BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
53
NAPOLI

LVI-D-53

ANNA D. G.
MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ & HIBERNIÆ
REGINA &c.

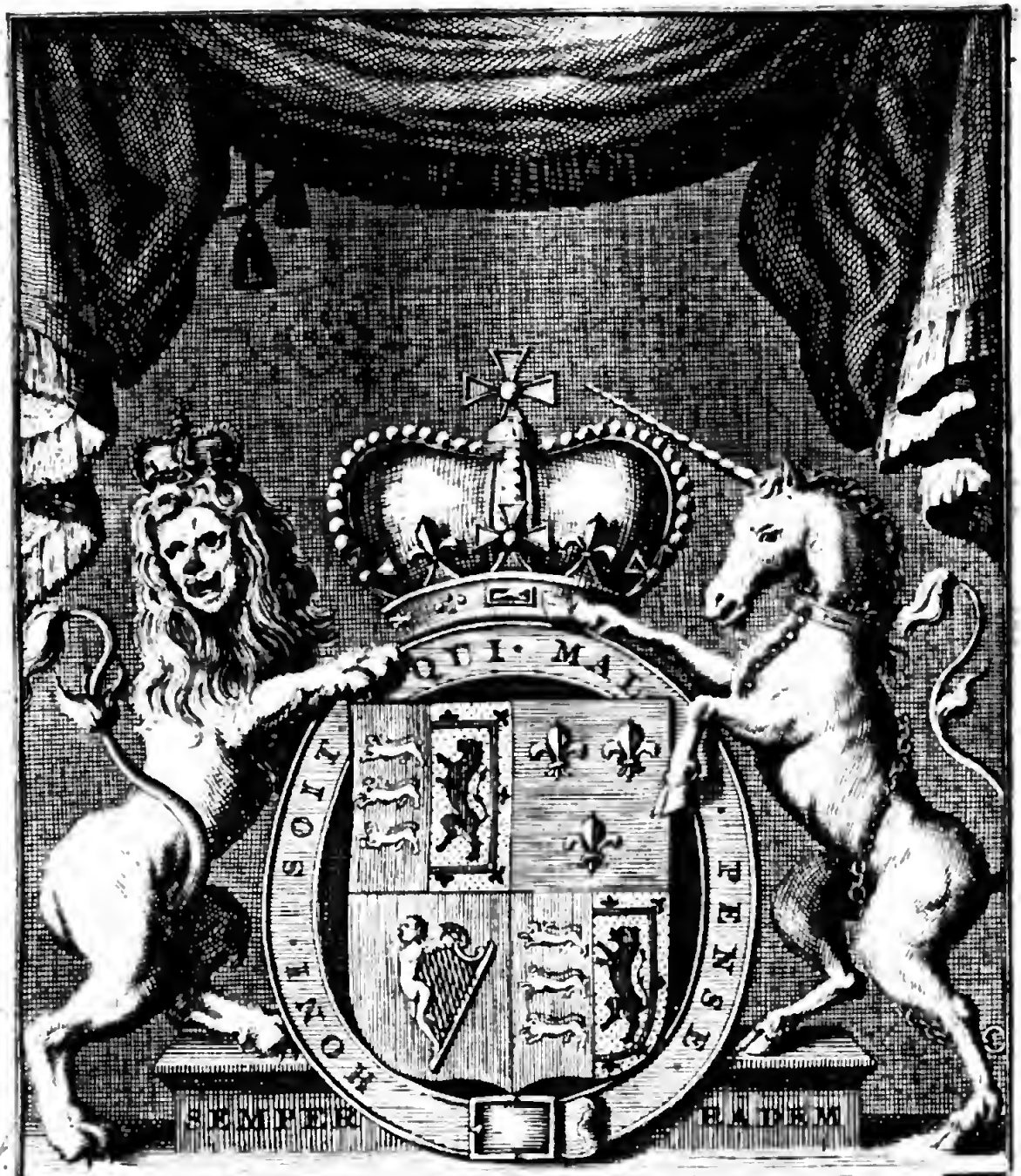

L'ETAT NOUVEAU DE LA

GRANDE BRETAGNE

depuis SON HEUREUSE UNION en 1707

par GUY MIEGE.

II. PARTIE.

AMSTERDAM, Chez les WETSTEINS.

L'ETAT PRESENT
DE LA
GRANDE-BRETAGNE

Aprés son heureuse UNION
en 1707.

Sous le Regne glorieux

d'ANNE

Reine de la Grande-Bretagne, France
& Irlande, &c.

Par GUY MIEGE;
Autheur de *l'Etat nouveau d'Angleterre*, dont il s'eſt
debité cinq editions en tres-peu d'années.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM
Chez les WETSTEINS, 1708.

LVI-D-53

L'ETAT NOUVEAU DE LA GRANDE-BRETAGNE

Après ſon heureuſe Union en 1707.

III. PARTIE.

CHAPITRE I.

Du Gouvernement d'Angleterre. Et premierement de ſes LOIX.

LEs *Loix* d'Angleterre ſont le modelle de ſon Gouvernement, ſuivant lequel le Roi doit gouverner ſon peuple, & ſes Sujets doivent regler leur obeïſſance.

Je commence par les *Loix* qu'on appelle *the Common Law*, qui eſt le Droit Coûtumier d'Angleterre. C'eſt un ſommaire des loix établies par les Saxons & par les Danois, auxquelles Guillaume le Conquerant ajoûta quelques bonnes coûtumes de Normandie; & il en fit un Code en Norman. *Droit Coûtumier.*

Outre le Droit Coûtumier, qui paſſe pour le plus équitable, & pour être le mieux fondé ſur la raiſon, nous avons les Loix *Parlementaires*, qui ont été faites de tems en tems par *Loix Parlementaires.*

le Roi & le Parlement, ſuivant l'exigence du fait, là où le Droit Coûtumier n'a pas pourveu.

Droit Civil. Le *Droit Civil*, dont on ſe ſert particulierement dans la Cour de l'Amirauté, dans les deux Univerſitez, dans les Cours Eccleſiaſtiques, dans celle du grand Marechal, & dans les traitez qui ſe font avec les Puiſſances étrangeres.

Droit maritime. Il y a longtems que les *Loix* de Rhodes & d'Oleron, touchant les affaires maritimes, ont été incorporées dans le *Droit Civil.* Rhodes eſt une Iſle de la Mediterranée, pas loin de l'Anatolie, & dont les Turcs ſont en poſſeſſion. Ses habitans étoient autrefois de grands navigateurs, qui firent des ordonnances ſi juſtes & ſi équitables pour la navigation, que les Romains même, qui avoient un talent particulier pour faire de bonnes loix, s'en tenoient à celles de Rhodes pour les affaires de mer.

Oleron eſt une autre Iſle au voiſinage de la Rochelle en France. Ce fut dans cette Iſle que Richard I. d'Angleterre fit faire de ſi bonnes loix maritimes, qu'elles étoient preſque en auſſi grande eſtime dans ces parties occidentales de l'Europe, que les loix de Rhodes dans la Mediterranée.

Le Roi Edoüard III. & pluſieurs autres Princes & Etats de l'Europe, ont auſſi fait des loix maritimes. Mais celles de Rhodes l'emportent, & ſont le plus en credit.

Droit Canon. Pour les affaires de Religion, nous avons le *Droit Canon*; qui comprend les Canons (ou reglemens) de divers anciens Conciles Generaux, & de pluſieurs Synodes d'Angleterre, &c. qui ont été reçeus dans l'Egliſe Anglicane, en vertu deſquels elle exerce ſon autorité.

Pour

Pour les gens de guerre, & pour les mariniers, en tems de guerre, il y a les *Loix Martiales*. Et, pour la conſervation de la venaiſon, nous avons les *Loix Foreſtieres*. Par ces Loix, la volonté eſt reputée pour le fait, de ſorte qu'un homme chaſſant un daim peut être puni tout de même que s'il l'avoit pris. *Loix Martiales, & Foreſtieres.*

Enfin, il y a les *Loix Municipales*. J'appelle ainſi les loix qui ſe font par les Magiſtrats d'une Ville pour ſon avantage. Cette liberté leur eſt accordée dans leur *Chartre*, pourveu que ces loix ne ſoient pas contraires à celles de l'Etat. *Loix Municipales.*

Par les Loix d'Angleterre, les Anglois ſont un peuple libre ; parce qu'on n'y peut faire, ni caſſer aucune loi, que du conſentement de leurs Repreſentans en Parlement. Ainſi leur ſujettion aux loix eſt volontaire, & non pas forcée.

Par les mêmes Loix, un Sujet d'Angleterre ne peut être mis en priſon pour crime, ſans preuves ; & on ne peut lui refuſer le privilege du *Habeas Corpus*, pour être jugé au plus-tôt. Et ſi, ſur cet *Habeas Corpus*, on n'allegue point la cauſe de ſon empriſonnement, le priſonnier doit être élargi.

On ne ſe ſert point ici de *queſtion* ou *torture*, pour obliger le priſonnier de ſe confeſſer coupable ; &, pour le convaincre du fait dont il s'agit, il faut des preuves evidentes, ſous la Religion du ſerment.

Ici perſonne n'eſt jugé peremptoirement par les Juges. Le jugement du fait eſt remis à un Corps de 12. Jurez du voiſinage, & tout ce que les Juges font, après le plaidoyer de part & d'autre, eſt d'inſtruire les Jurez en matiere

de Droit. Le jugement de ceux-ci eſt deciſif, mais il faut qu'ils ſoient tous d'accord. Perſonne n'eſt condamné que par les Loix de l'Etat, & l'on ne peut être mis à l'amende que ſelon le merite de ſon offenſe.

On ne peut point impoſer de taxes ſur les Anglois, ni les obliger à aucun prêt d'argent, ou Don gratuit, que de leur conſentement par leurs Repreſentans en Parlement. Et il n'y a que les vagabonds, qu'on puiſſe forcer de ſervir à la guerre.

En tems de paix, ni même en tems de guerre (hormis en cas d'invaſion) on ne peut loger des ſoldats dans la maiſon d'un Bourgeois contre ſa volonté, quand même ils payeroient pour leur logement.

Loix qui concernent les Femmes.

A l'égard des *Femmes*, quand une femme ſe marie, elle aſſujettit ſa perſonne & ſes biens à ſon mari. Elle perd ſon nom, & prend celui du mari. Si elle a du bien, elle le tient du mari, comme de ſon chef. Elle ne peut faire aucun contract, ni aucune alienation, que de ſon conſentement. Enfin une femme mariée en Angleterre n'a proprement rien à elle, & ſa volonté même eſt ſujette à celle de ſon mari.

Si elle commet une offenſe, ſon mari eſt en droit de la châtier. Mais, ſi elle offenſe autrui par ſa langue, ou autrement, le mari en eſt reſponſable, parce qu'elle eſt ſujette à lui par les loix. Si elle endette ſon mari, il faut qu'il paye, à moins qu'il ne l'ait fait decrier en plein marché.

Une femme qui a tué ſon mari, eſt par les loix condamnée à être *brulée vive*, ſon crime étant conſideré comme *petite trahiſon*, c'eſt-à-dire,

dire, un auſſi grand crime que de tuer ſon pere, ou ſon maître.

Si une femme mariée accouche d'un enfant du fait d'un autre homme devant ſon mariage, il faut que le mari le reconoiſſe pour ſien, & l'enfant ſera heritier de ſes biens. *Pater eſt quem nuptiæ demonſtrant.*

Si elle fait un enfant, après une longue abſence de ſon mari, & que lui ait demeuré tout ce tems-là *inter quatuor Maria*, il eſt obligé de le reconoître pour ſien. Si c'eſt le fils aîné d'elle, & que les biens du mari ſoient attachez à la famille, ou laiſſez ſans teſtament, cet enfant en ſera l'heritier.

Une femme, qui n'a point de doüaire ſtipulé avant ſon mariage, eſt en droit de reclamer, après la mort de ſon mari, le tiers de ſes revenus en biens de terre, pendant ſa vie; & dans la Ville de Londres, le tiers de ſes biens meubles à jamais.

Si une femme eſt une heritiere, & qu'elle apporte à ſon mari un bien en terres, ce bien deſcendra à ſon fils aîné; & ſi elle n'a point de fils, mais ſeulement des filles, il eſt partagé également entre elles. Mais, ſi elle meurt ſans enfans, la terre va directement au plus proche heritier. Seulement le mari joüira du revenu pendant ſa vie, pourveu qu'il ait eu un enfant en vie d'elle.

Quant aux contrats faits devant le mariage, ils ſont en force, ſuivant leur teneur.

Enfin le mari & la femme n'étant reputez qu'un, elle ne peut être produite comme témoin, ni pour ni contre lui. Ils ne ſauroient même être entierement ſeparez en Juſtice, qu'en alleguant une nullité de mariage, un contrat fait auparavant, une proximité de ſang

dans les degrez defendus, impuiſſance, &c. auxquels cas la ſeparation eſt à *Vinculo Matrimonii*, par laquelle les deux parties ſont en liberté de ſe remarier. En cas d'adultere, les Loix ne permettent point ce divorce total; mais ſeulement la ſeparation *à mensâ & thoro*, de la table & du lit, c'eſt à dire, qu'ils vivront à part, ſans pouvoir ſe remarier, pendant que l'autre partie eſt en vie. Cependant on l'a permis, en pluſieurs cas, par Acte de Parlement.

Parlons maintenant des Femmes qui ſont Nobles de naiſſance, par creation, ou par mariage. Par les premieres j'entens celles qui, faute d'enfant mâle, ſont en poſſeſſion du droit de Pairie, comme il arrive quelquefois. Les Nobles par creation ſont celles qui ont été ennoblies par le Roi, en les faiſant Ducheſſes, ou Comteſſes, &c.

Mais la plûpart des Femmes nobles d'Angleterre ſont telles par mariage, toutes les femmes des Nobles étant reputées nobles. *Uxor fulget radiis mariti.*

Si une femme noble de naiſſance, ou par creation, ſe remarie, après la mort de ſon premier mari, à un homme non noble, elle ne perd pas pour cela ſa nobleſſe, & on lui donne toûjours le même titre. Son nouveau mari entre en poſſeſſion de ſes biens, mais il n'a point de part à ſa nobleſſe. Les biens & le titre deſcendent au plus proche heritier.

Mais une femme noble par mariage, qui ſe remarie à un homme qui n'eſt pas noble, perd ſa nobleſſe par les loix. Cependant, par la courtoiſie d'Angleterre (comme on parle) elle eſt toûjours conſiderée & reſpectée comme noble, & on l'appelle du nom de ſon premier mari.

Une

Une femme noble de naiſſance, mariée à un Baron, ne prend place qu'en qualité de Baronne, fût elle fille d'un Duc. Mais ſi elle épouſe un mari qui ne ſoit pas noble, elle prend place (par la courtoiſie d'Angleterre) ſuivant ſa naiſſance, & non pas ſuivant la qualité de ſon mari.

Une veûve de Chevalier, qui ſe remarie au deſſous de ſa qualité, eſt toûjours appellée *Lady*, par la courtoiſie d'Angleterre, avec le ſurnom de ſon premier mari.

Loix à l'égard des Enfans.

Quant aux *Enfans*, les honneurs titulaires, ſans biens, n'étant qu'une vaine ombre, c'eſt la coûtume d'Angleterre de laiſſer le titre & les biens immeubles à l'aîné de la famille, pour en ſoûtenir l'honneur. Il herite tous les biens en terres, & les cadets heritent les biens meubles. Mais, s'il n'y a point de fils, le tout eſt également partagé entre les filles.

Quand le bien n'eſt pas ſubſtitué, ou attaché à la famille, le pere peut le laiſſer auquel de ſes enfans il lui plaira, ou le donner à d'autres. Cela retient les enfans dans le reſpect, & dans les bornes d'une obéiſſance filiale.

Un garçon, à l'age de 14. ans, peut ſe choiſir un tuteur, lors que ſon pere eſt mort, ſe promettre en mariage, & diſpoſer de ſes biens meubles par teſtament. Il eſt majeur à l'age de 21. an, & peut alors paſſer des contracts.

Une fille, à l'age de 7. ans, peut ſe promettre en mariage; mais à l'age de 12. ans, elle peut s'en dedire, ou confirmer ſa promeſſe. Si elle la confirme, le mariage eſt legitime.

A l'égard des Serviteurs.

A l'égard des *Serviteurs*, ils s'engagent d'ordinaire pour un an, au bout duquel ils peuvent quitter leurs maîtres, après les en avoir avertis assez-tôt, pour se pourvoir d'autres. Toute personne qui prend le serviteur d'un autre sans son consentement, ou sans un certificat, peut être condamné pour cela à l'amende de cinq livres sterlin.

Les Loix, par un juste égard qu'elles ont à l'état d'un serviteur, qui se depouille de sa liberté, pour assujettir sa volonté à un autre, ont sagement pourveu au payement de ses gages. Lesquels n'étant pas payez, le serviteur n'a qu'à porter ses plaintes, avec serment, à un Juge de Paix, ou Commissaire de Quartier, & ce Magistrat prend soin qu'on lui rende justice.

Mais, d'autre côté, un maître peut legitimement châtier son serviteur, quand il ne fait pas son devoir; & s'il fait resistance, il s'expose à une grosse amende. Un serviteur qui tue son maître est coupable de *petite trahison*, comme parlent les Loix d'Angleterre, c'est à dire, d'un crime qui approche de *haute trahison*.

Dans ces grandes maisons, où les personnes de qualité vivent avec éclat, & ont un train de domestiques, il y a une necessaire subordination entre eux, les inferieurs domestiques obeïssant aux ordres de leurs superieurs, & ceux-ci même étant servis par eux. Ainsi les Grands font une figure de Prince, & chacun d'eux tient chez soi une espece de Cour.

Et Apprentifs.

De tous les serviteurs, il n'y en a point dont la condition soit plus servile que celle des apprentifs. Qui, pour apprendre un métier, sont obligez ici de s'engager pour 7. ans, & de demeurer

meurer tout ce tems-là tête découverte, expoſez dans les boutiques aux injures de l'air. Ailleurs ils ne s'engagent que pour trois années, & ce tems-là ſuffit pour apprendre aucun métier. Mais la maniere Angloiſe eſt plus avantageuſe aux maîtres, & les apprentifs y trouvent auſſi leur conte, lors qu'ayant ſervi 7. ans, & obtenu le droit de maîtriſe, ils uſent de repreſailles.

Un apprentif s'oblige, par contract, de ne ſe point marier, pendant ſon apprentiſſage. Mais, ſi une apprentice ſe marie, elle eſt libre *ipſo facto*, & peut quitter ſon apprentiſſage pour s'en aller à ſon mari.

Depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Angleterre, on en a banni l'eſclavage. Si bien qu'un eſclave étranger n'eſt plus eſclave, dès qu'il a mis le pié en Angleterre; mais il n'eſt pas exent du ſervice ordinaire.

Defauts dans les Loix d'Angleterre.

C'eſt un grand bonheur, je l'avouë, de n'être pas expoſé à la corruption de Juges, quand il ſe trouve des Juges iniques. Mais il n'y a point de païs où l'on ſoit plus expoſé aux violateurs de la religion du ſerment, témoin entr'autres ceux qu'on appelle *Knights of the poſt*, ou *Affidavit-men*, qui font métier du parjure.

A l'égard des faux témoins.

La verité eſt, qu'on y defere le ſerment, & qu'on y punit le parjure, trop legerement. La maniere de le prendre y eſt ſi familiere, ſans façon ou ceremonie, que cela deroge beaucoup à la ſolemnité de l'appel qu'on fait à Dieu. Cette familiarité fait que pluſieurs ſe determinent aiſément à faire ce qui devroit leur donner de la terreur, & qu'ils ne devroient entreprendre qu'avec crainte & tremblement. D'ail-

leurs la punition du parjure y eſt ſi legere, qu'elle n'eſt point du tout proportionnée au crime. Il ne s'agit que du *Pilori*, pour des criminels qui ne valent guere mieux que ceux qui font le métier d'aſſaſſin en Eſpagne, ou en Italie. Car on peut dire, qu'en beaucoup d'occaſions les biens, l'honneur, & la vie même d'une perſonne, ſont entre leurs mains. Il eſt vrai qu'en ce cas, ſi le témoin n'eſt pas de bonne reputation, on l'examine de ſi près, qu'il a beſoin d'une grande preſence d'eſprit, pour ne pas ſe couper.

Pour pallier cette *indulgence*, on allegue que, ſi les faux témoins (ou parjures) étoient punis de mort comme ailleurs, la crainte du ſupplice feroit, qu'on auroit de la peine à trouver des témoins, pour rendre juſtice à la verité. Et pourquoi pas en Angleterre, auſſi-bien qu'ailleurs? Mais il ſuffit, que cela augmente les affaires des gens de Palais.

Et des Debiteurs inſolvables.

Si l'Angleterre a trop d'indulgence pour les faux témoins, on peut dire qu'elle eſt d'autant plus ſevere aux debiteurs inſolvables, qu'on enterre tout vifs en priſon ſans diſtinguer l'innocent du coûpable, & l'inſolvable d'avec le frauduleux, on les met en priſon, ſans pourvoir à leur ſubſiſtence, ce qui ne ſe fait point ailleurs. Mais il n'en étoit pas ainſi au commencement, lors que, par le Droit Coûtumier, on ne ſaiſiſſoit que les biens ou effets du debiteur. Ce fut ſur la fin du regne d'Henri III. que le Parlement fit *la Loi des arrêts*, premierement contre ceux qui avoient des contes à rendre. Enſuite on donna à cette Loi peu à peu toute l'étendue qu'elle a aujourd'hui, juſqu'à mettre en priſon une perſonne pour la moindre dette. Cela ſemble un peu outré.

Il

Il eſt vrai, qu'on ne ſauroit être trop ſevere à des ſerviteurs infidelles, ni à ces debiteurs qui ont dequoi payer leurs creanciers, & qui refuſent de le faire. Mais, d'autre côté, qu'y a-t-il de plus cruel que de mettre un homme en priſon qui n'a pas dequoi payer, & de l'y laiſſer pourrir ? De l'arracher d'entre les bras de ſa femme & de ſes enfans, & de les priver du fruit de ſa vocation, pour le faire mourir dans les duretez d'une ſale priſon, ſans pourvoir à ſa ſubſiſtence ?

Faut-il, pour donner carriere à la cruauté de certains creanciers, & pour leur donner le plaiſir de tyranniſer, que l'Etat ſe depouille de tant de membres inſolvables, qui ayant leur liberté lui ſeroient utiles ; au lieu qu'ayant les mains & les piez liez dans une priſon, ils lui deviennent un fardeau ? Quel ſpectacle ? Tant de familles ruïnées par leurs empriſonnements, reduites à mendier, ou à prendre un mauvais train de vie. Ajoûtons à cela, que les terreurs d'une priſon font que pluſieurs ſe cachent pour l'éviter, ſans pouvoir ſuivre leur vocation. Que d'autres n'étant pas en état de payer toutes leurs dettes, ſe retirent avec leurs effets dans les païs étrangers, qui profitent de leur induſtrie. Ainſi l'Etat perd beaucoup d'utiles Sujets, avec leurs effets ; & leurs creanciers perdent tout. Voila à quoi aboutit ſouvent leur ſévérité.

On objecte à tout cela, que la crainte de cette rigueur rend les gens plus ſoigneux de ne pas ſe charger de dettes, & s'ils ſont endettez, de ſatisfaire à leurs creanciers ; en un mot que cette rigueur eſt neceſſaire dans un païs de negoce principalement. Mais je répons 1. que toutes les terreurs du monde ne ſauroient

roient faire payer à un homme plus qu'il n'a vaillant. 2. Que la Hollande, qui eſt un païs de negoce comme l'Angleterre, ſe paſſe fort bien de cette ſéverité. 3. Que cette rigueur choque la raiſon, l'humanité, la religion chrétienne, & la pratique de toutes les autre Nations de la Chrétienté.

Pour concluſion, il ſeroit à ſouhaiter, que le Parlement trouvât un milieu pour moderer une Loi, laquelle a donné lieu à tant de cruautez, qui font fremir la nature humaine. Il eſt certain que, ſi on obligeoit les creanciers d'entretenir leurs priſonniers inſolvables, comme on fait par tout ailleurs, ceux-là ne ſeroient pas ſi ardens à pourſuivre ceux-ci à toute rigueur. Quand la vengeance coûte, on en revient aiſément.

CHAP. II.

Du ROI. De ſa Grandeur, quoi qu'il ne ſoit pas abſolu. Les inconveniens d'un Pouvoir Deſpotique.

C'eſt une choſe inconteſtable, que le bonheur des peuples eſt le but du Gouvernement; & j'oſe dire que, de tous les Etats, celui de la Grande Bretagne eſt le mieux concerté pour cette fin.

Le pouvoir legiſlatif eſt dans les trois Etats du Royaume, le Roi, les Pairs, & les Communes. Il faut qu'ils ſoient d'accord, ſoit pour annuller des Loix, ou pour en faire de nouvelles. Mais le Roi ſeul a le pouvoir de faire executer les Loix, & c'eſt par ſon autorité que les Juges ſont établis, qui en ſont les interpretes.

Cette

Cette Monarchie eſt heureuſe, qui ſous un pouvoir borné conſerve la liberté du peuple avec la grandeur du Monarque : *Monarchie* ſans eſclaves : un grand Roi qui gouverne un peuple libre & puiſſant. C'eſt un inſtrument à trois cordes, qui étant bien aſſorties, & l'inſtrument de bon accord, il en reſulte une harmonie admirable, au bien & à la gloire de l'Etat. Une *Monarchie* mêlée d'*Ariſtocracie*, & *Democracie*; la *Monarchie* dans le Roi, l'*Ariſtocracie* dans les Pairs du Royaume, & la *Democracie* dans les Communes. Ici le *Roi* fait la figure d'un grand Monarque, les *Pairs* ſe ſoûtiennent dans leur état de grandeur, & le *Peuple* joüit de ſa liberté.

Pour établir la grandeur de ce Monarque, je dirai I. Qu'il a toutes les marques de la *Royauté*, comme ſont la *couronne*, le *ſceptre*, le *globe*, la *robe de pourpre*, & l'*onction*. A ſon avenement à la Couronne, on le proclame avec beaucoup de ſolennité, & ſon couronnement ſe fait avec grande magnificence. On l'oint d'une huile ſacrée, comme on faiſoit autrefois les Rois d'Iſraël, pour donner à conoître que ſa perſonne eſt ſacrée ; & on lui met la Dalmatique, & autres habits Sacerdotaux, qui le repreſentent comme Chef de l'Egliſe.

II. Il a auſſi toutes les marques de *Souveraineté*. C'eſt à dire, le pouvoir de faire des traitez avec les Puiſſances étrangeres, de faire la paix & la guerre, d'envoyer & de recevoir des Ambaſſadeurs, de faire les Magiſtrats, de convoquer le Parlement, de l'ajourner, proroger, ou caſſer, de donner des titres d'honneur, de fabriquer la monnoye, de faire grace à des criminels &c.

III. En

III. En tems de guerre, il a non-ſeulement le pouvoir de lever du monde, mais auſſi de forcer les matelots, toutes ſortes de vagabonds, & même les vaiſſeaux marchands, à ſon ſervice, en cas de beſoin. C'eſt le Roi qui nomme les principaux Officiers, qui leur donne ſes ordres, qui diſpoſe comme bon lui ſemble des magazins, châteaux, fortereſſes, vaiſſeaux de guerre, & deniers publics.

IV. Tous les Conſeillers d'Etat, les Officiers de la Couronne, & les Juges du Royaume ſont de ſa nomination. Lui ſeul a un pouvoir ſouverain dans l'adminiſtration de la Juſtice, & il n'y a point ici de Sujet comme en France, qui ait haute, moyenne, & baſſe juſtice. Le Roi eſt Juge en ſon fait propre, quoi qu'il donne ſon Jugement par la bouche des Juges.

V. Dans le Parlement, il n'y a aucun *Bill* qui puiſſe paſſer en acte, ſans l'agrément du Roi. Et Sa Majeſté eſt en droit d'augmenter le nombre des Pairs, en creant plus de Barons.

VI. En fait de crimes, le Roi peut faire grace en pardonnant le crime, ou moderant la rigueur de la Sentence.

VII. Quant au don de guerir des *Ecroüelles*, je dirai ſeulement, que les Rois d'Angleterre, depuis le Regne d'Edoüard ſurnommé le Confeſſeur, en ont tous fait profeſſion, hormis le feu Roi Guillaume.

VIII. Pour maintenir l'honneur de la Couronne, les Rois d'Angleterre ont toûjours eu une Cour magnifique, & compoſée d'un grand nombre d'Officiers de tout ordre, avec des gages & d'autres avantages beaucoup plus conſiderables qu'en toute autre Cour de l'Europe, ſans

ſans en excepter la France. Outre les Domaines de la Couronne, qui étoient autrefois très-grands, mais qui ſont aujourd'hui la plûpart alienez, on accorde toûjours au Roi un grand revenu, pour maintenir la grandeur de ſa Cour, & pour l'entretien des garniſons neceſſaires. S'il entreprend une juſte guerre, le Parlement lui donne volontiers les aides neceſſaires pour la ſoûtenir.

IX. Quand on s'addreſſe au Roi, c'eſt en flêchiſſant le genoû au premier abord, & il n'eſt même ſervi qu'à genoux. Tout le monde ſe tient decouvert devant lui, & (comme j'ai déja remarqué ci-devant) il n'y a perſonne ici qui ait le privilege des Grands d'Eſpagne ou de Portugal de ſe couvrir en ſa preſence.

X. Toute perſonne convaincue d'avoir conſpiré contre la vie du Roi, ſans neanmoins en venir au fait, eſt condamnée & punie par les Loix, comme traître,

XI. Il y a plus. C'eſt qu'à l'égard de l'Egliſe le Roi de la Grande Bretagne l'emporte ſur tous les Princes les plus abſolus de la Communion de Rome. Car il eſt Chef de l'Egliſe, auſſi bien que de l'Etat, ſans aucune dependance du Siege Papal. Au lieu que dans les Etats Catholiques le Pape regne dans le ſpirituel, qui engloutit d'ordinaire une bonne partie du temporel.

Diviſum imperium cum Jove Cæſar *habet.*

Et c'eſt à quoi les Princes intereſſez devroient faire attention, pour n'être pas les dupes du S. Pere.

Il eſt étonnant de voir tant de Princes de cette Communion ſoûfrir que le Pape ſuce (comme il fait) la ſubſtance de leurs Sujets par

par ſes Indulgences, par les taxes qu'il leur fait payer, par tant d'Appels qui ſe font de leurs Cours à celle de Rome, dans les cauſes Eccleſiaſtiques. Ils ſoûfrent que cette Cour s'enrichiſſe des dépouilles de leurs ſujets, & aucun d'eux n'oſe branler contre l'uſurpation de ce Prelat, comme a fait autrefois le Roi Henri VIII. d'Angleterre. Qui, ſans renoncer aux erreurs de la Religion Romaine, ſecoüa le joug du Pape, & reprit poſſeſſion des droits de ſes anciens Predeceſſeurs les Rois Bretons, qui n'ont jamais reconu le Pape pour Chef de l'Egliſe Catholique.

C'eſt la verité que la Papauté & l'eſclavage ſe donnent la main, & ſont de ſi bon accord, que l'un eſt inſeparable de l'autre. Ils ſe ſoûtiennent tous deux, & me font ſouvenir de la politique des anciens Romains, qui dans leurs conquêtes laiſſoient les Rois du païs regner; pour en faire (comme dit Tacite) *ſervitutis inſtrumenta*, c'eſt à dire, pour s'aſſujettir les peuples par leur moyen. C'eſt ainſi que le Pape établit ſon Empire. Il ſoûtient dans le temporel les Princes Catholiques, & ceux-ci le ſoûtiennent dans le ſpirituel. Ainſi leurs ſujets ont le malheur d'être doubles eſclaves, de ſervir deux maîtres, & d'être épuiſez à droit & à gauche.

Il n'en eſt pas de même en Angleterre, où le pouvoir du Prince eſt borné, & celui du Pape banni.

Et comme le Roi ne releve d'aucun Prince, & ne reconoit que Dieu au-deſſus de lui, il n'y a point d'appel comme ailleurs, ni au Pape, ni à l'Empereur.

Il eſt vrai, que les Empereurs Romains étoient autrefois Souverains dans ce païs. Mais en l'abandonnant, comme ils firent ſous l'Empire d'Honorius, le droit retourna aux premiers

miers proprietaires *pro derelicto*, comme on parle en Droit Civil. Et la Couronne d'Angleterre a été depuis long-tems declarée par le Parlement une *Couronne Imperiale*, c'eſt à dire, independante. C'eſt pourquoi les Rois d'Angleterre n'ont jamais voulu donner la preſeance à aucun Monarque, excepté l'Empereur, à cauſe de l'ancienneté de l'Empire.

Le Roi étant Chef de l'Egliſe, auſſi-bien que de l'Etat, (en quoi il a l'avantage ſur tous les Princes Papiſtes) lui ſeul fait les Evêques par le choix des Chapitres, ſuivant ſon *Congé d'élire*. L'élection faite, l'Evêque éleu ne peut être conſacré, ni s'approprier les revenus de l'Evêché, ſans un ordre exprès du Roi.

En voila aſſez, pour contenter l'ambition de tout Prince raiſonnable. Et il eſt à remarquer que, nonobſtant le pouvoir limité de cette Couronne, elle a eu des Monarques auſſi fameux dans l'hiſtoire qu'aucune Nation. Particulierement Richard I. Edoüard I. Edoüard III. Henri V, la Reine Eliſabeth, Guillaume III. & la Reine Anne d'aujourd'hui, qui fait la Gloire de ſon Sexe. C'eſt cette auguſte Reine qui trionfe glorieuſement de la France, comme la Reine Eliſabeth a trionfé de l'Eſpagne, dans ſa plus grande fierté. C'eſt là *Reine Anne* principalement qui a racourci le bras de Louïs le Grand, qui a porté la terreur dans ſes armées, & arrêté le cours de ſes Conquêtes. C'eſt Elle principalement qui a donté le plus fier de tous les Monarques, qui a terni ſa gloire, & qui fait trembler un Prince qui depuis pluſieurs années a fait trembler l'Europe. A quoi l'Empire de la mer n'a pas peu contribué, ſelon cette maxime, *qui per mare imperat, ter-*

ræ imperat. Celui qui eſt maître de la mer, l'eſt auſſi de la terre.

Il faut donc avoüer, que c'eſt avoir une fauſſe idée de cette Monarchie, de la croire foible, parce que le Souverain n'a pas un pouvoir arbitraire. Faut il neceſſairemennt qu'un Prince, pour être fort, ſoit en liberté de depouiller ſes Sujets, qui font ſa force? Un Prince doit être le pere, & non pas le fleau de ſa patrie.

Je tombe d'accord que, pour faire des conquêtes, pour piller ou pour brigander ſes voiſins, un pouvoir abſolu eſt plus commode. C'eſt par là qu'un Prince ſe diſtingue en chargeant ſes peuples de taxes, & ſacrifiant leurs biens & leurs perſonnes à ſon ambition. Quel avantage d'être les eſclaves, & à la devotion d'un Prince abſolu, qui ruïne ſes Sujets pour s'acquerir une fauſſe gloire, en devenant le fleau du genre humain? Il n'eſt preſque pas poſſible à la nature humaine de ſe contenir, lors que ſon pouvoir eſt ſans bornes. Et s'il ſe trouve quelquefois des Princes aſſez ſages pour n'employer ce pouvoir que pour le bien de leurs Sujets, combien en voyons-nous dans l'hiſtoire qui ne s'en ſont ſervi que pour ſatisfaire à leurs paſſions dereglées? Quel ravage, quelle deſtruction, quelle effuſion de ſang n'a-t-on pas veu ſous leurs regnes? Ils auroient pû être les delices & la gloire du genre humain, mais par leurs rapines ils lui ſont encore en execration.

Voila les ſujets ordinaires d'un pouvoir deſpotique. Nous avons veu dans nos jours, & nous les voyons encore, les triſtes effets de ce pouvoir abſolu. Une Monarchie, autrefois très-

très-floriſſante, réduite preſentement aux dernieres epreuves d'une tyrannie outrée. Un païs, qui étoit les delices de l'Europe, converti preſque en deſert, & devenu le ſiege de la miſere. Le Roi lui-même, après un longue ſuite de victoires & de trionfes, reduit à l'extremité, & pourſuivi l'épée aux reins par ſes enemis. Voilà l'effet d'une autorité ſans bornes, d'une puiſſance qui a inſulté tout le genre humain, & qui a ruïné ſes ſujets pour faire de toute l'Europe une victime à ſa gloire.

Il n'en eſt pas ainſi de la Grande Bretagne; un païs de liberté, où le Souverain fait une grande figure, ſans opprimer ſes Sujets; & où les ſujets ſont heureux, ſans faire violence aux Droits de la Couronne. Quand le Roi ſe contente de ſa *Prerogative*, & le peuple de ſes *Privileges*, ils ne peuvent manquer d'être heureux. Ce n'eſt point l'interêt de cet Etat d'inſulter ſes bons voiſins, ni ſon ambition, de faire des conquêtes en Europe. Il ne viſe qu'à faire fleurir ſon negoce, & à tenir la balance égale. C'eſt-ce qui a fait le ſujet de ſes dernieres guerres avec la France.

Il eſt vrai, que le Roi de la Grande Bretagne ne peut ôter la vie, ni les biens à qui que ce ſoit; que par les Loix du Royaume. Il eſt vrai encore, qu'il ne peut pas de ſa pleine autorité lever des ſubſides, annuller des Loix, ni en faire de nouvelles. Il faut que cela ſe faſſe par Acte de Parlement.

Mais, ſi le Parlement donne au Roi de bon gré les aides neceſſaires pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, quel avantage y a-t-il de les exiger par la force? Un Prince qui regne dans le cœur de ſes Sujets n'eſt il pas auſſi heureux, qu'un autre qui ne regne que par ſes inſtrumens

de violence & de cruauté ? Or il eſt certain que, quand un Roi de la Grande Bretagne ſe rend commode à ſon peuple, & qu'il regne dans le cœur de ſes Sujets, leur bourſe lui eſt toûjours ouverte. Il n'a qu'à demander, & ils donnent ſans difficulté. Témoin les ſommes immenſes que le Parlement accorda à Charles II, quoi qu'on ſeût bien qu'il en conſumoit une bonne partie dans ſes plaiſirs. Témoin encore tant de millions qui ont été levez au dernier regne, & ceux que l'on continue de lever dans celui-ci, pour achever l'abbaiſſement de la France.

Chap. III.

Comment le Royaume eſt gouverné ſous la Minorité du Roi, & en cas de ſon abſence, ou incapacité. De la Famille Royale en general, & de la Succeſſion de la Couronne.

QUand le Roi eſt mineur, c'eſt à dire, au deſſous de 12. ans, il y a un Regent, Protecteur, ou Tuteur nommé, ſoit par le Roi ſon predeceſſeur, ou par le Parlement. En ce cas on choiſit d'ordinaire un des Nobles, dont l'intereſt particulier ſoit, que la vie du Roi & ſon autorité ſoient conſervées & maintenues. Tel étoit le Duc de Somerſet, Oncle d'Edoüard VI. du côté maternel. Et quand on n'a pas ſuivi cette regle, comme il arriva dans la minorité d'Edoüard V. on s'en eſt fort mal trouvé. Mais quand le Roi a atteint l'age de 14. ans, il peut, par lettres patentes ſous le grand ſeau, revoquer & annuller entierement tels

tels actes qu'il juge à propos, qui ont été paſſez pendant ſa minorité, ſuivant un Statut fait ſous le regne d'Henri VIII.

Lors que le Roi entreprenoit une expedition dans les païs étrangers, en ſon abſence on avoit accoûtumé de nommer un Vice-Gerent, par commiſſion ſous le grand ſeau avec le titre de *Lord-Gardien* du Royaume, & quelquefois celui de Protecteur, avec un pouvoir auſſi grand que celui du Roi, hormis de porter la Couronne. Pendant qu'Henri VIII. fut en France, la Reine gouverna, avec le titre de Regente. Sous le dernier regne, la Reine prit l'adminiſtration des affaires, en vertu d'un Acte de Parlement fait à ce ſujet. Mais, après ſa mort, la Nation fut gouvernée tous les ans, pendant l'abſence du Roi, par 7. ou 9. Seigneurs tous gens de merite & de grande qualité, ſous le nom de *Lords-juſtices*, ou Seigneurs Chefs de Juſtice.

En cas d'incapacité, ſoit pour cauſe de grand âge ou de foibleſſe, ou pour quelque maladie incurable, on a autrefois établi un Regent pour gouverner le Royaume. Tel étoit Jean Duc de Lancaſter, ſur la fin du Regne d'Edoüard III, nommé par le Roi lui-même, qui étoit alors beaucoup déchu de corps & d'eſprit, à cauſe de l'âge, de la foibleſſe, & de l'affliction qu'il avoit euë de la mort prématurée de ſon cher fils, le Prince Noir.

Venons à la *Famille Royale*, & commençons par la Reine, femme d'un Roi qui eſt ſur le trône.

Sa Majeſté eſt regardée comme la ſeconde Perſonne du Royaume, & reſpectée ſuivant cela. Elle a ſa Cour & ſes Officiers à part, avec un grand revenu pour entretenir ſa mai-

ſon. Quoi qu'elle ſoit étrangere, elle peut ſans naturaliſation acheter des terres en Fief ſimple, paſſer des baux & faire des donations, & plaider en ſon propre nom, ce qui n'eſt pas au pouvoir d'aucune autre femme mariée. D'attenter à ſa vie, ou à ſa chaſteté, eſt par les Loix un crime de Leze-Majeſté.

Si elle ſurvit au Roi ſon Mari, on l'appelle *Reine Doüairiere*, elle eſt toûjours reſpectée comme Reine, & a une Cour à proportion. Si le Roi qui a ſuccedé à ſon mari, n'eſt pas marié, ſon rang eſt immediatement après lui; & s'il eſt marié, ſon rang eſt après la Reine. Elle ne perd pas ſa dignité, ſi elle ſe remarie à un ſimple Gentilhomme, comme fit la Reine Catherine, veuve d'Henri V.

Pour ce qui eſt des *Enfans du Roi*, j'entens les legitimes, on les appelle *Fils & Filles de la Grande Bretagne*, parce que tous les Sujets ſont intereſſez dans leurs perſonnes, quoi que le Roi ſeul en diſpoſe, & leur donne telle éducation qu'il lui plaît.

Pendant que la Normandie fut ſujette à l'Angleterre (ce qui dura environ 100. ans, depuis le regne d'Henri I. juſqu'au commencement du regne fatal du Roi Jean) le fils aîné du Roi s'appelloit *Duc de Normandie*. Mais Edoüard I, petit fils du Roi Jean, changea ce titre, & fit ſon fils aîné Prince de Galles. Ce changement arriva à la fin du treiſiéme ſiecle.

Ce fut à ſon imitation que Jean I. Roi de Caſtille & de Leon, fit ſon fils Henri Prince des Aſturies; païs ſi plein de rochers & de montagnes qu'on peut fort bien le comparer à celui de Galles. Et tous les Princes d'Eſpagne ont depuis porté ce titre.

Le Prince de Galles eſt par ſa naiſſance Comte

te de Cheſter & de Flint, & Duc de Cornoüaille, & par creation Prince de Galles. Son revenu annuel eſt d'environ 20000. liv. ſt.

Il reçoit l'inveſtiture de cette Principauté par l'impoſition d'un bonnet qu'on appelle *Cap of State*, & d'une Couronne ſur la tête, en lui mettant une verge d'or entre les mains, comme l'embleme du gouvernement; & un anneau d'or au doit, pour lui apprendre qu'il doit être comme un mari à ſa patrie, & un pere à ſes enfans. On lui donne auſſi une Patente pour tenir cette Principauté pour lui & ſes heritiers, qui ſeront Rois d'Angleterre.

La deviſe ſur ſa Couronne, qui eſt ornée de trois plumes d'Autruche, eſt ICH DIEN, ce qui ſignifie en Gallois, *le voici*. Paroles dont on dit que le Roi Edoüard ſe ſervit, lors qu'il montra aux Seigneurs Gallois ſon fils, né dans leur païs.

La Perſonne du Prince de Galles, quoi qu'il ne ſoit qu'un ſujet, eſt ſi ſacrée ſelon les loix, que c'eſt un crime de Leze-Majeſté d'attenter à ſa vie, ou de coucher avec ſa femme.

Les Cadets d'Angleterre n'ont point d'Appannages, comme les Cadets de France; mais ils dependent entierement de la bonté du Roi, pour les honneurs & les revenus. A la verité ils ſont par le droit de leur naiſſance Conſeillers d'Etat, comme le Prince de Galles, afin de les rendre propres à entendre & à ménager un jour les plus grandes affaires du Royaume.

Les Filles ſont appellées Princeſſes, & c'eſt un crime de Leze-Majeſté de les violer, ou coucher avec elles.

Le titre d'*Alteſſe Royale* eſt commun à tous les enfans du Roi. Tous les autres ſujets doivent être découverts en leur preſence, & met-

tre un genoû à terre, lors qu'ils ſont admis à leur baiſer la main. Ils ſont auſſi ſervis à table à genoux, hormis en preſence du Roi.

Enfin, tous ceux qui ſont du Sang Royal, & legitimes, ont la preſeance ſur tous les autres Sujets en Angleterre.

Je finis par la *Succeſſion*, qui a été pour l'ordinaire enſuivant le cours naturel de la Ligne Royale. Ainſi la couronne paſſe du pere au fils, & à ſes hoirs ou heritiers; faute de fils à la fille aînée, & à ſes heritiers; faute de filles, au frere & à ſes heritiers; faute de frere, à la ſœur, & à ſes heritiers.

Sur ce pié la Monarchie eſt reputée hereditaire, & ſans interregne. Le plus proche parent du Souverain decedé, ſoit Roi ou Reine (quoi qu'il ſoit né hors des terres du Royaume) prend poſſeſſion de la Couronne, avant que d'être proclamé ou couronné.

Il eſt vrai que la *Succeſſion* en droite ligne a ſouvent été interrompue, non-ſeulement du tems des Saxons, mais auſſi ſous les regnes des Rois Normans. Aujourd'hui même la ligne Papiſte eſt excluſe de la Couronne par Acte de Parlement, paſſé ſous le dernier Regne ſur l'abdication du Roi Jaques; & la Couronne eſt établie par un autre Acte dans la Ligne Proteſtante d'Hanover, qui doit la poſſeder après la mort de la preſente Reine, au cas que Sa Majeſté meure ſans enfans.

CHAP.

CHAP. IV.

Des Grands Officiers de l'Etat.

APrès les Princes du Sang, c'eſt ici le lieu de parler de ces hauts Officiers, qu'on appelle les *Grands Officiers* de *l'Etat*, & qui ſont neuf en nombre. Savoir

Le
- Grand Seneſchal.
- Grand Chancelier, ou Garde du grand Seau.
- Grand Treſorier.
- Preſident du Conſeil.
- Garde du Seau Privé.
- Grand Chambellan du Royaume.
- Grand Connêtable.
- Grand Marêchal.
- Grand Amiral.

Dont les cinq premieres precedent tous les autres Laïques, & les autres tous ceux qui ſont de leur rang parmi la Nobleſſe.

Le *Grand Seneſchal*, en Anglois *Lord High Steward*, & en Latin *Magnus Seneſchallus*, eſt le premier Officier de l'Etat, & comme le Viceroi. Il eſt à peu-près ce qu'étoient autrefois les *Maires du Palais* en France, & ſon pouvoir étoit ſi exceſſif, qu'on a jugé à propos de ſe defaire d'un Sujet ſi puiſſant. Henri de Bullingbrook, qui parvint à la Couronne ſous le nom de Henri IV, fut le dernier de ce rang. *Grand Seneſchal.*

Il eſt vrai, qu'en certains cas, le Roi fait un *Grand Seneſchal*, particulierement lors qu'il

s'agit du Couronnement, & de juger un Pair du Royaume accuſé de quelque crime capital. Quand il s'agit du Couronnement, le *Grand Seneſchal* tient ſa Cour dans le Palais de Weſtminſter, où il reçoit les Placets des Nobles, & autres perſonnes, pour être admis aux poſtes à quoi ils pretendent au Couronnement, & pour en reçevoir les droits. Dans la proceſſion ſolemnelle qui ſe fait le jour du Couronnement, il marche immediatement devant la perſonne du Roi, portant en ſa main la Couronne de S. Edoüard. Au Couronnement de la Reine *Anne*, ce grand Office fut rempli par le Duc de Devonshire, marchant entre le Duc de Richemond qui portoit le Sceptre avec la Colombe, & le Duc de Somerſet portant l'Orbe.

Quand il s'agit de juger un Pair, ou une Paireſſe du Royaume, pour quelque crime capital, le Roi fait un *Grand Seneſchal*, comme pour ſon Couronnement, *pro hâc Vice*; & fait eriger une *Cour* exprès pour cela, au milieu de la Sale de Weſtminſter. Sa commiſſion porte, qu'il doit ſe regler par les Loix & Coûtumes d'Angleterre. Il ne prête point de ſerment, ni aucun des Pairs nommez pour juger du fait. Quoi que lui ſeul ſoit proprement le Juge de cette *Cour*, il y fait neanmoins venir les douze Juges, pour avoir leur opinion ſur certains points de la Loi. Quand il vient à la Cour, c'eſt avec les Herauts & *Sergens aux armes*, marchant avec leurs maſſes devant lui; & l'Huiſſier à la verge noire lui preſente à genoux en entrant, un *Bâton blanc*, qui eſt la marque de ſa Commiſſion. Pendant le procès il eſt aſſis ſous un *daiz*, & reſpecté comme un Roi. On le traite de *Grace*, titre qu'on donnoit autrefois aux Rois d'Angleterre, avant que celui de

de *Majeſté* prît place. Le procès fini, il romt publiquement ſon bâton en pieces, & ainſi finit ſon office.

Grand Chancelier, ou Garde du grand Seau.

Le *Grand Chancelier*, ou *Garde du grand Seau*, maintenant que la charge de *Grand Seneſchal* eſt comme abolie, eſt conſideré comme le premier Miniſtre d'Etat, & (fût-il ſimple Gentilhomme) il eſt le premier Laïque du Roiaume, après les Princes du ſang. C'eſt lui qui ſigne les Patentes, par ordre du Roi, pourveu qu'elles ſoient conformes aux Loix. C'eſt à lui particulierement à prendre ſoin des Droits de la Couronne, & il eſt Juge de la Cour de Chancelerie; où il modere la rigueur des Loix, jugeant les cauſes ſuivant la conſcience & l'équité. Il ne ſort jamais publiquement ſans la Maſſe & le grand Seau du Royaume. En vertu de ſon office, il eſt Membre du Conſeil d'Etat, & il diſpoſe des moindres benefices qui dependent de la Couronne. Ce poſte lui vaut environ 7000. pieces par an.

Au reſte, la Charge de *Grand Chancelier*, & celle du *Garde du grand Seau*, eſt la même, ſous deux titres differens. La difference qu'il y a, c'eſt que le *Grand Chancelier* tient ſon office par Patentes, & que ce titre eſt une marque particuliere de la faveur du Roi D'ordinaire le Roi donne cette charge premierement avec le titre de *Garde du grand Seau*, & quand celui qui la poſſede ſe conduit agréablement, le Roi change ce titre en celui de *Grand Chancelier*. Mais il n'eſt en poſſeſſion de cette charge, que durant le bon plaiſir de Sa Majeſté.

Le Grand Treſorier.

Le *Grand Treſorier* a le ſoin de tous les revenus du Roi. Il a non-ſeulement ſous ſa direc-

rection tous les Officiers de la Treſorerie, mais auſſi tous ceux qu'on employe à recueillir les revenus, dont les offices ſont la plûpart à ſa diſpoſition.

Autrefois le Roi faiſant un *Grand Treſorier*, lui donnoit les *clefs d'or* de la Treſorerie ; au lieu qu'aujourd'hui cela ſe fait en lui mettant un *Bâton blanc* dans la main. Il ne tient ſon office que durant le bon plaiſir du Roi, & ſes gages ſont de 8000. pieces par an.

Preſident du Conſeil d'Etat.

L'Office de *Preſident du Conſeil d'Etat* eſt fort ancien, mais il fut diſcontinué après la mort du premier Comte de Mancheſter ſous le regne de Charles I, & rempli par le grand Chancelier. Charles II. le retablit dans la perſonne du Comte de Shaftsbury. C'eſt au *Preſident* à propoſer au Conſeil ce qui eſt de ſon reſſort ; &, ſi le Roi eſt abſent, de lui faire le rapport de ce qui s'y eſt paſſé. Cet office eſt un grand poſte d'honneur, & s'eſt toûjours donné par Patentes ſous le grand ſeau.

Garde du Seau privé.

Le *Garde du Seau privé* eſt le cinquiéme des grands Officiers de l'Etat. C'eſt par ſes mains que paſſent tous les octrois du Roi, ſes pardons, & pluſieurs autres affaires de moindre conſequence, qui ne requierent pas le grand ſeau du Royaume. Mais il faut premierement, que le *cachet* du Roi y ſoit appoſé dans la Secretairerie, & ce cachet lui donne plein pouvoir d'y mettre le *ſeau privé*. S'il faut que l'octroi paſſe de là au *grand ſeau*, le *ſeau privé* autoriſe le Chancelier, ou Garde du grand ſeau, d'y appoſer ce ſeau, après avoir bien examiné l'octroi.

C'eſt pour éviter la ſurpriſe, & pour bien exami-

examiner l'octroi, avant qu'il ſoit dans ſa perfection, qu'on le fait ainſi paſſer de main en main. Car ni le *Garde du ſeau privé*, ni *celui du grand ſeau*, ne doit appoſer le ſeau, ſi l'octroi n'eſt pas conforme aux loix ou aux coûtumes du païs, & le Roi en doit être averti premierement.

Le *Garde du ſeau privé* eſt, en vertu de ſon office, Membre du Conſeil d'Etat; ſes gages ſont de 3000. pieces par an; mais il ne tient ſon office que *durante beneplacito*.

Grand Chambellan du Royaume.

Le *Grand Chambellan du Royaume* eſt un Officier d'importance dans le couronnement des Rois. Car c'eſt lui qui habille le Roi le jour du couronnement, qui lui met ſes robes royales, & qui lui preſente de l'eau dans un baſſin d'argent doré, avant & après dîner, pour ſe laver les mains. Dans la proceſſion ſolemnelle de ce jour il marche avec ſa couronne, & ſon bâton blanc à la main. Quand le Roi va au Parlement, il marche à la droite du Pair qui porte l'épée royale, & le grand Marechal à la gauche, immediatement devant le Roi.

Tout le Palais de Weſtminſter eſt ſous ſon gouvernement, & c'eſt lui qui donne ſes ordres pour preparer la Sale de Weſtminſter pour le jour du couronnement, & lors qu'il s'agit de juger un Pair du Royaume dans une cauſe criminelle. C'eſt lui qui pourvoit toutes choſes dans la Chambre des Pairs, lors que le Parlement s'aſſemble. Pour cet effet il a un appartement près de cette Chambre, l'Huiſſier au bâton noir, ſon Deputé, & autres Officiers ſubalternes obeïſſant à ſes ordres. Dans toutes ces occaſions on lui donne les clefs de la ſale de Weſtminſter, de la Cour qu'on appelle *the Court*

Court of Wards, & de la Cour des Requêtes.

Pour le jour du couronnement on lui donne 40. aunes de velours cramoiſi, pour en faire ſes robes de ceremonie. Après qu'il a habillé le Roi, & que le Roi eſt ſorti, ſon habillement de nuit, ſon lit, & la garniture de ſa chambre lui tombent en partage. Il ſe rend auſſi maître du baſſin, où le Roi s'eſt lavé les mains. Et quand un Pair du Royaume, ſeculier ou ſpirituel, rend hommage à Sa Majeſté, il faut payer certains droits au grand Chambellan.

Cet Office eſt hereditaire dans la famille du Marquis de Lindſey.

Grand Connêtable. Le *Grand Connêtable* eſt un autre haut Officier, dont le pouvoir étoit autrefois ſi exorbitant, qu'on a jugé à propos de n'en faire plus depuis le regne d'Henri VII. hormis pour le couronnement. Alors le Roi en fait un, ſeulement *pro hâc vice*. Au couronnement de nôtre Auguſte Reine ANNE, ce fut le Duc de Bedford qui remplit ce poſte d'honneur, marchant en robes de ceremonie, avec le bâton de Grand Connêtable & ſa couronne à la main.

Grand Mareſchal. Le *Grand Mareſchal du Royaume*, en Anglois *Earl Marshal*, eſt celui qui prend conoiſſance, comme faiſoit autrefois le *Grand Connêtable*, des faits militaires, ſuivant le Droit civil. C'eſt lui qui, avec l'aſſiſtance des *Herauts d'Armes*, prend ſoin que tout ſe faſſe dans l'ordre & la bienſeance dans les occaſions ſolemnelles, comme ſont la proclamation & le couronnement du Roi, ſon mariage, ſes funerailles &c. & quand on proclame la guerre contre une Puiſſance étrangere, ou la paix faite avec elle.

C'eſt

C'eſt lui encore qui eſt le juge des armes, & de la deſcente de la Nobleſſe. C'eſt pourquoi il tient une Cour qu'on appelle *Court of Chevalry*, ou la Cour de Chevalerie, & qui s'aſſemble ordinairement au College des Herauts d'armes à Londres, où ils aſſiſtent dans leurs habits de ceremonie, comme étant les Conſeillers.

Quand on a du bien ſuffiſamment pour ſoûtenir le caractere d'une perſonne diſtinguée par ſa Nobleſſe, qu'on n'a point de tache dans ſa reputation, & qu'on a l'ambition d'entrer dans la liſte de la petite Nobleſſe par une diſtinction d'armes, il faut premierement s'addreſſer au *Grand Mareſchal* par un placet, avec un *certificat* autentique de perſonnes diſtinguées dans la province où l'on demeure. Ce *certificat* doit porter, que le ſuppliant a demeuré longtems dans la province de ———, où il a aſſez de bien pour vivre en Gentilhomme, & qu'il a été toûjours fidelle au Gouvernement. Le *Grand Mareſchal* ayant approuvé la choſe, envoye ſes ordres à deux des premiers *Herauts*, pour inventer des armes pour le ſuppliant, & lui preparer un octroi, avec les armes blazonnées en couleurs à la marge, & defenſe à toute perſonne de porter les mêmes armes à ſon peril.

Cet Office a été longtems hereditaire dans la famille du Duc de Norfolc. Le Duc d'aujourd'hui étant Catholique Romain ne peut pas en exercer les fonctions, mais il a un Deputé ſous lui, avec l'agrément de la Reine.

Le jour du couronnement le *Grand Mareſchal* marche en proceſſion en robe de ceremonie, avec le bâton de *Grand Mareſchal*, & ſa couronne à la main.

Le

Grand Admiral. Le dernier haut Officier eſt le *Grand Amiral*, qui a la conduite des affaires de mer, & le gouvernement des forces maritimes. Il eſt le Juge de toutes cauſes maritimes, civiles & criminelles, & de ce qui s'eſt fait ſur mer, ſur les côtes, dans tous les ports & havres, & ſur les rivieres juſqu'au pont le plus proche de la mer. C'eſt lui de qui tous les Vice-Amiraux, Contre-Amiraux, & Capitaines de Mer, les Deputez de chaque côte, & les *Coroners*, c'eſt à dire, ceux qui ont l'autorité de viſiter les corps morts qu'on trouve ſur les côtes ou ſur mer, reçoivent leurs commiſſions. Enfin, c'eſt le *Grand Amiral* qui nomme les Juges de ſa Cour de l'Amirauté.

C'eſt à lui qu'appartiennent toutes les amendes des delinquans ſur mer, ou ſur la côte, dans les ports & havres, &c. les effets des pirates ou autres criminels maritimes condamnez à mort, ou par coutumace, les debris des naufrages qu'on trouve flotans ſur mer, ou jettez ſur la côte, à moins que le Seigneur des terres voiſines n'ait ce droit de la Couronne, & une bonne part aux captures que l'on fait ſur mer, & qui ſont jugées être de bonne priſe. J'ajoute à cela tous les grands poiſſons qu'on appelle *Royal Fishes*, excepté les baleines & les étourgeons. Et ſes gages ſont de 7000. pieces par an.

La Charge de *Grand Amiral d'Angleterre* eſt de ſi grande importance, qu'on ne la donne ordinairement qu'à des Princes du Sang, ou du moins à quelque Noble d'un merite extraordinaire.

CHAP. V.

CHAP. V.

Hiſtoire ſuccinte des Rois & des Reines d'Angleterre. Et, en premier lieu, des Rois Saxons & Danois, juſqu'à Guillaume le Conquerant.

L'*Hiſtoire d'Angleterre* eſt ſi pleine de varieté, de revolutions, & de changemens ſurprenans, qu'elle paſſe à cet égard, ſi je ne me trompe, toutes les Hiſtoires des autres Etats de l'Europe. Mais les bornes de ce volume ne me permettent pas d'entrer bien avant dans le détail. Ainſi je me contenterai de faire voir la *ſucceſſion* des Monarques d'Angleterre, le *tems* de leur avenement à la couronne, leurs *caracteres*, & (comme en paſſant) les plus remarquables evenemens de leurs regnes.

LEUR SUCCESSION.

Rois Saxons.

819. Egbert.
836. Ethelwolf.
857. Ethelbald.
860. Ethelbert.
866. Ethelred.
872. Alfred.
901. Edoüard, l'aîné.
924. Ethelſtan.
940. Edmund.
946. Edred.
955. Edwin.
959. Edgar.
975. Edoüard, le Martyr.
978. Ethelred.
1016. Edmund, Côte de fer.

Rois Danois.

1017. Canute.
1035. Harold.
1040. Hardi Canute.

Les Saxons rétablis.

1042. Edoüard, le Confeſſeur.
1066. Ha-

1066. Harold.

Rois Normans.

1066. Guillaume, le Conquerant.
1087. Guillaume II.
1100. Henri I.
1135. Eſtienne.
1154. Henri II.
1189. Richard I.
1199. Jean.
1216. Henri III.
1272. Edoüard I.
1307. Edoüard II.
1327. Edoüard III.
1377. Richard II.

La Maiſon de Lancaſter.

1399. Henri IV.
1412. Henri V.
1422. Henri VI.

La Maiſon d'Yorc.

1460. Edoüard IV.
1483. Edoüard V.
1483. Richard III.

L'Union des deux Maiſons.

1485. Henri VII.
1508. Henri VIII.
1547. Edoüard VI.
1553. Marie.
1558. Eliſabeth.

Rois & Reines de la Grande Bretagne.

1602. Jaques I.
1625. Charles I.
1648. Charles II.
1684. Jaques II.
1688. Guillaume & Marie.
1701. Anne, la preſente Reine.

Les Rois Saxons d'Angleterre.

819. EGBERT, Prince martial, Roi des Saxons Occidentaux, & le Fondateur de la Monarchie d'Angleterre. Qui ayant ſubjugué les autres Rois de l'Heptarchie, ſe fit couronner Roi d'Angleterre à Wincheſter, la Ville Royale des Saxons Occidentaux; & fit les Rois conquis ſes vaſſaux, & Vicerois pendant quelque tems. L'Angleterre fut envahie, ſous ſon regne, par une armée de 23. mille Danois. Mais il leur fit tête, & les contraignit enfin de le laiſſer en pleine poſſeſſion. Il mourut après

après un regne de 17. ans, & fut inhumé à Wincheſter.

836. II. ETHELWOLF, fils d'Egbert, étoit Evêque de Wincheſter, quand le Roi ſon pere mourut; Prince bigot, qui pût à peine ſe reſoudre à quitter la mitre, pour prendre une couronne. Il étoit entierement devoüé au Pape, grand Patron du Clergé, & paſſionné juſqu'à l'excès pour la Reine. Il fit un voyage à Rome en pelerinage, confirma la taxe appellée *Peter-pence*, & rendit partie de l'Angleterre tributaire au Pape. Son regne fut auſſi inquieté par les Danois, mais il les defit à Okely. Ce fut ſous ſon regne, que les Ecoſſois ſe ſaiſirent du Royaume des Pictes. Après un regne de 19. ans il mourut, laiſſant quatre fils, qui ſuccederent tous l'un après l'autre à la Couronne d'Angleterre. Savoir

855. III. ETHELBALD, Prince guerrier, qui fit beaucoup de peine aux Danois. Il épouſa Judith, ſa belle mere, & ne regna que 5. ans. Son corps fut inhumé à Salisbury.

860. IV. ETHELBERT, frere d'Ethelbald, Prince d'une grande vertu, à qui les Danois firent bien de la peine, cependant il les vainquit, en pluſieurs rencontres. Il mourut après un regne de ſix ans, & fut enterré à Sherbourn.

866. V. ETHELRED, qui livra neuf batailles aux Danois dans une année. Les Danois étoient alors payens, & exerçoient leur cruauté en payens, n'épargnant âge ni ſexe. Ils mettoient tout à feu, & à ſang. Ils brûlerent la ville d'Yorc, & reduiſirent en cendres pluſieurs Couvens. Le regne de ce Prince ne fut que de ſix années, & il fut inhumé à Winbourn en Dorſetshire.

872. VI. ALFRED, quatriéme fils d'Ethelwolf, ſucceda à ſon frere Ethelred, fut un excellent Prince, & grand amateur des ſciences. Comme il étoit fort preſſé par les Danois, il contrefit le muſicien, & s'en alla ſouvent au camp des enemis, pour les divertir par ſa muſique. Ayant fait ce mêtier quelque tems, ſans que les Danois en euſſent aucun ſoupçon, il prit ſon tems pour fondre ſur eux. Après avoir aſſemblé ſes troupes de tous côtez, il leur livra bataille près d'Abington, & les mit tous en deroute. Habba, un de leurs Generaux fut tué; & *Reafan*, leur étendard, pris. S'étant ainſi defait des Danois, il fit fleurir la Juſtice en Angleterre, & retablit à Oxford les Muſes, que la fureur des Danois avoit diſperſées. Ce fut Alfred, qui diviſa le premier ce Royaume en Comtez, ou Provinces. Après un regne de 29. ans il mourut, & ſon corps fut inhumé à Wincheſter.

901. VII. EDOUARD, ſurnommé l'aîné, fils d'Alfred, ſucceda à ſon pere. Les Danois, reſolus de n'en point demordre, renouvellerent les troubles de ce Royaume. Mais Edoüard fut trop fort pour eux, & Elfrede, ſa ſœur, une veritable Heroïne, l'aſſiſta beaucoup dans tous les combats qui ſe donnerent contre ces Barbares. Il regna 23. ans, & fut enterré à Wincheſter.

924. VIII. ETHELSTAN, fils aîné d'Edoüard, fut un Prince magnanime, & qui s'attira l'eſtime de tous les Princes de l'Europe. Il chaſſa les Danois juſques à Northumberland, conquit le Païs de Galles, & le rendit tributaire. Il annexa la Cornoüaille, & les Sorlingues, à la Couronne d'Angleterre. Ce fut ſous ſon regne que l'Hercule d'Angleterre

terre, Guy de Warwick, tua Colbron, le Goliath des Danois ; & ce fut par ſes ordres, que la Bible fut miſe en Anglois. Il regna 18. ans, mourut à Gloceſter, & fut enterré à Malmsbury.

940. IX. EDMUND, frere d'Ethelſtan, lui ſucceda. Avec l'aſſiſtance de Malcolm Roi d'Ecoſſe, il defit entierement les Danois ; & par reconoiſſance il lui donna Cumberland & Weſtmorſand, deux Provinces Septentrionales, dont la couronne d'Ecoſſe demeura en poſſeſſion juſqu'au regne de Henri II. Il mourut au bout de ſix ans, & fut enterré à Glaſſenbury, laiſſant deux jeunes fils, Edwin & Edgar.

946. X. EDRED, frere d'Edmund, fit breche à la ſucceſſion, & monta ſur le trône, en la place d'Edwin ſon neveu. Il ſe laiſſa gouverner par Dunſtan, Abbé de Glaſſenbury, & Wolſtan Archevêque d'Yorc s'oppoſa à ſa conduite. Après un regne de neuf ans il mourut, & fut enterré à Wincheſter.

955. XI EDWIN, fils aîné d'Edmund, ſucceda à ſon oncle Edred. Mais ſon averſion pour les Moines lui fit perdre ſa Couronne. Il bannit Dunſtan, & celui-ci le fit depoſer. Edwin en mourut de chagrin, & Wincheſter fut le lieu de ſa ſepulture.

959. XII. EDGAR, ſurnommé le *paiſible*, frere d'Edwin, monta ſur le trône après lui. Ce fut un Prince laſcif, mais nonobſtant cela un grand Monarque. Il rappella l'Abbé Dunſtan de ſon exil, le fit Archevêque de Cantorbie, & à ſa ſollicitation chaſſa les Prêtres mariez. Il dechargea le païs de Galles du tribut qu'il payoit à la Couronne en or, argent, & bétail, depuis le regne d'Ethelſtan, pour un

certain nombre de loups ; ce qui rendit les Gallois ſi actifs à la chaſſe du loup, qu'ils en éclaircirent le Royaume en peu d'années. Ce Roi eut l'honneur d'être mené à Cheſter par eau, par 8. Princes Bretons qui ramoient, lui ſe tenant au gouvernail. Il regna 16. ans, & mourut. Son corps fut inhumé à Glaſſenbury.

975. XIII. EDOUARD, ſurnommé le *Martyr*, fils naturel d'Edgar, monta ſur le trône après lui. Nouvelle breche à la ſucceſſion, puis qu'il ſupplanta Ethelred, fils legime d'Edgar. Le Clergé ſeculier & les Moines furent derechef aux priſes ſous ce regne, mais ceux-ci étant ſoûtenus par Dunſtan eurent le deſſus. Le Roi ne regna que 3. ans, & fut aſſaſſiné par ordre de la Reine, ſa belle-mere, pour faire place à ſon propre fils.

978. XIV. ETHELRED, fils legitime d'Edgar, ſucceda à Edoüard. Il avoit l'eſprit foible, & ſon regne fut très-malheureux. Les Danois profiterent de ſon imbecillité, & le haraſſerent ſi fort, que pour avoir paix avec eux, il s'engagea de leur payer le *Danegelt*, c'eſt à dire, un tribut annuel de 40000. pieces. Mais comme ils étoient inſolens, & qu'ils vivoient par tout à diſcretion, ils laſſerent enfin la patience des Anglo-Saxons, qui (par les ordres d'Ethelred) en firent un maſſacre general la nuit du 13. de Nov. l'an 1012. Suenon regnoit alors en Danemarc. La nouvelle de ce maſſacre le remplit de fureur, & anima ſa vengeance au dernier point. Il vint lui même en perſonne, avec une puiſſante flote & une armée, pour en tirer ſatisfaction, & fut ſuivi peu après par Canute, ſon ſecond fils, avec un puiſſant renfort. D'abord la fureur des Danois ſe repandit par tout, & l'Angleterre ſe

vit

vit toute en ſang. Le Roi Ethelred prit la fuite, & ſe ſauvant de delà la mer, abandonna ſes ſujets à la vengeance de ſes enemis. Suenon mourut quelque tems après, & Ethelred revint, mais il mourut auſſi peu après ſon retour. Il eut ſept fils d'Emma, ſon épouſe.

1016. XV. EDMUND, ſurnommé *Côte de fer*, parce qu'il étoit puiſſant, ſucceda à ſon pere Ethelred, & diſputa la Couronne à Canute Roi de Danemarc avec beaucoup de valeur. Enfin, pour terminer l'affaire, après bien du ſang verſé, ils convinrent d'en venir à un *Duel*, en preſence de leurs armées. Alney, une petite Iſle dans la Severne, près de Gloceſter, fut nommée pour cet effet. Les deux Rois ſe batirent là. Canute ſe ſentant bleſſé par Edmund, ils s'embraſſerent l'un l'autre, & tomberent d'accord que le Royaume ſeroit partagé entre eux. La partie meridionale tomba en partage à Edmund, & la ſeptentrionale à Canute. Mais comme Edmund fut bien-tôt après aſſaſſiné par la trahiſon d'Edrick, Canute ſe ſaiſit de tout le Royaume. Ainſi Edmund ne regna que 7. mois, laiſſant deux fils, Edoüard & Edmund.

Les Rois Danois d'Angleterre.

1017. XVI. CANUTE, fils de Suenon Roi de Danemarc, s'étant ſaiſi de tout le Roiaume ſur la mort du Roi Edmund, épouſa Emma ſa mere, & bannit ſes deux fils, pour s'aſſeurer la Couronne. Il ſe fit honneur, en faiſant decapiter Edrick, l'aſſaſſin du Roi Edmund, dont la tête fut élevée en ſpectacle ſur la plus haute tour de Londres. Il eut deux fils de la Reine Emma, ſon Epouſe, Suenon

non & Canute; dont le premier ſucceda à ſa Couronne de Danemarc, & l'autre fut ſupplanté par

1035. XVII. HAROLD, ſurnommé *pié-de-lievre*, fils naturel de Canute. Il regna comme tiran, mais ſon regne fut court, car il ne fut que de cinq années.

1040. XVIII. CANUTE, ou *Hardi Canute*, fils legitime de Canute premier de ce nom. Il fit deterrer le corps de Harold qui l'avoit ſupplanté, & le fit jetter dans la Thamiſe. Mais il fut favorable à Edoüard, ſon frere du côté maternel, qui fut ſon proche ſucceſſeur. Il ne regna que deux ans, & Wincheſter fut le lieu de ſa ſepulture. Sa mort mit fin à l'oppreſſion ſous laquelle ce Royaume avoit gemi plus de 200. ans, par l'invaſion des Danois. Ainſi le ſang des Saxons remonta ſur le trône, & les Danois qui reſterent en Angleterre s'allierent avec les Anglois, de ſorte qu'ils devinrent une même nation.

Les Saxons retablis ſur le Trône.

1042. XIX. EDOUARD, ſurnommé le *Confeſſeur*, ſeptiéme fils du Roi Ethelred & de la Reine Emma ſon épouſe, ſucceda à *Hardi Canute*. Ainſi le ſang Saxon fut retabli ſur le trône dans la perſonne d'Edoüard, mais ce fut en faiſant breche à la ſucceſſion, Edoüard & Edmund ſes neveux, fils d'Edmund ſon frere aîné, étant par là exclus de la Couronne. Il fut cruel à ſa mere, & à la Reine ſon épouſe. A ſa mere, en la mettant à l'épreuve du feu; & à ſon épouſe, en lui refuſant accès dans ſon lit. Cette abſtinence neanmoins, appuyée d'une grande devotion, le fit paſſer pour un Saint, peu-

pendant ſa vie, & il fut effectivement canonizé après ſa mort ; de là vient qu'on l'appelle encore aujourd'hui *S. Edoüard.* Ce fut le premier Roi d'Angleterre, qui guerit des écroüelles ; & ce fut ſous ſon regne que la taxe appellée *Danegelt* prit fin. Comme il n'avoit point d'enfans, & que Guillaume, Duc de Normandie, avoit beaucoup de part à ſon affection, celui-ci profita de l'occaſion, & ſe fraya le chemin, par le moyen d'Edoüard, au trône d'Angleterre. Enfin Edoüard mourut, après un regne de 24. ans, & ſon corps fut inhumé dans l'Abbaye de Weſtminſter, qu'il avoit fait rebâtir de fond en comble.

1066. XX. HAROLD, fils du Comte Godwin & de Thyra, fille naturelle de Canute premier de ce nom, ſucceda à Edoüard. Nouvelle breche à la ſucceſſion, au prejudice d'Edgar Asheling, petit fils d'Edmund, ſurnommé *Côte de fer.* Mais Harold fut à peine monté ſur le trône, qu'il perdit la couronne & la vie en même-tems ; Guillaume, Duc de Normandie, étant venu en Angleterre avec une puiſſante armée, pour en prendre poſſeſſion, ſous pretexte que ſon Couſin Edoüard l'avoit fait ſon heritier. Un ſeul combat decida le different entre Harold & Guillaume. Ce combat ſe donna le 14. d'Octobre 1066. dans lequel Harold fut tué, ſes forces miſes en deroute, & Guillaume demeura victorieux dans le champ de bataille. Cependant Harold & ſes troupes n'avoient pas manqué de bravoure.

CHAP. VI.

Des Rois Normans d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquerant juſqu'à Jaques, le premier Monarque de la Grande Bretagne.

1066. XXI. GUILLAUME I, ſurnommé *le Conquerant*, ſucceda à Harold par la force des armes, comme je viens de le dire. Il étoit fils de Robert Duc de Normandie; & la fortune lui fut ſi favorable, que par une ſeule victoire il ſe rendit maître d'un Royaume, qui avoit coûté tant de ſang aux Danois, par un nombre infini de batailles, pendant plus de 200. ans. Il y vint en *Conquerant*, & il y regna en *tyran*. Il deſarma d'abord les Anglois, interdit l'uſage du feu après 8. heures du ſoir, & pour tenir les Anglois en crainte, il bâtit la Tour de Londres, & pluſieurs autres forterceſſes. Il dépouilla les Anglois des charges les plus honorables & les plus lucratives, pour les diſtribuer aux Normans. Cependant il confirma les loix d'Edoüard le Confeſſeur, & y ayant ajoûté quelques coûtumes de Normandie, on en fit un Code en Norman. Quoi-que cette langue fût inconue à la plûpart des Anglois, ils ne laiſſoient pas que d'être bien punis, quand ils tranſgreſſoient les loix. Ce fut par un ſtratageme, que les habitans de la Province de Kent obtinrent des privileges pour eux-mêmes. Pour avoir le plaiſir de la chaſſe, il renverſa 36. paroiſſes, avec tout autant d'Egliſes, afin de donner plus d'étendue à ſa *Nouvelle Forêt*. Sa ſeverité outrée rendit ſon reg-

regne turbulent. Quand il étoit en Angleterre, la Normandie ſe ſoûlevoit ; & s'il étoit en Normandie, l'Angleterre en faiſoit de même. L'Ecoſſe d'un côté, & l'Irlande de l'autre, ſe dechaînerent auſſi contre lui. Ses ſujets ne pouvoient l'aimer, & ſes voiſins ne le pouvoient ſoûfrir. Il regna neanmoins 21. ans, & mourut enfin à Caen en Normandie, peu regretté, & en mauvaiſe odeur. Il laiſſa trois fils, Robert qui lui ſucceda en Normandie, Guillaume en Angleterre, & Henri qui ſucceda à Guillaume.

1087. XXII. GUILLAUME II, ſurnommé *Rufus*, ſecond fils du Conquerant, ſucceda à la Couronne, par les intrigues de Lanfrank ; Archevêque de Cantorbie, Robert ſon frere aîné étant pour lors en Normandie. Nouvelle breche à la ſucceſſion. Mais enfin il fut convenu que Guillaume payeroit à Robert une ſomme d'argent tous les ans, & que Robert lui ſuccederoit à la Couronne d'Angleterre, s'il le ſurvivoit. Guillaume traita ſes ſujets Anglois avec moins de ſévérité, que n'avoit fait ſon pere. Ce fut lui qui fit bâtir la grande Sale de Weſtminſter. Il bannit Anſelme, Archevêque de Cantorbie, parce qu'il le traverſoit dans ſon gouvernement, & laiſſa ce Siege vacant quatre années de ſuite, pendant leſquelles il jouït de ſes revenus. Il exila auſſi ſon propre oncle, l'Evêque Odo, pour avoir excité ſon frere Robert contre lui. Enfin il fut tué dans la *Nouvelle Forêt*, par une fleche que le Chevalier Tyrrel avoit tirée contre un daim. Il regna 13. ans, & fut enterré à Winchester.

1100. XXIII. HENRI I, ſurnommé *Beauclerc*, ſucceda à ſon frere Guillaume, Robert l'aîné

l'aîné étant alors dans la Paleſtine. Il revint en Angleterre, où il eut le chagrin de ſe voir encore ſupplanté par ſon cadet, & fut obligé de traiter avec Henri ſur le même pié qu'il avoit fait avec Guillaume. Henri revoqua l'Edit de Guillaume ſon pere touchant l'uſage du feu & des chandelles, pardonna toutes les dettes qui étoient deuës à la Couronne avant ſon couronnement, & confirma les Loix d'Edoüard le Confeſſeur. Pour plaire au Clergé, il rappella l'Archevêque Anſelme qui avoit été banni. Mais il fut banni derechef, ſur le refus qu'il fit de conſacrer des Evêques nommez par le Roi, qui s'appropria cependant les revenus de tous les Evêchez vacans. La plus grande tache de ſon regne, c'eſt ſa cruauté envers Robert ſon frere, lequel il depouilla de ſon Duché de Normandie. Cela fait, il l'emmena priſonnier en Angleterre, & l'enferma dans le château de Cardiff en Galles, où il fut fort mal-traité pendant le cours de 26. ans. Ainſi ce pauvre Prince ſe vid dépouillé de tout, & les Normans qui avoient conquis l'Angleterre peu auparavant, furent eux-mêmes conquis par l'Angleterre, & la Normandie annexée à cette Couronne. Henri épouſa Mathilde, deſcendue d'Edmund ſurnommé *Côte de fer*; dont il eut Guillaume, qui fut marié à la fille du Duc d'Anjou. Mais, en paſſant la mer, ils eurent tous deux le malheur d'y perir, avec deux autres enfans du Roi, & grand nombre de perſonnes de qualité des deux Sexes. J'ai dit ci-devant, qu'Alfred avoit retabli l'Univerſité d'Oxford, Henri, qui paſſoit pour ſavant dans un ſiecle peu éclairé, (d'où vient le ſurnom de *Beauclerc* qu'on lui donna) ſe fit un merite de retablir celle de Cambrige. Vers

la

la fin de ſon regne, il y eut une ſi grande Eclipſe de Soleil, qu'on vid les étoiles brillantes en plein midi. Il regna 35. ans, & mourut en Normandie. Son corps fut apporté en Angleterre, & inhumé dans l'Abbaye de Reading. De tous les enfans qu'il avoit eus de la Reine, il ne laiſſa que Mathilde en vie, qui fut malhonnêtement ſupplantée par le pouvoir du Clergé, pour placer ſur le trône un petit fils de Guillaume le Conquerant.

1135. XXIV. ESTIENNE, petit fils du Conquerant du côté maternel, ſucceda à Henri, au prejudice de Mathilde ſa fille, veûve de l'Empereur Henri V, qui étoit la proche heritiere. Autre breche à la ſucceſſion. Comme il étoit monté ſur le trône par l'aſſiſtance du Clergé, il voulut bien lui témoigner ſa reconoiſſance, par la promeſſe ſolemnelle qu'il lui fit de conſerver inviolablement les privileges du Clergé, de ne ſe ſaiſir d'aucune dignité Eccleſiaſtique, & de ne point ſoûffrir que le Clergé fût ſoûmis au bras ſeculier. Il eſt vrai qu'il attrapa la Couronne, mais l'Imperatrice lui en fit une couronne d'épines. Elle rendit ſon regne fort turbulent, & remua ciel & terre pour le detrôner. Comme les armes ſont journalieres, tantôt la fortune ſe declaroit pour elle, tantôt pour l'uſurpateur. Pour ſe ſauver, lors qu'elle fut ſur le point de tomber entre ſes mains, elle ſe fit cacher dans un cercueil. Eſtienne fut pris priſonnier, mais il obtint ſon élargiſſement, lors que ſon fils Euſtache étant mort, il adopta Henri fils de l'Imperatrice, pour être ſon ſucceſſeur. Il regna 19. ans, mourut à Douvre & fut enterré à Feversham, après avoir donné pluſieurs marques de ſa bravoure.

Le

Le Sang Saxon, & le Norman, unis en la perſonne de Mathilde l'Imperatrice, fille de Henri I.

1154. XXV. HENRI II, fils de Mathilde l'Imperatrice, fille de Henri I. & de Mathilde ſa premiere femme; qui étoit fille de Malcolm Roi d'Ecoſſe, & de Marguerite fille d'Edoüard, fils aîné d'Edmund ſurnommé *Côte de fer*. Son pere étoit Geofroy Plantagenet, Comte d'Anjou, Touraine, & Maine, que ſa mere avoit épouſé en ſecondes nôces. Ainſi ces Provinces de France tomberent à la Couronne d'Angleterre; auxquelles il ajoûta le Duché d'Aquitaine, en vertu de ſon mariage avec Eleonor, lequel Duché comprenoit le Poitou, la Saintonge, & la Guienne. L'Irlande fut auſſi conquiſe par ce Prince, en partie; & ces deux Provinces du Nord, Cumberland & Weſtmorland, qui avoient été demembrées de l'Angleterre plus de 200. ans, lui furent re-annexées. Voila comment l'Angleterre devint une puiſſante Monarchie, & ſon Roi un grand Monarque. Il donta d'ailleurs les Gallois, qui avoient pris les armes, pour ſecoüer le joug de l'Angleterre. Après tout on ne peut pas nier qu'Henri ne fût un grand Prince. Il auroit même été heureux, ſi la Reine n'avoit été jalouſe juſqu'à la fureur de la belle Roſemonde ſa concubine, qu'elle fit empoiſonner pendant que le Roi étoit en Normandie. Elle excita même les Princes ſes fils contre lui. Et, quand il fut de retour, il la fit mettre en priſon, où elle continua juſqu'à la mort de Henri. Il eſt vrai que Thomas Becket, Archevêque de Cantorbie, Prelat d'une grande fierté, le chagrina auſſi mortellement. Pluſieurs meurtres

tres & viols ayant été commis par le Clergé, le Roi ordonna que les delinquans fuſſent punis Becket s'y oppoſa, & le Roi le bannit. Etant rappellé de ſon exil, il refuſa de nouveau d'obeïr aux ordres de Sa Majeſté. Le Roi reſſentit vivement ſa deſobéïſſance, juſques là que quatre Courtiſans, pour lui faire leur cour, conſpirerent la mort de l'Archevêque. Qui fut effectivement aſſaſſiné, un jour de Noël, dans l'Egliſe Cathedrale de Cantorbery. Ce meurtre éclata d'une étrange maniere, & le Roi fut obligé de ſacrifier ſa gloire aux manes de ce Prelat. Il n'y avoit point de ſalut pour lui, à moins qu'il ne fît une penitence d'éclat. La penitence fut de marcher trois miles, piez nuds, & de recevoir 80. coups de fouët, de la main des Moines de Cantorbery. Voila un exemple aſſez ſurprenant d'une *obeiſſance paſſive* d'un Roi à ſon Clergé, d'un hommage rendu par un Roi ſur le trône à un inſolent Prelat dans la pouſſiere. Après un regne de 35. ans il mourut à Chinon en Normandie, & ſon corps fut enterré à Font-Everard.

1189. XXVI. RICHARD I., ſurnommé *Cœur de Lion*, ſucceda à ſon pere Henri. Ce Prince ſe ſignala principalement dans la Terre Sainte, portant la terreur par tout. Il prit l'Iſle de Chypre; mais ſe voyant abandonné par les François, il quitta le deſſein qu'il avoit d'attaquer Jeruſalem, & s'en revint en Angleterre. Il fit une partie de ſon voyage par terre, & paſſant par l'Allemagne, il fut arrêté dans les terres de l'Empereur, & n'obtint ſa liberté qu'en payant une groſſe rançon. Peu après ſon retour, il fit guerre à la France, & y remporta une grande victoire à Giſors. Il ne ſurvêquit pas longtems cette victoire. Un coup de fleche,

che, qu'il reçeut au ſiege du château de Chalûz, mit fin tout enſemble à ſa vie & à ſon regne. Son corps fut inhumé à Font-Everard, aux piez du Roi ſon pere.

1199. XXVII. JEAN, ſurnommé *Sans-terre*, frere de Richard, lui ſucceda, au prejudice d'Arthur ſon neveu, fils de Geofroy ſon frere aîné. Ainſi voila encore une breche à la ſucceſſion. Ce fut ſous le regne de ce malheureux Prince, que l'Angleterre perdit tant de belles Provinces qu'elle poſſedoit en France, le Pape ayant mis ſon Royaume à l'interdit, pour avoir fait un Evêque de Cantorbie contre les ordres de ſa Sainteté. Belle occaſion pour Philippe Roi de France, ſurnommé Auguſte, pour ſe ſaiſir (comme il fit) de toutes ces provinces, en vertu de l'interdit. Ceci arriva l'an 1202, mais Philippe n'en demeura pas là. Les Barons ou Pairs du Royaume, ſe ſouleverent contre le Roi Jean; & porterent la choſe ſi loin que, pour s'en defaire, ils offrirent la couronne au Dauphin. Le Dauphin accepta l'offre, & s'en vint en Angleterre. Mais il eut le malheur de deplaire aux Barons, & fut enfin contraint de ſe retirer. Le Roi Jean, pour ſe tirer d'affaires, fit ſes ſoûmiſſions au Pape, lui aſſujettit ſa couronne, & s'engagea de lui payer un tribut annuel. Par cette lâche ſoûmiſſion (qui fut enſuite condamnée par le Parlement, où l'on tomba d'accord que le Roi ne pouvoit pas aliener ſa couronne) il ſe remit ſur pié, & obligea Philippe de quitter la partie. Le Roi Jean ſe raccommoda auſſi avec les Barons, & leur fit cette declaration dans le *Magna Charta*, qui a toûjours été regardée depuis comme la Regle du Gouvernement d'Angleterre. Savoir que, *ſi le Roi venoit à violer aucune partie de la Char-*

Chartre; & qu'il refuſât de redreſſer aucun grief, les Barons, & tout le peuple d'Angleterre, ſeroient en pleine liberté de le reduire par toutes les voyes imaginables, comme en ſaiſiſſant ſes Domaines & ſes Forteresſes, pourveu qu'on eût toûjours égard à la ſeureté de la perſonne du Roi, de la Reine, & de leurs enfans. Enfin le Roi Jean mourut, après un regne de 17. ans, & fut enterré à Worceſter. Quelques Hiſtoriens affirment, qu'il fut empoiſonné par un Moine, dans l'Abbaye de Swinſtead en Lincolnshire, comme il marchoit avec une armée pour livrer bataille au Dauphin.

1216. XXVIII. HENRI III, fils du Roi Jean, ſucceda à ſon pere, & ne fut gueres plus heureux, ni plus ſage que lui. *Mali corvi malum ovum.* Ce Prince ſembloit n'être né que pour les étrangers. Il mépriſoit ſes propres ſujets, & favoriſoit ceux d'un Prince étranger. Cette conduite irrita les Barons, ces grands Patrons & Protecteurs de la liberté du peuple, & leur fit prendre les armes. Henri fut pris priſonnier, avec ſon frere Richard, à Nottingham. Mais le puiſſant Comte de Leiceſter épouſa ſa querelle, & le mit en liberté. La prodigalité de ce Prince le rendit pauvre; & ſa pauvreté le rendit contemptible. Cependant il regna 56. ans, & ſon regne eſt encore aujourd'hui le plus long de tous les regnes d'Angleterre. L'Abbaye de Weſtminſter eſt le lieu de ſa ſepulture.

1272. XXIX. EDOUARD, fils de Henri, ſucceda à ſon pere. Mais il étoit dans la Terre Sainte, avec Eleonor ſa femme, quand ſon pere mourut. Ce Prince fut un des plus grands Heros d'Angleterre. Dès qu'il fut de retour de la Terre Sainte, il fit éclater en Europe ſa grandeur de courage, & ſa prudence conſom-

mée, qui le firent reüſſir dans toutes ſes entrepriſes. Il tint la France en crainte, donta les Gallois, & conquit l'Ecoſſe, malgré la defence du Pape. Il fit ſon fils Edoüard Prince de Galles, & depuis ce tems-là les fils aînez des Rois d'Angleterre ont toûjours porté ce titre. Après un regne de 35. ans il mourut, & fut enterré à Weſtminſter.

1307. XXX. EDOUARD II, fils d'Edoüard I, lui ſucceda, mais ſon regne fut malheureux. Il eut trois Favoris qui fouloient le peuple, ſavoir Gaveſton, Spencer le pere, & ſon fils; dont le premier fut decapité, & les deux autres furent taillez en pieces. Leur oppreſſion étoit montée à un ſi haut point, que les Patrons de la liberté du peuple, je veux dire les Barons, furent contraints de prendre les armes. L'Ecoſſe ſecoüa le joug de l'Angleterre, & ſon nouveau Roi, Robert Bruce, conſerva ſa liberté, contre tous les efforts d'Edoüard. Qui ſe rendit en perſonne en Ecoſſe avec une belle armée, pour reduire ce Royaume à ſon obeïſſance. Mais, bien loin d'y trouver ſon conte, ſon armée fut entierement defaite à Banocks-bourn, & lui même eut aſſez de peine à ſe ſauver. Enfin, il fut contraint de reſigner ſa couronne à ſon fils, le Prince Edoüard; & peu de tems après, il fut aſſaſſiné au château de Brackley en Northamptonshire, par l'influence de Mortimer, favori de la Reine. Son corps fut inhumé à Gloceſter.

1327. XXXI. EDOUARD III, fils d'Edoüard II, ſucceda à ſon pere, fit briller la Couronne d'Angleterre au-delà de tous ſes predeceſſeurs, & devint le fleau de la France & de l'Ecoſſe. Sa mere étoit ſœur de Charles IV. Roi de France, qui ne laiſſa point de lignée,

gnée. Edoüard, qui n'entendoit point la *Loi Salique*, pretendoit à la ſucceſſion, & ſoûtint ſon droit par ſes armes. Son fils Edoüard, ſurnommé le *Prince Noir*, ſe ſignala dans les deux fameuſes journées de Creſſy & Poitiers. Ce fut dans celle de Poitiers qu'il prit le Roi Jean de France priſonnier, avec Philippe ſon plus jeune fils. La Reine de ſon côté mit les Ecoſſois en deroute près de Durham, & prit leur Roi David Bruce priſonnier. Voila deux illuſtres ſujets de trionfe, deux Rois en mêmetems priſonniers en Angleterre. Edoüard Baliol fut mis ſur le trône d'Ecoſſe, & il rendit hommage pour ſa couronne au Roi d'Angleterre. L'Iſle de *Man* fut priſe ſur les Ecoſſois. Enfin ce fut Edoüard III. qui inſtitua l'*Ordre de la Jartiere*, & qui donna à ſon fils Edoüard le titre de *Duc de Cornoüaille*, qui eſt hereditaire au fils aîné d'Angleterre. Ce Prince, qui étoit un foudre de guerre, mourut en 1376; & ſa mort prematurée contribua beaucoup à celle du Roi ſon pere, qui mourut bien-tôt après, ayant regné 30. ans. Il fut enterré à Weſtminſter. Ce fut ſous ce regne que Jean Wicleff, Miniſtre de Leiceſter, ſe rendit fameux, en combatant les erreurs de l'Egliſe Romaine. Le Roi eut 7. fils & 5. filles de la Reine, ſon épouſe, fille de Guillaume, Comte de Hainaut & de Hollande. Ses fils étoient Edoüard le Prince Noir, Guillaume de Hatfield, Lionel Duc de Clarence, Jean de Gand Duc de Lancaſter, Edmund de Langley Duc d'Yorc, Guillaume de Windſor, & Thomas de Woodſtock Duc de Gloceſter. Je les nomme tous, parce que cela ſervira beaucoup à l'éclairciſſement de l'hiſtoire qui ſuit.

1377. XXXII. RICHARD II, fils d'Edoüard

doüard le Prince Noir, & petit fils d'Edoüard III. ſucceda à ſon grand-pere. Mais il fit voir par ſa conduite qu'en heritant la couronne, il n'avoit pas herité les vertus de ſon pere, ni de ſon grand-pere. Il ſe laiſſoit entierement gouverner par ſes favoris, qui le rendirent odieux. Son regne fut inquieté par la France, & par l'Ecoſſe ; & il eut le chagrin enſuite de voir ſes ſujets armez contre lui. Enfin, il fut contraint par les Barons de reſigner ſa couronne, & fut relegué au château de Pomfret en Yorkshire, où il fut bien-tôt aſſaſiné. Tant il eſt vrai, qu'il n'y a pas loin de la priſon d'un Prince à ſon tombeau. Ce Prince étoit né à Bourdeaux.

La Branche de LANCASTER, *communément appellée* LA ROSE ROUGE.

1399. XXXIII. HENRI IV, ou Henri de Bullingbrook, fut le ſucceſſeur immediat de Richard. Il étoit fils de Jean de Gand Duc de Lancaſter, quatriéme fils d'Edoüard III ; & anticipa la couronne, au prejudice des enfans du troiſiéme fils, Lionel Duc de Clarence. Mais Henri l'emporta, & la conſerva par l'épée. La plûpart de ſon regne ſe paſſa en émotions, qu'il eut aſſez de peine à calmer. Les Ecoſſois d'un côté prirent les armes, il falut les appaiſer. Les Gallois d'un autre côté ſe ſouleverent ſous la conduite de leur chef Owen Glendover, qui lui fit bien de la peine. Mais enfin il en vint à bout. Après un regne de 13. ans il mourut, & fut enterré à Cantorbery.

1412. XXXIV. HENRI V, communément appellé Henri de Monmouth, le lieu de ſa naiſſance, ſucceda à ſon pere Henri, & acquit beaucoup de gloire à l'Angleterre. Ce fut un Prince

Prince libertin dans ſa jeuneſſe, & qui ne fit briller ſes vertus que ſur le trône. D'abord il bannit de la Cour ſes compagnons de debauche, renouvella les pretenſions de cette couronne à celle de France, & le fit avec ſuccès. Avec une petite armée de 13000. hommes il ſe rendit en France, & defit les François à Azincourt, qui étoient plus de cinquante mille. Charles VI, un Prince qui avoit l'eſprit foible, regnoit pour lors en France. La Reine le perſuada de desheriter le Dauphin, & de donner ſa fille (ſœur du Dauphin) en mariage à Henri. Si bien qu'Henri fut declaré heritier de la Couronne de France, & Regent du Royaume pendant la vie de Charles, du conſentement des Etats. Il mourut quelques années après à Vincennes, ayant regné dix ans, & ſon corps fut inhumé à Weſtminſter. Avant ſa mort, il fit Regent de France le Duc de Bedford, & Regent d'Angleterre le Duc de Gloceſter, ſes freres, pendant la minorité d'Henri ſon fils, l'heritier des deux Couronnes.

1422. XXXV. HENRI VI, fils unique de Henri V, ſucceda à ſon pere, & fut couronné à Paris Roi de France l'an 1431. après la mort de Charles VI. Malheureuſement ce Prince donna dans la bigoterie, & la Reine regnoit en ſa place. Elle avoit ſi bien captivé ſon eſprit, que ſa complaiſance pour elle fut outrée, & lui fit perdre l'affection du peuple. Richard, Duc d'Yorc, qui avoit le droit à la Couronne d'Angleterre preferablement à la maiſon de Lancaſter, étant deſcendu du Duc de Clarence, troiſiéme fils d'Edoüard III, profita de l'occaſion. On arma de toutes parts, les uns pour le Pretendant à la Couronne, les autres pour le Roi ſur le trône; ceux-là pour la

maiſon d'Yorc, ſous le nom de la *Roſe blanche*, ceux-ci pour celle de Lancaſter, ſous le nom de la *Roſe rouge*. Une guerre inteſtine s'allume par tout, pluſieurs combats ſe donnent, & l'Angleterre nage dans ſon ſang. Henri fut pris priſonnier, à la bataille de Northampton. Le Parlement, qui ſe rangeoit toûjours du côté de la victoire, approuva les pretentions de Richard, mais voulut en méme tems que le regne d'Henri ne finît qu'avec ſa vie. Ces troubles de l'Etat ouvrirent la porte à la France, pour ſecoüer le joug de l'Angleterre; ce qu'elle fit dans peu d'années, mettant le Dauphin ſur le trône, ſous le nom de Charles VII. Cependant la Reine Marguerite d'Anjou, femme du Roi Henri, Princeſſe active & d'un courage intrepide, remua ciel & terre, pour aſſurer la Couronne à ſon fils Edoüard. Elle leva une armée au Nord de l'Angleterre, & il y eut combat à Wakefield, où Richard perdit la vie. Mais il laiſſa trois fils, ſavoir Edoüard, Clarence, & Richard Duc de Gloceſter. Edoüard, l'ainé, prit les armes pour diſputer la couronne à Henri, & mit ſon armée en deroute près de Ludlow. Là deſſus il fut proclamé à Londres, & Henri ſe retira, avec la Reine & le jeune Prince ſon fils, en Ecoſſe.

*La Branche d'*YORC, *communément appellée* LA ROSE BLANCHE.

1461. XXXVI. EDOUARD IV, fils aîné de Richard Duc d'Yorc, qui fut tué dans la journée de Wakefield, ſucceda à la Couronne. Mais la Reine Marguerite, femme de Henri VI, reſolue de le detrôner, ou de perir dans l'attentat, le rendit fort inquiet. Elle engagea

gagea dans ſes interêts le puiſſant Comte de Warwick, qui tournoit preſque toûjours la balance du côté qu'il panchoit, d'où vient qu'on l'appelloit communément *Make-King*, ou Faiſeur de Rois. Ce qui le porta le plus à changer de parti, ce fut le chagrin qu'il eut de la foibleſſe d'Edoüard, en épouſant la veuve du Chevalier Jean Grey, fille du Chevalier Wideville. Du moins il ſe fit un pretexte de cette meſalliance. Mais, malheureuſement pour la Reine, ce Faiſeur de Rois fut tué dans la journée de Gladmore. Elle perdit beaucoup par ſa mort, mais cela ne fut pas capable de ralentir ſon courage. La bataille de Gladmore fut ſuivie de pluſieurs autres, dont l'iſſue fut favorable, tantôt à l'un, tantôt à l'autre parti. Pour couper court, Henri fut pris deux fois priſonnier par Edoüard, & celui-ci une fois par Henri. Henri remonta de ſa priſon ſur le trône, & Edoüard fut contraint de chercher un aſyle en France. Il en revint, & fut retabli. Etranges évenemens! Enfin, la journée de Tewksbury decida le different, où l'armée de la Reine fut entierement defaite, & elle faite priſonniere avec ſon fils. Cette victoire affermit Edoüard ſur le trône, juſques au tems de ſa mort. Il laiſſa deux fils, Edoüard l'aîné, & Richard Duc d'Yorc. Son frere Richard lui ſurvêcut auſſi, qui aſpirant lui-même à la Couronne, avoit auparavant procuré la mort de Clarence ſon frere aîné, en l'accuſant de haute trahiſon.

1483. XXXVII. EDOUARD V, fils aîné d'Edoüard IV, ſucceda à ſon pere à l'age de 12. ans, mais il ne regna que trois mois. Richard ſon Oncle, Duc de Gloceſter, Prince cruel & ambitieux, trouva bien-tôt le moyen

de ſe defaire de lui, & de ſon frere. Il les envoya tous deux à la Tour, où il les fit étoufer dans leurs lits.

1483. XXXVIII. RICHARD III, le Neron d'Angleterre, s'étant defait de Clarence ſon frere, & de ſes deux neveux, Edoüard V. & Richard Duc d'Yorc, ſe fit proclamer Roi. Pour ſoûtenir ſes pretenſions, il avoit ſes creatures, qui diſoient par tout, que ſon frere Edoüard IV. étoit un bâtard, & que par conſequent ſes enfans n'avoient aucun droit à la Couronne. Le Duc de Buckingham, ſon Favori, qui avoit été le principal inſtrument de ſon élevation, lui tourna enfin le dos, & changea de parti. On ſe ſervit de ſon canal pour offrir la couronne à Henri Comte de Richemond, de la maiſon de Lancaſter; pourveu qu'il s'engageât d'épouſer Eliſabeth, fille aînée d'Edoüard IV, afin d'unir les deux maiſons par ce mariage. Richard étant averti de cette demarche, fit d'abord ſaiſir le Duc, & le fit mourir ſans autre formalité. Henri, qui étoit pour lors dans la Cour de Bretagne en France, accepta l'offre, & paſſa de cette Cour au païs de Galles, où il avoit pris naiſſance. Le peu de troupes qu'il avoit fut bien-tôt renforcé par de nouvelles levées, & ſon armée groſſit à un tel point dans ſa marche, qu'il ſe ſentit aſſez fort pour livrer bataille à Richard, à Boſworth en Leiceſtershire. Richard ſe batit comme un lion juſqu'à ce qu'il fut tué, ce qui mit ſes troupes en deroute. Il n'en faloit pas davantage, pour élever Henri ſur le trône.

L'Union des deux Familles, en la Perſonne de

1485. XXXIX. HENRI VII, de la branche de Lancaſter du côté maternel, ſa Mere étant

étant fille de la petite fille de Jean Duc de Lancaſter. Son pere étoit Edmund Tewdor, Breton de race, & Comte de Richemond. Après qu'il fut couronné, il épouſa Elizabeth, fille aînée d'Edmund IV, & par ce mariage les deux Maiſons de Yorc & Lancaſter furent unies, dont la deſunion avoit fait verſer tant de ſang. Henri fut un Prince raffiné dans la politique, & il n'en faloit pas moins pour éviter les pieges que lui tendit la Ducheſſe Doüairiere de Bourgongne, ſœur de la Reine. Qui, ayant conſervé la rancune de ſa famille contre celle de Lancaſter, n'épargna rien pour ébranler Henri ſur ſon trône. Elle pretendit que ſon frere Richard Duc d'Yorc, n'avoit pas été étoufé avec Edoüard ; mais qu'il s'étoit ſauvé de la Tour, & qu'il étoit ſous ſa protection. Pour bien joüer ce perſonnage, elle ſe ſervit premierement d'un Lambert, fils de Boulenger, qui fut élevé en Prince, & bien inſtruit de toutes choſes, pour faire reüſſir le deſſein de la Ducheſſe. La comedie étant prête à joüer, Lambert paſſa en Irlande ; où il fut reçeu comme le veritable heritier de la Couronne, & fut effectivement couronné Roi à Dublin. Mais ſa Royauté ne dura que très-peu de tems, & il fut pris bien-tôt priſonnier. Henri ne voulut pas le faire mourir, mais il en fit un *Tourne-broche* par deriſion, dans une de ſes cuiſines. La Ducheſſe de Bourgongne, ayant manqué ſon coup par Lambert, ſuſcita un autre impoſteur, nommé Perkin, qui pretendoit d'être le veritable Richard, frere du Roi Edoüard V. Il fut reconu, & traité comme tel, dans les Cours de France & d'Ecoſſe. Mais il eut le malheur d'être pris en Angleterre, & d'être pendu à Tiburn. Ainſi finit l'impoſteur,

& l'impoſture. Et ſi la Ducheſſe eut le chagrin d'avoir échoué deux fois dans ſon deſſein, elle s'en conſola par la ſatisfaction qu'elle eut d'avoir fait de la peine à Henri. Ce Monarque eut auſſi le bonheur de calmer deux ſoulevemens, l'un dans les provinces du Nord, & l'autre dans celles de l'Oueſt. L'avarice étoit le foible de ce Prince, elle augmentoit avec ſon âge. Le Parlement lui donna de grands ſubſides, pour empêcher que la Bretagne ne devint une province de France. Il prit l'argent, & negligea cette grande affaire. Il eſt vrai qu'il fit une depenſe conſiderable à bâtir la belle Chapelle de l'Egliſe Collegiale de Weſtminſter, où il fut inhumé, après un regne de 24. ans. De deux filles qu'il avoit, Marguerite & Marie, il donna l'aînée en mariage à Jaques IV. d'Ecoſſe, & la Cadette à Louis XII. Roi de France. Il le fit, par une ſage prevoyance, contre l'avis de ſon Conſeil d'Etat, qui étoit porté à donner l'aînée au plus grand des deux Monarques. Car ſi la France avoit herité la Couronne d'Angleterre, celle-ci auroit dependu de la France, comme étant le plus grand Royaume; au lieu que la Couronne d'Angleterre tombant en Ecoſſe, comme elle fit par la mort de la Reine Eliſabeth, l'Angleterre conſervoit ſa preeminence, comme étant le plus grand Royaume. Henri mourut à Richemond, & laiſſa à ſon ſucceſſeur dix-huit-cent-mille pieces dans ſes coffres; un beau butin pour un jeune Prince.

1508. XL. HENRI VIII., fils unique de Henri VII., ſucceda à la Couronne. Il donna au commencement de ſon regne beaucoup de ſatisfaction à ſes ſujets, juſqu'à ce qu'il ſe laiſſa corrompre par le Cardinal Wolſey. Il eut ſix femmes

femmes l'une après l'autre, ſavoir Catherine d'Eſpagne, Anne Bullen, Jeanne Seymour, Anne de Cleve, Catherine Howard, & Catherine Parr. De ces ſix femmes il en repudia deux. L'une Catherine d'Eſpagne, parce qu'elle avoit été mariée auparavant à Arthur ſon frere aîné, & qu'étant rentré dans lui-même, il deteſtoit l'inceſte dont il ſe ſentoit coûpable, nonobſtant la diſpence du Pape; & l'autre Catherine de Cleve, pour quelques defauts de nature qu'elle avoit. Il en fit decapiter deux, Anne Bullen, pour pretendu adultere; & Catherine Howard, pour adultere actuel. Par le premier divorce il s'attira l'indignation du Pape, qui l'excommunia, & mit ſon Royaume à l'interdit. Henri, qui ſe moquoit des foudres du Vatican, ſecoüa le joug du Pape, & reprit (comme j'ai déja dit ailleurs) le pouvoir de ſes Predeceſſeurs, les anciens Rois de Bretagne, qui n'avoient jamais reconu le Pape pour Chef de l'Egliſe. Cette demarche donna lieu à purger l'Egliſe de pluſieurs erreurs qui s'y étoient gliſſées, à quoi l'Archevêque Cranmer contribua beaucoup. Cependant le Roi ſupprima tous les Couvens d'Angleterre, ſe ſaiſit de leurs biens, & fit ſix nouveaux Evêchez, ſavoir de Weſtminſter, Oxford, Peterborough, Gloceſter, Briſtol, & Cheſter. Avant qu'il renonçât au Pape, comme à un uſurpateur, il avoit écrit un livre contre Luther, en faveur de l'Egliſe Romaine. Le Pape Leon, qui regnoit en ce tems-là, en fut ſi ſatisfait, qu'il lui donna en recompenſe l'auguſte titre de *Defenſeur de la Foi*, que les Rois d'Angleterre ont toûjours retenu depuis. En renonçant au Siege Papal, ce Prince retint la plûpart des erreurs du Papiſme, & devint une épée à deux tranchans.

chans. Il faiſoit pendre ceux qui s'oppoſoient à ſa *Supremacie*, comme on parle en Angleterre, c'eſt à dire, qui ne vouloient pas le reconoître pour Chef de l'Egliſe Anglicane; & faiſoit brûler ceux qui nioient l'article de la *Tranſubſtanciation*. Il ne faut pas s'étonner, ſi le regne d'un Prince ſi violent ne ſe paſſa pas ſans revoltes. Il s'en fit trois, l'une en Lincolnshire, l'autre en Yorkshire, & la troiſiéme en Irlande. Mais il les ſupprima toutes. Dans les demêlez qu'il eut avec la France & l'Ecoſſe, ſes armes furent toûjours trionfantes. Il prit aux François Teroüenne, & d'autres places; & il defit l'armée des Ecoſſois à Floddenfield, où le Roi Jaques (ſon beau-frere) fut tué. Dans la veuë d'unir l'Angleterre & l'Ecoſſe, il propoſa ſon fils en mariage avec Marie Reine d'Ecoſſe, qui étoit alors fort jeune. Le contract fut conclu, mais par les intrigues de la France il fut rompu. Cela fit naître une nouvelle guerre avec la France & l'Ecoſſe, dans laquelle Henri prit Boulongne aux François, & reduiſit en cendres Leith & Edenbourg en Ecoſſe. Tant de ſuccès lui attirerent le reſpect de tout le monde. Charles Quint lui même lui fit ſa Cour, & vint deux fois à Londres, pour gagner ſon amitié, & l'engager dans ſes interêts. Mais François I. l'emporta enfin ſur l'Empereur, par les intrigues du Cardinal Wolſey. Qui aſpirant au Siege Papal, & trouvant que Charles Quint ne lui étoit pas favorable, ſe ſervit de cette occaſion pour ſe venger de lui. Ce même Cardinal, fils d'un boucher, mais le plus magnifique & le plus fier Prelat qu'il y eût après le Pape, & celui qui avoit le plus grand aſcendant ſur l'eſprit du Roi, tomba en diſgrace. Il fit decapiter Cromwel, Comte d'Eſſex,

d'Eſſex, ſon Favori, & ſon grand Miniſtre d'Etat. Le Chevalier Thomas Moor, grand Chancelier d'Angleterre, & Jean Fisher Evêque de Rocheſter, eurent la même deſtinée. Voila comment regna un des plus fiers Monarques d'Angleterre, en agneau pendant quelques années, mais comme un lion dans la ſuite. Ce fut ſous ce regne que la Principauté de Galles fut unie à l'Angleterre, & que l'Irlande fut élevée à la dignité d'un Royaume. Henri, ayant regné 38. ans, mourut, & fut inhumé dans la Chapelle de Windſor. Il laiſſa un fils & deux filles, qui monterent tous trois ſucceſſivement ſur le trône.

1547. XLI. EDOUARD VI, fils unique de Henri VIII. & de Jeanne Seymour, ſa troiſiéme femme, lui ſucceda immediatement. Il n'avoit que dix ans quand il monta ſur le trône, mais ſa capacité alloit au-delà de ſon age. Il commença ſon regne par une guerre avec l'Ecoſſe, & batit les Ecoſſois à Muſſelburg, ſes forces étant commandées par le Duc de Somerſet, ſon Oncle, & Protecteur. Mais on rendit le Boulonois à la France. Pendant ce regne, qui ne fut que de ſix années, on fit ici de grands progrès dans la Reformation, malgré tous les efforts de Gardiner Evêque de Wincheſter, & de Bonner Evêque de Londres, qui s'y oppoſerent vigoureuſement. L'ambition outrée du Duc de Northumberland, un des plus puiſſans Sujets de l'Angleterre, cauſa la chute des deux Oncles du Roi, l'un Protecteur & l'autre grand Amiral. Le Roi étant viſiblement attaqué de la pulmonie, le Duc lui repreſenta le danger où le Royaume ſe trouveroit par ſa mort, dans la ſucceſſion de ſa ſœur Marie, une Princeſſe Papiſte à gros grains. Pour pre-

prevenir cette ſucceſſion, & pour faire entrer la Couronne dans ſa famille, il maria le Lord Guilford, ſon quatriéme fils, avec Madame Jeanne Grey, fille de Henri Grey Duc de Suffolc, & de Françoiſe ſa femme, fille de Marie Reine d'Ecoſſe, & ſœur de Henri VIII. Si bien que cette Dame étoit du ſang Royal, du côté maternel, & même proche parente d'Edoüard. Cela fait, comme il avoit grand credit auprès du Roi, il fit en ſorte que le Roi la declara ſon heritiere par teſtament; lequel teſtament fut confirmé par le Conſeil d'Etat, & par les Juges du Royaume. Qui n'auroit crû la partie bien liée? Cependant celui qui diſpoſe des Couronnes en diſpoſa tout autrement, & le Duc qui crût par là retablir ſa famille ſur le trône d'Angleterre, au lieu de la mettre ſur le trône, la fit monter ſur l'échafaud. Le Roi ne vêcut que 16. ans, & fut enterré à Weſtminſter.

1553. XLII. MARIE I, fille aînée de Henri VIII, & de Catherine ſa premiere femme, fille de Ferdinand Roi d'Eſpagne monta ſur le trône, après la mort de ſon frere. Il eſt vrai que Madame Gray, dont j'ai parlé au regne precedent, fut proclamée Reine la premiere, en vertu du teſtament d'Edoüard. Mais ce teſtament fut declaré invalide, ſous pretexte qu'on avoit ſurpris le Roi. Les Provinces de Norfolc & Suffolc furent les premieres à ſe declarer en faveur de Marie, & les premieres à s'en repentir. Marie ne fut pas ſi-tôt montée ſur le trône, qu'elle fit ſauter pluſieurs des meilleures têtes du Royaume. Les Ducs de Northumberland & Suffolc, Milord Guilford, Madame ſon Epouſe, & ſon frere Milord Thomas Gray, furent tout autant de

de victimes qu'elle sacrifia à sa vengeance. Ils furent tous decapitez dans la Tour de Londres. Madame Gray, l'Epouse du Lord Guilford, n'avoit que 17. ans, lors qu'elle fut mise à mort, deux heures après son mari. Avant le coup fatal, elle declara au public, qu'elle avoit accepté la couronne contre son inclination, & que ses parens lui avoient fait faire ce faux pas malgré elle. Sa naissance, sa jeunesse, ses agrémens, son bel esprit, & la pieté qu'elle fit paroître à sa mort, tout contribua à faire fondre le peuple en larmes; & chacun sentit plus ou moins le coup de hache, qui ôta la vie à une jeune Dame si vertueuse, & si accomplie. La Reine Marie s'étant ainsi defaite de tous ces obstacles, sa grande affaire ensuite fut de retablir le Papisme; ce qu'elle fit dans peu de tems, mais avec une cruauté sans exemple. On ne vid par tout que des buchers, & des victimes humaines. Quatre Evêques entre autres, & enfin l'Archevêque Cranmer, furent brûlez tout vifs. Mais la ferveur de leur zele surpassa l'ardeur du feu qui les consumoit. La Princesse Elisabeth, que les Papistes appelloient l'*Esperance des Heretiques*, parce qu'elle étoit proche heritiere de la Couronne, & qu'elle avoit le cœur Protestant, fut mise en prison, sous un leger pretexte de trahison. Elle y demeura plus d'un an, avant que son innocence pût la faire mettre en liberté. La Reine étoit entêtée de ces deux Evêques Papistes, qui s'étoient opposé avec tant d'ardeur à la Reformation, sous le regne d'Edoüard. Elle fit Gardiner, Grand Chancelier d'Angleterre. Ce Prelat, & Bonner Evêque de Londres, étoient les deux boutefeux, qui portoient la Reine à toutes ces violences. Pour empêcher la succession de la

Reine

Reine Eliſabeth, elle épouſa Philippe Roi d'Eſpagne, dans l'eſperance qu'elle en auroit lignée, *ad propagandam Fidem.* Elle eut un tympan, qui paſſa pour groſſeſſe, & on chanta *Te Deum* dans les Egliſes pour cette benediction. Mais le tems decouvrit l'erreur. Ce fut ſous ſon regne que la France reprit Calais; qui avoit été ſous la Couronne d'Angleterre plus de 200. ans. La Reine en mourut de chagrin, s'il eſt vrai qu'elle dit, *qu'en l'ouvrant après ſa mort, on trouveroit* Calais *dans ſon cœur.* Ainſi finit au bout de cinq ans, un regne cruel, & fatal aux Proteſtans d'Angleterre, heureux ſeulement en ſa courte durée.

1558. XLIII. ELIZABETH, fille de Henri VIII. & d'Anne Bullen ſa femme, ſucceda à la Reine Marie, ſa ſœur du côté paternel. Son regne fut long, & glorieux. Elle regna 45. ans, avec beaucoup de douceur & de politique. Elle abolit le Papiſme, retablit la Reformation, & la mit ſur le pié qu'elle eſt aujourd'hui dans l'Egliſe Anglicane. Le Pape l'excommunia, & le parti Papiſte, qui étoit alors puiſſant, lui fit beaucoup de peine. Mais elle ſurmonta tout, & éteignit par tout le feu de la rebellion. Enfin, cette grande Reine devint un fleau à la Monarchie d'Eſpagne, qui avoit fait deſſein de la perdre. Philippe fut l'aggreſſeur, par ſa flote *invincible*; dont la commiſſion portoit de conquerir l'Angleterre, & d'y extirper l'hereſie, c'eſt à dire, de retablir le Papiſme, que la Reine avoit aboli. Mais ce Prince ambitieux échoüa dans ſon deſſein. Les vents diſperſerent, & abîmerent cette flote orgueilleuſe; & la Reine, après cela, porta la terreur de ſes armes juſques au cœur de l'Eſpagne. Elle ſe rendit maîtreſſe de Cadix, & de Coro-

Corogne, & se saisit de ses galions. En un mot, elle affoiblit cette fiere Monarchie, de sorte qu'elle n'en a pû revenir depuis ce tems-là. Les noms seuls de Howard, Essex, Norris, Drake, & Raleigh, qui commandoient ses forces, faisoient trembler l'Espagne. En Irlande, la Reine vint à bout de deux grands soulevemens, l'un sous la conduite d'O-Neal, l'autre sous celle de Tir-Oen. Elle prit sous sa protection les Etats de Hollande, lors qu'ils ne faisoient que de naître. Enfin, comme elle avoit l'empire de l'Ocean, sa renommée se repandit par tous les coins de la terre. Ce fut avec bien de la repugnance, qu'elle consentit à la mort de Marie, Reine d'Ecosse, qui s'étoit refugiée en Angleterre, pour éviter les mauvais desseins qu'on avoit sur elle en Ecosse. On la trouva coûpable de Leze-Majesté, & la Reine Elizabeth ne put se dispenser de l'abandonner à la rigueur des loix. La Reine eut encore le chagrin de donner la mort au Comte d'Essex, qui s'étoit rendu odieux, moins par ses crimes, que par la faveur de la Reine. Elle mourut âgée de 69. ans, mais elle vit glorieusement dans l'Histoire.

CHAP. VII.

De la Famille des STUARTS, *Rois de la Grande Bretagne.*

JE viens maintenant aux Monarques de la Grande Bretagne, unie sous un même Prince, dans la personne de

1602. I. Jaques I. d'Angleterre, & VI. d'Ecosse, qui succeda à la Reine Elizabeth, comme étant le plus proche heritier de la Couron-

ne. Car il étoit fils de Marie, Reine d'Ecoſſe, dont j'ai parlé au regne d'Elizabeth ; & elle étoit fille de Jaques V. d'Ecoſſe, fils de Jaques IV. & de Marguerite fille aînée du Roi Henri VII. Son pere étoit le Lord Darnley, fils aîné de Matthieu Comte de Lenox, deſcendu de Robert Stuart, le proche ſucceſſeur de David Bruce, Roi d'Ecoſſe. Le Roi Jaques, étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, quitta l'Ecoſſe, pour tenir ſa cour à Londres. Mais, avant que de quitter l'Ecoſſe, il évita heureuſement une conſpiration qui s'étoit tramée contre lui, par le Comte de Gowry, & ſes freres. Et, peu après ſon arrivée à Londres, il fut miraculeuſement delivré d'un autre conſpiration, faite par le parti Papiſte ; mais qui fut heureuſement découverte dans le moment qu'elle alloit être executée. Ce fut le 5. de Novembre, qu'on appelle *le jour des poudres*, dont on celebre la memoire annuellement. Le Roi & le Parlement étant aſſemblez ce jour-là, les conſpirateurs avoient miné la chambre des Pairs ; & cela ne fut découvert, qu'un moment avant que la meche fût ſur le point de mettre le feu aux poudres, pour faire ſauter le Roi & le Parlement. Sur la requête qui fut preſentée au Roi par les *Diſſenters*, pour obtenir une reformation plus ample, Sa Majeſté ordonna qu'il y eût une conference. Mais elle n'aboutit à rien. Le Roi fit la paix avec l'Eſpagne, & pour une ſomme d'argent rendit aux Etats de Hollande la Brille, Fleſſingue, & d'autres villes d'otage, que l'Angleterre y avoit. La Reine Anne, ſon Epouſe, étoit ſœur de Chriſtian IV. Roi de Danemarc. Ce Prince fit ce qui ſe pratique rarement par les Têtes Couronnées. Il fit deux voyages par mer

de

de Danemarc en Angleterre, par maniere de visite, & y fut reçeu avec tous les honneurs imaginables. Ce fut le Roi Jaques qui institua l'Ordre hereditaire des *Chevaliers Baronets*, & qui établit l'Office de *Maître des Ceremonies*, pour la reception des Princes & Ambassadeurs étrangers. La chûte du Lord Bacon, & celle du Chevalier Raleigh sous ce regne, meritent qu'on y fasse attention. Le premier tomba du poste de Grand Chancelier d'Angleterre dans un état approchant de la mendicité. Et Raleigh, qui avoit été un des plus grands fleaux de l'Espagne au dernier Regne, fut decapité à la sollicitation de Gundamore Ambassadeur d'Espagne, qui gouvernoit tout à fait l'esprit du Roi. Dont les enfans étoient Henri, son fils aîné, & le favori du peuple, qui mourut avant son pere; Charles, son proche successeur; Elizabeth, qui fut mariée à l'infortuné Frederic, Electeur Palatin du Rhin; Marie & Sophie, qui moururent dans leur enfance. Frederic fut éleu Roi de Boheme, & couronné avec sa femme à Prague. Mais il avoit un rival, savoir l'Empereur Ferdinand, qui mit une armée sur pié, pour disputer la Couronne à Frederic. On sollicita fortement le Roi Jaques de s'interesser dans cette affaire, & d'épouser la querelle de son gendre. Mais on ne put rien gagner sur son esprit, & faute de son secours, l'Electeur perdit non-seulement la Boheme, mais aussi l'Electorat. Ainsi la famille d'Elizabeth, la fille du Roi, fut ruïnée; & le parti Papiste s'empara de la Boheme, qui étoit alors un Royaume Protestant. Ce que le Roi Jaques auroit pû prevenir, s'il avoit eu la tendresse qu'il devoit avoir pour sa fille, & assez de zele pour la Religion Protestante. C'est

la verité, que le Roi Jaques n'étoit point ſoldat, & qu'il n'étoit que trop ſavant pour un Roi. Une diſpute ſcolaſtique lui étoit plus agreable, que le bruit du canon, ou celui du tambour & des trompettes. Et ſa deviſe, *Beati pacifici*, étoit très-conforme à ſon temperament. Car il parloit beaucoup de Religion, mais il n'étoit point d'humeur à épouſer ſa querelle avec l'épée. Quoi qu'il fût élevé dans les ſentimens des *Presbyteriens*, ſuivant la reformation de l'Egliſe d'Ecoſſe, il s'accommoda ſi bien du gouvernement Epiſcopal d'Angleterre, l'enviſageant comme un des plus grands ſoûtiens de la couronne, qu'il diſoit ſouvent ces mots qui ont paſſé depuis en proverbe, *No Bishop, no King*; point d'Evêque, point de Roi. Il regna 23. ans, mourut à l'age de 59. & fut enterré dans la Chapelle de Henri VII. à Weſtminſter. Ainſi finit un regne de paix, d'abondance, & de luxe, pour faire place à un regne turbulent, ſanguinaire, & tragique.

1625. II. CHARLES I, fils unique du Roi Jaques, monta ſur le trône après lui. Il avoit pris ſa naiſſance à Dumferling en Ecoſſe, l'an 1600, & fut couronné à Weſtminſter le 2. de Fevr. 1625. Mais ſon regne fut des plus ſanglans, & la fin ſans exemple. Voici quelle fut la ſource de tant de troubles, qui firent nager l'Angleterre dans ſon ſang. Le Roi épouſa une Princeſſe de la Religion Romaine, fille de Henri IV. Roi de France. La Reine, un peu trop bigotte, ſe fit une affaire de s'intereſſer pour ſa Religion, dans la veuë de la retablir peu à peu en Angleterre, & d'en venir s'il étoit poſſible à un pouvoir arbitraire. Le Roi, trop complaiſant pour une Reine qu'il aimoit paſſionnément, paſſa les bornes d'une ſage politique.

litique. Enfin, on porta le Roi à faire bien des choſes qui n'étoient pas conformes aux Loix; & il prêta plûtôt l'oreille à ſes faux Miniſtres d'Etat, qu'aux conſeils de ſon Parlement. Le Duc de Buckingham, ſon grand favori, mais un homme mal-intentionné, devint l'objet de la haine du peuple. Trois Parlemens conſecutifs ſe declarerent contre lui, dans le deſſein de le perdre. Mais le Roi aima mieux ſe defaire de tous ces Parlemens, que d'abandonner ce pernicieux Favori; & l'Angleterre fut douze ans ſans Parlement. Il eſt vrai, que le Duc fut aſſaſſiné par les mains d'un certain *Felton*. Enfin, les beſoins de l'Etat preſſant le Roi, il mit de ſon chef un impôt ſur le peuple, qu'on appelle *Ship-Mony*. Le peuple, aigri par cette demarche arbitraire, refuſa de payer l'impôt. En Irlande il ſe fit un maſſacre de deux cent mille Anglois, dont le Roi fut chargé par ſes enemis. L'Ecoſſe d'ailleurs ſe declara contre l'Epiſcopat, que le Roi Charles y avoit introduit par force; & cela fut ſuivi d'une remontrance des *Diſſenters* en Angleterre. Enfin, le Roi ſe vid obligé de convoquer un Parlement l'an 1641, & de lui donner le tems de reparer les griefs de la Nation; ce qu'il fit dans les formes & regles de Parlement. L'Archevêque Laud & le Comte de Strafford furent accuſez, & convaincus de haute trahiſon; & le Roi les abandonna à la rigueur de la Juſtice, ſi bien qu'ils perdirent tous deux la vie ſur l'échafaud. Pendant cette ſeance le Roi, mal-conſeillé, fit certaines demarches, que le Parlement condamna comme arbitraires, & directement oppoſées aux privileges & à la liberté du Parlement. Enfin, on en vint aux armes, & il y eut pluſieurs com-

bats donnez entre le parti du Roi & celui du Parlement. Cette guerre civile dura plusieurs années, jusqu'à ce que le Roi étant tombé entre les mains de ses enemis, ils resolurent de le faire mourir par les voyes de la justice. Pour cet effet ils erigerent une Cour, & des Juges furent établis pour lui faire son procès, dont Bradshaw fut le President. Mais qui pourroit, sans fremir d'horreur voir un Roi jugé dans les formes par ses propres Sujets, condamné à la mort, & en vertu de cette sentence, publiquement decapité à la porte de Whitehall, son Palais Royal? Supposé que le Roi eût violé les loix, & renversé le gouvernement, tout ce que ses enemis pouvoient faire avec quelque apparence de raison, c'étoit de declarer l'Angleterre dans un état d'anarchie. Or dans un état d'anarchie il n'y a point de superiorité, & nul homme n'a aucun pouvoir legitime sur un autre. Mais les enemis du Roi s'erigerent, à son égard, de Sujets en Souverains. Pour retablir le gouvernement, le peuple d'Angleterre auroit dû être assemblé, en forme de Parlement. Au lieu que les enemis du Roi, qui n'étoient proprement qu'une cabale, mais soûtenue par une armée victorieuse qui tenoit la Nation en bride, faisoit tout *ex libito*. Ce fut le 30. de Janvier 1648. (suivant la maniere de commencer les années en Angleterre) que le Roi fut mis à mort, & son corps fut secrettement inhumé dans la Chapelle de Windsor. Il laissa la Reine, avec trois Princes ses fils & trois Princesses ses filles, dans une affliction qui ne se peut exprimer. Ses fils étoient Charles, Prince de Galles, qui lui succeda après un exil de 12. ans; Jaques, Duc d'Yorc, qui succeda à son frere; & Henri Duc de Glocester,

ter, qui mourut peu après le retabliſſement de la Maiſon Royale. L'aînée des Princeſſes étoit Marie, Princeſſe d'Orange, mere du feu Roi Guillaume. La ſeconde, Eliſabeth, qui mourut en priſon dans l'Iſle de Wight, peu après la mort de ſon pere. Et la troiſiéme, Henriette Marie, qui épouſa le feu Duc d'Orleans, frere unique de Louïs XIV.

1648. III. CHARLES II, fils aîné de Charles I, ſucceda à ſon pere. Mais il commença ſon regne par un exil qui dura près de 12. ans, & le finit d'une maniere qui ne fait pas trop d'honneur à un certain parti. Pendant ſon exil le Royaume fut reduit en *Republique*, mais qui changea pluſieurs fois de forme, n'ayant point de modelle fixe, juſqu'à ce qu'Olivier Cromwel prit les renes du gouvernement, ſous le titre de *Lord Protecteur*. On ne peut pas nier que Cromwel ne fût un homme d'une grande capacité, quoi qu'il fût traître à ſon Prince & à ſa Patrie. Il ſe fit craindre en Angleterre, il donta l'Ecoſſe & l'Irlande, defit la flote Hollandoiſe, prit Dunquerque ſur les Eſpagnols, arracha de leurs mains la Jamaïque dans le Golfe de Mexique, & devint en un mot la terreur de l'Europe. Le Roi Charles, ayant fait à l'Ecoſſe certaines conceſſions qui regardoient l'Egliſe, y fut reçeu, & couronné à Scoon, l'an 1651. L'année ſuivante il vint en Angleterre avec une armée d'Ecoſſois, pour prendre poſſeſſion de cette Couronne, mais il n'y reüſſit pas. Il entreprit le ſiege de Worceſter, & ce fut là que ſon armée fut entierement defaite. Le Roi paya de ſa perſonne, & fit paroître dans cette action beaucoup de bravoure; mais enfin il falut ceder à la force, & il ſe ſauva avec bien de la peine. Ce deſaſtre l'obli-

gea de ſe cacher pendant ſix ſemaines, dont il paſſa quelques jours dans un chêne creux, pour n'être pas decouvert. Enfin, il eut le bonheur de ſe ſauver en France ; mais il fut bien-tôt obligé de ſe retirer ſur les terres d'Eſpagne, par un traité que Cromwel fit avec la France. En vain le parti Royal prit diverſes fois les armes en ſa faveur. Cromwel, qui avoit par tout des eſplons gagez, n'étoit pas un homme à ſe laiſſer ſurprendre, & ſa bravoure n'étoit pas aiſée à vaincre. Mais la mort, qui eſt invincible, ſe ſaiſit enfin de lui le 3. de Sept. 1658. accompagnée d'un Ouragan qui fit trembler toute l'Angleterre, & qui fut une vive image de la vie de Cromwel. Ainſi mourut celui qui faiſoit trembler l'Europe pendant ſa vie, & ſa mort fit revivre les eſperances du Roi & de ſon parti. Il laiſſa deux fils, Richard qui lui ſucceda, & Henri Gouverneur d'Irlande. Richard fut bien-tôt chaſſé de ſon poſte par l'armée, qui n'étoit pas contente de lui. Et le vieux Parlement, qu'on appelloit *Rump* par deriſion, c'eſt à dire, un reſte de Parlement (tous les Membres qui n'étoient pas de ſa faction en ayant été exclus) fut remis ſur pié, ſous le titre de *Juncto*. Mais il fut bien-tôt caſſé, pour faire place à un nouveau modelle de Gouvernement, qu'on appella *the Committee of Safety*, compoſé de 23. perſonnes. Dans ce tems-là le General Monk avoit un corps d'armée en Ecoſſe, d'où il s'en revint à Londres avec ſes troupes ; & dès qu'il y fut arrivé, les affaires changerent de face en faveur du Roi exilé. Il força d'abord les portes de la ville, & s'en rendit maître. Cela fait, il fit raſſembler le *Juncto*, & donna lieu aux Membres exclus d'avoir ſeance avec eux. Enfin, il fut reſolu, que l'on con-

convoqueroit un nouveau Parlement, pour s'assembler le 20. d'Avril; & après avoir établi un Conseil d'Etat pour gouverner jusqu'à la seance, l'assemblée se separa. Le Parlement, assemblé au jour prefix, rappella Charles, comme étant le legitime heritier de la Couronne. Il fut conformément proclamé à Londres le 8. de Mai 1660, 15. jours ensuite il arriva de Hollande à Douvre, & le 29. du même Mois (jour de sa naissance) il fit son entrée solennelle à Londres, avec une magnificence proportionnée au sujet. Le 23. d'Avril 1661. il fut couronné à Westminster, avec une pompe incroyable. Et l'année suivante il épousa Catherine, Infante de Portugal, sœur du Roi defunt, dont la sterilité fut sur le point de perdre l'Angleterre dans le regne qui suit. La Reine Mere eut la satisfaction, avant que de mourir, de voir le retablissement de sa famille. Le Duc de Glocester, frere du Roi, mourut peu de tems après. Mais la Providence reserva le Duc d'Yorc, pour être un fleau à l'Angleterre, & finalement à lui-même. Il eut même beaucoup de part au gouvernement pendant le regne du Roi Charles, sur qui il eut un grand ascendant. Les troupes furent la plûpart licentiées, mais le general Monk fut comblé d'honneurs & de richesses. Le Roi le fit Duc d'Albemarle, & le fit enterrer comme un Prince après sa mort. On fit le procès à plusieurs Juges du Roi Charles, qui furent pendus & écartelez, mais qui moururent sans demordre de leurs sentimens. Il est vrai que ce regne fut un regne d'abondance & de prosperité, mais ce fut aussi un regne de libertinage. Le Roi, qui avoit beaucoup soûfert dans son exil, voulut se dédommager sur le trône par les plaisirs

du ſexe. Il s'y plongea entierement, & ſon exemple ſervit de modelle à la Cour, qui infecta bien-tôt tout le Royaume. Mars avoit aſſez regné du tems de Charles I, pour faire place à Venus. Cependant la France profita de cette molleſſe, & engagea facilement le Roi dans ſes interêts. Elle étoit groſſe d'une Monarchie Univerſelle, & le Roi Charles devoit l'accoucher. Il n'eſt que trop vrai, qu'à la faveur de ce Prince la France trionfa d'une maniere ſurprenante, & donna la Loi par tout. Mais il eſt vrai auſſi, que le Roi Charles en revint, qu'il arrêta le cours de ſes conquêtes en Hollande, & l'obligea de faire la paix. Ce fut ſous ce regne que la France acheta Dunquerque du Roi, & en eut fort bon marché; & qu'on fit ſauter Tangier ſur le Detroit, parce qu'il coûtoit trop à entretenir. Ainſi le Roi ſe defit de deux ports, qui étoient de grande importance à l'Angleterre. Il emprunta de ſes ſujets plus d'un million de livres ſterlin ſans Acte de Parlement, les amorçant par un gros interêt; & quand ſes coffres furent pleins, il ne paya ni capital ni interêt. Ainſi pluſieurs familles furent ruïnées. La peſte, la guerre & le feu, ſembloient avoir conſpiré la ruïne de l'Angleterre, qui ſe vid tout d'un coup accablée de ces trois fleaux. La peſte commença l'an 1665. & fit un ravage incroyable cette année, & la ſuivante, à Londres, & dans les Provinces. La guerre avec la Hollande commença en même tems, & ne ſervit qu'à divertir la France, qui voyoit avec plaiſir ces deux puiſſans Etats s'affoiblir. L'embraſement de Londres, qui commença le 2. de Septembre 1666, & qui continua trois jours de ſuite, fut un terrible ſurcroît de malheurs. Treize-

mille

mille maiſons, ſans conter les édifices publics, furent conſumées par ce feu devorant, & devinrent un triſte ſpectacle. Les plus moderez font monter cette perte à neuf millions de livres ſterlin. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que dans peu d'années l'Angleterre trionfa de tous ſes malheurs, & Londres (comme un Phenix) ſe releva glorieuſement de ſes cendres. Entre les choſes remarquables de ce regne, je conte auſſi la conſpiration des Papiſtes, qui fit tant de bruit, qui donna tant d'occupation au Roi, à ſon Conſeil, & au Parlement, & dont la découverte fut fatale à pluſieurs des Conſpirateurs. Le Duc d'Yorc, qui s'étoit rendu fort ſuſpect par pluſieurs demarches, & que l'on enviſageoit comme un Prince entierement devoüé à la Papauté, ſe trouva fort embaraſſé. Le Roi, pour le mettre à couvert, fut obligé de l'envoyer en Flandres, & de là quelque tems après en Ecoſſe. Le Parlement étant aſſemblé, la Chambre des Communes entreprit de l'exclure de la ſucceſſion à la Couronne. Le *Bill* paſſa dans cette Chambre, mais il fut rejetté dans la Chambre des Pairs. Cette conſpiration fut ſuivie d'une autre, qu'on appelle *the Presbyterian Plot*, le Complot des Presbyteriens, qui étoit de ſaiſir le Roi, pour l'obliger d'abandonner ſon frere le Duc d'Yorc. Ce fut dans le denoüement de cette conſpiration que Milord Ruſſel, pere du preſent Duc de Bedford, perdit la vie ſur l'échafaud. Le Duc d'Yorc étoit alors revenu d'Ecoſſe à Londres, & ſon credit étoit alors retabli. Mais comme il craignoit un nouveau Parlement, & que le Roi avoit declaré ſa reſolution d'en convoquer un, une maladie (je ne ſai quel nom lui donner) le ſaiſit tout à coup, & l'emporta

au

au bout de quatre jours. Quelle joye pour le parti Papiſte, de voir monter ſur le trône un Prince de ſa Religion ? Quel chagrin pour les Proteſtans, d'y voir un enemi juré de leur Religion, & de la liberté du peuple ? J'avoüe que le Roi Charles n'étoit pas grand Religionaire, mais c'étoit un Prince doux, debonnaire, enemi de la cruauté, & qui ſavoit ſe menager avec ſes ſujets. Henri VIII. avoit l'art de ſe faire craindre, mais le Roi Charles avoit l'art de ſe faire aimer. S'il perſecutoit les *Diſſenters*, ce n'étoit qu'à contre-cœur, & pour contenter un certain parti, qui ne le laiſſoit point en repos juſqu'à ce qu'il eût dechaîné les Loix penales contre eux. Il faloit cela de tems en tems, pour contenter ce parti. Au reſte S. M. avoit l'eſprit vif & penetrant, mais il l'appliquoit exceſſivement aux plaiſirs. C'étoit là ſon foible. Ce qui fit dire à un grand Miniſtre, que le Roi Charles avoit beaucoup de capacité pour regner, mais qu'il ne pouvoit pas en ſoûtenir la fatigue; & qu'au contraire ſon frere, le Duc d'Yorc, étoit infatigable, mais qu'il n'avoit pas du talent. Le Roi n'eut point d'enfant de la Reine, mais il en eut pluſieurs de ſes Dames de plaiſir, & qu'il reconut pour tels. Les premiers furent le Duc de Monmouth, qui étoit ſon favori, & Don Carlos, qu'il fit enſuite Comte de Plimouth, mais qui mourut à Tangier. Ceux-là furent les premiers fruits de ſes amours, avant qu'il fût retabli. Après ſon retabliſſement, il eut trois fils de la Comteſſe de Caſtlemane, aujourd'hui Ducheſſe de Cleveland, ſavoir le Duc de Southampton, le Duc de Grafton pere du preſent Duc de ce nom, & le Duc de Northumberland. Il eut auſſi deux fils de Madame Gwyn, dont l'un mou-

mourut jeune, & l'autre porte le titre de Duc de S. Albans. Et de la Ducheſſe de Portſmouth, il eut le Duc de Richemond. En voila aſſez pour un regne.

1684. IV. JAQUES II, frere de Charles, ſucceda à la Couronne, mais ſon étoile le mit au rang des Rois malheureux. Il ſemble que le nombre de *Deux* ſoit fatal aux Rois d'Angleterre, puis que ceux de ce nombre ont tous été infortunez, plus ou moins. Guillaume II. fut malheureuſement tué à la chaſſe par une fleche, qu'un Chevalier de ſa ſuite tira contre un daim. Henri II. fut malheureux par la jalouſie outrée de ſa femme, par la conduite de ſes fils, & dans la ſoumiſſion qu'il fut obligé de faire aux manes de Thomas Becket, Archevêque de Cantorbie. Edoüard II. & Richard II malheureux, puis qu'ils furent tous deux depoſez, & enfin aſſaſſinez. Charles II. malheureux, pendant ſon exil de douze ans, après ſa deroute à Worceſter. Et Jaques II. malheureux, d'avoir perdu trois Couronnes par un zele outré pour ſa Religion; dont il ne fit plus un myſtere, après qu'il fut monté ſur le trône. Car il alloit publiquement à la Meſſe, & il fit bâtir pour cet effet une belle Chapelle à Whitehall. D'abord l'Angleterre fourmilla par tout de Catholiques Romains, de Prêtres, Jeſuites, & Moines, qui chantoient gayement la Meſſe, malgré les loix de l'Etat. Les Moines eurent des Couvens, & la Jeuneſſe des Ecoles Papiſtes, tout cela contre les loix. Le Roi admit dans ſon Conſeil d'Etat le Pere *Petre* Jeſuite, & quelques Seigneurs Papiſtes, & les Tribunaux eurent auſſi des Juges de ſa Religion. Enfin, les offices publics, tant civils que militaires, ſe remplirent tous les jours par des Catholiques, ſans

ſans prendre les ſermens ordonnez par les loix. Le Roi, pour juſtifier ſa conduite, pretendit qu'en vertu de ſa prerogative, il pouvoit diſpenſer des loix. Si cela eſt, il en ſavoit plus que tous les plus habiles Juriſconſultes d'Angleterre. Pour faire des proſelytes, le Clergé Catholique, ſuivant la Theologie politique de Monſieur de Meaux, publia un traité, avec un certain tour en faveur de l'Egliſe Romaine, par lequel il la faiſoit beaucoup reſſembler à la nôtre. Mais le ſavant Docteur Wake, depuis peu Evêque de Lincoln, repondit à ce traité d'une maniere ſi forte, qu'il le tourna en ridicule. D'autres habiles Theologiens de l'Egliſe Anglicane ſe firent une tâche de refuter les erreurs de l'Egliſe Romaine, l'une après l'autre, & s'en acquittèrent d'une maniere ſi ſavante, que leurs adverſaires n'en purent ſoûtenir le choc. Mais le D. Sherlock, dans un traité qu'il fit, leur donna le coup de la mort. Il y eut même une Conference à Whitehall en preſence du Roi, ſur certains points de la Religion, où le parti du Roi fut pouſſé ſi vivement, que S. M. même en avoüa la defaite en ces mots, qu'il prononça ſortant de la Chambre; *une bonne cauſe*, dit-elle, *peut être mal defendue*. Enfin, le Roi voyant bien que la Controverſe n'étoit pas ſon fait, jugea à propos de ſe ſervir de la force. Le Roi s'étoit flaté que l'Egliſe Anglicane, qui avoit ſoûtenu ſes interêts dans le dernier regne, ne l'abandonneroit pas, quelques meſures qu'il prît. Elle fit même un effort en ſa faveur, pour ſupprimer le ſoûlevement qui ſe fit en Ecoſſe ſous la conduite du Comte d'Argyle, & celui qui ſe fit en même-tems en Angleterre ſous celle du Duc de Monmouth. Le parti de l'Egliſe

gliſe s'intereſſa pour ſupprimer ces revoltes, & la choſe reüſſit au Roi; de ſorte que ces deux Chefs étant pris priſonniers furent condamnez à la mort, & perdirent leur vie ſur l'échafaud. De ces ſoûlevemens le Roi ſe fit un pretexte, pour entretenir une armée ſur pié, dans la veuë d'executer ſes deſſeins par la force, s'il ne pouvoit pas reüſſir par d'autres voyes. Quand il vid que le parti de l'Egliſe s'oppoſoit à ſes deſſeins, il en fit l'objet de ſa haine & de ſes reſſentimens; & crût qu'en careſſant les *Diſſenters*, ou *Non-conformiſtes*, il feroit plier l'Egliſe. Pour engager ce parti dans ſes interêts, qui n'avoit été que trop aigri par l'Egliſe dans le dernier regne, il fit publier de ſa propre autorité *Liberté de Conſcience*, ſans qu'il eût droit de le faire. Et, pour chagriner l'Egliſe, il ſe rendit maître du College de la Madelaine à Oxford, malgré ſes privileges. Dans ſa declaration pour la *Liberté de Conſcience*, il ordonna aux Evêques d'en faire faire la lecture dans toutes les Egliſes & Chapelles de leurs Dioceſes. Les uns obeïrent, & les autres refuſerent de le faire, comme étant contraire aux loix. Sept de ces Meſſieurs les Evêques ſe preſenterent au Roi, pour juſtifier leur conduite. Il les envoya à la Tour, & leur fit faire leur procès; mais la juſtice de leur cauſe les tira d'affaire. Le Roi de ſon côté en eut un chagrin extrême, & le peuple de l'autre en fut tranſporté de joye. Mais cela n'empêcha pas, que le Roi ne pourſuivît ſa pointe, foulant toûjours les loix à ſes piez. Il envoya une Ambaſſade ſolennelle au Pape par le Comte de Caſtlemane, & le Pape peu après rendit ce même honneur au Roi par un Nonce, qui fit ſon entrée publique à Londres, avec tous les honneurs qu'on

qu'on rend aux Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées. Quel ſpectacle pour un Royaume Proteſtant ! Cependant le peuple ſoufrit tout patiemment, dans l'eſperance que la Princeſſe d'Orange, qui étoit proche heritiere de la Couronne, retabliroit toutes choſes. Mais, pour nous laiſſer ſans aucune reſſource, il fut reſolu que la Reine, toute infirme qu'elle étoit, & qui n'avoit point eu d'enfant depuis quelques années, ſeroit groſſe d'un Prince de Galles. Le bruit courut par tout, qu'elle l'étoit effectivement. On en chanta le *Te-Deum*, & après bien des tours qui rendoient la choſe ſuſpecte, enfin la Reine fit ſes couches au Palais de S. James, & ce fut d'un Prince de Galles, comme on l'avoit projetté. *Miracle de l'Egliſe Romaine*, d'autant plus ſurprenant, qu'à examiner les circonſtances de la groſſeſſe de la Reine, & de ſon accouchement, on n'y trouve rien qui confirme la verité du fait. Cette naiſſance avoit donc été ſuppoſée, pour empêcher la ſucceſſion de la Princeſſe d'Orange, & de la Princeſſe de Danemarc ſa ſœur, à la Couronne, & pour l'entier retabliſſement du Papiſme dans la Grande Bretagne. Mais, par un contre-coup du Ciel, ce qui devoit remplir les eſperances du parti Catholique, les renverſa tout à fait. La meſure étoit comblée, & les choſes étoient trop outrées, pour en demeurer là. Il étoit tems d'arrêter ce rapide torrent. Le Prince d'Orange fut prié, par les principaux de la Nobleſſe & du Clergé d'Angleterre, de maintenir les Droits de la Princeſſe ſon Epouſe, & ceux de ces trois Royaumes, à quoi S. A. avoit tant d'interêt. Le Prince, qui s'étoit toûjours intereſſé pour le bien de la cauſe commune, & qui prevoyoit bien

que

que la perte de cette Iſle entraîneroit celle de toute l'Europe, diſpoſa Meſſieurs les Etats de Hollande à prevenir ce coup fatal, par un promt armement. D'abord on équippe une grande Flote d'environ 400 voiles, & l'on embarque environ 13000. hommes de troupes choiſies, que la renommée groſſit au-delà de trente mille. Cette flote part, avec le Prince, le Marechal de Schomberg, & pluſieurs perſonnes de qualité d'Angleterre & d'Ecoſſe. La flote fait ſa route à l'Oueſt, paſſe entre Calais & Douvre d'une maniere trionfante, & mouille l'ancre à Torbay en Devonshire, 50. lieües au-delà de Londres, le 5. de Novembre 1688. Son arrivée, avec les troupes de debarquement, jetta la terreur dans le parti Catholique, & remplit de joye tout le parti Proteſtant. Quand le Roi ſeut, qu'il n'y avoit que treize mille hommes, *Tant pis*, dit-il, *c'eſt une marque que le Prince d'*Orange *s'attend à un ſoulevement.* Et de fait le Roi ne ſe trompa point. Car le peuple prit les armes en pluſieurs endroits, ſe declara pour le Prince, & demanda un Parlement. Le Roi, qui ne craignoit pas moins un Parlement, que les troupes du Prince d'Orange avec un ſoulevement, ne put tout à fait ſe reſoudre à en convoquer un. Il fit mine de vouloir combatre le Prince dans la plaine de Salisbury, où il l'attendit quelque tems avec une armée d'environ 30000. hommes, qui étoient de fort belles troupes. Mais, quand le Prince approcha de cette plaine, le Roi ſaigna du nez, s'en revint à Londres, & ſon armée là deſſus ſe diſperſa. Enfin, le Roi fut obligé de quitter la partie, & prit le parti de ſe ſauver en France, la Reine & le pretendu Prince de Galles ayant pris les devants. Comme le Roi ſe

ſauvoit *incognito*, il fut pris pour un Jeſuite à Feversham dans la Province de Kent; mais étant reconu, on lui perſuada de revenir à Londres, dans l'eſperance d'un accommodement. Il s'en revint, & ſe retira derechef le lendemain du côté de Douvre. Enfin il paſſa en France; & tint ſa Cour à S. Germain près de 13. années, aux frais de Loüis XIV, qui le receut humainement. Le 5. de Septembre 1701. il mourut dans ce Palais, après pluſieurs vains efforts, avec le ſecours de la France, pour ſon retabliſſement. Voila quelle fut la fin de ce Prince, qui, faute de moderation, & d'avoir gouverné ſes Royaumes ſuivant les loix, perdit tout d'un coup trois Couronnes. Un Prince qui auroit pû tenir glorieuſement la balance de l'Europe, & ſe rendre redoutable à cette fiere Monarchie, qui a verſé tant de ſang Chrétien *pour ſa gloire*. Un Prince enfin qui, par une ſage conduite, auroit pû obtenir des avantages au parti Catholique en Angleterre, au lieu qu'il l'a laiſſé dans un état plus foible que jamais. Anne, ſa premiere femme, étoit fille aînée d'Edoüard Hyde, Comte de Clarendon, & Grand Chancelier d'Angleterre, ſœur du preſent Comte de Clarendon & du Comte de Rocheſter. Dont il eut deux Princeſſes, la Reine Marie defunte, épouſe du Roi Guillaume, & la Reine Anne d'apreſent. Sa ſeconde femme étoit Marie de Modene en Italie, dont il eut pluſieurs enfans, qui n'ont vêcu que très-peu de tems. *Mala ſtamina vitæ.*

1688. V. GUILLAUME & MARIE, Prince & Princeſſe d'Orange, ſuccederent conjointement au Roi Jaques, pere de la Princeſſe, & voici de quelle maniere. Le Roi Jaques ayant

ayant abandonné ſes Royaumes, la Nobleſſe & les Evêques qui étoient à Londres, s'aſſemblerent avec Milord Maire & les Echevins, pour prendre les meſures neceſſaires dans une conjoncture ſi delicate. Ils reſolurent d'envoyer une Deputation au Prince d'Orange, qui étoit alors à Henley dans la Province d'Oxford, pour ſupplier ſon Alteſſe de ſe rendre au plustôt à Londres, où Elle étoit attendue avec impatience. Le Prince y arriva le 18. de Decembre, & prit poſſeſſion du Palais de S. James, avec les acclamations du peuple. Peu après il fut reſolu, que les Pairs & les Communes du Royaume s'aſſembleroient à Weſtminſter; ſous le nom de *Convention*, qui fut dans la ſuite changé en celui de *Parlement*. Le peuple ayant choiſi les Membres pour le repreſenter dans la Chambre des Communes, les Etats s'aſſemblerent, & mirent d'abord le pouvoir civil & militaire entre les mains du Prince. Enſuite ils declarerent le trône vacant, par l'*Abdication* du Roi Jaques. Cela fait, ils remplirent le trône, en declarant Guillaume Prince d'Orange Roi d'Angleterre, de France, & d'Irlande. Et pour témoigner leur reconoiſſance & generoſité, auſſi-bien que la grande eſtime qu'ils avoient pour la Princeſſe d'Orange, nonobſtant la mauvaiſe conduite de ſon pere, ils l'éleverent conjointement avec le Prince au degré de *Souverain*; les Actes publics devant paſſer au nom du Roi & de la Reine, mais le Roi ſeul étant revêtu du pouvoir d'executer les loix. Ainſi le Prince & la Princeſſe devoient être égaux en dignité, mais non pas en autorité. Sur cet avis, la Princeſſe partit de Hollande, & arriva à Whitehall le 12. de Fevrier. Le lendemain la Couronne fut offerte

à Leurs Alteſſes de la part des deux Chambres, laquelle étant acceptée, ils furent proclamez ce jour-là avec beaucoup de ſolennité. Le 11. d'Avril ſuivant fut le jour du Couronnement, & ce même jour-là ils furent proclamez à Edenbourg, Capitale d'Ecoſſe, par les Etats de ce Royaume. Les affaires étant ainſi heureuſement retablies, & la ſucceſſion reglée, on reſolut de declarer la guerre à la France, pour abbaiſſer ſon orgueil, & la faire rentrer dans ſes bornes. Si le Roi Guillaume n'avoit eu à faire qu'à la France, quelque puiſſante qu'elle fût, j'oſe dire (humainement parlant) qu'il en ſeroit venu à bout dans peu d'années. Mais il avoit par tout des enemis à combatre, un parti du Roi Jaques (& par conſequent de la France) en Angleterre, un autre en Ecoſſe, & l'Irlande à leur devotion. Les ſubſides qu'on lui donnoit ſe trouvoient toûjours trop courts, ſoit qu'ils le fuſſent effectivement, ou non. Il eſt certain, que bien des familles ſe ſont élevées de rien, je ne dirai pas comment. On peut dire, que dans ce tems-là l'Angleterre étoit au pillage, & que la plûpart tiroient chacun de ſon côté, ſans avoir égard au public. Le Roi ne ſachant preſque à qui ſe fier, ſes enemis conſpirant contre ſa vie, le Royaume accablé de taxes, le negoce dans un état languiſſant, nos pertes ſur mer étant prodigieuſes, & les vivres extremement chers, Sa Majeſté ne pouvoit qu'être fort embaraſſée parmi tant de difficultez. Le deplorable état de la monnoye fut un autre accablement. Au plus fort de la guerre, on ne voyoit preſque plus d'argent, qui ne fût à demi rogné. On fit mourir pluſieurs de ces rogneurs, mais c'étoit une Hydre dont il ne fut pas poſſible de ſe defaire,

faire, qu'en reformant la monnoye au moulinet. Pour reparer cet abus, douze-cent-mille livres ſterlin furent données par le Parlement, dans un tems qu'on étoit le plus embaraſſé pour trouver des fonds pour la guerre. Mais la mort de la Reine, que le Ciel retira à ſoi le 28. de Decembre 1694, fut la plus grande épreuve de la fermeté du Roi. Il eſt vrai, qu'il fut ſur le point de ſuccomber ſous le poids de cette affliction, mais enfin il la ſurmonta, & fit paroître avec éclat la grande affection & eſtime qu'il avoit pour une Reine qui faiſoit tout ſon bonheur. Une Princeſſe d'une beauté extraordinaire, qui avoit un air de douceur & de Majeſté tout enſemble, & qui ornoit toutes ſes actions du brillant de la vertu. Elle avoit l'eſprit penetrant, le jugement ſolide, & beaucoup de piété. Le Roi lui fit faire un magnifique *Mauſolée*, qui parut pendant quelque tems dans l'Egliſe Collegiale de Weſtminſter, & elle fut inhumée dans la Chapelle.

Venons maintenant aux actions les plus memorables de ce Regne, que les enemis domeſtiques du Roi embaraſſerent autant qu'il leur fut poſſible. La premiere action d'éclat qui ſe fit, fut dans la Manche l'an 1689. entre nôtre flote & celle de France. Celle-ci eut l'avantage, mais elle n'en profita pas. Le Roi étoit alors en Irlande, pour combatre l'armée Irlandoiſe, qui ne reconoiſſoit d'autre Roi que le Roi Jaques. Cette armée étoit nombreuſe, & ſoûtenue par des troupes auxiliaires de France, ſous un Chef de cette Nation. Le Roi Jaques y vint de Breſt, pour animer les Irlandois par ſa preſence, mais cela n'eut aucun effet. Sur la nouvelle du combat naval, le Roi Guillaume attaqua les Irlandois au paſſage de la Boyne,

ne, les mit en deroute, & fit d'abord reprendre au Roi Jaques la route de France. Ce fut dans cette journée, que le Marechal & Duc de Schonberg fut tué. La ſuite de cette victoire fut la reduction de Dublin, Capitale d'Irlande, & de la plûpart du Royaume. Et la campagne ſuivante mit fin à cette guerre par la victoire d'Aghrim ſous la conduite du Lieutenant General Guinckel, le Roi étant alors dans les Païs-bas, où étoit le grand theatre de la guerre. Ainſi l'Irlande fut ſoûmiſe en deux campagnes. Mais il falut reduire l'Ecoſſe, où le Roi Jaques avoit un parti ſous les armes, qui étoit commandé en chef par le Vicomte Dundee; & le Duc de Gourdon, Gouverneur du Château d'Edenbourg, étoit de ce parti-là. Dundee perdit la vie dans un combat au mois d'Août 1689, & ſon armée fut defaite. Ce ſuccès fut bien-tôt ſuivi de la reddition du Château d'Edenbourg, qui entraîna tout le reſte. Il eſt vrai qu'en Angleterre il n'y eut point de ſoulevement, quoi que le Roi y eût une infinité d'ennemis; qui ſans paroître armez contre lui tramoient ſecrettement ſa ruïne, ſoit en trahiſſant ſes Conſeils, ſoit en animant le peuple contre lui. La France mit tout en œuvre, pour perdre ce Liberateur de l'Angleterre. Mais elle receut un terrible echec ſur mer, lorſque ſa flote fut entierement defaite à la Hogue, ſur les Côtes de Normandie, & qu'elle eut environ 20. Vaiſſeaux de ligne brûlez; le Marechal de Tourville commandant la flote de France, & celle des Alliez étant ſous le commandement de l'Amiral Ruſſel, aujourd'hui Comte d'Orford. Victoire ſi prodigieuſe, que depuis ce tems-là la flote de France n'a oſé paroître ſur mer pendant le cours de ce regne; au lieu que les

les Alliez ont toûjours eu l'Empire de l'Ocean, & de la Mediterranée. Il eſt vrai, que par terre nous fûmes batus en trois grandes batailles, ſavoir celle de Fleury le Roi étant en Irlande, & les combats de Steenkerk & Landen, où les François eurent l'avantage par la ſuperiorité de leurs forces. Mais leurs victoires leur coûterent bien cher. Il ne faut pas oublier ici les deux fameux ſieges de Namur, une des plus importantes fortereſſes de l'Europe. Laquelle fut premierement attaquée par les François, & obligée enfin de ſe rendre. Le ſecond ſiege fut fait par les Alliez, le Marêchal de Bouflers étant entré dans la place, avec un corps d'armée. Mais elle fut ſi bien attaquée, que les Alliez l'emporterent, à la face d'une armée Françoiſe de cent mille hommes, ſous le commandement du Marêchal de Villeroi. Je ne puis, qu'avec chagrin faire mention de nôtre deſcente à Breſt, où nous fûmes aſſez mal-traitez. La France, qui ſeut le deſſein par ſes fidelles amis en Angleterre, y pourveut heureuſement. La guerre avoit duré 8. années de ſuite, lors que la France fut la premiere à rechercher la paix, ſous le charitable pretexte de *donner la Paix à l'Europe*. Elle avoit beſoin de la paix, pour deſarmer les Alliez, & faire un coup d'éclat en Eſpagne. Pour obtenir cette paix, elle ſe depouilla de la plus grande partie de ſes conquêtes, dans l'eſperance de ſe dedommager ailleurs. Semblable à la mer, qui ne ſe retire d'un endroit que pour gagner du terrein dans un autre. Le Traité ſe fit chez le Roi Guillaume à Riſwijck, à demi-lieuë de la Haye, & fut ſigné au mois de Septembre 1697. Le feu Roi d'Eſpagne étoit alors dans un état languiſſant, & la Cour de France attendoit à tout moment

la nouvelle de ſa mort. Le Roi Guillaume, qui en craignoit les ſuites, crût aſſeurer la paix en Europe, en faiſant un *Traité de partage* avec Loüis XIV. Par ce traité on lui ceda, pour ſes pretenſions en Eſpagne, le Royaume de Naples, & quelques autres demembremens de la Monarchie Eſpagnole, & lui s'engagea d'abandonner le reſte à la Maiſon d'Autriche. Le Roi d'Eſpagne mourant peu après, la France ſe moqua du traité de partage, & ſuppoſa un Teſtament du Roi Charles defunt, faiſant Philippe Duc d'Anjou, petit-fils du Roi Loüis, heritier de la Couronne. Philippe partit auſſitôt pour en prendre poſſeſſion, & le Roi ſon Grand pere fit aſſembler en même-tems une armée ſur les frontieres, pour brider les Eſpagnols. L'Eſpagne plia, & le Roi s'en rendit le maître. L'Electeur de Baviere, Gouverneur des Païs-bas Eſpagnols, s'étant entierement devoüé aux interêts de la France, mit toutes ces belles Provinces ſous ſa protection, au nom de Philippe le nouveau Roi d'Eſpagne, ſon neveu. Ce fut là un coup de partie, pour embaraſſer la Hollande & l'Angleterre. Le Roi Jaques étant mort à S. Germain, Loüis enflé de ſes ſuccès, eut la temerité de faire proclamer le pretendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, après avoir reconu Guillaume, par le traité de Riſwijck, pour Roi de ces trois Royaumes. Il n'en faloit pas davantage pour une nouvelle rupture entre l'Angleterre & la France. L'Angleterre, outrée au dernier point, ſe dechaîna de toutes parts dans ſes *Addreſſes* pleines d'affection pour le Roi, & d'amertume contre Loüis, & le Parlement qui s'aſſembla là-deſſus, n'heſita point de tirer vengeance d'un affront

front ſi inſigne. Dans cette veüe il accorda au Roi de grands ſubſides, & le Roi de ſon côté fit pluſieurs alliances. Le Duc de Gloceſter, fils unique de Leurs Alteſſes Royales le Prince & la Princeſſe de Danemarc, étoit mort auparavant, d'une fievre maligne, à l'âge de onze ans. Sa mort donna lieu à regler la ſucceſſion, le Roi ni la Princeſſe n'ayant point d'enfant pour ſucceder à la Couronne, & tous les Princes & Princeſſes du ſang de la Communion de Rome en étant à jamais exclus par un Acte de Parlement paſſé au mois de Decembre 1689. Le Parlement étant aſſemblé quelques mois après le decès du jeune Duc de Gloceſter, le Roi propoſa cette affaire, comme une choſe de la derniere conſequence. Si bien qu'il ſe fit un Acte portant, qu'*après la mort du Roi* Guillaume *& de la Princeſſe* Anne *de* Danemarc, *mourant tous deux ſans enfans, la ligne Proteſtante de l'Illuſtre Maiſon d'*Hannover *ſuccedera à la Couronne.* Le même Acte exclud de nouveau de la ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre *toute perſonne reconciliée à l'Egliſe de Rome, qui fera profeſſion de la Religion Romaine, ou qui ſe mariera à un Papiſte ou une Papiſte.* La raiſon de cela eſt, comme l'Acte le porte, qu'on a veu par experience, qu'un Royaume Proteſtant, gouverné par un Prince Papiſte, ne peut être en ſeureté. Voila les principaux articles de ce Regne, qui a continué 13. années & quelques ſemaines, juſqu'au 8. de Mars 170½, qui fut le jour de la mort du Roi Guillaume. Il mourut à Kenſington, après quelque tems de langueur, & un regne de grande fatigue, par mer & par terre, pour un Prince peu robuſte, mais dont la force d'eſprit ſuppleoit à la foibleſſe de ſon corps. Un

regne qui le plongea dans mille difficultez, qui demandoient, avec la patience de Job, la ſageſſe de Salomon. Il eſt vrai qu'il auroit été plus heureux, s'il avoit été bien ſervi; & qu'il a été mal-ſervi par certaines gens, en faveur de qui il étoit trop prevenu. Sa memoire neanmoins doit être reſpectée à jamais, pour avoir delivré ces Iſles du joug de la Papauté, & pour avoir ſappé (comme il a fait) les fondemens de la grandeur de la France. Guillaume a été le Moïſe, mais voici la Reine Anne, le Joſué de nôtre tems.

1702. VI. ANNE, fille de Jaques II, & ſœur unique de la Reine Marie, ſucceda à Guillaume, dont la mort donna beaucoup de joye à la France, & n'affligea pas moins l'Angleterre, & ſes Alliez. Mais la Reine, montant ſur le trône, diſſipa en même-tems la joye d'un côté, & la crainte de l'autre. Elle fit d'abord aſſembler ſon Conſeil d'Etat, & lui declara combien Elle étoit ſenſible à la perte irreparable de l'Etat par la mort du Roi Guillaume, la neceſſité où Elle ſe trouvoit de faire tous les preparatifs neceſſaires pour s'oppoſer au pouvoir exceſſif de la France, & qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour aſſeurer ſes Alliez qu'Elle feroit ſes derniers efforts pour le bien de la cauſe commune. Le diſcours qu'Elle fit trois jours enſuite au Parlement fut de la même force, & ſur le même ſujet. Sa Majeſté fut couronnée le 23. d'Avril avec beaucoup de ſolemnité, & le 4. de May la guerre fut proclamée en même-tems à Londres, à Vienne, & à la Haye, contre la France & l'Eſpagne. Quelque tems après, l'Empire, le Duc de Savoye, & le Roi de Portugal, entrerent dans l'Alliance. J'excepte de l'Em-

l'Empire l'Electeur de Baviere, & l'Electeur de Cologne ſon frere, tous deux Oncles de Philippe Duc d'Anjou, qui prirent le parti de la France & de l'Eſpagne, & qui en ont payé la folle enchere. J'entre maintenant dans le detail d'un regne fatal à la France, & qui a terni la reputation de ſes armes. Temoin la rapide Conquête de la Gueldre Eſpagnole, de l'Electorat de Cologne, de l'Evêché de Liege, & de la Province de Limbourg. La prodigieuſe defaite des François & des Bavarois à la bataille de Bleinheim (ou Hochſtet) ſur le Danube, après avoir forcé leurs lignes au Schellemberg, par la grande valeur & conduite du Duc de Marlboroug. Coup fatal, non-ſeulement à l'Electeur de Baviere, qui ſe vid peu après depouillé de tous ſes Etats; mais auſſi à la France, qui perdit dans ce combat la fleur de ſes troupes, ſous le commandement du Maréchal de Tallard. La priſe de Landau, une des plus importantes fortereſſes de cette Couronne, fut une autre ſuite de cette grande victoire. Les lignes de Brabant, qu'on croyoit impenetrables, furent forcées, la campagne ſuivante, par le Duc de Marlborough; & cette action eut auſſi des ſuites favorables aux Alliez. Mais la victoire de ce grand General à Ramelies en Brabant, au mois de Juillet 1706, fut un terrible ſurcroît de malheurs à la France, & de chagrin à ſes Partiſans. Victoire ſuivie d'une deſertion prodigieuſe des troupes de France & d'Eſpagne, d'une ſoûmiſſion generale du Brabant & de la plûpart de la Province de Flandres à ſon legitime Souverain Charles III, & d'une terreur univerſelle qui ſe repandit dans les Provinces frontieres de la France. Louvain, Bruxelles, Gand, An-

Anvers, Bruges, & d'autres places d'importance, tombent d'elles-mêmes entre les mains du vainqueur, Oſtende & Menin ſe rendent aux aſſiegeans. Si nous tournons les yeux du côté de l'Eſpagne, nous n'y verrons que des prodiges. La priſe & deſtruction de la riche flote des Indes à Vigo, compoſée de 38. voiles, vaiſſeaux de guerre & galions, pris, brûlez, & coulez à fond. Gibraltar emporté dans un moment par une poignée de gens, aſſiegé dans la ſuite par une armée de François & d'Eſpagnols, qui furent enfin contraints de lever honteuſement le ſiege. Barcelone enſuite aſſiegé, & pris par les Alliez; & cette Capture ſuivie de la reduction entiere de trois Royaumes. Il eſt vrai que le Duc d'Anjou fit ſes derniers efforts, pour faire retomber Barcelone entre ſes mains. Il vint avec une puiſſante armée pour l'aſſieger, & l'attaqua vigoureuſement. Mais le renfort que la Ville reçeut par mer, lorſqu'elle étoit à l'extremité, l'obligea de quitter la partie, & de ſe retirer à la ſourdine en France, avec les miſerables debris de ſon armée. En Italie, qui auroit pû eſperer ce prodigieux changement qui y eſt arrivé, par l'influence ſur-tout de l'Angleterre? Une puiſſante armée de François & d'Eſpagnols, abîmée contre les murs de Turin, par ces deux grands Heros, le Duc de Savoye & le Prince Eugene. Quel prodige! un Duc de Savoye depouillé de tous ſes Etats par la France, contraint d'abandonner ſa Ville Capitale, chaſſé de lieu en lieu par ſes enemis, & tout d'un coup trionfant de ſes enemis. On le void l'épée à la main chaſſant les François hors de leurs retranchemens les obligeant de lâcher priſe, & ceux que le fer & le feu avoient épargnez, contrains de fuïr en Dauphiné

phiné, abandonnant leur artillerie, munition, & bagage, aux troupes victorieuſes. Qui auroit crû de voir la France, trionfante depuis-peu dans la Lombardie, bien-aiſe de la quitter, pour ſauver les troupes qui étoient comme priſonnieres dans ce païs-là? Ainſi l'on vid tout d'un coup le Piemont abandonné, & peu de tems aprés le Milanois, le Mantoüan, le Modenois, le Parmeſan, & le Montferrat. *Sic tranſit gloria Galli.* Heureuſe revolution pour ſon Alteſſe Royale, un Prince qui avoit ſacrifié ſon *Tout* pour la cauſe commune, & qui merite une ſtatue d'or pour ſa fidelité inebranlable envers ſes Alliez, & pour ſa fermeté contre la France. Mais revenons maintenant en Angleterre, où la Reine a fait éclater ſa prudence par le choix qu'elle a fait du preſent Miniſtére. C'eſt par là qu'elle a fait échoüer les deſſeins pernicieux de ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller l'Etat, pour favoriſer les interêts de la France. En vain avoit-on entrepris, pendant plus d'un ſiecle, d'incorporer l'Ecoſſe avec l'Angleterre, & de n'en faire qu'un Royaume. C'eſt un ouvrage que la Providence a reſervé pour ce regne; la Reine y a reüſſi, & a fait dans une année ce dont un ſiecle entier n'avoit pû venir à bout. Elle a uni la *Roſe* avec le *Chardon*, l'agreable ſenteur de la Roſe avec les piquans du Chardon. *Armat ſpina roſas.* Il ſemble que toutes choſes conſpirent à rendre ſon Regne plus glorieux, qu'aucun des regnes precedens. Par cette Union elle a joint deux Nations enſemble, reduit deux Royaumes en un, & établi une ſucceſſion Proteſtante dans cette Iſle. Deux Nations qui autrefois s'acharnoient l'une contre l'autre, juſqu'à nager dans leur propre ſang; au lieu qu'aujourd'hui

d'hui ne faiſant qu'une Nation, liée enſemble par les mêmes liens d'interêt, on doit eſperer que l'Ecoſſe profitera de cette Union, par la part qu'elle a au negoce d'Angleterre. Si l'Angleterre ſeule a fait une ſi grande figure dans le Monde, que ne doit-on pas eſperer de la Grande Bretagne dans cet état d'Union? Une Iſle qui, étant ſeparée du reſte de l'Univers, ſemble avoir été deſtinée par la Nature, pour une parfaite Union en elle-même. Laquelle étant aujourd'hui accomplie, rendra apparemment cette Iſle le plus puiſſant Etat de l'Europe. *Vis unita fortior.* Sa Majeſté eſt née au Palais de S. James le 6. de Fevrier 1664. Et par les ſoins de ſon Oncle le Roi Charles II. pour la ſeureté de la Religion Proteſtante, Elle fut donnée en mariage l'an 1683. à Son Alteſſe Royale le Prince George de Danemarc, Oncle du preſent Roi de Danemarc, né à Copenhague au mois d'Avril 1653. Pluſieurs Princes & Princeſſes ont été les fruits de ce Mariage, mais ils ſont morts dans leur enfance. Son Alteſſe le Duc de Gloceſter a vêcu le plus longtems. Il nâquit à Hampton-Court le 24. de Juillet 1689, & mourut à Windſor le 29. de Juillet 1700.

CHAP. VIII.

Des preſens Princes, & Princeſſes du Sang Royal; & de l'établiſſement de la Succeſſion à la Couronne, dans la Ligne Proteſtante.

QUoi que le Roi Guillaume ſoit mort ſans Lignée, & que la Reine d'apreſent n'en ait

ait point pour lui ſucceder, il y a neanmoins grand nombre de Princes & Princeſſes du Sang d'Angleterre, mais qui ſont la plûpart de la Communion de Rome, & par conſequent exclus de la Couronne.

Je les diviſe en deux *Branches*, dont l'une eſt celle de *Savoye*, qui eſt la plus proche; & l'autre la *Branche Palatine*, qui eſt la plus éloignée. La premiere eſt entierement de la Religion Romaine, & l'autre pour la plûpart.

La *Branche* de *Savoye* commence par Anne Marie, Ducheſſe de Savoye, & fille de Henriette Marie, ſœur de Charles & Jaques II. Laquelle Princeſſe Henriette épouſa l'an 1660. à l'age de 16. ans Philippe alors Duc d'Anjou, & enſuite Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. Elle mourut d'une mort ſubite en 1670. laiſſant deux jeunes Princeſſes qu'elle eut de Philippe. L'une, qui fut mariée au feu Roi Charles d'Eſpagne, laquelle mourut ſans enfans; & l'autre, Anne Marie, à Victor Amadée, le preſent Duc de Savoye.

Ce Prince a deux fils, & deux filles, de cette Princeſſe. Les fils ſont Victor Amadée, Prince de Piemont, né en 1698; & Charles Emanuel Victor, Duc d'Aoſte, né en 1701. Les Princeſſes ſont Marie Adelaide, née en 1685; & Marie Loüiſe, née en 1688. La premiere fut mariée au Duc de Bourgongne l'an 1698, & la puînée à ſon frere le Duc d'Anjou l'an 1701. Tous deux fils du Dauphin de France, & petits-fils de Loüis XIV.

La *Branche Palatine* commence de loin, elle eſt beaucoup plus nombreuſe, mais la plûpart Catholique. Elle commence par Eliſabeth, fille de Jaques I. Roi de la Grande Bretagne. Cette Princeſſe épouſa Frederic V. Electeur de l'Em-

l'Empire, & Comte Palatin du Rhin, Prince Proteſtant, qui fut éleu & couronné Roi de Boheme en 1619. Mais il eut le malheur de perdre cette Couronne, ſon armée étant defaite aux environs de Prague, par l'Empereur Ferdinand, ſon Competiteur. Il mourut à Mayence en 1632, depouillé de tous ſes Etats; & laiſſa trois fils, Charles-Loüis, Robert, & Edoüard, outre la Princeſſe Sophie, aujourd'hui Electrice & Ducheſſe Doüairiere d'Hanover.

Charles Loüis ſucceda, par le Traité de Munſter, dans l'Electorat & le bas Palatinat. Il épouſa Charlotte, fille du Landgrave de Heſſe-Caſſel, & laiſſa, quand il mourut, un fils & une fille. Robert s'établit en Angleterre, & mourut dans le celibat. Edoüard s'établit en France, où il ſe fit Papiſte, & épouſa Anne de Gonzague.

Le fils de Charles Loüis s'appelloit Charles, & ſuceeda à ſon pere dans le bas Palatinat. Il mourut ſans enfans, & le Palatinat tomba par ſa mort dans la Famille Catholique de Newbourg, qui en a pris poſſeſſion. La Princeſſe, qui s'appelloit Charlotte Elizabeth, ſe fit Papiſte pour épouſer le Duc d'Orleans en ſecondes nôces. Qui en a eu deux enfans, le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orleans, & Mademoiſelle de Chartres. Le Duc a épouſé Mademoiſelle de Blois, dont il a eu quatre filles; & Mademoiſelle s'eſt mariée au preſent Duc de Lorraine, qui en a deux enfans en vie, l'un un Prince, l'autre une Princeſſe.

Il s'agit maintenant du Prince Edoüard, le plus jeune fils de l'infortuné Frederic, Roi de Boheme; qui s'étant fait Catholique Romain, épouſa Anne de Gonzague. Dont il eut trois Prin-

Princeſſes, ſavoir Anne, Benedicte Henriette Philippine, & Loüiſe Marie.

Anne, l'aînée, ſe maria l'an 1663. au Prince de Condé, de la Maiſon de Bourbon, & par conſequent Prince du Sang. Qui en a eu un fils, nommé Loüis de Bourbon, & quatre filles; ſavoir 1. Marie Thereſe, Mademoiſelle de Bourbon; 2. Anne Loüiſe de Bourbon, Mademoiſelle d'Enguien; 3. Loüiſe Benedicte de Bourbon, Mademoiſelle de Condé; 4. Marie Anne de Bourbon, Mademoiſelle de Montmorency.

Loüis de Bourbon, fils du Prince de Condé, épouſa en 1683. Mademoiſelle de Nantes, fille naturelle de Loüis XIV; dont il a eu un fils né en 1692, & quatre filles. Le fils s'appelle Loüis Henri Duc d'Enguien, & ſes ſœurs ſont Mademoiſelle de Bourbon, Mademoiſelle de Charolois, Mademoiſelle de Sens, & Mademoiſelle de Clermont.

Entre les filles du Prince de Condé, Marie Thereſe, l'aînée, s'eſt mariée à François Loüis, le preſent Prince de Conti, dont il a eu deux fils, & deux filles. Ceux là ſont le Prince de la Roche ſur Yon, & le Comte de la Marche. Celles-ci ſont Mademoiſelle de Conti, & Mademoiſelle d'Alais.

Loüiſe Benedicte de Bourbon, troiſiéme fille du Prince de Condé, épouſa le Duc de Maine en 1692. Qui en a eu le Prince de Dombes, & Mademoiſelle d'Aumale.

Voila les enfans iſſus d'Anne, la fille aînée du Prince Edoüard. Sa ſeconde fille, Benedicte Henriette Philippine, a épouſé Jean Frederic Duc d'Hanover, Catholique Romain, oncle du preſent Electeur de ce nom. Lequel Jean Frederic a eu de cette Princeſſe Char-

lotte, Anne, & Gulielmine Amelie.

Charlotte, mariée à Charles Ferdinand, Duc de Mantouë, & morte ſans enfans. Anne, au Duc de Modene, qui en a un fils, & une fille. Et Gulielmine Amelie, à l'Empereur, qui en a eu trois enfans, dont la ſurvivante eſt Marie Amelie, née en 1701.

Je conclus par la branche Proteſtante de la Maiſon d'Hanover, laquelle commence par la très-illuſtre Princeſſe SOPHIE, fille d'Elizabeth Reine de Boheme, & ſœur de Charles-Loüis, Robert, & Edoüard, dont nous venons de parler. C'eſt ſur cette branche que la Couronne de la Grande Bretagne doit tomber, après le décès de la Reine, mourant ſans enfans, ſuivant l'acte de Parlement qui ſe fit l'an 1701. peu après la mort du Duc de Gloceſter, fils unique de la Reine.

La Princeſſe SOPHIE, qui doit ſucceder la premiere, ſi elle ſurvit la Reine, eſt une des plus accomplies Princeſſes de l'Europe. Sa mere Elizabeth, Reine de Boheme, & Electrice Palatine du Rhin, étoit fille de Jaques I. Roi de la Grande Bretagne, par conſequent ſœur de Charles I, tante de Jaques & Charles II, & de leurs ſœurs Marie Princeſſe d'Orange, & Henriette Marie Ducheſſe d'Orleans. En un mot, la Princeſſe SOPHIE eſt la plus proche Princeſſe Proteſtante du ſang Royal d'Angleterre.

Elle prit naiſſance à la Haye le 13. d'Octobre 1630, & fut mariée en 1658. à Erneſt Auguſte, Evêque d'Oſnabrug & Duc d'Hanover, qui fut fait Electeur de l'Empire l'an 1692, & mourut ſix ans après. Il étoit frere puîné de George le feu Duc de Zell, & de Jean Frederic

deric Duc d'Hanover, dont j'ai parlé ci-devant, qui ſortit de nôtre communion pour entrer dans celle de Rome.

Erneſt a eu de cette Princeſſe ſix fils, & une fille. Savoir

George Louïs, Charles Philippe,
Frederic Auguſte, Chriſtien,
Maximilien, Erneſt Auguſte.
Et Sophie Charlotte.

George Louis, l'aîné, qui eſt le preſent Electeur & Duc d'Hanover, nâquit le 28. de Mai 1660. & épouſa le 1. de Nov. 1682. Sophie Dorothée, ſa couſine germaine, fille unique du feu Duc de Zell, ſon oncle. De cette Princeſſe il a eu George Auguſte, né le 30. d'Octobre 1683, & la Princeſſe Sophie Charlotte, née en 1685, & mariée depuis peu à ſon couſin germain, le Prince Royal de Pruſſe.

Des autres cinq fils d'Erneſt & de la Princeſſe Sophie, le ſecond & le quatriéme moururent dans le lit d'honneur, l'un en Tranſylvanie, & l'autre en Hongrie. Le cinquiéme fut quelques années après malheureuſement neyé dans le Danube. Ainſi les Princes ſurvivans ſont George Louïs, Maximilien, & Erneſt Auguſte.

La Princeſſe Sophie Charlotte, leur ſœur, prit naiſſance le 20. d'Oct. 1668, fut mariée en 1684. à Frederic, le preſent Roi de Pruſſe, & mourut depuis peu, fort regrettée. Elle a laiſſé un fils en vie, Frederic Guillaume, le Prince Royal, né le 4. d'Août 1688, l'année de la grande revolution dans cette Iſle.

Ce qui donna lieu à cette revolution, c'eſt la mauvaiſe conduite du Roi Jaques; par la-

quelle il eſt clair, qu'un Prince Catholique n'eſt pas propre à regner dans un Royaume Proteſtant, & que la politique de Rome eſt incompatible avec la paix & la proſperité d'un Etat de la Religion Reformée. Tant il eſt vrai, que le parti Papiſte a remué ciel & terre pendant le regne de Jaques, pour renverſer le gouvernement de la Grande Bretagne, & pour y établir la Papauté & l'eſclavage. Le Prince d'Orange, pour detourner ce malheur, s'en vint à main armée en Angleterre; & le Roi Jaques prit le parti d'abandonner ſes Royaumes, plûtôt que de regner ſuivant les loix. Sa retraite fit un interregne, le trône étant vacant, & les droits de la couronne devolus par ſa retraite entre les mains du Peuple. Lequel étant aſſemblé, par ſes Deputez, en forme de Parlement, mit la couronne ſur les têtes du Prince & de la Princeſſe d'Orange. Ceux-ci étant morts ſans lignée, la Princeſſe Anne de Danemarc, leur ſœur n'ayant point d'enfant depuis la mort de ſon fils le Duc de Gloceſter, il ſe fit un acte de Parlement peu après la mort de ce jeune Duc, pour continuer la couronne dans la ligne Proteſtante. Par cet acte il eſt porté, qu'*après la mort du Roi* Guillaume, *& de la Princeſſe* Anne *de* Danemarc (à preſent nôtre Auguſte Reine) *l'un & l'autre mourant ſans enfans, la couronne tombera ſucceſſivement dans la ligne Proteſtante, en premier lieu à la Princeſſe* Sophie, *Electrice & Princeſſe Doüairiere d'*Hanover, *& après ſa mort aux Heritiers Proteſtans iſſus d'Elle.*

Que chaque Roi ou Reine de ce Royaume, qui en vertu de cet acte ſuccedera à la couronne, prêtera à ſon couronnement le ſerment établi par Acte de Parlement, & que S. M. prononcera & ſignera

ra dans les formes la Declaration preſcrite par ce ſerment.

Que quiconque parviendra à la couronne ſe rangera dans la Communion de l'Egliſe Anglicane, ſuivant qu'elle eſt établie par les loix.

Que le trône étant rempli par une perſonne née hors du Royaume, la nation ne ſera point obligée de s'engager dans aucune guerre, pour la defenſe d'aucun Etat independant du Royaume ſans l'aveu du Parlement.

Que les deliberations ſur les affaires qui regardent le gouvernement, & qui par les loix ſont du reſſort du Conſeil d'Etat, ſe feront dans ce Conſeil, & y ſeront ſignées par tous les Membres du Conſeil qui auront conſenti à ces deliberations.

Qu'aucune perſonne née hors des Etats de la Grande Bretagne, quoi que naturalizée (excepté ceux qui ſeront iſſus de pere & mere Anglois) ne pourra être du Conſeil d'Etat, ni Membre de la Chambre haute ou baſſe du Parlement, ni joüir d'aucun office d'importance civil ou militaire, ni avoir aucun octroi des biens de la couronne en ſon nom propre, ou au nom de qui que ce ſoit.

Que toute perſonne ayant un emploi ou office ſous le Roi, ou penſion du Roi, ſera incapable d'être Membre de la Chambre des Communes.

Que les commiſſions des Juges du Royaume ſeront en force quamdiu ſe bene geſſerint, *& que leurs gages ſeront reglez & fixes. Mais qu'ils pourront être demis, à la requête des deux Chambres de Parlement.*

Que le pardon du Roi en faveur d'une perſonne convaincue de malverſation, ou autre crime d'Etat, par les Communes aſſemblées en Parlement, ſera nul.

Que toutes les loix de l'Etat, en faveur de la

Religion établie, & des droits & privileges du peuple, ſont par cet acte confirmées & ratifiées.

CHAP. IX.

Des Etats, des Titres, & des Armes du Roi de la GRANDE BRETAGNE.

Les Etats du Roi.

IL faut avoüer, que cette Monarchie eſt d'une grande étendue, puis qu'elle s'étend dans toutes les parties du Monde, mais ſur tout dans l'Europe & l'Amerique.

Dans l'Europe la Reine eſt en poſſeſſion des deux plus grandes iſles de ce continent, ſavoir la Grande Bretagne & l'Irlande; la premiere contenant l'Angleterre, l'Ecoſſe, & le païs de Galles, & l'Irlande étant un Royaume à part. Elle y poſſede encore un échantillon du droit qu'elle a à la Normandie, dans les iſles de Jerſey, Guernſey, Alderney, & Sark, près des côtes de cette province & celles de la Bretagne dans le Royaume de France.

J'ai fait voir ci-devant, comment les Angle-Saxons ſe ſont rendus maîtres de l'Angleterre, & l'ont arrachée des mains des anciens Bretons; qu'elle fut alors reduite en Heptarchie, & par qui l'Heptarchie fut reduite en Monarchie. Qu'après les Saxons cette couronne tomba entre les mains des Danois, & après les Danois entre celles des Normans, ſous Guillaume Duc de Normandie.

L'*Ecoſſe* a toûjours été un Royaume à part, juſqu'à l'heureuſe union des deux Royaumes, qui s'eſt faite depuis peu, ſous les auſpices de l'Auguſte Reine ANNE. Il eſt vrai qu'ils étoient joints auparavant ſous un même Chef, depuis l'avenement du Roi Jaques VI. d'Ecoſſe

ſe à la couronne d'Angleterre, par le droit de ſucceſſion. Mais cette union s'eſt rendue beaucoup plus fôrte & plus parfaite par les liens d'interêt, l'Angleterre & l'Ecoſſe étant incorporées enſemble ſous le nom de la Grande Bretagne, & joüiſſant des mêmes privileges.

Quant au païs de Galles, où les Bretons ſe refugierent, lors que les Saxons conquirent leur païs, je renvoye le lecteur à ma deſcription de cette Principauté.

L'*Irlande*, qui eſt au couchant de l'Angleterre, fut conquiſe en partie par Henri II, vers la fin du douziéme ſiecle. Cette iſle étant alors diviſée en pluſieurs Royaumes, le Roi de Leinſter chaſſa celui de Meath hors de ſes Etats; & celui-ci paſſa en Angleterre, pour prier le Roi Henri de le retablir. Henri écouta ſes propoſitions, porta ſes armes en Irlande, & en ſubjugua une bonne partie. Il en fit preſent à Jean, ſon fils puîné, avec le titre de *Seigneur d'Irlande*; qui fut changé en celui de *Roi*, ſous le regne de Henri VIII. Mais ce Royaume ne fut entierement conquis, que ſur la fin du regne d'Elizabeth, lors que les Irlandois ſe revolterent generalement ſous la conduite du Comte de Tir-Oën, leur chef. Alors les rebelles furent entierement defaits, & la ſuite de leur defaite répondit à la maxime, qu'*une rebellion ſupprimée fortifie le Prince, & affoiblit les Sujets.* Sous le dernier regne, les Irlandois Papiſtes prenant le parti du Roi Jaques, n'y trouverent pas tout à fait leur conte, quoi qu'ils fuſſent ſoûtenus par les armes de France. En deux campagnes ils furent contraints de ceder au vainqueur, & de mettre bas les armes; après deux grandes victoires remportées ſur eux, l'une au paſſage de la Boyne, & l'autre en Aghrim.

Pour ce qui eſt des iſles de *Jerſey & Guernſey*, *Alderney*, & *Sark*, c'eſt tout ce qui eſt demeuré du Duché de Normandie à la Couronne d'Angleterre. Lequel Duché fut conquis par l'Angleterre ſous le regne de Henri I, qui l'arracha des mains de Robert, ſon frere aîné. Ainſi ce pauvre Prince, qui devoit naturellement ſucceder à la couronne, après la mort de ſon pere Guillaume le Conquerant, ſe vid depouillé de tout; & les Normans, qui avoient peu auparavant conquis l'Angleterre, furent eux-mêmes conquis par les Anglois.

Jerſey eſt la plus grande, quoi qu'elle n'ait qu'environ 13. lieuës de circonference. Guernſey n'en a gueres moins. Mais les deux autres ſont très-petites en comparaiſon. Jerſey eſt la plus fertile, & Guernſey a ceci de particulier, qu'elle ne nourrit aucune bête venimeuſe.

Chacune de ces deux iſles a ſon Gouverneur, nommé par la Reine. Et, pour l'adminiſtration de la juſtice, chacune a auſſi ſon Baillif nommé par la Reine, & 12. Jurats qui ſont choiſis par le peuple. En fait de plaidoyer, on peut appeller de leur ſentence au Conſeil d'Etat de la Reine, s'il s'agit au-delà de 300. livres tournois.

Les habitans de ces iſles ont la langue Françoiſe, & le cœur Anglois. Ils ont en horreur le gouvernement de France, & s'applaudiſſent du bonheur qu'ils ont d'être ſous celui de la Grande Bretagne.

Si la *Loi Salique* en France, par laquelle cette Couronne ne tombe pas (comme on parle) en quenouille, n'eſt qu'une chimere, la Grande Bretagne a auſſi droit à la France. Voyez le regne d'Edoüard III, & de Henri V.

La Grande Bretagne pretend d'ailleurs à la ſouve-

ſouveraineté des mers Britanniques, juſques aux côtes de toutes les Nations voiſines. C'eſt pourquoi tous les enfans qui naiſſent ſur ces mers ſont reputez, par leur naiſſance, ſujets de la Grande Bretagne. Et les étrangers autrefois demandoient permiſſion à l'Angleterre, de paſſer ces mers, & d'y pêcher. Aujourd'hui même on lui rend hommage, en baiſſant les voiles, quand on rencontre un de ſes vaiſſeaux de guerre.

En Amerique, qu'on appelle autrement les Indes Occidentales, quelle étendue de païs ſous la Couronne de la Grande Bretagne? Dans l'Amerique ſeptentrionale elle eſt en poſſeſſion de toute ſa côte orientale depuis Canada, ou la nouvelle France, juſqu'à la Floride; contenant la nouvelle Angleterre, la nouvelle Yorc, le nouveau Jerſey, Mary-land, Penſylvanie, Virginie, & Caroline. Elle poſſede auſſi pluſieurs iſles où ſe fait un grand negoce. Particulierement la Jamaïque dans le golfe de Mexique, les Barbades, S. Chriſtophle, Antego, Nevis, & Monſerrat; outre Bahama, les iſles Bermudes, & partie de Terre-Neuve. De ſorte que la Grande Bretagne a plus de terres dans ce nouveau Monde, que toutes les autres Nations de l'Europe enſemble, hormis l'Eſpagne.

Dans l'Aſie & l'Afrique il y a pluſieurs ports, & contoirs, qui dependent de cette Couronne. Entre autres le Fort S. George & celui de S. David, ceux d'Achim & Yorc dans l'iſle de Sumatra, & l'iſle de Bombay près de Goa. Il en eſt de même ſur la côte occidentale d'Afrique, où la Compagnie Royale d'Afrique a fait bâtir des forts en divers endroits, pour la ſeureté de ſon commerce. A 300. lieuës de ce con-

tinent, & à 100. lieuës d'aucune iſle, la Grande Bretagne eſt en poſſeſſion de l'iſle S. Helene, entre l'Afrique & l'Amerique.

Ses Titres. Les *Titres* de Sa Majeſté Britannique ſont en peu de mots. Quoi que ſes Etats s'etendent dans toutes les parties du monde, on n'affecte point ici un grand nombre de titres; & la Reine s'appelle ſimplement *par la grace de Dieu, Reine de la* Grande Bretagne, France, & Irlande.

Le titre de *Defenſeur de la Foi*, qu'on y ajoûte, fut donné par le Pape Leon X. à Henri VIII, pour avoir écrit un livre contre Luther, où il defendoit certains points de la Religion Romaine. Ce titre fut enſuite confirmé par acte de Parlement, le Roi d'Angleterre étant conſideré comme le *Defenſeur de la Foi primitive*, *Catholique*, & *Apoſtolique*, établie dans cette iſle. Ainſi il n'y a que trois Têtes Couronnées dans la Chrétienté, qui ayent des titres de cette nature. Savoir le Roi de la Grande Bretagne, qui s'appelle *Defenſeur de la Foi*; le Roi de France, *Très-Chrétien*; & le Roi d'Eſpagne, *Sa Majeſté Catholique.*

Autrefois on traitoit les Rois d'Angleterre du titre de *Grace*, & enſuite d'*Alteſſe ſacrée*; à l'imitation des Empereurs d'Orient, que l'on appelloit Ἁγία Βασιλεῖα.

Quand on parle à la Reine, on l'appelle *Madame*; & quand c'eſt un Roi qui regne, on le traite de *Sir*, qui repond à nôtre François *Sire*. Ce mot tire apparemment ſon origine du Grec Κύριος, *Dominus*, dont on ſe ſervoit beaucoup pour les Empereurs d'Orient.

Armes. Sans blaſonner, dans les formes, les *armes* de

de Sa Majeſté Britannique, avec tous les ornemens, je dirai ſeulement que les armes de la Grande Bretagne ſe repreſentent par 3. lions paſſans pour l'Angleterre; & un lion rampant, pour l'Ecoſſe. Celles de France, en particulier, par 3. fleurs de lis. Et les armes d'Irlande, par une harpe.

La deviſe, *Dieu & mon Droit*, fut premierement en uſage ſous le regne de Richard I, pour donner à entendre, qu'il tenoit ſa couronne de Dieu ſeul. Edoüard III. reprit cette deviſe, lors qu'il reclama la couronne de France. La deviſe du feu Roi Guillaume étoit compriſe en ces mots, *Je maintiendray*; hormis dans le grand Seau, où il ordonna qu'on ſe ſervît de l'autre deviſe. Celle de la Reine Elizabeth étoit *Semper eadem*, toûjours la même. C'eſt la deviſe dont la Reine Anne ſe ſert aujourd'hui. *Deviſes.*

CHAP. X.

Des Forces de SA MAJESTE', *par Mer & par Terre.*

NOus avons veu, au chapitre precedent, la grande *étendue* de cette Monarchie, depuis que l'Angleterre & l'Ecoſſe ne font qu'un Royaume. Nous allons voir maintenant les *Forces* de cette Monarchie; tant par mer que par terre. D'où il paroîtra, que la Grande Bretagne, étant bien unie enſemble, eſt en état de faire tête aux plus redoutables Puiſſances de l'Europe, qui pourroient ſe liguer contre elle. Et de fait, qu'y a-t-il à craindre pour un ſi puiſſant Etat, environné comme il eſt de l'Ocean, & ſi bien gardé par ſes châteaux mouvans,

vans, environ 200. vaiſſeaux de guerre, qui ſurpaſſent en force & bonté tous les vaiſſeaux de l'Univers? Un Royaume d'ailleurs bien peuplé, qui abonde en chevaux, vivres, & munitions de guerre, & où l'or & l'argent (qui ſont les nerfs de la guerre) roulent incomparablement plus qu'en tout autre païs de l'Europe. Ajoûtons à cela le cœur martial de ſes habitans, qui craignent ſi peu la mort, que jamais aucune Nation n'a ôſé combatre les Anglois, ni par mer ni par terre, avec des forces égales.

Sous le regne de Charles I, lors que ſes ſujets ſe detruiſoient l'un l'autre avec un courage fatal, on a conté juſqu'à 200000. fantaſſins, & 50000. chevaux, ſous les armes de part & d'autre. Si ces forces avoient été emploiées ailleurs, on peut dire ſans flater, qu'elles auroient fait trembler toute l'Europe. Dans la derniere guerre avec la France, & celle d'apreſent avec la France & l'Eſpagne, l'Angleterre ſeule a entretenu environ 80000. hommes, tant cavallerie qu'infanterie & dragons, tant des troupes de cette Nation, que des troupes étrangeres; outre 40000. hommes, pour le ſervice de mer. On ſait aſſez le glorieux ſuccès de leurs armes, à la confuſion d'un Prince qui ſe croyoit invincible, & ſa puiſſance au-deſſus d'aucun echec.

Je n'entrerai point ici dans le detail de ces forces, comme j'ai fait dans l'impreſſion Angloiſe. Mais je dirai ſeulement, que le principal *Magazin d'armes* eſt la Tour de Londres. C'eſt là qu'on void un magnifique *Arſenal*, où il y a dequoi armer pour le moins ſoixante mille hommes, avec un train d'artillerie de 50. pieces de canon de fonte, montées ſur leurs

leurs affûts, outre pluſieurs mortiers. Les plus groſſes pieces de canon ſont de 7000. livres chacune, à 63. livres de bale. Mais il y a d'autres magazins à Portsmouth, Plimouth, Windſor, &c. Tous leſquels magazins ſont ſous les ordres du *Grand Maître de l'Artillerie*, qui a ſix principaux *Officiers* ſous lui, leſquels s'aſſemblent d'ordinaire 3. fois la ſemaine, ſi l'occaſion le requiert.

Il y a auſſi pluſieurs *Ingenieurs*, *Canonniers*, & *Bombardiers* à gages. Le *Maître Canonnier* tient ſa place par patentes. C'eſt à lui à inſtruire tous ceux qui ſouhaitent d'apprendre l'art de canonner, & de rendre témoignage au Grand Maître de l'Artillerie de la capacité de ceux qui ſe preſentent pour ſervir Sa Majeſté dans ce poſte. Il fait prêter ſerment à tous ceux qui ſont receus pour apprendre l'art de canonner, par lequel ils s'obligent de ne ſervir aucun Prince ou Etat étranger, ſans permiſſion, & de n'enſeigner cet art qu'à ceux qui auront pris ce ſerment.

Les deux magnifiques *Hôpitaux* qu'on a érigez en faveur de ceux qui ſerviront l'Etat, par mer ou par terre, ſont deux puiſſans motifs pour encourager le ſoldat & le marinier au ſervice. L'un de ces Hôpitaux eſt ſur la Thamiſe à Chelſey, auprès de Londres; & l'autre, ſur la même riviere, à Greenwich. Celui-là pour les ſoldats; & celui-ci pour les mariniers, que l'âge ou les malheurs de la guerre auront rendu incapables de ſervir. J'ai parlé de ces *Hôpitaux*, dans ma deſcription de Londres.

Des Milices.

Je paſſe maintenant des troupes reglées aux *Milices* du païs, enrollées pour la defence de l'Etat, en cas de rebellion ou d'invaſion, mais qui

qui ne ſont pas obligées de ſervir hors du Royaume.

Ces *Milices* conſiſtent en cavalerie & infanterie, & ſont à preſent environ 200000. hommes en Angleterre ſeulement, avec le païs de Galles. On leur fait faire la reveüe deux fois l'année.

Toute perſonne qui a 500. livres ſterlin de revenu par an, ou 6000. livres de bien, eſt obligée de fournir un cavalier. Et tout homme qui a 50. livres de rente par an, ou 600. livres en biens meubles, doit fournir un fantaſſin. Ceux qui ont moins de biens ſe joignent deux ou trois enſemble, pour fournir un cavalier, ou un fantaſſin.

Pour le reglement de ces forces, la Reine conſtitue des *Lieutenans de Provinces*, la plûpart Pairs du Royaume, avec plein pouvoir de donner des commiſſions aux Colonels, & autres Officiers des milices, pour les former en regimens & compagnies, pour leur faire faire l'exercice, & pour être employées ſuivant les ordres de la Reine.

Ces Lieutenans de Provinces ont leurs *Soû-Lieutenans*, qui ſont revêtus de la même autorité, en l'abſence des Lieutenans. Ils ſont nommez par ceux-ci, & preſentez à la Reine, pour avoir ſon agrément.

En cas d'une invaſion, les *Fanaux* ſont d'un grand uſage, pour donner l'alarme par tout dans peu de tems. Ces *Fanaux* ſont plantez ſur des eminences, & s'allument à la veuë l'un de l'autre. Les milices d'abord prennent les armes, au ſon des trompettes, & au bruit des tambours. Elles marchent à leurs rendez-vous, & de là à l'enemi.

Autrefois il y avoit grand nombre de *Châ-*

teaux

teaux en Angleterre. Pour prevenir une longue guerre, on a demoli & laiſſé tomber en ruïne, pluſieurs Châteaux qui étoient dans les Provinces mediterranées, comme étant un aſyle aux rebelles, aux envahiſſeurs, & aux fuyards dans une invaſion.

Je finis par les *Forces de mer*, qui ſont de la derniere importance à cette iſle. Ces forces conſiſtent en près de 200. vaiſſeaux de guerre, outre les yachts, brûlots, vaiſſeaux à bombes, & pluſieurs autres bâtimens. *Forces de mer.*

On diviſe les *vaiſſeaux de guerre* en ſix rangs. Ceux du premier rang ſont ſi prodigieux, que le *Royal Souverain* entre-autres à 174. piez & ſix pouces en longueur, & 50. piez en largeur. Un de ces vaiſſeaux coûte à bâtir, en y comprenant les canons & les agreils, juſqu'à 60000. livres ſterlin; & ceux des autres rangs, à proportion.

On bâtit maintenant les navires du premier, ſecond, & troiſiéme rang d'une ſi grande force, qu'un vaiſſeau du ſecond rang eſt auſſi bon qu'étoit autrefois un vaiſſeau du premier rang; en ſorte qu'il peut ſe batre avec un vaiſſeau du premier rang de toute autre Nation.

L'hiſtoire nous parle d'une flote du Roi Edgar, qui étoit (comme on le rapporte) de 3600. voiles. Mais il faut croire, que ces bâtimens-là n'étoient rien au prix de nos vaiſſeaux de guerre, qui ſont des châteaux flotans.

En tems de paix, quand la flote royale demeure dans ſes ports, elle coute en reparations chaque année plus de cent mille livres ſterlin. En tems de guerre, on conte que chaque matelot revient à quatre livres ſterlin par mois, tous frais compris.

Pour

Pour équiper une flote de 70. navires de guerre, outre ceux qu'il faut entretenir pour ſervir de convoi à nos vaiſſeaux marchands, il faut 40000. matelots. De conte fait, l'Angleterre ſeule en a juſqu'à 80000, qui ſont trois fois le nombre des mariniers de France.

Pour le ſervice de mer, en tems de guerre, on peut forcer non-ſeulement tous les gens de marine, mais auſſi tout vagabond. On force même les vaiſſeaux marchands, quand l'occaſion le requiert.

Chaque navire de guerre, en ſervice, eſt commandé par un Capitaine, & un Lieutenant. La paye d'un Capitaine de vaiſſeau du premier rang eſt de 3. écus par jour; du ſecond rang, de 12. chelins; du troiſiéme, de 10. chelins; du quatriéme, de 7. chelins ſix ſoûs; du cinquiéme, de 6. chelins; & du ſixiéme, de 5.

Les gages d'un matelot ſont de cinq écus par mois, à 28. jours le mois, outre ſa nourriture. Il eſt vrai qu'on en a toûjours retenu ſix ſoûs par mois, pour contribuer aux frais de l'Hôpital, depuis ſa fondation.

Quand la flote Royale eſt complette, elle eſt ordinairement diviſée en trois *eſcadres*, diſtinguées par les differentes couleurs de leurs pavillons, ſavoir *rouge*, *blanc*, & *bleu*. On appelle *Amiral d'Eſcadre* celui qui la commande en chef, & dont le vaiſſeau arbore le pavillon. Mais l'*Amiral de l'Eſcadre rouge* eſt celui qui commande en Chef toute la flote, c'eſt pourquoi il eſt appellé Amiral de la flote. Chacun de ces Amiraux a ſous lui un *Vice-Amiral* & un *Contre-Amiral*, que l'on appelle tous *Officiers à pavillon*, parce que chacun d'eux a ſon pavillon ſur ſon bord.

La

La paye de l'*Amiral de la flote* eſt de cinq livres Sterlin par jour, & des autres *Amiraux*, trois livres 10. chelins chacun.

Celle d'un *Vice-Amiral* eſt de 2. liv. 10. chel. par jour, & d'un *Contre-Amiral* 1. liv. 15. chel. Ce qui ſe doit entendre, pendant que la flote eſt ſur mer.

Au-deſſus de tous ces hauts Officiers il y a le *Grand Amiral de la Grande Bretagne*, qui commande en chef toutes les forces maritimes. Il eſt ſur mer comme le Viceroi de Sa Majeſté Britannique, & il eſt un des neuf grands Officiers de la Couronne. Son pouvoir eſt d'une vaſte étendue. Il tient une Cour, qu'on appelle la *Cour de l'Amirauté*, dont je parle ailleurs; & a ſous lui une infinité d'Officiers, tant ſur mer que ſur terre. Ses gages ſont de 7000. liv. ſt. par an.

C'eſt lui qui fait les *Vice-Amiraux* des provinces maritimes, & qui nomme leurs Juges & Marêchaux, pour rendre juſtice dans les affaires maritimes, chacun dans l'eſcadre de ſa juriſdiction. Mais il y a appel de leurs ſentences à la cour du grand Amiral.

Il a un *Conſeil* compoſé de ſept perſonnes, pour les affaires de l'Amiraute; & chaque membre de ce Conſeil a mille liv. ſt. par an.

Il y a auſſi un *Vice-Amiral*, & un *Contre-Amiral* de la Grande Bretagne, nommez par Sa Majeſté.

A Londres il y a le *Navy-Office*, ou bureau de la marine. Où les affaires qui dependent de la flote royale ſont ſous la conduite de quatre principaux Officiers; ſavoir le *Treſorier*, le *Contrôleur*, l'*Inſpecteur*, & le *Secretaire*. Les gages du premier ſont de 2000. liv. ſt. & 800. liv. pour ſes Clercs, & ceux des trois autres,

de 500. liv., ou deux mille écus d'Angleterre chacun. Il y a maintenant deux *Inſpecteurs*, ſur le même pié; & le *Secretaire* a un Aide, dont les gages ſont de 300. liv. par an.

Il y a d'ailleurs *ſix Commiſſaires de Marine*, qui ont chacun 500. pieces par an; & d'autres *Commiſſaires*, ſuivant les occaſions.

Outre ces *Commiſſaires*, il y en a ſix, à 400. livres ſt. chacun, pour avitailler la flote. Trois, pour le ſervice du tranſport. Et cinq autres *Commiſſaires*, à 300. liv. chacun, pour prendre ſoin des mariniers malades & bleſſez, & pour faire l'échange des priſonniers.

Pour la conſtruction & le radoubement des vaiſſeaux de guerre, il y a des *Chantiers* en pluſieurs ports de l'Angleterre; particulierement à Chatham, Deptford, Woolwich, Sheerneſs, Portſmouth, & Plimouth. Là ſont les Magazins neceſſaires pour la flote, comme de mâts, bois de charpente, ancres, cables, voiles, &c. Et tous ces *chantiers* ont quantité d'Officiers, dont les gages ſont conſiderables.

Pour venir au detail de la flote royale, je dirai ſeulement, qu'il y a maintenant *ſept vaiſſeaux* du premier rang. Dont les plus grands portent 100. canons, & 780. hommes.

		can.	hommes.
Treize du ſecond rang,	Dont les plus grands portent	96	680
Quarante-quatre du troiſiéme rang,		80	520
Soixante-quatre du quatriéme rang,		64	365
Trente-cinq du cinquiéme rang,		42	190
Vint-cinq du ſixiéme,		24	115

CHAP.

CHAP. XI.

De la Cour *de Sa Majeſté.*

L'Angleterre ayant été d'elle-même un Royaume trés-conſiderable, avant qu'elle fût unie avec l'Ecoſſe, elle a eu de tout tems une *Cour* proportionnée à la grandeur de l'Etat. J'en excepte les derniers regnes, depuis le commencement des guerres civiles du tems de Charles I, qui obligerent le Roi à retrancher ſa Cour, en quoi ſes ſucceſſeurs ne l'ont peut-être que trop imité.

Autrefois, lors que cette Cour ſurpaſſoit toutes les autres Cours de l'Europe, on y tenoit juſqu'à 86. tables, qui étoient ſervies chaque repas d'environ 500. Plats. Du temps de Richard II, la profuſion étoit ſi grande aux fêtes de Noël, qu'on y depenſoit chaque jour 26. beufs, & 300. brebis, outre le gibier, la volaille, & les autres mêts. On rapporte, qu'aux noces de Richard Comte de Cornoüaille, Frere du Roi Henri III, il y eut 30000. plats. Sans doute, que ce Feſtin continua pluſieurs jours de ſuite.

Cette profuſion n'étoit pas ſeulement établie dans la Cour, mais auſſi parmi les Sujets du Royaume, dans les occaſions ſolennelles. L'hiſtoire dit, que Nevil, Archevêque d'Yorc donna, le jour de ſa conſecration, un dîner qui auroit ſuffi pour dix mille perſonnes; & qu'un des Abbez de S. Auguſtin à Cantorbie en invita cinq mille, au feſtin de ſon inſtallation.

Si l'abondance regnoit dans ces occaſions, il faut croire, que le nombre des conviez étoit

grand, & c'eſt ce qui faiſoit la gloire de ce tems-là.

Aujourd'hui ce n'eſt plus cela, tout ſe retranche dans ces tems de guerre. La Cour ne tient plus table ouverte, comme elle faiſoit autrefois, & le nombre des Domeſtiques qui ont bouche en Cour n'eſt pas grand.

Cependant elle fait encore une belle figure, & même plus belle que la plûpart des Cours de l'Europe. A peine en trouve-t-on qui donne de ſi gros gages, & où les Domeſtiques trouvent ſi bien leur conte. Au lieu de *Florins*, ou de *francs*, on n'y parle que de *livres ſterlin*.

Cette Cour eſt compoſée de trois *ordres*, l'un civil, l'autre militaire, & le troiſiéme eccleſiaſtique. Pour l'entretien du premier *ordre*, avec les Gardes & les garniſons, la Reine a un revenu de *ſix cents mille livres ſterlin* par an, dont S. M. contribue volontairement cent mille livres tous les ans aux frais de la guerre.

Il y a pour le moins 500. perſonnes du premier ordre à ſon ſervice, qui ſont la plûpart ſous la conduite & le gouvernement du

Grand Maître,
Grand Chambellan,
La premiere Dame d'honneur,
Et le Grand Ecuyer.

Dont le premier a 1400. livres ſterlin, pour ſes gages, & pour ſa table. Le Grand Chambellan, 1200. La premiere Dame d'Honneur, 1000. Et le Grand Ecuyer, 1266. liv. 13. chel. 4. ſoûs.

Du Grand Maître.

Le *Grand Maitre* en particulier a ſous ſon commandement tous les offices d'enbas. Le *Grand*

Grand Chambellan commande tous les officiers & domeſtiques qui ſervent en haut, hormis ceux qui dependent de la premiere Dame d'honneur. Et le *Grand Ecuyer* commande en chef les écuries.

Les deux premiers portent chacun un Bâton blanc à la main, qui leur ſert de commiſſion. Ils le portent eux mêmes à la Cour. Mais, quand ils ſortent en chaiſe, ou en caroſſe, ils le font porter par un de leurs valets de pié, tête decouverte.

Je ne pretends pas d'entrer dans le detail des offices d'enbas, qui dependent du *Grand Maître*; comme ſont la *paneterie*, les *cuiſines*, la *ſommelerie*, l'*epicerie*, & grand nombre d'autres offices, avec quantité d'officiers à pluſieurs titres. Je dirai ſeulement, que dans chaque office le moindre officier ſuccede par ordre au plus grand, quand les autres viennent à manquer.

Dans le palais royal il y a la chambre des contes, qu'on appelle *Accompting-houſe*, où s'aſſemblent le *Grand Maître*, le *Treſorier de la maiſon*, le *Contrôleur*, le *Payeur*, le *Maître de la maiſon*, & quatre *Clercs* ou Secretaires, ayant ſous eux pluſieurs officiers ſubalternes. C'eſt ici que ces Meſſieurs reglent les proviſions, qu'on en fait le payement, & qu'ils font les reglemens neceſſaires pour le gouvernement des domeſtiques de la Reine.

Le *Treſorier de la maiſon*, & le *Contrôleur*, portent auſſi le bâton blanc. Les gages du *premier* ſont de 123. l. ſt. 14. chel. 8. ſoûs, & pour ſa table 1076. l. 5. chel. 4. ſoûs. Ceux du *Contrôleur* ſont de 107. l. 17. chel. 6. ſoûs, & pour ſa table 1092. l. 2. chel. 6. ſoûs. Du *Payeur* 100. l. & pour ſa table 400. De chaque *Clerc*

44. l. 6. chel. 8. ſoûs, & pour ſa table 455. l. 13. chel. 4. ſoûs.

Ces Officiers tiennent ici une Cour de juſtice qu'on appelle *Green-cloth*, & qui s'aſſemble tous les jours, pour conſerver l'ordre & la bienſeance dans le palais de ſa Majeſté, & pour punir les contrevenans. Sans un ordre exprès de cette Cour, on ne peut arrêter pour dette aucun ſerviteur de la Reine.

Quand l'occaſion ſe preſente, ils tiennent une autre Cour, qu'on appelle *the Court of verge*, avec le *Steward* de la *Marêchauſſée*, où ils jugent des crimes qui ont été commis dans le palais, & determinent le fait par des Jurez de la maiſon de la Reine. Car le palais royal eſt exemt de toute juriſdiction des autres Cours de juſtice, tant civiles qu'eccleſiaſtiques, & il eſt dangereux d'y commettre aucun deſordre. Si quelcun y frape un autre, & en tire du ſang, la punition eſt d'avoir la main droite coupée; ce qui ſe fait avec beaucoup de ſolennité, pour donner de la terreur.

Le premier jour que le Parlement s'aſſemble, le *Grand Maître* doit ſe rendre auprès de la perſonne de Sa Majeſté, & prendre le ſerment des Membres de la Chambre des Communes. La ſeance étant finie, il ajuſte les contes de la depenſe faite à l'occaſion de cette auguſte aſſemblée.

Du Grand Chambellan.

Le *Grand Chambellan* eſt un haut Officier, qui (comme j'ai dit ci-deſſus) commande en chef tous les Officiers d'enhaut, hormis ceux qui dependent de la premiere Dame d'honneur. C'eſt à lui qu'ils prêtent ſerment, ou aux Gentilshommes Huiſſiers, par ſon ordre. Les couron-

ronnemens, les mariages, les entrées, les cavalcades, funerailles, &c. ſont auſſi de ſon reſſort. C'eſt lui qui prend ſoin de garnir les chambres où la Reine donne audience. Ses gages ſont de 1200. pieces, ou liv. ſt. par an.

Il a ſous lui un *Vice-Chambellan*, qui officie ſouvent en ſa place, & dont les gages ſont de 559. pieces; un Secretaire, & un Garde d'office.

Il y a trois chambres en haut, ſous ſa direction; ſavoir la *chambre privée*, la *chambre de preſence*, & la *grande chambre*.

Dans la *chambre privée* il y a (1.) quarante-huit Gentilshommes, qui ſervent par quartier, 12. à la fois. De ces douze il y en a deux, qui couchent la nuit dans la chambre.

Ces Meſſieurs ſervent la Reine à leurs propres frais, parce que c'eſt un poſte d'honneur, & qu'on les avance ſuivant leur merite, quand l'occaſion ſe preſente.

Pour être admis auprès de la Reine, il faut s'addreſſer premierement à un de ces *Gentilshommes*, qui mene la perſonne au *Grand Chambellan*, ou au *Vice-Chambellan*, pour avoir ſa permiſſion. Laquelle étant obtenue, on introduit la perſonne auprès de Sa Majeſté. Il eſt vrai, qu'on ne garde pas ces precautions à l'égard des Officiers qui ſont de ſervice, ni à l'égard d'aucun Conſeiller d'Etat.

En l'abſence du *Grand Chambellan*, ou du *Vice-Chambellan*, ces Gentilshommes repreſentent leurs perſonnes.

Quand ils executent les ordres de la Reine, leur perſonne ſuffit, ſans autre autorité. Ils ont toûjours place dans les ſolennitez, & cavalcades. Au couronnement on en choiſit deux, pour repreſenter les Ducs d'Aquitaine & Normandie, en robes ducales.

Pour recevoir les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, d'ordinaire on en nomme ſix, qui accompagnent le Maître des ceremonies. Et l'on en choiſit quelquefois pour envoyer aux Cours étrangeres, en qualité d'*Envoyé*.

Ce fut Henri VII, qui établit ces 48. Gentilshommes. Ils doivent tous être des perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, & par leur merite.

(2.) Il y a dans cette chambre quatre *Huiſſiers*, à 200. pieces chacun par an. Et quatre *Grooms*, ou meſſagers, chacun à 73. pieces.

(3.) Quand la Reine mange en public, elle a ſes *Echanſons*, *Ecuyers tranchans*, & *Sewers*, qui ſervent à la table de Sa Majeſté. Les *Yeomen* de la Garde apportent les plats, les *Sewers* les rangent ſur la table, les *Ecuyers* coupent la viande pour la Reine, les *Echanſons* lui donnent à boire, un genoû à terre, après l'avoir goûtée eux-mêmes en preſence de Sa Majeſté. Cependant il y a grand concert de muſique. La Reine a quatre *Echanſons*, quatre *Ecuyers tranchans*, & quatre *Sewers*.

Les Officiers de la *chambre de preſence* ſont 1. les quatre *Huiſſiers*, qu'on appelle *Gentlemen Ushers*, *Daily Waiters*, chacun à 150. pieces par an.

Le premier eſt celui qu'on appelle *Usher of the black rod*, l'Huiſſier au bâton noir. Quand le Parlement s'aſſemble, il ſe rend tous les jours à la Chambre des Pairs, dont il eſt le principal meſſager. Par ordre de la Reine l'Huiſſier ſomme la Chambre des Communes de venir à celle des Pairs, dès que Sa Majeſté y eſt entrée. C'eſt lui qui introduit les Pairs dans cette Chambre, la premiere fois qu'ils y prennent ſeance. C'eſt lui enfin à qui l'on donne

en

en garde les Pairs delinquans, que l'on envoye à la Tour.

2. Huit *Huiſſiers*, qu'on appelle *Gentlemen Ushers Quarter Waiters*, qui ſervent par quartier deux à la fois, pour remplir la place des premiers qui ſont abſens. Les gages de ceux-ci ne ſont que de 50. pieces.

3. Quatre autres Officiers, qu'on appelle *Pages*, chacun à 25. pieces par an.

La *Grande Chambre* eſt celle où ſe tiennent les Gardes à pertuiſane, qu'on appelle *Yeomen of the Gard*, dont nous parlerons dans la ſuite.

Il y a ici deux *Grooms*, ou Meſſagers, chacun à 40. pieces par an; & deux autres Officiers, ſous le nom de *Cofferbearers*.

Mais, outre les officiers des chambres ſuſdites, il y en a quantité d'autres, ſous la direction du grand Chambellan.

Particulierement dix *Concierges* des maiſons royales, à S. James, Whitehall, Weſtminſter, Somerſethouſe, Kenſigton, Hampton-Court, Windſor, Audley-Inn, Richemond, Newmarket, & Ludlon Caſtle.

Les *Maîtres des Garderobes fixes* à Kenſington, Whitehall, Hampton-Court, & Windſor. Le *Maître de la Garderobe mouvante*, laquelle ſuit la Cour par tout, & dont on ſe ſert pour les bals, les maſcarades, comedies, &c. Il y a divers Officiers qui appartiennent à cette garderobe, dont les places vacantes ſont à la diſpoſition du grand Chambellan. Les gages du Maître de cette garderobe ſont de 200. pieces par an. Nous parlerons bien-tôt de la *grande Garderobe*, qui paſſe toutes celles-là.

Le *Maître de la chambre aux joyaux*, dont les gages ſont de 450. pieces par an. Il a auſſi des Officiers ſous lui.

Le *Maître des Ceremonies*, ou l'Introducteur des Ambaſſadeurs, dont l'office fut établi par Jaques I. pour la reception des Ambaſſadeurs, & autres Etrangers d'un caractere diſtingué. Il a un *Deputé* ſous lui, qui en fait les fonctions en ſon abſence; & un autre Officier, qu'on appelle *Marêchal des ceremonies*, mais qui ne fait rien que par ordre du Maître des ceremonies, ou de ſon Deputé.

Neuf Inſpecteurs des parcs & forêts de Sa Majeſté, qu'on appelle *Rangers of the parks and foreſts.*

Sept *Fourriers*, dont le premier s'appelle *Knight Harbinger*, trois autres portent le titre de *Gentlemen Harbingers*, & les trois derniers celui de *Yeomen Harbingers*. Les gages du premier ſont de 200. pieces par an, d'un *Gentlemen Harbinger* 60, & d'un *Yeomen* 50.

Un Officier qu'on appelle *Groom-porter*, qui prend ſoin particulierement de la chambre de la Reine, & de voir qu'il n'y manque rien. Quand il ſurvient quelque different au jeu, c'eſt lui qui en eſt le juge. Ses gages ſont de 550. pieces.

Le *Maître des tentes*, &c. celui du *jeu de paume*, le Maître du jeu de boule, & celui *des bateaux de plaiſir*, de qui dependent 48. bateliers.

Le *Maître des comedies, bals*, & *maſcarades.* Le *Maître jardinier*, & 8. autres *jardiniers* ſous lui.

Six Officiers qu'on appelle *Sergeants at arms*, & trois autres, l'un pour la Chambre des Communes, l'autre pour le grand Chancelier, & le troiſiéme pour le grand Treſorier.

Quarante *Meſſagers*, chacun à 45. pieces de gages par an. Outre un *Meſſager de la preſſe*, qui a pouvoir de viſiter les Imprimeries, & de

ſaiſir les livres dangereux qu'on y imprime. Et deux *Meſſagers*, l'un affecté au grand Chancelier, & l'autre au grand Treſorier.

Vint-quatre *Muſiciens*, dont le chef a 200. pieces de gage, & les autres 40. chacun

Seize *Trompettes* de cour, & un *Timbalier*, chacun à 5. chelins par jour.

Il y a d'ailleurs 4. *Medecins* de la perſonne de la Reine, 2. *Apoticaires*, & 2. *Chirurgiens*. Les gages du premier *Medecin* ſont de 400. pieces, & dix chelins par jour pour ſa table. Les autres n'ont que 200. pieces par an.

Le premier *Apoticaire* a 300. pieces par an, & autant pour ſa table. Le ſecond n'en a que 200.

Les gages du premier *Chirurgien*, qu'on appelle *Sergeant Surgeon* par diſtinction, ſont de 335. pieces; & ceux du ſecond, de 200.

Pour le ſervice de la maiſon en particulier, il y a un *Medecin*, un *Apoticaire*, & un *Chirurgien*, qui ont auſſi des gages conſiderables.

Pour le plaiſir de la chaſſe, & du faucon, il y a trois *Maîtres des chiens de chaſſe*, & un *Maître Fauconnier*. Le premier a ſous lui divers *Chaſſeurs*, & le dernier onze *Fauconniers*. Le premier de ceux-ci a 136. pieces par an, & tous les autres 50. pieces chacun.

Enfin, on met entre les Serviteurs de la Reine ſous le grand Chambellan, l'*Inſpecteur General des bâtimens*, & pluſieurs autres officiers qui en dependent, le premier *Peintre*, le *Poëte* de la Reine, ſon *Bibliothecaire*, *Hydrographe*, & *Notaire public*.

Tous les gens de metier qui ont l'honneur de ſervir la Reine, & qui lui prêtent ſerment de fidelité entre les mains du grand Chambellan, ou de ſon Deputé, ſont auſſi reputez Serviteurs de la Reine.

Quant

Quant aux *Heraults d'armes*, j'en ai parlé ſuffiſamment dans ma deſcription de Londres, page 254.

De la Chambre où la Reine couche.

Cette Chambre eſt ſous la direction de la premiere Dame d'honneur, qui ſe diſtingue des autres par le titre de *Lady* (ou *Groom*) *of the ſtole*, le mot de *ſtole* tirant ſon origine du Latin *ſtola*, qui ſignifie une longue robe. C'eſt elle en effet qui a l'honneur de commencer à habiller la Reine, & qui lui met la chemiſe. Ses gages ſont de 1000. pieces.

Les autres *Dames d'honneur*, qui ſont dix en nombre, ont les mêmes gages chacune.

Outre ces Dames, il y a ſix *Filles d'honneur*, qui ont chacune 500. pieces par an. Et, quand une *Fille d'honneur* ſe marie, avec l'agrément de la Reine, Sa Majeſté lui donne 3000. pieces en mariage.

La Reine a d'ailleurs quatre *Coeffeuſes*, dont les gages ſont conſiderables. Une *Lingere*, *Blanchiſſeuſe*, & *Empeſeuſe*, à 200. pieces chacune. Et trois *femmes neceſſaires*, chacune à 60. pieces par an.

L'Office de *Privy-purſe*, ou Treſoriere des menus, depend auſſi de cette chambre. La perſonne qui remplit ce poſte diſpoſe des dons gratuits, que la Reine fait de tems en tems. Il y a deux *Caiſſiers* ſous elle, qu'on appelle *Coffer-bearers*, qui prennent ſoin de la caiſſe, & qui ſuivent la Cour par tout où elle va.

Il y a encore ici un autre office d'importance, celui de la Dame qu'on appelle *Lady of the robes*. Elle a la charge des robes royales, de la Jarretiere, &c. & il y a divers officiers ſous elle.

Le *Treſorier de la chambre*, dont les gages ſont de 314. pieces. Et un *Contrôleur de la chambre*, qui en a 250.

Six autres officiers, qu'on appelle *Pages of the back-ſtairs*, qui ont chacun 80. pieces par an.

Du Grand Ecuyer.

Le *grand Ecuyer* eſt celui qui gouverne les ecuries de Sa Majeſté, & tous ceux qui en dependent. C'eſt entre ſes mains, ou celles de ſon ſubſtitué, qu'ils prêtent tous ſerment de fidelité à la Reine. Lui ſeul a le privilege de ſe ſervir des gens de livrée de la Reine.

Les principaux officiers ſous lui ſont l'*Avénier*, qui a 260. pieces de gages. C'eſt lui qui porte les contes à la Cour du *Green cloth*, pour la depenſe des ecuries, afin qu'on les y alloue, après un deu examen. L'*Ecuyer*, ſix *Equerries* ou *Sous-Ecuyers*, & quatre *Pages d'honneur*, qui ont chacun 256. pieces.

Je laiſſe à part pluſieurs officiers ſubalternes, & je dirai ſeulement, que la Reine a cinq *Cochers*, & un autre pour le grand Ecuyer, chacun à 65. pieces par an. Quatre *Porteurs de chaiſe*, chacun à 42. pieces par an. Douze *Valets de pié*, & quatre pour le grand Ecuyer, chacun à 53. pieces. Cinq *Palefreniers*, & un pour le grand Ecuyer, à 36. pieces chacun; avec cinq *Aides*, à 30. pieces chacun. Cinq *Poſtillons*, & un pour le grand Ecuyer, à 30. pieces chacun.

Pour l'entretien de ſix *chevaux de courſe* à Newmarket, la Reine donne 600. pieces par an.

Autres Officiers, qui ſont independans.

Outre les hauts Officiers, dont je viens de par-

parler, il y en a d'autres qui ne relevent point d'eux, mais de la Reine ſeulement.

Tels ſont particulierement les deux *Secretaires d'Etat*, dont je parlerai ailleurs.

Le *Maître de la grande Garderobe*, dont les gages ſont de 2000. pieces par an. C'eſt cette Garderobe qui fournit ce qu'il faut pour les couronnemens, les mariages, & les funerailles de la maiſon royale; les lits, tapiſſeries, daiz, tapis, & autres choſes neceſſaires pour la Cour, pour la reception des Ambaſſadeurs étrangers, & pour les Ambaſſadeurs de S.M. dans les Cours étrangeres. Elle fournit auſſi les preſens qu'on fait aux Princes, & Ambaſſadeurs étrangers, les daiz & autres garnitures pour le Viceroi d'Irlande, les habits de ceremonie pour tous les Chevaliers de l'ordre de la Jarretiere, pour les Officiers de la Jarretiere, & pour les Herauts d'armes. Elle fournit de plus le linge & la dentelle pour l'uſage de Sa Majeſté, la garniture pour ſes bateaux de plaiſirs, pour ſes Yacs, & pour les Cours de juſtice. Enfin, c'eſt elle qui fournit les robes pour pluſieurs ſerviteurs de la Reine, la livrée à tous ceux qui la portent, & même les caroſſes, chariots, harnois, ſelles, brides & bridons pour les chevaux de ſelle. Cette *Garderobe* eſt dans le quartier appelle *York buildings*, entre la rue du Strand & la Thamiſe. Outre le *Maître de la Garderobe*, il y a pluſieurs Officiers, & plus de 60. *metiers*, qui en dependent.

Les autres Officiers independans ſont les deux *Juges des eaux & forêts*, l'un au nord, & l'autre au ſud de la riviere *Trente*.

Le *Lord Warden of the Stannaries*, dont l'autorité s'étend ſur les mines d'étain, dans la Cornoüaille.

Des

Des Gardes de Sa Majeſté.

Je paſſe de l'ordre civil de la Cour au *militaire*, pour finir par l'Eccleſiaſtique. L'*ordre militaire* eſt compoſé de quatre corps differens, ſavoir la *bande des Penſionaires*, qu'on appelle *Gentlemen Penſioners*, les *Yeomen* de la garde, qui ſont à peu près comme les *cent Suiſſes* en France, les *Gardes à cheval*, & les *Gardes à pié*. Ces deux derniers repondent à ceux qu'on appelle la *maiſon du Roi* en France, & font une partie des 7000. hommes qui ſont entretenus en Angleterre, en tems de paix, par acte de Parlement.

Le premier corps n'eſt compoſé que de 40. Gentilshommes, outre les Officiers; le ſecond, de 100. hommes; le troiſiéme & quatriéme, d'environ 2500.

Les *armes* des premiers, outre l'épée, ſont des pertuiſanes dorées. Leur office eſt de garder la perſonne de la Reine, quand elle va à la chapelle, & qu'elle en revient, de la recevoir dans la chambre de preſence, ou ſortant de la chambre privée. Dans les grandes ſolennitez, comme au couronnement, ou à la fête S. George, le Patron d'Angleterre, aux audiences publiques des Ambaſſadeurs, & quand la Reine va au Parlement, ils font la même fonction.

D'ordinaire il n'y a que la moitié de ce corps en faction, & ils prennent leur tour par quartier. Hormis le jour de Noël, celui de la Pentecôte, la Touſſaints, la fête S. George, le jour du couronnement, & autres jours ſolennels, lors qu'ils ſont tous obligez d'être en faction.

Le jour du couronnement, & à la fête S. George, ils portent les plats à la table de Sa Majeſté.

Ce

Ce fut le Roi Henri VII. qui inſtitua cet ordre. Ils doivent tous être Gentilshommes de naiſſance, pour ſe rendre capables d'être employez dans les charges publiques.

Leur *Capitaine* eſt toûjours un Pair du Royaume. Il a ſous lui un *Lieutenant*, un *Porte-Etendard*, & un *Clerc* ou *Secretaire*, qu'on appelle *Clerk of the Cheque*. Ce Clerc prend le ſerment de fidelité de tous ceux qui entrent dans ce corps, hormis le Capitaine; & ſes droits pour cela ſont cinq pieces, & dix chelins.

Il y a d'ailleurs un *Payeur*, & un *Fourrier*. Celui-ci pourvoit à leur logement, & ſert d'aide au Clerc.

Les gages du *Capitaine* ſont mille pieces par an, ceux du *Lieutenant* 500, du *Porte-Etendart* 310, du *Clerc* 120, & de chaque *Gentilhomme* de ce corps 100. pieces par an.

Ceux qu'on appelle *Yeomen of the gard* ſont d'un ordre inferieur, & leur poſte eſt dans la premiere chambre, appellée *the gard-chamber*.

Il n'y en a proprement que *cent* qui faſſent la garde, car les 70. qu'il y a par deſſus ce nombre ne la font point. Ce n'eſt qu'un corps de reſerve, pour remplir ſucceſſivement les places des premiers, qui ſe trouvent vacantes.

Quarante de ceux-ci ſont en faction le jour, & 20. la nuit. Ils ont tous de groſſes épées, & chacun ſa pertuiſane. Ils portent les plats à la table de la Reine, quand le dîner eſt prêt; & ils les mettent entre les mains des *Sewers*, qui les rangent ſur la table. Quand la Reine ſort, par eau ou par terre, ils gardent ſa perſonne, la pertuiſane ſur l'épaule.

Ce ſont tous des hommes choiſis, forts, robuſtes, & de bonne mine. Ils ſont habillez en.

en partie comme les *cent Suisses*, en France.

Leur *Capitaine* est toûjours un Pair du Royaume, dont les gages sont de mille pieces par an. Il a sous lui un *Lieutenant*, qui a 500. pieces par an; un *Porte-Etendard*, 300; un *Clerc*, ou *Secretaire*, 100. Et chaque *Yeoman* a environ 40. pieces par an. Ceux qui sont en faction ont bouche à Cour.

Les *Gardes à cheval*, qu'on appelle en Anglois *Life-Gard*, qui veut dire Gardes du corps, font trois compagnies, chacune de 160. maîtres, gens choisis, bien montez, bien armez, & en bel equipage, qui ont tous l'air d'Officiers. La premiere compagnie s'appelle par distinction la compagnie de la Reine, les autres portent chacune le nom de son Capitaine.

Le *Capitaine* de chaque compagnie a sous lui un *Lieutenant*, un *Cornette*, un *Guidon*, 4. *Exempts*, 4. *Brigadiers*, & autant de *Soû-Brigadiers*.

La paye	par jour. chelins.
Du premier Capitaine des Gardes,	30.
Du 2. & 3. Capitaine,	20.
De chaque Lieutenant,	15.
Du Cornette de la 1. Compagnie,	14.
De la 2. & 3. Compagnie,	13.
Du Guidon,	12.
D'un Exempt,	9.
D'un Brigadier de la 1. Compagnie,	7.
De la 2. & 3. Compagnie,	6.
D'un Soû-Brigadier,	4.
De chaque Maître,	4.

Le *Chapelain* a 6. chel. 8. sous par jour, le

Chirurgien 8. chelins pour lui & pour ſon cheval, chaque *Trompette* & *Timbalier*, 5.

Remarquez que chaque Capitaine des Gardes paſſe, par ſa commiſſion, devant le plus ancien Colonel de Cavalerie. A proportion un Lieutenant eſt conſideré comme le plus ancien Lieutenant Colonel ; un Cornette & un Guidon, comme le plus ancien Major ; un Exempt, comme un Capitaine, un Brigadier, comme un Lieutenant ; & un Soû-Brigadier, comme un Cornette.

Outre ces trois compagnies, il y a une compagnie de *Grenadiers* à cheval, compoſée de 145. Grenadiers, ſans conter les Officiers, &c. Leur paye eſt 30. ſoûs par jour.

Chaque compagnie des Gardes à cheval eſt diviſée en 4. Eſcadrons. Deux Eſcadrons, faiſant cent maîtres, montent la garde de ſix jours l'un, ſous le commandement d'un des principaux Officiers, avec deux Brigadiers, autant de Soû-Brigadiers, & 2. Trompettes. Une partie des Grenadiers monte auſſi la garde avec eux. Les premiers ſont en ſentinelle à cheval, l'épée nue, & les Grenadiers à pié.

Les *Gardes à pié* ſont deux Regimens, ſavoir celui de la Reine, & le Regiment qu'on appelle *Cold-ſtream.* Le premier eſt de 28. compagnies, & chaque compagnie de 40. hommes, ſans les Officiers ; & le ſecond de 14. compagnies, chacune de 40. hommes.

La paye	par jour. chelins.
Du Colonel,	12.
Du Lieutenant Colonel,	9.
Du Major,	8.

D'un

La paye	par jour. chelins.
D'un Capitaine,	5.
D'un Lieutenant,	4.
D'un Enseigne,	3.
D'un Sergent,	1.6.sous
D'un Corporal,	1.

Et celle de chaque Soldat, 8. sous.

Les Colonels de ces deux Regimens passent devant tout autre Colonel d'Infanterie, comme font les Capitaines des Gardes tout Colonel de cavalerie. Au lieu que tous les autres Regimens de cavalerie ou d'infanterie prennent place suivant leur ancienneté, nul Regiment ne perdant son rang par la mort, ou par la demission de son Colonel.

De la Chapelle de la Reine, de son Oratoire, & de son Grand Aumônier.

Pour la devotion publique de Sa Majesté, elle a une *Chapelle* dans son Palais, dont l'Evêque de Londres est Doyen. C'est lui qui gouverne la *chapelle* en chef, & qui ne reçoit ses ordres que de la Reine, dont le palais est exemt de toute jurisdiction seculiere & ecclesiastique.

On s'assemble ici trois fois le jour pour prier, & l'on y prêche deux Sermons chaque Dimanche, outre les jours solennels. La S. Cene s'y reçoit le premier Dimanche de chaque mois, suivant l'usage de l'Eglise Anglicane, & dans les grandes fêtes. Et tout s'y passe avec ordre, & bienseance.

C'est le *Doyen* qui choisit tous les autres Officiers

ficiers de la Chapelle, particulierement le Soû-Doyen, 12. autres Eccleſiaſtiques pour le ſervice divin, 20. Chantres laïques qu'on appelle Clercs de la Chapelle, & 12. Enfans de chœur, pour la muſique.

Un de ces 12. Eccleſiaſtiques eſt affecté particulierement aux Domeſtiques de la Reine. C'eſt lui qui leur lit les prieres communes chaque matin, qui viſite ceux qui ſont malades, qui prepare les communians, & qui les ſatisfait ſur les ſcrupules qu'ils peuvent avoir en matiere de Religion.

Entre les Clercs, on choiſit le plus habile en fait de muſique, pour inſtruire les enfans de chœur, & deux pour faire la fonction d'organiſtes.

Le Dimanche, les jours auxquels la Reine porte le collier de l'Ordre, & autres jours de fête, on joint à leur muſique vocale la muſique d'inſtrumens, qui ſont enſemble un concert fort agreable.

Les jours d'Offrande ſont,

1. Les jours de Noël, Pâques, Pentecôte, & la Touſſaints, lors que la Reine offre le *Beſant*, piece d'or ainſi appellée de *Byzantium*, l'ancien nom de Conſtantinople. C'eſt le grand Maître, ou quelque autre Officier portant le bâton blanc, qui met cette piece entre les mains de la Reine.

2. Le premier jour de l'an, & le jour des Rois, lors que S. M. offre de l'Or dans une bourſe, de la myrrhe dans une autre, & de l'encens dans la troiſiéme.

3. La Chandeleur, le jour de nôtre Dame, le Jeudi ſaint, le Dimanche de la Trinité la S. Jean, & la S. Michel, lors que la Reine n'offre que de l'Or.

Les

Les jours à Collier, c'eſt-à-dire, lors que la Reine porte le Collier de l'Ordre de la Jarretiere, ſans offrande, ſont

Les jours de fête, & les dimanches pendant les fêtes de Noël; le jour de la naiſſance de la Reine, le 6. de Fevrier; la fête de S. Matthias, le 24. de Fevrier; le jour que la Reine fut proclamée, 8. de Mars; les fêtes de Pâques, & Pentecôte; le jour du Couronnement de la Reine, 23. d'Avril; S. Marc, le 25. d'Avril; S. Philippe, 1. de May; S. Jaques, 25. de Juillet; S. Bartholomé, 24. d'Août; S. Matthieu, 21. de Septembre; S Luc, 18. d'Octobre; S. Simon & S. Jude, 28. d'Octobre; jour des Poudres, 5. de Novembre; S. André, 30. de Novembre; S. Thomas, 21. de Decembre.

Autrefois les *jours* de *Communion* pour le Roi étoient le jour de Noël, celui de Pâques, & celui de la Pentecôte; & perſonne ne communioit avec lui que les Princes ou Princeſſes du Sang, & deux ou trois des principaux Evêques. Aujourd'hui la Reine communie le premier dimanche de chaque mois, outre les grandes fêtes, & tous ſes domeſtiques ont l'honneur de communier avec elle.

Pour la *Predication*, elle a 48. Chapelains reglez, quatre deſquels ſervent par mois tour à tour. Sa Majeſté a d'ailleurs ſix Chapelains, qui prêchent à S. James; & deux autres pour ſes domeſtiques, à Whitehall.

Quoi-que le *Carême* ne ſoit pas obſervé dans l'Egliſe Anglicane par une rigide abſtinence de viande, comme dans l'Egliſe Romaine, cependant il eſt obſervé comme un tems d'humiliation, particulierement dans la Chapelle Royale.

Avant l'entrée du Carême, l'Archevêque de Cantorbie & le grand Chambellan font imprimer une liſte de ceux qui doivent y prêcher pendant le Carême, le dimanche, le mêcredi, & le vendredi. Le jour des cendres c'eſt le Doyen de la Chapelle qui prêche devant la Reine, le vendredi ſuivant le Doyen de S. Paul, & le dimanche un Evêque. Tous les mêcredis enſuite, un Chapelain de la Reine; tous les vendredis, un Doyen; & tous les dimanches, un Evêque. Le jour des Rameaux c'eſt l'Archevêque de Cantorbery, & le jour de Pâques le grand Aumônier de la Reine.

Les Officiers ſubalternes ſont, celui qui garde la Chapelle, & trois autres qu'on appelle *Vergers*, qui portent chacun un bâton d'argent à la main.

Le *Doyen* de la *Chapelle* a 200. pieces par an, le *Soû-Doyen* 91. pieces, 5. chelins; & les *Chapelains* de la maiſon, 80. pieces chacun.

Les 20. *Clercs* ont chacun 73. pieces par an. Les deux *Organiſtes*, qui ſont de ce nombre, en ont chacun 73. davantage, comme Organiſtes. Et le premier de ces deux, qui eſt le Maître des 12. enfans de chœur, en a 240. davantage, pour leur enſeigner la muſique, & pour leur penſion.

Outre la Chapelle royale, la Reine a un *Oratoire*, où elle fait ſouvent ſa devotion en particulier.

Cet Oratoire eſt ſous la direction d'un habile Theologien, qu'on appelle dans ce poſte *Clerk of the Cloſet*. Son office eſt d'être auprès de Sa Majeſté pendant le ſervice divin, d'éclaircir les doutes qu'elle peut avoir ſur des points de Religion, & de donner la benediction

quand

quand elle ſe met à table. Aujourd'hui ce poſte eſt rempli par trois perſonnes, ſavoir le Doyen de Carliſle, & deux Chanoines, l'un de S. Paul, l'autre de Windſor.

Le *grand Aumônier* eſt celui qui diſtribue à diſcretion les charitez de la Reine aux pauvres, particulierement les ſommes conſiderables que Sa Majeſté donne pour cet uſage vers les fêtes de Noël, de Pâques, & de la Pentecôte. Il paye auſſi la penſion que S. M. fait à tous ſes domeſtiques qui ne ſont plus en état de la ſervir, & aux veûves de ceux qui n'ont rien épargné pour leurs femmes, ni pour leurs enfans.

C'eſt le *grand Aumônier* qui lave les piez d'un certain nombre de pauvres le Jeudi ſaint, en la place de la Reine, & qui diſtribue à chacun d'eux les dons accoûtumez dans cette occaſion. Savoir du drap pour un habit, de la toile pour deux chemiſes, ſix pains d'un ſoû, un plat de poiſſon, une bouteille de vin, avec deux bourſes de cuir rouge, l'une contenant autant de ſoûs d'argent que la Reine a d'années, & l'autre autant de chelins qu'elle a regné d'années.

Outre le *grand Aumônier*, il y a un *Soûs-Aumônier*, qui en fait les fonctions en ſon abſence, & trois Officiers ſubalternes, l'un qu'on appelle *Yeoman*, & les deux autres *Grooms of the Almonry*.

Le *grand Aumônier* n'a point de gages, entant qu'Aumônier. Mais le *Soûs-Aumonier* a près de 100. pieces par an.

La Cour de S. A. R. le Prince de Danemarc.

Le Prince George de Danemarc, Epoux de

la Reine, & Oncle du preſent Roi de Danemarc, a ſa Cour en particulier, qui fait une figure digne de Son Alteſſe Royale.

Copenhague, la Capitale de Danemarc, eſt le lieu de ſa naiſſance. Il y nâquit au mois d'Avril 1653, & commença ſes voyages en pluſieurs Païs de l'Europe l'an 1668. Il étoit au Siege de Wiſmar, quand il fut pris ſur les Suedois. L'an 1676. il ſe ſignala dans la bataille de Lunden, où il commandoit une partie de l'Armée Danoiſe; & l'année ſuivante, dans la fameuſe journée de Landscroon. Ce fut en 1684. qu'il épouſa la Princeſſe ANNE, aujourd'hui Reine de la Grande Bretagne; dont il a eu pluſieurs enfans, mais qui ſont tous morts.

Le revenu que S. A. R. a de Danemarc eſt d'environ 17000. pieces par an, qui eſt un grand revenu dans ce Païs-là. Mais depuis que la Reine eſt montée ſur le trône, Sa Majeſté a pris ſoin d'augmenter ſes revenus, en le faiſant *Generaliſſime* de toutes ſes forces, & *grand Amiral* de la Grande Bretagne. Et, au cas qu'il ſurvive la Reine, le dernier Parlement lui a aſſeuré un revenu annuel de *Cent mille Pieces*, ou *Livres ſterlin*, pendant ſa vie, & pour ſa reſidence le palais de Kenſington, avec le Château de Wincheſter.

Quoique ſa Cour ne ſoit pas fort nombreuſe, on peut dire, qu'il n'y manque rien; & ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il y a juſqu'à quatre Pairs du Royaume. Savoir le Comte de Sandwich, ſon Ecuyer, & Commiſſaire pour ſes revenus, qui a mille pieces par an; Milord de la Ware, premier Gentilhomme de ſa Chambre, qui a 1200. pieces; Milord Byron, & Milord Effingham, deux autres Gen-

Gentilshommes de ſa Chambre, chacun à 600. pieces par an.

Il y a d'ailleurs 8. *Grooms* (ou Meſſagers) de la Chambre, chacun à 400. pieces par an. Un *Treſorier des Menus*, qui a 400. pieces; un *Secretaire*, 200; & deux *Chapelains*, chacun à 200. pieces.

Un *Capitaine d'Armes*, 200. Deux *Huiſſiers*, à 150. pieces chacun. Quatre Gentilshommes, qu'on appelle *Gentlemen Waiters*, à 100. pieces chacun. Et quatre Officiers, qu'on appelle *Pages of the Backſtairs*, à 80. pieces chacun.

Deux *Barbiers*, 60. pieces chacun. Un *Page* dans la Chambre de preſence, 40. pieces.

Une *Lingere* & Blanchiſſeuſe, 150. pieces. Et deux *femmes neceſſaires*, chacune à 46. pieces.

Dans les Ecuries, il y a, outre l'*Ecuyer* dont j'ai parlé ci-devant, quatre *Equerries*, ou Soûs-Ecuyers, chacun à 256. pieces par an. Deux *Pages d'honneur*, 150. pieces chacun. Un *Clerc des Ecuries*, 130. *Pourvoyeur des Ecuries*, 120; avec un *Aide*, qui a 22. pieces, 10. chelins par an.

Deux *Cochers*, 86. pieces chacun. *Conducteur de Caleche*, 55. pieces, 10. chelins. Quatre *Porteurs de chaiſe*, chacun à près de 40. Huit *Valets de pié*, chacun à 41. pieces. Quatre *Palefreniers*, &c. chacun à 55. pieces, 10. chelins.

CHAP. XII.

Des Revenus *de la* REINE.

POur les frais ordinaires du gouvernement, en tems de paix, la Reine a *ſix cent mille*

pieces par an, qui lui ont été accordées pour ſa vie, par Acte de Parlement.

Pour l'Extraordinaire, le Parlement établit de tems en tems tels impôts qu'il juge à propos. Et il eſt à remarquer, que depuis le commencement de cette derniere guerre, la Reine a eu plus de *cinq millions* de livres ſterlin par an, pour la ſoûtenir. Laquelle ſomme s'eſt levée principalement ſur les terres, &c. par les droits de Douäne, & par ceux de l'Exciſe, ſeulement dans l'Angleterre & la Principauté de Galles. La *taxe ſur les terres* rapporte près de deux millions, les *Douänes* plus de treize cent mille livres, & l'*Exciſe* près d'un million.

Les principaux Officiers, qui ſont établis pour prendre ſoin des revenus qui proviennent des impôts ſur les marchandiſes qui entrent en Angleterre, ou qui en ſortent, ſont les *ſept Commiſſaires* de la Douäne de Londres, qui reglent toutes les Douänes, & qui ont chacun mille pieces d'appointement par an.

Sous ces Commiſſaires il y a environ 600. Officiers ſubalternes, & autres; qui ſont établis les uns par la Reine, & ceux de moindre conſequence par le grand Treſorier.

Pour les droits d'*Exciſe* ſur les grains germez, & la biere, &c. il y a auſſi *ſept Commiſſaires*, à 800. pieces de gages chacun, & ſous eux près de 2000. Officiers. Les *Jaugeurs* entre autres, qui ſont des moins conſiderables, mais dont le nombre eſt grand, ont chacun 20. chelins par ſemaine.

Outre ces ſept Commiſſaires, il y a *cinq Commiſſaires des Appels*, à 200. pieces chacun; & leur *Greffier*, ſur le même pié.

Pour la Gabelle du Sel, *cinq Commiſſaires*, à 500. pieces chacun. Qui ont ſous eux un *Con-*

Contrôleur, à 250. pieces, pour lui & ſes Clercs; un *Caiſſier*, 430; un *Correſpondent* aux *Commiſſaires*, 90; un *Solliciteur*, 100. Un principal *Teneur de contes*, 100.

Cinq Commiſſaires pour les Licences à vin, à 300. pieces chacun.

Cinq autres *Commiſſaires* pour le papier timbré, à 300. pieces chacun. Ceux-ci ont un *Receveur*, & un *Contrôleur*, qui ont chacun 200. pieces; outre un *Secretaire*, qui en a 200.

Cinq Commiſſaires des Priſes, qui ont ſous eux un *Contrôleur*, un *Treſorier*, un *Secretaire*, & un *Solliciteur*.

Cinq Commiſſaires pour les *caroſſes de louage*, à 100. pieces chacun. Ils ont ſous eux un *Receveur*, & un *Solliciteur*.

Et *Trois* autres *Commiſſaires*, qui regardent d'autres revenus.

Paſſons maintenant à l'*Echiquier*, ou la *Treſorerie*, où l'on reçoit tous les revenus, & où il y a auſſi grand nombre d'officiers. Dont les deux principaux ſont le *grand Treſorier*, & le *Chancelier de la Treſorerie*. *l'Echiquier.*

Quant au *grand Treſorier*, je renvoye le Lecteur au chapitre qui traite des grands Officiers d'Etat.

Le *Chancelier*, après lui, eſt le principal officier de l'Echiquier. C'eſt lui qui en garde le ſeau.

Outre ces deux Officiers, il y en a deux qu'on appelle *Chamberlains*, un *Auditeur*, quatre *Receveurs*, & un *Contrôleur*. Les Receveurs s'appellent *Tellers*, & le Contrôleur *Clerk of the Pells*.

Ceux qu'on appelle *Chamberlains* gardent le modelle de la monnoye, des poids, & des meſures,

ſures, & pluſieurs anciens regîtres, particulierement le livre qu'on appelle *Doomsday-Book*. Ce Livre, en deux Volumes, fut fait ſous le regne de *Guillaume le Conquerant*, il y a plus de 600. ans, & on fut ſix ans à le faire. C'eſt un recueil, non-ſeulement de toutes les villes, & de tous les bourgs & villages d'Angleterre (excepté les Provinces de Cumberland, Weſtmorland, Durham, & Northumberland, qui apparemment faiſoient un volume à part) mais auſſi de toutes les familles, & des biens que chacun poſſedoit. Suivant ce livre on regloit les taxes, & le Roi y trouvoit ſon conte. On le tient ferme, avec trois ſerrures. Pour y chercher quelque matiere, il faut payer 6. chelins 8. ſoûs; & pour la copier, 4. ſoûs par ligne.

L'*Auditeur* fait deux fois l'année, ſavoir à la S. Michel & à nôtre Dame, un extrait de tous les contes & de tous les payemens qui ſe ſont faits pendant les ſix mois precedens, & garde les regîtres pour les payemens qui ſe font regulierement, ſur les diverſes branches des revenus de Sa Majeſté. Il a pluſieurs *Clercs* ſous lui.

Les quatre *Receveurs*, c'eſt-à-dire, ceux qui reçoivent tous les revenus, ſont obligez de donner chacun bonne caution, pour la ſomme de 20000. pieces. Ils ont chacun deux *Clercs*.

Le *Contrôleur* enregître ſur du parchemin tout l'argent qu'on reçoit, & tous les payemens qui ſe font pour la Reine. Il a auſſi pluſieurs *Clercs* ſous lui.

Je laiſſe à part quantité d'autres *Officiers*, & je dirai ſeulement, qu'on ne ſe ſert ici que de *Tailles*, comme la voye la plus ſeure pour éviter toute fraude.

CHAP.

CHAP. XIII.

Du Conſeil d'Etat, *qu'on appelle le* Conſeil Privé, *& particulierement des deux* Secretaires d'Etat.

NOus avons veu juſqu'ici la *vaſte étendue* des Etats de Sa Majeſté, ſon grand *pouvoir*, la *ſplendeur* de ſa Cour, & quels ſont ſes *revenus*. Je parlerai maintenant de ſon *Conſeil d'Etat*, établi pour veiller à la ſeureté, & pour ſoûtenir l'honneur & les interêts du Royaume. C'eſt ce *Conſeil*, qui partage avec la Reine les ſoins du gouvernement.

Les Seigneurs du *Conſeil* ſont des perſonnes de qualité, & d'un merite diſtingué, ayant des talens differens, pour juger de tant de matieres qui ſont proprement du reſſort de cette aſſemblée.

Ils ſont obligez, par ſerment, de conſeiller fidellement la Reine en toutes choſes qui ſeront propoſées au Conſeil, & de garder le ſecret, &c. Leur nombre n'eſt point limité, c'eſt ſuivant le bon plaiſir de Sa Majeſté.

Le Conſeil s'aſſemble d'ordinaire deux fois la ſemaine à la Cour, dans la Chambre du Conſeil. Où les Conſeillers s'aſſeyent autour d'une table, tête decouverte, & en ordre, chacun ſelon ſon rang; où quand l'occaſion le requiert, la Reine les fait aſſembler extraordinairement. C'eſt rarement qu'ils s'aſſemblent, ſans un *Secretaire d'Etat*, & il eſt auſſi rare d'en voir la moitié aſſemblez.

La *Reine* s'y trouve ſouvent, pour entendre leurs raiſonnemens ſur les matieres qui ſont ſur le tapis. Quand on vient à opiner, on commence

mence par les derniers Membres, & Sa Majeſté enfin declare ſon jugement, qui determine l'affaire. Mais elle laiſſe quelquefois la choſe indeciſe, quand il s'agit d'une affaire de grande importance, & qui demande le ſecret. Alors Sa Majeſté s'en rapporte à ſon *Conſeil du Cabinet*, qui n'eſt compoſé que de trois ou quatre Membres.

Le *Preſident du Conſeil* eſt un des neuf grands Officiers d'Etat. C'eſt lui qui preſide au Conſeil; qui propoſe le ſujet de ſes deliberations, & qui en fait le rapport à la Reine, lors que S. M. en a été abſente.

Les choſes dont il s'agit ici principalement ſont celles qui regardent le gouvernement. Les crimes d'Etat ſont de ſon reſſort, & le Conſeil peut envoyer les delinquans en priſon, pour être jugez.

Toute Proclamation de la Reine, publiée par l'avis de ſon Conſeil, doit être fondée en droit, autrement elle eſt invalide. Sous le Regne de Jaques I, quand on demanda aux Juges leur ſentiment ſur la validité des proclamations, ils declarerent que c'étoit leur opinion, que *le Roi ne pouvoit rien impoſer de nouveau par ſes proclamations*, que *jamais on n'avoit fait le procès à qui que ce ſoit pour avoir violé la proclamation du Roi*, & que *là où il n'y a point de loi, il n'y a point de tranſgreſſion.*

Un *Conſeiller d'Etat*, s'il n'eſt que ſimple Gentilhomme, a la preſeance ſur tous les Chevaliers, & les fils puînez de Barons & Vicomtes; & on l'appelle *Right Honourable*, c'eſt-à-dire, veritablement honorable. Mais on traite de *Moſt Honourable*, ou très-honorable, tout le Corps du Conſeil.

Les deux *Principaux Secretaires d'Etat* ſont, en

en vertu de leur office, Membres du Conſeil, depuis le regne de la Reine Elizabeth. Au lieu qu'auparavant ils preparoient ſeulement les affaires pour le Conſeil, dans une chambre joignante à celle du Conſeil. Cela fait, ils entroient au Conſeil, l'un ſe tenant debout à la droite, & l'autre à la gauche du Roi. Et l'on n'entroit point en matiere, juſqu'à ce que les Secretaires euſſent fait toutes leurs propoſitions.

Avant la fin du regne de Henri VIII, il n'y avoit qu'un *Secretaire d'Etat.* Et le Roi jugea à propos qu'il y en eût deux, avec la même autorité, & portant tous deux le titre de *Principal Secretaire d'Etat.* C'eſt un poſte très-conſiderable, & de grande importance. Quand on a quelque choſe à demander au Roi, c'eſt à eux principalement qu'on s'addreſſe. Le *Secretaire* repreſente au Roi l'état de la requête, & il fait les depêches, ſuivant les ordres de Sa Majeſté.

Pour les affaires du Royaume, ſoit publiques ou particulieres, comme *octrois*, *pardons*, *diſpenſes*, &c. ils ont tous deux le même pouvoir; hormis l'Irlande & les Colonies, qui ſont proprement du reſſort du plus ancien Secretaire. Mais, pour les affaires étrangeres, chacun a ſa *province*, l'une appellée la province ſeptentrionale, & l'autre la meridionale. Celle-là comprend les Païs-bas, l'Allemagne, le Danemarc, la Suede, la Pologne, & la Moſcovie; & celle-ci (qui appartient proprement au plus ancien Secretaire) contient la France, la Suiſſe, l'Italie, l'Eſpagne, Portugal, Turquie, &c. Suivant ce partage, les Etats de chaque Province s'addreſſent au Secretaire de cette Province, & le Secretaire fait conformément ſes depêches.

Dans

Dans toutes les maiſons royales, ils ont chacun ſon appartement, & un bureau qu'on appelle la Secretairerie. Leur appointement eſt d'environ 2000. pieces chacun par an.

Chaque Secretaire d'Etat a ſous lui deux *Soû-Secretaires*, & ſix *Clercs*, qui ſont de ſa nomination. Ceux-ci n'ont point de gages, mais leurs profits ſont conſiderables.

Un *Secretaire d'Etat*, qui eſt Baron, paſſe devant tous les autres de ſon rang. Mais, ſi ſa qualité eſt au-deſſus de celle de Baron, il ne prend place que ſuivant l'ancienneté de ſa creation. S'il n'eſt que Chevalier, il a la preſeance ſur tous les autres Chevaliers.

Outre la Secretairerie, il y a deux autres bureaux qui dependent des Secretaires d'Etat; ſavoir le bureau du *cachet*, qu'on appelle *Signet*, & l'autre, celui des *papiers d'Etat*.

Dans le premier bureau il y a 4. *Clercs*, qui ſervent tour à tour de trois en trois mois, & qui preparent les inſtrumens qui doivent être ſeellez du *cachet*, pour paſſer au ſeau privé.

Ces Clercs n'ont point de gages, mais ſeulement 200. pieces par an pour leur table. Celui qui eſt de ſervice eſt obligé de ſuivre la Cour, & ſon office eſt de dreſſer, ſur les ordres de la Reine, ou des Secretaires d'Etat, ou du Conſeil, les écrits que la Reine doit ſigner.

Le bureau des *papiers d'Etat* eſt le repoſitoire de tous les écrits, & de toutes les depêches, qui ont paſſé par les bureaux des deux Secretaires d'Etat. Les gages de celui qui en a la charge ſont de 160. pieces par an.

CHAP.

CHAP. XIV.

Du Parlement *de la* Grande Bretagne.

Conſtitution du Parlement Britannique.

IL ne s'agit plus maintenant de traiter du Parlement d'Angleterre, mais de celui de la Grande Bretagne, depuis ſon heureuſe Union.

C'eſt une Cour d'une grande autorité, puiſqu'elle eſt revêtue du pouvoir de faire des loix, & qu'elle compoſe deux des trois Etats du Royaume, qui ſont le Roi, les Seigneurs, & le Peuple, ou les Communes.

Suivant cela cette Auguſte aſſemblée conſiſte en deux Chambres, ſavoir la Chambre des Seigneurs, & celle des Communes.

Avant l'Union, la premiere étoit compoſée de tous les Seigneurs ſpirituels & temporels du Royaume, qui avoient les qualitez requiſes pour avoir ſeance dans la Chambre, faiſant en tout environ 170. Mais la Chambre des Communes conſiſtoit en 513. Membres. Parmi leſquels on appelle *Knights of the Shire*, ceux qui ſont choiſis par ceux qui ont des Fiefs dans les Provinces ; *Barons*, ceux qui ſont choiſis par les cinq Ports ; *Citizens*, ou *citoyens*, ceux qui ſont nommez par les citez ; & *Burgeſſes*, ceux qui repreſentent les villes & bourgs qui ont le privilege d'envoyer des membres au Parlement.

Par l'Union, il y a une addition de 16. Pairs Ecoſſois à la Chambre des Seigneurs, & 45. du tiers Etat à la Chambre des Communes. Les premiers choiſis par les Pairs d'Ecoſſe, & de leur nombre ; & les derniers, qu'on appelle *Barons* & *Burgeſſes*, par les provinces, citez,

tez, & bourgs. C'eſt par ces 16. Pairs, & les 45. du tiers Etat, que l'Ecoſſe eſt repreſentée dans le Parlement de la Grande Bretagne. Les Pairs Ecoſſois qui ont ſeance dans la Chambre des Seigneurs ſont revêtus des mêmes privileges que les Seigneurs Anglois ont à preſent, & particulierement du droit d'aſſiſter au jugement des Pairs accuſez de quelque crime.

La Chambre des Seigneurs ſemble être établie pour ſoûtenir les droits de la Couronne, & celle des Communes pour conſerver les libertez du peuple. Il eſt vrai que les Communes dans le dernier Parlement, ſurprirent tout le monde par leur zele outré pour les droits de la Couronne, ce qui obligea les Seigneurs de tourner la medaille, en prenant le parti du peuple, ſans deroger neanmoins aux droits de la Royauté.

Le Roi Charles I. diſoit, qu'ils étoient une excellente barriere entre le Prince & le peuple, pour les garentir mutuellement des uſurpations de l'un & de l'autre. Il eſt certain, que ce n'eſt pas l'interêt des Seigneurs de contribuer en aucune maniere à la diminution des droits de la Couronne, ou de ſoufrir que d'autres le faſſent. Car la conſervation de la prerogative établie par les loix, n'eſt pas ſeulement le plus ſeur moyen d'aſſeurer leurs privileges, mais elle eſt auſſi d'une neceſſité abſolue pour tenir la balance égale dans le gouvernement.

En un mot, la veuë des Parlemens eſt de conſerver la forme du gouvernement, de ſoûtenir l'honneur de la couronne, & de maintenir les privileges du peuple; de lever les ſubſides neceſſaires, de faire de bonnes loix, & redreſſer tous les griefs publics. C'eſt pourquoi

quoi le peuple doit bien prendre garde à l'élection de ceux qui les repreſentent, & de ne pas ſoûfrir qu'on les corrompe, ou qu'on les face agir contre l'interêt du public.

Le Parlement doit, ſelon les loix, s'aſſembler au moins une fois en 3. ans; & s'il n'y a point de loi paſſée pendant qu'il eſt aſſemblé, on ne conte point cette aſſemblée pour ſeance de Parlement.

Le pouvoir de convoquer le Parlement, de l'adjourner, proroger, & diſſoudre, reſide dans le Souverain.

Convocation du Parlement.

La tenue du Parlement eſt ordonnée par une proclamation royale, de l'avis du Conſeil privé; & le tems marqué pour aſſembler le Parlement, doit (par l'Acte d'union) s'étendre juſqu'à dix ſemaines après la date de la proclamation.

Lors que la proclamation a été publiée, le grand Chancelier, ou Garde du grand Seau, envoye des lettres circulaires à tous les Seigneurs ſpirituels & temporels, pour les avertir de paroitre au tems & lieu marquez, pour donner leurs avis ſur des affaires d'importance. Comme auſſi à tous les *Sherifs*, en leur commandant de ſommer le peuple d'elire autant de membres du Parlement dans leurs provinces reſpectives, comme il y en doit avoir dans la Chambre des Communes. Ces lettres ſont courtes, & écrites en Latin de Palais.

Pour l'Ecoſſe, elles ſont addreſſées au Conſeil privé d'Ecoſſe, pour ſommer les 16. Pairs, & pour l'élection des 45. membres de la Chambre des Communes qui doivent repreſenter ce Païs dans le Parlement de la Grande Bretagne.

Il ſe faiſoit autrefois pluſieurs elections indeües & des frais extraordinaires, juſqu'à mil-

le liv. ſt. plus ou moins, pour gagner les voix de ceux qui ont droit d'élire. Pour remedier à cet abus, il fut paſſé un Acte ſous le dernier Regne, par lequel on declara nulle l'élection de quiconque aura fait aucun don ou preſent, donné aucune recompenſe ou regal, directement ou indirectement, aux électeurs des membres du Parlement, après la date de l'ordre publié pour l'election deſdits membres. Les fauſſes elections ſont auſſi defendues par un acte paſſé dans la même ſeance, & la partie lezée eſt en droit de pourſuivre en juſtice les officiers & perſonnes qui ont fait ou favoriſé la fauſſe election, pour obtenir reparation avec tous les frais, dommages, & interêts.

Et comme il arrive quelquefois, qu'un même membre eſt eleu pour deux lieux differens, lors que le Parlement s'aſſemble, il eſt obligé de declarer à la Chambre pour lequel des deux il veut ſervir, afin qu'on envoye un ordre de proceder à une nouvelle election dans l'autre lieu.

Aucun Juge du Banc de la Reine, ou des Plaidoyers communs, ou de l'Echiquier, ne peut être eleu, parce que les Juges aſſiſtent dans la Chambre des Seigneurs; ni aucun *Sheriff*, parce que ſa preſence eſt neceſſaire dans ſon bailliage pendant qu'il eſt Sheriff. Ni aucun Eccleſiaſtique, parce qu'il appartient à un autre corps, ſavoir à l'aſſemblée du Synode. Ni aucun homme au deſſous de l'age de 21. ans.

Un homme accuſé de quelque crime capital ne peut être eleu; mais un homme condamné par contumace dans une cauſe perſonnelle, peut l'être. Aucun étranger, qui n'a pas été naturaliſé, ne peut être membre du

du Parlement ; mais, s'il tient une maiſon, il a voix dans l'election des membres, en quelques lieux, particulierement dans la cité de Weſtminſter.

Anciennement on donnoit à chaque membre repreſentant une Province 4 chelins de ſubſiſtence par jour, & à ceux qui repreſentent une ville ou une bourg 2 chel. ce qui étoit alors conſiderable. Aujourd'hui tous les membres ſervent à leurs propres frais. Les Seigneurs l'ont toûjours fait, parce qu'ils ne repreſentent qu'eux mêmes en Parlement.

Comme le tems de la Seance du Parlement depend du bon plaiſir de Sa Majeſté, auſſi fait le lieu de ſon aſſemblée. Quoi que le lieu ordinaire ſoit l'ancien Palais de Weſtminſter, où les Seigneurs ont une grande Chambre pour eux, & les Communes encore une plus grande, qui étoit autrefois la Chapelle de S. Etienne.

Solemnité de l'Aſſemblée du Parlement.

A l'ouverture du Parlement au jour fixé, la Reine vient à la Chambre des Seigneurs, en ſes habits royaux, la couronne ſur la tête, & l'épée d'Etat devant Elle. Sa Majeſté eſt aſſiſe ſur une chaiſe de parade, ſous un dais, au haut bout de la Chambre.

Alors les Seigneurs temporels paroiſſent dans leurs robes d'écarlate, chacun ſelon ſon rang; & les Seigneurs ſpirituels dans leurs habits Epiſcopaux, comme ils font tout le tems de la Seance.

Près de la muraille, à la main droite de la Reine, les deux Archevêques ſont aſſis ſur un banc. Au deſſous d'eux ſont les Evêques de Londres, Durham & Wincheſter, ſur un autre banc. Et enſuite tous les autres Evêques, ſur d'autres bancs, chacun ſelon la priorité de ſa conſecration.

A la main gauche de la Reine, le Grand Treſorier, le Preſident du Conſeil, & le Garde du Seau privé, ſont aſſis ſur des bancs, au-deſſus de tous les Ducs qui ne ſont pas du Sang Royal. Et après eux les Ducs, Marquis, & Comtes, ſuivant leur creation.

Au milieu de la Chambre ſont les gros *ſacs de laine*, mis en travers, qu'on a retenus juſqu'ici pour nous faire ſouvenir des grands avantages que l'Angleterre a tirez de ſa laine, afin qu'on ne neglige pas d'en prendre ſoin.

Le grand Chancelier, ou Garde du grand Seau, étant toûjours par ſa charge l'Orateur de la Chambre des Seigneurs, eſt aſſis ſur le premier ſac de laine, au devant du trône, avec le grand Seau & la Maſſe qui ſont près de lui.

Au deſſous des ſacs de laine, il y a des bancs premierement pour les Vicontes, en ſuite pour les Barons, qui prennent tous ſeance ſuivant leur creation. Hormis le grand Amiral, le grand Chambellan de la Grande Bretagne, le grand Marêchal, le grand Maître, & le Chambellan de la maiſon de la Reine, qui prennent place devant tous les autres nobles qui ſont du même rang qu'eux pour la nobleſſe.

Mais, quelque diſtinction qu'il y ait parmi les Pairs, ils ont tous ſeance dans la Chambre des Seigneurs comme Barons. Et les Evêques eux-mêmes n'y ont ſeance, qu'en qualité de Barons.

Quant aux autres ſacs de laine, les Juges, les Conſeillers en Droit de la Reine, & les Rapporteurs de la Chancellerie, y ſont aſſis, pour donner leurs avis, s'il eſt neceſſaire, ſur des points de droit. Mais ils ne doivent pas s'aſſeoir, lorsque la Reine eſt preſente, ſans ſa permiſſion. Lors que Sa Majeſté eſt abſente,

te, ils peuvent s'asseoir, mais ne doivent pas se couvrir, jusqu'à ce que l'Orateur leur declare la permission des Seigneurs. Ceux qu'on appelle *Le Conseil savant de la Reine*, & les Rapporteurs de la Chancelerie, s'asseyent aussi, mais demeurent toûjours découverts.

Le sac de laine le plus éloigné du trône est pour le Clerc de la Couronne, & le Clerc du Parlement. Le premier dresse tous les ordres du Parlement appellez *Writs*, & le dernier tient les Regîtres de tout ce qui s'est passé en Parlement. Celui-ci a deux Clercs sous lui, qui, étant à genoux derriere le sac de laine, écrivent dessus.

Sa Majesté étant venue à la Chambre des Pairs, où Elle paroît en grande magnificence, commande à l'Huissier de la baguette noire d'appeller la Chambre des Communes. Cet Huissier est en quelque maniere le messager des Seigneurs, ainsi appellé à cause d'une baguette noire qu'il porte à la main. Il est assis hors de la barre de la Chambre, & quand un Pair a commis quelque faute, on le met entre ses mains. Il a sous lui un Substitut, & un Huissier subalterne, qui se tient à la porte en dedans, & un Crieur au dehors.

Quand l'Orateur des Communes est choisi.

Les Communes étant venues à la Chambre des Pairs, ou Seigneurs, se tiennent debout hors de la barre. Et la Reine leur commande, par le canal du Chancelier ou Garde du grand Seau, de choisir un Orateur d'entre leurs membres, & de le lui presenter un tel jour, c'est-à-dire, dans un jour ou deux. Mais cela se fait quelquefois sans la Reine, & seulement devant le Chancelier, autorisé pour cela par Sa Majesté.

Les Communes, étant retournées à leur

Chambre, choiſiſſent un Orateur à la pluralité des voix, qui doit être une perſonne de grande capacité & experience, particulierement dans les affaires du Parlement. Car l'Orateur eſt en effet la bouche de la Chambre, & il en fait une partie ſi neceſſaire, que la Chambre ne ſauroit expedier aucune affaire ſans lui. C'eſt à l'Orateur à faire obſerver les ordres de la Chambre, à regler les *bills*, à recueillir la ſubſtance des debats, & en rapporter le ſens à la Chambre.

La Nature de ſon Office.

Cérémonies pratiquées quand on l'a éleu.

L'Election étant faite, la perſonne eleuë s'excuſe d'embraſſer cet emploi, & prie la Chambre d'en choiſir un autre. C'eſt une eſpece de *nolo epiſcopari*. Mais d'ordinaire toutes les voix perſiſtent dans le choix qu'on a fait de lui. Sur quoi deux des principaux membres vont le prendre, & le menent à la chaiſe deſtinée pour l'Orateur; où l'ayant placé, ils retournent chacun à ſa place.

Le jour marqué pour le preſenter à Sa Majeſté, la Reine étant venue à la Chambre des Pairs, les Communes y ſont appellées. Le nouvel Orateur y eſt amené entre deux de leurs membres, où ayant fait une profonde reverence à la barre, il eſt preſenté à la Reine. Il prie encore d'une maniere modeſte, d'être diſpenſé d'accepter un poſte de cet importance. Mais la Reine s'en tenant à l'élection, il fait un diſcours à Sa Majeſté, tel qu'il le juge à propos. Mais il finit d'ordinaire par ces requêtes, Que les Communes puiſſent avoir pendant leur ſeance un libre accès auprès de Sa Majeſté. Qu'elles ayent pleine liberté de parler en leur Chambre, & qu'elles ſoient exentes de tous arrêts ou priſes des corps.

Son diſcours étant fini, & ſes demandes accor-

cordées, Sa Majeſté fait un diſcours aux deux Chambres de Parlement, ſur tels ſujets qu'elle juge à propos de leur propoſer. Cela fait, les Communes s'en retournent à leur Chambre, la maſſe étant portée comme à l'ordinaire, devant l'Orateur.

Après cela Sa Majeſté ne vient plus au Parlement en ceremonie, ſi ce n'eſt pour donner ſon conſentement Royal aux *bills* qui ont paſſé dans les deux Chambres, ou bien pour clorre la ſeance. Mais lors qu'il y a eu des debats extraordinaires dans la Chambre des Seigneurs, la Reine y a été très-ſouvent pour les oüir, mais non pas pour les porter à opiner plutôt d'une maniere que de l'autre. Sa Majeſté y paroît alors comme *incognito*, & chaque Pair eſt aſſis & parle avec autant de liberté que ſi la Reine n'étoit pas preſente.

Dans l'abſence de la Reine, les Seigneurs ſaluent toûjours avec reſpect le trône de Sa Majeſté, en entrant dans la Chambre.

La Chambre des Communes eſt compoſée d'ordinaire de la fleur de la petite Nobleſſe, ou de gens de diverſes capacitez, qui ont la plûpart des biens conſiderables, & qui ont eu une bonne éducation. C'eſt un Corps ramaſſé de toutes les parties de la Grande Bretagne, une belle Ecole pour les jeunes gens qui ſont en âge d'y avoir ſeance. Leur nombre entier eſt aujourd'huy de 558, depuis le tems de l'union. Mais, lors qu'il y en a 300. d'aſſemblez, on conte que la Chambre eſt raiſonnablement pleine, y en ayant toûjours grand nombre qui ſont abſens ſoit pour maladie, ou pour affaires &c. Quoi-qu'il en ſoit, s'il y en a ſeulement 40, ils peuvent agiter & conclure les affaires comme ſi tout le nombre y étoit.

Ils ſont tous aſſis pêle-mêle ſur des bancs, horſmis l'Orateur, qui eſt aſſis ſur une chaiſe au milieu de la chambre, ayant une table devant lui, le Clerc (ou Secretaire) de la Chambre étant aſſis près de lui. L'Orateur ſeul porte une robe, hormis les Membres qui repreſentent Londres, qui à leur premiere aſſemblée portent leurs robes d'eſcarlate.

Le tems de leur aſſemblée eſt avant midi, depuis 9. juſqu'à une heure après midi. Mais, lors que les affaires preſſent, ils demeurent quelquefois aſſemblez fort tard, & travaillent à la chandelle.

Avant d'entamer aucune affaire, les Membres des deux Chambres doivent prêter les ſermens qui furent ordonnez par Acte de Parlement, la premiere année du regne de Guillaume & de Marie. Ils doivent auſſi faire une proteſtation ſolennelle contre les doctrines de la tranſſubſtantiation, de l'invocation des Saints, & du ſacrifice de la Meſſe, par laquelle proteſtation tous les Papiſtes ſont incapables d'avoir ſeance dans le Parlement. Ils ſont auſſi obligez d'abjurer le pretendu Prince de Galles, avant de pouvoir avoir entrée dans aucune des deux Chambres. Lequel ſerment, ordonné par le dernier Parlement du feu Roi Guillaume, fut le dernier bill qu'il ſigna, environ 12. heures avant ſa mort.

Quoi que les Membres de la Chambre des Communes ſoient deputez les uns des provinces, les autres des villes & bourgs qui ont droit d'élection, cependant on peut dire qu'ils ſont là pour ſervir l'Etat, & toutes les voix ſont égales. Chacun eſt en liberté de donner ou de refuſer ſon conſentement aux choſes propoſées, comme il le juge à propos, ſans con-

conſulter ceux qui l'ont eleu ; ce que les Etats Generaux des Provinces Unies ne ſauroient faire, en pluſieurs cas. Cependant c'eſt ſon devoir de travailler de tout ſon pouvoir au bien public, mais principalement à celui de ſa province, ville ou bourg, par qui il a été éleu.

De la maniere dont les deux Chambres diſcutent, & paſſent les Bils.

Le Parlement de la Grande Bretagne a une methode toute particuliere, pour expedier les affaires. Comme il ne peut s'aſſembler qu'autant de tems qu'il plaît au Souverain, il finit d'ordinaire pluſieurs bils, tant publics que particuliers, avant qu'il ſoit renvoyé, & ceux qui ne ſont pas finis, lors que la ſeance prend fin, tombent à terre.

Les Committez.

La premiere choſe que font les Communes après l'election de leur Orateur, c'eſt d'établir des *Committez* en pié, pour les privileges & elections, pour les griefs, pour le commerce & pour la Religion.

Le *Committé des privileges & elections*, a toûjours eu la preſeance, étant d'ordinaire le premier Committé ordonné le même jour que l'Orateur prend ſa place, ou le jour ſuivant. Le nombre des Membres de ce *Committé* n'eſt pas fixe, puis que tout Membre de la Chambre peut y avoir ſeance, s'il veut. L'affaire de ce *Committé* eſt principalement d'examiner les elections, ſavoir ſi elles ont été deüement faites, & de faire un rapport des plaintes que l'on fait contr'elles, à la Chambre. Pour ce qui regarde les privileges, la Chambre en prend conoiſſance directement par elle même.

Les *Committez* en pié pour toute la ſeance ayant

ayant été établis, on ordonne un *Committé* particulier pour dreſſer une *addreſſe*, c'eſt-à-dire un diſcours de remerciment à Sa Majeſté, pour ſa harangue pleine de bonté qu'elle a faite aux deux Chambres. Cette addreſſe marque d'ailleurs d'ordinaire la diſpoſition de la Chambre à concourir avec Sa Majeſté dans toutes les choſes qu'elle leur a propoſées. La même choſe ſe fait dans la Chambre des Seigneurs.

Maniere de faire les Bills.

Pour l'affaire principale du Parlement, qui eſt de faire de nouvelles loix, ou d'en annuller d'anciennes; quelque choſe que l'on propoſe pour en faire un reglement, on la met premierement par écrit, & cet écrit s'appelle un *bil*. Tout Membre de la Chambre peut propoſer un *bil* pour le bien public. Mais il doit auparavant propoſer la matiere à la Chambre, & alleguer des raiſons pour l'appuyer. Après quoi la Chambre le reçoit, ou le rejette.

Les *bils* de ſubſide, pour impoſer des taxes, ne doivent point être propoſez que par l'ordre de la Chambre. Et au lieu que tous autres *bils* peuvent être propoſez d'abord dans l'une ou l'autre des deux Chambres indifferemment, ceux qui regardent les ſubſides commencent toûjours dans la Chambre des Communes. Et les Communes ne veulent pas ſoûfrir que les Seigneurs faſſent aucune alteration dans ces *bils*, parce que la plus grande partie de ces ſubſides eſt levée ſur le peuple, dont ils ſont les repreſentans.

Si quelque Membre demande, qu'une loi ſoit changée ou annullée, il doit premierement propoſer la choſe à la Chambre, & alleguer des raiſons pour cela. Si la Chambre goûte la choſe, ſa methode ordinaire eſt d'ordonner à quelques Membres de preſenter un *bil* ſur ce ſujet.

Il

Il faut auſſi obtenir la permiſſion de la Chambre avant de propoſer aucun *bil* particulier, & & l'on doit en faire ſavoir la ſubſtance à la Chambre, ſoit de bouche par quelcun des Membres, ou par requête. Les requêtes ſont communément preſentées par des Membres de la même province dont eſt le ſuppliant. Si elles regardent des particuliers, elles doivent être ſignées, & les perſonnes qui les preſentent ſont appellez à la barre de la Chambre, pour avoüer le contenu de la requête, ſur tout ſi ce ſont des plaintes contre quelque coûpable.

Avant qu'aucun *bil* puiſſe être paſſé en loi, il doit être leu trois diverſes fois dans chaque Chambre. Après avoir paſſé dans les deux Chambres, ce n'eſt encore qu'un corps ſans ame, juſqu'à ce que la Reine y ait donné ſon conſentement. Car comme chacune des Chambres à le privilege de voix negative, auſſi le Souverain eſt libre d'y donner ſon conſentement, ou non. Il eſt vrai que depuis la derniere revolution, il s'eſt paſſé très-peu de bils dans les deux Chambres, auxquels le Souverain n'ait pas donné ſon approbation.

Il n'y a que les bils d'*amniſtie*, qui venant de la part de Sa Majeſté, ne ſont leus qu'une ſeule fois, parce que les Sujets doivent recevoir ces *bils*, tels qu'il plaît à Sa Majeſté de les leur donner.

Pour en venir au détail, l'Orateur, & quelquefois la Chambre, ordonne au Clerc quel *bil* il doit lire. D'abord il lit d'une voix haute & diſtincte, le titre du *bil*, & après avoir fait une petite pauſe, il lit le *bil* même. Cela fait, il le delivre à l'Orateur, qui ſe levant de ſa chaiſe, ſe tient découvert, & tenant le *bil* en ſa main, dit, *Ce bil porte tel titre*, & puis lit

le

le titre. Enſuite, il dit la ſubſtance du *bil*, tantôt par cœur ſe fiant en ſa memoire, tantôt avec l'aide d'un abbregé, qui eſt attaché au bil. Après quoi, il declare à la Chambre, que c'eſt la premiere fois que le *bil* a été leu, & il rend le *bil* au Clerc.

Ce n'eſt pas la coûtume de rien objecter contre le *bil* à la premiere lecture, & l'on remet cela d'ordinaire à la ſeconde lecture, quelques jours après, afin que les Membres ayent le tems d'y penſer.

Si un *bil* entamé dans la Chambre des Communes, vient à être debatu *pour* ou *contre*, à la premiere lecture, & que ſur le debat on forme quelque queſtion, c'eſt celle-ci, ſavoir *ſi le bill doit être rejetté*, & non pas *ſi le bill ſera leu une ſeconde fois*, ainſi que l'on fait d'ordinaire. Mais on temoigne plus de reſpect aux *bils* qui viennent de la Chambre des Pairs. Car s'il y a quelque debat à la premiere lecture ſur un *bil* venant de leur part, & qu'on preſſe l'Orateur de le mettre à la queſtion. Sa queſtion eſt premierement, *s'il ſera leu une ſeconde fois*? Et ſi la Chambre n'y conſent pas, il change ſa queſtion, ſavoir s'*il ſera rejetté*. Car il eſt de la prudence de conſiderer le *bil*, avant de l'expoſer au haſard d'être rejetté.

Si la pluralité eſt pour la rejection du bil, le Clerc écrit dans ſon journal, *rejetté*, & l'endoſſe ainſi ſur le *bil*. Après quoi il ne ſera plus leu pendant cette ſeance, à moins qu'il ne ſoit changé en quelque article eſſentiel, tant dans le corps du *bil* que dans le tître. Si la pluralité des voix eſt que le *bil* ſoit gardé, c'eſt un ſigne aſſeuré, qu'il ſera leu une ſeconde fois.

Il arrive rarement, qu'un *bil* ſoit leu deux fois en un jour. Et, quoi qu'il puiſſe être leu une

une ſeconde fois le jour, qui ſuit la premiere lecture, cependant pour l'ordinaire, on remet la choſe à quelques jours après, à moins que l'affaire ne ſoit bien preſſée.

Après la ſeconde lecture, qui ſe fait de la même maniere que la premiere, ſi perſonne ne parle contre le *bil*, & que pluſieurs parlent en ſa faveur, ſans objecter rien contre la forme du *bil*, l'Orateur peut propoſer de le faire groſſoyer, c'eſt-à-dire, de le mettre au net en parchemin.

Mais c'eſt principalement ſur la ſeconde lecture que l'on parle *pour* & *contre* le *bil*. Sur quoi la Chambre d'ordinaire choiſit un *Committé*, c'eſt-à-dire, un certain nombre de ſes Membres, pour le bien examiner en particulier, & pour y faire les changemens qu'ils jugeront à propos. Et il eſt à remarquer, que tout Membre qui a parlé contre le corps du bil, eſt par là incapable d'être de ce Committé, parce qu'on ne juge pas qu'une perſonne qui s'eſt portée contre le *bil*, ſoit propre à y travailler.

Pendant qu'on agite la matiere d'un bil, quiconque parle ſur le bil ſe tient debout & découvert, & addreſſe ſon diſcours à l'Orateur. Si deux ſe levent au même tems, & parlent tous deux à la fois, l'Orateur decide qui eſt celui qui doit ceder à l'autre. Celui qui parle doit être écouté attentivement, & n'être pas interrompu, à moins que le diſcours n'aille pas au but, ou qu'il ſoit trop long. Auquel cas, l'Orateur ſeul eſt en droit de le reprendre.

Il n'eſt permis à perſonne de parler deux fois en un jour ſur un *bil*, ſi ce n'eſt par voye d'explication, ou qu'il arrive que le *bil* ſoit leu deux fois. Et ſi ce qu'il avance eſt refuté par quel-

quelcun, il ne peut pas y répondre le même jour; car s'il étoit permis de répondre, tout le tems ſe paſſeroit à entendre deux diſcoureurs.

S'il ſe fait quelque choſe contre les ordres de la Chambre, il eſt permis à tout Membre de ſe lever & de parler contre, dans la plus grande chaleur des debats, ſi l'Orateur ne le fait. Mais ſi l'Orateur ſe leve, on doit premierement l'écouter; & pendant qu'il eſt debout, l'autre doit être aſſis. Quiconque parle au milieu d'un debat formé ſur les ordres de la Chambre, il doit ſe tenir dans cette borne, ſans paſſer au ſujet même. Car, s'il le fait, l'Orateur, ou quelque autre Membre, lui peut impoſer ſilence, en alleguant les ordres de la Chambre.

Mais l'Orateur ne doit point diſputer, pour ni contre. Il doit ſeulement écouter les raiſons de la Chambre, & en recueillir la ſubſtance. Il n'a auſſi aucune voix, ſinon quand la Chambre eſt mipartie & ſa voix eſt alors deciſive.

Aucun Membre dans ſon diſcours ne doit nommer le nom d'aucun autre alors preſent, mais il doit le repreſenter par ſon titre, ou par quelque epithete, comme. Ce *noble Seigneur*, *ce digne Chevalier*, *ce brave Gentilhomme*. Ou par ſa charge, comme de *Sergent en droit*, *Gentilhomme de robe longue* &c. ou par le lieu qu'il occupe, comme, ce *Gentilhomme qui eſt près de la chaiſe*, ou *près de la barre*, *de l'autre côté*, ou *ce Gentilhomme qui a parlé le dernier*, ou *le dernier moins un*, & autres manieres ſemblables.

On ne doit ſe ſervir d'aucunes expreſſions injurieuſes. Et quoi qu'il y ait un entiere liberté de parler & de debatre ſur les matieres, cependant

dant tout ce qu'on y dit eſt expoſé à la cenſure de la Chambre. S'il arrive à quelcun de ſe ſervir de quelque terme offenſant pour le Souverain ou pour la Chambre, il eſt appellé à la barre, où il reçoit à genoux la reprimende de l'Orateur. Et ſi l'offenſe eſt grande, il eſt envoyé à la Tour.

Quand on fait le rapport d'un *bill* qui a été renvoyé à un *Committé*, la Chambre d'ordinaire agrée le rapport en tout, ou en partie ſeulement. Mais quand la choſe eſt d'importance, le *bill* eſt quelquefois renvoyé derechef, ſoit au même Committé, ſoit à un autre, pour le retoucher.

Après qu'on a ceſſé de raiſonner ſur le *bill*, l'Orateur propoſe de le faire mettre au net en parchemin. Si la pluralité des voix eſt *contre*, alors le *bill* tombe à terre. Si elle eſt *pour*, c'eſt un bon preſage pour le *bill*, qu'il paſſera.

Le *bill* ayant été mis au net en parchemin, l'Orateur propoſe quelques jours après, de le lire pour la troiſiéme fois, afin qu'il paſſe. Et, pour empêcher qu'un bill ne paſſe legerement par un petit nombre de Membres, la Chambre a ordonné quelquefois, qu'aucun *bill* ne ſeroit propoſé pour le paſſer que midi n'ait ſonné; car c'eſt alors que la Chambre eſt ordinairement pleine.

Lors qu'un *bill* vient à la troiſiéme lecture, cela ſe fait comme à la premiere & à la ſeconde. Après qu'on l'a leu, l'Orateur dit à la Chambre, qu'il a été leu trois fois, & par ſa permiſſion, il propoſera qu'il ſoit paſſé. Mais avant de le faire, il fait une petite pauſe, afin que les Membres parlent ſur le ſujet, s'ils ont quelque choſe à dire. Car il arrive quelquefois, qu'à la troiſiéme lecture, le ſujet eſt

debatu tout de nouveau. Mais il eſt fort rare en ce cas, de le voir renvoyer encore au *Committé* pour être retouché, ſi ce n'eſt ſur quelque clauſe particuliere.

Le debat fini, l'Orateur, tenant toûjours le *bill* en ſa main, le propoſe pour être paſſé de cette maniere. *Que ceux qui ſont d'opinion que ce* bill *paſſe, diſent* ouï; & après l'affirmative, *Que ceux qui ſont d'une opinion contraire, diſent* non. Après quoi l'Orateur declare ſon opinion, ſavoir ſi l'affirmative ou la negative l'a emporté; & on s'en tient à ſon jugement, comme au jugement de la Chambre, à moins que la choſe ne ſoit douteuſe. En ce cas on propoſe de diviſer la Chambre, & l'on demande ſi ceux qui ſont pour l'affirmative, ou ceux qui ſont pour la negative, ſortiront de la Chambre. Ce qui arrive d'ordinaire aux premiers, ſur tout quand il s'agit d'une nouvelle loi. Car il ſemble raiſonnable, que ceux qui ſont pour l'ancienne loi demeurent dans leurs places, parce qu'ils ſont en poſſeſſion de la loi. Pour conter les Membres qui ſont *pour* & *contre*, l'Orateur nomme deux de ceux qui ſont pour l'affirmative, & deux de ceux qui ſont pour la negative, qui ayant chacun un bâton à la main, content les Membres qui ſont reſtez aſſis dans la Chambre; & vont enſuite à la porte, deux de chaque côté au dedans, & content ceux qui étoient ſortis, lors qu'ils rentrent. Dans cet entre-tems aucun des Membres qui ſont reſtez aſſis ne doit parler, ni ſortir de ſa place.

Les Membres de la Chambre ayant été ainſi contez, les deux conteurs, qui ont le plus de voix, ſe tenant debout à la barre, à la main droite des deux autres, approchent enſemble

de

de la table, en rendant les reſpects ordinaires à la Chambre. Celui des deux qui eſt à la main droite declare à l'Orateur le nombre des voix affirmatives, & des negatives. Après quoi, ils s'en retournent tous à leurs places, & l'Orateur en fait ſon rapport à la Chambre.

Si l'affirmative l'emporte, le Clerc (ou Secretaire) écrit ſur le regître, *reſolu.* Si c'eſt la negative, il met, *La queſtion ayant été propoſée* &c. *elle a paſſé dans la negative.*

Si le *bill* qui a paſſé, a été originellement propoſé à la Chambre des Communes, le Secretaire écrit en dedans au haut à la droite du *bill*, *Soit baillé aux Seigneurs*, c'eſt-à-dire, qu'on l'envoye aux Seigneurs. Mais, ſi le *bill* a commencé dans la Chambre des Seigneurs, il écrit au-deſſous de la ſignature des Seigneurs, *A ce bill les Communes ont aſſenti.* Et je ne puis m'empêcher ici d'admirer, comment ces expreſſions Françoiſes moiſies de vieilleſſe & hors d'uſage, ont été retenues ſi long-tems dans nos Parlemens, à moins qu'on n'ait eu pour but de perpetuer la memoire de la conquête d'Angleterre par les Normans, à la gloire de cette nation-là.

Le *bill* eſt porté aux Seigneurs, par des Membres deputez par la Chambre. Et comme ils approchent, avec grand reſpect, de la barre de la Chambre des Seigneurs, ceux-ci ſe levent de leurs places, & viennent au devant d'eux. Le titre du *bill* étant leu par le chef des deputez, le *bill* eſt delivré très-humblement à l'Orateur de la chambre des Seigneurs. Mais quand un *bill* eſt envoyé de la part des Seigneurs aux Communes, ils n'envoyent aucun de leurs Membres, mais ſeulement quelques-uns des Maîtres en Chancellerie, ou quel-

qu'autre perſonne dont la place eſt ſur les ſacs de laine. Leſquels s'approchant de l'Orateur, après avoir fait trois reverences, l'un d'eux en ayant leu le titre & ayant prié qu'on le prenne en conſideration, delivre le *bill* à l'Orateur. Mais quand il s'agit d'un *bill* de grande importance, les Seigneurs envoyent un ou deux des Juges à la Chambre des Communes.

Si une Chambre ne convient pas avec l'autre ſur le *bill*, on demande une conference. La conference ſe tient dans la *chambre peinte*, où les deux Chambres envoyent leurs Deputez reſpectifs, pour debatre le ſujet. S'ils ne peuvent convenir, quelquefois on demande une nouvelle conference. Et ſi celle-ci n'a aucun ſuccès, le *bill* tombe *ipſo facto*.

Voici la maniere dont on donne ſa voix dans la Chambre des Seigneurs. On commence par le dernier Baron, & on continue de ſuite, *ſeriatim*; chacun répondant à part, *conſent*, ou *non conſent*. Si le nombre des voix eſt égal, la negative l'emporte, l'Orateur n'ayant point de voix pour faire pancher la balance, à moins qu'il ne ſoit Pair du Royaume.

Dans la Chambre des Communes on fait de tems en tems la reveüe des Membres, en les nommant par leurs noms l'un après l'autre, chaque Membre qui eſt preſent, ôte ſon chapeau & ſe leve quand on l'appelle. Les abſens ſont excuſez, & couchez comme tels ſur le livre; Mais ſi perſonne ne les excuſe, on écrit ſur le rolle *deficit*, & quelquefois on l'envoye querir par le *Sergent d'armes*. Mais lors qu'un Membre de la Chambre eſt obligé pour quelque affaire importante d'aller chez lui à la campagne, l'uſage ordinaire eſt de demander congé pour quelque tems, & on ne le refuſe pas.

Lors

Lors que la matiere qui eſt en agitation demande qu'il y ait pleine Chambre, le *Sergent d'armes* a ordre d'aller à la ſale des requêtes, dans la ſale de Weſtminſter, & autres lieux proches de la Chambre du Parlement, pour y chercher les Membres, & les faire venir.

Auſſi-tôt qu'on apprend la mort de quelque Membre, l'Orateur envoye, ſuivant les ordres de la Chambre, au Sherif de la province pour laquelle le defunt Membre ſervoit, pour en faire elire un autre.

Regles obſervées par les Committez.

Pour ce qui eſt des *Committez*, il y a ces Remarques à faire. Lors qu'un Committé s'aſſemble pour la premiere fois dans la *Chambre* appellée *des Committez*, ils choiſiſſent un Chef entr'eux, qui eſt à peu près comme l'Orateur de la Chambre. Ils liſent d'abord le *bill* qu'on leur a mis entre mains; & l'examinent enſuite par parties. S'il y a une preface ou un preambule, ils l'examinent après les parties du *bill*; parce, qu'en examinant le corps du *bill*, ils y peuvent faire de tels changemens, qu'il ſera auſſi neceſſaire d'y conformer le preambule.

Le *Committé* ne peut pas rayer, ni effacer rien dans le *bill*, ni y mettre rien par entrelignes, mais il doit coucher ſur un papier à part les changemens qu'il y fait; en marquant le nombre des pages où le changement ſe fait, & nommant particulierement l'endroit où les mots du changement doivent être inſerez, ou ceux du *bill* omis. L'extrait attaché au *bill* doit être auſſi changé conformément, en ſorte qu'il s'accorde avec le *bill*.

Chaque changement paſſe par les voix à part, & quand ils ſont tous achevez, ils ſont leus. Après quoi on propoſe la queſtion, *S'ils ſeront ainſi rapportez à la Chambre*. Mais, avant cet-

te queſtion, chaque membre du *Committé* peut propoſer qu'on ajoûte à ces changemens, ou qu'on change quelque autre partie du *bill.*

Si le *Committé* donne ſa voix pour l'affirmative, le Chef du Committé reçoit l'ordre d'en faire le rapport. Il fait premierement ſavoir à la Chambre, qu'il a un rapport à faire de la part du Committé auquel un tel *bill* a été commis. La Chambre recevant le rapport, le Chef ſe tenant debout en ſa place, lit chaque changement fait au *bill*, avec ce qui precede & ce qui ſuit, & rend les raiſons pourquoi le Committé a fait chaque changement. Cela fait, ſi ſa place eſt éloignée du plancher, il vient de ſa place à la barre, & delà à la table de l'Orateur, où il delivre le bill & les changemens au Clerc ou Secretaire.

Après cela chaque Membre de la Chambre peut faire ſes objections contre tous & chacun des changemens, & demander qu'on liſe la liaiſon qu'ils ont avec ce qui precede & ce qui ſuit. Mais il doit faire toutes ſes objections à la fois à tous les changemens.

Committé de toute la Chambre.

Quand il y a quelque affaire d'importance en agitation, comme les *bills* de ſubſides en particulier, qui demandent bien du tems, la Chambre ſe convertit en grand *Committé*, qu'on appelle communément un *Committé de toute la Chambre.* Le deſſein que l'on ſe propoſe en cela eſt d'avoir une plus grande liberté pour agiter la matiere, & parvenir d'autant mieux à la verité. Car dans ce *Committé* chaque membre eſt en liberté de parler ſur une queſtion auſſi ſouvent qu'il le trouvera à propos, & de répondre aux raiſons & argumens des autres.

En cette occaſion la Chambre ſe departant de ſes propres regles pour revêtir la nature d'un

Com-

Committé, l'Orateur quitte ſa chaiſe, & la Chambre choiſit un Chef pour le *Committé*. Lequel s'aſſied en la place du Clerc (ou Secretaire) à la table, & écrit les reſolutions du *Committé*, qui ſe recueillent ſuivant les regles de la Chambre.

L'affaire qui eſt ſous la conſideration de ce *Committé* demandant d'ordinaire diverſes ſeances, avant qu'on puiſſe la finir, le chef doit demander pour eux la permiſſion de ſe raſſembler. Mais, quand elle a été agitée comme il faut, & qu'on juge à propos de la reſoudre dans la Chambre, le Chef ayant leu tous les ſentimens, demande *ſi le rapport en ſera fait à la Chambre*?

Si la choſe eſt reſoluë, l'Orateur eſt appellé derechef à ſa chaiſe; & le Chef du *Committé* ſe tenant debout dans ſa place ordinaire, rapporte ce qui a été reſolu dans le *Committé*, & apporte ſon rapport à la table. Surquoi la Chambre procede alors comme *Chambre*, & non comme *Committé*.

Les Seigneurs ont auſſi leurs *Committez*, mais avec cette difference, que les Juges & autres aſſiſtans de robe longue qui ſont là, ſont joints aux Seigneurs du *Committé*, quoiqu'ils n'ayent point de voix dans la Chambre. Et au lieu qu'ils s'aſſeyent couverts dans la Chambre par la permiſſion des Pairs, ici ils ſont aſſis decouverts.

Mais il ne faut pas oublier, que pendant les ſeances, le Parlement peut preſenter des *addreſſes* à la Reine, ſur telles matieres qu'ils jugent à propos. Leſquelles *addreſſes* viennent, ou de chaque Chambre à part, ou quelquefois des deux Chambres, qui ſe joignent dans une ſeule & même *addreſſe*. Ces *addreſſes* ſont preſen-

ſentées au tems marqué par Sa Majeſté, quelquefois en corps, mais le plus ſouvent par des Membres deputez de chaque Chambre.

Quand les *bills* ſont prêts pour recevoir le conſentement royal, la Reine vient à la Chambre des Seigneurs dans la même ſolennité qu'auparavant, revêtue de ſes habits royaux, & la couronne ſur la tête, & les Seigneurs y ſont auſſi dans leurs habits de ceremonie. Elle ſeant ſur ſon trône, & l'huiſſier à la verge noire ayant fait venir les Communes, le Clerc de la couronne lit le titre de chaque *bill*; & à meſure qu'il lit, le Clerc du Parlement, ſuivant ſes inſtructions, prononce le conſentement royal en ces mots, empruntez du François, ſavoir, *La Reine le veut*; ſi c'eſt un *bill* public. Mais, ſi c'eſt un *bill* en faveur de quelque particulier, c'eſt en ces mots, *Soit fait comme il eſt deſiré.* Si c'eſt un *bill* de ſubſide, *La Reine remercie ſes loyaux ſujets, accepte leur benevolence, & auſſi le veut.* Si c'eſt un *bill* d'amniſtie, la réponſe s'y fait de la part des Seigneurs & Communes envers Sa Majeſté en ces mots, *Les Prelats, Seigneurs, & Communes en ce Parlement aſſemblez, au nom de tous vos autres Sujets, remercient très-humblement vôtre Majeſté, & prient Dieu vous donner en ſanté bonne vie & longue.* Enfin, ſi c'eſt un *bill*, que la Reine ne juge pas à propos de paſſer, c'eſt ainſi, *La Reine s'aviſera*; ce qui eſt regardé comme un refus civil.

Du Conſentement Royal accordé aux Bills.

Mais il eſt à remarquer, que la Reine peut donner ſon conſentement royal, à tout *bill* qui preſſe, ſans être preſente perſonnellement. Alors cela ſe fait par un certain nombre de Pairs qui ont commiſſion de la Reine pour cela.

Com-

Comme chaque Chambre a un privilege inconteſtable de s'ajourner pour quelques jours, la Reine auſſi eſt en droit d'ajourner le Parlement pendant quelque tems. En ce cas tous les *bills* déja leus & debatus dans une Chambre, ou dans les deux, demeurent *in ſtatu quo*, & peuvent être finis dans la prochaine aſſemblée.

Ce que ſignifient l'ajournement, Prorogation & Diſſolution *du Parlement.*

Il en eſt autrement dans une *Prorogation*, qui fait une ſeance. Car en ce cas tous les *bills* qui ont paſſé dans l'une ou l'autre Chambre, ou dans les deux, & qui n'ont pas receu le conſentement royal, doivent être recommencez de nouveau à la premiere aſſemblée, avant qu'on les puiſſe amener à perfection.

Enfin, on appelle le Parlement *diſſous*, quand la Chambre des Communes eſt caſſée, pour en venir à une nouvelle election. La caſſation du Parlement, & la convocation d'un nouveau, ſe font d'ordinaire par une *Proclamation*, après la derniere ſeance du Parlement.

Des Parlemens triennaux.

Et, au lieu que quelques-uns de nos Rois n'aſſembloient autrefois de Parlement que lors qu'ils jugeoient à propos, & le continuoient long-tems pour pouvoir le corrompre plus facilement; aujourd'hui il faut, par une loi expreſſe, que le Parlement s'aſſemble au moins une fois en 3. ans. Et, ſi un Parlement aſſemblé eſt diſſous, ſans paſſer aucun acte, ou rendre aucun jugement, on appelle cette aſſemblée une *Convention*, & non pas une ſeance de Parlement. Par la même Loi il eſt ordonné, qu'aucun Parlement ne durera tout au plus que trois ans, à conter du jour marqué pour l'ouverture de ce Parlement. C'eſt pourquoi on l'appelle un *Parlement triennal.*

Autrefois s'il y avoit un Parlement aſſem-

blé, ou en être, ſur la mort du Roi il étoit *ipſo facto* diſſous; le Roi étant regardé comme la tête du Parlement. Mais pour aller au devant des malheurs & confuſions qui pourroient arriver en tel cas faute de Parlement, il fut paſſé un Acte ſous le dernier regne, par *lequel le Parlement ſeant en ce tems-là, ou ſubſiſtant, doit continuer en tel cas, & s'aſſembler immediatement, pour & pendant le tems de ſix mois, à moins qu'il ſoit prorogé ou diſſous par le plus proche heritier de la couronne qui aura ſuccedé.* Mais, au cas qu'il n'y ait point de Parlement ſubſiſtant alors, en ce *cas le dernier Parlement s'aſſemblera immediatement, & agira en tout ce qui ſera neceſſaire pour le bien de l'Etat, comme ſi ledit Parlement n'avoit point été diſſous.*

Anciennement le *Sherif* publioit, par ordre du Roi, tous les actes paſſez, après chaque ſeance du Parlement, afin que perſonne n'en pût pretendre ignorance. Mais cette coutume a ceſſé depuis que l'imprimerie eſt en uſage; tous les actes du Parlement étant à preſent imprimez & publiez, auſſi-tôt qu'ils ſont paſſez.

Des privileges, & du pouvoir du Parlement.

Il y a 3. choſes en Angleterre, dit un fameux Juriſconſulte, dont les bornes ſont inconues; ſavoir la prerogative des Rois, les libertez du peuple, & les privileges du Parlement.

A l'égard du dernier, les Seigneurs ſont indubitablement les Conſeillers hereditaires de la couronne, ayans un pouvoir Judicial logé en eux par les principes fondamentaux du gouvernement. Ils ſont la Cour ſupreme de juſtice, & il n'y a point d'appel de leurs ſentences.

Conteſtation entre les deux Chambres.

Dans le dernier Parlement il y eut une grande conteſtation entre les deux Chambres, à l'é-

l'égard de leurs droits reſpectifs, au ſujet des gens d'Ailesbury, que la Chambre des Communes avoit fait mettre en arrêt, pour avoir violé ſes privileges. La Chambre des Seigneurs entreprit de s'informer du fait, & juſtifia ſon procedé en repreſentant à la Reine le 18. Janv. 170$\frac{3}{4}$. *Que par les loix & coutumes du Parlement bien connues, la Chambre des Pairs a un droit inconteſtable, quand elle conçoit qu'il y va du bien public & de l'avantage du Roi & du Royaume, d'examiner les perſonnes accuſées de crimes, ſoit que telles perſonnes ſoient en arrêt ou non, & d'ordonner auſſi que les perſonnes qu'on doit examiner, ſoient commiſes à la garde des officiers de Sa Majeſté, qui ſervent la Chambre pendant que l'examen s'en fera, ou en telle autre priſon ſeure qu'ils jugeront à propos, & d'empêcher (s'ils le jugent neceſſaire) toutes perſonnes d'avoir accès & communication avec eux. La Chambre des Seigneurs a exercé ce droit là de tems immemorial, quand les occaſions s'en ſont preſentées, & ſans aucune oppoſition. Les Regîtres Publics ſont pleins d'exemples, qui confirment leur pretenſion dans toutes ſes parties.* Et dans la Page 5. ils continuent, en diſant, *Que ſi les perſonnes arrêtées ne ſont point du reſſort de la Chambre des Seigneurs, on ne doit pas s'imaginer que les Communes puiſſent pretendre d'avoir plus de droit qu'eux de les examiner, ou empriſonner, & qu'ils ont exercé ce pouvoir diverſes fois.* Ils alleguerent auſſi, *Que quand les Pairs ordonnent que des gens ſoient examinez dans leur chambre, on ne peut dire qu'ils s'attribuent à eux ſeuls le pouvoir de les examiner, excluſivement au Roi, le Roi étant regardé comme toûjours preſent dans ce grand Conſeil, & qu'il peut y aſſiſter en perſonne auſſi ſouvent qu'il lui plait.*

La *Chambre des Communes* au contraire, inſiſtant

ſiſtant ſur la nullité du droit de la Chambre des Seigneurs, preſenta une addreſſe ſur cela à la Reine, & ſe ſervit d'expreſſions dont les Seigneurs furent fort choquez. Qui pour faire voir l'irregularité de la chambre des Communes dans ce procedé, repreſenterent qu'autrefois, quand une Chambre *s'imaginoit avoir raiſon de s'oppoſer au procedé de l'autre, c'étoit la coutume de demander à entrer en conference, pour diſcuter à l'amiable les differens qu'il y avoit entr'elles, par où l'on cultivoit une bonne intelligence enſemble, on corrigeoit les mépriſes & beveües qui pouvoient avoir été faites, & l'on conſervoit le reſpect deu aux uns & aux autres.* Ils dirent de plus, *Que ſi la maiſon des Communes peut avec quelque juſtice en appeller à Sa Majeſté contre les Seigneurs, les Seigneurs ſe peuvent auſſi ſervir de la même voye. Et qu'il eſt aiſé de concevoir combien fatales pourroient être les conſequences d'une telle conduite ſous le regne d'un Prince qui auroit de mauvais deſſeins, & quels avantages il en pourroit tirer, pour renverſer entierement la forme du gouvernement. Enfin, qu'on voit des exemples dans les autres Pais de l'entiere ſubverſion des libertez du peuple par de telles procedures.*

Les Communes cependant determinerent, *qu'elles avoient un droit inconteſtable de faire empriſonner tout violateur de leurs privileges, & que les ordres de leur Chambre pour faire empriſonner, ne doivent point être examinez par aucune Cour.*

Les Seigneurs au contraire declarerent, 1. Qu'*aucune des Chambres n'a la puiſſance de créer de nouveaux privileges.* 2. *Que les Communes en faiſant arrêter les cinq perſonnes, ſe ſont attribuées un nouveau privilege, auquel elles n'ont aucun droit.* 3. *Que tout Anglois a le droit de demander, & d'obtenir l'élargiſſement de ſa perſonne.*

ſonne. 4. *Que les Communes cenſurant des perſonnes pour avoir aidé à un priſonnier à obtenir ſon elargiſſement, ont donné un exemple de dangereuſe conſequence.* 5. *Que ce n'eſt point faire grace à un homme que de reconnoitre une erreur commiſe à ſon deſavantage, mais que c'eſt un acte de juſtice.*

Une des fins fondamentales & principales du gouvernement étant de redreſſer les griefs, & delivrer le peuple d'oppreſſion, c'eſt la Chambre des Communes particulierement qui doit ſe charger de ce ſoin. C'eſt la Chambre à laquelle on preſente de toutes parts les griefs pour être redreſſez: c'eſt elle qui punit les delinquans publics, comme les juges, conſeillers, & magiſtrats corrompus. Enfin le Parlement eſt une grande bride pour retenir les mechans dans leur devoir, & ceux qui ſont en autorité ont ſujet de tout craindre, quand ils ſe ſentent coûpables de malverſation.

En ce cas, le Parlement étant aſſemblé, les Communes ſont les accuſateurs, & les Seigneurs ſont les juges. Les Communes inſtruiſent le procès, & produiſent les témoins; & les Seigneurs lors que tout l'examen eſt fait, prononcent le jugement. En un mot, la Chambre des Communes eſt en droit de faire juger le plus grand Seigneur du Royaume, ſoit ſpirituel ou temporel. Mais les Seigneurs ne peuvent agir contre un Membre des Communes, ſinon ſur les plaintes qui ſont portées contre lui par les Communes.

En cas de malverſation, tous les Pairs (ou Seigneurs) ſont juges. Mais, ſi c'eſt un crime de mort, les Seigneurs ſpirituels, c'eſt-à-dire les Evêques, s'abſentent pendant le jugement. Car, par une ordonnance faite à Weſtminſter

minſter ſous le regne d'Henri II, il fut defendu à tous les Eccleſiaſtiques *agitare judicium ſanguinis*, ſous peine d'être privez de leurs dignitez & des ordres.

Privileges des membres du Parlement.

Autrefois tous les Membres du Parlement étoient à couvert des procès, arrêts, & empriſonnemens, (horſmis en cas de crime capital) non ſeulement pendant la ſeance, mais auſſi 40. jours auparavant, & 40. jours après. Ce Privilege s'étendoit auſſi à leurs domeſtiques. Mais par un Acte paſſé ſous le dernier regne, ce privilege ceſſe immediatement après la prorogation ou caſſation du Parlement, juſqu'à ce que le Parlement prorogé ſe raſſemble, ou qu'il y ait un nouveau Parlement. Il ceſſe auſſi immediatement après un ajournement des deux Chambres du Parlement au delà de 15. jours, juſqu'à ce qu'elles ſe raſſemblent. Et lors que le Parlement ſe ſepare, le plaignant eſt en liberté de proceder à un jugement, & execution. Mais aucune action intentée pour le recouvrement des dettes deües à la Couronne, ne peut être retardée ou dilayée, ſous couleur ou pretexte des privileges du Parlement. Cependant la perſonne du comptable, ſoit de la Chambre des Pairs ou de celle des Communes, ſera exemte d'arrêt & d'empriſonnement pendant la durée du privilege du Parlement.

Les Seigneurs ſpirituels & temporels, qui ont les qualitez requiſes pour avoir ſeance dans la Chambre, ont ce privilege, que quand ils ne peuvent comparoitre au Parlement à cauſe de maladie &c. ils nomment d'autres Pairs, pour donner leurs voix en leur place.

Pendant que le Parlement eſt aſſemblé, tous les Membres de la Chambre des Communes

ſont

ſont exemts de comparoître dans les jugemens des Cours inferieures de juſtice, de ſervir de Jurez, & choſes ſemblables.

Dans le tems du Parlement, toute perſonne qui s'échape de parler irreverenment de cette Cour, de menacer ou de maltraiter aucun Membre de la Chambre des Communes, s'expoſe (ſur les plaintes qui s'en font) à en répondre à la Chambre, & à être commis à la garde du Sergent d'armes.

C'eſt un dire commun, qu'*un Parlement peut tout faire.* Il eſt vrai que le Parlement de la Grande Bretagne peut (avec le conſentement royal,) faire tout ce qui n'eſt point contraire aux regles de la juſtice. Il peut caſſer les vieilles loix, & en faire de nouvelles, regler la ſucceſſion de la couronne, decider des droits ambigus ſur leſquels aucune loi n'a prononcé, ordonner des taxes, établir des formulaires de religion, naturaliſer les étrangers, legitimer les bâtards, accorder à un enfant (ou à un mineur) les privileges de l'âge, faire le procès à un homme pour crime après ſa mort, condamner ou abſoudre ceux à qui l'on fait le procès, accorder pardon entier, rétablir la reputation & l'honneur des perſonnes & des familles, &c. Et le conſentement du Parlement eſt pris pour le conſentement de tout le peuple. *Pouvoir du Parlement.*

Mais, quelque grand que ſoit le pouvoir du Roi & du Parlement, cependant il ne ſauroit arrêter ni borner l'autorité des Parlemens futurs. C'eſt une maxime fondamentale des Parlemens, *quòd leges poſteriores priores contrarias abrogant*, que les loix poſterieures annullent les loix precdentes qui leur étoient contraires. Et un Parlement ſuivant a toûjours le pouvoir

voir d'abroger, ſuſpendre, autoriſer, expliquer ou caſſer les actes des precedens en tout, ou en partie; non-obſtant toutes les expreſſions de defenſes, inhibitions, ou peines établies dans les precedens, contre ceux qui y voudront rien altérer.

CHAP. XV.

Des Cours *de* Juſtice, *& en premier lieu des* Cours Superieures.

LE Parlement fait les Loix, & les Cours de Juſtice les executent.

Celles du premier ordre ſont

The Court of		La Cour de	
	Chancery,		Chancelerie.
	Queen's Bench,		Banc de la Reine.
	Common Pleas,		Plaidoyers communs.
	Exchequer,		l'Echiquier.
	Dutchy of Lancaſter,		Duché de Lancaſter.

Ces Cours ſe tiennent toutes en mêmes tems au Palais de Weſtminſter, les trois premieres dans la grande ſale. Elles s'aſſemblent en quatre tems de l'année, qu'on appelle les *quatre termes*; ſavoir le *terme de Pâques*, *celui de la Trinité*, *le terme de la S. Michel*, & *celui de S. Hilaire*.

Le premier *terme* commence 17. jours après Pâques, & dure 27. jours. Celui de la Trinité, le lendemain du jour de la Trinité, & dure 20. jours. Le terme de la S. Michel commence le 23. d'Octobre & continue 27. jours.

Celui

Celui de S. Hilaire le 23. de Janvier, & dure 21. jours.

Dans ces quatre termes, qui ne ſont que 105. jours (dont il faut rabatre environ 20. jours pour les dimanches & les jours de fête, auxquels ces Cours ne ſe tiennent pas) les cauſes les plus importantes ſont vuidées & déterminées par les Juges.

La *Cour de Chancelerie* tient le premier rang. C'eſt une Cour de juſtice, & d'équité; dont les procedures ſont à peu près les mêmes que dans les Cours du droit civil, les actions par libelles, les temoins examinez en particulier, & les arrêts donnez en Anglois ou en Latin, car le Norman n'a point lieu ici. On ne s'y ſert point de *Jurez*, comme dans les autres Cours, mais tous les arrêts ſe donnent par le Juge de la Cour. *La Cour de Chancelerie.*

Ce Juge eſt le *grand Chancelier*, ou le *Garde du grand Seau*, qui en vertu de ſa charge eſt le premier Laïque du Royaume, fût-il ſimple Gentilhomme.

Ici le defendant eſt obligé de prêter ſerment ſur ſa reponſe au libelle, & aux interrogatoires qu'on lui fait de la part du plaignant. Au lieu que dans les autres Cours il n'eſt point obligé de jurer contre ſoi même, mais il faut tout prouver contre lui.

Et, au lieu que les autres Cours ne ſe tiennent qu'au tems des termes, on peut dire, que celle-ci eſt toûjours ouverte. Car s'il arrive, qu'un homme ſoit mis en priſon à tort dans les vacances, cette Cour peut l'en relever. Elle peut auſſi accorder des *prohibitions* dans les vacances, auſſi bien que dans les termes.

Il n'y a point d'appel de cette Cour, ſinon à la Chambre des Pairs, où l'on juge en dernier reſſort.

Le Chancelier, ou Garde du grand Seau, a 12. *Coadjuteurs*, qu'on appelle *Maſters of Chancery*, Maîtres de la Chancelerie, & qui ſont la plûpart des Docteurs en droit civil.

Maîtres de la Chancellerie.

Le premier de ces douze s'appelle *Maſter of the rolls*, le Maître des regîtres, dont le poſte eſt très-honorable & avantageux. C'eſt lui qui a la garde des chartres, patentes, commiſſions, &c. qu'on appelle *rolls*, parce que tous ces actes ſont en rouleaux de parchemin. Quand la Cour ſe tient, il s'aſſied auprès du Chancelier à ſa droite, avec deux autres Maîtres de la Chancelerie, l'un à la droite, & l'autre à la gauche du Chancelier, dont il fait les fonctions en ſon abſence. Et quand les Juges ſont appellez à la Chambre des Pairs, ſa place eſt auprès du grand Juſticier, ſur le ſecond ſac de laine.

Les autres *Maîtres de la Chancelerie* ne ſont proprement que des Rapporteurs de procès, qui reglent chez eux les contes entre les parties, en leur preſence ou celle de leurs Avocats, & qui en font le rapport par écrit à la Cour, ſigné de leur propre main. La Cour prenant conoiſſance du rapport, les Avocats font leurs objections, article par article, & le Chancelier donne ſes ordres là-deſſus, comme il le juge à propos. Ils ont un bureau, où l'on va prêter ſerment ſur les declarations qu'on avouë par écrit. Ce bureau s'appelle *the Affidavit office.*

Après ces Maîtres de la Chancelerie, il y a les *Six Clercs*, qu'on appelle ainſi, parce qu'autrefois ils étoient *Clerici*, c'eſt-à-dire, des gens d'Egliſe. Leur poſte eſt auſſi fort honorable & avantageux, & leur office eſt de mettre la derniere main aux patentes, pardons, commiſſions,

Clercs.

sions, &c. qui passent le grand seau. Ils ont sous eux jusqu'à 90. Clercs, & il y en a qui gagnent jusqu'à 4. ou 500. pieces par an. Preuve certaine, que cette Cour est une excellente nourrice.

Le *Clerc de la Couronne*, autre officier d'importance, qui est assidu auprès du Chancelier, & qui a une place dans la Chambre des Pairs. C'est lui qui dresse les Lettres circulaires pour l'election des Membres du Parlement, les commissions pour juger les criminels, & plusieurs autres commissions pour la magistrature.

Le *Protonotaire*, qui depêche les commissions pour les ambassades. Et le *Clerc des patentes*, qui passent le grand seau.

Je passe par-dessus un grand nombre d'autres *officiers*, qui vivent grassement des profits de cette Cour, & dont la plûpart amassent des biens considerables.

Quant aux Avocats qui plaident dans cette Cour, il y en a peu du premier rang qui ne gagnent 2000. pieces par an & davantage, & les autres à proportion.

Le Chancelier ne sort jamais en carosse qu'avec le grand seau dans un etui en broderie, & la masse d'argent doré, qu'on porte toûjours devant lui.

Le Banc de la Reine.

Quant aux autres *Cours*, je ne pretens pas de m'étendre là-dessus, puis que ce n'est pas l'affaire des étrangers d'entrer dans tout ce detail.

On appelle aujourd'hui *The Queen's Bench*, le Banc de la Reine, ce qu'on appelloit autrefois *The King's Bench*, le banc du Roi; parce qu'autrefois le Roi y venoit lui même en personne, prenant place sur un banc fort élevé, & les Juges étant assis sur un autre banc à ses

piez. C'eſt dans cette *Cour* que ſe font les plaidoyers de la Couronne, de Souverain à Sujet, en fait de crime de leze Majeſté, & de malverſation, &c. Elle prend auſſi conoiſſance des erreurs de droit ou de fait dans le jugement, ou les procedures des Juges, non ſeulement à l'égard de la Couronne, mais auſſi des ſujets de l'Etat.

Il y a ici quatre Juges, qu'on appelle *Juſtices*. On donne au premier le titre de *Lord Chief Juſtice*, ou Grand Juſticier, par preeminence. Et comme ſon pouvoir s'étend ſur toute l'Angleterre, on l'appelle auſſi *Lord Chief Juſtice of England.*

Il y a dans cette Cour grand nombre d'offices, & d'officiers d'importance.

La Cour des plaidoyers communs.

La *Cour des plaidoyers communs* eſt celle où ſe font les plaidoyers de Sujet à Sujet.

Il y a auſſi quatre Juges, qu'on appelle en Anglois *Juſtices*; dont le premier porte le titre de *Lord Chief Juſtice.*

Cette *Cour* a auſſi grand nombre d'offices, & d'officiers d'importance. Il n'y a que les Avocats du premier ordre qui plaident ici, qu'on appelle *Sergeants at Law*, & ils ont le privilege de plaider dans toute autre Cour. Ces Avocats ſe diſtinguent des autres par une coîfe de ſatin noir, qu'ils portent attachée à leurs perruques.

L'Echiquier.

La *Cour de l'Echiquier* eſt une autre Cour, où ſe font les plaidoyers qui regardent la Treſorerie.

Cette *Cour* a auſſi quatre Juges, qu'on appelle *Barons de l'Echiquier*, parce qu'autrefois ils étoient effectivement Barons. On a retenu

le

le titre, quoi que leurs poſtes ſoient toûjours remplis par des Juriſconſultes. Le premier de ces Juges s'appelle *Lord Chief Baron*, par preeminence.

Outre ces quatre Barons de l'Echiquier, il y en a un qu'on appelle *Curſitor Baron*, mais il n'eſt pas du nombre des Juges. Son office eſt de faire prêter le ſerment aux *Sheriffs*, *Under-Sheriffs*, *Viſiteurs*, & *Inſpecteurs* de la Douäne, &c.

Cette *Cour* eſt auſſi une *Cour d'equité*, où l'on modere la rigueur de la loi. Le grand Treſorier, le Chancelier de l'Echiquier, & les Barons en ſont proprement les Juges.

Ils ont ſous eux un principal Officier, qu'on appelle *Remembrancer*. Mais on peut appeller de cette Cour d'equité à la Chancelerie.

La *Cour du Duché de Lancaſter* regarde particulierement les revenus de ce Duché, qui a été depuis long-tems annexé à la Couronne.

Le Juge de cette Cour s'appelle *Chancelier du Duché*.

Le grand nombre d'offices & d'officiers qu'il y a dans toutes ces Cours, les droits exceſſifs qu'on y paye, les tours & les ſubtilitez qui n'y ſont que trop en uſage, pour faire traîner les cauſes en longueur, ſont un des principaux griefs de l'Etat. Le Parlement a voulu y remedier dans la derniere ſeance, & le *bill* paſſa dans la Chambre des Pairs, mais il echouä dans celle des Communes. On eſpere neanmoins, qu'il ſera remis ſur le tapis, & qu'enfin le Parlement en viendra à bout.

Remarquez, que le grand Chancelier paroit toûjours en robe noire dans ſa Cour, & les

autres Juges avec leurs robes de Juge, & des bonnets carrez ſur la tête.

CHAP. XVI.

Des Aſſiſes, *& des* Seſſions. *Où l'on traite des* Commiſſaires de quartier, *des Magiſtrats qu'on appelle* Coroners, *des* Connêtables, *& des* Jurez. *Où l'on fait voir auſſi la maniere de* juger *les* criminels, *qui eſt aſſez ſinguliere en Angleterre.*

POur la commodité des Provinces, où les cauſes ſont de moindre conſequence, & pour la deciſion de certaines cauſes qu'on a laiſſées indeciſes dans les Cours de Weſtminſter, les Juges font deux fois l'année le tour de l'Angleterre, par commiſſion de la Reine; ſavoir après le terme de S. Hilaire, & celui de la Trinité. Ils vont deux à deux dans les provinces qui leur ſont aſſignées. Et c'eſt ce qu'on appelle en Anglois *Circuit*, chaque *circuit* comprenant diverſes provinces, & les ſix *circuits* pour les 12. Juges, embraſſant toute l'Angleterre.

Quant au païs de Galles, on le diviſe en deux *Circuits*; l'un ſeptentrional, & l'autre meridional; & l'on y envoye à chacun deux Avocats du premier ordre, avec plein pouvoir de juger.

Les Aſſiſes. Quand ces Juges ambulans ſont prêts à entrer dans une province, on les reçoit avec beaucoup d'honneur, le *Sheriff*, avec tous les autres principaux officiers de juſtice, & grand nombre de Nobleſſe, s'aſſemblant à cheval ſur la frontiere, pour les recevoir. De là ils vont d'or-

d'ordinaire à la ville capitale, où ils tiennent leur Cour, qu'on appelle *Aſſiſes*, étant traitez toûjours ſplendidement, pendant le ſejour qu'ils font dans la province.

Dès qu'ils ont terminé les affaires de cette province, tant civiles que criminelles, ce qu'ils font en deux ou trois jours, ils paſſent de cette province à une autre, où ils font la même choſe. Ainſi ils vont d'une province à l'autre, juſqu'à ce qu'ils ayent parcouru tout le *Circuit*.

Il y a ceci de ſingulier dans la juſtice d'Angleterre, que perſonne n'y eſt jugé peremptoirement par les Juges. Le jugement du fait eſt remis à un corps de 12. *Jurez* du voiſinage, & tout ce que les Juges font, après le plaidoyer de part & d'autre, c'eſt d'inſtruire les *Jurez* ſur ce que porte la loi en tel cas. Le jugement de ceux-ci eſt deciſif, mais il faut qu'ils ſoient tous d'accord.

C'eſt un grand bonheur, je l'avouë, de n'être pas expoſé à la corruption des Juges, quand il ſe trouve des Juges iniques. Mais il ſeroit à ſouhaiter, qu'on y fût moins expoſé aux violateurs de la Religion du ſerment; Gens qui ne valent gueres mieux que ceux qui font le metier d'aſſaſſin en Eſpagne, ou en Italie.

Je viens maintenant à la Cour qu'on appelle *Seſſions*, & qui ſe tient quatre fois l'année dans chaque province par les Commiſſaires de quartier, qu'on appelle en Anglois *Juſtices of the peace*. *Seſſions.*

Ce ſont des Magiſtrats établis par l'autorité de la Reine, pour maintenir la paix à Londres & dans les provinces, pour examiner & pour envoyer en priſon tous perturbateurs du repos public, tous vagabonds, voleurs, meurtriers,

& autres delinquans, & pour les repreſenter en tems & lieu, afin qu'on faſſe leur procès.

Conſtables. Pour ſaiſir les delinquans, on ſe ſert des officiers qu'on appelle communément *Conſtables* ou Connêtables, en certains endroits *Headboroughs*, & en d'autres *Tithing-men*. Qui avoient autrefois un grand pouvoir, & étoient mis au rang des Magiſtrats. Mais cet office a beaucoup degeneré, & n'eſt gueres rempli que par des gens du commun. Ils ſont choiſis par les principaux officiers de la paroiſſe, pour une année ſeulement. Et l'on peut dire, qu'ils ne ſont proprement que les officiers des Commiſſaires de quartier, puis que c'eſt à eux à ſaiſir les malfaiteurs, à les amener chez un de ces Commiſſaires, & les conduire de là en priſon, par l'ordre du Commiſſaire.

Pour une marque de leur autorité, ils portent un grand bâton peint, avec les armes de la Reine. Ils portent auſſi quelquefois un bâton court, qu'ils cachent, lors qu'il s'agit de ſurprendre un delinquant. Et, ſi un *Connêtable* craint la reſiſtance, lors qu'il va ſaiſir quelcun, il peut appeller les voiſins à ſon ſecours, au peril de ceux qui refuſent.

En cas de larcin, vol, ou meurtre, dans un bourg ou un village, ſi le criminel prend la fuite, le *Connêtable* en étant averti, peut obliger la paroiſſe de le pourſuivre avec lui. C'eſt ce qu'on appelle en Anglois *Hue & Cry*, & en Norman le *Haro*. Si le criminel ne ſe trouve pas dans la paroiſſe, le *Connêtable*, & ceux qui le ſuivent, s'en vont à la prochaine paroiſſe, pour y faire crier le *Haro* par le Connêtable de cette paroiſſe. Ainſi la pourſuite ſe fait de paroiſſe en paroiſſe, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le criminel. S'il y a quelque paroiſſe qui

qui ne faſſe pas ſon devoir, & qui par ſa negligence donne lieu au voleur de ſe ſauver, on l'oblige non-ſeulement à payer une amende à la Reine, mais auſſi à dedommager la perſonne à qui l'on a fait le vol.

Le malfaiteur étant pris par le *Connêtable*, ou toute autre perſonne, on le mene chez un Commiſſaire de quartier. Qui l'examine, ſon Clerc mettant l'examen par écrit, & la confeſſion du criminel, s'il avouë le fait. Là deſſus il oblige la partie lezée, ou celui qui fait la pourſuite, avec le *Connêtable*, & tout autant de temoins qu'il y a contre le criminel, de comparoître à la Cour prochaine, lors qu'on doit juger les criminels, pour faire leurs depoſitions; & cela ſous une amende à ſa diſcretion, ſuivant la nature du crime. Cela fait, il envoye le criminel en priſon par le Connêtable, avec un *mittimus*, c'eſt-à-dire, un ordre au concierge de le recevoir, & de le garder en priſon, juſqu'à ce qu'il ſoit jugé.

Pour prevenir les deſordres de nuit, principalement à Londres, il y a pluſieurs Guets, & le *Connêtable* eſt le Capitaine du Guet. Le Guet fait la ronde d'heure en heure après minuit, juſqu'à 3 ou 4. heures de matin, ſuivant la ſaiſon de l'année. S'il ſe commet quelque desordre, ou qu'il y ait des gens de mauvaiſe vie à ces heures indeuës dans une maiſon ſuſpecte de libertinage, le *Connêtable*, comme Capitaine du Guet, fait ſaiſir ces perſonnes là, & les met en lieu de ſcureté, pour être punies. On peut dire, qu'alors les *Connêtables* ſont les Magiſtrats de la nuit. Ils veillent, quand les autres dorment.

Dans ces tems de guerre, les *Connêtables* ſont autoriſez par Acte de Parlement de ſaiſir tout

autant de vagabonds qu'ils trouvent, pour le ſervice de la Reine, par mer ou par terre. Et pour chaque vagabond, convaincu d'être tel devant deux ou trois Commiſſaires de quartier, le *Connêtable* reçoit pour ce ſervice 10. chelins des deniers publics.

Le Coroner. Quand il y a preſomption de meurtre, c'eſt l'affaire d'un Magiſtrat qu'on appelle *Coroner* de faire viſiter le corps par 12. Jurez du voiſinage, qui opinent là deſſus, ſavoir ſi la perſonne eſt morte de ſa belle mort, ou non. S'il paroit, qu'elle ait été tuée ou aſſaſſinée, on examine les circonſtances du fait, & on tâche d'en decouvrir l'auteur. Il met en écrit la ſubſtance des depoſitions que l'on fait aux Jurez en ſa preſence, & en fait le rapport à la Cour qui doit juger les criminels dans la prochaine ſeance. Il oblige les temoins de ſe repreſenter à la Cour.

Si les Jurez trouvent, que la perſonne morte s'eſt défaite elle même, ils la declarent *Felo de ſe*, ou plutôt *Non compos mentis*, ſi l'on conſidere, que cette action de deſeſpoir eſt un pur effet de manie.

Autrefois cette Magiſtrature étoit en ſi haute eſtime, que perſonne au deſſous du degré de Chevalier ne pouvoit y parvenir. Aujourd'hui ce n'eſt plus cela. C'eſt par un ordre de la Chancelerie que ce Magiſtrat eſt choiſi par ceux qu'on appelle *Freeholders* de la province. Il y en a quatre dans chaque province, hormis la province de Cheshire, & celles du païs de Galles, qui n'en ont que deux chacune.

Un *Coroner* ne prenoit rien autrefois pour l'execution de ſon office, ſous peine d'une groſſe amende. Mais, par un acte paſſé ſous le regne d'Henri VIII, il doit avoir 13. chelins

lins 4. ſous des biens confiſquez d'une perſonne convaincue de meurtre.

Je reviens maintenant aux *Juſtices of Peace*, ou Commiſſaires de quartier, qui tiennent leur office par commiſſion de la Reine. *Juſtices of Peace.*

J'ai déja dit ci-devant, que leur office eſt d'examiner, & d'envoyer en priſon, ſur de bonnes preuves, tous perturbateurs de la paix, vagabonds, larrons ou voleurs, meurtriers, & autres delinquans, & d'aſſiſter à leurs procès dans les formes.

Si quelcun eſt menacé par un autre, & qu'il prête ſerment à un de ces *Commiſſaires*, qu'il croid ſa vie en danger, le *Commiſſaire* cite la perſonne qui l'a menacé, à comparoître devant lui, & l'oblige de donner caution, qu'il ne ſera fait de ſa part aucun mal pendant un an & un jour à la partie qui a juré contre lui, faute dequoi il l'envoye en priſon. Le terme étant expiré, ſi la partie ſe croid encore en danger, & qu'elle en faſſe ſerment, il faut que l'autre partie renouvelle la caution, ou qu'elle ſoûfre l'empriſonnement.

Quand il y a quelque different entre les maîtres & maîtreſſes, & leurs ſerviteurs & ſervantes, le *Commiſſaire* du quartier en eſt le juge. Il peut obliger les premiers à payer d'abord les gages deus à ceux-ci, & faire punir les ſerviteurs & ſervantes qui ſont inſolens & revêches.

Il y a certains cas auxquels la *commiſſion de paix* s'addreſſe à ſept *Commiſſaires*, & particulierement à trois des ſept, *quorum* A. B. C. *eſſe volumus*. Ce ſont les termes de la commiſſion en faveur des trois; & du mot *quorum* on les appelle *Juſtices of the quorum*. Les autres quatre *Commiſſaires* ont les mains liées, & ne peuvent agir en l'abſence de ces trois.

Les

Les *Commiſſaires* de chaque province s'aſſemblent quatre fois l'année, ſavoir une fois par quartier, & font une Cour qu'on appelle *Quarter-Seſſions*. Il ſemble que cette Cour n'ait été établie que pour prendre conoiſſance des perturbateurs de la paix, mais aujourd'hui ſon pouvoir eſt de plus grande étendue. Le *Sheriff* de la province, ou ſon *Deputé*, eſt obligé de s'y trouver avec ſes Sergens, les Connêtables, &c.

Jurez de la province, ou *grands jurez.*

Les *Jurez* de la province, qu'on appelle *the grand Jury*, ſont auſſi citez, à comparoître devant cette Cour. Leur nombre d'ordinaire eſt de 24 Gentilshommes, & autres de la province, ayant du bien, & étant de bonne reputation; choiſis par le *Sheriff* de la province, pour donner leur jugement ſur les *bills* ou accuſations qu'on produira dans la Cour. Si les *Jurez* approuvent le *bill*, on y endoſſe ces mots, *billa vera*; & s'ils le deſapprouvent, *ignoramus*. En ce cas on delivre le *bill* à la Cour, qui le met d'abord en pieces. Mais, quand un *bill* eſt approuvé, la perſonne chargée du crime eſt envoyée en priſon, pour y demeurer juſqu'aux *Aſſiſes*, lors que les Juges font le tour de l'Angleterre; & l'affaire alors ſe determine par d'autres Jurez. S'il s'agit d'une affaire qui n'eſt pas capitale, la Cour la decide, en mettant le delinquant à l'amende.

Il eſt vrai qu'ici l'on trouve des échapatoires, en traverſant l'accuſation, ou en la prouvant invalide, au quel cas l'affaire eſt remiſe à d'autres Jurez. Autrement on en peut appeller à une Cour ſuperieure.

Lors qu'il s'agit de netteyer les priſons (ce qu'on appelle en Anglois *Goal-delivery*) & de juger

juger les priſonniers, les Juges étant venus dans la province, pour y tenir les Aſſiſes, ſe rendent à la ville où cette Cour ſe tient d'ordinaire, ſoit dans la maiſon de ville, ou dans quelque place bâtie exprès pour cela.

Maniere de juger les criminels.

Tout étant prêt pour le jugement des cauſes, le Crieur impoſe ſilence, & l'un des Juges fait un petit diſcours, où il declare (entre autres choſes) le ſujet de cette aſſemblée. Le diſcours fini, on appelle d'abord les priſonniers par leurs noms, & chacun d'eux y repond. Cela fait, le *Cuſtos rotulorum* produit les accuſations, & les Juges nomment deux ou trois des priſonniers, pour leur faire leur procès.

Le *Clerc* ordonne à un d'eux de s'approcher du barreau, & de lever la main. Enſuite il le charge du crime dont il eſt accuſé, & lui commande de repondre *guilty*, or *not guilty*, c'eſt-à-dire, coûpable, ou non-coûpable.

S'il refuſe de repondre, ce qui arrive rarement, ſa punition eſt d'être *preſſé à mort*. Alors ſes biens ne ſont pas confiſquez, mais s'en vont à ſes heritiers.

Il faut remarquer ici, à la loüange du gouvernement d'Angleterre, qu'on ne s'y ſert point de la *queſtion*, comme on fait par tout ailleurs, pour extorquer la confeſſion des perſonnes accuſées de quelque crime. Suivant les apparences cet avant-coureur de la mort eſt pire que la mort même, & il y a lieu de croire que bien des gens, pour l'eviter, ſe confeſſent coûpables lors qu'ils ſont innocens, & preferent la *mort* aux tourmens de la *queſtion*.

Si le priſonnier s'avoüe *coûpable*, voila ſon procès fini, hormis la *ſentence* de *mort* qu'on doit prononcer contre lui dans les formes.

Mais d'ordinaire la reponſe eſt *not guilty*, quel-

quelques fortes que ſoient les preuves contre le priſonnier, & quoi qu'il ait volontairement confeſſé le fait au Commiſſaire du quartier. La raiſon de cela eſt, qu'il ſe flate de pouvoir ſe tirer d'affaire, faute de preuves aſſez fortes. Car la loi d'Angleterre a de ſi grands égards pour la vie d'un homme, qu'à moins que les temoins (à qui l'on fait prêter ſerment) ne prouvent le fait clairement & poſitivement, le priſonnier eſt abſous.

Quand le priſonnier a repondu *not-guilty*, ou non-coûpable, le *Clerc* lui demande, *S'il veut bien que Dieu & ſa patrie ſoient ſes juges.* S'il repond qu'*oui*; le Clerc lui dit, qu'il a été accuſé d'un tel crime, &c. qu'il s'eſt declaré innocent, & quand on lui a demandé s'il vouloit bien que Dieu & ſa patrie fuſſent ſes juges, il a repondu qu'*oui*. Là deſſus il lui dit, que les *Jurez* ſont preſens, qui repreſentent ſa patrie; & que, s'il a quelque objection à faire contre aucun d'eux, il n'a qu'à les regarder en face & faire ſes objections, parce qu'il s'agit de ſa vie.

Les Jurez.

Cela fait, on defere d'abord le ſerment aux *Jurez*, qui ſont au nombre de douze pour le moins. Et, ſi le priſonnier eſt un étranger, les *Jurez* ſont moitié Anglois, & moitié étrangers. Si le priſonnier ne recuſe aucun des *Jurez*, pendant qu'ils prêtent le ſerment, il les reconoit par là pour ſes Juges.

Là-deſſus le *Crieur* dit à haute voix, *Si quelcun a des preuves à donner, ou quelque choſe à dire contre le priſonnier, qu'il ſe produiſe inceſſamment, car le priſonnier s'attend à ſa delivrance.* S'il ne ſe trouve perſonne, le Juge demande, qui l'a envoyé en priſon? Et ſi le *Commiſſaire* qui l'a fait eſt preſent, il met entre ſes

mains

mains ſon examen du priſonnier, ſigné par ceux qu'il a obligez de ſe repreſenter en Cour, & il faut qu'ils payent l'amende. Cependant le priſonnier eſt abſous par les *Jurez*, quand même il auroit avoüé le fait au *Commiſſaire*.

Mais, ſi les temoins qui ſe ſont obligez de comparoître en Cour, s'y trouvent, & qu'il s'agiſſe d'un vol, par exemple, premierement la Cour fait lire l'examen du *Commiſſaire*. Cela fait, la *perſonne lezée* étant preſente, on lui fait prêter ſerment, comme auſſi au *Connêtable*, à ceux qui l'ont aſſiſté à ſaiſir le priſonnier, en un mot à tous ceux qui ſont prêts à depoſer contre lui. On les place tous dans un endroit commode pour voir les *Juges*, les *Commiſſaires*, les *Jurez*, & les *Priſonniers*, de ſorte qu'ils puiſſent les entendre, & être entendus d'eux tous.

Le Juge là-deſſus demande en premier lieu à celui qu'on a volé, s'il conoit bien le priſonnier, & lui commande de le regarder en face. Ayant declaré qu'il le reconoit fort bien, il fait la relation du vol dans toutes ſes circonſtances. Si le priſonnier s'obſtine à nier le fait, on écoute ceux qui l'ont ſaiſi, & tous ceux qui ont des preuves contre lui, l'un après l'autre.

Le priſonnier de ſon côté a la liberté de ſe defendre le mieux qu'il lui eſt poſſible. Et quoique la Reine ſoit partie contre lui, pour avoir violé la paix, cependant les Juges écoutent librement ce qu'il a à dire pour ſa juſtification, pourveu qu'il ſe tienne dans de certaines bornes. Mais on ne ſoufre point qu'il ait un Avocat, pour plaider en ſa faveur; comme on fait dans les cauſes civiles, où l'on peut mêmes plaider contre la Reine.

Le

Le Juge enſuite demande aux temoins, s'ils ont quelque choſe davantage à dire. S'ils demeurent dans le ſilence, il inſtruit les Jurez, & leur ordonne de decharger leurs conſciences. Si les preuves ſont claires, ils conſultent enſemble, ſans ſortir du barreau; & s'ils tombent tous d'accord, le Chef des Jurez, en ſon nom & au nom des autres, declare le priſonnier *coûpable*. Mais ſi c'eſt un cas douteux, & qui requiere deliberation, ils ſe retirent à part dans une chambre, où on les enferme ſans aucuns vivres, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous d'accord; & il y a un officier à la porte, qui les veille. S'il arrivoit cependant qu'un des *Jurez* mourût ſubitement, le priſonnier, quelque criminel qu'il fût, ſeroit elargi.

Mais quand les *Jurez*, ſont tombez d'accord, ils en avertiſſent d'abord l'officier, & demandent audience de la Cour. Là-deſſus on ramene le priſonnier au barreau, on appelle chacun des *Jurez* par ſon nom, & il repond. Le *Clerc* leur demande, s'ils ſont d'accord, & qui doit parler en leur nom. La reponſe étant faite, on commande au priſonnier de lever la main, & le Clerc lui parle en ces termes; *Toi* A. B. *de telle paroiſſe*, &c. *tu as été accuſé d'un tel crime*, &c. *tu t'es declaré innocent à la Cour. Quand on t'a demandé comment tu voulois être jugé, tu as repondu que tu prenois Dieu & ta patrie pour tes juges. Les Jurez ſont ta patrie, écoute ce qu'ils ont à dire.* Alors il demande aux Jurez, *Que dites vous? Eſt-il coûpable, ou non?* Le Chef des Jurez repond *coûpable*, ou *non-coûpable*. Suivant ce jugement le priſonnier eſt abſous, ou condamné; car ni les Juges, ni la Juſtice, ne ſauroient renverſer ce jugement.

Enſuite le *Clerc* demande, quels biens le pri-

prisonnier avoit, dans le tems qu'il commit le crime. A quoi les *Jurez*, repondent communément *ignoramus*. Mais le *Sheriff* & l'*Escheator*, qui prennent soin des confiscations, sont assez diligens pour en faire la recherche, tant pour leur interêt que pour celui de la Reine.

Le criminel étant ainsi convaincu de son crime, le Juge lui demande s'il a quelque chose à dire, avant que la *Sentence* soit prononcée contre lui. S'il sait lire, il demande *le privilege du Clergé*, un ancien privilege, confirmé par divers Parlemens. En vertu dequoi un Ecclesiastique jugé par un Juge laïque, pour quelque crime capital, pouvoit demander qu'il fût mis entre les mains de son Evêque, pour se purger du crime dont il étoit accusé. Mais depuis ce tems-là les Laïques ont aussi, en certains cas, obtenu ce privilege; comme quand on a derobé un beuf, une vache, une brebis, de l'argent, & autres choses, sans le faire par force. Il est vrai, que ce privilege n'est accordé que pour la premiere faute. *Le privilege du Clergé.*

Pour cet effet l'Evêque envoye à la Cour un *Ecclesiastique*, avec une commission scellée de son seau Episcopal, pour juger de cette affaire. Lors que le prisonnier demande à lire, le Juge d'ordinaire lui donne un livre de Pseaumes, & il faut qu'il lise *ad aperturam libri*. Quand il a lû quelques lignes, le Juge demande au Commissaire Ecclesiastique, *legit ut clericus*? A quoi il doit repondre precisément en ces termes, *legit*, ou *non legit*. S'il repond *legit*, quoi-qu'il lise assez mal, il est quitte pour être marqué par la main du bourreau avec un fer chaud sur la main en la presence des Juges. Si la reponse est *non legit*, le criminel reçoit la sentence de mort le même jour, ou le

jour ſuivant; & le Juge donne ordre au *Sheriff* de prendre ſoin, qu'elle ſoit executée.

A l'égard des priſonniers qui ſont declarez innocens par les *Jurez*, ils ſont d'abord élargis, en payant les droits au Concierge.

Mais il eſt bon de remarquer ici, que les loix d'Angleterre diſtinguent le *meurtre* en trois ſortes, ſavoir *murder*, *manſlaughter*, & *chance-medley* ou *manſlaughter by miſadventure*. Le *premier*, quand on tue une perſonne de guet à pens. Le ſecond, quand deux perſonnes qui ne ſe vouloient point de mal auparavant viennent à ſe quereller, & que l'un d'eux tue l'autre. L'homicide en ce cas a le privilege du Clergé. Le troiſiéme, quand un homme tue un autre par accident. Alors il a ſon pardon, ſi dans le tems qu'il a commis ce meurtre, il ne faiſoit pas une action illicite. Par exemple, quand deux hommes ſe batent l'épée à la main, ou autrement, & qu'un troiſiéme venant pour les ſeparer eſt tué par un d'eux; quoi-que celui-ci ne l'ait pas tué de guet à pens, il ſera neanmoins convaincu de *meurtre*, parce qu'il faiſoit une action illicite, mais il aura le *privilege du Clergé*.

Quand il s'agit d'un crime d'Etat, c'eſt d'ordinaire un des *Secretaires d'Etat* qui en prend conoiſſance, & qui fait ſaiſir la perſonne ſuſpecte par un des Meſſagers de la Reine. Quand il eſt ſaiſi, on l'amene au *Secretaire*, qui l'examine; & s'il a des preuves aſſez fortes pour le mettre en lieu de ſeureté, il l'envoye d'abord en priſon. Si c'eſt une perſonne de qualité, on l'envoye à la *Tour* de *Londres*, juſqu'à ce qu'il ſoit jugé.

CHAP.

CHAP. XVII.

Des Supplices *en uſage en* Angleterre.

LA *corde*, la *hache*, & le *feu* ſont les trois inſtrumens dont on punit les crimes capitaux en Angleterre. Mais la premiere l'emporte ſur les deux autres, car on ne tranche la tête qu'aux perſonnes de qualité, & l'on ne brûle que les ſorcieres, les femmes qui rognent la monnoye, ou qui font la fauſſe monnoye, & celles qui ont tué leurs maris.

Les Loix d'Angleterre diſtinguent les crimes capitaux en *haute trahiſon*, *petite trahiſon*, & *felonie*, en Anglois *high treaſon*, *petty-treaſon*, & *felony*.

Ceux-là ſont coûpables de *haute trahiſon* (ou leze Majeſté) qui conſpirent contre la vie du Roi; ou qui trament une rebellion contre lui. Tels ſont auſſi les faux monnoyeurs, & rogneurs de monnoye.

La ſentence d'un *traître* au *gouvernement* porte, qu'*il ſera mené dans un traineau au lieu du ſupplice, où il ſera pendu par le coû, & qu'étant encore en vie la corde ſera coupée, ſes entrailles arrathées de ſon corps, & brûlées devant lui. Que ſa tête ſera ſeparée du corps, & celui-ci partagé en quatre parties, l'un & l'autre pour être élevez en ſpectacle, ou empalez, où le Roi l'ordonnera.* Mais il arrive aſſez rarement, qu'on les depende en vie, ni même qu'on refuſe de les faire enterrer (comme on dit) en terre ſainte. Les femmes ſont condamnées à être brûlées vives, mais la pratique addoucit la rigueur de la ſentence; car d'ordinaire on les étrangle, avant que le feu ait priſe ſur elles. Et par la

faveur du Roi, les perſonnes de qualité ſont decapitées, & peuvent aller au lieu du ſupplice en caroſſe.

Quant aux *faux monnoyeurs*, & *rogneurs de monnoye*, qui par les loix de l'Etat ſont auſſi coûpables de *haute trahiſon*, on les mene dans un traineau au lieu du ſupplice ; mais ils ne ſont que pendus, juſqu'à ce que la mort s'enſuive. Les femmes ſont condamnées par les loix à être brûlées vives, mais (comme j'ai dit dans l'article precedent) la pratique addoucit la rigueur de cette ſentence.

La *petite trahiſon* eſt, quand un enfant tue ſon pere, un ſerviteur ou une ſervante ſon maître ou ſa maîtreſſe, une femme ſon mari, & un homme d'Egliſe ſon Evêque. C'eſt un cas pendable pour les hommes, mais une femme qui a tué ſon mari eſt condamnée à être brûlée.

Par le mot de *Felonie* on entend les meurtres, vols, & autres crimes capitaux, dont les coûpables ſont condamnez à être pendus, hormis en ces cas où le privilege du Clergé a lieu. On les mene liez dans une charrette au lieu du ſupplice, où ils ſont pendus, juſqu'à ce que la mort s'enſuive. Mais avec cette difference, qu'un voleur qui a commis un meurtre dans ſon vol eſt pendu en chaînes *in terrorem*, juſqu'à ce que ſon Corps tombe en pieces, ou qu'il ſoit devoré par les oiſeaux de l'air.

J'ai dit ci-devant, que la *queſtion* n'eſt point en uſage en Angleterre, où elle eſt conſiderée comme trop cruelle, & capable d'extorquer des confeſſions. Il y a encore ceci de ſingulier, c'eſt que le *ſupplice* de la *roue*, ſi commun en d'autres païs, n'a aucun lieu en Angleterre, où l'on deteſte des ſupplices ſi cruels.

Il y a plus. C'eſt qu'un Criminel executé, peut être enterré en terre ſainte. La raiſon de cela eſt, qu'en ſoûfrant la mort il a ſatisfait à la loi, & qu'on doit croire charitablement qu'il a fait ſa paix avec Dieu. De là vient que, dans les jours d'execution, on voit frequemment des caroſſes porter des *bieres* au lieu du ſupplice, pour y mettre les corps des executez, afin de les enterrer. Mais ceux qui n'ont pas de quoi, ni des amis pour leur rendre ces derniers devoirs, ſont enterrez ſous la potence, ou auprès.

Le ſupplice d'être *preſſé à mort* a veritablement quelque choſe de cruel, mais il eſt en quelque ſens volontaire, parce qu'il eſt au pouvoir du Criminel de l'eviter. Il n'eſt en uſage que pour ceux qui étant accuſez en Cour d'avoir commis un meurtre, ou un vol, refuſent de repondre à la queſtion qu'on leur fait, *s'ils ſont coûpables, ou non*? Et voici comment on punit leur contumace. On remene le malfaiteur en priſon, où on le met dans une baſſe foſſe, tout nud, hormis les parties ſecrettes. On étend ſon dos ſur la terre, ſes bras & ſes jambes ſont attachées aux coins de la foſſe, & l'on met ſur ſon corps un grand poids de fer & de pierres, qui l'accable juſqu'à la mort. Quelque rude que ſoit ce ſupplice, il s'eſt trouvé neanmoins des gens aſſez reſolus pour le ſoûfrir, afin de ſauver leurs biens pour leurs enfans. Mais en cas de *haute trahiſon*, le ſilence du criminel n'empêche pas qu'il ne ſoit condamné dans les formes, & que ſes biens ne ſoient confiſquez.

A l'égard des crimes qui ne ſont pas punis de mort, le *Pilori* eſt fort uſité en Angleterre, pour les *parjures*, *forgeurs d'actes publics*, *blaſ-* *Pilori.*

phemateurs, & *publieurs de libelles*. En ces cas le priſonnier eſt mis au *pilori*, où il eſt expoſé une heure ou deux en ſpectacle au public, avec un papier qui en marque le ſujet. Autrefois on le condamnoit auſſi à avoir une oreille, ou les deux oreilles coupées, qu'on attachoit au *pilori*. Et en cas de blaſpheme, on a condamné quelquefois le blaſphemateur à avoir la langue percée avec un fer chaud. Mais cela ne ſe fait plus.

Pour avoir frapé quelcun dans le palais royal juſqu'à effuſion de ſang, *on coupe le poing droit* au delinquant, avec beaucoup de ſolennité. Pour avoir fait la même choſe dans la ſale de Weſtminſter pendant la ſeance des Cours de Juſtice, on eſt condamné à une *priſon perpetuelle*, & tous les *biens* ſont *confiſquez*.

Le *foüet* par la main du bourreau eſt proprement en uſage, pour punir de petits larcins. Mais depuis quelque tems, au lieu de cette punition, l'on en tranſporte pluſieurs dans les Colonies, où ils ſont traitez en eſclaves pendant ſept ans.

On *marque à la main* ceux qui étant convaincus de *manſlaughter*, ou *chance-medley* (dont j'ai parlé ci-devant) ont le privilege du Clergé. Il en eſt de même de ceux qui ſont convaincus de vol ou larcin, & qui par les loix ont auſſi le privilege du Clergé.

On punit auſſi certains crimes par des *amendes*, & *confiſcations*, par une *priſon perpetuelle*, ou pour un certain tems. Par exemple, pour avoir caché une conſpiration dont on avoit conoiſſance, la punition eſt une priſon perpetuelle, & confiſcation de biens.

On met aux *ceps* les vagabonds, & autres de cette nature. Et les femmes quereleuſes, qui in-

incommodent eternellement leurs voiſins, ſont miſes ſur un *trebuchet*, qu'on appelle *Cucking-ſtool*. Dans cette poſture on les plonge trois fois dans une eau profonde, afin de les rendre traitables.

CHAP. XVIII.

Des Cours *ſubalternes.*

DAns chaque province il y a divers Magiſtrats, qui ont droit de tenir des *Cours*. Comme ſont les *Cours* des *Sheriffs*, des *Maires* ou *Baillifs*, de certains *Seigneurs* de *terres*, & les *Cours* de *conſcience*.

Nous n'avons point proprement de terme, qui reponde à celui de *Sheriff*. C'eſt un Magiſtrat dont le pouvoir s'étend ſur toute la province, pour l'execution des loix. C'eſt lui qui choiſit les Jurez, de qui les Sergens dependent, & qui fait executer les ſentences des Juges.

Le *Sheriff* étoit autrefois choiſi par le peuple, aujourd'hui c'eſt le Souverain qui en fait le choix, & voici de quelle maniere. Les Juges nomment ſix perſonnes de chaque province, Chevaliers ou Ecuyers riches. De ces ſix le Conſeil d'Etat en choiſit trois, & de ces trois S. M. choiſit celui qu'Elle juge à propos. Autrefois les *Sheriffs* occupoient ce poſte pluſieurs années de ſuite, preſentement on les change toutes les années, & il n'y a que celui de Weſtmorland qui ſoit hereditaire dans la famille du Comte de Thanet. *Sheriff.*

Les *Sheriffs* ont deux ſortes de Cours, l'une appellée *the County-Court*, & l'autre *the Sheriffs Turn*. La premiere ſe tient tous les mois par le *Sheriff* ou ſon Subſtitut, qu'on appelle *Un-*

der-Sheriff. Dans cette *Cour* il juge les cauſes civiles de la province, au deſſous de 40. chelins.

L'autre *Cour* ſe tient deux fois l'année un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. Ici on fait la recherche de toute offenſe criminelle contre le droit coûtumier, hormis dans les cas exceptez par acte de Parlement. Mais tous les Pairs du Royaume, & ceux qui ont droit de tenir des Cours de cette nature, ſont exents de la Juriſdiction de cette Cour.

C'eſt encore un des devoirs du *Sheriff* de rendre à la Treſorerie toutes les taxes publiques, les amendes, & les ſaiſies qui ſe ſont faites dans la Province, ou d'en diſpoſer ſuivant les ordres de la Reine. Et quand les Juges font le tour des provinces, c'eſt à lui à prendre ſoin qu'ils ſoient bien receus & gardez, tout le tems qu'ils continuent dans la province dont il eſt le *Sheriff.*

Remarquez qu'il n'y a que Londres où il y ait deux *Sheriffs*, qui portent tous deux le titre de *Sheriff de Londres & de Middleſex*, Middleſex étant la province dans laquelle Londres eſt ſitué,

Enfin, dans chaque province le *Sheriff* a un Subſtitut, qu'on appelle *Under-Sheriff*, & qui fait preſque toutes les affaires, étant mieux verſé que le *Sheriff* dans les affaires qui regardent ſon office, parce que ſon emploi eſt fixe.

Les Citez, ou villes Epiſcopales, & pluſieurs autres villes, étant gouvernées par un *Maire*, & 12. *Echevins*, qu'on appelle *Aldermen*, le *Maire* & les Echevins tiennent une *Cour*, pour gouverner la ville ſelon les loix. Et cette *Cour*, avec la concurrence des Communes

munes (qu'on appelle *the Common Council*,) peut faire des loix municipales, ou des reglemens pour mieux gouverner la ville, pourveu que ces reglemens ne ſoient pas contraires aux loix du royaume. Les Citoyens s'y peuvent même taxer, s'ils le jugent à propos. Ainſi le *Maire*, les *Echevins*, & le *Conſeil commun* repreſentent en quelque façon le Roi, les Seigneurs, & les Communes d'Angleterre aſſemblez en Parlement.

Il eſt certain que le *Maire*, par ſon office, repreſente le Roi. Il eſt choiſi d'entre les *Aldermen*, ou Echevins, pour une année ſeulement. De tous les *Maires* en Angleterre, il n'y a que ceux de Londres & d'Yorc à qui on donne le titre de *Lord*.

Dans certaines Communautez, comme Ipswich, Yarmouth, Colcheſter, &c. au lieu d'un Maire on choiſit un *Baillif* d'entre un certain nombre de Bourgeois. Ce *Baillif* a au fonds la même autorité qu'un Maire, & tient auſſi ſa *Cour*. Avant le regne de Richard I. le Maire de Londres s'appelloit *Baillif*, & le Roi Jean ſuivant l'exemple de Richard donna le titre de Maire au *Baillif* de Lyn, l'an 1419.

Remarquez que le Gouverneur du Château de Douvre retient encore le titre de *Baillif*. On donne auſſi le nom de *Bayliff* en Anglois à ces officiers des *Sheriffs*, qui ſont employez dans les arrêts, & dans les ſaiſies, & qui par leurs extorſions dans leurs offices, ſont devenus la plûpart l'execration du peuple.

Il y a en Angleterre des terres ſeigneuriales, dont le Seigneur a le privilege de tenir deux ſortes de *Cour* dans ſa Seigneurie, l'une qu'on appelle *Court Leet*, & l'autre *Court Baron*. La

premiere de ces *Cours* paſſe pour une Cour Royale, parce que ſon autorité depend originairement de la couronne. Car cette *Cour* oblige ceux qui en dependent de prêter le ſerment de fidelité au Souverain. Elle prend auſſi connoiſſance des meurtres qui ſe ſont commis dans la Seigneurie, des querelles où il s'eſt verſé du ſang, & des complots contre le gouvernement; & le rapport en doit être fait aux Juges ambulans, lors qu'ils viennent juger les cauſes dans les provinces. Cette *Cour* ne ſe tient ordinairement que deux fois l'année, & cela en certain tems. Le Seigneur employe pour cela un Avocat, ou Procureur, à qui l'on donne le nom de *Steward*.

Court Baron eſt une Cour que chaque Seigneur d'une terre eſt en liberté de tenir de tems en tems. On l'appelle *Court Baron*, parce qu'autrefois le Seigneurs des terres portoient tous le titre de *Baron*. Dans cette *Cour* on fait venir tous ceux qui relevent de la Seigneurie, & l'on choiſit entre eux un corps de 12. Jurez. Le *Steward*, tenant lieu de juge, ordonne aux Jurez de faire certaines recherches du reſſort de cette *Cour*. De s'enquerir principalement des *Copy-holders* qui ſont morts, & de ceux qui poſſedoient des terres en franc aleu, & de produire leurs proches heritiers & ſucceſſeurs. De decouvrir les tenanciers qui auroient uſurpé en quelque maniere les droits du Seigneur, ou de leurs voiſins. Ils peuvent auſſi faire des reglemens dans cette *Cour*, ſous une amende contre les delinquans, payable au Seigneur. Enfin, cette *Cour* eſt d'un grand uſage pour ceux qui veulent bien ſe regler par leurs voiſins, & qui preferent leur tranquillité & les avantages qu'ils tirent de l'agriculture aux in-

con-

convéniens & aux frais de la chicane. Autrement les parties ſont en liberté de procurer un ordre d'une *Cour ſuperieure*, pour plaider leur cauſe à Weſtminſter.

Dans pluſieurs villes d'Angleterre il y a une *Cour de conſcience*, ou *d'équité*, en faveur des pauvres qui doivent au deſſous de 40. chelins, & de ceux à qui l'on doit, mais qui ne ſont pas en état de pourſuivre leurs debiteurs en Juſtice.

Celle de Londres, qu'on appelle autrement la *Cour des requêtes*, fut établie ſous le regne de Jaques I. Elle ſe tient dans la maiſon de ville tous les mêcredis & les ſamedis au matin, compoſée de deux *Aldermen*, & quatre *Commoners*, ou membres du Conſeil commun, nommez par le Lord Maire & la Cour des *Aldermen*. Mais, pourveu qu'il y en ait trois aſſemblez, c'eſt une *Cour*.

Dans ces *Cours* on donne un tems raiſonnable à un pauvre debiteur pour payer ſa dette. Mais, s'il paroit qu'il ait dequoi, elle l'oblige à un promt payement. Et tout cela ſe fait à peu de frais, hormis en cas de contumace. Il ſeroit à ſouhaiter, que ces *Cours* fuſſent établies par tout.

CHAP. XIX.

Des Cours, *&* *des* Punitions Eccleſiaſtiques.

L'Archevêque de Cantorbie a pluſieurs *Cours*, où l'on decide les cauſes Eccleſiaſtiques qui ſont de ſon reſſort.

Particulierement la *Cour* qu'on appelle *the Court*

Court of arches, dont la Juriſdiction s'étend ſur treize paroiſſes de Londres, exentes de la juriſdiction de l'Evêque de Londres. C'eſt à cette *Cour* que s'addreſſent tous les appels en matieres Eccleſiaſtiques, dans la province de Cantorbery. Le Juge de cette *Cour* porte le titre de *Doyen*, & les cauſes s'y determinent par lui ſeul, & ſans *Jurez*.

La *Cour d'Audience*, qui ſe tient dans le palais de l'Archevêque. Cette *Cour* prend conoiſſance des differens entre les Parties touchant les elections & conſecrations des Evêques, l'admiſſion dans les benefices; & donne des licences pour ſe marier ſans annonces.

La *Cour de Prerogative*, qui decide des heritages qui echéent par teſtament, ou ſans teſtament. Car l'Archevêque a ce pouvoir dans toute ſa province, là où la Partie decedée avoit cinq pièces, ou davantage, en divers dioceſes. L'Archevêque d'Yorc a auſſi une *Cour* d'*Audience*, & une autre de *prerogative*.

La *Cour* qu'on appelle *the Court of Peculiars*. C'eſt une *Cour* qui regarde certaines paroiſſes en divers dioceſes, leſquelles ſont exentes de la juriſdiction des Evêques de ces dioceſes, & qui dependent proprement de l'Archevêque de Cantorbery. Qui a dans ſa province 57. de ces paroiſſes.

Il eſt à remarquer, que par un acte de Parlement paſſé ſous le regne d'Henry VIII, tout Sujet qui ſe croid lezé dans les *Cours* de l'*Archevêque de Cantorbery*, en peut appeller au Roi dans ſa *Cour de Chancelerie*. Sur cet appel, le Roi donne une commiſſion ſcellée du grand ſeau à certaines perſonnes nommées dans la commiſſion, pour juger de cette affaire. Et cette *Cour* extraordinaire s'appelle *the Court of De-*

Delegates, la Cour des Deleguez, d'où il n'y a point d'appel.

Chaque *Evêque* en particulier a auſſi une *Cour*, qui ſe tient dans la Cathedrale de ſon dioceſe. Le Juge de cette *Cour* s'appelle *Chancelier*, & doit être bien verſé dans le droit civil & le droit canon. Si le dioceſe eſt d'une grande étendue, l'Evêque a un *Commiſſaire* en quelque place éloignée, à qui il donne un pouvoir limité à certains endroits du dioceſe, & à certaines cauſes. On appelle autrement ces *Cours* des *Conſiſtoires*.

Le *Doyen & Chapitre* ont auſſi leur *Cour*, où ils prennent conoiſſance des cauſes qui relevent de la Cathedrale.

Chaque *Archidiacre* a auſſi ſa *Cour*, pour la deciſion des petits differens qui ſurviennent dans ſa juriſdiction.

Et il y a des *Paroiſſes*, dont les habitans ſont exents de la juriſdiction de l'Archidiacre, & même de celle de l'Evêque.

Les *Cauſes* dont il s'agit dans ces *Cours Eccleſiaſtiques* regardent particulierement les affaires de l'Egliſe, dont le droit coûtumier ne prend point conoiſſance. Comme ſont l'ordination, l'établiſſement d'un homme d'Egliſe dans un benefice, la celebration du ſervice divin, les dîmes, oblations, mortuaires, dilapidations, reparation des Egliſes, droits de mariage, divorces, bâtardiſe, preuve de teſtamens, adminiſtrations, apoſtaſie, ſimonie, hereſie, blaſphemes, paillardiſe, adulteres, inceſtes.

La methode dont on ſe ſert dans ces *Cours* eſt bien differente de celle du droit commun. Premierement on cite la Partie, enſuite on preſente un libelle & la reponſe, & de là on en

en vient aux preuves & aux preſomptions. On raiſonne ſur le fait de part & d'autre, pour & contre; & l'on cite le droit canon & le droit civil. Là-deſſus le Juge prononce la ſentence ſans aucuns *Jurez*, & après la ſentence s'enſuit l'execution.

Dans les cauſes criminelles, les pourſuites ſe font par *accuſation*, ou par *denonciation*. Par *accuſation*, quand quelcun s'offre de prouver le crime. Et par *denonciation*, quand les Marguilliers denoncent un delinquant ſans être obligez de prouver, parce qu'on ſuppoſe qu'ils le font ſans malice, & que le crime eſt notoire.

Les *punitions* dont ſe ſert l'Egliſe ſont 1. l'*Excommunication*, qui eſt majeure, ou mineure. Celle-ci eſt une excluſion de l'Egliſe, ou du moins de la communion, lors qu'on refuſe de comparoître à la Cour Eccleſiaſtique, après une citation dans les formes. Ce pouvoir d'excommunier peut être delegué par l'Evêque à un Miniſtre, avec le Chancelier. Et la perſonne excommuniée ne peut pas être plaignant dans une cauſe, &c. J'avoüe que la *Contumace* merite d'être punie. Mais il me ſemble qu'en ce cas une *amende pecuniaire* devroit ſuffire, & je ſuis perſuadé qu'elle feroit un meilleur effet.

L'*Excommunication majeure* eſt une excluſion, non ſeulement de l'aſſemblée des Chrêtiens dans leur devotion publique, mais auſſi dans les affaires civiles. Car une perſonne ainſi excommuniée ne peut-être plaignant ni temoin dans aucune Cour Civile, ou Eccleſiaſtique. Et ſi l'on continue excommunié 40. jours de ſuite, ſans avoüer ſon crime, la Cour de

de Chancelerie donne ordre qu'on le saisisse, & qu'on le tienne en prison, jusqu'à ce qu'il ait fait sa soûmission. Cette *Excommunication* n'est en usage que lors qu'il s'agit de grands crimes, comme sont l'*heresie*, l'*adultere*, & l'*inceste*; & il faut que l'Evêque la prononce en personne.

2. L'*Anatheme*, dont on se sert seulement pour des heretiques obstinez. Par lequel un heretique est declaré ennemi de Dieu, est maudit, & abandonné à la damnation éternelle. C'est l'Evêque en personne qui prononce l'*Anatheme*, en presence du Doyen & du Chapitre, ou de 12. autres Ministres de bonne reputation.

Quelquefois le delinquant est obligé de faire *amende honorable*, ce qui se fait de cette maniere, conforme à celle des premiers Chrêtiens. On l'oblige de se tenir debout un dimanche à l'entrée de l'Eglise, tête decouverte & piez nuds, envelopé d'un drap blanc, & tenant un bâton blanc à la main. Dans cet état il deplore son crime, & supplie tous ceux qui entrent dans l'Eglise de prier pour lui. Cela fait, il entre dans l'Eglise, se jette à terre, & la baise. Ensuite on le fait venir au milieu de l'Eglise vis à vis du Ministre, & on le place dans un lieu élevé, afin qu'il puisse être veu. Le Ministre fait un discours sur l'énormité de son crime, & lui donne l'absolution, après avoir fait une humble confession de son crime, & promis solennellement qu'avec l'assistance de Dieu il resistera desormais aux tentations du monde, de la chair, & du Diable. Le penitent de son côté supplie l'assemblée de lui pardonner, de le recevoir dans leur S. Communion, & de lui donner des preuves de sa cha-

charité, en prononçant avec lui à haute voix l'*Oraiſon Dominicale.*

Mais, ſi le crime n'eſt pas fort notoire, cette *amende* peut-être convertie par les canons de l'Egliſe, en une *amende pecuniaire*, ſi le delinquant le ſouhaite, & qu'il y ait apparence que ce ſoit la meilleure voye pour le reformer. Car il y a bien des gens qui, au lieu de ſe reformer par la publication de leur crime, s'endurciſſent dès qu'ils ſe voyent perdus de reputation. En ce cas l'*amende* eſt appliquée au ſoulagement des pauvres de la paroiſſe, où à d'autres uſages pieux.

L'E-

L'ETAT NOUVEAU DE LA GRANDE-BRETAGNE

Après ſon heureuſe Union en 1707.

IV. PARTIE.

De l'Ecosse, autrement appellée la Bretagne Septentrionale.

Chapitre I.

*Du nom d'*Ecosse, *de ſa* Situation, *de ſon étendue, & diviſion en* Provinces.

L'Ecosse étoit autrefois appellée *Caledonia*, du nom de ſes principaux habitans qui s'appelloient *Caledonii*. Enſuite elle prit le nom d'*Albania*, d'une de ſes provinces qui porte encore aujourd'hui le nom de *Broad-Albain*. Enfin elle changea de nom, en prenant celui de *Scotland*, Lat. *Scotia*, & en François l'*Ecoſſe*, du mot *Scot*, qui dans la langue des montagnards d'Ecoſſe ſignifie un corps ramaſſé, dans le même ſens qu'*Alleman*, dans la langue Germanique. En effet, on tient que les *Highlanders* ou montagnards d'Ecoſſe, qui ſont

proprement les originaires de ce païs, y ont été transplantez d'Irlande. La raison est, qu'il y a encore aujourd'hui une grande affinité entre eux & les vieux Irlandois dans leur langue, dans leur habillement, & leurs manieres de vivre. Depuis l'Union des deux couronnes, on la distingue de l'Angleterre, en l'appellant la *Bretagne Septentrionale.*

Situation. En effet sa *Situation* est au nord de l'*Angleterre*, qui passe maintenant, avec le *Pais* de *Galles*, pour la *Bretagne Meridionale.* La riviere *Twede* en separe une partie de Northumberland, la province la plus septentrionale de l'Angleterre. Elle est à peu près environnée de la mer, aussi bien que l'Angleterre, (si l'on y comprend la principauté de Galles) & l'on peut dire qu'elles sont deux Peninsules. D'Ecosse en Irlande le trajet est si petit, qu'en deux heures de tems on passe de l'une à l'autre.

Dans la terre ferme on conte, que le plus grand jour est de 18. heures 2. minutes, & le plus court de 5. heures 45. minutes. Mais dans les isles Orcades, qui sont au nord de la terre ferme, le plus grand jour est de 19. heures. Et de la montagne d'Hoy, une de ces isles, on void toute la nuit au solstice d'Eté le corps du Soleil sur l'horizon, paroissant comme un peu obscurci par une nuée, depuis onze heures & demie de nuit jusqu'à une heure & demie du matin.

Etendue. De la situation d'Ecosse, je passe à son *étendue.* Je conte sa longueur en droite ligne (sans y comprendre les isles) à 300. miles, ou 100. lieuës, du nord au sud; & sa plus grande largeur, environ 120. miles. Au lieu que l'Angle-

gleterre à 330. ou 40. miles de long, & 280. de large, dans ſa plus grande largeur. Ce qui lui donne l'avantage dans la longueur c'eſt la province de Northumberland, & partie de Cumberland, qui coupent l'Ecoſſe, & s'etendent du côté du nord entre elle & l'Ocean.

Quant à la largeur d'Ecoſſe, elle eſt ſi fort coupée par la mer qui s'y introduit en pluſieurs endroits de ſes côtes, qu'à peine y a-t-il une maiſon éloignée de la mer de plus de 60. miles, ou 20. lieuës.

Enfin, on peut dire, que l'Ecoſſe, ſans y comprendre ſes iſles, contient autant de terrein que les deux tiers de l'Angleterre, en y comprenant la principauté de Galles.

Ce PAÏS ſe diviſe en 35. petites *provinces*, les unes meridionales, les autres ſeptentrionales, ſeparées par le Tay. *Diviſion.*

Les Meridionales ſont

Galloway,	Menteith,
Nithsdale,	Sterling,
Anandale,	Lenox,
Liddesdale,	Lorn,
Tiviotdale,	Argyle,
Merche, ou Mers,	Cantire,
Twedale,	Cunningham,
Lothian,	Clydsdale,
Fife,	Kyle,
Strathern,	Carrick.

Les Septentrionales,

Lochabar,	Athol,
Broad-Albain,	Perthshire,

Angus,
Merns,
Marr,
Buchan,
Murray,
Badenoch,
Innerneſs,
Roſs,
Sutherland,
Caithneſs,
Strathnavern.

De toutes ces provinces, celle de Roſs, qui n'eſt pas des plus fertiles, a le plus d'étendue.

A ces provinces il faut ajoûter les *iſles*, dont on conte plus de 300. Les unes au couchant de l'Ecoſſe, qu'on appelle les *iſles occidentales*; & les autres au nord, & au nord-eſt, ſavoir les Orcades, & les iſles de Shetland.

CHAP. II.

*De l'*Air, *des* Mers, Lacs, Sources, *&* Rivieres *d'*Ecoſſe.

L'Air. CE païs étant ſitué au nord de l'Angleterre, on doit conclure qu'il y fait plus froid. Mais, comme l'air y eſt generalement plus pur, étant purifié par la frequence & la violence des vents, il en eſt beaucoup plus ſain; témoin grand nombre de perſonnes, qui n'y meurent que dans un grand âge. Il eſt même à croire, que la pureté de ſon air contribue à rendre les habitans plus vifs, & plus penetrans, ſur tout ceux qui ont l'avantage d'une bonne education. Et l'on remarque, que le genie des Ecoſſois repond mieux à celui des François, qu'on ne ſauroit eſperer d'une ſituation ſi avancée du côté du nord.

Il eſt vrai, que les *hivers* ſont plus longs ici, & plus ſujets aux neiges & gelées, qu'en Angleterre. Mais auſſi l'air y eſt moins groſſier,

&

& plus exent de brouillards. Quoi que les hivers y ſoient longs, il y a de bons intervalles, & la grande froidure ne dure pas tout l'hiver.

Dans cette ſaiſon le vent du nord cauſe la gelée, & celui du nord-eſt amene la neige. Le plus ſouvent la neige predomine aux mois de Decembre & Janvier, avec partie de Fevrier; & quand la neige vient tard, elle demeure ſur la terre juſqu'au commencement d'Avril. On remarque, que les habitans ſe trouvent beaucoup mieux d'un hiver de gelée, ou abondant en neige, que d'un hiver pluvieux. La terre même en eſt plus fertile, & le betail en eſt plus ſain.

Au *Printems*, ſavoir en Mars & au commencement d'Avril, il pleut d'ordinaire beaucoup en Ecoſſe, & il y fait de grands vents d'eſt, de nord-eſt, ou de ſud-eſt.

L'*Eté* y eſt fort temperé depuis la mi-Juin, juſqu'au milieu de Septembre. C'eſt rarement qu'on y ſent des chaleurs brûlantes, l'air y étant addouci par de frequentes pluyes, ou par de grandes roſées. Cependant la chaleur y eſt aſſez grande, pour faire meurir les fruits de la terre. Les vents frais qui y ſouflent dans cette ſaiſon ſervent à rendre l'air ſerein, ſur tout dans les montagnes, & à le rendre auſſi fort ſain aux hommes & aux bêtes. Alors les vents d'oueſt, nord-oueſt, & ſud-oueſt predominent.

L'*Automne* eſt fort variable en ce païs. Tantôt la pluye y regne, tantôt les orages ou vents tempêtueux; & bien ſouvent on y void de gros brouillards. Il eſt vrai que le commencement de l'automne y eſt fort temperé. Les vents qui predominent dans cette ſaiſon ſont ceux du ſud, & ſud-eſt. C'eſt la ſaiſon qui eſt la

plus ſujette aux maladies. Cependant elles ne ſont pas ſi frequentes, ni ſi malignes, que dans les païs voiſins, parce que l'air y eſt beaucoup plus purifié par les vents.

Mers. A l'égard des *Mers* d'Ecoſſe, il y a bien des choſes à dire. Pour couper court, je ferai ſeulement ici quelques reflexions ſur les marées.

Dans la Province d'Argile, au couchant de l'Ecoſſe, il y a un iſthme qui ſert de communication entre Cantire & Knapdale, dans cette province. Il ſemble que la Providence prenne un ſoin particulier de conſerver cet iſthme, qui n'a qu'un mile de long. Car, quand la marée avance d'un côté, elle ſe retire de l'autre; autrement il ſeroit impoſſible à cet iſthme de ſoûtenir en même tems le choc de deux marées. Ici, quand la marée eſt baſſe, on decouvre un fond ſablonneux, ſur lequel les bateliers tirent leurs bateaux, pour raccourcir leur paſſage.

D'ici à l'iſle de Jura, il n'y a pas loin. Entre cette iſle, qui eſt d'une étendue aſſez conſiderable, & Scarba une petite iſle, au nord de celle-là, on trouve le goufre de *Cory*, dont le courant eſt terrible. Au montant de la marée, la mer y fermente d'une ſi grande force, qu'elle s'eleve en gros bouillons, juſqu'à ce qu'il s'y forme quantité de goufres, qui d'abord s'elevent en l'air en forme de pyramides, avec grand bruit, & à la hauteur du mât d'un petit bâtiment. Les vagues ecumeuſes, qui ſe forment par la chute de l'eau, font deux lieuës de chemin avec le vent, avant qu'elles ſe rompent. Ces mouvemens furieux de la mer continuent depuis le commencement juſqu'au delà de la moitié du flux. Alors ils diminuent peu

Goufre de Cory.

peu à peu, la mer bouillonnant toûjours juſqu'à une heure avant que la marée ſoit baſſe. Non-obſtant cette prodigieuſe fermentation de la mer, qui éleve les moindres coquilles du fond, les plus petits bateaux de pêcheur peuvent traverſer ce golfe ſans danger, la derniere heure du flux & du reflux. Mais il faut bien ſe garder d'en approcher, quand les pyramides d'eau commencent à s'élever.

Je paſſe par deſſus l'irregularité extraordinaire des marées en pluſieurs endroits d'Ecoſſe, pour parler du detroit qui ſepare la terre ferme des iſles qu'on appelle *Orcades*. Ce detroit eſt remarquable par ſes violentes & rapides marées, & par ſes contre-marées, qui le rendent fort dangereux, aux étrangers principalement. On conte juſqu'à 24. differentes marées dans ce detroit, dont le courant eſt ſi violent, qu'aucun navire, avec le vent le plus favorable, ne ſauroit reſiſter. Cependant les gens du païs, qui conoiſſent les tems & les ſaiſons, paſſent & repaſſent ce detroit tous les jours, hormis quand il fait tempête.

Il y a auſſi quantité de *goufres* dans ce detroit, très-dangereux dans un calme, puis qu'ils attirent les vaiſſeaux à eux, juſqu'à ce qu'ils les engloutiſſent. Mais, pourveu qu'il faſſe du vent, & que le vaiſſeau faſſe voile, on les paſſe ſans aucun danger. Les mariniers, qui font metier de conduire les paſſagers entre la terre ferme & les Iſles, quand la marée les porte près de ces goufres, y jettent d'abord un tonneau, une rame, ou autre choſe de cette nature, qui amuſe le goufre, & donne tems au bateau de le paſſer. On trouve bien ſouvent ce qu'on y jette reflotant ſur l'eau, à la diſtance d'un mile ou deux.

Lacs. L'Ecoſſe a quantité de *Lacs*, pluſieurs deſquels ont 30. miles de longueur, plus ou moins. Il y en a peu dont il ne ſorte des rivieres. Et il y a ceci de remarquable dans ceux qu'on appelle *Lochneſſe*, *Loch-Tay*, & *Loch-Fern*, qu'ils ne gelent jamais, quelque froid qu'il faſſe; & ſi l'on jette un morceau de glace dans le premier, elle ſe diſſout d'abord. Ce qui donne lieu de croire, qu'il y a ſous ces lacs des feux ſoûterrains, ou des mineraux ſulphureux.

Dans la province de Galloway, le lac qu'on appelle *Myrtoo* a ceci de particulier, qu'une partie de ce lac gele en hiver, & l'autre ne gele point.

Dans *Strath errick* on trouve un lac qui ne gele jamais, quelque âpre que ſoit le froid, avant le mois de Fevrier. Alors il gele tout d'un coup dans une nuit, & ſi la gelée continue deux nuits de ſuite, la glace en devient fort épaiſſe. Dans les terres du Comté de Cromarty, au nord de l'Ecoſſe, il y a un lac de même nature.

Le lac de *Glencanich*, qui eſt ſur une hauteur entre les ſommets de deux montagnes, a ceci de fort ſingulier, que le milieu de ce lac eſt toûjours gelé, même au cœur de l'été, non-obſtant la reflexion des rayons du ſoleil, qui fond la glace aux côtez. Le terroir autour de ce lac eſt toûjours verd, comme ſi c'étoit un printems perpetuel, & le bétail s'engraiſſe plustôt ici qu'en tout autre endroit. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'au voiſinage de ce lac il y en a pluſieurs autres d'une ſituation auſſi élevée, où l'on ne void rien de tel.

Sources & fontaines. L'Ecoſſe abonde auſſi en excellentes *Sources*,

ces, qui ſe repandent par tout du haut des montagnes, & qui ſe trouvent auſſi frequemment dans les vallées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'on en trouve beaucoup au ſommet des plus hautes montagnes, ſur tout celles de Lomond dans la province de Lenox.

Sur une montagne de Hoy, une des iſles Orcades, il y a une excellente ſource fort claire, & ſi legere, que quelque quantité qu'on en boive, on ne s'en trouve point chargé.

Au ſommet de *Baſs*, un grand rocher qui eſt dans la mer, ſur les côtes de Lothian, on trouve une ſource d'eau douce. Et ſur le haut rocher, où le château de Dunbarton eſt ſitué, il y a deux ſources à trois piez l'une de l'autre, dont l'une eſt fort ſalée, & l'autre très-douce & claire. Entre les deux rochers qui ſont dans le château, il y a un étang d'eau douce, qui n'eſt pas loin de la mer.

Prés du château de Slaines, on void une autre ſource, dont l'eau degoutant d'une caverne naturelle, ſe petrifie d'abord, prenant la forme d'une pyramide. On en fait de très-bonne chaux. Dans la forêt d'Hamilton, il y a une autre ſource de même nature, mais dont la pierre reſſemble à de la mouſſe pourrie.

A Monkton, proche Edenbourg, il y a un puits, qu'on appelle *Routing-well*, à cauſe du bruit qu'il fait un peu avant la tempête. Au couchant des montagnes de Campſey on trouve un autre puits, dont l'eau met ceux qui la boivent dans un état d'yvreſſe.

Les eaux medecinales de Moffet, qui ſortent du haut d'un rocher près la ville de ce nom dans la province d'Anandale, meritent qu'on en prenne conoiſſance. Il y a deux puits, proche l'un de l'autre, dont l'eau ſert de pur-

gation & de vomitif, & eſt excellente pour guerir de la colique & des douleurs nephretiques. On l'applique exterieurement en cas d'ulcere, & de douleur dans les jointures. Son operation eſt toûjours plus forte dans un tems ſec. Le puits de Mahom a la même vertu, mais ſon eau n'eſt pas ſi forte. Dans une place appellée Hall-Yards, à 6. miles d'Edenbourg, on a decouvert depuis peu d'années un puits de même nature.

A Kinghorne on trouve une eau claire & froide, qui diſtille d'un rocher, & qui paſſe d'abord, quand on en boit. Elle eſt excellente pour exciter l'appetit, & contre la gravelle & la pierre. On s'en ſert exterieurement pour guerir des yeux chaſſieux, & pour ôter les rougeurs & boutons du viſage. Le même rocher produit une liqueur blanche & viſqueuſe, dont on ſe ſert comme d'un très-bon coſmetique.

L'eau du puits d'Arthrey, à deux miles au nord de Sterling, vient d'une montagne, qui a une mine de cuivre, avec quelque mêlange d'or & d'argent. Elle eſt extremement froide, & comme elle a quelque teinture des mineraux par où elle paſſe, on s'en ſert pour la gueriſon de pluſieurs maux externes.

Il y a d'autres ſources, particulierement à Peter-head dans Aberdeenshire, qui ont la teinture d'acier & de vitriol, & dont on ſe ſert heureuſement en cas de colique, & d'obſtruction dans les entrailles. Près d'Aberdeen il y a une eau, qui ayant paſſé par des veines de fer & de vitriol, eſt un excellent remede contre l'hydropiſie, la colique, & les douleurs nephretiques.

A New-mills, dans la partie occidentale d'Ecoſſe, on trouve une eau admirable, pour les

les maux ſcorbutiques & hypocondriaques.

Il eſt vrai, qu'on n'a point encore decouvert de *bains chauds*, en Ecoſſe, pour faire paſſer les maux froids. Mais ce defaut eſt ſuppleé en quelque maniere par l'uſage exterieur des eaux de Moffet, dont j'ai parlé ci-devant. On peut ſe ſervir d'ailleurs de l'huile noirâtre, qui ſurnage le puits de S. Catherine, à deux miles d'Edenbourg, en frotant de cette huile la partie affligée. Car elle eſt très-bonne pour ôter toute douleur venant de cauſe froide, & pour fortifier des membres qui ſont debiles. On ſe ſert auſſi de cette huile, pour rendre la peau douce & unie.

Je finis par les *Rivieres*, dont les principales ſont la *Twede*, le *Forth*, la *Clyde*, le *Tay*, & le *Spey*, qui ſont toutes navigables, mais qui ne ſont pas veritablement de long cours. *Rivieres.*

La *Twede* eſt celle qui ſepare en partie l'Ecoſſe de l'Angleterre, dont le cours eſt de l'oueſt à l'eſt, & qui ſe jette enfin dans la mer Germanique.

Le *Forth*, qui eſt la plus grande & la plus belle riviere d'Ecoſſe, étoit autrefois appellée *Bodotria*. Elle a ſa ſource au voiſinage du pié de Leimon-hill, dans la province de Menteith, d'où elle prend ſa courſe vers l'Orient. Elle arroſe Sterling dans ſa courſe, où il y a un très-beau pont. De là à Alloway il n'y a que quatre miles par terre, & l'on en conte vint & quatre par eau, à cauſe de ſes detours; qui rendent d'ailleurs ce paſſage agreable, & la veüe charmante, par les belles plaines verdoyantes des deux côtez de la riviere. Au deſſous d'Alloway, elle s'élargit beaucoup, entre les provinces de Fife au nord & Lothian au mi-

midi, juſques à Queens-ferry, où elle n'a que deux miles de large. C'eſt ici que la riviere avoit autrefois un fort au milieu, bâti ſur un rocher, pour defendre le paſſage. En relevant ce fort, & en bâtiſſant deux autres, l'un d'un côté de la riviere, & l'autre de l'autre côté, on rendroit ce paſſage impraticable à la plus puiſſante flote. Et plus haut que ces forts on pourroit faire des havres très-commodes pour mettre les plus grandes flotes à couvert des tempêtes, ou des ſurpriſes d'un enemi. Pour faire fleurir le negoce, il faudroit faire un canal entre cette riviere & le Clyd, qui feroit une communication entre la mer qu'on appelle Germanique à l'Orient de l'Ecoſſe, & l'Ocean ſeptentrional. Plus-bas que Queens-ferry, le Forth s'élargit peu à peu entre Fife & Lothian, la côte étant garnie des deux côtez de bons havres & de bonnes villes, avec pluſieurs iſles au milieu de la riviere, juſqu'au fort de Baſs, où il entre dans la mer.

Le *Clyd* eſt la plus grande riviere dans la partie meridionale d'Ecoſſe. Elle ſort d'une montagne qu'on appelle Tinto-hill, & ſe jette dans la mer d'Irlande. La pêche du ſaumon, mais ſur tout la commodité qu'elle fournit aux habitans du païs pour le commerce en France, en Eſpagne, & dans l'Amerique, rend cette riviere très-conſiderable.

Le *Tay* ſort du lac de ce nom dans la Province de Broad-Albain, d'où il paſſe par celle d'Athol, & de là par celle de Perth dans la mer, où il a 2. miles de largeur. Cette riviere eſt navigable l'eſpace de vingt miles. Un peu plus bas que Stob-hall, la maiſon du Comte de Perth, elle a une cataracte, qui fait un bruit extraordinaire quand la marée monte, de ſorte qu'on l'entend à pluſieurs miles de là.

Le

Le *Spey* eſt du côté du nord. Cette riviere a ſa ſource dans le Badenoch, d'où elle paſſe dans celle de Murray, & ſe jette dans la mer Germanique, un peu plus-bas que Bogie C'eſt ainſi qu'on appelle la maiſon du Duc de Gourdon. Le Spey eſt rapide, & a ceci de ſingulier, qu'il enfle ſans pluye dans les plus grandes chaleurs de l'été, lors que le vent eſt à l'oueſt.

CHAP. III.

Du Terroir *d'Ecoſſe, en general, & de ſes* productions *pour la ſubſiſtence de l'homme.*

POur bien conoître l'Ecoſſe il faut la diſtinguer, comme font les gens du païs, en *Highlands* & *Lowlands*, c'eſt-à-dire, en païs haut & païs-bas, ou (pour mieux dire) en païs de montagnes, & païs qui s'étend en plaines & vallées.

Il eſt vrai que l'Ecoſſe eſt un païs fort inegal, non ſeulement dans ſa ſurface, mais auſſi dans ſa nature. Il tient quelque choſe de la plûpart des climats du monde. Ici vous voyez des montagnes preſque toûjours couvertes de neiges, là on trouve des lacs dont les eaux ne gelent jamais, & des terres qui fument par la chaleur du ſoufre qui eſt dans ſes entrailles. Si le païs eſt ingrat & triſte en quelques endroits, où l'on ne void que des lacs & des rochers, on trouve d'autres endroits qui ſont fertiles, abondans, & qui charment la veüe. Quoi qu'il en ſoit, on peut dire, que l'Ecoſſe abonde en toutes choſes neceſſaires à la vie, & qu'on y vit dans l'abondance & à bon marché, quoi que le païs ſoit extremement peuplé.

Quelques auteurs ſe ſont fait un plaiſir de *Montagnes.* de-

decrier l'Ecoſſe, & de la rendre contemptible, parce qu'elle eſt fort montagneuſe. Mais, s'ils avoient bien examiné la nature de pluſieurs de ſes montagnes, qui abondent en pâturage, ou qui ont des bois & des mines, cela auroit emouſſé leurs reflexions. Le ſavant Kircherus, parlant des montagnes, *Lib.* 2. *Mun. ſubt.* dit, qu'*elles ſont à la terre ce que les os ſont au corps d'un animal, qu'elles affermiſſent le globe, & en empêchent la diſſolution.* Que *la terre étant compoſée de differens terroirs, qui produiſent une varieté infinie de choſes, celles-ci ne pourroient ſe tenir enſemble, ſi elles n'étoient affermies par les montagnes.* Que *la mer environnant la terre, & étant toûjours en mouvement par ſon flux & reflux, & par les vents qui l'agitent, la terre ne ſauroit tenir contre la mer, ſi celle-ci n'étoit arrêtée par les montagnes.* Il ajoûte à cela, que *les montagnes ſont abſolument neceſſaires, pour regler le cours des ſources & des rivieres, dont les eaux croupiroient, ou inonderoient le païs, ſi la ſurface de la terre étoit parfaitement unie. De ſorte que les montagnes ſont comme des tetines dans le ſein de la terre, qui l'abbreuvent toûjours, pour la rendre fertile. Les montagnes d'ailleurs ſont neceſſaires, pour reprimer la violence des vents, pour temperer la chaleur du ſoleil, & pour rendre l'air ſain.* Outre qu'*elles ſont des magazins de metaux & de mineraux, où ils ſont cuits par les feux ſoûterrains, comme dans une fournaiſe, pour l'uſage de l'homme.* Enfin, il eſt certain, que les montagnes ſont une grande addition à l'étendue d'un païs. Par leur elevation on trouve bien plus de terrein, qu'on ne feroit dans un païs plat, de même longuenr & largeur.

Les principales montagnes d'Ecoſſe ſont le mont *Grampius*, qui la traverſe preſque toute de

de l'eſt à l'oueſt. C'eſt ici, dit *Tacite*, que ſe donna la ſanglante bataille entre les Romains, & les anciens Caledoniens, ſous la conduite de Galgacus, leur chef.

Après le mont *Grampius*, les plus grandes montagnes ſont celles de *Lammer-Moor*, qui s'étendent fort loin de l'eſt à l'oueſt, & qui commencent ſur les côtes de *Mers*. Celles qu'on nomme *Pentland hills*, traverſent Lothian, & ſe joignent aux montagnes de Twedale, comme font celles-ci à d'autres. Je laiſſe à part pluſieurs autres montagnes dans les provinces de Lothian, Clyddesdale, Argyle, Fife, Angus, & Cathneſs, & les montagnes de Hoy, une des iſles Orcades.

Fertilité.

Quoi que l'Ecoſſe ſoit la plûpart montagneuſe, elle ne laiſſe pas que d'être très-fertile, ſur tout dans ſes vallées. Celles qui ſont vers la mer ont le terroir gras & noirâtre, propre à porter toutes ſortes de grains & de fruits. Les terres un peu élevées ne ſont pas ſi graſſes, mais elles produiſent fort bien l'orge & le ſeigle, les pois & les fêves, le chanvre & le lin. Et les terres les plus groſſieres ne ſont pas moins fertiles en avoine, & autres choſes.

En un mot, l'Ecoſſe produit les mêmes grains que fait l'Angleterre. Il y a pluſieurs provinces où le froment croît en telle abondance, que les habitans en ont de quoi fournir leurs voiſins. Ce qu'on appelle *Beer*, & qu'on diſtingue de l'orge, ſert à faire du pain & de l'*ale*, & on en fait de la ſoupe, comme on fait de l'orge de France.

Il eſt vrai que l'avoine eſt le grain le plus commun en Ecoſſe, mais auſſi elle paſſe en bonté celle d'Angleterre. Elle croit dans les mon-

montagnes, où les autres grains ne viennent pas ſi bien. Les habitans en ſont du pain, & de très-bonne boiſſon, ſans parler d'autres apprêts qu'on lui donne, qui ſont de leur goût, & du goût des étrangers qui y ſont accoûtumez.

L'Ecoſſe produit auſſi la plûpart des frùits, des herbes, & des racines qui croiſſent en Angleterre. Le Chevalier Robert Sibbald, dans ſon *Prodromus naturalis hiſtoriæ Scotiæ*, a des tables curieuſes des herbes & plantes étrangeres, &c. qu'on a fait venir en Ecoſſe des païs étrangers, pour l'uſage de la medecine; où il met en paralelle celles du crû de l'Ecoſſe, qui ont la même vertu. Cela fait voir, que les Ecoſſois n'ont pas grand beſoin de drogues étrangeres.

Le païs en general abonde en gros & petit betail, hormis les païs à blé, où l'on n'entretient d'ordinaire qu'autant de gros betail qu'il eſt neceſſaire pour cultiver la terre, & pour d'autres uſages domeſtiques. C'eſt-là proprement que les beufs ſont auſſi gros, qu'en la plûpart de l'Angleterre. Ailleurs ils ſont plus petits, mais auſſi plus delicats. On tranſporte tous les ans des provinces ſeptentrionales, quantité de beuf ſalé; & des montagnes on amene de gros troupeaux de betail dans le païs plat, & mêmes en Angleterre, à vendre. Ce betail eſt petit veritablement, mais c'eſt un manger delicieux, quand il eſt gras.

Beufs.

Quoi que les *brebis* ne ſoient pas generalement ſi groſſes qu'en Angleterre, elles ne laiſſent pas que d'être très-profitables à l'Ecoſſe par leur chair, leur lait, leurs peaux, leur laine, & leurs agneaux. On en tranſporte grand nombre en Angleterre toutes les années, &

& la chair generalement a meilleur goût que le mouton d'Angleterre.

C'eſt une erreur vulgaire, en Angleterre & ailleurs, que les Ecoſſois ont une averſion generale pour les cochons, & leur chair. Car il y a des provinces, où l'on nourrit plus de cochons que l'Ecoſſe n'en ſauroit manger. De là vient qu'on en tranſporte beaucoup de ſalé dans les païs étrangers. Il n'y a peut-être pas de païs plus propre à élever des cochons, car on peut ici les nourrir fort commodement dans les bois, & ils ont un goût delicat. *Cochons.*

Les parties montagneuſes d'Ecoſſe abondent en *chevres*, ſorte de betail que les bas païs negligent. Les montagnards y trouvent leur conte dans les chevreaux, qui ſont un bon manger, & dans la vente de leurs peaux, pour faire des gans. Du lait de chevre on fait d'excellent fromage, & le lait même eſt d'un grand uſage pour certaines maladies, particulierement la pulmonie. *Chevres.*

Quant aux *bêtes ſauvages*, & en particulier les cerfs & les daims, l'Ecoſſe en produit abondance, ſur tout dans les montagnes & lieux incultes des provinces & des iſles ſeptentrionales. C'eſt-là qu'on en void quelquefois de grands troupeaux, dont la viande eſt excellente, & dont les peaux ſont de grand debit. *Cerfs.*

Pour ce qui eſt des oiſeaux domeſtiques & ſauvages, c'eſt peut-être le païs du monde qui en abonde le plus. Dans les iſles principalement il y en a de très-delicats qui leur ſont particuliers & en fort grande abondance. Leurs plumes ſont utiles à pluſieurs egards, leur graiſſe eſt ſouvent employée par les habitans au lieu d'huile, & pour divers uſages dans la medecine. Nous en parlerons plus *Oiſeaux.*

particulierement dans le detail des provinces, & des iſles.

Comme l'Ecoſſe nourrit quantité de betail, beaucoup plus que ſes habitans n'en ſauroient conſumer, il eſt à croire qu'elle ne manque pas de *beurre*, ni de *fromage*. Dans le païs plat, ſur tout dans les familles diſtinguées, on fait d'auſſi bon beurre qu'il y ait en Angleterre; & Mr. Spruel nous dit, que dans les païs de montagnes au couchant de l'Ecoſſe, il a veu d'auſſi beau beurre de ces païs-là qu'il y en ait en Irlande.

Beurre & fromage.

Les païs de montagnes, du côté du nord & de l'oueſt, ont des *chevaux* en grand nombre, qui ſont veritablement de petite taille, mais des chevaux de fatigue, plus propres pour la ſelle, & pour d'autres uſages dans ces païs-là, que de grands chevaux, qui auroient peine à y ſubſiſter. Mais dans le païs plat on peut fort bien elever des chevaux pour la voiture, pour la guerre, & pour les caroſſes. On y trouve quelquefois des chevaux fins, qui ſe vendent à trente guinées.

Chevaux.

Quoi que les chevaux de Galloüay, & des païs de montagnes, ſoient petits, ils ſont neanmoins fort propres pour la monture, quand il s'agit de voyager. Auſſi c'eſt dans cette veuë que les Anglois, qui les appellent *Galloüays*, en achetent grand nombre toutes les années, à la foire de Dunbarton. Huit ou dix écus ſont le prix d'un de ces chevaux, plus propres à un voyage qu'un cheval de prix, car ils ſoûfrent mieux la fatigue. Ils coûtent peu à entretenir, puis qu'ils vivent fort bien de ce que les grands chevaux refuſent de manger. Il ſeroit fort aiſé d'en faire valoir le negoce à l'avantage de l'Ecoſſe. Mr. Spruel dit, qu'il en a fait paſſer cin-

cinquante à Surinam en Amerique, & qu'il y a bien trouvé ſon conte.

J'ai dit ci-devant, que l'Ecoſſe abonde en gros betail, dont il reſulte deux avantages, l'un dans le *cuir*, & l'autre dans le *ſuif*. Le cuir, étant preparé comme il faut, fait une bonne empeigne de deſſus pour les ſouliers, &c. Celui du betail qu'on éleve dans le païs plat eſt propre pour les ſemelles, pour des harnois de caroſſes, & d'autres uſages. Le ſuif ſe vend quelquefois 3. liv. ſt. le quintal à Briſtol, & à Londres entre 40. & 50. chelins. *Cuir ſuif.*

Pour des *draps*, & des *etoffes*, les Ecoſſois ne manquent pas de laine de leur crû, dont ils font diverſes ſortes de bonnes manufactures. Il eſt vrai, que leur laine en general n'eſt pas ſi bonne que celle d'Angleterre. Cependant ils en font de très bonnes etoffes, particulierement ces etoffes rayées qui portent le nom de *plaids*, & qui ſurpaſſent tout ce qui ſe fait de cette nature ailleurs. Elles ſont belles, & d'un bon uſé; & ont été depuis peu fort en vogue en Angleterre, pour des rideaux de lit & de fenêtres, pour des tapiſſeries, & des robes de chambre. A Norwich, & ailleurs en Angleterre, on a voulu les imiter, mais on s'y eſt trouvé court. C'eſt l'habillement ordinaire des montagnards d'Ecoſſe, qui ne changent jamais de mode, & les perſonnes les plus diſtinguées parmi eux n'en demordent point. Il reſſemble beaucoup à celui des anciens Goths, & des Maures d'aujourd'hui, hormis que celui des Ecoſſois eſt plus propre & bienſeant, quelque étrange qu'il paroiſſe aux autres nations. Les *plaids* que les femmes en Ecoſſe portent ordinairement lors qu'elles ſortent, ſeroient fort propres pour les femmes *Draps.*

qui ſont dans des climats moins froids, ces *plaids* étant fort legers, & divertiſſant la veuë par leurs rayes, & par la varieté de leurs couleurs.

Chanvre. Le *chanvre* & le *lin*, pour faire toutes ſortes de toiles, tant groſſieres que fines, & pour d'autres uſages de famille, ſont le fort de l'Ecoſſe. D'où l'on tranſporte quantité de toiles dans les païs étrangers, les Ecoſſois s'étant rendu depuis peu fort adroits dans cette manufacture, qui ſeroit très-conſiderable, ſi elle étoit bien reglée. On remarque, qu'avec une livre du plus beau fil d'Ecoſſe, on a fait des dentelles juſqu'à la valeur de huit liv. ſterlin. Cela fait voir clairement, que c'eſt une manufacture que l'on doit encourager, ſur tout pour ces deux raiſons. L'une, qu'elle ſeroit d'un grand avantage à toute l'iſle; l'autre, qu'elle occuperoit & feroit ſubſiſter grand nombre de pauvres femmes, qui manquent d'occupation.

Chaufage. Pour le *chaufage*, la plûpart de l'Ecoſſe a quantité de charbon de terre, qui brûle agreablement, avec peu de fumée, & qui fait un feu bien plus clair que le charbon d'Angleterre. Mais il n'eſt pas ſi bon pour la forge. Les Ecoſſois s'en ſervent neanmoins pour cet uſage, & pour faire leur ſel. Ils font un grand negoce de ce charbon, hors de leur païs. Les provinces de Lothian & Fife principalement ſont pleines de ces mines de charbon.

Dans les provinces du nord, & dans les païs de montagnes, leur chaufage eſt de bois. En d'autres endroits, on brûle des tourbes, & du genêt.

Bois. Pour *bâtir*, l'Ecoſſe produit les mêmes bois de charpente qu'on trouve en Angleterre. Il y a pluſieurs forêts, dont les unes s'étendent juſ-

juſqu'à 30. miles en longueur, d'autres juſqu'à 20. miles, plus ou moins. Autrefois la forêt qu'on appelloit de Caledonie étoit la plus fameuſe, mais elle eſt preſque tout à fait detruite. Cependant il y a encore pluſieurs grands bois de chênes, dont l'écorce & le bois ſont d'un grand uſage. On y trouve auſſi quantité de frênes & d'ormeaux, & de grandes forêts de ſapin, ſur tout du côté du nord, & dans les païs de montagnes. D'où l'on pourroit tirer quantité de mâts, même pour les plus gros vaiſſeaux; quoi qu'ils ſoient de difficile accès en quelques endroits, à cauſe des rochers & des montagnes. *Sed labor omnia vincit.*

Dans le païs plat, ſur tout dans les provinces meridionales, il y a moins de *bois* qu'ailleurs. Les grandes guerres autrefois entre l'Angleterre & l'Ecoſſe en ont depeuplé non ſeulement ces Provinces, mais auſſi les provinces voiſines d'Angleterre. Ainſi ce defaut ne doit pas être attribué au terroir.

L'Ecoſſe d'ailleurs a de grandes *carrieres*, pour des bâtimens de pierre, pour des pavez, meules de moulin, & autres uſages. Il y en a même de *marbre* de diverſes couleurs, & dans pluſieurs endroits du côté du nord on trouve des montagnes de marbre, d'où on pourroit l'avoir à beaucoup meilleur marché que des païs étrangers. Et, pour faire du *mortier*, la pierre à chaux y eſt fort commune. *Carrieres.*

Pour couvrir les maiſons, il y a de très-belle *ardoiſe*, griſe & bleuë, qui ſurpaſſe de beaucoup les tuiles en beauté & en durée. Et, pour faire des utenſiles de terre, il y a de très-bonne *argille*, en pluſieurs iſles.

On trouve des *mines* de fer à Dumfermlin dans la province de Fife, dans l'iſle de Lewis, *Mines.*

& dans pluſieurs montagnes d'Ecoſſe. Des *mines* de plomb, dans les terres du Comte d'Hopton en Clydsdale, qui rapportent un bon revenu à ce Comte; & dans les iſles Orcades, qui ont auſſi des *mines* d'étain. Des *mines* de cuivre, dans la Seigneurie d'Airthey, près de Sterling. A Carnpapell-hil, dans la province de Lothian, il y a eu autrefois des *mines* d'argent; & dans Crawford Moor, des *mines* d'or. On y trouve encore de l'or aujourd'hui ſur les bords des rivieres.

Dans une montagne, au nord de l'iſle de Cannay, on trouve de l'*aimant*. Dans l'iſle de Skie, la *terre à foulon*, le *corkire* qui ſert à teindre en cramoiſi, le *croſtile* en feuille-morte, & le *talc* qui reſſemble à celui de Veniſe.

Le Chevalier Robert Sibbald ajoûte à toutes ces productions là, l'argent-vif, l'antimoine, & la chryſocolle.

Pour l'uſage de la Medecine, on y trouve dans l'iſle de Skie le *lapis hecticus*, dont les habitans ſe ſervent, en cas de pulmonie & de dyſſenterie. Ils la font rougir dans le feu, & l'éteignant d'abord dans du lait ou de l'eau, ils la boivent avec ſuccès. Il y en a qui s'en lavent les mains, & les piez. La plûpart des rochers de l'iſle Rona ſont de cette pierre, & d'une couleur rougeâtre.

La même iſle produit une autre pierre, appellée *lapis ceranius*, ou *cerna amonis*. Elle ſe trouve, contre le ſentiment de Pline, dans des digues de terre graſſe. Il y en a de differente grandeur. Les unes de la largeur d'un écu, avec une impreſſion qui reſſemble au ſoleil; d'autres de la grandeur d'un doit, en forme de demi-cercle; & d'autres, plus petites.

Les

Les habitans les appellent *Cramp-ſtones*, c'eſt-à-dire, *pierres à crampe*, parce qu'ils s'en ſervent à guerir leur betail de la crampe. C'eſt pourquoi ils laiſſent tremper cette pierre pendant quelques heures dans l'eau, & avec cette eau ils lavent la partie affligée. Les *marcaſſites*, noires & blanches, ſe trouvent auſſi dans cette iſle, près du village qu'on appelle *Sartle*. On aſſeure, qu'elles aident à la conception, & qu'elles ſervent à tarir le lait dans les mammelles.

Dans les iſles d'Harries, Tire-jy, S. Kilda, & les Orcades, on trouve des *noix de moluque*, les unes blanches, & les autres noires. Les habitans ſe ſervent des blanches ſuperſtitieuſement, comme d'un preſervatif, diſant que ſi l'on medite quelque mal contre ceux qui les portent, la pierre change de couleur, & devient noire. La pierre noire, qu'on trouve ſur la côte de l'iſle de Lingay, ſe prend en poudre dans du lait ou de l'eau de vie par les habitans du païs, pour les guerir d'un violent cours de ventre, ou du flux de ſang.

Toute ſeptentrionale que ſoit l'Ecoſſe, à peine manque-t-elle de rien, ſoit pour le neceſſaire ou l'ornement.

A ce dernier égard, on y trouve (dit le Chevalier Sibbald) du *cryſtal*, de l'*agate*, du *jaſpe*, des *amethyſtes*, des *beryls*, *crapaudines*, *cornalines*, *topazes*, *hyacinthes*, *écarboucles*, *rubis*, & *diamands*.

Il y a du *cryſtal* de diverſes ſortes, du cryſtal de roche fort clair, d'autre cryſtal qu'on appelle *iris*, parce qu'en le tenant contre le ſoleil il reflêchit les couleurs de l'arc en ciel; du cryſtal d'un rouge enfoncé, d'autre de cou-

leur d'écarboucle, & d'autre enfin qui eſt noir & tranſparent.

L'*agate* y eſt auſſi de diverſes couleurs. On en void qui repreſente des animaux & des vegetables, d'autres ayant la forme d'une croix, & d'autres enfin formées en façon de globe, avec des pieces ſexangulaires de cryſtal au dedans. L'iſle de Skie, où ſe trouve l'agate en abondance, produit auſſi de certaines pierres rondes de diverſes couleurs, où les lapidaires pourroient bien trouver leur conte.

Le *jaſpe* de couleur de ſang, verd, ou mêlé de rouge & de verd. Des *amethyſtes*, qui étant polies ne cedent en rien à celles des autres païs. Et des *beryls*, auſſi clairs que le plus beau cryſtal.

Des *cornalines*, de couleur de chair. Des *topazes*, de couleur d'or. Des *hyacinthes*, de couleur de flamme. Des *écarboucles*, qui luiſent dans les rochers, comme un charbon ardent. Et des *rubis*, auſſi de couleur rouge. On tient, que l'hyacinthe, l'écarboucle, & le rubis ſont trois differentes eſpeces de même genre.

Quant aux *diamands*, il eſt aſſez vraiſemblable que l'Ecoſſe en produit, s'il eſt vrai que le diamand ſe forme d'une ſubſtance fort ſemblable à celle qui produit le cryſtal, en quoi l'Ecoſſe abonde.

CHAP. IV.

Des productions de la Mer, des Lacs, & des Rivieres d'Ecoſſe.

SI l'Ecoſſe merite qu'on y faſſe attention du côté de terre, elle n'eſt pas moins conſiderable

rable par les eaux dont elle eſt arroſée, principalement par ſes mers, qui abondent en toutes ſortes de poiſſons.

Il n'y a point de païs plus propre à faire valoir la pêche des *harangs*, que celui-ci. Ses côtes en fourmillent par tout, principalement aux iſles occidentales, où ſont les meilleurs & les plus gras harangs, quoi qu'ils ne ſoient pas ſi gros que ceux qu'on pêche ſur les côtes du nord & de l'eſt. On tient cette pêche en Ecoſſe la plus profitable de toutes, & que c'eſt elle en partie qui a fait fleurir juſqu'ici la Republique de Hollande. Les harangs viennent ſur les côtes des iſles aux mois d'Avril, May, & Juin, & y continuent en certains endroits juſqu'au mois de Janvier. *Harangs.*

Dans les iſles on achete quelquefois pour 6. ſoûs une barrique de *harangs*, qui ſe vend ailleurs juſqu'à 7. ou 8. écus. Et l'on a tranſporté en France dans une ſaiſon juſqu'à 36000. barriques de harangs blancs de la riviere de Clyd, outre ceux qu'on a tranſportez de Dunbar, & autres endroits, aux ports de France, & ailleurs. D'où il paroit viſiblement, que ce negoce étant bien reglé par des habitans de la Grande Bretagne ne ſauroit manquer de lui être infiniment avantageux. La pêche étant à leur porte, ils peuvent coucher à terre, & debarquer leurs harangs dès qu'ils ſont pris, ſans aucun danger de tempête ou d'enemis, puis que la plûpart des bayes où les harangs abondent, ſont ſeures pour les vaiſſeaux. Si les Hollandois avoient cet avantage, la pêche du hareng leur ſeroit bien plus lucrative qu'elle n'eſt.

Les endroits les plus remarquables pour cette pêche ſont le *Sund de Braſſa* entre les iſles de Shetland, les côtes & les bayes des Orca-

des, des iſles de Lewis, Harries, & Skie, & des petites iſles aux environs, comme auſſi Lochbroun dans la province de Roſs. On a veu à Lochmaddy en Harries juſqu'à 400. bâtimens dans une ſaiſon chargez de harangs, & le havre y eſt ſi bon que les plus gros navires y ſont en ſeureté. Dans les bayes d'Altvig, près de Skie, il y a une abondance ſi prodigieuſe de harangs, que les bateaux en ſont fort ſouvent embaraſſez. On trouve auſſi des harangs en grand nombre autour des iſles de Mull, Ila, Jurah, & autres iſles près des côtes d'Argyle, à Lochſin dans cette province, aux iſles d'Arran & Boot, & ſur les côtes près de la riviere Forth, ſur tout du côté de Dunbar, où les harangs ſont d'une belle groſſeur.

La ſituation de ces iſles eſt fort commode pour trafiquer en Hollande, à Hambourg, en Suede, Danemarc, & Norvege. Pour negocier en France, & en Eſpagne, les vaiſſeaux ſont d'abord à la portée de l'Ocean occidental, hors de danger des vents contraires dans la manche & la mer d'Irlande, & moins expoſez à être pris par les enemis en tems de guerre.

Il y a encore cet avantage à conſiderer, c'eſt que ces iſles ſont ſi peuplées, qu'on y conte 40000. hommes, dont pluſieurs ſont ſans emploi. Si bien qu'on en peut avoir à meilleur marché, qu'ailleurs. Et la plûpart de ces inſulaires étant des gens de fatigue, qui vivent de peu de choſe, & qui ſont fort bons à la rame, il ſemble que la nature ait deſtiné ces iſles pour la pêche. Il y en a même pluſieurs qui parviennent à un grand âge. Buchanan nous parle d'un certain *Laurence* dans les Orcades, qui ſe maria à l'age de cent ans, & vêcut

40.

40. ans après, qui continua de pêcher juſqu'à la fin de ſa vie, & mourut plutôt de vieilleſſe que d'infirmité. Un autre, nommé *Tairville*, mourut en Shetland, âgé de 180. ans. On attribue ce grand âge à la bonté du climat, & à la temperance de ſes habitans. Ce qui doit être un grand motif aux negocians, pour établir ce negoce; d'autant plus que ces inſulaires ſont la plûpart gens d'une grande probité, qui n'entendent point fineſſe, & qui reſpectent beaucoup les étrangers.

D'ailleurs le terroir de ces iſles eſt generalement meilleur que celui du voiſinage dans la terre ferme. Il y en a pluſieurs qui portent toutes ſortes de grains, & dont le terroir eſt fort bon, ſoit pour jardins ou vergers. Et ſi ſes habitans étoient mieux inſtruits qu'ils ne ſont à la pêche, à l'agriculture, & à planter des arbres, elles pourroient maintenir dix fois plus de monde qu'il n'y en a. On y trouve de fort belles carrieres, même de marbre, pour bâtir. Par voye de troc, ils pourroient avoir du voiſinage, dans la terre ferme, aſſez de bois de charpente, juſqu'à ce qu'ils en puſſent avoir ſuffiſamment de leur crû. Ces iſles abondent auſſi en bêtail, volaille & gibier, cerfs & daims, &c. infiniment au delà du neceſſaire, & ſuffiſamment pour en faire grand debit ailleurs. Il y a auſſi pluſieurs lacs & rivieres, remplis de ſaumons, truites, brochets, anguilles, &c. & l'iſle de Skie ſeule a 30. petites rivieres qui abondent en ſaumons.

Après la pêche du harang, parlons de celle du *ſaumon* en Ecoſſe, qui eſt très-conſiderable. *Saumon.* Elle eſt grande, ſur tout du côté d'Aberdeen, d'où l'on tranſporte quantité de ſaumon en Hollande, & en France en tems de paix. On pour-

pourroit même porter ce negoce, avec celui des harangs ſors, au Detroit. Il eſt certain, que le ſaumon d'Ecoſſe eſt le plus eſtimé, ſur tout celui des rivieres Dee & Done. La raiſon eſt, que le ſaumon ſe plait dans l'eau claire, ce qui fait que les rivieres d'Ecoſſe abondent plus en ſaumon, que celles des autres païs dont l'eau eſt trouble. Le ſaumon du Lac Lomund dans la province de Lenox, & celui du Lochou dans Argile, ſont d'un goût exquis, & par conſequent de requête. On pêche auſſi quantité de ſaumon dans la Doverne, le Nairn, le Findorn, Loſſey, & Spey, dans le Louth & Speynie en Lochabar, dans la baye de Cromarty près du château de Dingwal, dans la Twede, & autres rivieres de moindre conſequence. On en trouve de tacheté dans Harris, North-Viſt, & Benbecula.

Morue. Après la pêche du ſaumon vient celle de la *morue*, qui eſt pour le moins auſſi bonne que celle de *terre-neuve*. Elle ſe fait principalement au nord d'Ecoſſe, & dans les iſles, où elle ſe vend ſeche à un ſoû ou deux la piece. Un Anglois de Yarmouth, qui en faiſoit negoce, en a acheté quelquefois ſur ce pié juſqu'à 4000. dans un voyage, qu'il revendit en detail juſqu'à deux chelins la piece. Ce qui fait voir le grand avantage que la Nation Britannique peut tirer de ce negoce, ſi elle veut ſe l'approprier. Elle a cet avantage, qu'elle peut faire ce negoce & celui des harangs à moins de frais que les étrangers, qui ſont obligez d'avoir des bâtimens d'une bonne force, avec un bon equipage, parce qu'il faut qu'ils gardent la mer. Au lieu que les Ecoſſois font la pêche dans leurs propres bayes, où peu de gens ſuffiſent, dans des bâteaux decouverts, &

& où l'on eſt peu expoſé aux dangers des tempêtes, parce qu'ils ne s'éloignent pas des côtes.

Les principaux endroits où l'on pêche la groſſe morue ſont les environs des iſles de Shetland, & Bara-head. Les pêcheurs de Hollande, Hambourg, Breme, & autres endroits, viennent d'ordinaire au Sund de Broſſa en Shetland, pour la pêche du harang & de la morue, au mois de May. On y a veu plus de deux mille bâteaux de ces pêcheurs, & ils s'en retournent chez eux au mois d'Août ou Septembre. Lerwick, près de ce Sund, qui n'avoit que 3. familles il y a 30. ans, en a preſentement au delà de 300. Et l'on remarque, que plus on avance du côté du Nord, plus la morue eſt groſſe.

La baye de Carlway, dans l'iſle de Lewis, eſt auſſi très-bonne pour cette pêche. Il eſt vrai que les pêcheurs y ſont ſouvent en danger des balenes, mais le havre eſt commode, & capable d'y recevoir les plus gros navires. En un mot, toutes les côtes de cette iſle & de Harris, des iſles de Barry, Sandreray, S. Kilda ou Hirt, celles de Skie, Soabretil, Arran, Ileſay, Coll, & Cannay, abondent en groſſe morue.

Il y a beaucoup d'autres poiſſons que les mers d'Ecoſſe produiſent en abondance, mais qui ſe conſument la plûpart dans le païs, dont on pourroit neanmoins faire grand profit, en les tranſportant ailleurs, particulierement celui qu'on appelle haddock, & l'étourgeon. Quant aux autres poiſſons de mer, comme le turbot, la raye, le maquereau, la ſole, & une infinité d'autres, ce ſont des poiſſons communs dans ce païs. On y trouve auſſi abondance de toutes ſortes de poiſſons à coquilles, particulierement d'écreviſſes. Dans les Orcades les huî-

Autres poiſſons.

Huîtres. huîtres ſont ſi groſſes, qu'il faut couper l'huître en 3. ou 4. morceaux, pour la manger. Et à Scalpa, petite iſle auprès de celle de Skie, la marée y laiſſe quelquefois ſur les ſables de prodigieuſes quantitez d'huîtres & de moucles.

Les lacs & les rivieres abondent auſſi en toutes ſortes de poiſſons d'eau douce. Dans le Forth, proche d'Ingarvy, il y a un poiſſon nommé *garvy*, qui ne cede gueres à l'*anchoye*.

Nous avons parlé juſqu'ici des poiſſons qu'on mange, parlons maintenant de ceux qu'on ne mange pas ordinairement, mais qui ne laiſſent pas d'être utiles en pluſieurs choſes. Je commence par la *baleine*, pour finir par les chiens de mer.

Baleines.

Les *baleines* ſont en grand nombre dans les mers d'Ecoſſe, & ſe plaiſent principalement au voiſinage des iſles. Elles frequentent beaucoup les bayes orientales de l'iſle de Lewis, où on les prend de cette maniere. Avec un grand nombre de bateaux qu'on aſſemble, on chaſſe la baleine dans une baye, juſqu'à ce qu'on la bleſſe à mort. Elle ſe ſentant bleſſée avance du côté de terre, & les autres baleines ſuivant les traces de ſon ſang s'approchent auſſi de terre, où l'on en tue pluſieurs. Il y a peu d'années qu'on y tua de cette maniere cinquante jeunes baleines. Mais il arrive quelquefois, que des bateaux ſont renverſez par la force des baleines, & il n'y a pas 20. ans que ce malheur arriva à un bateau, lequel fut renverſé par une baleine, & trois hommes de l'equipage furent d'abord engloutis par ce monſtre.

Elles frequentent beaucoup les côtes des Orcades, juſques-là qu'en 1691. on en conta 114. qui s'étoient jettées à terre en même tems. Il y a peu d'années, dit un Auteur, que 160. jeu-

jeunes baleines en firent de même dans l'iſle de Tire-jy, & elles furent toutes mangées par les habitans, les vivres étant chers pour lors. On aſſeure, que le foye de la baleine ſent la violette, qu'il eſt agreable au goût, & nourriſſant, quand il eſt ſalé. Ceux qui ont mangé d'une jeune baleine diſent, que la chair en eſt fort nourriſſante, & que dans peu de tems elle met ceux qui ſont maigres dans un embonpoint. Ainſi les hommes mangent les baleines, & les baleines les hommes. Pour en faire un paralelle, en Suiſſe les ours mangent les hommes, & à Berne les hommes mangent les ours.

Au reſte, il eſt aiſé de conjecturer les grands avantages que cette nation pourroit tirer de la pêche des baleines en Ecoſſe, ſi elle vouloit s'y appliquer. On ſait aſſez le profit qu'on fait de l'huile, & des côtes de baleine. Et il eſt conſtant, que la pêche ſe feroit ici avec plus de facilité, & à moins de frais, qu'en Greenlande.

Quant aux *Chiens-de-Mer*, on en prend grande quantité ſur les côtes de l'iſle de North-Viſt, & ſur celles des Orcades. On en a tué juſqu'à 320. à la fois, ſur les côtes de North-Viſt. Les inſulaires en mangent quelquefois, & la chair en eſt aſtringente. Leurs peaux ſont d'un grand uſage, pour couvrir des étuis, des coffres, & porte-manteaux. Les inſulaires en font des ceintures, qu'ils portent contre la coqueluche & la ſciatique. Et leur huile a ſes uſages.

Le *loutre* étant un amphibie, j'en dirai deux mots ici. On ſait aſſez quel eſt l'uſage commun de ſa peau. Mais tout le monde ne ſait pas, qu'en la portant ſous la chemiſe; elle eſt très-bonne contre la paralyſie; que le ſang de loutre étant mêlé avec du vinaigre, ſoulage

les

les nerfs enflez; que ſon foye étant ſeché eſt un très-bon remede contre le flux de ſang; & qu'on ſe ſert de ſes teſticules contre l'épilepſie, & le mal de mere. Cet animal ſe trouve en grand nombre dans les iſles d'Ecoſſe, tant celles du nord que de l'oueſt.

Si la terre a ſes beautez & ſes ornemens, dans ſon cryſtal, & la varieté de ſes pierres precieuſes, la mer a de ſon côté ſes perles, ſon corail, & ſes coquilles curieuſes, &c.

Perles. Les *Perles* ſe trouvent principalement là où l'on pêche le ſaumon. Dans les rivieres de l'iſle de Skie, ſur tout dans l'Ord & le Kilmartin, on en a pêché depuis peu de la valeur de 20. pieces la perle. Mr. Spruel, joüalier, qui s'entendoit parfaitement bien en perles, dit qu'il avoit des perles d'Ecoſſe auſſi belles, claires, & tranſparentes, qu'aucune perle d'orient. Mais il avouë, qu'il eſt plus aiſé d'aſſortir les perles d'orient, parce qu'elles ſont toutes d'une eau jaunâtre.

On a fait des loix en Ecoſſe, pour empêcher la pêche de la jeune fraye de ſaumons. Il ſeroit à ſouhaiter, qu'on en fît pour empêcher la pêche des petites perles, qui ne ſont point eſtimées pour l'ornement. Il eſt certain, que plus la perle demeure dans l'eau, elle devient de plus grand prix. Et, pour leur donner le tems de croître, il faudroit en defendre la pêche, hormis une fois en dix ans. Alors on trouveroit des perles de haut prix, de 4. écus à 50. écus la piece.

Il eſt vrai, que les petites perles ont leur uſage dans la medecine, qui les conſidere comme un excellent cordial contre la peſte, les fievres violentes & peſtilentielles, le flux de ſang, l'ar-

l'ardeur d'eſtomac, le vertige, la palpitation de cœur, &c. Ainſi elles valent bien la peine, qu'on en faſſe un ſujet de commerce; d'autant plus qu'on peut les avoir d'ici à bien meilleur marché, que des Indes.

Le *Corail*, blanc & rouge, ſe trouve principalement dans l'iſle de Lewis; mais il eſt petit, & ne paſſe pas 6. pouces en longueur, ni la groſſeur d'une plume à écrire. Il s'en trouve auſſi dans les iſles de Skie, & de Jurah. Outre l'uſage qu'on en fait par ornement, il eſt utile à pluſieurs égards dans la medecine. *Corail.*

Sur les côtes des iſles on trouve auſſi de très-belles *coquilles*. Celles qu'on nomme *Wampunpeg* paſſent pour bon argent en Afrique, & quelques païs des Indes. *Coquilles.*

Sur les côtes de l'iſle Bernera, une des iſles de Harris, & ſur celles des Orcades, on trouve quelquefois ce parfum de grand prix que l'on appelle *ambre-gris*, un excellent antidote d'ailleurs contre la peſte & le poiſon, & d'une vertu admirable pour recréer les eſprits. Un morceau de cet ambre tomba malheureuſement un jour entre les mains d'un ignorant païſan, qui le jetta au feu pour l'éclairer. *Ambre-gris.*

On trouve auſſi ſur les côtes des Orcades le *ſperma ceti*. C'eſt une matiere blanche, onctueuſe, & qui prend feu facilement. Les Angloiſes s'en ſervent beaucoup, & le prennent interieurement, dès qu'elles ſont accouchées.

Sur les ſables de l'Iſle de Harris on trouve beaucoup d'*os ſepiæ*, ou os de ſeche, dont les habitans ſe ſervent comme d'un remede efficace contre la diarrhée & la dyſenterie. C'eſt pourquoi ils mettent l'os en poudre, qu'ils font bouillir dans du lait, dont ils boivent une certaine quantité.

Après ce que je viens de dire de l'Ecoſſe en general, dira-t-on que c'eſt un païs ingrat, & incapable de nourrir ſes habitans?

Il eſt vrai que l'Angleterre eſt la fleur de l'iſle, & qu'elle eſt generalement plus belle & plus fertile. Mais il faut avoüer auſſi que l'Ecoſſe a ſes beautez, & qu'elle a de très bons endroits. L'Angleterre eſt riche & floriſſante, par ſon grand commerce; & ſi l'Ecoſſe ne l'a pas été juſqu'ici, ce n'eſt pas que le païs ne produiſe de quoi faire negoce. Mais il y a bien des raiſons à dire là-deſſus, que je paſſe ici ſous ſilence.

Il eſt certain, que ſes productions tant de mer que de terre, & la commodité qu'elle a dans le grand nombre de ſes ports, havres, lacs, & rivieres, pourroient bien-tôt l'enrichir, ſi le commerce y étoit bien établi. La pêche ſeule eſt capable de la mettre en cet état; & il y a lieu d'eſperer, que l'union des deux royaumes produira cet heureux effet. Je ne crains que le luxe, qui ne manque jamais d'être à la ſuite des richeſſes.

CHAP. V.

*De l'*ECOSSE *en particulier, & en premier lieu de ſes* Provinces meridionales.

POur bien conoître l'Ecoſſe, il faut en venir au detail de ſes provinces. Mais, comme je crains les longueurs, j'en ferai la deſcription avec toute la brieveté poſſible. Je commence par

GALLOUAY, une des plus conſiderables provinces d'Ecoſſe, qui eſt ſituée ſur la mer d'Irlande,

lande, & en eſt la plus proche. Elle eſt fertile en blé & en pâturage; & remarquable pour ſa bonne laine, & ſes petits chevaux de fatigue. L'avoine qu'elle produit eſt petite mais ferme. Ses *lacs* ſont remplis de poiſſons, & abondent ſur tout en anguilles. L'air en general y eſt ſain; le païs plein de collines, mais non pas de hautes montagnes. Cependant il y en a trois qui ſont d'une grande hauteur, ſavoir Cranes-Moor à l'embouchure de la Cree, Marrock qui n'en eſt pas loin, & Crefold à l'embouchure du Nith. Cette province donne le titre de Comte à une branche de la famille des Stuarts, dont la principale branche a été en poſſeſſion de la couronne d'Ecoſſe depuis l'an 1371.

Les meilleurs ports de Gallouay ſont Kirkcubright, Garvellan, Loch-Rian, & Port Patrick. Le premier eſt parfaitement bien ſitué pour le commerce, à l'embouchure de la Dee. Il donne le titre de *Lord* au Chef de la famille des Macclellans, famille très-ancienne, & autrefois fort grande, dans ce païs.

Les autres villes les plus remarquables ſont 1. Wigton, qui donne le titre de Comte à l'ancienne famille des Flemmings. 2. Whitehorn, à l'embouchure de la Cree, fameux par ſon couvent qu'on appelloit *Candida Caſa*, d'où les Evêques de Galloüay prenoient leur titre. 3. Stranrawer, ſur le lac Rian, qui fut bâti par le Vicomte de Kenmure, de la famille de Gourdon, d'où ſont deſcendus pluſieurs Gentilshommes de diſtinction dans les parties occidentales d'Ecoſſe.

Les autres familles de marque dans cette province ſont celles des Maxwells, Macdonels, Mackays, Macculloughs, & Adairs.

Enfin cette province a pluſieurs châteaux, & belles maiſons de campagne.

NITHSDALE, province maritime à l'eſt de Gallouay, a tiré ſon nom de la riviere *Nith*, qui la traverſe du nord au ſud, & dont l'eau eſt fort claire. Cette province, particulierement le territoire de Dumfrice, abonde en blé & en pâturage ; & les habitans trouvent fort bien leur conte dans la vente qu'ils font de leur betail en Angleterre. Il y a beaucoup de forêts dans cette province, dont *Holy-wood* eſt la principale, qui a donné le nom au fameux Aſtrologue, Johannes de Sacro-boſco.

Près la ſource du Nith on trouve 1. la ville de Sanchar, qui donne le titre de Lord à la famille de Queensberry, qui eſt une branche de la famille des Douglas. Près de ſon embouchure eſt 2. Dumfrice, ville agreable & fort marchande, remarquable par ſon beau pont de pierre à 9. arcades, ſur lequel deux caroſſes peuvent paſſer de front. 3. Drumlanrig, ſur la même riviere, qui donne le titre de Comte à la famille de Queensberry.

ANANDALE prend ce nom de la riviere Anan, laquelle coule à travers cette province du nord au ſud, & après un cours de 27. miles ſe jette dans le bras de mer qu'on appelle *Solway Firth*. Cette province a pluſieurs bois agreables, & des champs tres fertiles de côté & d'autre. Elle donne le titre de Marquis, comme elle a fait autrefois celui de Comte, à la principale branche de l'illuſtre famille des Johnſtons ; dont le nom eſt tiré de la Baronie de Johnſton leur patrimonie, qui donne le titre de Lord à l'aîné de la famille. C'étoit autre-

trefois le patrimoine des Bruces, Seigneurs d'Anandale, dont le Roi Bruce étoit deſcendu. Il y a pluſieurs familles du nom de Johnſton, non ſeulement dans cette province, mais auſſi en d'autres parties d'Ecoſſe. Cette famille s'eſt élevée par les grands ſervices qu'elle a rendus à l'Ecoſſe contre les Anglois, & contre les Douglas qui ſe joignirent à eux, pour envahir ce païs. Elle s'eſt auſſi diſtinguée en ſupprimant les bandits, communément appellez *Free-booters*, ou *Moſs-Troopers*, qui en tems de guerre ravageoient les frontieres.

Les principales places de cette province ſont 1. la ville & le château d'Anan, à l'embouchure de la riviere de ce nom. Cette ville ſoûfrit beaucoup dans la guerre du tems d'Edouard VI. 2. La ville & le château de Lochmaben, preſque environnée de lacs, qui produiſent d'excellent poiſſon, particulierement celui que les habitans appellent *Vandeſii*, qui ne ſe trouve point ailleurs. 3. Moffet, qui ſe diſtingue par ſes eaux medecinales. 4. Rivell, où ſe fait de très-bon ſel, en ramaſſant le ſable, & le faiſant bouillir.

LIDDESDALE, autre province, ainſi appellée de la riviere Liddel, qui l'arroſe. Elle eſt ſituée à l'oueſt de Cumberland, province d'Angleterre. Et comme c'étoit une province frontiere, les deux nations ont été ſouvent en diſpute touchant les confins, laquelle fut enfin terminée en faveur des Ecoſſois, après que le Roi Jaques d'Ecoſſe fut monté ſur le trône d'Angleterre. Et ces terres furent données en fief au Chevalier Robert Douglas & à Mr. Jaques Maxwell, qui les vendirent au Chevalier Jean Ker, & lui les vendit à Walter Scot, Comte de Buccleugh.

Il y avoit autrefois dans cette province un château nommé l'*hermitage*, qui eſt demoli. Il appartenoit autrefois aux Hepburns, Comtes de Bothwell, & enſuite aux Stuarts de Coldingham.

Je rapporte à cette province Eskdale, Ewsdale, & Wachopdale, trois territoires qui prennent leurs noms des rivieres Esk, Ew, & Wachop. Le château de Langham eſt dans Eskdale.

Les familles les plus conſiderables dans ces quartiers étoient celles des Armſtrongs, Grahams, Johnſtons, Eliots, Irwins, Bells, Moffets, Latimers, &c.

TIVIOTDALE, autre province, qui eſt ſituée, à l'oueſt de Northumberland en Angleterre, prend ce nom de la riviere Tiviot, qui l'arroſe. Elle eſt fertile en blé & en pâturage, & nourrit une infinité de brebis. Les habitans ont toûjours été bons guerriers, & ont ſouvent exercé leur valeur contre les Anglois. C'eſt par là que les Scots de Buccleugh, & les Kers, ont élevé leurs familles. Jaques Scot, le feu Duc de Monmouth, fut crée Duc de Buccleugh par ſon pere Charles II. Quant aux Kers, les principales familles de ce nom ſont celles de Cesfurd & Farniherſt. Le chef de la premiere eſt le Duc de Roxburg, & le chef de l'autre le Marquis de Lothian.

Roxburg étoit autrefois un bourg, avec un château, qui ont été tous deux detruits par les guerres. Sur la riviere Jed on trouve Jedburg, qui a donné le titre de Lord à Ker de Farniherſt. Sur la Twede, Kelſo, ville aſſez marchande, proche laquelle le Duc de Roxburg a une belle maiſon, qui porte le nom de *Fleurs*.

Sur

Sur le Tiviot, Hawick, ville où l'on tient marché, proche de laquelle eſt Branxholm, où la famille de Buccleugh faiſoit ſa reſidence.

Il y avoit ici autrefois deux celebres Abbaïes, ſavoir l'Abbaïe de Driburg, & celle de Melroſſe ſur la Twede, fameuſe par les chroniques de ce nom écrites par ſes moines. C'étoit ici la place de ſepulture pour la famille des Douglas.

Mais, outre les familles des Scots de Buccleugh & des Kers dans cette province, il y a quelques branches de la famille des Douglas, dont les Cavers ſont les plus conſiderables. Le Duc de Douglas, chef de cette illuſtre famille, a encore aujourd'hui grand credit dans cette province, & ſes ancêtres en poſſedoient la plus grande partie. Il y a d'ailleurs la très-ancienne famille des Riddels, & celles des Elliots, Gladſtanes, & Langlands. Je laiſſe à part les belles maiſons de campagne que la Nobleſſe a dans cette province.

TWEDALE. Cette province eſt ſituée au nord de Tiviotdale, & prend ſon nom de la riviere Twede, qui la traverſe. Elle a environ 28. miles en longueur, & 18. en largeur.

L'air y eſt aſſez ſerein, & temperé. Il y a des montagnes, mais qui ſont verdoyantes, & qui nourriſſent une infinité de brebis, dont la laine eſt très-bonne. Ses vallées ne ſont pas moins fertiles en blé & en pâturage. Ses lacs & ſes rivieres abondent en poiſſon de diverſes ſortes, & celles-ci ſur tout en ſaumon, qui eſt excellent dans ſon genre. Le lac qu'on appelle *Weſt-Water Lake* eſt ſi rempli d'anguilles & d'autres poiſſons au mois d'Août, que le vent étant à l'oueſt les fait ſortir du lac en grand

nombre, par une petite riviere qui ſort du lac, juſqu'à renverſer ceux qui vont dans la riviere pour les attraper.

Twedale donne le titre de Marquis à une branche de la très-ancienne & noble famille de Hay, Comte d'Errol.

Peebles, ſa capitale, eſt ſitué agreablement entre la Twede & le Peebles, & ſe diſtingue par ſes trois rues, trois ponts, trois egliſes, & trois portes.

Le Comté de Selkirk, dans cette province, eſt un païs de bois & de montagnes, mais qui produit beaucoup de pâturage. On l'appelle communément la Forêt, ou la Forêt d'Etrick, d'une riviere de ce nom qui arroſe ce païs, & qui ſe jette dans la Twede. Selkirk, ſa capitale, eſt la ville où le Sheriff tient ſes cours.

Ses principales Familles ſont celles de Murray, de Philiphough, des Scots, & des Pringles.

MERCHE, ou le MERS, à l'eſt de Twedale, eſt une province maritime, ſur l'Ocean Germanique. Elle abonde en blé, & en pâturage.

Cette province a donné autrefois le titre de Comte à la famille de Dumbar, qui tiroit ſon origine du fameux Goſpatric, Comte de Northumberland. Lequel s'étant retiré en Ecoſſe, lors que les Normans conquirent l'Angleterre, Malcolm Canmore Roi d'Ecoſſe lui fit preſent du château de Dumbar, & le crea Comte de Merche. Sa poſterité prit enſuite le nom de Dumbar. Mais George de Dumbar étant proſcrit par le Roi Jaques I. le titre de Comte de Merche fut donné à Alexandre Duc d'Albanie, enſuite à la famille des Stuarts de Lenox. Le titre étant éteint dans cette famille, le

le feu Roi Guillaume en revêtit —— Douglas, frere du Duc de Queensberry, & ſon fils en eſt maintenant en poſſeſſion.

Les principales villes de cette province ſont Greenlow, ville à marché. Duns, où l'armée Ecoſſoiſe ſous le General Lesley ſe campa, pour arrêter l'armée du Roi Charles I. *Home*, autrefois la reſidence des Comtes de ce nom, dont le château eſt demoli. Coldingham, fameux par l'Abbaye qu'Edgar Roi d'Ecoſſe y fit bâtir environ l'an 1100. Aymouth, port de mer, dont les fortifications ſervoient autrefois de bride à Barwick, & qui donne aujourd'hui le titre de Baron au Duc de Marlborough. Coldſtream, ville où l'on tient marché, où il y avoit autrefois une abbaye. Eccles, qui avoit auſſi une abbaye. Erſilton, d'où étoit Thomas Lermonth, communément appellé Thomas le rimeur, parce qu'il écrivoit ſes poëmes en rime. Il étoit le Merlin d'Ecoſſe.

Les anciennes familles de cette province ſont les Humes, Gourdons, Swintons, Cockburns, Ridpaths, Spotswoods, Nisbets, Wedderburns, Blacaders, Rentons, Manderſtons, Polwarts, & Duns, qui ont tous pris leurs noms des biens de terre que poſſedoient leurs ancêtres, ſuivant la coûtume de ce tems-là. Laquelle a produit cet inconvenient, que dans peu de generations on a perdu le ſouvenir de la famille dont ces Meſſieurs ſont deſcendus. C'eſt par cette raiſon qu'on a crû les Dumbars & les Humes n'être pas de même famille, quoi qu'ils le fuſſent en effet. Il y a beaucoup de ces familles en Ecoſſe, dont le ſurnom eſt pris des biens de la famille, & ce ſont la plûpart les plus anciennes familles. Il eſt vrai, qu'il y en a d'autres, qui depuis peu ont af-

fecté de donner leurs noms à leurs terres.

On appelle Lauderdale une partie de cette province, du nom de la riviere Lauder, qui l'arroſe. Cette riviere eſt remarquable par l'execution qui s'y fit des Favoris de Jaques III. ſur un pont de la riviere, ſur lequel ils furent pendus, après avoir été arrachez de la Cour par un partie de la Nobleſſe, ſous la conduite du Comte d'Angus.

Lauderdale donne le titre de Duc à la principale branche de la famille de Maitland, qui a une belle maiſon près du Lauder, qu'on appelle Lauderforth.

LOTHIAN, province ſur la mer Germanique, eſt ſituée au nord de Twedale & de Merche, & la riviere Forth la ſepare de la province de Fife. C'eſt la fleur de l'Ecoſſe, la partie la plus belle, la plus fertile, & la plus peuplée. Elle produit toutes ſortes de grains, & le froment y vient à merveille. Sa longueur, de l'eſt à l'oueſt, eſt conſiderable. De là vient qu'on la diviſe en trois parties principales, l'une orientale, une autre occidentale, & la troiſiéme entre deux, que l'on appelle Mid-Lothian, ou la Shire d'Edinbourg.

Il y a pluſieurs ports, dont les plus conſiderables ſont Leith, Muſſelburg, Dumbar, Cockeny, Preſton-Pans, & Borrowſtownneſs. Et la Nobleſſe y a pluſieurs belles maiſons de campagne.

Les principales familles ſont les Hamiltons, Douglas, Hays, Maxwells, Kers, Maitlands, Seatons, Scots, Elphinſtons, Napers, Cranſtons, Drummonds, Sinclairs, Ramſeys, Johnſtons, Hepburns, Dundaſſes, Preſtons, Fletchers, Edmonſtons, Cockburns, Lauders, Forreſters, &c.

Quant

Quant aux villes, je commence par la partie du milieu, où je trouve

EDINBOURG,

la Capitale d'Ecoſſe, le ſiege de ſes Rois avant la mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre, celui de ſes Parlemens, & de ſes Cours ſupremes de juſtice.

La ſituation de cette ville eſt fort avantageuſe, pour les commoditez de la vie, dans un païs fertile & abondant en toutes choſes neceſſaires. Mais elle eſt mal ſituée pour le negoce, & n'étant qu'à 40. miles des frontieres d'Angleterre, elle a beaucoup ſoufert dans les guerres entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, ſur tout depuis l'invention des canons. Elle eſt ſur une hauteur, commandée par un château de la derniere force, que les Anciens appelloient *Alata Caſtra*, & Ptolemée Στρατόπεδον πτερωτὸν, c'eſt-à-dire, le Château ailé. On lui a donné depuis le nom de *Maiden Caſtle*, c'eſt-à-dire, le château des vierges, parce que les Rois des Pictes y gardoient leurs filles.

Cette ville s'étend en longueur depuis le château juſqu'au Palais Royal environ une demi-lieuë, & en largeur un quart de lieuë pour le moins. Dans ſa longueur on void une des plus belles rues qu'il y ait en Europe, la face des maiſons (dont quelques-unes ont 14. étages,) étant bâtie de pierre de taille, & les toits tous couverts d'ardoiſe. Cette rue & le château ont une veuë agreable tout autour, particulierement du côté de Leith, qui eſt le port d'Edinbourg, & dans la province voiſine de l'autre côté du Forth, dont les côtes ſont pleines de villes, & de belles maiſons de campagne.

A droit & à gauche de cette rue, qui a demi-lieuë de long, il y a quantité d'autres rues, moins conſiderables, qui la coupent, dont les maiſons ſont auſſi bâties de pierre, & couvertes d'ardoiſe. Et l'on peut dire qu'Edinbourg, pour ſon étendue, eſt une ville auſſi peuplée qu'il y ait en Europe; les maiſons y étant fort hautes, grandes, & contigues, & trop ſerrées, hormis dans la grand' rue.

Le *Château* eſt ſitué au couchant de la ville, ſur un rocher inacceſſible, hormis du côté de la ville, où le rocher eſt auſſi fort haut, & l'entrée defendue par une batterie ronde, avec un dehors au pié de la batterie. Il y a dans le château un Palais de pierre de taille, où l'on garde les marques de la Royauté, ſavoir la couronne & le ſceptre, &c. avec les archives d'Ecoſſe. Il y a auſſi une chapelle, pour l'uſage de la garniſon. Ce château eſt fourni d'eau par deux puits dans le rocher, & a de tous côtez une veüe agreable. C'eſt le Comte de Levin, General des forces d'Ecoſſe, qui en eſt le Gouverneur.

Le *Palais*, à l'orient de la ville, eſt un ſuperbe edifice, compoſé de 4. cours. Celle de dehors eſt auſſi grande, que les trois autres. L'entrée du palais eſt ornée de grands piliers de pierre de taille, avec un dôme en haut, qui eſt en forme de couronne. La face du palais a quatre hautes tours. La cour de dedans eſt magnifique, ayant tout autour des galleries couvertes, de belle pierre de taille, d'où l'on entre en divers appartemens magnifiques. La grande gallerie a ceci de ſingulier, qu'on y void les portraits de tous les Rois d'Ecoſſe, commençant par Fergus, le premier Roi de ce nom. Enfin, le palais eſt preſque environné

né de très-beaux jardins. Au midi eſt le parc royal, rempli d'une infinité de ſimples. Il y a une excellente ſource, d'où l'on fait venir l'eau au palais par des conduits. Le Duc d'Hamilton eſt le Concierge hereditaire du palais, qui a une Egliſe, où pluſieurs Rois & Reines d'Ecoſſe ſont enterrez. Cette egliſe appartenoit autrefois aux Auguſtins, qui avoient ici une abbaye, fondée par le Roi David ; laquelle ayant été brûlée, il n'en eſt reſté que l'egliſe dont je viens de parler.

Outre le château, & le palais royal, ce qu'il y a de plus remarquable eſt la *maiſon du Parlement*, qui a auſſi ſes beautez particulieres. D'abord on y trouve une grande cour carrée, & bien pavée, avec la ſtatue de Charles II. au milieu de la cour, qu'on appelle *the Parliament cloſe*. A l'entrée de la maiſon on void les armes d'Ecoſſe bien taillées, ſoûtenues par les emblemes de la miſericorde & de la verité, avec cette inſcription, *Stant his fœlicia Regna*. La chambre où s'aſſembloit le Parlement a un trône élevé pour le Souverain, ou ſon grand Commiſſaire, avec des bancs à chaque côté pour la Nobleſſe, & d'autres bancs placez fort commodément au milieu de la chambre pour les Communes.

D'un côté de cette maiſon eſt la *chambre du Conſeil de la ville*, & d'un autre côté la *maiſon des Seſſions*, où ſe tiennent les cours ſupremes de juſtice. En haut ſont les *appartemens* des *Seigneurs du Conſeil privé*, & de l'*Echiquier*, ou de la Treſorerie.

Proche la chambre du conſeil eſt la *Bourſe royale*, ayant deux rangs de boutiques, & une autre moins conſiderable.

L'*Univerſité* d'Edinbourg, communément ap-

appellée *the College*, eſt du côté du midi. C'eſt un bâtiment ſpacieux, fermé de hautes murailles, & diviſé en trois cours, dont la plus haute égale les deux autres. Ces cours ſont environnées de bâtimens fort propres, & ſur la grande porte il y a une haute tour, qui fait face à la ville. En un mot, les Profeſſeurs & les Etudians y ſont fort bien logez, & pour leur divertiſſement ils ont d'aſſez beaux jardins. Il y a un Principal du College, un Profeſſeur en Theologie, quatre en Philoſophie, un autre pour les Humanitez, un Profeſſeur en Hebreu, & un autre en Mathématiques, en tout 8. Profeſſeurs. Les Magiſtrats, & le Conſeil de Ville, font la fonction de Chancelier, & de Vice-Chancelier.

Entre les Illuſtres de cette Univerſité, on conte Mr. Robert Rollock, Mr. Henry Charters, le Docteur Patrick Sands, Mr. Jean Adamſon, Mr. Alexandre Henderſon, Mr. Guillaume Covill, & le Dn. Guillaume Keith.

L'Univerſité a une *Bibliotheque*, qui fut fondée par *Clement Little*, en 1635; mais elle a été fort augmentée depuis par la faveur de pluſieurs perſonnes de qualité, & autres, qui ont eu leur éducation dans cette Univerſité. Les livres des bienfaiteurs qui ont enrichi cette Bibliotheque ſont diſtinguez des autres, ayant leur place à part, & les noms des bienfaiteurs écrits en lettres d'or au-deſſus. On y void en haut les portraits de pluſieurs Princes, & de la plûpart des Reformateurs, avec le crane tout entier du fameux Buchanan, Ecoſſois. Ce crane eſt ſi mince, qu'on void le jour à travers. On y void auſſi l'original du Proteſte des Bohemiens contre le Concile de Conſtance, pour avoir brûlé Jean Huſs & Jerôme de Prague

gue en 1417. avec 105. ſeaux des Princes de Boheme, Moravie, & autres. Un Gentilhomme Ecoſſois le procura dans ſes voyages, & il fut mis ici en depôt.

Sous la Bibliotheque eſt l'*Imprimerie* de la Reine, dont la principale occupation eſt d'imprimer des Bibles. Au bout de la Bibliotheque on trouve un eſcalier, par où l'on va à la *Sale*, où ſe font les exercices pour prendre les degrez, & les feſtins de cette ſolennité. La ſale eſt garnie de pluſieurs globes, cartes geographiques, livres curieux, & autres raretez. Entre leſquelles il y a une corne, de pluſieurs pouces en longueur, qui fut coupée de la tête d'une femme âgée de 50. ans, le 4. May 1671. Et, ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que la femme vêquit 12. ans après.

Il y a une autre très-belle *Bibliotheque*, de livres & de manuſcrits, qui appartient au College de juſtice, c'eſt-à-dire, aux Juriſconſultes.

Près de la porte qu'on appelle *Nether-Bow* eſt la place où l'on fabrique la monnoye. C'eſt une maiſon, fort commode pour les monnoyeurs, & qui a une grande cour.

Il y a dans cette ville un *College de Medecins*, avec un très-beau *Muſæum*, qu'on appelle *Muſæum Balfurianum*, du nom de ſon fondateur, le Chevalier André Balfour, Docteur en Medecine. C'eſt un vaſte recueil des curioſitez de la nature & de l'art, tant d'Ecoſſe que des païs étrangers. Il y a auſſi pluſieurs livres, & manuſcrits curieux.

Du côte du nord il y a un très-beau *jardin de ſimples*, contenant des milliers de plantes, ſous les ſoins d'un habile Botaniſte.

Près de l'Egliſe collegiale eſt l'*Hôpital de S. Thomas*, où pluſieurs pauvres citoyens & citoyen-

toyennes d'Edinburg ſont entretenus honnêtement. Il y a un Chapelain, pour leur devotion publique. Outre cet Hôpital, on trouve au midi de la ville l'*Hôpital de Herriot*, qui fut bâti par George Herriot, Orfevre de Jaques VI, pour l'entretien & pour l'éducation de 40. écoliers. Entre leſquels on envoye à l'Univerſité ceux qui ont du genie & de l'inclination pour les ſciences, & les autres ſont mis en apprentiſſage. Cet Hôpital eſt fort commode, & a de très-beaux jardins.

Vis-à-vis l'Egliſe collegiale, près l'Hôpital de S. Thomas, eſt la *maiſon de correction* que l'on appelle *Paul's-work*. Où l'on renferme les gens de mauvaiſe vie, pour y gagner leur pain à force de travailler aux manufactures de laine, de toile, & de ſoye.

On conte à Edinbourg 12. *Egliſes*, y comprenant la chapelle du château, & 23. Miniſtres. Celle qu'on appelle *the high Church*, ou la haute Egliſe, eſt une grand vaiſſeau, qui ſe trouve maintenant diviſé en 4. Egliſes. C'eſt un bâtiment d'une très-bonne ancienne architecture, dont le haut a la reſſemblance d'une couronne imperiale. Son clocher eſt d'une grande hauteur.

Enfin, cette ville eſt environnée d'une vieille muraille, hormis du côté du nord, où elle eſt bornée par un lac. Il y a ſix portes, deux à l'orient, deux au midi, une au nord, l'autre à l'occident.

La ville eſt gouvernée par un *Prevôt* qui porte le titre de *Lord*, quatre *Baillifs*, & un *Conſeil* de 25. perſonnes. L'office du *Lord Prevôt* eſt à peu près la même choſe que celui du Lord Maire de Londres; & les *Baillifs* font non ſeulement les fonctions d'Echevins, mais auſſi

auſſi celles de *Sheriffs*. Le Prevôt doit être marchand, & ne doit continuer qu'un, ou deux ans tout au plus, dans cette charge. Pour être eleu Prevôt, il faut qu'il ait été un ou deux ans membre du Conſeil. En vertu de ſa charge, il eſt du Conſeil privé. Pour choiſir les Baillifs, on propoſe 12. perſonnes, & les quatre qui ont la pluralité des voix ſont deuëment eleus.

Il y a dans cette ville 14. *Corps de metier*, & l'on appelle *Deacon* le chef de chaque corps.

Les *Magiſtrats* ſont choiſis toutes les années, le mardi après la S. Michel, par 38. perſonnes, 20. deſquels doivent être marchands, & 18. artiſans ou gens de metier. Ces Magiſtrats, avec le Conſeil de ville, ont le gouvernement en main, excepté certains cas.

Les loix municipales ne ſe font par les Corps de metier, que du conſentement des Magiſtrats & du Conſeil de ville.

Les milices d'Edinbourg ſont 16. Compagnies, ſans y comprendre la compagnie en pié des gardes de la ville.

Leith, qui eſt le port d'Edinbourg, eſt le plus frequenté de l'Ecoſſe, & une ville floriſſante. *Muſſelburg*, autre port de mer, à l'orient de Leith; fameux dans l'hiſtoire par la defaite de l'armée Ecoſſoiſe ſous le Regne d'Edouard VI. d'Angleterre. *Dalkeith*, ſitué ſur l'Esk, & defendu par un château. Il donne le titre de Comte à l'aîné de la famille de Buccleugh.

Dans la partie orientale on trouve *Dunbar*, autrefois le ſurnom d'une ancienne & puiſſante famille, dont les *Homes* ſont deſcendus. Cette ville étoit defendue par un bon château, qui a été demoli. Et ce fut ici que Cromwel

mit en deroute l'armée Ecoſſoiſe du Roi Charles II. en 1650. Cromwel s'étant retiré par une feinte, les Ecoſſois qui avoient eu auparavant quelque avantage ſur lui, s'imaginerent que la peur l'avoit ſaiſi, & qu'il ne pouvoit manquer de tomber entre leurs mains. Mais Cromwel prit ſon tems pour les ſurprendre, & le fit avec éclat. Quoi qu'il en ſoit, Dunbar ſe diſtingue toûjours par la pêche du harang, qui eſt conſiderable ici. Mais le marché qui s'y tient eſt fort déchû.

Haddington, autre ville où l'on tient marché, a été autrefois entre les mains des Anglois, qui la fortifierent, & y ſoûtinrent un long ſiege dans la minorité de la Reine Marie d'Ecoſſe. Elle donne le titre de Comte à une branche de la famille d'Hamilton.

L'Iſle qu'on appelle *Baſs* eſt auſſi dans cette partie. C'eſt un rocher dans la Mer, à un mile de terre, & qui a environ un mile de circonference. Il y croit de l'herbe au ſommet, & il y a une ſource d'eau douce. Cette Iſle, ou plutôt ce rocher, abonde en oyes de mer, qu'on appelle *Solan geeſe*. Elles y viennent en grand nombre au mois d'Avril, & s'en retournent en Septembre, on ne ſait où. Elles ne pondent qu'un œuf à la fois, & l'appliquent au rocher avec tant d'artifice, que ſi on le remue, il eſt impoſſible de le remettre *in ſtatu quo*. Le poiſſon que ces oyes attrapent ſert ſouvent d'aliment à ceux qui ſont là en garniſon, & les buches qu'elles y portent pour faire leurs nids leur ſervent auſſi de chaufage. Ces oyes étant devenues auſſi groſſes que les oyes communes ſont fort bonnes à manger. Ainſi l'on profite de leur chair, & de leurs plumes.

Vis-à-vis de Baſs, il y a ſur le continent un châ-

château d'une grande force, qu'on appelle *Tentallon*, & qui étoit autrefois à la famille des Douglas.

Dans la partie occidentale de Lothian, on trouve Linlithgow, qui donne le titre de Comte au Chef de la très-noble & ancienne famille de Levingſton. Il y a une maiſon royale, & un lac rempli de poiſſon.

FIFE, autre province maritime, eſt ſituée entre le Forth & le Tay, deux des principales rivieres d'Ecoſſe. L'air y eſt bon, mais le terroir inegal. Du côté de l'oueſt il eſt un peu montagneux. Ses bords ſont les plus fertiles en blé & en pâturage.

Outre le Forth qui l'arroſe au midi, & le Tay du côté du nord, il y a le Levin, & l'Edin, qui ſont remplis de poiſſon, & ſur leſquels il y a divers ponts de pierre. Le Levin ſort d'un lac de ce nom, remarquable (entre autres choſes) par ſon iſle, & par ſon château, où la Reine Marie fut miſe en priſon. Elle ſe jette dans le Forth. L'autre, plus au nord, traverſe la province, & mêle enfin ſes eaux avec celles de la mer.

Cette province a deux maiſons royales. L'une à Dumfermling, le lieu de la naiſſance du Roi Charles I, & l'autre à Falkland, qui a un très-beau parc. A Dumferling on void les ruines d'un ſuperbe couvent, & cette place donne le titre de Comte à une branche de la famille de Seaton. Falkland donne le titre de Vicomte à une branche de la famille Angloiſe de Cary.

De toutes les provinces d'Ecoſſe, il n'y en a point qui ait plus de Nobleſſe. Temoin le Comte de Rotheſs, qui fait ſa reſidence au

château Leſley. Le Comte de Crawford, chef de la noble & ancienne famille de Lindſey, à Struthers. Le Comte de Weems, chef de la famille de ce nom, à Weems. Le Comte de Kinghorn, chef de la famille de Lyon, à Kinghorn. Le Comte de Kelly, chef de la famille de Kenton, au château de Kelly. Le Comte de Dalhouſie, chef de la famille de Ramſey, à Abbots Hall. Le Comte de Melvil, chef de la famille de ce nom, à ..... Le Comte de Levin, de la famille de Leſley, à Balgony. Le Comte de Dumferling, à Dumferling. Le Comte de Baccaras, de la famille de Lindſey, à..... Le Comte de Murray, de la famille des Stuarts, à Dunnihirſel. Le Comte de Morton, à Aberdour. Le *Lord* Sinclair, de Sinclair, reputé le chef de la grande & ancienne famille de ce nom, dont les predeceſſeurs ont autrefois porté le titre de Princes des Orcades. Il fait ſa reſidence à Ravensheugh. Le Lord Burleigh, chef de la famille des Balfours, le Lord Lindores, de la famille des Leſleys, & le Lord Balmerinoch, de l'ancienne famille d'Elphinſton, font auſſi leur reſidence dans cette province. Il y a d'ailleurs quantité d'autres familles diſtinguées, particulierément celles des Arnots, Anſtruthers, Erskins, Beatons, Kinneers, Barclays, & pluſieurs autres.

La ville capitale eſt celle de *S. André*, agreablement ſituée dans une plaine, auprès de la mer, qui lui fournit toutes ſortes de poiſſons. Elle a un havre du côté de l'eſt, mais qui n'eſt propre que pour de petits bâtimens. Il y avoit un château, qui eſt demoli; & lors que l'Epiſcopat étoit établi en Ecoſſe, S. André étoit le ſiege d'un Archevêque. C'eſt une ville qui a été autrefois très-conſiderable. Il y a encore

au-

aujourd'hui pluſieurs grandes rues qui ſe croiſent, deux deſquelles s'étendent de l'oueſt à l'eſt juſqu'au fameux couvent des Auguſtins. Un couvent bâti avec tant de magnificence, qu'il ſembloit être plutôt un palais royal, qu'un receptacle de Moines qui font vœu de pauvreté. On en peut juger par ſes ruïnes, & ſur tout par ſes murailles de pierre de taille, avec ſes creneaux & ſes tours.

Ce qui rend aujourd'hui cette ville fameuſe, c'eſt ſon *Univerſité*, laquelle fut fondée par l'Evêque Wardlaw en 1412. Il y a trois colleges, ſavoir celui de S. Sauveur, un autre de S. Leonard, & le nouveau college, qui ont tous trois produit de grands hommes. Entre autres Jean Mayor, Prevôt du premier college, qui a fleuri vers l'an 1520, & qui a écrit l'hiſtoire d'Ecoſſe. André Melvil, Profeſſeur en Theologie au nouveau college, un ſavant homme, bien verſé dans la langue Hebraïque, & dans les œuvres des Rabins. Le Chevalier Jean Wedderburn, Profeſſeur en Philoſophie, & enſuite Medecin du premier ordre. Samuel Rutherford, Profeſſeur en Theologie dans le nouveau college: Jean Johnſton, fameux par ſes poëmes latins. Jaques Durham, qui s'eſt diſtingué particulierement par ſes commentaires ſur l'Apocalypſe, & ſur le cantique de Salomon, par ſon traité du ſcandale, & ſon expoſition des dix Commandemens. Jaques Gregoire, très-habile Profeſſeur en Mathematiques, qui erigea dans le nouveau jardin un obſervatoire, & l'aſſortit d'inſtrumens de Mathematiques. Le Lord Naper de Merchiſton, fameux auſſi par ſon ſavoir dans les Mathematiques. Le feu Duc de Lauderdale, qui s'eſt diſtingué par ſa grande erudition, auſſi bien

que par ſa naiſſance, & ſes grandes dignités. Le Chevalier Robert Murray, un homme univerſel.

L'Egliſe Cathedrale de S. André a paſſé pour la plus grande Egliſe de la Chrêtienté, ayant 7. piez en longueur, & deux en largeur, plus que l'Egliſe de S. Pierre à Rome. Sa hauteur extraordinaire, la beauté de ſes piliers, & ſa belle ſymmetrie lui donnoient le premier rang entre les plus beaux edifices Gothiques.

Aujourd'hui la principale Egliſe eſt celle qui s'appelle la *nouvelle Egliſe*, qui eſt auprès du nouveau college. Il y en a deux autres, l'Egliſe de S. Leonard, & celle de S. Sauveur, qui a un clocher fort haut de pierre de taille.

De toutes les provinces d'Ecoſſe, celle-ci l'emportoit en nombre de Deputez, au Parlement. Ses Deputez étoient de Culroſs, Innerkithing, Burnt-Iſland, Kinghorn, Kirkcaldy, Dyſert, Pitten-Weem, Anſtruther-Weſter, Anſtruther-Euſter, Kilrinny, Craill, villes ſituées ſur la côte meridionale, S. André à l'eſt, Couper au milieu de la province, & Dumferling au ſud-oueſt.

Outre ces villes il y a Toryburn, Aberdour, les deux Weems, Levinsmouth, Ely, S. Monans, & Newbourg ſur le Tay.

Les principaux havres ſont Innerkithing, Burnt-Iſland, & Ely, qui abondent le plus en mariniers.

STRATHERN, province mediterranée, entre Athol au nord, & Menteith au midi, prend ſon nom de la riviere Hern, qui la traverſe, & ſe jette enfin dans le Tay. On croid, que c'eſt le Jerna des Anciens, habité par les Caledoniens.

On

On trouve ici le château de Tullybardin, qui donne le titre de Marquis au fils aîné du Duc d'Athol; le château de Drimmein, qui appartient depuis long-tems à la famille de Drummond; & celui de Duplin, qui donne le titre de Comte à une branche de la maiſon de Hay. C'eſt auprès de ce château que les Anglois remporterent la plus grande victoire ſur les Ecoſſois, en faveur du Roi Edouärd Baliol; que 80. de la famille de Lindſey y perdirent la vie, & un ſi grand nombre de la famille de Hay, qu'elle auroit été éteinte, ſi le chef de cette famille n'eût laiſſé ſa femme enceinte.

Là où le Hern ſe jette dans le Tay étoit Abernethy, la capitale des Pictes.

MENTEITH, au midi de Strathern, prend ſon nom de la riviere Teith, qui l'arroſe, & qui ſe jette dans le Forth.

Dumblain, ſur l'Allan, eſt ſa ville capitale, qui étoit autrefois un ſiege Epiſcopal, ayant une Egliſe d'une ſtructure admirable.

Clackmannan, & Kinroſs, ſont auſſi dans cette province, du côté de Fife. Il eſt vrai, que d'autres les placent dans la province de Fife.

STERLIN ou *Sterlingshire*, autre province, qui eſt au midi de Menteith, dont elle eſt ſeparée par le Forth, s'appelle ainſi du nom de ſa capitale. C'eſt une belle, & fertile province.

Sterling, ſa capitale, eſt ſitué ſur le Forth, & a une veuë charmante. Sa ſituation reſſemble à celle d'Edinbourg, au midi d'une colline. Il eſt environné d'une muraille, hormis du côté où la riviere paſſe. Il y a un château magnifique, & d'une grande force; de ſorte

que Sterling a été autrefois reputé comme la chef de l'Ecoſſe, n'y ayant point de paſſage ſi aiſé ſur cette riviere, que par le pont de Sterling. Ce pont a quatre arcades, & une porte de fer. Les vaiſſeaux viennent juſqu'au pont en pleine marée, mais le havre eſt un peu plus bas.

Pour la defenſe du pont, le château a beaucoup d'artillerie, & une garniſon ſuffiſante pour ſa ſeureté. Le Comte de Marr, qui eſt le chef de l'ancienne & illuſtre famille des Areskins, en eſt le Gouverneur hereditaire. Au pié du château, il y a un fort beau parc.

L'Egliſe de Sterling, qui eſt au haut de la ville, du côté d'orient, eſt une très-belle Egliſe, ornée d'une grande tour. Près de laquelle ſont les maiſons du Duc d'Argile & du Comte de Marr, ſpacieuſes, & bien bâties.

Les Anciens appelloient cette ville *Binobara*, mais Ptolemée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'Empire Romain en Bretagne, comme il paroît par une Inſcription vers le pont, au bas du château, qui marque, qu'une des ailes de l'armée Romaine faiſoit garde en cette place. Du tems de la Papauté il y avoit, près de cette ville, une abbaye magnifique, qui portoit le nom de Cambuskenneth.

Outre le Forth, qui arroſe cette province du côté du nord, il y a l'Aven, le Carron, & le Bannockburn. Le Carron ſe diſtingue par quelques pieces d'antiquité Romaine. Particulierement les deux monticules, qu'on appelle *Dunnipace*, c'eſt-à-dire, les monticules de paix. A deux miles plus bas on trouve un bâtiment rond de pierre, qui reſſemble (dit-on) à ce que les Romains appelloient le temple de

Ter-

Terminus. Mais Buchanan eſt plutôt de ce ſentiment, ſavoir que c'étoit des trophées qu'on avoit érigez, pour eterniſer la memoire de quelques actions d'éclat.

Bannockburn eſt fameux par la grande victoire, que les Ecoſſois, ſous la conduite du Roi Robert Bruce, obtinrent ici ſur les Anglois, ſous le regne d'Edouärd II. Fameux encore par la defaite & la mort de Jaques III. d'Ecoſſe, qui aſpirant à ſe rendre arbitraire, donna lieu à la Nobleſſe d'armer ſon fils contre lui, & de le faire monter ſur ſon trône.

Les principales familles de cette province ſont celles des Levingſtons, des Bruces, Flemmings, Elphingſton, Murray, Seaton, Graham, Naper, & Buchanan. Le Comte de Calendar, de la premiere de ces familles, fait ſa reſidence au château de ce nom; les Bruces, & les Flemmings, à Cumbernald, que le Roi Robert Bruce leur donna en recompenſe des grands ſervices qu'ils lui avoient rendus, en defendant leur patrie. Le Lord Elphingſton fait ſa reſidence au château de ce nom.

LENOX, entre Menteith au nord, & la riviere Clyde au ſud, eſt autrement appellée *the Shire of Dumbarton*, du nom de ſa capitale. Peut-être qu'elle s'appelle Lenox par Contraction pour Levenox, de la riviere Leven, qui ſort du lac Lomond, & qui ſe jette dans la Clyde.

Une partie de cette province, particulierement celle qui eſt ſur les rivieres, eſt très-fertile en blez. Mais le reſte eſt plein de montagnes, qui ne ſont pas cependant ingrates, puis qu'elles nourriſſent quantité de betail, dont les habitans tirent un grand avantage.

Lenox a donné le titre de Comte, & enſuite celui de Duc, à une branche de la famille des Stuarts. Matthieu, Comte de Lenox, pere de Henri Lord Darnley, le Pere de Jaques VI. annexa, par ſon mariage avec la Reine Marie, cette province à la Couronne. Enſuite elle fut donnée par Jaques VI. à Eſme, fils du Seigneur d'Aubigny en France, qui étoit une branche de la famille de Lenox, laquelle fut éteinte il y a peu d'années par la mort de la Ducheſſe de Richemond & Lenox. Cette branche des Lenox a produit de grands hommes, particulierement Bernard, qui ſous le regne de Charles VIII. & celui de Louïs XII. commandoit 6000. Ecoſſois au ſervice de la France, qu'on appelloit 6000. Diables, à cauſe de leur valeur. Ce Bernard rendit auſſi grand ſervice à Henri Duc de Richemond, lors qu'il s'en vint de France en Angleterre, pour detrôner (comme il fit) Richard III. Le Duc de Richemond, fils naturel de Charles II. & de la Ducheſſe de Portsmouth, eſt aujourd'hui en poſſeſſion de ce titre.

Les autres familles de marque dans cette province ſont les Campbels, Colchouns, Napers, Mardalans, Macalans, Haldens, quelques-uns des Hamiltons & des Semples, & les Buchanans, originaires de ce païs. Qui a produit George Buchanan, ce grand homme de ſon tems, qui fait aujourd'hui tant d'honneur à la Republique des lettres.

Dumbarton, la capitale de cette province, étoit autrefois une ville fort marchande. Elle eſt ſituée ſur le Leven, entre le lac Lomond & la Clyde. Elle a un des plus forts châteaux qu'il y ait en Europe.

Le Lac dont je viens de parler eſt un des plus con-

conſiderables de l'Ecoſſe. Sa longueur, du nord au ſud, eſt de 24. miles; & ſa plus grande largeur, de 8. miles. Il y a 30. iſles dans ce lac, qui ſont la plûpart habitées.

Ce Lac eſt fort poiſſonneux, & c'eſt ici ſeulement qu'on trouve cette delicate anguille, que les gens du païs appellent *pollac*, ou *poan*. En quelques endroits de ce lac on trouve des planches attachées enſemble, & couvertes de bottes de terre. On s'en ſert comme d'un bateau, pour aller d'un endroit à un autre. Ce qui a donné lieu à la fable, que ce lac avoit des iſles flotantes. Ces fameuſes montagnes, que les anciens appelloient *Grampius*, commencent ici, & s'étendent du côté du nord, juſques à Aberdeen.

Inchmurin, la principale des iſles de ce lac, abonde en blé & en pâturage, & les Rois d'Ecoſſe y alloient ſouvent à la chaſſe du daim.

Inchdavannan, une autre de ces iſles, a pluſieurs maiſons agreablement ſituées, avec de beaux jardins, & quantité d'arbres fruitiers. Dans celle de Rouglask il y a une belle maiſon, qui appartient au Lord de Mackfarlan.

CLYDSDALE, une des plus conſiderables provinces d'Ecoſſe, prend ſon nom de la riviere Clyde, qui la traverſe au milieu, & qui ſe jette dans la mer d'Irlande. Sa ſituation eſt entre Sterlingshire au nord, & Nithsdale au midi; & elle eſt diviſée en haute, & baſſe. Elle abonde generalement en blé & en pâturage, & fournit toutes choſes neceſſaires à la vie humaine. La mer & les rivieres fourniſſent toutes ſortes de poiſſons à ſes habitans.

Lanerk, ſur la Clyde, eſt la ville capitale de cette province, d'où vient que quelques-

uns

uns l'appellent *the Shire of Lanerk*, dont le Duc d'Hamilton eſt le Sheriff hereditaire. L'Evêque Leſley derive le nom de Lanerk à *lanarum arcâ*, comme étant un magazin de laine, qui a fait autrefois le grand commerce de cette province.

Mais ſa plus belle ville, & la plus conſiderable, eſt celle de Glaſcow, où ſe fait le plus grand negoce des parties occidentales d'Ecoſſe. Elle eſt ſituée ſur la Clyde, qui porte les vaiſſeaux juſqu'à la tour. Mais ſon port eſt *Newport Glaſcow*, ſitué à l'embouchure de cette riviere, avec un havre capable de recevoir les plus grands navires. Glaſcow a un très-beau pont de pierre, à 8 arcades.

La plûpart de la ville eſt dans un plaine, où elle fait preſque un carré; & au milieu de la ville eſt le *Toll-booth*, un magnifique bâtiment de pierre de taille, avec une fort haute tour, & un carillon tout à fait melodieux. Ce Tol-booth eſt le centre des quatre principales rues, qui diviſent la ville en quatre parties, & qui ſont ornées de pluſieurs edifices publics.

La grande Egliſe, qu'on appelle l'Egliſe de S. Mungo, & qui étoit autrefois une cathedrale, eſt tout au haut de la ville. Sa grandeur prodigieuſe, & ſa ſtructure admirable ſurprenent les étrangers. Elle contient deux Egliſes, l'une ſur l'autre.

Proche l'Egliſe eſt le château, qui étoit autrefois le palais de l'Archevêque, environné d'une haute muraille bâtie de pierre de taille.

Mais le plus grand ornement de cette ville eſt le College, ou l'Univerſité. Un très-beau bâtiment, où il y a diverſes cours, & dont la face (qui eſt du côté de la ville) eſt de pierre de taille, avec des ornemens dignes d'un habile

bile Architecte. Plusieurs Savans ont eu ici leur education, particulierement le fameux Buchanan.

Enfin, il faut dire ceci à la loüange de Glascow, que depuis la Reformation cette ville a toûjours été fort zelée pour la Religion Protestante, & pour la conservation des privileges du peuple.

Hamilton est une autre ville d'importance dans cette province, d'où l'illustre famille de ce nom a pris son surnom, & le titre de Duc d'Hamilton, & où le Duc a un magnifique palais, avec un parc. Le Roi Jaques III. a établi la grandeur de cette famille, en donnant sa fille aînée, avec le Comté d'Arran, à Jaques, le chef de cette famille. Son petit fils, Jaques Comte d'Arran, fut fait Viceroi d'Ecosse par le Parlement, jusqu'à ce que la Reine Marie fût en âge; & Duc de Châteleraut en France, par le Roi Henri II. Il fut aussi declaré, par la Reine Douäiriere & les Etats, la seconde personne du Roiaume, & le proche heritier de la couronne d'Ecosse, la Reine Marie mourant sans enfans. La memoire du Duc d'Hamilton, Pere du present Duc, merite d'être éternizée, pour avoir soûtenu la Religion & les libertez du peuple d'Ecosse dans la derniere revolution, comme avoit fait son predecesseur du tems de la Reine Marie. Le Duc d'à-present a trois freres, qui sont les Comtes de Selkirk, Orkney, & Ruglen. Les Comtes d'Abercorn & Haddington, & les Lords Bargeny & Beilhaven, & plusieurs autres Gentilshommes de marque, sont aussi de cette famille.

Ruglen, autre ville dans cette province, donne le titre de Comte à un fils de la famille d'Hamilton.

La

La ville de Douglas, avec ſon château, donne le ſurnom & le titre de Duc à l'illuſtre famille de Douglas, ſi celebre par ſes grands hommes, principalement dans les armes. Famille qui devint ſi populaire, par ſes exploits contre les Anglois, ſous le regne de Robert Bruce, qu'elle ſe rendit formidable aux Rois mêmes; de ſorte que Jaques II. entreprit la ruïne de la principale branche. Aujourd'hui la famille de Douglas eſt de la branche de celle d'Angus, qui a auſſi produit de grands Capitaines. Il y avoit cinq Comtes de cette famille en Ecoſſe, ſavoir Douglas, Angus, Ormond, Wigton, Murray, & Morton. Le Comte de Wigton fut créé Duc de Turenne en France par le Roi Charles VII, en conſideration des ſervices qu'il avoit rendus à cette couronne, & ce titre paſſa de pere en fils par pluſieurs generations. En Ecoſſe cette famille obtint trois grands privileges, par Acte de Parlement; ſavoir, qu'elle donneroit la premiere ſa voix en Parlement, qu'elle conduiroit l'avant-garde de l'armée, & qu'elle porteroit la couronne dans les ſolennitez publiques. Outre le Duc de Douglas, il y a le Duc de Queensberry, les Comtes de Morton, Farfour, & Merche, le Lord Whittingham, & le Lord Mordington, qui ſont de cette famille, ſans conter pluſieurs Gentilshommes de marque.

Crawford-Lindſey donne le ſurnom & le titre de Comte à une ancienne famille, qui a long-tems pretendu au premier rang entre les Comtes d'Ecoſſe. Il en eſt ſorti de grands hommes, particuliérement celui qui fut créé Duc de Montroſs pour ſa vie, par Jaques III.

Pour couper court, je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres familles diſtinguées dans cette province.

CUN-

CUNNINGHAM, petite province au couchant de Clydsdale, a pour ſa capitale Irwin, à l'embouchure de la riviere de ce nom, ſur laquelle il y a un pont de pierre. C'eſt une ville bien ſituée pour le trafic, & un bon port pour de petits vaiſſeaux. A deux miles d'Irwin il y avoit autrefois un ſuperbe couvent, nommé Kilwinning.

Vers la ſource de la riviere on trouve Kilmarnock, qui donne le titre de Comte au chef de la famille des Boyds. A quelque diſtance d'Irwin eſt le château d'Eglington, qui a donné autrefois le ſurnom à une famille, mais qui eſt preſentement entre les mains de l'ancienne & noble famille de Montgomery, à laquelle ce château donne le titre de Comte. Le château d'Ardroſſan, qui eſt ſitué plus au nord dans la baye de Clyde, eſt auſſi à cette famille.

Plus avant dans la même baye on trouve *Largis*. Kilmaers, dans cette province, eſt la maiſon du Comte de Glencairn, de la noble & ancienne famille de Cunningham, qui a pris ſon nom de celui de la province.

Je rapporte à cette province la Baronie de Renfrew, qui eſt ſituée au nord-eſt. Elle eſt ainſi appellée de Renfrew, ſa capitale, ſur la Clyde; & elle donne le titre de Baron au Prince d'Ecoſſe.

Paſley, une autre ville, plus grande que Renfrew, eſt arroſée par le Cart, & étoit autrefois fameuſe par ſa belle abbaye de l'ordre de Clugny. Elle donne le titre de Baron à la famille d'Abercorn, qui eſt une branche de celle d'Hamilton.

Les principales familles qui ont des biens dans cette province ſont le Duc de Lenox, les Com-

Comtes d'Eglington, Glencairn, Abercorn, & Dundonnald, les Lords Cathcart, Roſs, Semple, & Blantire, ce dernier étant une branche de la famille des Stuarts.

KYLE, eſt ſituée au midi de Cunningham, & l'Irwin la ſepare de cette province au nord, comme le Dun la ſepare au ſud de Carrick. On l'appelle autrement *the Shire of Air*, du nom de ſa capitale. Cette province eſt fertile, & produit toutes choſes neceſſaires à la vie humaine.

Air, la capitale, emprunte ſon nom de la riviere qui l'arroſe, & qui traverſe cette province au milieu. La ville eſt ſituée près l'embouchure de l'Air, dans une plaine ſablonneuſe; mais elle a de belles prairies à deux miles de là, du côté du nord & du ſud. Il y a un aſſez bon havre, & un pont à 4. arcades.

Les principales familles de cette province ſont les Stuarts, Campbels, Cunninghams, Wallaces, Crawfords, Lockarts, Chalmers, Dumbars, & Crightons. Campbel, Comte de Loudoun, eſt Baillif hereditaire de cette province. L'office de Baillif eſt le même que celui de Sheriff en d'autres provinces.

CARRICK eſt ſitué entre Kyle au nord, & Gallouay au midi, & a la mer au couchant. C'eſt une province fertile en blé, pâturage, &c.

Elle a donné autrefois le titre de Comte à la famille de Bruce, de laquelle deſcendit le Roi Robert Bruce. Ce titre fut donné enſuite aux branches puînées de cette famille, & fut ajoûté à ceux du Prince d'Ecoſſe.

Bargeny, le *Berigonium* des Anciens, eſt la ville capitale de cette province. Elle donne

le

le titre de *Lord* à une branche de la famille d'Hamilton.

La principale famille de cette province eſt celle de Kennedy, dont le Comte de Caſſils eſt le chef, qui prend ſon titre du lieu de ſa reſidence ſur la riviere Dun. Il eſt Baillif hereditaire de cette province.

CANTIRE eſt une peninſule au couchant, entre les iſles d'Ila & d'Arran. Elle eſt fertile en blé, & en pâturage. La baye qu'on appelle Loch-Fin la ſepare de la province d'Argyle.

Les principales familles de ce païs ſont celles du Duc d'Argyle, & des Macconels.

ARGYLE eſt une province ſituée au nord-nord-eſt de Cantire. Elle contient Argyle proprement dite, Cowal, & Knapdale; & on l'appelle communément *the Shire of Innerara*, du nom de ſa capitale.

Il y a pluſieurs bayes, que les gens du païs appellent *Lochs*; dont la principale s'appelle Loch-Fin, qui s'étend en longueur autour de 60. miles, & qui abonde en harangs d'une bonté extraordinaire.

Les montagnes d'ailleurs nourriſſent quantité de betail, & de daims. La plûpart de ce betail y devient ſauvage, mais la chair en eſt excellente, & ſa graiſſe étant bouillie ne ſe prend pas comme celle du betail commun. Elle reſſemble pendant quelques jours à de l'huile. Les habitans en profitent beaucoup, par le debit qu'ils en font dans le plat païs.

Loch-Ow eſt un grand lac dans cette province, où il y a diverſes iſles. Deux de ces iſles ont chacune un château, l'un qui s'appelle Enconel, & l'autre Glenurquart.

Innerara, ſa capitale, eſt ſituée preſque au bout du lac Gilb, qui a communication avec la baye qu'on appelle Loch-Fin.

Cowal, une partie de cette province, eſt entre le Loch-Fin au couchant, & le Lac Lomund dans la province de Lenox à l'orient.

Knapdale, une autre partie d'Argyle, & la plus fertile de toutes, joint à Cantire du côté du nord, par un iſthme qui n'a qu'un mile de largeur. C'eſt pourquoi les bateliers, font paſſer leurs bateaux par deſſus cet iſthme, plutôt que de faire le tour de Cantire.

Le Duc d'Argyle eſt Seigneur de cette province, & Campbel eſt le nom de ſa famille. Elle a pris ce nom, dit Cambden, du château Campbel; & elle eſt deſcendue des anciens petits Rois d'Argyle.

C'eſt un privilege particulier à cette famille, que quand un de la famille donne ſa fille en mariage, il faut que les vaſſaux payent le mariage, & ils ſont tous taxez pour cela, ſuivant le nombre du betail qu'ils ont.

LORN eſt une province au nord d'Argyle, plus fertile & plus agreable. Elle donnoit autrefois le titre de *Lord* à l'ainé de la famille d'Argyle, à qui cette province écheut par mariage avec une heritiere de la famille des Stuarts, qui en étoient les proprietaires.

C'eſt ici qu'on trouve le château de Dunſtafage, ſur le lac Eryff, qui étoit autrefois une des maiſons royales.

CHA-

CHAP. VI.

Des Provinces Septentrionales.

JE commence par LOCHABAR, province ſituée au nord de Lorn, & arroſée au couchant par la mer occidentale. Elle eſt remplie de bois & de lacs. Elle abonde en pâturage, ſes lacs & rivieres en poiſſons. Le plus grand lac eſt au cœur de la province.

Sa ville la plus conſiderable eſt celle d'Innerlochy, qui a été autrefois une place d'importance, tant par ſa force que par ſon commerce, juſqu'à ce qu'elle fut ruïnée par les Danois & les Norvegiens. Le feu Roi Guillaume l'a fait fortifier, & il y a bonne garniſon, ſous le commandement du Major general Maitland.

Cette province eſt remarquable dans l'hiſtoire par la prophecie de Banquho, vers l'an 1050, portant que ſa poſterité jouïroit de la couronne pendant une longue ſuite d'années. Le tyran Macbeth, qui regnoit pour lors en Ecoſſe, le fit aſſaſſiner pour cette prophecie, qui ne laiſſa pas pourtant d'être accomplie. Car ſon fils s'enfuit en Galles, où il épouſa la fille du Prince de Galles. Il en eut un fils nommé Gautier, qui prit le nom de Stuart en Ecoſſe, dont la famille Royale d'aujourd'hui eſt deſcendue.

ALBANIE, au ſud-eſt de Lochabar, eſt ſituée dans le mont *Grampius*, & s'appelle en Ecoſſois *Braid-Albain*, & ſes habitans *Albinnich*, deſcendus des anciens Scots, dont ils ont retenu le langage, l'habillement, & la maniere

de vivre. Peuple guerrier, & qui vit beaucoup d'épargne, ſuivant la maniere de ſes predeceſſeurs. C'eſt de ce païs que les fils de la maiſon Royale ont pris le titre de Duc d'Albanie, & le feu Roi Jaques eſt le dernier qui en a joui. Il donne maintenant le titre de Comte à une branche de la famille de Campbel.

C'eſt dans cette province, vers le ſud-eſt, qu'on trouve le lac Tay, un des plus beaux lacs d'Ecoſſe ; d'où ſort la riviere de même nom, qui fait la ſeparation de l'Ecoſſe meridionale d'avec la ſeptentrionale.

ATHOL. Cette province eſt ſituée à l'orient de la precedente, & ſa capitale eſt Blair. Il y a quatre lacs dans cette province, & elle donne le titre de Duc au chef de la très-ancienne & nombreuſe famille de Murray, deſcendue par mariage des Stuarts, autrefois Comtes d'Athol. Le Duc d'Athol eſt Sheriff hereditaire de cette province.

PERTHSHIRE, au ſud & à l'eſt d'Athol, ſe diviſe en deux parties, l'une qui porte proprement le nom de Perth, & l'autre celui de Gowry ; Perth au midi, & Gowry au nord de Perth.

Cette province eſt fertile en blé & en pâturage, particulierement cette partie qu'on appelle Gowry.

Ses principales villes ſont Perth, ſa capitale, ſur le Tay. Elle s'appelle communément S. Johnſtown, & c'eſt une des villes les plus importantes d'Ecoſſe, où le Parlement s'eſt même aſſemblé pluſieurs fois. Les vaiſſeaux viennent juſqu'à la ville, en pleine marée. Elle fut bâtie par un Roi d'Ecoſſe, après l'inon-

l'inondation de l'ancienne ville de Perth, dont la ſituation n'étoit pas éloignée de celle d'aujourd'hui. Qui donne le titre de Comte au chef de l'ancienne famille de Drummond.

Scoon, la ville où l'on couronnoit autrefois les Rois d'Ecoſſe, ſur une chaiſe de marbre. L'hiſtoire dit, que cette chaiſe fut apportée d'Irlande par Fergus, & qu'après l'extermination des Pictes, elle fut tranſportée ici, où elle continua, juſqu'à ce qu'Edouard I. Roi d'Angleterre, ayant ſubjugué l'Ecoſſe, la fit tranſporter en Angleterre. Elle eſt à Weſtminſter, & l'on y void encore ce vieux diſtique en Latin,

Ni fallat fatum, Scoti quocunque locatum
Inveniunt lapidem regnare tenentur ibidem.

C'eſt-à-dire, que les Ecoiſſois regneroient en quelque lieu que cette pierre ſe trouvât. Ce qui ſemble avoir été accompli, par l'union des deux couronnes dans la perſonne du Roi Jaques VI. d'Ecoſſe, & le premier de ce nom en Angleterre.

Dunkel, ſur le Tay, au pié du mont *Grampius*, eſt environné de bois fort agreables. C'étoit autrefois le ſiege d'un Evêque, & il y avoit une belle cathedrale. Aujourd'hui la belle maiſon du Duc d'Athol fait ſon plus grand ornement. C'eſt ici le plus grand marché pour les habitans de montagnes, & l'on croid que cette ville a été la capitale de l'ancienne Caledonie.

On trouve auſſi ſur le Tay, dans cette province, la maiſon du Comte d'Arrol, chef de l'ancienne & noble famille de Hay. Cette famille tire ſon origine d'un fameux païſan, qui étant à la charrue avec ſes deux fils, & s'ap-

percevant que les Ecoſſois étoient mis en fuite par les Danois, arrêta les fuyards, renouvella le combat, & obtint la victoire. Leur valeur fut recompenſée par le preſent qui leur fut fait des terres d'Arrol. Le Marquis de Twedale, le Vicomte de Duplin, & pluſieurs autres gentilshommes, ont l'honneur d'être de cette famille.

ANGUS, province maritime, ſur la mer Germanique, eſt ſituée au nord de la riviere Tay. Elle abonde en blé, & en pâturage, & donne le titre de Comte à la famille de Douglas.

Ses villes principales ſont Forfar, la capitale, qui donne le titre de Comte à une branche de la même famille de Douglas.

Dundee, à l'embouchure du Tay, beaucoup plus conſiderable, par ſa ſituation, par ſa force, & par ſon trafic. Cette ville fut emportée d'aſſaut par Cromwel, qui lui fit ſentir les effets de ſa fureur. Elle a un bon havre, de fort belles maiſons, deux egliſes, & un grand hôpital pour les pauvres de la ville. C'eſt le lieu de la naiſſance du fameux hiſtorien, Hector Boëtius. Enfin, elle a donné le titre de Vicomte à Grayham de Clavers, General des troupes du feu Roi Jaques en Ecoſſe dans la derniere revolution, qui fut tué dans la bataille de Gillicranky.

Montroſs, autre port de mer, qui eſt du côté de Merns, ſur la riviere d'Esk. C'eſt une ville marchande dont le havre reçoit des vaiſſeaux conſiderables. Il y a de belles maiſons, & un hôpital pour les pauvres habitans. Elle donne le titre de Duc, comme elle a fait autrefois celui de Comte & de Marquis, au chef

chef de l'ancienne & noble famille de Graham.

Brechin, autre ville sur la riviere d'Esk, sur laquelle il y a un beau pont à deux arcades, est considerable par son negoce de saumon & de betail. C'étoit autrefois un siege Episcopal, & elle donne le titre de Lord à la noble famille de Maule, Comte de Panmure.

Enfin, cette province a plusieurs maisons de Noblesse. Les principales familles sont celles d'Erskin, Ogilvie, Carnagie, Lyon, Graham, Lindsey, Maule, Scrimger, Arburthnet, Gray, Nevoy, Fullerton, Durham, & Hunter.

MERNS, autre province maritime, au nord d'Angus, abonde en blé & en pâturage.

Entre ses villes, Bervy est un port de mer. A quelques miles au nord de cette ville est le château de Dunotyr, le lieu de la residence du Grand Marêchal hereditaire d'Ecosse, chef de la noble & ancienne famille de Keith, qui a joui long-tems de cet honneur, le fruit de ses anciens exploits contre les Danois.

Jean Fordon, auteur du livre intitulé Scoti-Chronicon, étoit natif de cette province, & a donné de grandes lumieres aux historiens d'Ecosse qui ont écrit après lui.

Les principales familles de Merns, après la maison de Keith, sont celles d'Arbuthnet, Graham, Straton, Strauchan, Burnet, Barclay, Falconer, Ramsey, Allered, Carnagie, Bannerman, & Wood.

MARR, au nord de Merns, est aussi une province maritime, située la plûpart entre le Don & la Dée, & generalement assez fertile.

On l'appelle autrement *the Shire of Aberdeen*, du nom de ſa capitale. Elle produit du froment, du ſeigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, & des fêves en abondance. Les herbes & les racines, ſoit pour manger, ſoit pour l'uſage de la Medecine, y viennent auſſi fort bien. Les montagnes d'ailleurs ſont fertiles en pâturage, la mer & les rivieres y abondent en poiſſons de diverſes ſortes, particulierement le ſaumon & les truites. On y conte juſqu'à ſix differentes eſpeces de truites, & toutes ſix delicates. Le gibier s'y trouve auſſi en abondance ſur les rivieres & montagnes, & les bêtes fauves dans les forêts. Pour bâtir il y a pluſieurs carrieres, & beaucoup de pierre à chaux, qui ſert auſſi à engraiſſer la terre.

La Dée qui traverſe ce païs du couchant à l'orient, paſſe par le mont *Grampius* (où elle a ſa ſource) juſques à ſon embouchure. L'eau eſt fort claire, & ſon ſaumon excellent. Les montagnes nourriſſent quantité de gros & menu betail. Le beuf & le mouton y eſt fort delicat, & la laine fort eſtimée, à cauſe de ſa blancheur. Cromar, qui s'étend le long de la riviere, abonde ſi fort en blé, qu'on l'appelle le grenier des provinces voiſines.

Aboyne n'en eſt pas loin, qui donne le titre de Comte à une branche de la Maiſon de Gourdon.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'eſt une ſorte de pierre fragile, que les habitans appellent *Elf arrowheads*. Les plus longues ſont d'environ 2. pouces, les plus épaiſſes de 2. grains, & toutes fort minces aux bords. Elles ſont de diverſes formes, & ont ceci de ſingulier, qu'on ne les trouve que par accident, & jamais quand on en cherche. On en trouve quelque-

quefois ſur le grand chemin, & en d'autres endroits, où il eſt certain qu'il n'y en avoit point une heure ou deux auparavant. Et cela arrive l'été principalement, lors que le tems eſt clair & ſerein. On ſuppoſe qu'elles ſe forment en l'air par de groſſes exhalaiſons, parce que les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes, ou dans leurs habits.

Cette province donne le titre de Comte au chef de la famille d'Erskine. Et ſes principales villes ſont le vieux, & le nouveau Aberdeen, tous deux ſur l'ocean.

Le *Vieux Aberdeen* eſt à un mile au nord du nouveau, à l'embouchure du Don, riviere qui abonde en ſaumons & en perches. Cette ville a été autrefois le ſiege d'un Evêque, & ſa Cathedrale une des plus belles d'Ecoſſe. Elle eſt bâtie de pierre de taille, & le haut du clocher eſt fait ſur le modelle d'une couronne imperiale. Après tout, l'Academie eſt le plus grand ornement de cette ville. L'Evêque Elphingſton l'erigea l'an 1500, & bâtit la plus grande partie du College, mais on lui a donné le nom de *King's College*, ou college royal, depuis que le Roi Jaques IV. en devint le patron. Il y a un Principal, quatre Regens ou Profeſſeurs en Philoſophie, un Profeſſeur en Humanitez, un autre en Theologie, un Docteur en Medecine, un Profeſſeur des Langues orientales, & un autre en Droit civil. Auxquels on pretend d'ajoûter un Profeſſeur en Mathematiques.

Les hommes illuſtres qui ont eu leur éducation dans cette Academie ſont Hector Boëtius, & l'Evêque Leſley, tous deux Hiſtoriens, les Docteurs Jean Forbes, Guillaume Gild, & Arthur Johnſton, Guillaume Douglas Profeſſeur en Theologie, le Docteur Gilbert Burnet

net Professeur en Philosophie, les Docteurs George Middleton & Guillaume Gourdon Medecins, & le Docteur Jaques Sandilands Professeur en Droit.

Le *Nouveau Aberdeen* est situé à l'embouchure de la Dée. Cette ville est proprement la capitale de la province, puis que les Sheriffs y tiennent leurs cours. Outre qu'elle surpasse toutes les autres villes de l'Ecosse septentrionale en beauté, grandeur, & negoce. Sa situation est dans un très-bon air, sur trois collines, la principale partie de la ville sur la plus haute colline, les bords s'étendant sur la plaine Les maisons y sont bien bâties, la plûpart à quatre ou cinq étages, avec des jardins & vergers, qui en sont un ornement, & contribuent beaucoup à la santé des habitans. Au côté occidental de la ville il y a deux sources qui sortent d'une colline, l'une d'eau claire, & l'autre d'une eau dont le goût & la vertu approche fort des eaux de Spa en Allemagne. Le Docteur Guillaume Barclay a fait un traité de cette eau. L'Eglise de S. Nicolas est un beau vaisseau, bâti de pierre de taille, & son clocher est en forme d'aiguille. Elle étoit autrefois divisée en trois Eglises. Cette ville a aussi une maison de correction, & trois hôpitaux; sans conter un autre fondé par un particulier. La Douäne est auprès du havre.

Pour l'éducation de la jeunesse, elle a une Ecole Latine, fondée par le Docteur Dune, & gouvernée par un Maître, & trois Soû-Maîtres. Il y a d'ailleurs un College, ou une Academie, qu'on appelle *Marshal College*, comme étant fondé par George Grand Maréchal d'Ecosse, ce qu'il fit en 1593. Mais la ville l'a beaucoup aggrandi à ses propres frais, & l'a orné

né d'une belle Bibliotheque, à quoi pluſieurs Savans ont contribué, auſſi bien qu'à ſes inſtrumens de Mathematiques. Il y a dans un College un Principal ou Recteur, quatre Profeſſeurs en Philoſophie, un Profeſſeur en Theologie, & un autre en Mathematiques, auxquels on a ajoûté depuis peu un Profeſſeur en Medecine.

Parmi les hommes qui ont fleuri dans cette Academie, je conte le Docteur Guillaume Forbes, qui fut fait Evêque d'Edinbourg; le Docteur Robert Baron, Profeſſeur en Theologie; les Docteurs Alexandre Reed, & Dunkan Liddel, tous deux Medecins, le dernier en grande eſtime pour ſon livre *de febribus* &c. & le Dr. Alexandre Frazer, Medecin du Roi Charles II.

Kincardin, ſur la Dée, eſt une ville remarquable pour ſa foire en été.

Remarquez, que les Comtes de Sutherland, Aboyne & Aberdeen, & le Vicomte de Kenmure, ſont de la Maiſon de Gourdon, ſans conter pluſieurs Gentilshommes de diſtinction en d'autres endroits de l'Ecoſſe. Il eſt vrai que cette famille a beaucoup ſoûfert, par ſon attachement à la Reine Marie, au Roi Charles I, & à Jaques II.

BUCHAN, Province qui s'étend de la riviere Spey à l'oueſt juſqu'à la mer germanique à l'eſt, en y comprenant la partie qu'on appelle Bamfe, dont quelques-uns font une province à part. Ainſi Buchan regarde la mer du côté du nord, & de l'eſt.

Après le Spey qui ſepare ce païs de la province de Murray, & le Don qui le ſepare de celle de Marr, la Doverne eſt la riviere la plus conſiderable.

Il

Il y a eu pluſieurs Comtes de Buchan, tant de la maiſon des Cummins, que de celle des Stuarts. Les premiers étoient conſiderables, principalement ſous les regnes d'Alexandre II. & III. lors que les Anglois s'étoient rendu maîtres de l'Ecoſſe; mais leur attachement à l'Angleterre fut la cauſe de leur ruïne. De l'autre famille Jean Stuart, Comte de Buchan, fils puîné de Jean Duc d'Albanie, ſe ſignala en France. Avec un corps de 7000. Ecoſſois qu'il commandoit, il fit balancer la victoire en faveur des François dans la journée de Baugé, où les Anglois furent entierement defaits, & le Duc de Clarence frere de Henri V. d'Angleterre fut tué. C'eſt pourquoi ce Comte fut fait Connêtable de France.

Cette province ſe ſubdiviſe en pluſieurs parties, ſavoir Buchan proprement ainſi appellé, Bamfe, Boyne, Strathawin, Strathbogy, Strathyla, Ainze, Garioch, & Balvany.

Les principales villes de Buchan ſont Frazerburg & Peter-head, tous deux ports de mer. Entre l'Ythan & le Don il y a un territoire nommé Formartin, qui eſt fort agreable, fertile, & bien habité. Le village nommé Turref eſt l'endroit le plus charmant, fameux pour la chaſſe, & orné de pluſieurs maiſons de Nobleſſe à l'entour. A quelques cent pas de la mer, vers les ruïnes du château de Slains, il y a diverſes ſources d'une eau qui petrifie, dont on fait de la chaux très-blanche & bonne.

Bamfe s'appelle ainſi du nom de ſa capitale, à l'embouchure de la Doverne, ville qui, faute d'un bon port, ne fait pas grand negoce, hormis de blé, & du ſaumon qu'on pêche dans la riviere. La plûpart de ce païs eſt entre les mains des Ogilvies, & de leurs Vaſſaux. Le Com-

Comte de Finlater, ville maritime dans ce territoire, eſt le chef de cette famille, dont les ancêtres ſont venus ici d'Angus. Les branches de Boyne & Bamfe ſont auſſi de cette famille.

Boyne eſt un petit territoire, fertile ſur la côte, & montagneux ailleurs. Cullen, ſur la côte, en eſt. Le Comte de Finlater a ſa maiſon auprès de ce bourg.

Strathawin, ſur la riviere d'Awin qui ſe jette dans le Spey, produit plus d'herbe que de grains. Il appartient à la famille des Gourdons. L'Awin eſt une riviere, dont l'eau eſt extrémement claire.

Strathbogy eſt une ancienne Baronie, appartenant au Duc de Gourdon, qui a ici un château du même nom. Ce fut le Roi Robert Bruce qui donna ce païs à un de ſes ancêtres, ſur la diſgrace de la famille des Cummins.

Strathyla eſt un territoire qui abonde en blé & en pâturage. La pierre à chaux y eſt ſi commune, qu'on en bâtit les maiſons. Il s'y fait un trafic conſiderable de chaux, de betail, & du fil le plus fin, particulierement à Keath.

Ainze, au nord de Strathyla, eſt très-fertile en blé, & appartient la plûpart au Duc de Gourdon; qui a ici une des plus belles maiſons de l'Ecoſſe ſeptentrionale. Elle eſt ſituée ſur le Spey, & s'appelle Boch of Gicht.

Garioch, au nord du Don, eſt un païs bien peuplé, & rempli de Nobleſſe. Leſley entre autres places, ſe diſtingue en communiquant ſon nom à une grande & ancienne famille. Innerury eſt fameux par la victoire que Robert Bruce y gagna ſur Jean Cummin & ſes adherens, qui tenoient le Royaume en ſujettion à Edouärd I. d'Angleterre. Et ce qui eſt remarquable, c'eſt que Robert Bruce, étant malade,

de, ſe fit porter dans une litiere au champ de bataille.

Balvany eſt aſſez fertile, quoi que montagneux. La riviere Fiddich traverſe ce païs. Il y a un rocher capable de fournir aſſez de bonnes pierres à aiguiſer pour toute la Grande Bretagne. Il y en a ſi grande abondance, que les voiſins en couvrent leurs maiſons, au lieu d'ardoiſe. On y trouve auſſi des ſources d'eau d'alun, & des veines de pierre.

Je finis par la riviere Don, qui borne cette province au midi. Elle a ſa ſource dans les montagnes entre Marr & Strathawin, & paſſe par Strathdon, vallée très-fertile en blé & en pâturage. Il y a ſur cette riviere pluſieurs châteaux & maiſons, qui appartiennent aux Gourdons, Erskins, Strauchans, & Forbeſſes, dont les derniers tirent leur origine de la paroiſſe de Forbeſs dans cette province.

MURRAY, autre province maritime, au couchant de Buchan, entre la riviere Spey à l'orient & la Nairne au couchant: c'eſt la meilleure, & la plus fertile de toutes les provinces du nord. Elle abonde en toutes choſes, en blé, betail, fruits, poiſſon, oiſeaux ſauvages & domeſtiques; & le terroir y eſt ſi bon, que la recolte y eſt ſouvent faite, avant qu'elle ſoit commencée dans les provinces voiſines. Les habitans ſe vantent d'avoir 40. beaux jours dans l'année, plus qu'aucuns de leurs voiſins. Le païs eſt plat, excepté quelques collines, qui le rendent plus charmant.

Ses principales rivieres ſont le Spey à l'orient, la Nairne au couchant, & la Findorne au milieu. Leur courſe eſt du ſud au nord, où elles ſe jettent toutes trois dans l'Ocean.

Le

Le Spey eſt une grande riviere, claire, rapide, & très-abondante en ſaumon. Elle ſort d'un lac qui porte le même nom, d'où elle paſſe entre des bois & des montagnes juſqu'à ſix miles de la mer, où elle arroſe une plaine fertile, & bien habitée. Mais elle s'y deborde ſouvent, & il arrive quelquefois dans les chaleurs de l'été qu'elle s'enfle, avec un vent d'oueſt, ſans pluye. La marée n'y monte qu'environ un mile, & il n'y a point de havre pour la ſeureté des vaiſſeaux. Cette riviere eſt poiſſonneuſe juſques à ſa ſource, & la pêche du ſaumon y eſt fort conſiderable.

La Nairne ſort des montagnes qui ſeparent Stratherin de Glentarf, paſſe par la vallée de Strathnairn, & ſe jette dans la mer auprès de Nairne. La Findorne a ſa ſource dans les montagnes près de Badenoch. On l'appelle Herin, juſqu'à ce qu'elle ait paſſé la vallée de Strathhevin; & elle prend enſuite le nom de Findorne, juſqu'à ſon embouchûre, où elle fait un bon havre.

Cette province eſt diviſée en deux parties, dont la plus grande s'appelle *the Shire of Elgin*, & l'autre *the Shire of Nairn*. Elle donne le titre de Comte à une branche de la famille des Stuarts, deſcendue du fameux Comte de Murray, qui fut Regent d'Ecoſſe pendant la minorité de Jaques VI.

Les autres familles de marque ſont les Sutherlands, Grants, Inneſſes, Brodies, Dumbars, Mackenzies, Mackumtoishes, Frazers, Forbeſſes, Dumbars, Macphersons, & Macleods.

Les principales villes ſont Elgin, & Nairn. Elgin, ſur la Loſſie, eſt ſitué dans un terroir fertile, quoi qu'il ſoit un peu ſablonneux. Cette

ville

ville étoit autrefois le Siege d'un Evêque, & ſa Cathedrale ne cedoit en rien aux plus belles Egliſes d'Ecoſſe. L'Evêque reſidoit au château de Spynie, à un mile d'Elgin. Qui donne le titre de Comte à une branche de la Maiſon de Bruce, établie en Angleterre. Il y a ici un lac, qui abonde en cygnes, leſquels ſe nourriſſent d'une herbe qui croit dans ce lac, ſans paroître jamais ſur la ſurface de l'eau.

Nairne eſt à l'embouchure de la riviere de ce nom, ſur laquelle il y a pluſieurs belles maiſons de Nobleſſe. Comme auſſi ſur la Findorne, particulierement Tarnway, un château appartenant au Comte de Murray.

Un peu plus bas, de l'autre côté, eſt la ville de Forres, dans une belle ſituation. Les Rois d'Ecoſſe y ont tenu leur Cour autrefois, dans un château qui tombe maintenant en ruïne. Sur le chemin de Forres on trouve un gros pilier tout d'une piece, qui fut erigé en ſouvenance de la victoire remportée par le Roi Malcolm ſur Suenon Roi de Dannemarc. Entre cette place & Elgin il y a un grand nombre de villages, & de belles maiſons de campagne.

BADENOCH, Province Mediterranée, eſt ſituée au ſud-oueſt de Murray. Riven, ſur le Spey, eſt ſa ville capitale.

INNERNESS, au nord de Badenoch & à l'oueſt de Murray, regarde les deux mers, & s'appelle ainſi du nom de ſa capitale.

Il y a dans cette province le Loch-Neſſe, un des plus grands lacs d'Ecoſſe, ayant 24. miles en longueur, (quatre miles d'Ecoſſe en faiſant cinq d'Angleterre,) & dont on ne ſait point

point encore la profondeur. Il en ſort une riviere, qui s'appelle Neſs, & qui ſe jette dans la mer à quelques miles au-delà. Et il eſt à remarquer, que ni le lac ni la riviere ne gelent point, quelque froid qu'il faſſe.

Innerneſs, la capitale, eſt ſitué à l'embouchure du Neſs, avec un havre pour de petits bâtimens. Les Rois d'Ecoſſe ont fait autrefois leur ſejour ici dans un château, bâti ſur une agreable colline.

Plus avant, à l'eſt, on trouve le *Château Stuart*, appartenant au Comte de Murray.

Ross, la plus grande de toutes ces provinces, s'étend auſſi d'une mer à l'autre. C'eſt un païs la plûpart montagneux, ſterile, & plein de bois. Il produit du pâturage, mais fort peu de blé. Le betail, & les bêtes fauves y abondent.

Entre ſes lacs, celui qu'on appelle Loch-Ew, eſt au couchant, environné de bois de tous côtez, où l'on faiſoit autrefois beaucoup de fer. Loch-Breyn eſt plus au nord, & n'eſt proprement qu'une baye, où ſe fait toutes les années une grande pêche de harangs.

On appelle Kintail cette partie de la province qui fait face à l'iſle de Sky, dont elle eſt ſeparée par un detroit. Glenelcheg, un territoire voiſin de celui-là, appartenant au Comte de Seaforth, chef de l'ancienne & illuſtre famille des Mackenzies, qui a un château dans une iſle du detroit dont je viens de parler. Ardroſſe, les parties mediterranées, qui ſont pleines de montagnes inhabitées.

Au deſſus de Loch-Breyn on trouve Aſſynt, avec un promontoire qui avance fort dans la mer, & qui produit quantité de marbre. Ce

territoire n'eſt pas fertile en blé, mais on y trouve beaucoup de chevaux, de betail, & de bêtes fauves.

Vers la mer Germanique on trouve la baye de Dornock, ou de Tayn, ainſi appellée des villes de même nom, ſituées ſur cette baye. Et au midi de cette baye le château de Fowlis, qui appartient au chef de la famille de Monro; celui de Balnagowan, à la famille de Roſs dans cette province; & un peu plus bas Milton, qui eſt à la famille d'Innes.

La baye de Cromarty eſt plus au midi. Elle prend ſon nom de la ville de Cromarty, ſituée ſur cette baye, & qui communique ſon nom à toute la peninſule. C'eſt ici qu'on trouve auſſi *Chanrie*, ville agreablement ſituée dans une vallée, entre des collines fertiles. Elle étoit autrefois un ſiege Epiſcopal, ornée d'une belle Cathedrale, avec un château où l'Evêque demeuroit. Le Comte de Seaforth y a une belle maiſon.

Beaulieu, qui étoit autrefois une belle & riche Abbaye, eſt ſur la riviere Farfar, qui entre dans cette baye, & le Lord Lovet en eſt le proprietaire. Le château de Kildun, qui appartient au Comte de Seaforth, eſt ſur une autre riviere qui s'appelle Connel ou Conan, & qui ſe jette dans la même baye.

Il y avoit autrefois des Comtes de Roſs, mais ce païs fut annexé à la Couronne, ſous le Regne de Jaques III.

SUTHERLAND, province maritime, eſt entre Roſs au ſud, Cathneſs & Strath-Navern au nord. On l'appelle autrement *the Shire of Dornoch*, du nom de ſa capitale.

Cette province eſt fertile en blé & en pâturage,

rage, en betail, poiſſon, & gibier. L'avoine qu'elle produit eſt excellente.

Il y a un lac qui s'appelle Loch-skin, de 15. ou 16. miles en longueur.

Dornoch, la capitale, eſt ſituée ſur la baye de ce nom. C'eſt une ville de negoce, où il y a une belle Egliſe, un château appartenant au Comte de Sutherland, & quatre foires toutes les années.

Enfin Sutherland donne le titre de Comte à la famille de Gourdon, depuis qu'un fils de cette famille épouſa l'heritiere d'un Comte de Sutherland. Le Lord Duffus eſt deſcendu de cette famille.

Outre les Gourdons, il y a ici les Sutherlands, Murrays, Mackays, Grays, Clangunnins, Seil-Thomas, Seil-Jean, & Seil-Phaleys.

CATHNESS, & STRATH-NAVERN, ſont les deux provinces les plus ſeptentrionales. La premiere eſt environnée de la mer, au nord & à l'eſt, & ſeparée de Sutherland & Strath-Navern par des montagnes. Elle eſt aſſez fertile en blé, pâturage, & betail; mais il y a peu de bois.

Cette province a pluſieurs petites villes, villages, & maiſons de Nobleſſe. La plus belle maiſon eſt le château Sinclair, appartenant aux Comtes de Cathneſs, qui lui ont donné le nom de leur famille. Outre ce château, les Sinclairs en ont pluſieurs autres dans cette Province.

Weik, ſa capitale, eſt ſur la côte d'orient, a un très-bon havre, & eſt parfaitement bien ſituée pour le negoce. Thurſo, un autre port, eſt ſur la côte du nord.

Le Lord Sinclair de Ravensheugh en Fife eſt le chef de cette famille, dont les ancêtres

étoient autrefois en poſſeſſion des Orcades & des iſles de Shetland, & avoient l'honneur d'être alliez à la famille Royale de Danemarc. Guillaume, ſurnommé le Prodigue, perdit toutes ces iſles. Cependant il y a encore, & ailleurs dans l'Ecoſſe, pluſieurs familles de ce nom.

Les Keiths, & les Mowats, ont auſſi beaucoup de terres dans ce païs.

STRATH-NAVERN eſt au couchant de Cathneſs, environné de la mer au nord & à l'oueſt. Cette province a pris ce nom de la riviere Navern, qui la traverſe du ſud au nord.

Il y a ici quantité de lacs, de bois, & de montagnes, peu de blé, mais beaucoup de betail, de chevaux, & de bêtes fauves. Les loups, qui ſont inconus en Angleterre, ſont beaucoup de degât ici, plus qu'en tout autre endroit d'Ecoſſe.

Les bayes & les rivieres y abondent en poiſſons, & les habitans tirent grand profit de la pêche du ſaumon, comme ils font auſſi de leur betail, & de leurs jeunes chevaux.

Les Habitans de cette province ſe plaiſent fort à la chaſſe, & ne manquent pas de bonne venaiſon. Ils ſont, comme leurs voiſins, robuſtes, courageux, faits à la fatigue, civils aux étrangers, de bonne humeur, & gens ſans façon.

Ils n'ont ici que des villages, dont le principal eſt Tung, où le Lord Rea fait ſa demeure, qui eſt le chef de la famille de Mackay. Il eſt auſſi un des principaux proprietaires de cette province, mais ſes terres relevent du Comte de Sutherland, dont l'aîné porte le titre de Lord de Strathnavern.

CHAP.

CHAP. VII.

Des Iſles *d'Ecoſſe. Et en premier lieu des* Iſles Occidentales.

OUtre le *Continent* d'Ecoſſe, dont je viens de faire la deſcription, on conte environ 300. *iſles* qui en dependent, tant petites que grandes. Les unes au couchant, les autres au nord, & les plus éloignées au nord-eſt de l'Ecoſſe.

On appelle les premieres, par rapport à leur ſituation, les *iſles occidentales*, qui ſont les Hebrides, ou *Ædudæ*, des Anciens.

Les principales ſont

Skie,	Mull,
Lewis,	Jura,
North-Viſt,	Ila,
South-Viſt,	Arran.

Skie eſt au couchant de la Province d'Innerneſs, dont elle eſt ſeparée par un petit detroit. Sa longueur eſt de 42. miles, & ſa plus grande largeur de 20. Il y a au milieu 7. hautes montagnes, proches l'une de l'autre. Pour la commodité de la pêche & du commerce, cette iſle a de bons havres, & d'excellentes bayes. Celles-ci abondent la plûpart en harangs tout l'été, les rivieres en ſaumon, & les lacs en truites & anguilles. Outre les harangs, on y pêche beaucoup de morue, des turbots, maquereaux, merlans, huîtres, & tous autres poiſſons à coquille.

Bien loin que le terroir de cette iſle ſoit ingrat, il produit ſi grande abondance de grains,

qu'elle a aſſez d'orge & d'avoine pour ſes voiſins dans le continent.

Elle produit auſſi quantité de beſtiaux, comme chevaux, vaches, brebis, cochons, & chevres. Les vaches, entre-autres, ſe nourriſſent ſouvent d'algue marine, & obſervent la marée pour cet effet, avec beaucoup d'exactitude. Cette iſle abonde auſſi en pluſieurs ſortes d'oiſeaux de terre & de mer, & l'on y trouve des faucons & des aigles.

On y trouve pluſieurs ſoûterrains ſpacieux, où il diſtille de l'eau qui ſe petrifie. Un de ces ſoûterrains, nommé *the Golden Cave*, a (dit-on) 7. miles de long. Il y a auſſi pluſieurs trophées de pierre, dont l'hiſtoire paroit fabuleuſe; & quantité de vieux forts ſur les eminences des côtes, qui ſont apparemment de la façon des Danois. On y trouve d'ailleurs quantité de petites maiſons de pierre, bâties ſous terre, pour s'y cacher apparemment en tems de guerre, avec ſes effets; & d'autres par deſſus terre, pour une perſonne ſeule, peut-être pour la contemplation.

LEWIS, autre grande iſle, eſt au nord-oueſt de Skie. On la diviſe en deux parties, l'une ſeptentrionale, qu'on appelle proprement Lewis; & l'autre meridionale, qui porte le nom de Harries.

Elle eſt fertile en grains, & ſur tout en ſeigle, orge, & avoine. Le chanvre & le lin y viennent auſſi fort bien. Le betail y eſt petit, mais la viande en eſt excellente. Les chevaux y ſont plus petits que dans le continent, mais ils ſont de fatigue, & coûtent peu à entretenir. Cette iſle nourrit auſſi quantité de bêtes fauves.

Ses

Ses bayes & ſes havres fourniſſent du poiſſon en abondance. Celle de Carlvay, entre-autres, eſt beaucoup frequentée par les baleines. Le corail, & les coquilles à perles, ſe trouvent auſſi dans cette iſle.

Les lacs y abondent en truites & anguilles, & les rivieres en ſaumons. Sur les côtes il y a pluſieurs ſoûterrains, frequentez par les outres, les chiens, & les oiſeaux de mer.

On trouve auſſi ſur les côtes pluſieurs places fortes, par leur ſituation & par art. Au village de Glaſſernis il y a 39. pierres élevées ſur terre, à la hauteur de 6. ou 7. piez, & chaque pierre ayant deux piez de largeur. Elles ſont comme une avenue, large de 8. piez, & la diſtance entre chaque pierre eſt de 6. piez. Au bout du côté du midi on void un cercle de 12. pierres, de la même hauteur que les autres, & dans la même diſtance, avec une autre pierre au centre à 13. piez de hauteur, en forme de gouvernail. Hors de ce cercle il y a quatre pierres érigées comme les autres, l'une au nord, l'autre au midi, & les deux autres à l'orient & à l'occident. Les habitans diſent, que c'étoit un temple payen, & que les chef des Druides, ſe tenant auprès de la pierre dans le centre, inſtruiſoit de là ſes auditeurs.

NORTH-VIST & SOUTH-VIST ſont deux iſles ſituées au midi de Lewis. North-Viſt, qui en eſt la plus proche, a environ 30. miles de tour. Ses montagnes à l'orient ſont bonnes pour le pâturage, & ſes parties occidentales pour le blé. Elle a pluſieurs lacs, remplis de truites & d'anguilles, & même de poiſſons de mer, qui y ſont portez par les grandes marées. Ces lacs ont pluſieurs peti-

tes iſles, qui abondent en oiſeaux de terre & de mer.

Entre les bayes de cette iſle, celle de Maddies eſt la plus conſiderable, où l'on a chargé de harangs dans une ſaiſon juſqu'à 400. vaiſſeaux. Dans cette baye il y a une petite iſle, où le Roi Charles I. établit un magazin, pour la pêche. Elle produit auſſi de fort groſſes huîtres.

SOUTH-VIST eſt plus grand que North-Viſt, mais à peu près de même nature. Il y a un lac de la longueur de 3. miles, où la mer s'eſt fait un paſſage, quelques efforts que les habitans ayent fait pour l'empêcher.

Ce Lac eſt remarquable par une ſorte de poiſſon qu'il y a, lequel reſſemble tout à fait à un ſaumon, hormis que ſon dos eſt noir, & le ventre blanc.

Les habitans de ces deux iſles ſont generalement bien faits, robuſtes, & civils aux étrangers. Il y en a pluſieurs, qui vivent juſqu'à un grand âge.

MULL eſt une iſle, auſſi grande pour le moins que les deux precedentes, & où il y a deux paroiſſes. Sa ſituation eſt auprès du continent de Lochabar, & Lorn; ſa longueur & largeur, de 24. miles.

Elle abonde en orge & avoine, en betail & bêtes fauves, en volaille & gibier. Les chevaux ſont petits, mais vifs, la chair du betail y eſt très bonne. On y trouve, outre cela, de fort beaux faucons.

Ses lacs & ſes rivieres, auſſi bien que la mer, fourniſſent quantité de poiſſon; ceux là des truites & anguilles, & celles ci du ſaumon. La baye de Levin, ou Leffan, eſt plei-

ne

ne de harangs, & de poiſſons à coquille.
Le Duc d'Argyle eſt Seigneur de cette iſle.

JURA, au midi de Mull, donc le Duc d'Argyle eſt Seigneur, comme il eſt de Mull, eſt une iſle qui a 24. miles en longueur, & 6. ou 7. en largeur.

Elle paſſe pour un des païs les plus ſains de toute l'Ecoſſe, & à peine trouve-t-on des hommes qui vivent plus long-tems qu'ici. Cette iſle abonde en pâturage, en beſtiaux, & en bêtes fauves, & on y trouve de très-bon ſaumon. Il y a auſſi pluſieurs bonnes ſources, une entre-autres, fort bonne contre la pierre & le mal de cœur.

ILA, au midi de Jura, & à l'oueſt de Cantire, a environ 20. miles de long, & 16. de large, dans ſa plus grand largeur. Cette iſle nourrit beaucoup de betail, & de bêtes fauves. Ses lacs & ſes rivieres abondent en ſaumons, truites, anguilles, &c. Il y a entre autres une ſource medecinale, où les inſulaires s'addreſſent pour guerir toutes ſortes de maladies. On y trouve d'ailleurs des mines de plomb, & grande quantité de pierre à chaux.

Cette iſle a pluſieurs ſoûterrains, il y en a un capable de contenir 200. perſonnes. On y conte quatre egliſes, & une chapelle. La principale Egliſe eſt celle de S. Colomb, qui donne le titre de Comte à un des fils de la famille d'Argyle. Mais Campbel de Caddel eſt proprement le Seigneur de l'iſle.

C'eſt ici que Macdonald, Roi des Iſles, tenoit autrefois ſa cour, & l'on y void encore des ruïnes de ſon palais.

ARRAN, à l'eſt de Cantire, eſt une iſle conſiderable, qui a 24. miles en longueur, 16. en largeur, & qui eſt très-fertile en blé & en pâturage. Il eſt vrai qu'elle eſt montagneuſe au milieu, & ſa plus haute montagne eſt *Capra*, qui nourrit quantité de bêtes fauves. Ses côtes ſont fort habitées, & il y a un très-bon havre.

On y conte quatre egliſes, & divers châteaux, dont Brodich eſt le plus remarquable, qui appartient au Duc d'Hamilton, à qui cette iſle donne le titre de Comte.

J'avois preſque oublié de dire, que les rivieres de cette iſle abondent en ſaumon, & que la mer qui l'environne eſt remplie de harangs, merlans, & morue.

Les Iſles du ſecond rang.

Bute,	Barra,
Coll,	Rum,
Tire-jy,	Raſay.

BUTE, ſituée à l'embouchure de la Clyde, à 8. miles au nord-eſt d'Arran, eſt une iſle très-fertile en blé & en pâturage, & conſiderable par la pêche du harang. Elle a 10. miles de long. On croid, que la famille Royale de Stuart eſt ſortie de cette iſle.

Il y a quatre egliſes, & deux châteaux, ſavoir le château de Rothſay, & celui de Kems. Le premier a donné le titre de Comte, & enſuite celui de Duc, aux Princes d'Ecoſſe de la famille des Stuarts.

COLL, au nord-oueſt de l'iſle de Mull, eſt à

à peu près de même longueur que Bute, & n'eſt pas moins fertile.

Elle a des rivieres qui abondent en ſaumon, & un lac rempli de truites & d'anguilles. On pêche ſur ſes côtes de plus groſſe morue, qu'autour des autres iſles, ou du continent.

Le proprietaire de cette iſle eſt de la famille de Macklean.

TIRE-IY, au ſud-oueſt de Coll, dont elle eſt ſeparée par un petit detroit, paſſe pour la plus fertile de toutes les iſles, car elle abonde en toutes choſes neceſſaires à la vie humaine.

Sa longueur n'eſt que de 7. miles, & ſa largeur de trois. Il y a un lac, une iſle dans ce lac, & un vieux château dans cette iſle. Le Duc d'Argyle en eſt le proprietaire.

BARRA, au midi de South-Viſt, dont elle eſt ſeparée par un detroit, a 8. miles de long. Elle a un bon havre au nord-eſt, qui abonde en poiſſon; & ſes rivieres à l'eſt ſont remplies de ſaumons.

RUM, au midi de Skie, eſt une iſle montagneuſe, & peu habitée. Sa longueur eſt d'environ 10. miles. Ses côtes ſont la partie la plus fertile de l'iſle, on pêche beaucoup de ſaumon dans ſes rivieres, & ſes montagnes abondent en bêtes fauves. Il y a auſſi dans cette iſle grand nombre d'oiſeaux de terre, & de mer.

Macklean de Coll eſt le Seigneur de cette iſle.

RASAY, au nord de Skie, eſt à peu près de même longueur que Rum. Il y a beaucoup de bois, & elle eſt plus propre au pâturage, qu'à produire du blé.

Du

Du côté d'orient une ſource ſort d'un rocher, dont l'eau ſe petrifie en fort belle pierre à chaux, qu'elle produit en abondance. Il y a auſſi une carriere de très-bonne pierre. Et au couchant il y a quantité de ſoûterrains, où logent ceux qui vont l'été dans cette iſle, ſoit pour la pêche, ſoit pour engraiſſer le betail. On y trouve auſſi des forts.

Le Seigneur de cette iſle eſt un Cadet de la famille de Maccleod, qui eſt reſpecté comme un Prince par ſes habitans.

Des plus petites Iſles.

Le nombre de ces iſles eſt ſi grand, que je ne ſaurois en faire le detail, ſans me rendre ennuyant. C'eſt pourquoi je prendrai conoiſſance ſeulement des plus remarquables, & je commence par

Aliſa, qui n'eſt proprement qu'un rocher eſcarpé à l'embouchure de la Clyde, inacceſſible hormis par un endroit, & qui n'eſt habité que dans la ſaiſon de la pêche. C'eſt comme le *Baſs*, à l'entrée du Forth. Il y a diverſes ſortes d'oiſeaux de mer, particulierement de ces oyes qu'on appelle *Solan Geeſe*, & quantité de lapins.

Cumbra, la grande & la petite, deux iſles au voiſinage de celle de Bute, & qui appartiennent à Montgomery de Skelmerly. La premiere a un mile de long, & eſt fertile en blé. Il y a une chapelle, & un puits dont l'eau eſt fort eſtimée par les habitans, pour la gueriſon de pluſieurs maladies. L'autre iſle abonde en bêtes fauves.

Wernock, au ſud-oueſt de Bute, fertile en blé. Cette iſle a un mile en longueur, & un demi-mile en largeur.

Avo-

Avona, qui ſignifie un bon havre. Cette iſle eſt proche du cap de Cantire, & c'étoit le rendez-vous des flotes des Danois, lors qu'ils étoient en poſſeſſion de ces iſles.

Gigay, au couchant de Cantire, a 6. miles de long, & un mile & demi de large. Cette iſle a une egliſe, où ſont inhumez les Mackneils, qui en ſont les proprietaires. Ce dont on teint en cramoiſi, & en feuille-morte, croit ici ſur des pierres. Il y a d'ailleurs une ſource d'eau medecinale.

Cary, à un mile au midi de Gigay, n'a qu'un mile en longueur. Elle eſt fertile en pâturage, & nourrit beaucoup de lapins.

Liſmore, entre Ila & Jura, a 7. miles d'étendue en longueur. On y trouve des mineraux, & c'étoit autrefois le ſiege de l'Evêque d'Argyle.

Oronſa & *Colonſa*, deux Iſles au couchant de Jura, & qui ne ſont ſeparées l'une de l'autre que par un petit detroit. Elles ſont à peu près de même étendue, ſavoir 5. ou 6. miles de circonference. La premiere eſt fertile en blé, & en pâturage. Il y a une Egliſe, & une chapelle, & il y avoit autrefois un couvent. Ses principaux habitans ſont les Macduffies. Colonſa, dont le Duc d'Argyle eſt Seigneur, n'eſt pas ſi fertile. Suivant la tradition de ſes habitans, les pygmées ont autrefois demeuré dans cette iſle.

S. Columbus, ou *Jona*, au ſud-oueſt de l'iſle de Mull, a 2. miles de long, & un de large. Elle produit tout ce que ce climat eſt capable de produire, & c'étoit ici que reſidoit S. Columbus, ſi celebre par ſa ſainteté. Du tems de la papauté il y avoit deux couvens, l'un de religieux & l'autre de religieuſes, & diverſes cha-

chapelles, fondées par les Rois d'Ecoſſe & des iſles. C'étoit le lieu de la reſidence des Evêques des iſles. On y void encore des ruïnes du lieu où étoient inhumez les Rois d'Ecoſſe, & les chefs des iſles occidentales, dont il n'eſt reſté que trois inſcriptions liſibles. Celle du milieu eſt en ces termes, *Tumulus Regum Scotiæ.* L'inſcription qui eſt à la droite marque, que c'étoit le tombeau des Rois d'Irlande. Et celle qui eſt à la gauche dit, que c'étoit le tombeau des Rois de Norvege. On conte 40. Rois d'Ecoſſe, 4. d'Irlande, & autant de Norvege, enterrez dans ce lieu. Il y a auſſi le tombeau de Macdonald d'Ila, & du côté du couchant ceux des deux anciennes tribus des Macdonalds, & du chef des Maccleans.

L'Egliſe de S. Marie dans cette iſle eſt bâtie en forme de croix, le chœur a 18. aunes en longueur, & le dome eſt de 21. piez en carré. Il y a deux chapelles à chaque côté du chœur, dont l'entrée a de gros piliers en bas relief. Le clocher eſt grand, les portes & les fenêtres artiſtement travaillées. L'autel eſt de très-beau marbre. Au midi de cette egliſe il y en a une autre, qu'on appelle S. Ourans, du nom d'un Saint qu'on dit y être enterré.

L'hiſtoire dit, que cette iſle étoit un ſeminaire d'Eccleſiaſtiques; & que ſon egliſe étoit comme la mere egliſe de tous les états des Ecoſſois & des Pictes. Et quoi que l'Abbé ne fût que Prêtre, cependant tout le Clergé de la province, & même les Evêques, étoient au deſſous de lui.

Canney, au couchant de Rum, a 3. miles de long, & un de large. Elle eſt fertile en blé & en pâturage, & ſes côtes abondent en morue. Du côté du nord elle a un rocher d'aimant, com-

comme on a lieu de croire, parce que, quand on en approche, l'aiguille du compas varie. Un des Macdonalds eſt le Seigneur de cette iſle.

Muck, à l'orient de Rum, a 4. miles de tour, & eſt entourée de rochers. Cette iſle eſt fertile en blé & en pâturage, & ſe diſtingue par ſes beaux faucons.

Egg, au nord-eſt de Rum, fait une eſpece de demi-cercle. Il y a une montagne au midi, & ſur le ſommet de cette montagne un rocher fort élevé, qui a 150. pas de tour, avec un étang d'eau douce au milieu. On n'y monte que par un endroit fort étroit. Au ſud-oueſt on trouve un ſoûterrain, qui peut contenir quelques cents perſonnes. Il y a auſſi dans cette iſle des ſources medecinales. Elle appartient à une branche de la Maiſon des Macdonalds.

Scalpa, au nord de Skie, a 5. miles de circonference. Elle eſt fertile en bois, en blé, & en pâturage.

Rona, à quelques lieuës de là, a un mile en longueur, & demi mile en largeur. M. Martin, dans ſa deſcription des iſles occidentales, dit que ſes habitans furent tous detruits de cette maniere il y a quelque années. Une legion de rats vinrent, on ne ſait comment, dans cette iſle, & mangerent tout le blé. Enſuite, des mariniers mirent pié à terre, & ſe ſaiſirent de tous les vivres qu'il y avoit de reſte. De ſorte que les habitans moururent de faim, avant que leurs voiſins fuſſent inſtruits de leur état, pour les ſecourir. Mais on y a envoyé depuis une nouvelle colonie, pour repeupler l'iſle.

Soulisker, à quelques miles de Rona, eſt un rocher dans la mer, qui abonde en oiſeaux de mer, & ſur tout ces oyes qu'on appelle *Solan geeſe*.

geeſe. Ce qu'il y a de plus remarquable c'eſt l'oiſeau, qu'on appelle *Colk*, qui ne ſe trouve qu'ici. Il eſt plus petit qu'une oye, ſes plumes ſont de differentes couleurs, il a une touſe ſur la tête comme celle d'un paon, & ſa queuë eſt plus longue que celle d'un coc.

Flada, près de Skie n'a que 2. miles de tour, mais c'eſt une iſle remarquable par la grande pêche qui s'y fait, & par les groſſes baleines, qui pourſuivent le poiſſon juſqu'à ſes côtes.

Les pluviers viennent de Skie dans cette iſle en grand nombre au commencement de Septembre, & s'en retournent en Avril. On y trouve auſſi quantité d'oiſeaux de mer, qu'on appelle *coulternebs*.

Autour de cette iſle il y a pluſieurs rochers. Celui qu'on appelle *the round table*, ou la table ronde, a un mile de circonference. On n'y peut monter que par un ſeul endroit, un à un, ſi bien qu'on en peut faire une forteresſe imprenable. Il y a au ſommet une ſource d'eau douce.

Jeskar, à demi lieuë de Flada, eſt un autre rocher, fort frequenté par les pêcheurs.

Altwig, iſle fertile en blé & en pâturage, n'a que 2. miles de circonference. Les harangs abondent ſi fort ici, qu'ils embaraſſent quelquefois les batteaux des pêcheurs.

Aſcrib, autre iſle de la même grandeur qu'Altwig, eſt fertile en pâturage, & abonde en poiſſon.

Benbecula, entre North & South-Viſt, a 3. miles de long, & autant de large, dans ſa plus grande largeur. Cette iſle, du côté d'orient, produit du blé. Il y a des lacs remplis de poiſſons, & une baye à l'orient, où l'on va pêcher les harangs. Les habitans de cette iſle

ſont

ſont Papiſtes, & un des Macdonalds eſt le Seigneur de l'iſle.

Vaterſa eſt une bonne iſle, où il y a un havre pour les plus gros vaiſſeaux. Grand nombre de pêcheurs y viennent regulierement, dans la ſaiſon de la pêche.

Kismul, près de Barra, a une Egliſe & une chapelle. Les natifs de cette iſle ſont papiſtes, très-ignorans, & ſuperſtitieux.

Autour de North-Viſt il y a quantité de rochers, & petites iſles.

Eousmil, au couchant, eſt conſiderable par la pêche qui s'y fait des chiens de mer, vers la fin d'Octobre, où l'on en a pris quelquefois plus de 300. Outre ce rocher, il y en a neuf ou dix plus au couchant, où il y a quantité d'oiſeaux, & de chiens de mer.

Valay, une iſle plus proche de North-Viſt, a 4. miles de tour. Elle eſt fertile en blé & en pâturage, & il y a 3. chapelles.

Borera, au nord de Valay, eſt un peu plus grande. Il y a un lac, rempli de groſſes anguilles.

Lingay, près de Borera, abonde en betail, dont la chair eſt excellente, en bêtes fauves, oiſeaux de terre & de mer, particulierement faucons, aigles, & cygnes.

Bernera, proche la baye de Carlway au couchant de Lewis, a 3. miles de long, & autant de large. Il y a une autre iſle de ce nom vers le midi, dont je parlerai dans la ſuite.

Les iſles qu'on appelle *Flannan Iſlands*. Elles appartiennent aux habitans de Lewis, qui y vont tous les étez, & en rapportent quantité d'oiſeaux & de plumes. Une de ces iſles s'appelle l'*iſle des Pygmées*, parce qu'on y déterre pluſieurs petits os, qui reſſemblent aux

os humains. Et il y a une autre iſle de ce nom, au nord-oueſt de l'iſle Lewis.

Tavanſay, au couchant de Harries, a 3. miles de circuit, & eſt aſſez fertile.

Hermetra, entre Harries & North-Viſt, eſt une iſle où le Roi Charles I. erigea un magazin, pour la pêche.

Au midi de Barra, il y a quatre iſles, qu'on appelle *Sandrera*, *Megala*, *Pabbay*, & *Bernera*, dont les deux premieres ſurpaſſent les autres en grandeur.

A 18. lieuës au couchant de North-Viſt ſont les iſles de *S. Kilda*, ou *Hirt*, qui ſont les plus éloignées du continent du côté de l'oueſt. Il y en a trois, ſavoir *S. Kilda*, *Soa*, & *Borera*.

S. Kilda, la principale, n'a que 2. miles en longueur, & un en largeur. Cette iſle eſt environnée de rochers fort eſcarpez, hormis à la baye qui eſt au ſud-eſt, où les vaiſſeaux entrent. Ses grains ſont l'orge & l'avoine. Ses chevaux & ſes yaches ſont plus petits que dans les autres iſles, mais les brebis y ont de plus groſſes cornes.

Il y a environ 200. habitans, gens de bonne foi, reglez dans leur maniere de vivre, & point addonnez à l'excès. Ils ſont Proteſtans, & s'aſſemblent tous les Dimanches dans une chapelle, pour entendre la priere dominicale, la confeſſion de foi, & les dix commandemens. Leurs lumieres dans la religion ſont très-petites, faute d'inſtruction. Il y a dans leur chapelle un autel, & un crucifix, qui y ont continué depuis le tems de la papauté. Et quoi qu'ils n'adorent point le crucifix, cependant, quand il s'agit d'un ſerment deciſif, ils s'en ſervent alors, en mettant la main deſſus. Ils font la même choſe, quand ils ſe marient.

Leurs

Leurs maiſons ſont baſſes, bâties de pierre, & couvertes de tourbes & de chaume. Ils ſont leurs lits dans les murailles, & couchent la plûpart ſur la paille, quoi qu'ils ayent quantité de plume & de duvet.

Ils demeurent tous enſemble dans un village ſitué à l'orient, & vivent de bon accord, exacts dans le *meum* & *tuum*, ne ſoufrant point qu'on leur faſſe tort, & payant exactement ce qu'ils doivent. Le Lord Maccleod, qui eſt leur Seigneur, y eſt repreſenté par ſon Maître d'affaires, qui eſt communément un Cadet de ſa famille. Ce Repreſentant eſt le chef de l'iſle. C'eſt lui qui reçoit les rentes du Seigneur, qui ſont payées en poiſſon, oiſeaux, plumes, laine, beurre, fromage, blé, & betail.

Soa & *Borera* ſont deux petites iſles, voiſines de S. Kilda, & qui en dependent. Elles ſont, comme S. Kilda, fertiles en pâturage, & on y void un nombre prodigieux d'oiſeaux de mer, depuis le mois de Mars juſqu'à Septembre. Les oyes de mer y fourmillent, dont les habitans mangent les œufs tout cruds, qu'ils croyent contribuer beaucoup à la ſanté. Il y a un autre oiſeau nommé *fulmar*, qui jette par le bec une ſorte d'huile, quand on en approche, dont les habitans ſe ſervent pour la gueriſon de pluſieurs maladies.

Ces inſulaires ſont depuis peu ſujets à la lepre, parce (dit-on) qu'ils mangent trop de ces oiſeaux de mer, ſans ſe ſervir de ſel. Quoi qu'il en ſoit, ils ſont civils aux étrangers, & charitables à leurs pauvres, pour l'entretien deſquels chacun d'eux contribue ſelon ſa capacité. Le plus riche d'entre eux n'a que 8. vaches, 80. brebis, & deux ou trois chevaux. Comme il n'ont point d'argent,

tout leur negoce ſe fait par troc.

Les hommes ſont forts & robuſtes, & rament à merveille. Au lieu de bouſſole, ils reglent leur courſe ſur mer par le ſoleil, la lune, & les étoiles, mais principalement par le vol des oiſeaux, ſachant bien quels rochers ou quelles iſles ils frequentent. Dès leur enfance ils s'accoûtument à grimper ſur les rochers, pour attraper les oiſeaux qui y nichent. Ils ont pour cet effet deux cordes, qui leur appartiennent en commun. Chacune de ces cordes eſt longue de 24. braſſes, & couverte de peau de vache ſalée pour cet uſage, pour empêcher que les rochers ne la coupent. Les hommes grimpent tour à tour, quoi qu'au peril de la vie, & apportent chez eux des milliers d'œufs & d'oiſeaux à la fois. Pour prendre les oiſeaux, ils font auſſi des filets de crin de cheval.

Après cette deſcription des *iſles occidentales* d'*Ecoſſe*, je devrois paſſer immediatement à celles du nord, ſi je n'étois retenu par la relation que fait Mr. Martin des viſions, qu'il appelle *the ſecond ſight*, dans ſa deſcription des iſles. Ce ſont des repreſentations de quelque choſe à venir, qui font une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de la perſonne qui en eſt touchée, qu'elle ne peut voir ni penſer à autre choſe, tant que la viſion continue; & la même perſonne paroit contente, ou affligée, ſuivant la nature de l'objet repreſenté. On a veu tant d'exemples de ces ſortes de viſions, qu'il n'y a pas lieu d'en douter

Si l'on conſidere, qu'elles arrivent quelquefois pour de bonnes fins, & même à des perſonnes d'une vie irreprochable, il ſemble que ce ſeroit contre les regles de la charité de conclure,

clure, qu'elles ne ſe font que par le miniſtere des Demons. Mais il eſt certain que pluſieurs de ces viſions n'ont eu pour object que des choſes de neant, & qu'elles diminuent à meſure que la lumiere de l'Evangile augmente. Cependant c'eſt une choſe remarquable, que quelques-uns de ceux à qui ces viſions ont été frequentes, ont appris par experience à marquer preciſément le tems quand la choſe repreſentée aura ſon accompliſſement.

CHAP. VIII.

Des Iſles Orcades, *de celles de* Shetland, *& autres.*

LEs iſles qu'on appelle *Orcades*, & en Anglois *Orkney*, ſont ſituées au nord du continent d'Ecoſſe. Elles en ſont ſeparées par un detroit nommé *Pentland Firth*, qui a 24. miles en longueur, & 12. en largeur, plein de goufres fort dangereux.

Pline fait monter le nombre de ces iſles juſqu'à 40, Oroſius juſqu'à 33; mais la verité eſt, qu'il n'y en a tout au plus que 28. *Stroma*, une iſle aſſez fertile ſur la côte de Cathneſs, n'entre point dans ce conte, parce qu'elle appartient proprement à cette province, & qu'elle a toûjours été en la poſſeſſion des Comtes de Cathneſs.

Les Principales ſont

Pomona,
Hoy,
South-Ronalſa,
Shapinsha,
Stronſa,
Eda,
Sanda,
Weſtra,
Rouſa.

POMONA, ou MAIN-LAND, eſt la plus grande de toutes. Elle a 24. miles en longueur, & 9. dans ſa plus grande largeur ; & il y a 9. paroiſſes, avec autant d'Egliſes. C'eſt une iſle tres-fertile, bien-habitée, & où il y a beaucoup de petite Nobleſſe.

Elle a pluſieurs mines de plomb, des lacs & des rivieres qui abondent en poiſſon, & quatre fort bons havres, ſavoir à Kirkwall, Deerſound, Graham's-hall, & Kerſton.

Kirkwall, eſt la ſeule ville dans les Orcades, le reſte n'étant que villages. Elle eſt agreablement ſituée ſur une baye, preſque au milieu de l'iſle. Il n'y a qu'une rue, mais qui s'étend l'eſpace d'un mile. Les maiſons y ſont bien bâties, & la plûpart couvertes d'ardoiſe. C'eſt ici qu'on tient les Cours de juſtice. Il y avoit autrefois un château, mais il eſt tombé en ruïnes. Patrick Stuart, Comte des Orcades, fit bâtir un palais près du château en 1574, mais ſa mort prematurée l'empêcha de le finir. Il y avoit pluſieurs chambres parfaitement bien peintes, qui repreſentoient des hiſtoires ſacrées.

L'Egliſe de Kirkwal eſt un de ſes principaux ornemens. On l'appelloit autrefois du nom de S. Magnus, qui (ſelon l'opinion des natifs de cette iſle) a été leur premier Apôtre. Elle eſt fort belle, bâtie de pierre de taille parfaitement bien polie. Elle a 14. piliers de chaque côté, & un clocher au milieu élevé ſur quatre gros piliers. Cette Egliſe eſt un Labyrinthe aux étrangers, tant il y a de tours & de detours.

Kirkwal a auſſi une Ecole Latine, deux marchez la ſemaine, & une foire tous les ans, qui dure 3. jours de ſuite.

Cet-

Cette ville eſt gouvernée par un Prevôt, deux Baillifs, & un Conſeil des Bourgeois.

HOY, au midi de Pomona, a 12. miles en longueur, & ſe diviſe en deux parties, l'une qui s'appelle proprement Hoy, & l'autre Waes. Cette iſle eſt montagneuſe, mais la partie nommée Waes eſt fertile, & bien habitée. Entre ſes havres, celui qu'on appelle *North-hope* eſt un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche.

La partie nommée proprement *Hoy* a les plus hautes montagnes & les plus profondes vallées qu'il y ait dans les Orcades. Elles font fremir d'horreur tous les étrangers qui y paſſent. Il y a ſur ces montagnes beaucoup de brebis ſauvages, que l'on n'attrape qu'avec bien de la peine.

Sur un cap nommé Rora-head on trouve un oiſeau fort ſingulier, qu'on appelle *Iyer*. Il eſt d'environ la grandeur d'un canard, mais preſque tout rond de graiſſe. C'eſt un manger fort delicat, avec du vinaigre & du poivre; & on peut l'appeller l'ortolan du nord. Au ſommet d'une montagne de cette iſle on trouve une ſource d'eau douce, claire, & excellente à boire. Elle eſt ſi legere, que quelque quantité qu'on en boive, on ne s'en trouve point chargé. Au ſolſtice d'été il fait clair toute la nuit, au ſommet de ces montagnes.

Dans une vallée qui eſt entre deux montagnes il y a une curioſité, qui merite d'être remarquée. C'eſt une pierre que les habitans appellent *Dwarfy-ſtone*. Elle a 36. piez de long, 8. piez de large, & 9. d'épaiſſeur. Elle eſt creuſe, & l'on y entre par un trou carré à 2. piez de hauteur. A un bout de cette pierre on trou-

ve un reduit pour un lit, taillé dans la pierre, avec un oreiller. Il peut y coucher deux hommes, tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour faire ſortir la fumée. On croid que ç'a été la cellule d'un hermite. Elle eſt dans un lieu retiré, à un mile d'aucune maiſon

Enfin cette iſle a pluſieurs lacs, remplis de poiſſons, & principalement de truites. Il y a une Egliſe au nord, quelques maiſons de Nobleſſe, & pluſieurs métairies.

SOUTH-RONALSA, à l'orient de Hoy, a 6. miles de long & 5. de large. Cette iſle eſt fertile en blé & en pâturage, & il y a deux paroiſſes. Vers le nord elle a un bon havre, mais au midi on trouve les *Pentland skerries*, qui ſont des rochers dangereux.

SHAPINSHA, au nord de Pomona, a 5. miles de long, & 3. de large. Il y a un fort bon havre, & une Egliſe paroiſſiale.

STRONSA eſt une iſle au nord-eſt de Shapinsha, qui a 6. miles de long, & 3. de large. Elle eſt très-fertile, & bien peuplée, & a pluſieurs bons havres. La pêche eſt fort bonne ici, particulierement vers le rocher qu'on appelle Ouskerrie.

EDA, au nord-oueſt de Stronſa, a 10. miles de long, & 5. de large en quelques endroits. Cette iſle abonde en gibier & poiſſon, plus qu'en blé & pâturage Il s'y fait de bon ſel, & elle fournit le chaufage à Sanda.

SANDA, au nord de Stronſa, a 12. miles de

de long, & 8. de large. Cette isle abonde en betail & poisson, mais le chaufage vient d'ailleurs. Il y a deux bons havres.

WESTRA, au couchant de Sanda, a bien 9. miles en longueur, & 5. en sa plus grande largeur. Cette isle est très-abondante, & bien peuplée. Il y a un assez bon havre.

ROUSA, au midi de Westra, est une isle d'une forme orbiculaire, qui s'étend en longueur & largeur environ 8. miles. Elle a beaucoup de montagnes & de promontoires, mais ses côtes sont fertiles, & assez bien peuplées. Il y a beaucoup de gibier, de lapins, & de poisson.

Les autres Isles sont

Burra, entre Pomona & South-Ronalsa, a 3. miles de long & 1. de large. Cette isle est fertile en blé & en pâturage, & produit d'excellent chaufage. Elle abonde aussi en lapins, & il y a une très-belle maison que Stuart de May y a fait bâtir.

Flota, au couchant de Burra, tirant sur le midi, est à peu près de même étendue, mais elle n'est pas si fertile. Elle abonde sur tout en oiseaux de terre.

Au voisinage de Flota, tirant à l'oueſt, on trouve *Faira*, *Cava*, & *Gramsey*, trois petites isles, mais agreables & fertiles.

Copinsha, à l'est de Pomona, petite isle, fertile en blé, pâturage, betail, & gibier. La pêche y est fort bonne. Cette isle saute aux yeux des mariniers, & se fait voir de loin. Au nord-est il y a un rocher, qu'on appelle *the horse of Copinsha*, c'est-à-dire, le cheval de Copinsha.

Papa Stronſa, petite iſle au nord de Stronſa, fertile, & bien peuplée.

North-Ronalſa, ainſi appellée par oppoſition à South-Ronalſa. De toutes les Orcades celle-ci eſt la plus avancée du côté du nord. Elle a environ 3. miles de long, & un demi mile de large.

Papa Weſtra, au nord de Weſtra, a 3. miles en longueur, & un mile & demi en largeur. Cette iſle eſt aſſez bien peuplée, & a l'avantage d'un bon havre.

Avant que de paſſer aux iſles de Shetland, je ferai ici quelques remarques ſur celles dont je viens de faire la deſcription.

L'une eſt, qu'elles ſont plus peuplées qu'on ne s'imagine. Temoin ce qu'en dit Blaeu dans ſon Atlas, que dans une reveuë qui ſe fit proche de Kirkwal il s'y trouva dix mille hommes ſous les armes, outre ceux qu'on avoit laiſſez, pour cultiver la terre.

Ces Inſulaires ſont generalement robuſtes, bien taillez, & pleins de ſanté.

Le negoce de ces iſles conſiſte principalement en poiſſon, beuf & porc ſalé, beurre, ſuif, cuirs, peaux de loutre, peaux de lapin, ſel blanc, étoffes, bas d'eſtame, laine, jambons, orge, plumes, & grains germez pour faire la biere.

On ne void point d'arbres dans ces iſles, hormis en quelques jardins de Kirkwal, où ils ne croiſſent pas plus haut que les murailles, & c'eſt rarement que leurs fruits viennent à maturité. Cependant elles produiſent de bonnes herbes & racines, & même de gros artichauts.

On y deterre quelquefois des chênes, ce qui

a donné lieu de croire que le bois de charpente viendroit bien dans ces isles, si on vouloit s'y appliquer. Mais d'autres s'imaginent, que ces chênes soûterrains y ont été enterrez par le deluge, & que l'air de la mer y empêche les arbres de croître.

On trouve aussi dans ces isles des pierres figurées, des poissons & des oiseaux qui leur sont particuliers. Particulierement une sorte d'oye, qu'on appelle *Claik-Goose*, ou *Barnacle*, qui s'engendre (à ce que l'on dit) dans des troncs d'arbre, ou en des planches de vieux navires. Pour preuve de cela, on asseure que ces oyes de mer font leurs œufs comme les poissons, & les abandonnent à la merci des vagues; que ces œufs flotans s'attachent à tout ce qu'ils rencontrent, soit bois pourri, ou plantes maritimes, sur quoi il paroit une matiere gluante; & que la chaleur du soleil les fait eclorre.

Il y a eu autrefois des Rois des Orcades, jusqu'à ce que les Ecossois s'en rendirent les maîtres, après avoir subjugué les Pictes. Ensuite elles passerent entre les mains des Danois & des Norvegiens, mais elles furent bien-tôt recouvrées par les Ecossois. Le Roi Alexandre les donna en fief à un Noble, surnommé Speire. Une heritiere de cette famille les fit passer par mariage dans celle des Sinclairs, un desquels prit le titre de Prince des Orcades, Duc d'Oldenbourg, &c. & épousa une fille du Roi de Danemarc. Cette famille ayant perdu le titre, le Roi d'Ecosse en prit possession. Il fut conferé dans la suite à Hepburn Comte de Bothwell, puis à un fils naturel du Roi Jaques V. Aujourd'hui ces isles donnent le titre de Comte au Lord George Hamilton, dont

dont la valeur contribua beaucoup à la victoire de Bleinheim.

A 80. miles au nord-eſt de ces iſles, du côté de la Norvege, ſont les *iſles* de *Shetland*, que pluſieurs Auteurs croyent être l'*ultima Thule* des Anciens.

C'eſt un climat extremement froid, mais cela n'empêche pas que pluſieurs de ſes habitans ne vivent juſqu'à un grand âge. Leur ſituation eſt telle, qu'au ſolſtice d'été on y void clair à lire toute la nuit. Alors le ſoleil ne s'y couche qu'entre dix & onze, & il ſe leve entre une & deux du matin. Mais en hiver les jours y ſont très-courts, & les nuits longues à proportion.

Les marées y ſont ſi violentes, & la mer ſi tempêtueuſe, que depuis Octobre juſqu'au mois d'Avril ces Inſulaires n'ont aucune correſpondance avec les païs étrangers. Il n'en faut pas d'autre preuve, que celle-ci. La derniere revolution arriva au mois de Novembre, & ils n'en ſeurent rien juſqu'au mois de May de l'année ſuivante, lors qu'un pêcheur y arriva, qui leur en porta la nouvelle. La choſe leur paroiſſant ſuſpecte, le pêcheur fut mis en priſon, dans le deſſein de lui faire ſon procès criminel, comme à un divulgateur de fauſſes nouvelles.

Les grains que ces Iſles produiſent ſont l'orge & l'avoine, mais ſur tout l'orge. Elles produiſent auſſi quantité de betail, & de brebis; & celles-ci ſont ſi prolifiques, que la plûpart portent deux ou trois agneaux à la fois. Elles abondent auſſi en oiſeaux de terre & de mer, ſur tout en oyes, & pluſieurs ſortes de canards. Mais elles n'ont point de coqs de bruyere,

re, ni d'autres oiſeaux qui frequentent les bruyeres.

La plûpart de l'année le poiſſon y eſt en grande abondance, principalement la morue & le harang. Il y a auſſi de toutes ſortes de poiſſon à coquille, des chiens & des veaux de mer, des loutres, & des baleines. Le poiſſon fait la principale partie de leur commerce. Les Hollandois, Hambourgois, & autres, y viennent pêcher au mois de Juin, & s'en retournent au mois d'Août ou de Septembre. On y a veu juſqu'à 2000. bateaux pêcheurs à la fois, au Sund de Braſſa.

Ces iſles produiſent auſſi grand nombre de chevaux, qu'on appelle *Schelties*. Ils ſont de petite taille, mais ils rendent bon ſervice, & vont l'amble naturellement.

On conte 86. de ces iſles, outre 30. rochers, qui ſervent de retraite aux oiſeaux de mer.

MAINLAND eſt la principale. Elle s'étend en longueur l'eſpace de 60. miles, & dans ſa plus grande largeur juſqu'à 16. Ses côtes ſont les plus fertiles, & peuplées; les parties mediterranées étant montagneuſes, pleines de lacs & de marais.

Il y a deux petites villes, ſavoir Lerwick & Scalloway; celle-là à l'orient, & l'autre au couchant de l'iſle.

Lerwick eſt la plus conſiderable, à cauſe de ſon commerce, & l'on y conte juſqu'à 300. familles. Mais Scalloway eſt la plus ancienne, & il y a un château à 4. étages.

Yell, au nord-eſt de Mainland, a 18. miles de long, & 9. de large. Il y a 3. Egliſes, & diverſes chapelles.

Vuſt, au nord-eſt de Yell, n'eſt pas tout à fait ſi grande. Mais c'eſt une iſle unie, agreable

ble à la veuë, fertile, & aſſez bien peuplée.

Burray a 3. miles de long, & abonde en pâturage, & en poiſſon. Il y a une Egliſe, & ceci d'aſſez remarquable. C'eſt qu'il n'y a point de ſouris, & qu'elles ne peuvent vivre où il y a de la terre de cette iſle. Mechante affaire pour les chats.

Unſt, la plus agreable de toutes, a 8. miles en longueur, 3. Egliſes, & autant de havres. Les habitans diſent, que les chats n'y peuvent vivre. Heureuſe iſle pour les ſouris.

Je laiſſe à part les autres iſles, qui nous meneroient trop loin. Et je dirai en general, que Shetland ne contient que 12. paroiſſes, mais qu'il y a beaucoup plus d'Egliſes & de chapelles.

Les habitans originaires du païs ont les manieres Allemandes, s'habillant à peu près comme eux, & leur langue, auſſi bien que celle des Orcadiens, n'eſt autre choſe qu'un vieux Alleman. Il eſt vrai, qu'ils parlent auſſi l'Ecoſſois generalement, & que les perſonnes les plus diſtinguées parmi eux ſe piquent d'imiter ce qu'il y a de plus poli en Ecoſſe.

Ils ſont fort ſujets au ſcorbut, parce (dit-on) qu'ils mangent trop de poiſſon, mais ils ne manquent pas de plantes pour en guerir. Ils ne ſe ſervent point de medecins, & s'ils reçoivent quelque bleſſure, ils ſe traitent eux mêmes.

Comme ils n'ont que peu de blé de leur crû, ils en font venir quantité des Orcades. Le petit lait eſt leur boiſſon commune, qu'ils mettent en barriques, & l'enferment dans des celliers frais, où il devient ſi fort, (dit mon Auteur) qu'il monte d'abord au cerveau. Mais les plus aiſez font de bonne biere, dont

ils

ils font part aux étrangers liberalement.

Pour leur uſage, & celui des Norvegiens, ils font de gros drap, beaucoup de bas & de gands à l'aiguille. Pour le chaufage ils n'ont pas de bois, non plus que les Orcadiens, mais ils brûlent des tourbes & de la bruyere.

Ils font profeſſion de la Religion Proteſtante, & ſont generalement fort devots, auſſi bien que les habitans des Orcades.

Les principales familles dans ces iſles, & les Orcades, ſont celles de Bruce, Sinclair, Mouat, Rivet, Chyney, Stuart, & Graham.

Il reſte encore quelques autres *Iſles*, dont je vais prendre conoiſſance. Particulierement *Fair Iſle*, qui veut dire *Belle-iſle*, ſituée à moitié chemin entre les Orcades & Shetland, & ayant trois hauteurs, qui la decouvrent des deux côtez.

A l'embouchure du Forth il y a diverſes petites iſles, dont la plus conſiderable eſt celle de *May*, ſur la côte de Fife, ayant un mile en longueur du nord au ſud, & un quart de mile en largeur. Cette iſle ne produit point de blé, mais ſeulement du pâturage. Ses rochers au couchant la rendent inacceſſible, ce qu'elle n'eſt pas à l'orient, où elle eſt unie, & où elle a quatre ports pour les bateaux, & un bon havre pour mettre les vaiſſeaux à couvert du vent d'oueſt.

Cette iſle abonde en poiſſon, & gibier. C'eſt ici proprement qu'on trouve le *Kittiwan*, un oiſeau de la groſſeur d'un pigeon, qui paſſe en bonté la perdrix au mois de Juillet. Le *Scout*, plus petit qu'un canard, mais dont les œufs ſont plus gros que ceux d'une oye, & qui étant bouillis durs ſe mangent fort bien avec du vinaigre & du perſil.

Il

Il y a ici un fanal pour les vaiſſeaux qui paſſent auprès. C'eſt une tour de 40. piez de hauteur, où l'on fait du feu chaque nuit, par precaution pour les mariniers, qui payent pour cela deux ſoûs par tonneau. Celui qui entreprit cette tour eut le malheur d'être neyé comme il s'en revenoit chez lui, étant ſurpris par une tempête que des ſorciers cauſerent par le ſecours du Prince de l'air, ſelon leur confeſſion, lors qu'ils vinrent au lieu du ſupplice.

Ce qu'il y a encore de remarquable dans cette iſle, c'eſt qu'elle étoit autrefois dediée à S. Adrien, & qu'il y avoit un couvent & une chapelle. Alors les Moines s'aviſerent d'en impoſer au public, & par un artifice conforme à leur profeſſion, firent ſavoir que les femmes ſteriles qui viendroient y adorer S. Adrien toutes les années, deviendroient infailliblement fertiles. Leur pratique reüſſit à ſouhait, s'il eſt vrai qu'ils euſſent plus de part que S. Adrien à rendre les femmes fecondes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Wood de Largo, fameux Capitaine de Mer, obtint pluſieurs terres en fief du Roi Jaques IV. pour être prêt en tout tems à le tranſporter dans cette iſle avec la Reine, pour viſiter S. Adrien.

Keith, ou Inchkeith, entre Fife & Lothian, à quelques miles au nord d'Edinbourg, a un mile & demi de long, & environ un demi mile de large. Le terroir de cette iſle eſt gras, & produit de très-bonne herbe. Il y croit auſſi quantité de ſimples. Elle a quatre ſources d'eau douce, & autant de havres, l'un à l'eſt, l'autre à l'oueſt, & les deux autres au nord & au ſud. Le milieu de l'iſle eſt la partie la plus élevée, où la Reine Marie fit faire une fortereſſe. On trouve ici une carriere, qui exhale une va-

vapeur ſulphureuſe, quand on l'entame, mais qui eſt bonne pour bâtir. Les côtes de cette iſle ſont remplies de poiſſons, & les huîtres y ſont en abondance tout l'hiver.

Elle s'appelle Keith, du nom de la noble famille de Keith, dont le fondateur fut fait Seigneur de cette iſle, avec le titre de Baron de Keith. Il fut auſſi fait Grand Maréchal d'Ecoſſe, pour s'être ſignalé contre les Danois dans la bataille de Bat en Angus. Cette iſle fut enſuite reannexée à la couronne, & donnée par Robert II. au Lord Jean Lyon de Glâmes, chef de cette famille, avec la Baronie de King-horn, lors qu'il épouſa la Princeſſe, fille de Robert.

S. Cohus-Inch, plus avant dans le Forth, à 2. miles d'Haberdour, eſt une petite iſle, où il y avoit autrefois une fameuſe abbaye, dont les terres furent données, ſur la Reformation, à une branche de la famille des Stuarts.

Inch-Garvy, autre iſle, vis à vis de Queens-Ferry, eſt entre deux promontoires. Cette iſle étoit autrefois fortifiée, & les canons de ſes forts portoient aux deux côtez de la riviere, de ſorte qu'aucun navire ne pouvoit paſſer ſans permiſſion.

Quant au *Baſs*, un fameux rocher ſur la côtes de Lothian, j'en ai déja parlé dans la deſcription de cette province.

Il ne me reſte maintenant qu'à faire une reflexion raiſonnable ſur toutes ces deſcriptions. C'eſt que l'Ecoſſe n'eſt pas, comme on l'a repreſentée, un pais rempli des horreurs de la nature, où l'on meurt de faim & de froid, & où il n'y a que des coups à gagner, lors qu'on l'inſulte. Voilà de quelle maniere des Auteurs mal inſtruits, ou mal intentionnez, ont depeint ce pais.

J'avoüe que l'Ecoſſe n'a pas tous les agrémens de l'Angleterre. Elle n'eſt pas generalement ſi belle, ni ſi fertile. Mais il eſt certain, qu'on y peut vivre graſſement, commodément, & à meilleur marché qu'en Angleterre. S'il y a des endroits ingrats & ſteriles, il y en a d'autres qui rempliſſent ce defaut, & qui ſurabondent dans les choſes neceſſaires à la vie. Il y a peu de païs qui ne ſoient ſur le même pié, & il ſemble que la Providence l'ait ainſi ordonné, pour l'entretien du commerce. Un païs produit une choſe, un autre en produit une autre, c'eſt afin que nous nous aidions l'un l'autre.

Ç'a été juſqu'ici le malheur des Ecoſſois, qu'ils ne ſe ſont pas addonnez au negoce. Je ne dirai pas, ſi c'eſt faute de fonds, ou d'induſtrie, ou dans la crainte que l'Angleterre ou la Hollande, qui ont fait depuis long-tems le grand negoce de l'Europe, ne rompît toutes leurs meſures. Mais comme ils ſont maintenant incorporez à l'Angleterre, par l'heureuſe Union qui s'eſt faite de ces deux Nations, & qu'ils entrent par là dans le commerce des Anglois, avec les mêmes privileges, il ne tient qu'à eux maintenant de s'enrichir.

Leur païs produit de quoi, & la pêche ſeule eſt capable de le rendre riche. Ses mers regorgent de harangs, de morue, de ſaumon, &c. Il y a même beaucoup de baleines. La Marchandiſe eſt toute preſte, tous les frais conſiſtent à la prendre, & à la tranſporter dans les païs étrangers. Voilà de grands avantages, & Meſſieurs les Ecoſſois ont grand tort, s'ils n'en profitent. Il eſt certain, qu'ils ſont ſur un bien meilleur pié que n'étoient les Provinces Unies *dans leur enfance, qui ſont devenues par le commerce un des plus floriſſans Etats de l'Europe.*

Per mare pauperiem fugiunt, per ſaxa, per ignes.

CHAP.

CHAP. IX.

Des Habitans d'Ecoſſe.

JE commence par leur *Origine*. Les Ecoſſois ſe piquent d'une grande Antiquité, & ſe diſent deſcendus des anciens *Caledoniens*. C'eſt ainſi que les anciens Romains appelloient les habitans de la Bretagne ſeptentrionale, dont les uns étoient *Ecoſſois* ſortis d'Irlande pour s'établir ici, & les autres *Pictes*, qui étoient ici avant eux. Quand les Romains, ſous Agricola, vinrent pour les ſubjuguer, ces deux Nations ſe joignirent enſemble pour les repouſſer, & le firent effectivement dans la fameuſe bataille qui fut donnée ſur le mont Grampius, l'an de grace 84.

Les Ecoſſois d'Irlande s'étant ſaiſis premierement des iſles occidentales d'Ecoſſe, s'étendirent enſuite dans le continent, au prejudice des Pictes, qui en étoient les proprietaires. La jalouſie enfin cauſa pluſieurs guerres entre eux, qui ſe terminerent à l'avantage des premiers. Et ce fut environ l'an 840. que Kenneth II. Roi des Ecoſſois defit Donsken Roi des Pictes, & ſe rendit maître abſolu de ce peuple. Il eſt vrai que ceux-ci, aſſiſtez par les Anglois, firent encore un effort pour ſe retablir, ſous le regne de Donald V, proche ſucceſſeur de Kenneth, mais ce fut en vain. Donald les vainquit près du Jedd en Tiviotdale.

Il eſt vrai auſſi, que Donald fit un très-mauvais uſage de ſa victoire. Il ſe laiſſa ſurprendre peu après par ſes enemis proche Barwick, & fut pris priſonnier, après un grand carnage de ſes troupes. Cependant les Pictes ne profi-

terent aucunement de cet avantage, les Anglois ſeuls y trouverent leur conte. Qui, ſous leurs Chefs Osbreth & Ella, s'emparerent de l'Ecoſſe juſqu'à Dumbarton, ſans retablir les Pictes, dont la plus grande partie ſe retira en Danemarc & dans la Norvege, & le reſte fut extirpé par les Anglois, pour prevenir le ſecours des étrangers.

Ainſi les Anglois demeurerent en poſſeſſion de cette partie de l'Ecoſſe depuis l'an 858. juſqu'à 875. lors que Gregoire le Grand, Roi d'Ecoſſe, regagna ce païs, remit les Ecoſſois en poſſeſſion de leurs biens, & permit aux Anglois qui s'y étoient établis d'y reſter. L'Angleterre étoit alors cruellement inſultée par les Danois, deſorte que les Anglois qui étoient en Ecoſſe aimerent mieux y continuer ſous la domination des Ecoſſois qui étoient Chrétiens, que de s'expoſer à la cruauté des Danois qui étoient alors payens.

L'Ecoſſe étant diviſée, ſuivant ſa conſtitution, en Highlands & Lowlands, c'eſt-à-dire, en païs de montagnes & païs-bas, ſes habitans ſont diviſez conformément en Higlanders & Lowlanders.

Ceux-là ſont proprement deſcendus des anciens Ecoſſois ou Caledoniens, & il y a parmi eux moins de mêlange de Nations étrangeres. Au lieu que les Lowlanders ſont un compoſé de diverſes Nations, ſavoir Ecoſſois, Anglois, François, Danois, Allemans, &c.

Les Highlanders, ou montagnards, ont retenu la langue de leurs ancêtres, ſavoir l'Irlandois. Au lieu que les Lowlanders parlent naturellement Anglois depuis plus de 600. ans, mais

mais ils ont retenu beaucoup plus de l'ancien Saxon que les Anglois. C'eſt quelque choſe d'aſſez ſingulier, de voir une langue étrangere établie dans un païs qui a toûjours été un Royaume ſeparé de l'Angleterre juſqu'à l'Union, & dont les habitans étoient d'une autre race. Voici les raiſons qu'on en donne.

I. L'établiſſement d'un grand nombre d'Anglo-Saxons dans ce païs, lors qu'il étoit occupé par les Pictes, & que ceux-ci avoient preſque toûjours des troupes auxiliaires de Saxons, pour les aſſiſter contre les Ecoſſois.

II. Le grand nombre d'Anglois qui vinrent en Ecoſſe au ſecours de Malcolm III. contre l'uſurpateur Macbeth; ſur qui Malcolm ayant remporté la victoire, il leur donna pluſieurs poſſeſſions en Ecoſſe.

III. Le grand concours d'Anglois en Ecoſſe, lors que Guillaume Duc de Normandie ſe rendit maître de la Couronne d'Angleterre, & qu'Edgar Atheling y fit ſa retraite, avec Marguerite ſa ſœur, qui fût enſuite mariée au Roi Malcolm.

Ce ſont là les raiſons que donnent les Hiſtoriens, pour l'établiſſement de la langue Angloiſe dans les païs-bas d'Ecoſſe, Laquelle a pris ſi fort racine, que le vieux langage Ecoſſois ne ſe parle preſque plus que dans les païs de montagnes, & dans les iſles; & même les gens diſtinguez s'y piquent d'entendre l'Anglois. Il eſt vrai, que l'Anglois ne ſe parle pas en Ecoſſe avec tant de delicateſſe, qu'en Angleterre.

Je me flate que le public ne ſera pas fâché d'apprendre ce que dit Hector Boëtius des anciens Ecoſſois, ou Caledoniens. „Entre tou-

„ tes les vertus, dit-il, ils cultivoient ſur tout „ la temperance, comme la ſource des autres „ vertus. Ils ne dormoient pas long-tems, ils „ mangeoient & beuvoient avec moderation. „ La chaſſe faiſoit un de leurs plus grands „ plaiſirs, & la venaiſon un de leurs princi- „ paux mets. Ils mangeoient auſſi du beuf, & „ du poiſſon, qu'ils avoient en abondance, & „ tout cela ſans façon, ou beaucoup d'aſſai- „ ſonnement. Après avoir déjeûné, ils ne man- „ geoient rien qu'à ſouper, de peur que leurs „ panſes étant pleines, ils ne fuſſent moins „ propres à ſuivre leur vocation. Ils ſoupoient „ de bon appetit, avec un plat ſeul, ſans va- „ riété de mets ; & beuvoient de l'*ale*, c'eſt- „ à-dire, de la biere douce. Pour avoir le jus „ de la viande, ils ne la cuiſoient qu'à demi, „ & la trouvoient ainſi plus nourriſſante.

„ Lors qu'ils vouloient ſe rejoüir, c'étoit „ avec des eaux diſtillées de leurs ſimples, „ comme le thym, la mente, & l'anis. A la „ guerre ils ſe contentoient de boire de l'eau, „ & chacun portant ſur ſoi autant de farine „ qui pouvoit lui ſuffire en un jour, il la mê- „ loit avec de l'eau, & en faiſoit une eſpece „ de bouillie, comme faiſoient autrefois les „ Romains dans leurs camps. Ils ne man- „ geoient de viande dans leur camp, que quand „ ils avoient pris du betail à l'enemi ; mais ils „ mangeoient du poiſſon ſeché au ſoleil. De „ peur que l'oiſiveté ne les effeminât en tems „ de paix, ils s'addonnoient à la chaſſe, à la „ courſe, & à la lute.

„ Ils alloient toûjours tête decouverte & ra- „ ſée, ne laiſſant qu'une touſe de cheveux ſur „ le front, comme les anciens Eſpagnols ; & „ marchoient piez nuds, ou avec des ſouliers

„ toû-

„ toûjours humectez, principalement l'hiver,
„ pour s'endurcir.

„ Leur habillement étoit ſimple, & ſans faſte.
„ Ils ne portoient que des bas de toile ou de
„ laine, qui ne venoient que juſqu'au genoû,
„ leurs culotes n'étoient que de groſſe toile,
„ & au lieu de juſtaucorps ils ſe couvroient
„ d'un manteau de laine fine l'été, & groſſie-
„ re en hiver. L'uſage des lits leur étoit in-
„ conu, & ils dormoient auſſi bien ſur le plan-
„ cher, avec un drap groſſier ſous eux, que
„ nous faiſons ſur un lit de plumes.

„ Ils élevoient leurs enfans à la fatigue, la
„ mere étoit la nourrice, & celles qui n'a-
„ voient pas de lait étoient ſoupçonnées d'a-
„ dultere, ne pouvant s'imaginer que la na-
„ ture manquât de pourvoir pour des enfans
„ legitimes. Outre qu'ils croyoient, avec beau-
„ coup de raiſon, que le lait d'une nourrice
„ étrangere contribuoit beaucoup à faire dege-
„ nerer les enfans.

„ Ils voyageoient d'ordinaire à pié, & quand
„ ils alloient à la guerre, ils ſoûfroient ſans
„ repugnance toute ſorte de fatigue à quoi
„ leurs chefs les expoſoient. S'ils perdoient
„ la bataille, ils ſe retiroient d'abord aux mon-
„ tagnes; & comme ils étoient accoûtumez
„ en tems de paix à la chaſſe & aux courſes,
„ ils alloient preſque auſſi vîte qu'un cheval.
„ Rien ne les choquoit plus qu'une defaite,
„ & ils n'étoient jamais en repos juſqu'à ce
„ qu'ils euſſent tiré vengeance de leurs ene-
„ mis. Leur Nobleſſe faiſoit gloire de ſe ba-
„ tre au front de l'armée, & ceux qui la ſui-
„ voient la tiroient d'affaires, ou periſſoient
„ avec elle. Cette conſideration rendoit les
„ Nobles favorables à leurs vaſſaux, & leur

„ bonté attachoit ceux-ci entierement à eux.
„ Les tombeaux des Nobles, qui étoient morts
„ dans le lit d'honneur, étoient ornez d'obéliſ-
„ ques. On chaſſoit de l'armée, à coups de
„ fouët, tout ſoldat qui y paroiſſoit, ſans avoir
„ l'épée au côté, ou à la main. Leurs armes
„ étoient legeres, n'ayant qu'une lance ou un
„ arc, avec une longue épée & un bouclier,
„ & ils les tenoient fort propres. Quand quel-
„ cun d'eux s'échapoit du camp de peur, ou
„ ſans permiſſion, tout homme pouvoit le tuer,
„ & tous ſes biens étoient confiſquez. Les
„ femmes ſuivoient l'armée avec leurs maris,
„ ſi elles n'étoient pas enceintes, ou caſſées
„ de vieilleſſe, & rendoient ſouvent bon ſer-
„ vice. Les filles auſſi y alloient, avec leurs
„ amis. Tout ſe piquoit de ſe batre en pleine
„ campagne, ſans ſurpriſe, ſans ſtratageme.
„ Ils ſe ſervoient à la guerre d'une ſorte d'a-
„ liment, fort particulier. Le Chevalier Sib-
„ bald fait un ſavant diſcours là-deſſus. Il
„ croid que c'étoit une excroiſſance à la raci-
„ ne d'une plante que les montagnards appel-
„ lent Caremyle, & dit que ſon goût appro-
„ che fort de celui de la reguelice. La quan-
„ tité d'une fêve appaiſoit la faim & la ſoif,
„ pour quelques jours. En cas de maladie, ils
„ ſe ſervoient de ſimples, dont la vertu eſt
„ encore aujourd'hui parfaitement conue à
„ leur poſterité.

„ Ils châtroient tous les hommes qui étoient
„ lunatiques, ou qui avoient quelque mala-
„ die infecte, de peur que leurs enfans n'en
„ fuſſent infectez; & ils éloignoient les fem-
„ mes qui en étoient atteintes de la ſocieté des
„ hommes, par la même raiſon. S'il leur ar-
„ rivoit enſuite d'être enceintes, on les enter-

„ roit

„ roit toutes vives. Ils neyoient les gloutons,
„ & les yvrognes.

„ Ils étoient d'ailleurs ſi exacts dans leurs
„ contracts, qu'ils faiſoient d'ordinaire plus
„ qu'ils n'étoient obligez.

„ Enfin, ils avoient parmi eux l'uſage des
„ *Hieroglyphiques*, & ſe ſervoient ſur tout des
„ figures d'animaux. On en void encore quel-
„ ques-uns ſur de vieux tombeaux. Il ſe trou-
„ ve auſſi des *caracteres* particuliers, qui étoient
„ alors fort communs, & qui expriment fort
„ bien les aſpirations & les diphthongues de
„ l'ancien langage.

Voilà pour ce qui regarde les anciens Ecoſſois. Leur poſterité, qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les iſles d'Ecoſſe, a retenu beaucoup de leurs coûtumes, & de leur maniere de vivre. Le peuple y vit de grande économie.

Leur pain, dit Buchanan, eſt d'orge ou d'avoine, qu'ils preparent avec beaucoup d'art. Contens d'un leger dejeuné, ils s'en vont chaſſer ou pêcher, ou s'occupent autrement, ſans manger, juſqu'au ſoir. Ils s'habillent de plaids, qui ſont des étoffes rayées de diverſes couleurs. Ils ſoûfrent facilement les injures de l'air, & dorment quelquefois ſous la neige. Chez eux ils couchent ſimplement ſur de la fougére ou bruyere, avec la racine en bas. C'eſt preſque auſſi moû que des plumes, & bien plus ſain. Car la bruyere ayant la vertu d'attirer les humeurs ſuperflues, quand ils ſe couchent deſſus, ils ſe trouvent le lendemain auſſi frais que jamais. Ils ſont ſi fort accoûtumez à dormir de cette maniere, que quand ils trouvent ailleurs la commodité d'un lit, ils en tirent les

couvertures, & ſe couchent ſur le plancher, envelopez de leurs *plaids*. Ils appellent les lits des gîtes d'effeminez.

Quand ils vont à la guerre, c'eſt avec des cottes de maille, faites d'anneaux de fer. Leurs armes ſont des arcs & des fleches, avec de groſſes épées, &c. La cornemuſe eſt leur muſique de guerre.

Ils aiment fort la muſique, & de tous les inſtrumens le violon eſt le plus en vogue parmi eux. Ils affectent beaucoup d'orner leurs violons d'argent ou de joyaux, & les pauvres gens font ce qu'ils peuvent pour les garnir de cryſtal. Leurs chanſons ſont aſſez bien tournées, & les braves qu'ils ont eus parmi eux, en ſont ordinairement le ſujet.

Ils font ſans difficulté de longs voyages au cœur de l'hiver, & ſont contens, pour toutes proviſions, d'avoir du pain & du fromage, avec des eaux diſtillées.

Les habitans des Orcades vivoient auſſi autrefois dans la derniere temperance, & s'en trouvoient parfaitement bien. Le luxe n'incommodoit ni leurs corps, ni leurs eſprits. Mais, depuis qu'ils negocient avec les nations étrangeres, leur ſanté & leurs mœurs en ſont fort alterées.

Ceux de Shetland ont à peu près les mêmes manieres, hormis qu'ils vivent plus d'épargne. Ils abhorrent l'yvrongnerie. Mais ils ſe regalent les uns les autres une fois le mois, pour cultiver leur amitié, ſans en venir à des querelles, qui ſont ſouvent la ſuite des excès.

Je viens aux *Lowlanders*, c'eſt-à-dire, ceux qui occupent le païs plat. Ceux-ci ſont plus polis, & imitent beaucoup les Anglois.

Pour

Pour en venir à un caractere general, on peut dire, que les Ecoſſois ſont auſſi bien faits qu'aucune Nation en Europe, qu'ils ont un genie heureux pour les ſciences, & un cœur martial pour la guerre. Ils ont cet avantage ſur les Anglois, qu'ils vivent de peu de choſe, & qu'ils ſont faits à la fatigue. Auſſi les Soldats Ecoſſois ont toûjours été fort eſtimez par toute l'Europe. Les grands privileges qu'ils ont obtenus autrefois en France ſont le fruit de leur valeur, & leurs exploits ſous le grand Guſtave Adolphe firent qu'il les admiroit. Enfin, il ne s'eſt gueres paſſé d'actions memorables en Europe, où les Ecoſſois n'ayent eu une bonne part. Et il eſt certain, qu'ils n'ont pas peu contribué aux deux grandes victoires de Bleinheim & Ramellies.

A l'égard des ſciences, il n'y a qu'à citer Johannes Duns Scotus, Johannes Ærigena, Buchanan, & Crichtonius mirabilis, qui ont été l'ornement de leurs ſiecles. Et ſi les Ecoſſois ne ſont pas fameux dans les arts mecaniques, c'eſt plutôt faute de commerce, que de genie.

Il y a eu pendant pluſieurs ſiecles une ſi grande liaiſon entre la France & l'Ecoſſe, que les Ecoſſois ont pris beaucoup de l'air des François, dans leurs voyages en France, où les uns apprenoient les arts, & les autres ſervoient dans les armées. Et comme ils ſont naturellement enclins à faire civilité aux étrangers, la France n'a pas peu contribué à fortifier cet honnête panchant. Mais depuis l'Union des Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſous le Roi Jaques VI. d'Ecoſſe, les coûtumes d'Angleterre, & ſes manieres de vivre, ont prevalu

valu, ſur tout dans les parties meridionales d'Ecoſſe.

Je finis ce Chapitre par la *Religion* des *Ecoſſois*. Le Chriſtianiſme ſuivant les Hiſtoriens d'Ecoſſe, commença à y prendre racine vers la fin du premier ſiecle, ou le commencement du ſecond. Mais il y a apparence, que le paganiſme s'y rétablit comme en Angleterre, juſqu'au cinquiéme ſiecle ; lors que Palladius, un Diacre Romain, prêcha l'Evangile aux *Highlanders*. Les Ecoſſois Saxons, ſuivant le Dr. Heylin, ne furent convertis au Chriſtianiſme que vers le milieu du ſiziéme ſiecle, premierement par l'Evêque de White Hern, ou Candida Caſa, enſuite par Aydan, le premier Evêque de Lindisfarne, ou Holy Island.

Les principaux inſtrumens de la Reformation furent Knox, & pluſieurs autres, qui reformerent cette Egliſe ſuivant le modelle de Calvin. La Liturgie Anglicane, & l'Epiſcopat, y furent enſuite introduits, comme par force, les Ecoſſois en general ne recevant cette nouveauté qu'avec un eſprit d'aigreur. Le parti Epiſcopal, ſoûtenu par la Couronne, devint inſolent, & cela ne ſervit qu'à irriter les eſprits davantage. Enfin, la derniere revolution rétablit l'Egliſe d'Ecoſſe ſur le pié de ſa reformation, de ſorte qu'il n'y a plus de Liturgie, ni d'Evêque, à la maniere d'Angleterre. Et cet établiſſement eſt confirmé par le traité d'Union. De ſorte que les Epiſcopaux d'Ecoſſe y ſont conſiderez, comme les Non-Conformiſtes en Angleterre, hormis que ceux-ci ont liberté de conſcience par Acte de Parlement, ce que les autres n'ont pas en Ecoſſe. Mais on ne les moleſte point, pourveu qu'ils prê-

prêtent les ſermens ordonnez par l'Etat, qu'ils vivent paiſiblement, & qu'ils ſe tiennent dans les regles de la bienſeance.

Quant à la ſecte des Cameroniens, laquelle a fait du bruit pendant quelque tems, elle eſt ſi fort affoiblie aujourd'hui, qu'elle rampe, bien loin de predominer.

CHAP. X.

Du Gouvernement d'Ecoſſe.

LE Gouvernement d'Ecoſſe étoit au commencement Ariſtocratique, ce païs étant gouverné par les Chefs des Tribus. Mais, à l'imitation des Iſraëlites, elle voulut avoir un Roi, pour commander à la tête de ſes armées. Dans cette veuë les chefs des tribus ne pouvant ſe ſoûmettre à aucun de leur rang, offrirent le commandement de leurs forces à Fergus, fils du Roi Ferquhard Irlandois; qui accepta l'offre, & amena des troupes avec lui. Sa conduite & ſa valeur étant couronnées de ſuccès contre les Bretons & les Pictes, ils le firent Roi, & établirent la couronne ſur ſa poſterité, qui en a joüi près de 2000. ans.

Mais, bien loin que ces premiers Rois fuſſent revêtus d'un pouvoir arbitraire, il paroit par l'hiſtoire d'Ecoſſe, & par les actes de Parlement, que les chefs des tribus, & enſuite les Etats aſſemblez en Parlement, s'étoient reſervé un ſi grand pouvoir, que le Roi ne pouvoit faire aucune choſe d'importance ſans leur conſentement, quoi que tout paſſât ſous ſon nom, comme étant le chef de l'Etat. Juſqu'au regne de Kenneth III. ils mettoient même ſur le trône celui qu'ils jugeoient le plus propre de la ligne royale, ſans s'attacher à la ſucceſ-

ſion

ſion de pere en fils. Mais depuis Kenneth juſqu'à Baliol la ſucceſſion a été la plûpart hereditaire, & Baliol étant rejetté par les Ecoſſois pour avoir ſoumis la couronne d'Ecoſſe à celle d'Angleterre, ils mirent Robert Bruce ſur le trône, comme le plus proche heritier de la couronne, dont eſt deſcendue la preſente Reine de la Grande Bretagne.

Si l'on conſulte l'hiſtoire, & les anciens actes de Parlement d'Ecoſſe, particulierement un livre intitulé, *Relation hiſtorique des anciens droits & privileges du Parlement d'Ecoſſe*, on trouvera que la prerogative de ſes Rois étoit beaucoup plus bornée, avant l'union des deux couronnes ſous Jaques VI. d'Ecoſſe, & I. d'Angleterre, qu'elle n'a été depuis. Que le Roi ne pouvoit faire la paix, ni la guerre, de ſon chef, ou ſans le conſentement des Etats. Que, ſans leur conſentement, il ne pouvoit pas avoir des gardes ni des garniſons, choiſir ſes conſeillers, les officiers d'Etat, ni les juges; diſpoſer de ſes fils ou filles en mariage, annexer ou aliener les revenus de la couronne, ni regler la ſucceſſion, lors qu'elle étoit conteſtée.

Selon l'ancienne coûtume d'Ecoſſe, quand le Roi faiſoit un Pair du Royaume, le Parlement en prenoit conoiſſance, examinoit les cauſes de ſon avancement à cette dignité, & s'il les trouvoit juſtes, la patente du Roi étoit ratifiée par acte de Parlement. La même choſe ſe faiſoit à l'égard des villes, à qui le Roi accordoit le privilege d'envoyer des Deputez au Parlement.

C'étoit la coûtume autrefois des Parlemens d'Ecoſſe de s'ajourner eux-mêmes, & de faire un acte, avant que de ſe ſeparer, nommant le tems & le lieu pour la prochaine aſſemblée, &

& un *Committé* de leur nombre pour prendre soin de l'administration pendant les vacances du Parlement, pour assister le Roi de leurs conseils, & rendre conte de tout à la prochaine assemblée de Parlement. Ce privilege fut ôté au Parlement après l'Union des deux Couronnes, & cela fit une si grande breche entre le Roi & son peuple, qu'il s'ensuivit une guerre civile sous le regne de Charles I. Ces privileges, par accord fait, furent rendus au Parlement. Mais sous le regne de Charles II. on trouva le moyen de corrompre le Parlement, si bien qu'il se depouilla lâchement de son pouvoir, pour en revêtir la couronne. Ce qui causa une telle aigreur dans les esprits du peuple, qu'à peine put-il se contenir jusqu'à la revolution, lors que l'assemblée des Etats en reprit une partie.

Ils avoient autrefois un *Committé*, pour preparer les matieres qui devoient être proposées au Parlement. Ce Committé, qu'on appelloit *the Lords of the articles*, étoit composé d'un nombre égal de chaque Etat, choisi par le Parlement. Mais le Roi Jaques VI, ayant en veuë d'étendre sa prerogative, changea cette methode, par un tour de politique. Il fit retirer les Evêques de la Chambre, & les remplaça par autant de Nobles. Les Nobles ensuite choisirent le même nombre d'Evêques, & tous ensemble firent choix du Committé sur les articles. Ainsi rien ne se proposoit au Parlement qui ne fût du goût de la Cour. Ce qui étoit directement contraire à l'ancienne Constitution, par laquelle les Membres de Parlement étoient en droit de proposer, soit par eux-mêmes, ou par l'Orateur de la Chambre, tout ce qu'ils jugeoient necessaire pour le bien de l'Etat. Ce chan-

changement arriva l'an 1617. Mais, ſur la revolution, les Seigneurs des articles furent abolis, comme un grief inſupportable.

Avant l'union des deux Couronnes ſous ledit Roi Jaques, les Membres de Parlement avoient pleine liberté de dire leurs ſentimens, & étoient en droit de ſe recrier contre les malverſations. Il eſt vrai, que cette liberté a eu pluſieurs atteintes des Princes arbitraires, par leſquelles ils ſe ſont attiré leur ruïne, ou celle de leurs Favoris. Particulierement depuis l'union ſuſdite, lors qu'on faiſoit paſſer les Membres qui s'oppoſoient à des actes publics, pour des Criminels d'Etat. Mais, ſur la derniere revolution, les Etats reclamerent cette liberté comme leur droit, & l'obtinrent; deſorte qu'il s'eſt fait depuis pluſieurs proteſtes, contre les actes publics.

Lors qu'il s'agiſſoit autrefois d'une guerre defenſive, les provinces envoyoient tour à tour à l'armée leurs proportions de milices. La Nobleſſe étoit obligée de ſe mettre, avec ſes vaſſeaux, ſous les armes, & de tenir la campagne l'eſpace de ſix ſemaines à ſes propres frais, pour la defenſe du Roiaume. Ainſi il n'étoit pas beſoin d'avoir une armée entretenue ſur pié. En cas d'une guerre offenſive, chaque province & ville fourniſſoit un certain nombre d'hommes, qui étoient entretenus ſuivant les ordres du Roi & du Parlement. Le Roi lui même commandoit d'ordinaire en perſonne, & (s'il étoit neceſſaire) il faiſoit aſſemblet le Parlement dans ſon camp, pour prendre ſes conſeils dans des occaſions urgentes, &c. pour recompenſer & punir tous ceux qui le meritoient, ce qui ſe faiſoit aſſez ſouvent dans le camp. Quelques Auteurs ont pris de là occaſion

ſion d'exalter la prerogative du Roi, & de reconoître ſon pouvoir comme abſolu, ſans conſiderer que pluſieurs Membres du Parlement commandoient auſſi dans l'armée.

Depuis l'union ſuſdite, quels changemens? Les Rois ont entrepris d'eux-mêmes de faire la paix & la guerre, & de nommer les officiers militaires, comme en Angleterre. Mais avec cette difference, que les milices d'Ecoſſe ne ſont pas ſujettes aux Lieutenans de Roi dans les provinces, ou à leurs Deputez; mais au Souverain, comme dans une armée entretenue ſur pié. C'eſt depuis un ſiecle, que cette nouveauté s'eſt introduite; au prejudice des privileges du peuple.

Sous le Regne de Charles II. il ſe fit un acte de Parlement, qui établit les milices du Royaume ſur le pié de 20000. fantaſſins, & 2000. chevaux, pour être prêts à marcher, en cas d'invaſion ou de rebellion, là où ils ſeroient commandez dans le Royaume; & le Roi fut mis en pouvoir de nommer les officiers, juſqu'aux Capitaines de cavalerie incluſivement, & le choix des autres officiers ſubalternes fut laiſſé au Conſeil privé. Par des actes poſterieurs, le Roi & ſon Conſeil avoient plein pouvoir de marquer les jours de rendez-vous, & de faire pluſieurs autres choſes qui regardoient les milices. La paye d'un fantaſſin étoit de 6. ſoûs par jour; celle d'un cavalier 18. ſoûs, & ſon cheval devoit valoir 10. livres ſterlin pour le moins. On n'avoit jamais veu auparavant les milices d'Ecoſſe ſur ce pié. Car, par l'ancien établiſſement, tout homme entre 16. & 60. ans, devoit être armé & diſcipliné, & ſe ranger ſous ſes officiers là où il ſeroit commandé. Mais, quand la Cour prit des meſures au

prejudice de la liberté du peuple, elle craignit de le faire armer.

Il eſt clair, par ce que je viens de dire, que l'Ecoſſe a toûjours été gouvernée par le Roi & le Parlement, depuis qu'elle mit Fergus ſur le trône; & que le Roi & le Parlement avoient entre eux le pouvoir legiſlatif, comme en Angleterre. Mais il paroit en même tems, que le pouvoir des Rois d'Ecoſſe étoit beaucoup plus borné, que celui des Rois d'Angleterre, juſqu'à ce que certains Rois entreprirent d'étendre leur prerogative, pour ſe rendre plus conſiderables. Je ne ſai ſur quel pié le feu Roi Jaques s'échapa de dire, dans une declaration, que ſon pouvoir en Ecoſſe étoit abſolu. Il ſembla que ce fût un avant-coureur de ſa mauvaiſe deſtinée.

Quoi qu'il en ſoit, la revolution a rétabli l'Ecoſſe dans la plûpart de ſes droits & privileges. Et l'Union qui s'eſt faite depuis peu entre Elle & l'Angleterre, va, ſelon les apparences, la mettre ſur un meilleur pié que jamais.

CHAP. XI.

Des ROIS *d'Ecoſſe, & de leur Souveraineté par rapport à l'Angleterre. Du Parlement d'Ecoſſe avant le Traité d'Union.*

J'Ai dit ci-devant, que l'Ecoſſe a été longtems partagée entre les Pictes & les Ecoſſois; & il me ſemble, que c'eſt outrer la choſe, quand on appelle Rois d'Ecoſſe ces Rois qui n'en poſſedoient qu'une partie, puis que les Pictes en poſſedoient l'autre. La raiſon

ſon veut, qu'on les appelle plus-tôt Rois des Ecoſſois, que d'Ecoſſe, juſqu'au regne de Conſtantin II, qui ſe rendit abſolument maître de toute l'Ecoſſe.

Quoi qu'il en ſoit, je donnerai ici la liſte de leurs Rois comme ils nous la donnent, commençant par Fergus. Elle eſt prodigieuſe, puis qu'elle monte à 113; &, ce qui eſt encore plus ſurprenant, c'eſt qu'ils ſont tous ſortis de même race.

Liſte des Rois d'Ecoſſe.

1. Fergusius I.
2. Feritharis.
3. Mainus.
4. Dornadilla.
5. Nothatus.
6. Rutherus.
7. Reutha.
8. Thereus.
9. Joſina.
10. Finnanus.
11. Durſtus.
12. Evenus I.
13. Gillus Nothus.
14. Evenus II.
15. Ederus.
16. Evenus III.
17. Metellanus.
18. Caratacus.
19. Corbredus I.
20. Dardanus.
21. Corbredus II.
cog. Galdus.
22. Lucta cus.
23. Moggaldus.
24. Conarus.
25. Ethodius I.
26. Satrael.
27. Donaldus I.
28. Ethodius II.
29. Athirco.
30. Nathalocus.
31. Findolchus.
32. Donaldus II.
33. Donaldus III.
34. Cratilinthus.
35. Fincormachus.
36. Romachus.
37. Anguſianus.
38. Fethelmachus.
39. Eugenius I.
40. Fergusius II.
41. Eugenius II.
42. Dongardus.
43. Conſtantinus I.
44. Congallus I.
45. Goranus.
46. Eugenius III.
47. Congallus II.

48. Kinnatellus.
49. Aidanus.
50. Kennethus I.
51. Eugenius IV.
52. Ferchardus I.
53. Donaldus IV.
54. Ferchardus II.
55. Malduinus.
56. Eugenius V.
57. Eugenius VI.
58. Amberkelethus.
59. Eugenius VII.
60. Mordacus.
61. Etfinus.
62. Eugenius VIII.
63. Fergusius III.
64. Solvathius.
65. Achaius.
66. Congallus.
67. Dongallus.
68. Alpinus.
69. Kennethus II.
70. Donaldus V.
71. Constantinus II.
72. Ethus.
73. Gregorius.
74. Donaldus VI.
75. Constantinus III.
76. Milcolumbus I.
77. Indulfus.
78. Duffus.
79. Culenus.
80. Kennethus III.
81. Constantinus IV. *cog.* Calvus.
82. Grimus.
83. Milcolumbus II.
84. Duncanus I.
85. Macbethus.
86. Milcolumbus III.
87. Donaldus VI. *cog.* Banus.
88. Duncanus II.
89. Edgarus.
90. Alexander I. *cog.* Acer.
91. David I.
92. Milcolumbus IV.
93. Gulielmus.
94. Alexander II.
95. Alexander III.
96. Johannes Balliolus.
97. Robertus I. *cog.* Brucius.
98. David II.
99. Edwardus Balliolus.
100. Robertus II.
101. Robertus III.
102. Jacobus I.
103. Jacobus II.
104. Jacobus III.
105. Jacobus IV.
106. Jacobus V.
107. Henricus Stuartus, cum Maria.
108. Jacobus VI.
109. Carolus I.
110. Carolus II.
111. Jacobus VII.
112. Gulielmus & Maria.
113. Anna.

Quant

Quant à la *Souveraineté* des Rois d'Ecoſſe, par rapport à l'Angleterre, ç'a été un grand ſujet de diſpute entre les Hiſtoriens de part & d'autre, & même entre les deux Royaumes. Ce fut Edouard I. d'Angleterre, qui pretendit le premier à la Souveraineté d'Ecoſſe, lorsqu'il fut fait arbitre du different entre Bruce & Baliol pour la couronne d'Ecoſſe, après la mort d'Alexandre III. & de ſa petite fille, heritiere de cette Couronne, qui fut fiancée au fils d'Edouard, mais qui mourut avant le mariage.

On tombe d'accord, que les Rois d'Ecoſſe, ou leurs fils aînez, rendoient hommage aux Rois d'Angleterre. Mais ce n'étoit (diſent les Auteurs Ecoſſois) que pour les provinces frontieres de Northumberland, Cumberland, & Weſtmorland, qui avoient été cedées aux Rois d'Ecoſſe, (pour avoir aſſiſté les Anglois contre les Danois) à condition qu'ils les tiendroient en fief de la couronne d'Angleterre.

Jean Baliol, le rival de Robert Bruce pour la couronne d'Ecoſſe, étoit né ſujet d'Angleterre. Mais il étoit du ſang royal d'Ecoſſe du côté de ſa grand-mere, qui étoit fille de David Comte d'Huntington, frere du Roi Guillaume d'Ecoſſe. Pour ſoûtenir ſes pretenſions à cette couronne, & pour être maintenu ſur le trône d'Ecoſſe par la puiſſance d'Angleterre, il conſentit qu'il tiendroit la couronne d'Ecoſſe en fief du Roi Edouärd, ce qui fut fait. Mais Baliol & les Etats d'Ecoſſe renoncerent à cet accord, & à l'hommage pretendu, comme une choſe illegitime, & qui s'etoit faite ſans le conſentement des Etats. Cela fut ſuivi d'une longue guerre entre les deux couronnes, qui fut enfin terminée à l'avantage des Ecoſ-

ſois, en faveur de qui les Papes Innocent, Boniface VIII, & Jean, s'étoient declarez auparavant.

Les Auteurs Ecoſſois remarquent, que par le traité de mariage qui ſe fit entre l'heritiere d'Ecoſſe & le fils d'Edouärd, on convint que, faute d'heritiers de ce mariage, la couronne d'Ecoſſe retourneroit au proche heritier, quitte de toute ſujettion à la couronne d'Angleterre. Que cette clauſe fut expreſſément inſerée dans la commiſſion du Roi, & dans celle des Gouverneurs d'Ecoſſe à leurs Commiſſaires. Sur quoi l'on inſiſte que, ſi la couronne d'Ecoſſe relevoit de l'Angleterre, le Roi Edouärd étoit en droit d'avoir ſous ſa tutelle l'heritiere d'Ecoſſe, & de la marier comme il jugeroit à propos.

Le Roi Edouärd III, petit fils d'Edouärd I, renouvela les pretenſions de l'Angleterre à la couronne d'Ecoſſe, prit David Bruce Roi d'Ecoſſe priſonnier, mit Edouärd Baliol ſur le trône, & ſe fit reconoître Souverain de ce Royaume. Les Ecoſſois alleguent là-deſſus, que ce même Edouärd ceda enfin ſa ſouveraineté à David Bruce, & lui fit rendre tous les actes par leſquels les Etats d'Ecoſſe l'avoient reconu pour leur Souverain. Et les Anglois objectent, que tout cela ſe fit de mauvaiſe foi, par la trahiſon du Comte Mortimer, le favori de la Reine d'Angleterre.

Il eſt vrai, que d'autres Rois ſucceſſeurs d'Edouärd, reclamerent la couronne d'Ecoſſe, comme relevant de la couronne l'Angleterre, dans leurs declarations de guerre contre l'Ecoſſe. Mais, dit l'Evêque de Carliſle, le ſtyle de ces declarations eſt tout autre, & les pretenſions fort differentes de ce qu'on void dans les traitez de paix.

Je

Je n'entrerai pas plus avant dans cette diſpute, puis que la voilà decidée par le traité d'Union, & que l'Angleterre & l'Ecoſſe ne font aujourd'hui qu'un Roiaume, en vertu de ce traité.

Il ſemble même que ce ſoit hors de ſaiſon de prendre conoiſſance du Parlement d'Ecoſſe, qui par le même traité ſe reduit au Parlement de la Grande Bretagne. Mais je ne doute point, que les curieux ne ſoient bien aiſes d'apprendre avec quelle pompe ce Parlement commençoit ſes ſeances. Elle merite, qu'on y faſſe attention, après avoir averti le lecteur de deux choſes. L'une, que depuis l'union des deux couronnes, le Roi a d'ordinaire deputé un grand Commiſſaire, pour repreſenter ſa perſonne au Parlement, & pour y paſſer les actes ſuivant ſes ordres. L'autre, que ce Parlement s'aſſembloit tout dans une chambre, au lieu que celui d'Angleterre en a toûjours eu deux, ſavoir la chambre des Pairs, & celle des Communes.

Voici comment ſe faiſoit la Cavalcade, le jour de l'ouverture du Parlement. La couronne, le ſceptre, & l'épée royale étoient apportez en caroſſe, du château d'Edinbourg au palais, par trois des plus anciens Comtes, tête decouverte, comme étoient auſſi les ſpectateurs dans les rues. Ils étoient eſcortez par des gardes. Le Roi, ou ſon Commiſſaire, étant prêt, tous les Membres montoient à cheval, dans la grande cour qui eſt devant le palais. Deux trompettes, & deux herauts, avec leurs cottes d'armes, commençoient la marche, tête decouverte. Ils étoient ſuivis immediatement des Deputez des Communautez, deux

à deux, chacun étant en liberté d'avoir un laquais à ſon côté.

Quatre Huiſſiers des Cours de juſtice les ſuivoient à cheval, & après eux les Deputez des provinces, deux à deux, chacun ayant deux laquais. Enſuite les Officiers d'Etat qui n'étoient pas du nombre des Pairs, & deux des Huiſſiers du Conſeil. Puis les *Lords*, deux à deux, ſuivant leurs degrez, dans leurs robes de ceremonie.

Les *Lords* étoient ſuivis de 4. trompettes, deux à deux, quatre **pourſuivans*, & ſix *herauts*, auſſi deux à deux. Le premier huiſſier venoit enſuite, tête decouverte, puis *Lion* Roi d'armes, (ou le premier heraut) auſſi tête decouverte, avec ſa cotte d'armes, & ſon bâton à la main. L'épée royale, le ſceptre, & la couronne le ſuivoient, portez par trois des plus anciens Nobles preſens, tête decouverte. A chaque côté marchoient trois porteurs de maſſes, avec leurs maſſes ſur l'épaule.

Ceux-ci étoient ſuivis d'un Noble, tête decouverte, avec un étui, contenant la commiſſion du grand Commiſſaire. Et ce Noble étoit ſuivi du grand Commiſſaire, avec les Ducs à ſa droite, & les Marquis à ſa gauche. Quand le Roi y étoit preſent, au lieu d'un Commiſſaire, le grand Ecuyer alloit à cheval à côté, à quelque diſtance.

Un Duc pouvoit avoir 8. laquais à ſa ſuite, un Marquis 6, un Comte 4, un Vicomte & un Lord 3. Et les Nobles avoient des pages, pour porter la queuë.

Du temps de l'Epiſcopat, les deux Archevêques pouvoient avoir le même train que les Ducs, & les Evêques comme celui des *Lords*.

Quand

* C'eſt un Degré de Heraut d'Armes.

Quand le Roi étoit preſent, les Marquis ſuivoient les Comtes, & les Ducs ſuivoient les Marquis, le grand Chancelier allant, avec le grand Seau, devant le Roi.

Les laquais des Nobles portoient par deſſus leurs livrées un petit ſur-tout de velours, repreſentant leurs armes en broderie ou plaques d'argent, par devant & par derriere.

Environ une demi-heure avant la cavalcade les grands Officiers d'Etat, en leurs robes de ceremonie, bien accompagnez, alloient à cheval du palais au Parlement.

Tous les Membres de Parlement attendoient le Roi, ou le Commiſſaire, dans la grande ſale, les Nobles en robes d'écarlate parées d'ermine, chacun ſelon ſon degré, les gardes ſuivant le Roi ou le Commiſſaire, & la milice ſous les armes.

Le Commiſſaire entrant dans la chambre de Parlement, le Chancelier le conduiſoit depuis la barre juſqu'au trône. Si le Roi étoit preſent, le Chancelier recevoit Sa Majeſté à la porte du Parlement, & la conduiſoit juſqu'au trône.

Le trône étoit elevé de ſix marches, avec un daiz. Le grand Chancelier prenoit place ſur la premiere marche, avec les autres Officiers d'Etat à chaque côté de lui; & les Juges s'aſſeyoient ſur la ſeconde marche.

A la droite du trône il y avoit deux rangs de bancs, où les Archevêques & les Evêques prenoient leurs places du tems de l'Epiſcopat, leſquelles furent occupées dans la ſuite par la principale Nobleſſe. A la gauche, trois rangs de bancs pour le reſte de la Nobleſſe.

Au milieu de la chambre il y avoit deux tables, ſur l'une deſquelles on mettoit la cou-

ronne, le ſceptre, & l'épée royale. Le grand Connêtable, & le grand Marêchal d'Ecoſſe, étoient aſſis chacun ſur un fauteuil, auprès de ces tables. L'autre étoit pour le Lord Greffier, avec ſes Deputez les Clercs du Parlement.

Les Deputez des provinces avoient leurs places à la droite ſur des bancs, & ceux des Communautez à la gauche.

Lors que le Roi étoit preſent, il avoit ſes habits royaux, & la couronne ſur la tête, tous les Membres étant decouverts. Au lieu que le Commiſſaire ne paroiſſoit que comme à l'ordinaire, parlant debout, & la tête decouverte.

La Seance de ce jour étant finie, les Membres s'en retournoient au palais dans le même ordre qu'ils étoient venus. La ſeule difference étoit, que le grand Connêtable & le grand Marêchal alloient, l'un à la droite, l'autre à la gauche du grand Commiſſaire, avec des bonnets de ceremonie; & que le grand Chancelier & le Garde du Seau privé demeuroient derriere, juſqu'à ce que tout fût en marche.

*Cette ſolennité étoit d'autant plus conſiderable, qu'elle ſurpaſſoit de beaucoup celle des Parlemens d'*Angleterre, *qui ne ſe ſont jamais piquez de beaucoup de faſte.*

Lors qu'il s'agiſſoit de donner les voix ſur quelque Bill agité dans le Parlement, chaque Membre repondoit diſtinctement, quand on lui demandoit ſa voix, *je l'approuve*, ou *je le deſapprouve*. Mais s'il n'étoit pas ſatisfait de l'affirmative, ni de la negative, ou qu'il ne fût pas d'humeur à ſe declarer d'une maniere ou d'autre, ſa reponſe étoit *non liquet*. Ainſi les Politiques, & ceux qui agiſſoient par un ſcrupule de conſcience, ſe ſauvoient par cette reponſe.

Quand

Quand un *bill* avoit paſſé par la pluralité des voix, le Commiſſaire le paſſoit en acte, en le touchant avec le ſceptre.

Il ne paroit pas, dit un Auteur, par l'ancienne coûtume d'Ecoſſe, que ſes Rois euſſent la voix negative, comme les Rois d'Angleterre. C'eſt pourquoi, depuis l'union des deux couronnes ſous Jaques I. d'Angleterre, hormis depuis quelques années, le Parlement d'Ecoſſe a preſque toûjours eu veuë de ne point expoſer de *bill* à la negative du Roi.

Quand les actes étoient paſſez, on les publioit par proclamation, ſur la fin de la ſeance.

Pour conoître à fond ce qu'étoit le Parlement d'Ecoſſe, je commencerai par la *Nobleſſe*, qui en faiſoit la principale partie, laiſſant leurs noms de Batême à part, parce qu'ils changent la plûpart dans la ſucceſſion. Les Nobles qui ſont établis en Angleterre ſont diſtinguez des autres par la Lettre *A*, & ceux qui ſont de la Communion Romaine par une *R*. La Nobleſſe d'Ecoſſe eſt nombreuſe, & compoſée de

Dix *Ducs*, ſavoir

— Hamilton, Duc d'Hamilton.
— Scot, Ducheſſe de Buccleugh.
A. Lenox, Duc de Lenox.
R. Gourdon, Duc de Gourdon.
— Douglaſs, Duc de Queensberry.
— Campbell, Duc d'Argyle.
— Douglaſs, Duc de Douglaſs.
— Murray, Duc d'Athol.
— Graham, Duc de Montroſs.
— Ker, Duc de Roxbourg.

Trois

Trois *Marquis.*

— Hay, Marquis de Twedale.
— Ker, Marquis de Lothian.
— Johnſton, Marquis d'Anandale.

Soixante & dix *Comtes.*

— Lindſey, Comte de Crawford.
— Hay, Comte d'Errol.
— Keith, Comte Maréchal.
— Gourdon, Comte de Sutherland.
— Areskine, Comte de Marr.
— Leſlie, Comte de Rothes.
— Douglaſs, Comte de Morton.
— Erskine, Comte de Buchan.
— Cunningham, Comte de Glencairn.
— Montgomery, Comte d'Eglington.
— Kennedy, Comte de Caſſils.
— Sinclair, Comte de Cathneſs.
— Stuart, Comte de Murray.
R. Maxwell, Comte de Nithiſdale.
— Seton, Comte de Winton.
— Levingſton, Comte de Linlithgow.
— Home, Comte de Home.
R. Drummond, Comte de Perth.
— Fleming, Comte de Wigton.
— Lyon, Comte de Strathmore.
A. Hamilton, Comte d'Abercorn.
— Ereskine, Comte de Rellie.
— Hamilton, Comte de Haddington.
— Stuart, Comte de Gallouay.
— Maitland, Comte de Lauderdale.
R. Hay, Comte de Kincwl.
— Mackenzie, Comte de Seaforth.
— Campbell, Comte de Loudoun.
— Creighton, Comte de Dumfries.
A. Alexander, Comte de Sterling.

A. Bru-

A. Bruce, Comte d'Elgin, & d'Ailesbury en Angleterre.
— Carnagie, Comte de South-Esk.
R. Stuart, Comte de Traquair.
— Weems, Comte de Weems.
— Ramsay, Comte de Dalhousie.
— Ogilvy, Comte d'Airly.
— Ogilvy, Comte de Findlator.
— Dalzel, Comte de Carnwath.
— Levingston, Comte de Calendar.
— Lesley, Comte de Leven.
A. Talmash, Comte de Dysert.
— Maul, Comte de Panmure.
— Hamilton, Comte de Selkirk.
— Carnagie, Comte de North-Esk.
— Bruce, Comte de Kincardine.
— Linsay, Comte de Balcarras.
— Douglass, Comte de Forfar.
— Gourdon, Comte d'Aboyn.
A. Levingston, Comte de Newbury.
— Boyd, Comte de Kilmarnock.
— Lochran, Comte de Dundonald.
R. Douglass, Comte de Dumbarton.
— Keith, Comte de Kintore.
— Campbell, Comte de Broad-Albain.
— Gourdon, Comte d'Aberdeen.
— Murray, Comte de Dunmore.
— Melvil, Comte de Melvil.
— Hamilton, Comte d'Orkney.
— Hamilton, Comte de Rughlen.
— Douglass, Comte de Merche.
— Hume, Comte de Marchmont.
— Ogilvy, Comte de Seafield.
— Carmichel, Comte de Hindford.
— Mackenzie, Comte de Cromarty.
— Dalrymple, Comte de Stair.
— Primrose, Comte de Roseberry.

— Stuart,

— Stuart, Comte de Mont Stuart.
— Hoptoun, Comte de Hoptoun.
— Boyl, Comte de Glaſcow.
— Scot, Comte de Delarain.
— Campbel, Comte d'Ila.
— Douglaſs, Comte de Solway.

Seize *Vicomtes*.

A. Carey, Vicomte de Falkland.
A. Conſtable, Vicomte de Dumbar.
— Murray, Vicomte de Stormont.
— Gourdon, Vicomte de Kenmure.
— Arthburnet, Vicomte d'Arthburnet.
R. Creichton, Vicomte de Freadraught.
— Seton, Vicomte de Kingſton.
— Mackgil, Vicomte d'Oxenford.
A. Ingram, Vicomte d'Irwin.
— Levingſton, Vicomte de Kilſyth.
A. Osborn, Vicomte de Dumblane, & Duc de Leeds en Angleterre.
— Cheney, Vicomte de New-Haven.
— Drummond, Vicomte de Strathallan.
— Levingſton, Vicomte de Tiviot.
— Hay, Vicomte de Duplin.
— Crawford, Vicomte de Kilbirny.

Quarante & un *Lords*.

— Forbes, Lord Forbes.
— Frazer, Lord Salton.
— Gray, Lord Gray.
— Stuart, Lord Ochiltree.
— Cathcart, Lord Cathcart.
— Sinclair, Lord Sinclair.
— Douglaſs, Lord Mordington.
— Semple, Lord Semple.
— Elphingſton, Lord Elphingſton.
— Oliphant, Lord Oliphant.

— Lord

— Lord Lovat.
— Roſs, Lord Roſs.
— Sandilands, Lord Torphichen.
— Leſley, Lord Lindors.
— Elphingſton, Lord Balmerinock.
— Stuart, Lord Blantyre.
— Cranſton, Lord Cranſton.
— Balfour, Lord Burleigh.
— Napier, Lord Napier.
A. Fairfax, Lord Cameron.
A. Richardſon, Lord Cramond.
— Mackay, Lord Rae.
— Forreſter, Lord Forreſter.
— Forbes, Lord Pitsligo.
— Frazer, Lord Frazer.
— Hamilton, Lord Bargeny.
— Ogilvy, Lord Bamfe.
— Murray, Lord Elibank.
— Falconer, Lord Hallerton.
— Hamilton, Lord Belhaven.
— Sandilands, Lord Abercromby.
— Sutherland, Lord Duffus.
— Rollo, Lord Rollo.
— Colvil, Lord Colvil.
— Rutherford, Lord Rutherford.
— Bellenden, Lord Bellenden.
— Leſley, Lord Newark.
— Nairn, Lord Nairn.
— Churchill, Lord Eyemouth, Duc de Marlborough en Angleterre.
— Abercromby, Lord Glasford.
— Collier, Lord Portmore.

En tout 137. Nobles, Pairs d'Ecoſſe.

Duquel nombre Seize ont été choiſis par eux-mêmes pour aſſiſter au premier Parlement de la grande Bretagne, ſavoir

Le

Le Duc de Queensberry, qui a été le dernier grand Commiſſaire du Parlement d'Ecoſſe, & qui eſt aujourd'hui Garde du Seau privé.

Le Comte de Seafield, qui étoit grand Chancelier.

Le Duc de Montroſs, Preſident du Conſeil privé.

Le Duc de Roxbourg.

Les Marquis de Twedale, & Lothian.

Les Comtes de Marr, & Loudoun, Secretaires d'Etat.

Les Comtes de Crawford, Sutherland, Weems, Leven, Stair, Roſeberry, Glaſcow, & Ila.

Quant aux *Communes* du Parlement d'Ecoſſe, elles étoient compoſées de 152. Membres; ſavoir 84. Deputez des Provinces, & 66. des Communautez.

Par le Traité d'Union, leur nombre eſt reduit à 45, ſavoir 30. Deputez des provinces, & 15. des communautez. Ceux-là portent le titre de *Barons*, au lieu qu'en Angleterre on appelle proprement les Deputez des Provinces *Knights of the Shire*.

Je n'entre point dans le detail, ſur la maniére dont les Membres ſont choiſis, ſuivant l'Acte d'Union, ni des Communautez qui ont le droit d'election, cela n'étant pas une affaire pour les étrangers.

CHAP.

CHAP. XII.

Du Conſeil Privé *d'Ecoſſe, & des autres* Cours *de* Juſtice.

PAr le traité d'Union, l'Ecoſſe s'eſt reſervée l'uſage de ſes propres loix, & de ſes Cours de juſtice, hormis les loix qui repugnent au traité.

A la tête des cours de juſtice je mets le *Conſeil privé*, qui prend conoiſſance des affaires publiques d'Ecoſſe, des tumultes, & conſpirations, &c. Il eſt compoſé de 72. membres, la plûpart de la principale Nobleſſe; & de ce nombre il y a un *Preſident*, qui eſt le Duc de Montroſs. C'eſt à ce Conſeil que la Reine addreſſe ſes ordres, pour le choix des membres du Parlement de la Grande Bretagne, & le Conſeil là-deſſus publie une proclamation pour cet effet au nom de Sa Majeſté.

Autrefois le Parlement choiſiſſoit les membres du Conſeil, & en nommoit un nombre égal de chacun des trois Etats. Ils continuoient dans ce poſte d'un Parlement à un autre, étoient reſponſables de leurs conſeils au Roi & au Parlement, & le Roi ne devoit rien faire d'important ſans leur aveu. A moins qu'il n'y en eût ſix au Conſeil, & que leurs ordres ne fuſſent ſignez par le Roi, on n'étoit pas obligé d'y obéïr. Ils prêtoient ſerment, en preſence du Roi & des Etats, qu'ils le conſeilleroient fidellement, en tout ce qui regarderoit le Roi & ſon Royaume. Mais, après l'union des deux couronnes, le Roi Jaques limita leur nombre, & les nomma tous lui même; quoi qu'auparavant tout pair du Royaume fût en-

droit d'entrer au Conſeil, ſans qu'on l'envoyât querir. Le Roi Charles I. remit les choſes ſur l'ancien pié, de ſorte que le Parlement nommoit les membres du conſeil, conjointement avec Sa Majeſté. Mais, depuis le retabliſſement de la famille Royale, ce privilege a été cedé à la couronne.

Du Conſeil privé je paſſe à la Cour qu'on appelle la *Seſſion*, ou le *College de juſtice*. C'eſt ici que l'on juge les cauſes civiles, ſuivant les Actes de Parlement & les coûtumes du Païs. Faute dequoi, on ſe regle par le droit civil, ſuivant l'équité.

Cette Cour ſe tient tous les jours dans les tems des ſeances, hormis le dimanche. Le lundi & le vendredi ſont proprement pour les cauſes de la couronne. De 16. Juges, qui la compoſent, il faut qu'il y en ait neuf de même ſentiment, pour rendre la ſentence valide.

Ce fut ſous le regne de Jaques V. que cette Cour fut établie par Acte de Parlement, dans lequel Acte les Juges étoient nommez, le tems & le lieu marquez pour tenir la Cour, & les procedures reglées, le Roi s'engageant de n'y point contrevenir, & de laiſſer agir les Juges librement, ſans les detourner du cours de la juſtice.

Avant l'établiſſement de cette Cour, on rendoit juſtice aux ſujets par un *Committé* des trois Etats, choiſi de tems en tems par le Parlement. Ces Meſſieurs du *Committé* n'avoient point de gages, mais ſeulement les amendes; le Parlement étant d'opinion qu'ils devoient ſervir à leurs propres frais, puis que leur ſeance n'étoit que de 40. jours, & que leur tour ne reviendroit apparemment qu'une fois dans 7. ans.

Ainſi

Ainſi le pouvoir juridique circuloit parmi la Nobleſſe, ſans être à charge à l'Etat. Et cela même l'obligeoit à étudier les loix, pour pouvoir rendre juſtice avec applaudiſſement.

Les pretextes dont on ſe ſervit pour renverſer cet établiſſement furent 1. Que par le changement annuel des juges, les cauſes qui demandoient bien du temps pour être examinées ne pouvoient pas être decidées par ces juges, & que les parties étoient obligées de les remettre au jugement d'un nouveau Committé, ce qui étoit effectivement une grande vexation. 2. Que pluſieurs de ces juges n'avoient pas aſſez de conoiſſance des loix du Royaume. 3. Que ces changemens ſi frequens les rendoient d'autant plus ſujets à être corrompus, & à differer dans leurs ſentimens ſur une même cauſe.

Ces objections ſe trouverent de poids, pour renverſer ce premier établiſſement, & pour donner lieu à ce *College de juſtice*, communément appellé *the Seſſion*, qui reſſemble fort au Parlement de Paris. Car cette Cour eſt compoſée d'un Preſident, & de 14. Senateurs, ou juges fixes; auquel nombre l'on a ajouté enſuite 4. Seigneurs extraordinaires du Conſeil ſecret. Il y a ſix *Clercs*, ou Greffiers, qui enregîtrent toutes leurs procedures; & ceux-ci ont ſix autres Clercs, ſous eux.

Mais, comme rien n'eſt parfait dans ce monde, la corruption ſe gliſſa bien-tôt dans cette cour, plus viſiblement que dans l'autre. Pour reformer ſes abus, il ſe fit pluſieurs Actes de Parlement, ſur tout du tems de Jaques VI, qui regloient la juriſdiction, l'âge, & les qualitez des juges, & qui caſſoient tous ceux que le Roi avoit preſentez au deſſous de cet âge. Il fut auſſi ordonné, par Acte de Parlement,

que les juges procedaſſent dans la deciſion des cauſes, ſans aucune ſurſeance par ordre du Roi, ou de ſon Conſeil privé, &c. Et comme le peuple murmuroit, de ce que le Roi choiſiſſoit de jeunes Seigneurs pour être juges, ſans gravité, ſans conoiſſance ou experience, & qui avoient peu de biens, il ſe fit un acte, par lequel le Roi s'obligea de nommer des gens craignans Dieu, de bonne reputation, ayant ſuffiſamment de biens, de jugement, de ſavoir, & d'experience; qui ſeroient bien examinez par un certain nombre des juges, & s'ils ne les trouvoient pas capables, ils ſeroient en liberté de les rejetter, & le Roi d'en nommer d'autres, qui euſſent les qualitez requiſes pour ce poſte.

Voilà, ce ſemble, les plus grandes precautions que la ſageſſe humaine pût prendre. Mais cela ne pût empêcher la corruption des juges, qui étoit ſi grande ſous le regne de Charles I, que le Parlement inſiſta ſur ſon ancien privilege de choiſir les juges, & l'obtint effectivement.

Sous le regne de Charles II. ce privilege fut aboli de nouveau, & la corruption retablie, comme auparavant. Mais, dans la revolution, l'aſſemblée des Etats inſiſta ſur quelques nouveaux reglemens, dont le principal étoit, que les juges ne ſeroient pas continuez *durante beneplacito*, mais *ad vitam*, *aut ad culpam*.

Le ſalaire de ces *Juges* eſt fort modique, & les Seigneurs extraordinaires n'ont que le privilege de ſeance dans la Cour, & de donner leur jugement.

Les *Six Greffiers* n'ont que les emolumens qui leur reviennent de leurs places, & qu'ils partagent entre eux également. Ils montent d'or-

d'ordinaire à 400. pieces par an, chacun. Les profits de leurs *Clercs* ſont auſſi caſuels, & peuvent monter à 150. pieces, chacun.

Je paſſe maintenant à la *Cour de Juſtice*, où l'on juge les criminels, les Pairs auſſi bien que ceux qui ſont du tiers Etat.

Cette Cour eſt compoſée de ſix juges, dont le premier porte le titre de *Lord Juſtice General*, le ſecond de *Lord Juſtice Clerk*, & les quatre autres ſont appellez *Juges* ſimplement. Ils ont un *Clerc*, ou un Greffier, ſous eux.

Les gages du premier & du ſecond Juge ſont de 400. pieces, ou livres ſterlin chacun, par an. Les autres n'en ont que 100. Et les profits du Clerc montent à peu près à 100. pieces.

Les procès criminels ſe decident ici par un corps de 15. Jurez, ce qui ne ſe fait point en Ecoſſe dans les autres cours, où il s'agit du *meum & tuum*. Le Chef des Jurez recueille les voix, & la pluralité decide l'affaire. Avant l'union, quand il s'agiſſoit de juger un Pair d'Ecoſſe, la plus grande partie des Jurez devoient être Pairs du Royaume. Depuis l'union les Pairs doivent être jugez, comme Pairs de la Grande Bretagne.

Cette Cour ſe tient tous les vendredis l'après-midi, pendant le tems des Seances. Et tous les criminels, ſans en excepter ceux qui ſont accuſez de trahiſon, ont la liberté d'avoir des avocats, pour plaider en leur faveur.

Après la Cour de Juſtice, parlons de celle de l'*Echiquier*, ou de la *Treſorerie*, qui regarde les revenus de la Couronne en Ecoſſe.

Il y a neuf *Seigneurs de la Treſorerie*, qui ont chacun 500. pieces par an, hormis le Duc de

Montroſs, qui n'a point de gages qu'en qualité de Preſident du Conſeil. Et ils ont deux *Clercs* ſous eux, chacun à 100. pieces par an, & environ 200. de caſuel.

Le nombre des Juges de la Treſorerie n'eſt pas fixe, mais ils ſont generalement du Conſeil privé, ou de la Seſſion, avec quelques autres perſonnes de qualité qu'on y ajoûte. Ils ſont aujourd'hui 34. ſans gages; mais ils ont tous des charges, ou des penſions.

Autrefois ils étoient nommez par le Parlement, avec l'agrément du Roi. Aujourd'hui c'eſt le Roi qui les nomme, & leur Cour ſe tient le lundi. Lors qu'il y avoit un Treſorier, il en étoit Preſident, lors même que le Chancelier étoit preſent; au lieu que celui-ci preſide dans toutes les autres Cours, lors qu'il y eſt.

Je rapporte à cette Cour le Chancelier, dont la place vaut mille pieces par an. Le Garde du Seau privé, 500. pieces. Et les Gardes du Cachet, qui ſont toûjours les Secretaires, 3000. pieces entre eux.

Revenus de la Couronne.

Quant aux revenus d'Ecoſſe à la Couronne, il faut ſavoir que l'impôt ſur la biere a été affermé ſur le pié de 33500. liv. ſt. & ſur le pié qu'il eſt en Angleterre il peut monter à 50000.

Les impôts de la Douane peuvent monter à 50000. pieces. Les revenus des domaines de la Couronne, à 5500. La poſte à 2000. l'impôt pour la fabrique de la monnoye, à 1500. Le Caſuel de l'Echiquier, 3000. La taxe ſur les terres, 48000. En tout 160000. Il eſt vrai, que c'eſt peu de choſe, au prix de l'Angleterre, où la taxe ſeule ſur les terres produit près de deux millions de livres ſterlin; & la poſte, 80000. tous frais faits.

Les

Les autres *Cours* ſont 1. les *Cours des Commiſſaires*, qui jugent des differens en fait de teſtamens, de benefices, dîmes, divorces, &c. La principale de ces *Cours* ſe tient à Edinbourg, & il y a 4. Juges. Il y en a d'autres en divers endroits de l'Ecoſſe, d'où l'on peut appeller à celle-ci.

2. Les *Cours des Sheriffs*, qui jugent dans leurs provinces des certains faits qui regardent le *meum* & *tuum*, des dommages qu'un homme fait à un autre, & des petites dettes au deſſous de cent livres d'Ecoſſe. Mais il y a appel de ces Cours aux Cours ſupremes de Juſtice. On y juge auſſi des vols, meurtres, & autres crimes capitaux, pourveu que le criminel y ſoit amené dans 24. heures après le crime commis. Autrement c'eſt au Juſticier general à juger le criminel, ou à des Juges deleguez pour cet effet. L'office des *Sheriffs* étoit anciennement hereditaire dans pluſieurs familles, qui avoient rendu de grands ſervices au public. C'étoit un poſte avantageux & très-honorable, qui rendoit ces familles conſiderables dans leurs provinces. C'eſt pourquoi le Roi Jaques VI. & Charles I. acheterent la plûpart de ces charges des proprietaires, & elles ont été remplies annuellement dans la ſuite par le choix des Souverains.

3. Les *Cours* qu'on appelle *the Courts of Regality*. Ce ſont des *Cours* où les Seigneurs des terres ſont en pouvoir de juger des crimes capitaux commis dans leurs juriſdictions. Ils ont la plûpart un Lieutenant, ou Deputé, qu'on appelle *Baillif of the Regality*.

4. Les *Cours des Barons*. Ce ſont des Cours Seigneuriales que ceux-là ont droit de tenir

qui ont une Baronie relevant de la Couronne. Autrefois ils pouvoient juger des crimes capitaux, commis dans leurs juriſdictions.

Je finis ce chapitre par la diſtinction des bourgs, ou villes d'Ecoſſe; qui ſont de trois ſortes, ſavoir *Royal Boroughs*, *Boroughs of Regality*, & *Boroughs of Barony*.

Les premiers ont le privilege d'envoyer des Deputez au Parlement, & de tenir des aſſemblées annuelles, pour regler leur commerce, & autres choſes qui regardent leurs communautez. Ces aſſemblées ſe tiennent alternativement dans les principaux bourgs, & à la fin de l'aſſemblée on nomme le tems & le lieu pour la prochaine aſſemblée. Ces bourgs, ou villes, ſe gouvernent par un Prevôt ou Maire, 4. Echevins, un Doyen de la communauté qui eſt le premier Juge entre les marchands, un Treſorier, & un Conſeil, compoſé la moitié de marchands, & l'autre des corps de metier, tous choiſis annuellement. Ceux-ci tiennent une Cour à part, compoſée des *Deacons* de chaque metier, qui ſont choiſis tous les ans, & qui choiſiſſent entre eux un Preſident, qui a pouvoir de les aſſembler, quand l'occaſion le requiert.

Les autres villes qu'on appelle *Boroughs of Regality*, & *Boroughs of Barony*, ſont des villes où l'on tient marché, où le Seigneur tient ſes Cours, & nomme les principaux Magiſtrats, laiſſant les autres au choix des Bourgeois. Mais elles n'envoyent point de Deputez au Parlement.

CHAP.

CHAP. XIII.

Des Forces *d'Ecoſſe.*

J'Ai déja parlé ſuffiſamment des *Milices* d'Ecoſſe au chap. X, par rapport au different uſage qu'on en a fait. J'ajoûterai ſeulement, qu'après la revolution l'établiſſement des milices qui s'étoit fait ſous le Regne de Charles II, ſur le pié de 20000. fantaſſins & 2000. chevaux, fut aboli par acte de Parlement, hormis en cas d'invaſion. Au lieu dequoi le Parlement fit un acte, pour lever promtement 2797. fantaſſins, qu'il accorda au Roi Guillaume pour la defenſe du païs, & 1000. hommes de recreuës toutes les années. Dont les frais montent à 64879. liv. ſt. & 8. chelins par an.

Il y a 1. une compagnie de gardes à cheval, commandée par le Duc d'Argyle, de 106. hommes, outre les Officiers.

2. Une compagnie de grenadiers à cheval, ſous le commandement du Comte de Crawford, de 50. hommes, ſans conter les Officiers.

3. Deux regimens de dragons, chacun de ſix compagnies, chacune de 24. hommes, outre les Officiers. Les Colonels de ces Regimens ſont les Lords Polwarth & Carmichel.

4. Un regiment de gardes à pié, de 15. compagnies, chacune de 36. hommes, ſans conter les Officiers, le Marquis de Lothian Colonel.

5. Une compagnie franche, de 50. hommes, outre les Officiers, commandée par le Capitaine Campbell.

6. Un regiment d'infanterie, de 8. compagnies, chacune de 24. hommes, ſans conter les Officiers, commandé par le Colonel

Grant. Avec une compagnie de 24. grenadiers.

7. Deux compagnies davantage, pour maintenir la paix dans les montagnes, chacune de 50. hommes, ſans les Officiers. L'une commandée par le Lieut. Colonel Grant, & l'autre par le Lieut. Colonel Manckenzie.

8. Un autre regiment d'infanterie, de la même force que celui du Col. Grant, commandé par le Lord Strathnarven.

9. Autre regiment d'infanterie, de onze compagnies, chacune de 24. hommes, ſans conter les Officiers, commandé par le Major General Maitland. Avec une compagnie de 24. grenadiers.

10. La compagnie qu'on appelle *the Artillery company*, commandée par le Capitaine Slezer.

A quoi il faut ajoûter la compagnie en garniſon au château d'Edinbourg, qui eſt de 120. hommes, commandée par le Comte de Leven, Gouverneur du château. Celle du château de Sterlin, de 100. hommes, commandée par le Comte de Marr, Gouverneur hereditaire de cette fortereſſe. La garniſon du château de Dumbarton, compoſée de 100. hommes, & commandée par le Comte d'Iſla, Gouverneur. Enfin, la garniſon du château de Blackneſs, qui n'eſt que de 24. hommes, ſans conter les Officiers. Elle eſt commandée par le Comte de Buchan.

Pour des *forces par mer*, ç'a preſque toûjours été le foible de l'Ecoſſe. Il ſemble même, qu'elle n'ait jamais affecté de ſe rendre conſiderable par mer, quoi qu'elle ne manque de rien pour la conſtruction des vaiſſeaux, & qu'elle ait de très-bons havres, pour les mettre à l'abri des vents.

Il

Il eſt vrai que les vaiſſeaux de guerre coûtent beaucoup, & que les Ecoſſois ne s'étant pas addonnez au commerce, comme ils auroient pû, n'ont été gueres en état de ſe faire craindre par mer.

On allegue, en leur faveur, que leurs guerres ayant été la plûpart defenſives, & par terre, contre ceux qui habitoient la Bretagne meridionale, ils ne voyoient aucune neceſſité d'avoir des forces maritimes. D'autres pallient cette negligence, & la couvrent d'un plauſible pretexte, que c'étoit leur humeur d'expoſer leur valeur par mer & par terre, ſans vouloir ſe fortifier,

Illa pharetratis eſt propria gloria Scotis,
Non foſſâ & muris patriam, ſed Marte tueri.

dit un de leurs fameux hiſtoriens, & poëtes. Voilà qui eſt tout à fait Lacedemonien.

Il paroit cependant, que ſous le regne de Jaques I. il ſe fit un acte de Parlement, qui obligeoit tous les Barons & Seigneurs, ayant des terres & ſeigneuries auprès de la mer, du côté de l'oueſt & du nord, d'entretenir des galeres, à quoi toutes les terres à 6. miles de la mer devoient contribuer.

Il faloit même qu'ils euſſent des vaiſſeaux de guerre, ſous le regne de Jaques III, lors qu'André Wood de Largo, fameux Capitaine de mer, defit une eſcadre Angloiſe près de Dumbar; & qu'enſuite il en defit une autre, commandée par le Chevalier Bull, qu'il prit avec ſes navires à l'embouchure du Tay.

Pour excuſer l'Ecoſſe de n'avoir pas fait des efforts pour ſe fortifier par mer, à proportion des nations voiſines, on allegue encore, que quand ſes voiſins augmentoient leurs forces par mer, ſes Princes étoient mineurs, ou en guer-

guerre avec l'Angleterre, ou qu'elle ſe faiſoit la guerre à elle même. Temoin les regnes de Jaques III. IV. & V, de la Reine Marie, & de Jaques VI. Mais il y a une autre raiſon, que je paſſerai ſous ſilence, laquelle porta ce dernier Roi, ſur tout depuis ſa ſucceſſion à la couronne d'Angleterre, à affoiblir l'Ecoſſe par mer.

Cependant il y a pluſieurs *Cours d'Amirauté*, dont la principale eſt à Leith, le port le plus conſiderable, où l'on juge des pirateries, & captures par mer, &c. qui ſont de leur reſſort.

La charge de *Grand Amiral* d'Ecoſſe a été donnée le plus ſouvent, depuis l'union des deux couronnes, à des perſonnes qui ne reſidoient pas en Ecoſſe; particulierement à la famille de Lenox, & au dernier Duc d'Yorc. Le Comte de Weems eſt aujourd'hui en poſſeſſion de cette charge; mais la juriſdiction de la Cour eſt ſoûmiſe, par le traité d'Union, à l'Amirauté de la Grande Bretagne.

Remarquez, qu'il y a des Juriſdictions d'Amirauté, attachées à certaines familles conſiderables. C'eſt ainſi que le Duc d'Argile eſt Amiral des iſles occidentales, &c. le Comte de Sutherland Amiral de Sutherland & de quelques autres provinces voiſines, le Comte de Morton des Orcades.

Il n'y a aujourd'hui que deux fregates de reſte, de la façon d'Ecoſſe. L'une qui s'appelle le *Royal Guillaume*, commandée par le Capitaine Morton; & l'autre la *Royale Marie*, commandée par le Capitaine Hamilton.

CHAP.

CHAP. XIV.

Du Gouvernement Eccleſiaſtique.

J'Ai parlé ci-devant du gouvernement civil & militaire d'Ecoſſe, je finirai maintenant par le gouvernement eccleſiaſtique.

En Angleterre le gouvernement de l'Egliſe eſt Epiſcopal, mais il ne l'eſt pas ici. Il eſt vrai que l'Epiſcopat y fut établi par le feu Roi Charles, & qu'il y a continué juſqu'à la revolution, contre l'inclination generale du peuple, qui s'eſt toûjours porté contre cet ordre depuis la reformation.

Il eſt certain que, quand l'Egliſe d'Ecoſſe ſe reforma, elle abolit l'ordre epiſcopal. Cela eſt evident, par les Actes de Parlement d'Ecoſſe, & par ſes aſſemblées generales.

On appelle ſon gouvernement *Presbyterien*, parce qu'elle ne reconoit aucun ordre ſuperieur dans l'Egliſe à celui de ceux qui ſont revêtus du pouvoir de prêcher l'Evangile, & d'adminiſtrer les S. Sacremens, qu'on appelle en Anglois *preaching Presbyters*, & en François *Miniſtres*. Ce ſont eux à qui le gouvernement de l'Egliſe eſt commis, dans les plus grandes & moindres ſocietez, conjointement avec ceux que nous appellons *Anciens*, en Anglois *Elders*.

Selon les plus fameux Hiſtoriens d'Ecoſſe, c'eſt le Gouvernement primitif de cette Egliſe, lors qu'elle embraſſa l'Evangile. Ses anciens Miniſtres, nommez *Culdees*, demeuroient ou dans leurs Cures, ou dans des Colleges; & continuerent ainſi juſqu'au commencement du 14. ſiecle, lors que les Prelats papiſtes les aſſujet-

ſujettirent à la mitre. Le Chevalier Dalrymple a mis cette affaire au jour, dans ſes recueils de l'Hiſtoire d'Ecoſſe, de maniere qu'il n'en laiſſe aucun doute.

Pour bien comprendre ce gouvernement, je dirai en premier lieu, qu'il y a 13. Synodes provinciaux, qui ont plus ou moins de colloques, & ceux-ci de paroiſſes.

Le Synode de Lothian & Twedale a 7. colloques, & 117. paroiſſes. Celui de Merſe & Tiviotdale, 6. colloques, & 71. paroiſſes. De Drumfrees, 4. colloques, & 54. paroiſſes. De Galloway, 3. colloques, & 37. paroiſſes. De Glaſcow & Aire, 7. colloques, & 127. paroiſſes. D'Argyle, 5. colloques, & 49. paroiſſes. De Perth, 5. colloques, & 80. paroiſſes. De Fife, 4. colloques, & 73. paroiſſes. D'Angus & Merns, 6. colloques, & 85. paroiſſes. De ..... 8. colloques, & 106. paroiſſes. De Murray, 6. colloques, & 59. paroiſſes. De Roſs, 4. colloques, & 38. paroiſſes. D'Orkney, ou les iſles Orcades, 3. colloques, & 42. paroiſſes.

En tout 13. Synodes provinciaux, 68. colloques, & 938. paroiſſes.

Pour en venir au detail, je parlerai 1. des *Conſiſtoires*, 2. des *Colloques*, 3. des *Synodes*, 4. des *aſſemblées generales*.

Dans chaque paroiſſe, ou egliſe, il y a un *Conſiſtoire*, qu'on appelle dans la langue du païs *Kirk-Seſſion*, ou *parochial Conſiſtory*. Ce Conſiſtoire eſt compoſé du Miniſtre, ou des Miniſtres de la paroiſſe, s'il y en a plus d'un, des Anciens & Diacres, avec un Clerc & un Bedeau.

L'Office d'un *Ancien* eſt d'aſſiſter le Miniſtre lors qu'il viſite ſes paroiſſiens, de veiller à leur conduite, & de les reprimender en particulier,

culier, quand ils ont commis quelque desordre. Mais, si le scandale est grand, & la personne obstinée, il doit en faire le rapport au Consistoire, qui cite là dessus la personne accusée. Lors qu'elle comparoit, on écoute ce qu'elle a à dire pour sa justification; & si on la trouve coûpable, on lui fait une censure proportionnée au scandale. Que si l'offense est publique, on l'oblige à la reconoître en public. Les Anciens sont choisis d'entre les plus considerables paroissiens, par leurs biens, & par leurs bonnes qualitez.

Les *Diacres* sont choisis de même. C'est à eux à prendre soin des pauvres, & que les charitez des paroissiens soient distribuées comme il faut. On les consulte, mais ils n'ont point de voix decisive en fait de censure & à moins qu'ils ne soient aussi Anciens. Ce qui se trouve quelquefois dans les paroisses à la campagne, où l'on n'a pas un nombre suffisant de personnes bien qualifiées, pour avoir des Anciens & des Diacres à part.

C'est au pouvoir du *Consistoire* d'admettre à la S. Cene ceux qu'il juge être en état de la recevoir, après les avoir bien examinez sur leur conoissance en matiere de Religion, sur leur conversation, & leur resolution de renouveller & d'accomplir les engagemens du batême, en recevant la Communion.

On peut appeller du *Consistoire* au *Colloque*, quand on se croid lezé par celui-là. Quelquefois le Ministre & les Anciens renvoyent au *Colloque* le jugement des delinquans obstinez, ou de ceux qui ne veulent pas (à cause de leur qualité) se soûmettre à leur censure.

Dans les paroisses à la campagne le *Consistoire* s'assemble ordinairement le dimanche après les

les Sermons de ce jour. Mais dans les villes il ſe tient dans les autres jours, & auſſi ſouvent que l'occaſion ſe preſente.

Les *Colloques* ſont compoſez d'autant de Miniſtres & Anciens des paroiſſes voiſines, qui peuvent commodément s'aſſembler. Ordinairement un des premiers Anciens de chaque Egliſe ſuffit. Ici on choiſit auſſi un Moderateur, qui regle les procedures du Colloque ſuivant l'Ecriture S. & les ordres particuliers de l'Egliſe, qui prend ſoin que tout s'y faſſe par ordre, & de recueillir les voix quand on en vient là. Et tout ce qui s'y paſſe eſt enregîtré par le Clerc.

C'eſt ici qu'on determine les appels des Conſiſtoires, & qu'on examine la conduite des Miniſtres & Anciens qui ſont du reſſort du Colloque, qu'ils viſitent tour à tour, & qu'on écoute les plaintes des Miniſtres & du peuple.

Dans ces *Colloques* on prend ſoin de remplir les Egliſes vacantes, qui ſont de leur reſſort. Pour cet effet ils conſacrent des Paſteurs, après les avoir bien examinez ſur leur vie, auſſi bien que ſur leur doctrine; & s'il s'en preſente qui ayent déja été ordinez ailleurs, il faut qu'ils produiſent des certificats du Colloque où cela s'eſt fait.

Ils examinent auſſi ceux qui ſe preſentent pour être receus au Miniſtere ſur le Latin, le Grec, & l'Hebreu, ſur la Theologie, Philoſophie, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, Chronologie, & leur conduite par le paſſé. Et après leur avoir preſcrit des exercices, pour les éprouver ſur tous ces articles, ils les reçoivent ou rejettent, ſuivant leur capacité. Enfin, ils ne reçoivent aucun pour Miniſtre qui n'ait paſſé par cet examen. On lui fait d'ailleurs plu-

pluſieurs queſtions ſur ſa creance de l'Ecriture, ſur ſon recours à J. C. pour obtenir le pardon de ſes pechez, ſur ſon attachement à la doctrine, au culte, & gouvernement de l'Egliſe, & on lui demande expreſſément s'il embraſſe le Miniſtere par un pur deſir de ſervir Dieu, en prêchant l'Evangile de ſon Fils, & non pas pour aucun gain des-honnête. Cela fait, s'il ne ſe trouve point d'empêchement contre lui, on l'ordine par l'impoſition des mains, avec des prieres propres pour ce ſujet.

Dans ces *Colloques* on juge auſſi des cauſes qui regardent l'excommunication majeure, avant qu'on la prononce contre aucune perſonne de leur reſſort, afin de lui faire ſentir ſon peché, & la porter à la repentance. C'eſt rarement qu'on prononce cette ſentence, & ce n'eſt que pour des crimes enormes. Mais auſſi cela ſe fait avec grande ſolennité, & d'une maniere à donner de la terreur à toute ame qui n'eſt pas endurcie.

Enfin les *Colloques* ſe tiennent pour le moins une fois le mois, & les Miniſtres y prêchent tour à tour, ce qui les oblige à s'appliquer à l'étude. Car s'ils ſe negligeoient, leur foible ſeroit bien-tôt decouvert dans ces Aſſemblées, & ils s'expoſeroient à la cenſure du Colloque.

Des Colloques je paſſe aux *Synodes Provinciaux*. Chaque *Synode provincial* eſt compoſé de tous les Miniſtres de la province, & le premier Ancien de chaque paroiſſe. Il s'aſſemble deux fois l'an, & choiſit un Moderateur. Dans ces *Synodes* on fait une recherche de la conduite de pluſieurs Colloques, on viſite leurs Livres, & l'on determine les appels qu'on a faits de ces Colloques au Synode. On y cenſure auſſi les delinquans dont les Colloques n'ont pas jugé

à propos de ſe mêler, ſoit à cauſe de leur qualité, ou pour quelque autre raiſon. D'ordinaire le Synode dure une ſemaine, & l'on en peut appeller à une Aſſemblée generale.

Les *Aſſemblées generales*, ou Synodes Nationaux, ſont compoſées de Miniſtres & Anciens, deputez de chaque Colloque. Les Anciens dans ces aſſemblées ſont ſouvent des perſonnes de qualité. C'eſt ici qu'on juge en dernier reſſort de tous les appels Eccleſiaſtiques, & qu'on fait tous les reglemens de l'Egliſe. Ils choiſiſſent entre eux un *Præſes*, ou Moderateur, & le Souverain y envoye ordinairement un *Commiſſaire*, qui propoſe à l'aſſemblée ce que la Cour juge à propos, & qui prend ſoin que rien ne s'y paſſe au prejudice de Sa Majeſté. Mais il n'a point de voix dans l'aſſemblée, & ſa preſence n'eſt pas même neceſſaire, ſuivant les loix du Royaume. Le Synode National peut s'aſſembler, par Acte de Parlement, du moins une fois l'année.

Dans toutes ces Cours eccleſiaſtiques, l'on commence & finit par la priere. Elles ne peuvent point ordonner de punition corporelle, leur pouvoir ſe borne à des cenſures eccleſiaſtiques. Ces Cours ſont une forte barriere pour le maintien de la religion établie. Tous leurs membres étant électifs, & le peuple repreſenté auſſi bien que le Clergé, il n'eſt pas aiſé d'y introduire des innovations dans la doctrine, dans le culte, ni dans le gouvernement de l'Egliſe, ſi on laiſſe à ces Cours la liberté de choiſir leurs membres, & d'agir ſuivant les motifs de leurs conſciences. C'eſt pourquoi les Princes qui ont voulu changer la face de cette Egliſe s'y ſont toûjours pris en ſappant ces fondemens. Mais auſſi-tôt que le peuple re-

recouvra ſa liberté, les choſes furent retablies ſur le même pié.

SUPPLEMENT,
touchant la NOBLESSE.

L'Uſage des *Armoiries* eſt une marque de diſtinction, établie pour recompenſer ceux qui ſe diſtinguent par les grands ſervices qu'ils ont rendus dans les armées, ou ailleurs. Limnæus, Speidel, & quelques autres Savans, affirment que les Ecoſſois & les Pictes ont été les premiers inventeurs des armoiries. Quelques-uns en attribuent l'invention à Jacob, lors qu'en donnant la benediction à ſes fils, il leur donna des marques de diſtinction, comme à Juda un *Lion*, &c. D'autres l'attribuent aux Romains, quelques-uns aux Allemans, d'autres enfin aux Goths & Vandales. Mais on tombe d'accord generalement, que les Empereurs Charlemagne & Frederic Barberouſſe ont été les premiers qui les ont reduites en art.

Avant l'union des deux couronnes, les Ecoſſois, ayant une étroite liaiſon avec la France, affectoient beaucoup d'imiter les François dans leurs armes ; mais, depuis l'union, ils ont imité les Anglois.

La grande Nobleſſe s'y diſtingue, comme en Angleterre, dans les differens degrez de *Duc*, *Marquis*, *Comte*, *Vicomte*, & *Lords*, qui repondent aux Barons d'Angleterre. J'en ai donné la liſte, au chapitre qui traite du Parlement.

Les *Ordres* de *Chevalerie*, hormis celui de *S. André*, ou du *Chardon*, ſont à peu près com-

me en Angleterre. Les Chevaliers de cet Ordre aujourd'hui ſont les Ducs d'Hamilton, de Gourdon, Argyle, Athol, & Montroſs, le Marquis de Lothian, & les Comtes de Seafield, Marr, Loudown, Orkney, & Orery en Irlande.

Les autres Ordres ſont l'*Ordre* des *Baronets*, qui eſt hereditaire. Celui des *Bannerets*, qui étoient faits Chevaliers ſous l'étendart du Roi, à cauſe de leur bravoure. Et celui des *Bacheliers*.

Pour donner des *Armoiries*, pour diſtinguer celles des Chefs de familles d'avec leurs cadets, & pour empêcher qu'aucun ne preſume d'en prendre, qui n'a pas droit de le faire, ſoit par ſa naiſſance ou par ſon merite, il y avoit, comme en Angleterre, un *College de Heraults d'armes*, qui regloit toutes ces choſes par l'autorité dont il étoit revêtu. Le premier de ces Herauts, que l'Acte d'Union a incorporé avec les Herauts de la Grande Bretagne, s'appelle *Lion Roi d'armes*, le *Lion* étant les armes royales d'Ecoſſe. Un poſte d'honneur ſi grand, qu'il étoit ſolennellement couronné, lors de ſon inveſtiture. Et, pour faire voir que ſa perſonne étoit en quelque façon ſacrée, l'Evêque Leſley rapporte dans ſon hiſtoire, que le Lord Drummond fut mis à une groſſe amende en 1515. pour avoir fait violence à ce Heraut, & qu'il fut ſur le point de perdre la vie, & ſa dignité.

A l'égard du *pas*, ou de la *preſeance*, parmi la Nobleſſe d'Ecoſſe, cela a été reglé comme en Angleterre.

Pour prevenir tout different ſur ce point entre la Nobleſſe des deux Royaumes, au couron-

ronnement du Roi Charles I, il fut ordonné que tous les Nobles de même rang en Angleterre auroient le pas ſur tous ceux de même degré en Ecoſſe; & reciproquement, que tous ceux de même rang en Ecoſſe auroient en Ecoſſe le pas ſur tous ceux de même degré en Angleterre.

Par le traité d'union, tous les Nobles Anglois de même rang, dans le tems de l'union, doivent preceder tous les Nobles Ecoſſois de même rang, dans le tems de l'union. Mais les preſens Pairs d'Ecoſſe doivent preceder tous les Pairs de la Grande Bretagne de leur rang, qui ſeront créez après l'Union.

FIN.

Les LISTES

I.

Des PAIRS *de la* GRANDE BRETAGNE.

[Remarquez, que l'*M* ſeule veut dire un Pair dans ſa Minorité, l'*R* un Pair de la Religion Romaine, l'*A* au milieu de la Ligne, les Pairs Anglois, & l'*E* les Pairs Ecoſſois.]

Les DUCS,

A.

De Cumberland, *le Prince George de Danemarc.*
De Cambrige, *le Prince Electoral d'Hanover.*
De Norfolc, *Thomas Howard, R.*
De Somerſet, *Charles Seymour.*
De Richemond, *Charles Lenox*, Duc de Lenox en Ecoſſe.
De Southampton, *Charles Fitz-roy.*
De Grafton, *Charles Fitz-roy.*
D'Ormond, *Jaques Butler.*
De Beaufort, *Henri Somerſet.*
De Northumberland, *George Fitz-roy.*
De S. Albans, *Charles Beauclair.*
De Bolton, *Charles Pawlet.*
De Schomberg, *Mainhard Schomberg.*
De Shrewsbury, *Charles Talbot.*
De Leeds, *Thomas Osborn.*
De Bedford, *Wriothesly Ruſſel.*
De Devonshire, *Guillaume Cavendish.*
De Buckingham & Normanby, *Jean Sheffield.*
De Newcaſtle, *Jean Holles.*
De Marlborough, *Jean Churchill.*
De Rutland, *Jean Mannors.*
De Montague, *Rodolphe Montague.*

E.

E.

De Hamilton, *Jaques Hamilton.*
De Gourdon, *George Gourdon, R.*
De Queensberry, *Jaques Douglas.*
D'Argile, *Archibald Campbell*, Comte de Greenwich en Angleterre.
De Douglas, *Archibald Douglas.*
D'Athol, *Jean Murray.*
De Montroſs, *Jaques Graham.*
De Roxburgh, *Jean Ker.*

MARQUIS,

A.

De Kent, *Henri de Grey.*
De Lindſey, *Robert Bertie.*
De Dorcheſter, *Evelyn Pierpont.*

E.

De Twedale, *Jean Hay.*
De Lothian, *Guillaume Ker.*
D'Anandale, *Guillaume Johnſton.*

COMTES,

A.

De Darby, *Jaques Stanley.*
D'Huntington, *Theophile Haſtings.*
De Pembroke & Montgomery, *Thomas Herbert.*
De Lincoln, *Henri Clinton.*
De Suffolc, *Henri Howard.*
De Dorſet & Middleſex, *Lionel Sackville.*
De Salisbury, *Jaques Cecil.*
D'Exeter, *Jaques Cecil, M.*
De Bridgewater, *Scroop Egerton.*
De Leiceſter, *Jean Sidney.*
De Northampton, *George Compton.*
De Warwick & Holland, *Edouärd Henri Rich, M.*

De Denbigh, *Baſile Fielding.*
De Bolingbroke, *Paulet S. Jean.*
De Weſtmorland, *Thomas Fane, M.*
De Mancheſter, *Charles Montague.*
De Barkshire, *Henri Howard.*
Rivers, *Richard Savage.*
De Peterborough & Monmouth, *Charles Mordaunt.*
De Stamford, *Thomas Grey.*
De Winchelſea, *Charles Finch.*
De Carnarvan, *Charles Dormer.*
De Cheſterfield, *Philippe Stanhope.*
De Thanet, *Thomas Tufton.*
De Sunderland, *Charles Spencer.*
De Scarsdale, *Robert Leake.*
De Sandwich, *Edouärd Montague.*
De Clarendon, *Henri Hyde.*
De Cardigan, *George Brudenel.*
D'Angleſey, *Jean Anneſley.*
De Bath, *Guillaume Henri Granvile, M.*
De Carliſle, *Charles Howard.*
D'Ailesbury, *Thomas Bruce*, Comte d'Elgin en Ecoſſe.
De Burlington, *Richard Boyle, M.*
De Shaftsbury, *Antoine Ashly Cooper.*
De Lichfield, *Edouärd Henri Lee.*
De Suſſex, *Thomas Lennard.*
De Feversham, *Louis de Duras.*
De Radnor, *Charles Roberts.*
De Yarmouth, *Guillaume Paſton.*
De Berkeley, *Charles Berkeley.*
De Nottingham, *Daniel Finch.*
De Rocheſter, *Laurence Hyde.*
D'Abington, *Montague Bertie.*
De Gainsborough, *Batiſte Noel.*
De Holderneſs, *Robert D'Arcie.*
De Plimouth, *Other Windſor.*

De

De Derwentwater, *Jaques Ratcliff*, *M.*
De Stafford, *Henri Stafford Howard*, *R.*
De Portland, *Guillaume Bentinck.*
De Torrington, *Arthur Herbert.*
De Scarborough, *Richard Lumley.*
De Warrington, *George Booth.*
De Bradford, *François Newport.*
De Rocheford, *Guillaume Zulesteyn.*
D'Albemarle, *Arnold Jouſt van Keppel.*
De Coventry, *Thomas Coventry.*
D'Orford, *Edouärd Ruſſel.*
De Jerſey, *Edouärd Villiers.*
De Grantham, *Henri D'Auverquerque.*
De Wharthon, *Thomas Wharton.*
De Powlet, *Jean Powlet.*
De Godolphin, *Sidney Godolphin.*
De Cholmondley, *Hugues Cholmondley.*
De Bindon, *Henri Howard.*

E.

De Crawford, *Jean Lindſey.*
D'Errold, *Jean Hay.*
De Sutherland, *George Gourdon.*
De Marr, *Jean Areskine.*
De Rothes, *Jean Leſley.*
De Morton, *Jaques Douglas.*
De Buchan, *David Erskine.*
De Glencairn, *Guillaume Cunningham.*
D'Eglinton, *Alexandre Montgomery.*
De Caſſils, *Jean Kennedy.*
De Cathneſs, *Jean Sinclair.*
De Murray, *Charles Stuart.*
De Nithiſdale, *Guillaume Maxwell*, *R.*
De Winton, *George Seton.*
De Linlithgow, *George Levingſton.*
De Home, *Charles Home.*
De Perth, *Jaques Drummond*, *R.*
De Wigton, *Guillaume Fleming.*

De Strathmore, *Jean Lyon.*
D'Abercorn, *Thomas Hamilton.*
De Kellie, *Alexandre Ereskine.*
De Haddington, *Thomas Hamilton.*
De Gallouay, *Jaques Stuart.*
De Lauderdale, *Jean Maitland.*
De Kinowl, —— *Hay, R.*
De Seaforth, *Guillaume Mackenzie.*
De Loudoun, *Hugues Campbell.*
De Dumfries, —— *Creighton.*
De Sterling, —— *Alexander.*
De Southesk, *Jaques Carnagie.*
De Traquair, *Charles Stuart, R.*
De Weems, —— *Weems.*
De Dalhouſie, *Guillaume Ramſay.*
D'Airly, *Jaques Ogilvy.*
De Findlator, *Jean Ogilvy.*
De Carnwath, *Robert Dalzel.*
De Callendar, *George Levingſton.*
De Leven, *David Leſly.*
De Dyſert, *Lionel Talmash.*
De Panmure, *Jaques Maul.*
De Selkirk, *Charles Hamilton.*
De North-Esk, *David Carnagie.*
De Kincardine, *Alexandre Bruce.*
De Balcarras, —— *Linſay.*
De Forfar, *Archibald Douglas.*
D'Aboyn, *Charles Gourdon.*
De Newburg, —— *Levingſton.*
De Kilmarnock, *Guillaume Boyd.*
De Dundonald, —— *Lochran.*
De Dumbarton, —— *Douglas, R.*
De Kintore, *Jean Keith.*
De Brodalbin, *George Campbel.*
D'Aberdeen, *George Gourdon.*
De Dunmore, *Charles Murray.*
De Melvil, —— *Melvil.*

D'Ork-

D'Orkney, *George Hamilton.*
De Ruthglen, *Jean Hamilton.*
De Merche, —— *Douglas.*
De Marchemont, *Patrick Hume.*
De Seafield, *Jaques Ogilvy.*
De Hindford, *Jean Carmichel.*
De Cromarty, *George Mackenzie.*
De Stair, —— *Dalrymple.*
De Roſeberry, *Archibald Primroſe.*
De Mount-Stuart, *Jaques Stuart.*
De Hoptoun, *Charles Hoptoun.*
De Glaſcow, *David Boyle.*
De Delarain, *Henry Scot.*
D'Ila, *Archibald Campbel.*
De Solway, —— *Douglas.*

VICOMTES,

A.

Vic.
- Hereford, *Price Devereux.*
- Montacute, *François Brown, R.*
- Say & Seal, *Nathaniel Fiennes.*
- Townſend, *Charles Townſend.*
- Weymouth, *Thomas Thynne.*
- Hatton, *Chriſtophle Hatton.*
- Longueville, *Henri Yelverton, M.*
- Lonſdale, *Richard Lowther, M.*

E.

De Falkland, *Robert Carey.*
De Dunbar, *Edouärd Conſtable.*
De Stormont, *Edouärd Murray.*
De Kenmure, *Guillaume Gourdon.*
D'Arbuthnet, *Robert Arbuthnet.*
De Frendraught, —— *Creighton, R.*
De Kingſton, *Archibald Seton.*
D'Oxenford, *Robert Mackgil.*
D'Irwin, *Arthur Ingram.*
De Kilſyth, *Jaques Levingſton.*

De

De New-haven, *Guillaume Cheney.*
De Strathallan, *Jaques Drummond.*
De Tiviot, *Thomas Levingſton.*
De Duplin, *Thomas Hay.*
De Kilbirny, *Jean Crawford.*

BARONS, ou LORDS.

Lord Abergaveny, *George Nevil.*
Lord Audley, *Jaques Touchet, M.*
Lord De la Var, *Jean Weſt.*
Lord Berkeley, *Jaques Berkeley.*
Lord Ferrers, *Robert Sherley.*
Lord Fitzwater, *Charles Mildmay.*
Lord Dudley & Ward, *Edouärd Ward, M.*
Lord Stourton, *Edouärd Stourton, R.*
Lord Willoughby of Broke, *Richard Verney.*
Lord Eure, *Rodolphe Eure.*
Lord Willoughby of Parham, *Hugues Willoughby.*
Lord Pagett, *Guillaume Pagett.*
Lord Howard d'Effingham, *Thomas Howard.*
Lord North & Gray de Rolleſton, *Guillaume North.*
Lord Chandos, *Jaques Brudges.*
Lord Hunſdon, *Guillaume Ferdinand Carey.*
Lord Petre, *Thomas Petre, R.*
Lord Arundel de Wardour, *Thomas Arundel, R.*
Lord Tenham, *Henri Roper.*
Lord Brook, *Foulk Grevil.*
Lord Grey de Wark, *Rodolphe Grey.*
Lord Lovelace, *Jean Lovelace.*
Lord Maynard, *Baneſter Maynard.*
Lord Howard d'Eſcrick, *Charles Howard.*
Lord Mohun, *Charles Mohun.*
Lord Raby, *Thomas Wentworth.*
Lord Leigh, *Thomas Leigh.*
Lord Jermyn & Dover, *Henri Jermyn, R.*

Lord

Lord Byron, *Guillaume Byron.*
Lord Vaughan, *Jean Vaughan.*
Lord Carrington, *Charles Smith, R.*
Lord Widdrington, *Guillaume Widdrington, R.*
Lord Colepeper, *Jean Colepeper.*
Lord Lucas, *Robert Lucas.*
Lord Rockingham, *Louis Watſon.*
Lord Lexington, *Robert Sutton.*
Lord Langdale, *Marmaduke Langdale.*
Lord Berkeley de Sutton, *Guillaume Berkeley.*
Lord Cornwallis, *Charles Cornwallis.*
Lord Crew, Evêque de Durham, *Nathaniel Crew.*
Lord Arundel de Trerice, —— *Arundel.*
Lord Craven, *Guillaume Craven.*
Lord Clifford de Chudleigh, *Hugues Clifford, R.*
Lord Osborn, *Peregrine Osborn.*
Lord Carteret, *Jean Carteret, M.*
Lord Oſſulton, *Charles Bennet.*
Lord Dartmouth, *Guillaume Leg.*
Lord Guilford, *François North.*
Lord Waldegrave, *Jaques Waldegrave, M.*
Lord Griffin, *Edouard Griffin.*
Lord Ashburnham, *Jean Ashburnham.*
Lord Lempſter, *Guillaume Farmer.*
Lord Weſton, *Charles Butler.*
Lord Herbert de Cherbury, *Henri Herbert.*
Lord Haversham, *Jean Thompſon.*
Lord Sommers, Baron d'Evesham, *Jean Sommers.*
Lord Barnard, *Chriſtophle Fane.*
Lord Halliſax, *Charles Montague.*
Lord Guernſey, *Heneage Finch.*
Lord Gower, *Jean Leveſon Gower.*
Lord Conway, *Francis Seymour Conway.*
Lord Harvey, *Jean Harvey.*

Lord

Lord Cowper, *Guillaume Cowper.*
Lord Pelham, *Thomas Pelham.*

E.

Lord Forbes, *Guillaume Forbes.*
Lord Salton, ——— *Frazer.*
Lord Gray, *Patrick Gray.*
Lord Ochiltree, ——— *Stuart.*
Lord Cathcart, *Allan Cathcart.*
Lord Sinclare, *Henri Sinclare.*
Lord Mordington, ——— *Douglas.*
Lord Semple, *François Semple.*
Lord Elphingston, *Jean Elphingston.*
Lord Oliphant, *Charles Oliphant.*
Lord Lovat, ——— ———
Lord Roſs, *Guillaume Roſs.*
Lord Torpichen, *Gautier Sandilands.*
Lord Lindors, *David Leſley.*
Lord Balmerinoch, *Jean Elphingſton.*
Lord Blantyre, *Gautier Stuart.*
Lord Cranſton, *Guillaume Cranſton.*
Lord Burleigh, ——— *Balfour.*
Lord Napier, ——— *Napier.*
Lord Cameron, *Thomas Fairfax.*
Lord Cramond, ——— *Richardſon.*
Lord Rae, ——— *Mackay.*
Lord Forreſter, *Guillaume Forreſter.*
Lord Pitsligo, *Alexandre Forbes.*
Lord Frazer, *Charles Frazer.*
Lord Bargeny, *Guillaume Hamilton.*
Lord Bamfe, *George Ogilvy.*
Lord Elibank, *Patrick Murray.*
Lord Halkerton, *David Falconer.*
Lord Belhaven, *Jean Hamilton.*
Lord Abercromby, ——— *Sandilands.*
Lord Duffus, *Jaques Sutherland.*
Lord Rollo, *Robert Rollo.*
Lord Colvil, ——— *Colvil.*

Lord

Lord Rutherford, —— *Rutherford.*
Lord Bellenden, *Jean Bellenden.*
Lord Newark, —— *Leſley.*
Lord Nairn, *Guillaume Nairn.*
Lord Glasford, *François Abercromby.*
Lord Portmore, *David Collier.*

Les PAIRS Eccleſiaſtiques.

L'Archevêque de Cantorbie, *Thomas Tenniſon.*
L'Archevêque d'Yorc, *Jean Sharpe.*

Evêque de
- Londres, *Henri Compton.*
- Wincheſter, *Jonathan Trelawny.*
- Durham, *Nathaniel Crew.*
- Worcheſter, *Guillaume Lloyd.*
- Roceſter, *Thomas Sprat.*
- Salisbury, *Gilbert Burnet.*
- Hereford, *Humphrey Humphreys.*
- Lichfield & Coventry, *Jean Hough.*
- Ely, *Jean Moor.*
- Peterborough, *Richard Cumberland.*
- Gloceſter, *Edouard Fowler.*
- Briſtol, *Jean Hall.*
- Chicheſter, *Jean Williams.*
- Oxford, *Guillaume Talbot.*
- Bangor, *Jean Evans.*
- Carliſle, *Guillaume Nicholſon.*
- Bath & Wells, *Jean Hooper.*
- S. Aſaph, *Guillaume Beveridge.*
- S. David, *George Bull.*
- Lincoln, *Guillaume Wake.*
- Landaff, *Jean Tyler.*
- Norwich, —— *Trimnel.*
- Exeter, —— *Blackhall.*
- Cheſter, *Guillaume Daws.*

II.

Des Grands OFFICIERS *de l'Etat.*

Le Grand Senechal, ——— ———
Grand Chancelier, *Milord Cowper.*
Grand Treſorier, *Comte de Godolphin.*
Preſident du Conſeil d'Etat, *le Comte de Pembroke.*
Garde du Seau privé, *Duc de Newcaſtle.*
Grand Chambellan d'Angleterre, *Marquis de Lindſey.*
Grand Conneſtable, ——— ———
Grand Mareſchal, *le Duc de Norfolc*, qui a pour ſon Deputé *le Comte de Bindon.*
Grand Amiral, *le Prince George de Danemarc.*

III.

Des CHEVALIERS *de la Jartiere.*

La Reine ANNE, Souveraine de l'Ordre.
Le Roi de Pruſſe.
Le Prince George de Danemarc.
L'Electeur d'Hanover.
Le Prince Electoral d'Hanover.
Le Duc de Southampton.
Duc de Buckingham.
Duc de Leeds.
Duc de Richemond.
Duc de Somerſet.
Duc de Northumberland.
Comte de Rocheſter.
Comte de Feversham.
Duc d'Ormond.
Duc de Shrewsbury.
Comte de Portland.

Duc

Duc de Newcaſtle.
Comte de Pembroke.
Comte d'Albemarle.
Duc de Queensberry.
Duc de Bedford.
Duc de Marlborough.
Duc de Schomberg.
Comte de Godolphin.

Les deux autres Places ſont vacantes.

IV.

Du CONSEIL *d'Etat.*

Le Prince *George* de Danemarc.
L'Archevêque de Cantorbie.
Le Grand Chancelier.
L'Archevêque d'Yorc.
Le Grand Treſorier.
Le Garde du Seau privé.
Le Grand Chambellan d'Angleterre.
Le Grand Maître.
Le Grand Ecuyer.
Le Duc d'Ormond.
Duc de Bolton.
Duc de Schomberg.
Duc de Leeds.
Duc de Marlborough.
Duc de Montague.
Duc de Queensberry.
Duc de Montroſs.
Marquis de Kent.
Comte de Darby.
Comte de Mancheſter.
Comte de Stamford.
Comte de Sunderland.
Comte de Carliſle.

Comte de Radnor.
Comte de Berkley.
Comte d'Abingdon.
Comte de Scarborough.
Comte de Bradford.
Comte de Ranclagh.
Comte de Wharton.
Comte Poulett.
Comte de Cholmondley.
Comte de Seafield.
Comte de Mar.
Comte de Loudoun.
Comte de Bindon.
Vicomte Weymouth.
L'Evêque de Londres.
Lord Ferrers.
Lord Lexington.
Lord Dartmouth.
Lord Coningsby.
Lord Gower.
L'Orateur de la Chambre des Communes.
Le Vice-Chambellan de la Maiſon de la Reine.
Le Contrôleur de la Maiſon.
Le Sieur Robert Harley.
Les deux Chefs de Juſtice.
Le Maître des Archives.
Les Sieurs Vernon, How, & Earl.
Chevalier Simon Harcourt.

Les deux *Secretaires* d'Etat.

Le Comte de Sunderland.
Le Sieur . . . . Boyle.

V.

V.

Les principaux OFFICIERS *de la Maiſon de la Reine.*

Le Grand Maître, *Duc de Devonshire.*
Le Grand Chambellan, *Marquis de Kent.*
Le Grand Ecuyer, *Duc de Somerſet.*

Les Dames d'Honneur, *les Ducheſſes de Marlborough, Somerſet, Devonshire, & Queensberry, Comteſſes de Sunderland, Burlington, & Scarborough, les Dames Hariot, Godolphin, Fretcheville, & Hyde.*
Filles d'Honneur, *les Demoiſelles Kingdome, Stanhope, Collier, Forreſter, Smith, & Temple.*

Capitaine des Gardes qu'on appelle *Penſionaires*, *Duc de S. Albans.*
Capitaine des Gardes qu'on appelle *Yeomen of the Gard*, *le Vicomte Townſend.*
Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes à Cheval, *le Comte d'Albemarle.*
De la ſeconde, *le Duc d'Ormond.*
De la troiſiéme, *le Comte d'Arran.*
Colonel du premier Regiment des Gardes à pié, *le Duc de Marlborough.*
Du ſecond Regiment, *le Sieur Charles Churchill.*

Maître des Ceremonies, *le Chevalier Charles Cotterell.*

Le Grand Aumônier, *l'Archevêque d'York.*
Doyen de la Chapelle, *l'Evêque de Londres.*

VI.

Les principaux OFFICIERS, *par Mer & par Terre.*

Par Terre, le Generaliſſime c'eſt *le Prince George de Danemarc.*
Capitaine General, *le Duc de Marlborough.*
General de la Cavalerie, *le Duc d'Ormond.*
General de l'Infanterie, *le Sieur Charles Churchill.*
Grand Maître de l'Artillerie, *le Duc de Marlborough.*

Par Mer, le Grand Amiral c'eſt *le Prince George de Danemarc.*
Amiral de l'Eſcadre rouge, ——— ———
Vice-Amiral de cette Eſcadre, *le Chevalier Jean Jennings.*
Contre-Amiral, *le Chevalier Edouärd Whitaker.*
Amiral de l'Eſcadre blanche, *le Chevalier Jean Leak*, qui doit auſſi commander la Flote en chef.
Vice-Amiral de cette Eſcadre, *le Chevalier Jean Norris.*
Contre-Amiral, *le Sieur Jean Baker.*
Amiral de l'Eſcadre bleuë, *le Chevalier George Bing.*
Vice-Amiral de cette Eſcadre, *le Lord Dursley.*
Contre-Amiral, *le Sieur* ——— *Baker.*

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" NAPOLI

TA-

TABLE DES MATIERES.

A.

ABbayes ruinées. 34
Aberdeen le nouveau, ſa deſcription & ſes droits. 698
Aberdeen le vieux. 697
Aberdour, ville d'Ecoſſe. 678
Aberfraw, village. 171
Abergaveny, ville. 107
Abondance de vivres. 18
Aboyne, ville d'Ecoſſe. 696
Académie du vieux Aberdeen, ſon fondateur, ſon Patron, ſes Profeſſeurs. 697
Académie du nouveau Aberdeen, ſon fondateur, ſes Profeſſeurs. 699
Acte pour aſſurer la ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre, dans la ligne Proteſtante. 516. 517
Addreſſes du Parlement à la Reine. 583
Age, grand âge des habitans de pluſieurs villes d'Ecoſſe. 650. 651
Aimant en Ecoſſe. 646
Ainſe, territoire en Ecoſſe. 701
Air d'Angleterre, ſa qualité. 9. *& ſuiv.* d'Ecoſſe. 628
Air de Londres. 204
Air, ville d'Ecoſſe. 688
Air (l') riviére. *ibid.*
Albanie, ou Broadalbin, ville d'Ecoſſe. 691. Titre des fils des Rois d'Ecoſſe. *ibid.*
Albâtre. 104. 136
Alboroug, bourg. 166
Aldermen, ou Alderman. 619
Ale, biére. 318
Alfred Roi d'Angleterre, la diviſe en Provinces. 38. il contrefait le muſicien & défait les Danois. 452
Aliſa iſle d'Ecoſſe. 716
Allan (l') riviere d'Ecoſſe. 679
Alney, iſle dans la Severne. 33. 77. Edmund & Canute s'y battent en duel. 455
Alphonſe Roi de Portugal, mis en tutèle, & renfermé dans une iſle. 379
Altwig, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë. 720
Alun. 23
Ambre. 109
Ambre gris ſe trouve en

Ecoſſe. 657
Amende honorable Eccléſiaſtique. 623. Amende pecuniaire. 624
Amiral (le grand) ſes fonctions, rang & droits. 448. ſes gages & ceux de l'Amiral de la flote Roiale, du Vice-Am. & du Contre-Am. 529
Amiraux (grands) d'Ecoſſe. 780
Amirauté ſes Officiers & ſa Cour. 529
Amirauté d'Ecoſſe, ſa juridiction eſt ſoumiſe par l'Union à celle de la Grande Bretagne. 780
Amirautés particuliéres d'Ecoſſe & leurs juridictions, attachées à certaines familles. 780
Ampthill, ville. 45
Ananſdale, Province d'Ecoſſe. 660. Anan riviere, Anan ville. 661
Anathême, forme de le prononcer. 623
Anciens des Egliſes d'Ecoſſe. 782. leurs fonctions. 783
Andover, ville. 80
Angleſey, ou Man, iſle. 171
Angleterre. 5. conquiſe par 4. diverſes nations. 7. ſa ſituation *ibid.* avantageuſe pour le commerce. 9. eſt le jardin du Nord. 18. bien peuplée 35. affligée à la fois d'un incendie, de la peſte & de la guerre. 236. 490. S'en releve glorieuſement. *ibid.* eſt le paradis des femmes. 292
Anglois, longue vie de pluſieurs. 9. 10. leurs égards pour le Sexe. 292. quelques-uns ſe tüent eux-mêmes. 294. leurs impatiences dans les maladies. *ibid.* n'attirent pas les étrangers par civilités. 296. ſont émus pour les Réfugiez de France. *ibid.* ſont à tort accuſez de cruauté. 297. n'ont trop bonne opinion d'eux-mêmes que comme les autres peuples. 298. ont porté la navigation & le commerce au plus haut point. 299
Anglois peuple libre. 419. 420
Anglo-Saxons, *Voi*, Saxons. Font un maſſacre general des Danois. 454.
Angus, province d'Ecoſſe. 694
Animaux feroces, il ne s'en trouve point en Angleterre. 23
Anne fille d'Edoüard Hyde Comte de Clarendon, Chancelier d'Angleterre, premiere femme de Jaques II. & mere des Reines Marie & Anne à préſent regnante. 498
Anne Reine regnante, ſa gloi-

gloire. 295. 316. 433. fait du bien aux pauvres Ecclésiastiques. 372. son couronnement. 506. exploits de guerre faits sous son regne, victoires obtenuës &c. 507. *& suiv.*
Année, quand commence en Angleterre. 323
Annesley (Jaques) ses titres. 171.
Anselme Archevêque de Cantorbie est banni. 459. & rapellé de son ban. 460. & rebanni. *ibid.*
Antiquités Romaines. 58. 98. 680
Apoticaires de la Reine, leurs gages. 539
Appelby, ville. 152
Aprentifs de Londres. 210. leurs droits & leurs dependances. 279. *Voi*, Loix.
Arbres qui croissent sous la terre. 95
Archevêques d'Angleterre. 357. leurs titres, leurs rangs, leurs Cours. 358. difference entre eux & les Evêques. 363
Archidiacres. 364. 366
Archives de la Tour de Londres. 224. en quoi consistent. 225
Ardoise 54. belle & durable en Ecosse. 645
Are (l') riviere. 158. 163
Argent monnoié qui se trouve en Angleterre. 333
Argyle, province d'Ecosse. 689. le Duc d'Argyle y a un droit particulier pour le mariage de ses filles. 690
Armées d'Angleterre pendant la guerre civile. 524
Armes d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande. 725
Armement des vaisseaux de guerre. 528
Armoiries, les Ecossois prétendent en être les inventeurs. 787. ils ont imité les François dans leurs armes. *ibid.*
Arrol (le Comte d') origine de sa famille. 593. 594
Arron, isle d'Ecosse, son étenduë, ce qu'elle produit, ses châteaux &c. 714
Arsenal & Artillerie. 524. 525
Arthur, son corps mort est trouvé. 135
Articles de Foy de l'Eglise Anglicane, en abrégé, au nombre de 39. 305
Arts méchaniques perfectionnez en Angleterre. 299
Arts libéraux cultivez, & portez à un haut degré par les Anglois. 300
Arundel, ville & Comté. 147
Ascrib, isle d'Ecosse. 720
Ashby de la Zouch, ville. 100
Assemblées generales. *Voi*, Synodes.

Aſſeureurs de diverſes ſortes, le prix des Aſſurances, & les bureaux. 207. 208. nombre des maiſons aſſurées à Londres. 208
Aſſiſes, Officiers qui s'y trouvent, & comment ils ſont receus. 598
Athol, province d'Ecoſſe. 692
Auditeur de la Tréſorerie. 556
Aven (l') riviere d'Ecoſſe. 680
Auguſtin, Moine. 88. 90. releve l'Egliſe d'Angleterre. 304
Aukland, ville. 70
Aumônier, Grand Aumônier de la Reine. 551. ſes fonctions. *ibid.* il n'a point de gages, le Sous-aumônier en a. *ibid.*
Avon (l') riviére. 16. 75. 103
Avona, iſle d'Ecoſſe. 717
Automne en Ecoſſe. 629
Auverquerque (....) Comte de Grantham. 103
Awin (l') riviére d'Ecoſſe. 701
Axolm (iſle d'). 104
Aymouth ville & port d'Ecoſſe. 665

B.

BAcon (François) Chancelier. 83. ſa chute. 483
Badenoch, province d'Ecoſſe. 704
Baillifs. 617
Baillif de Weſtminſter. 284
Bains chauds. 23
Bains de Bath, leur deſcription. 30
Baleines d'Ecoſſe, leur pêche, les lieux qu'elles fréquentent. 654. quel goût elles ont. 655
Balvany, territoire d'Ecoſſe. 702
Bamfe partie de province, & ville & port en Ecoſſe. 700
Banbury, ville. 125
Bangor, ville & Evêché. 172
Bannockburn (le) riviére d'Ecoſſe. 680. 681
Banque d'Angleterre. 241. Changement dans ſes billets. 242. Ses Officiers. *ibid.*
Bargeny, ville d'Ecoſſe. 688
Barkshire ou Berkshire, province. 42
Barnet, ville. 84
Barnſtable, ville & port. 64
Barons. 347
Barra, iſle d'Ecoſſe. 715
Barwick, ville. 118
Baſs, iſle & rocher en Ecoſſe. 633. abonde en oies de mer. 674. 737
Bataille entre Richard III. & Henry VII. 100
Bataille de Haſtings. 147
De Bottel. *ibid.*

De

De Worceſter. 157
De Edge-hill. 150
De Banbury. 125
De Wakefield. 164
Entre Charles I. & le Parlement. 114
De Fleury, de Steenkerk & de Landen. 503
De Bleinheim ou Hochſtet & de Ramelies. 507
De Turin. 508
De la Boyne & d'Aghrim. 519
D'Innerury en Ecoſſe. 701
Bateaux legers à Londres. 203.
Bath, ville où il y a des bains chauds. 133. fait avec Wels un même Evêché. *ibid.*
Bâtir, facilités pour bâtir. 20
Battel, ville. 147
Baye de Torbay. 65
Beauclair (Charles) Fitz Roy, ſes titres. 83
Beaumaris, ville. 171
Beauté naturelle de l'Angleterre. 17
Becket (Thomas) Archevêque. *Voi.* Henri II.
Bedford, ville. 44
Bedfordshire, province. 44
Bedwin, ville. 156
Beer ſorte d'orge d'Ecoſſe. 639
Benbecula, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë 720
Bénéfices, les voies pour les obtenir. 369. *Voi.* Poſtulant, & Revenus.
Bentinck (Guillaume de) Comte de Portland. 68
Berkhamſted, ville. 84
Berkley, ville. 77
Berkley (Charles) ſes titres. 77
Bernard-caſtle, ville. 70
Bernera, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë. 721. 722
Bertie (Robert) ſes titres. 101
Bertie Montague, Comte d'Abington. 43
Bêtail d'Ecoſſe. 640. y abonde. 643
Bêtes venimeuſes, il s'en trouve peu en Angleterre. 23
Beverley, ville. 161
Beverley (Jean de) Archevêque. 161
Beurre & fromage d'Ecoſſe. 642
Bible, quand traduite en Anglois. 453
Bibliothéques d'Oxford. 123
Du cloitre de Weſtminſter. 216
Du Chevalier Cotton. 240
Du Temple. 245
Des Medecins à Warwicklane. 248
Du College de Sion. 254
D'Yorc. 160
De l'Univerſité d'Edinbourg, ſon fondateur 670.
Du College de Juſtice

d'Edinbourg. 671
Bidiford, ville & port. 64
Biére & autres breuvages. 19
Bils; maniere dont les Chambres du Parlement les diſcutent & les paſſent. 571. maniere de les faire. 572. Par qui peuvent être préſentez. 572. combien de fois doivent être leus. *ibid.* ce qui ſe paſſe à leurs lectures. 573. & *ſuiv.* comment ſont envoiez d'une Chambre à l'autre. 578. & *ſuiv.* Conſentement Royal accordé aux bills, en quelle forme. 584
Birmingham, ville. 150
Blair, ville d'Ecoſſe. 692
Blakwel-hall, magaſins de draps. 240
Boëtius (Hector) ce qu'il dit des Anciens Ecoſſois. 741. —— 745
Bœuf rôti ſur les glaces, ſur la Thamiſe. 12
Bois pour bâtir en Ecoſſe. 644
Bolton, château. 165
Bonner Evêque de Londres, oppoſé à la Reformation. 477
Booth (George) ſes titres. 98
Borera, iſle d'Ecoſſe. 722. Les habitans ſont pauvres & ſujets à la lépre. 723
Bornes de 3. choſes ſont inconnuës en Angleterre, ſavoir de la prérogative des Rois, des libertés du peuple, des privileges du Parlement. 586
Borougbridge, bourg. 167
Borougs, leurs privileges. 37
Borougs, ou Bourgs d'Ecoſſe diſtinguez en 3. ſortes, les droits & privileges de chacune de ces 3. ſortes. 776
Borrowſtownneſs, ville & port d'Ecoſſe. 666
Borworth, ville. 100
Boſton, ville. 103
Bource Royale de Londres, ſa deſcription. 237. quand on s'y aſſemble. *ibid.* ce qu'elle a coûté à rebâtir, & le revenu qu'elle rend. 238
Bourgogne (la Ducheſſe de) ennemie de Henri VII. 473
Boyle (Richard) ſes titres. 164
Boyne (la) bataille au paſſage de cette riviere. 502
Boyne, certain territoire en Ecoſſe. 701
Bradford, ville. 130
Bradshaw, Preſident des Juges qui condamnérent Charles I. 486
Brancaſtre, ville. 112
Branches Royales de la Grande Bretagne, l'une de Savoie, l'autre Palatine. 511. Princes & Princeſ-

ceſſes de la Branche de Savoie. *ibid.* de la Branche Palatine. *ibid. & ſuiv.* Branche Palatine Proteſtante. 514
Breakſpear (Nicolas) Pape Adrien IV. 84
Brebis d'Angleterre données à un Roi d'Eſpagne. 20
Brebis d'Ecoſſe. 640
Brechin, ville d'Ecoſſe. 695
Brecknock, ville. 177
Brecknockshire, province. *ibid.*
Brentford, ville. 105
Bretagne (la Grande) ſa deſcription & ſes bornes. 1. ſon étenduë & ſes noms. 2
Bretons. 3. ont occupé Cumberland. 58
Bridgenorth, ou *the Boroug of Bruges*, ville. 130
Bridgewater, ville. 134
Bridport, ville. 67
Briſtol, ville de grand commerce. 133
Brockley, ville. 114
Bromley, ville. 92
Broüillards. 11
Brown (François) ſes titres. 135
Bruce (Robert) Roi d'Ecoſſe. 688. victoire par lui remportée ſur Jean Cummin. 701. premier Roi, de la race qui regne aujourd'hui. 750
Bruce (Thomas) ſes titres. 45. 46
Brudenel (Robert) ſes titres. 178
Bruvages des Anglois. 318. Café, Thé & Chocolat en vogue. *ibid.*
Buchan, province d'Ecoſſe. 699. diviſion de cette province. *ibid.*
Buchan (le Comte de) ſe ſignale en France, où il eſt fait Connêtable. 700
Buchanan éleve de l'Univerſité de Glaſcow. 685
Buckingham (le Duc de) Favori de Charles I. eſt aſſaſſiné. 485
Buckinghamshire, province. 45
Bullen (Anne) femme de Henry VIII, eſt decapitée. 475
Bullingbroock. 103
Bureaux généraux des poſtes de Londres & de Dublin. 339
Bureaux de la monnoie d'Angleterre. 333. 334
Bureau du cachet. 560. des papiers d'Etat. *ibid.*
Burford, ville. 126
Burgeſſes, Burgaſſes, ou Commiſſaires de quartier de Weſtminſter. 284
Burlington, ville. 164
Burnt-Iſland, ville & port d'Ecoſſe. 678
Burra, iſle Orcade, ſon étenduë. 729
Burton, ville. 137

Bute, iſle dont on tient que la Famille Royale d'Ecoſſe eſt ſortie. 714. ſon étenduë & ſa deſcription. *ibid.*

C.

CAbinet de raretés naturelles. 124
Cadets du Prince de Galles. 439
Cadwalder, dernier Roi des Bretons. 5
Caiſſiers ou *Cofferbearers* de la chambre de la Reine. 540
Calder (le) riviére. 158
Calne, ville. 155
Cambridgeshire, province. 47
Cambridge, ville. 47. 48
Caméroniens, ſecte en Ecoſſe, fort affoiblie. 749
Canal d'eau douce pour Londres. 84. ſa deſcription. 199
Canney, iſle d'Ecoſſe, eſt tenuë pour avoir un rocher d'aimant à cauſe de la variation qui s'y fait de l'aiguille marine. 719
Cantire, province d'Ecoſſe & peninſule. 689
Cantorbery ou Cantorbie, ville & Archevêché. 89
Canute Roy d'Angleterre. 6. ſon combat contre Edmund. 33. 455. ſe rend maitre de tout le Royaume. *ibid.*
Canute, Hardy-Canute, dernier des Rois Danois. 456
Capel (Algernon) ſes titres. 72
Caphez de Londres. 201
Capitaines Anglois renommez par mer & par terre. 301
Caractére général des Ecoſſois. 747
Cardiff, ville. 179
Cardigan, ville. 178
Cardiganshire, province. 178
Carême s'obſerve en Angleterre. 321. 549. ordre qu'on tient pour ceux qui y doivent prêcher. 550
Carleon, ville. 108
Carliſle, ville. 58
Carmarden, ville. 178
Carmardenshire, province. 178
Carnarvan, ville. 172
Carnarvanshire, province. 172
Caroſſes à Londres. 203. leur diligence & leur prix. 339
Carric, province d'Ecoſſe. 688
Carrieres de diverſes pierres en Ecoſſe. 645. autre qui jette une vapeur ſulfureuſe quand on y coupe la pierre. 736
Carron (le) riviere d'Ecoſſe. 680
Cart (le) riviére d'Ecoſſe.

ſe. 687
Cary, iſle d'Ecoſſe. 717
Caſtleryſing, ville. 112
Cathedrale de Lincoln, belle Egliſe. 103
Catherine d'Eſpagne repudiée par Henry VIII. 475
Cathneſs, province d'Ecoſſe. 707
Cava, iſle Orcade. 729
Caud (le) riviére. 58
Cavendish (Guillaume) ſes titres. 62
Cecil (Jean) ſes titres. 64
Cecil (Jaques) ſes titres. 155
Cérémonies de l'Egliſe Anglicane. 311
Cérémonies pratiquées quand on a éleu l'Orateur de la Chambre Baſſe. 568
Cerfs & daims ſont en quantité en Ecoſſe. 641
Chaire de l'Egliſe de Manchester. 97
Chaiſe de marbre ou l'on couronnoit les Rois d'Ecoſſe. 693. deſtin de cette chaiſe exprimé en deux vers latins. *ibid.*
Chaleurs dangereuſes en Eté. 13
Chambellan (Grand) du Royaume. 445. ſes fonctions, titres & droits. 445. 446. eſt un office héréditaire à la famille de Lindſey. 446. 533. 534. ſes gages. 535
Chamberlain. 555. *Voi*, Tréſorier.
Chambre des Seigneurs du Parlement, ſoutient les droits de la Couronne. 562. la Chambre des Communes ſoutient ceux du peuple. *ibid.* & 589. de qui celle-ci eſt compoſée. 569. le nombre de ſes Membres. *ibid.*
Chambre des joyaux. 223
Chambre des comptes du Palais Royal & ſes Officiers. 533
Chambre privée, ſes Gentishommes. 535. grand' Chambre de la Reine, ſes Officiers. 537
Chambre où la Reine couche, ſes Officieres. 540
Chancelier (grand) ou Garde du grand Seau. 443
Chancelier de la Tréſorerie. 555
Chancelier de Cambrige. 49. d'Oxford, & autres Officiers. 124
Change de Londres. *Voi*, Bource.
nouveau Change, ſon Fondateur & le revenu qu'il rend &c. 239
Change d'Exeter. 239
Chanoines. 364. 365
Chanrie, ville d'Ecoſſe. 706
Chantiers ou Ateliers de Conſtruction. 530
Chanvre, lin & toiles abondent en Ecoſſe. 644
Chapelains de la Reine. 48. &

& ſix à S. James. 549. leurs gages. 550
Chapelain des gardes, ſes gages. 545
Chapelles. 25
Chapelle de la Reine. 547. *Voi.* Doyen.
Charles VI. Roi de France a l'eſprit foible. 469
Charles-Quint va deux fois à Londres viſiter Henry VIII. pour gagner ſon amitié. 476
Charles Fitz Roi Duc de Southampton, & ſes autres titres. 79
Charles Fitz Roy, Duc de Grafton. 114
Charles I. ſon regne fut ſanglant, épouſe une fille de France, aſpire au pouvoir arbitraire. 484. autres circonſtances de ſon regne. 485. eſt décapité. 486. les Enfans qu'il laiſſa. 487
Charles II. s'empare du fonds des Orfelins, ſous prétexte d'emprunt. 281. Il approuve qu'Alphonſe Roi de Portugal fût détrôné. 380. gagne d'abord l'affection de ſes Sujets. 381. eſt exilé d'Angleterre & receu en Ecoſſe, perd une bataille. 487. ſe cache dans un chêne creux, ſe ſauve en France. 488. eſt rapellé à Londres & couronné, ſon regne fut un regne d'abondance & de libertinage. 489. il eut peu de religion, & laiſſa pluſieurs Batards. 492. il mourut ſubitement. 491. ſes qualités. 492
Charr, poiſſon. 57. 95
Charte, grande Charte. 464. 465
Chartreuſe à qui donnée. 262
Châteaux démolis. 527
Château-Stuart, en Ecoſſe. 705
Chatham, ville. 92
Chaufage & Charbon. 21. Chaufage de Londres. 199. des Anglois. 319. Charbon. 200
Chaufage d'Ecoſſe. 644
Chelins. 333
Chelmer (le) riviére. 71
Chelmford, ville. 73
Chênes ſouterrains aux Orcades. 730. 731
Chepſtow, ville. 108
Cherwel (le) riviére. 122
Cheshire, province palatine. 51
Cheſter, ville & port pour paſſer en Irlande. 52
Cheſterfield, ville. 51
Cheſterford, ville. 54
Chevalerie. *Voi.* Ordres.
Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere, leur nombre & le tems de leur inſtallation. 349. *Voi.* Ordre & Jarretiere.

Chevaliers Baronnets inſtituez par Jaques I. 483
Chevaliers de la petite Nobleſſe, Baronets, du Bain, & *Batchelours* ou *Bachellers*. 350. 351
Chevaux. 21. fins à Lincolnshire & à Yorcshire. 101. Chevaux & caroſſes communs en Angl. 338
Chevaux de courſe de la Reine, frais de leur entretien. 541
Chevaux d'Ecoſſe. 642. de Gallpuay. *ibid.*
Chevres d'Ecoſſe. 641
Chicaneurs à Norfolc. 109
Chicheſter, ville. 146
Chiens. 21. dégénérent. 22
Chippenham, ville. 155
Chirurgiens de la Reine, leurs gages. 593
Cholmondley (Hugh) ſes titres. 53
Churn (le) riviére. 76
Cidre. 75. 85
Cinq Ports (les) 91
Circuits, detroits de juridiction. 598
Cirenceſter, ville. 76
Cités. 36. 37
Cité de Londres, ſon privilége. 280
Clackmanan, ville d'Ecoſſe. 679
Clarendon, ville. 156
Clerc de la Couronne, & Clerc du Parlement. 567
Clerc d'Egliſe. 374
Clergé d'Angleterre. 357. Bas Clergé. 367
Cleveland, ville. 164
Cloches ſonnent en muſique. 173
Clochers. 25. haut Clocher. 103. ceux de Londres different tous dans leur ſtructure. 217
Cluyd (le) riviére. 173
Clyde (la) ou le Clyd, riviére d'Ecoſſe. 635. ſon cours. *ibid.*
Clydsdale, province d'Ecoſſe. 683
Cochons d'Ecoſſe. 641
Cockeny, ville & port d'Ecoſſe. 666
Code en Norman. 458
Colbron le Goliath des Danois. 453
Colcheſter ville. 72. où naquirent Lucius, Conſtantin & Ste Helene. *ibid.*
Coldingham, ville d'Ecoſſe. 665
Coldſtream, regiment des Gardes. 546
Coldſtream, ville d'Ecoſſe. 665
Colk, oiſeau ſingulier, qui ſe trouve à Soulisker. 720
Coll iſle d'Ecoſſe ſon étenduë. 714
Colléges de Gens de Juſtice. 243. les gains qu'ils font. *ibid.*
Colléges des deux Temples. 244.
de Lincolns Inn, & Grays Inn. 245

de

de Chancelerie. 246
des Inns of Court, ſes droits. 246
des Doctors Commons, ou Docteurs en Droit Civil. 247
de Sion. 253
des Médecins. 248. ſes priviléges. *ibid.* ſes Officiers. 250
de Gresham, quel & par qui fondé. 250
des Herauts & Rois d'armes. 254. *& ſuiv.* leurs fonctions. 256
Colléges de Cambrige. 48. 49. d'Oxford. 123
Collége de Médecins à Edinbourg. 671
Collége de Juſtice d'Ecoſſe. 770
Collége de Herauts d'armes d'Ecoſſe. 788
Colline ambulante. 28
Colloques d'Ecoſſe, leur nombre. 782. leurs fonctions. 784. quand ils tiennent. 785
Coln (le) riviére. 72
Colonies ſortent frequemment d'Angleterre. 35
Combat naval dans la Manche ſous Guillaume III. 501. autre à la Hogue funeſte aux François. 502
Commerce de Londres. 209. d'Angleterre. 325. comment ſe fait au dedans & au dehors de Londres. 226. avec les étrangers. 327. des propres marchandiſes d'Angleterre. 328. la plupart ſe fait par des Compagnies. 329
Commerce du charbon occupe 500 gros navires. 326. eſt une pepiniere de matelots. *ibid.*
Commiſſaires, ou *Juſtices of the quorum.* 603
Commiſſaires & autres Officiers de la Doüane. 554
Commiſſaires & autres Officiers de l'exciſe. *ibid.*
Commiſsaires des Appels & leur Greffier. *ibid.*
Commiſsaires de Marine. 530
Commiſsaires de la gabelle du ſel & autres Officiers ſous eux. 555. pour les licences à vin, pour le papier timbré pour les caroſses de loüage, & trois pour d'autres revenus. *ibid.*
Commiſsaires des priſes, & autres Officiers ſous eux. *ibid.*
Commiſsaires de chaque province, quand s'aſſemblent. 604
Committés en pié, & Committés des priviléges & élections. 571. Régles obſervées pour les Committés. 581. 582. Committé de toute la Chambre en quels cas. 582. on a plus de liberté de parler en Com-

Committé qu'autrement. *ibid. & ſuiv.* Cérémonies qui s'y obſervent. 583
Committés exerçoient autrefois la juſtice en Ecoſſe. 770. par qui ſupprimez. 771
Commodités & plaiſirs de Londres. 211. pour voiager. 338
Commun Peuple. 356
Communes du Parlement d'Ecoſſe. 268. leur nombre reduit par le Traité d'Union. *ibid.*
Compagnies, Corps ou Corporations de Londres. 209
Compagnies ou Societés des Indes Orientales. 330. leur commerce. *ibid.*
du Levant ou de Turquie. *ibid.*
des Marchands Avanturiers. *ibid.*
de Ruſſie ou Moſcovie. *ibid.*
Eaſt-land-Compani. 331
Royale d'Afrique. *ibid.*
de Greenlande. *ibid.*
de la Baie de Hudſon. *ibid.*
Compagnie de l'artillerie à Londres. 282
Complexion des Anglois. 289
Compton (George) ſes titres. 114
Concierges des Maiſons Royales. 537
Conférence ſur la Réligion qui produit un effet bien ſingulier. 301. 302
Confeſſion de Foy. *Voi* Articles.
Congé d'élire. 365. vient du Roi. 433
Connel, ou Connan (le) riviére d'Ecoſſe. 706
Connêtable (le Grand) 446
Connêtable de Weſtminſter. *Voi*, ci-deſſus. 284
Conſeil de Commerce. 332
Conſeil d'Etat, Seigneurs qui le compoſent, quand ils s'aſſemblent. 557. la Reine s'y trouve ſouvent. 558
Conſeil du cabinet. *ibid.*
Conſeil ſavant de la Reine. 567
Conſeil Commun. 616. 617
Conſeil Privé d'Ecoſſe, de qui il eſt compoſé, qui en choiſiſſoit autrefois les Membres, fut réduit par Jaques VI. 769
Conſeiller d'Etat, ſes titres & ſon rang. 558
Conſiſtoires d'Ecoſſe, ou *Kirk-Seſſion*, de qui ſont compoſez, & leurs fonctions. 782. 783
Conſpiration des Papiſtes ſous Charles II. 491
Conſtables ou Connêtables, leurs fonctions. 600. 601.
Conſtable Capitaine du guet. 601

Conſtitution des Anglois. 290
Conteſtation entre les deux Chambres du Parlement ſur leurs droits reſpectifs. 587. raiſons de part & d'autre. 588
Controleur de la maiſon de la Reine, ſes gages. 533. Controleur de la Chambre, ſes gages. 541. de la Tréſorerie. 556
Controverſes des Docteurs Anglois contre les Papiſtes, ſous Jaques II. 494
Convocation du Parlement, comment & quand ſe fait depuis l'Union. 553
Conway ou Aberconway, ville. 173
Cooper (Antoine Ashley) ſes titres. 68
Copinsha, iſle Orcade, ſon étenduë, & ſon rocher nommé le Cheval de Copinsha. 729
Coqs de combat. 22. leur adreſſe. *ibid.* dégénérent. *ibid.*
Coquet, iſle. 119
Coquilles d'Ecoſſe. 657
Corail d'Ecoſſe. 22
Corſe, ville. 69
Corkire ſe trouve en Ecoſſe. 646
Corne coupée de la tête d'une femme. 671
Cornouaille, province. 54
Cornoüaille (Duc de) titre du Prince de Galles. 55
Coroner, Magiſtrat qui connoît des meurtres. 602
Corps de Métiers de Londres ont chacun leur hôtel. 241. Corps de Métiers d'Edinbourg. 673
4. Corps des gens d'épée au ſervice de la Reine: 543. *Voi.* Ordres militaires.
Coventry, ville. 149
Coventry (Thomas) ſes titres. 149
Couperoſe. 23
Cours nouvellement bâties à Londres. 198
Cour d'Angleterre eſt magnifique. 430. quelle elle étoit autrefois. 531. quelle elle eſt aujourd'hui. 532. Ses Officiers. *ibid. & ſuiv.*
Cour du Prince George, de Danemarc. 551
Cours ſupérieures de Juſtice, leur liſte. 592. leurs termes. *ibid.*
Cours Palatines. 52. tiennent à Cheſter. 53
Cour de Chancelerie, comment on y procede. 593. Officiers dont elle eſt compoſée. 594
Cour des Haſtings. 211. 281
Cour du Banc de la Reine, ſes Officiers. 595. 596
Cours des Magiſtrats de Londres. 280
Cour des Plaidoyers Communs. 596
Cour du Conſeil de ville.

le. 280
Cour de l'Echiquier, ou d'Equité ſes Officiers. 597
Cours du Maire, des Echevins &c. 281
Cour du Duché de Lancaſter. 597
Cour des Orphelins. 281
Cour Leet & Cour Baron. 618
Cours de *Wardmote* & de *Hallmotes*. 282
Cour de Conſcience, ou d'équité. 619
Cour *Leet* à Weſtminſter. 284
Cour de l'Amirauté. 529
Cour de la Tréſorerie, ou *Green cloth*. 534. & *The Court of verge*. *ibid*.
Cours des Requêtes, 619. moins ſeveres aux debiteurs. *ibid*.
Cours Eccléſiaſtiques. 619. affaires qui s'y traitent. 621. maniére d'y proceder. 621. 622
Cour de l'Archevêque de Cantorbie. *ibid*. *the Court of arches* & ſes Juges. 620. Cour d'audience. *ibid*. Cour de prérogative. *ibid*. *the Court of Peculiars*. *ibid*. il y a appel de ces Cours à celle de la Chancelerie. *ibid*.
Cour de chaque Evêque, ſon Juge ſe nomme Chancelier, & Cours de Conſiſtoire. 621
Cours de Doyens & Chapitres, & Cours d'Archidiacres. *ibid*.
Cour d'Ecoſſe nommée *Seſſion* ou Collége de Juſtice. 770. Ses Officiers. 773
Cour de Juſtice en Ecoſſe pour les crimes, ſes Officiers. 773
Cour de l'Echiquier ou Tréſorerie d'Ecoſſe, ſes Officiers. 773. par qui ſont nommez. 774
Cours des Commiſſaires en Ecoſſe. 775
Cours des Scheriffs. *ibid*.
Cours des Seigneurs, *the Courts of Regality*. *ibid*.
Cours des Barons. *ibid*.
Cours d'Amirautés. 780
Couronne de la Grande Bretagne, déclarée Couronne Impériale. 433
Coûtumes particuliéres des Anglois. 282
Cowal, partie de la province d'Argile. 690
Cowes, château. 81
Crammer Archevêque de Cantorbie, favoriſe la Reformation. 475. eſt brûlé tout vif. 479
Craven, ville. 165
Craven (Guillaume) ſes titres. 165
Crawford-Lindſey, ville d'Ecoſſe. 686. donne le titre de Comte à une fa-mil-

mille de même nom. 686
Cree (la) riviére d'Ecoſſe. 659
Creſſet (Mr. Edoüard) Maître de la Chartreuſe, ſa conduite ſous Cromwel. 265
Crime d'Etat, à qui la connoiſsance en apartient. 610
Criſtal. 23. 32
Cromar, ville d'Ecoſſe. 696
Cromarty, ville d'Ecoſſe, baie de même nom. 706
Cromwel (Eliſabeth) Epouſe de Mr. Southuel, ſes titres. 128
Cromwel, (Olivier) ſon grand génie, vainc les Ecoſsois. 674. ſes exploits. 487. 488
Croſtile ſe trouve en Ecoſſe. 646
Crouch riviére. 71
Croydon ville. 143
Cryſtaux de diverſes ſortes qui ſe trouvent en Ecoſſe. 647
Cuirs. 20. abondent en Ecoſſe. 643
Culm, certain chaufage. 181
Cumberland, province. 57
Cunningham, province d'Ecoſſe. 687
Cumbra, iſle d'Ecoſſe. 716
Curates, Paſteurs en la place des non reſidens. 373
Curioſités en divers cabinets & chambres à Londres. 251
Curtana, Epée ſans pointe au couronnement, dequoi eſt emblême. 381

D.

DAlkeith, port & ville en Ecoſſe. 673
Dalrymple, (le Chevalier) a écrit des recueils de l'Hiſtoire d'Ecoſſe. 782.
Dames d'Honneur de la Reine. 540. Dame de la Garderobe, *Lady of the robes.* 540
Danegelt, tribut paié aux Danois. 254
Danois paſsent en Angleterre. 6. ſe vangent & mettent l'Angleterre en ſang. 454
Darby, ville. 61
Darbyshire, province. 60
Darcie (Robert) ſes titres. 165
Dart (le) riviére. 64
Dartmouth, ville. *ibid.*
Deacons à Edinbourg. 673
Debats ſur les Bils comment ſe font. 576. ſans nommer perſonne par ſon nom. *ibid. & ſuiv.*
Debiteurs inſolvables. *Voi.* Loix.
Dée (la) riviére. 51. 169. 690
Defenſeur de La Foi, titre donné par le Pape Leon, à Henry VIII. 475. 522
Denbigh, ville. 173
Denbighshire, province. *ibid.*

Dept-

Deptford, ville. 93
Député du Maître des cérémonies. 538
Derwent (le) riviére. 60
Devereux (Millord Price) ſes titres. 86
Deviſe du Prince de Galles. 439
Deviſe de quelques Rois & Reines d'Angleterre. 523
Devonshire, province. 62
Deux, nombre qui a été malheureux pour les Rois d'Angleterre. 493
Diaconat, Diacre. 368
Diacres des Egliſes d'Ecoſſe, leurs fonctions. 783
Différence entre l'Angleterre & la Hollande. 329
Différent entre l'Angleterre & l'Ecoſſe ſur la Souveraineté des Rois d'Ecoſſe. 757. *& ſuiv.*
Digue de 30. lieuës. 18
Dîmes. 367
Dioceſes d'Angleterre. 36. 357. leur nombre. *ibid.* leurs noms & leur étenduë. 359. 360
Diſcours enflez ou vagues déplaiſent aux Anglois. 293
Diſpenſatoires des Médecins de Londres. 249
Diſſenters, *Voi* Nonconformiſtes.
Divertiſemens des Anglois. 297. 319
Diviſion de l'Angleterre par les Romains. 38. par les Saxons. *ibid.*
Diviſion de l'Ecoſſe. 627
Divorce en cas d'adultére. 422
Dockwra (Guillaume) Marchand qui a établi le Penypoſt, pour lequel le Duc d'Yorc lui fit procès. 207
Dogue. 21. tuë un Lion. 22
Don (le) riviére d'Ecoſſe. 695. 697. ſon cours. 702.
Dorceſter, ville. 126
Dorcheſter, ville. 66
Dormes (Charles) ſes titres. 172
Dornock ou Donoch, ville & port d'Ecoſſe. 706. baie du même nom. 707
Dorſetshire, province. 66
Doüanes de Londres. 211. 227
Douceur des Anglois pour les Papiſtes, au tems de la Révolution. 297. 298
Dover, Douvre, ville & port. 91
Doverne (la) riviére d'Ecoſſe. 699
Douglas, ville d'Ecoſſe. 686
Douglas (le Duc de) & autres Seigneurs de la même famille. 686
Doyens. 364. 365
Doyens Ruraux. 366
Doyen de la Chapelle de la Reine eſt l'Evêque de Londres. 547. Service qui s'y fait. *ibid.* Eccléſiaſtiques,

ques, Chantres, &c. qui la ſervent. 548. Gages du Doyen, Sous-doyen &c. 550
Drogues qui ſe trouvent en Ecoſſe. 646. 647
Droit Coutumier, Civil, Maritime, Canon. 418. *Voi* Loix.
Droitwick, ville. 158
Drumlanrig, ville d'Ecoſſe. 660
Dulwich, ville. 144
Dumbar, ville & port d'Ecoſſe. 666
Dumbarton, ville d'Ecoſſe, avec un fort château. 682
Dumblain, ville d'Ecoſſe. 679
Dumfermling, ville & maiſon Royale en Ecoſſe. 675
Dumfrice, ville d'Ecoſſe. 660
Dun (ſe) riviére. 158
Dunbar, ville d'Ecoſſe. 673
Dunbarton, château ſur un rocher. 633
Duncaſter, ville. 164
Dundée, ville & port d'Ecoſſe. 694. deſolée par Cromwel. *ibid.*
Dunhivid. *Voi* Launceſton.
Dunkel, ville d'Ecoſſe. 693. autrefois capitale de la Caledonie. 693
Dunotyr, château en Ecoſſe. 695
Duns, ville d'Ecoſſe. 665
Dunſtable, ville. 45
Dunſtafage, château en Ecoſſe. 690
Dunwich, village privilégié. 141
Duras (Louïs de) ſes titres. 92
Durham, province palatine. 69
Durham, ville. *ibid.*
Durſley, ville. 177

E.

EAton, bourg fameux par ſon Ecole. 46
Eaux minérales. 23
Eaux de Burton, leur vertu. 31
Eaux de Kedlaſton, leur vertu. *ibid.*
Autres Eaux minérales. *ibid.*
Autres. 92
Autres d'Epsham, de Richmond & de Dulwich. 144
Eaux medecinales de Moſfet en Ecoſſe. 633. *& ſuiv.* de Kinghorn, d'Arthrey, de Peterhead de Newmills, leurs vertus. 634. du nouveau Aberdeen. 698
Eau qui ſe petrifie, & dont on fait de la chaux. 700. ſources d'Eaux d'Alun. 702
Ecarlate ſe teint à Tewksbury. 77
Eccles, ville d'Ecoſſe. 665
Eccléſiaſtiques, leur diſtinction. 357. exclus au Parle-

lement des Jugemens de crimes capitaux. 589
Echaffaudages, les Anglois excellent en cet Art. 300
Echanſons. 536
Echevins. 616. 617
Echevins de Londres. 278
Echiquier. 555. *Voi* Tréſorerie.
Eclipſe extraordinaire. 461
Ecoles en Angleterre. 257. les lieux où elles ſont. *ibid.*
Ecoles des Marchands Tailleurs & des Merciers. 258
Ecoles de charité. *ibid.*
Autres Ecoles. 259
Ecoſſe ſoumiſe par Guillaume III. 502. ſes noms, ſa ſituation, ſon étenduë. ſa diviſion. 625. *& ſuiv.* ſa diſtinction en Highlands & Lowlands. 637. 740. le païs eſt inégal. *ibid.* il y a des fruits, & pluſieurs herbes & racines medecinales. 640. Réflexions ſur l'Ecoſſe. 737. 738. elle fut ſoumiſe aux Anglois un certain tems. 740. étoit gouvernée par le Roi & par le Parlement. 754
Ecoſſois en grand nombre s'habituent en Angleterre. 36. ont plus d'avantages pour le commerce que n'en avoient les Provinces Unies dans leur naiſſance. 738. ſe piquent d'antiquité, leurs anciens noms, comment ils ſe ſont établis. 739. ſont un compoſé de diverſes nations. 740. *Voi* Boëtius. leurs maniéres de vivre du tems de Buchanan, leurs inclinations, temperance &c. 745. 746. demandent un Roi. 749
Ecroüelles, leur guériſon. 430
Ecuries de la Reine leurs hauts & bas Officiers. 541. gages des bas Officiers. 553
Ecuyers titre d'honneur de la petite Nobleſſe, & de quelques autres. 352
Ecuyer (le grand). 533. 543.
Ecuyers tranchans. 536.
Eda iſle Orcade, ſon étenduë. 728
Eden (l') riviére. 57
Edgard, Roi, ſon orgueil. 53
Edgard le Paiſible, Roi d'Angl. regne glorieuſement. 453. huit Princes Bretons rament à ſa barque. 454
Edge-hill, ville. 150
Edifices publics de Londres. 213. Edifices modernes. 316
Edin (le) riviere d'Ecoſſe. 675
Edin, Lac avec une iſle & un château. 675

Edinbourg, ſa deſcription. 667. ſon chateau. 668
Edmund, Côte de fer, Roi Saxon. 6. ſon combat contre Canute. 33. 455. il partage le Royaume avec Canute. 455
Edmund Roi d'Angleterre. 58
Edmund le Martir. 140
Edmund, les guerres qu'il a ſoutenuës. 453
Edoüard, Prince Palatin fils de Fréderic Comte Palatin, Roi de Boheme, & d'Eliſabeth d'Angleterre. 512. ſes Deſcendans. 513
Edoüard le Confeſſeur Roi Saxon. 7. remonte ſur le trône après les Rois Danois. 456. fut cruel à ſa Mere & à ſon Epouſe. *ibid.* cependant il a été canoniſé. 457. il fut le premier qui guérit les écroüelles. *ibid.*
Edoüard, le Prince Noir. 56. 467
Edoüard l'aîné. 452
Edoüard I. ſubjugue les Galois, & leur donne ſon fils naiſſant pour Gouverneur. 189. & depuis les Fils aînés des Rois ſont nommez Princes de Galles. 190. il eſt un grand Heros & conquiert l'Ecoſſe. 465. 466
Edoüard II. regne malheureuſement, perd l'Ecoſſe, reſigne ſa Couronne, & eſt aſſaſſiné. 466
Edoüard le Martir, eſt aſſaſſiné. 454
Edoüard III. ſes victoires, & autres circonſtances de ſon regne. 348. 466. 467. inſtituë l'Ordre de la Jarretiére. *ibid.*
Edoüard IV. eut de grandes guerres, ſe réfugia en France, gagna une bataille & ſe rétablit. 471
Edoüard V. ne regne que 3. mois: on le fait étoufer avec ſon frere dans la Tour. 472
Edoüard VI. jeune Roi mineur, d'une grande capacité. 477. progrès de la Reformation ſous lui. *ibid.* déclare par ſon Teſtament Jeanne Grey ſon heritiere. 478
Edred Roi ſe laiſſe gouverner par Dunſtan. 453
Edrick, aſſaſſin du Roi Edmund eſt décapité. 455
Education des enfans Anglois. 296
Edwin Roi ennemi des Moines. 453
Effingham, ville. 145
Egbert Roi d'Angleterre. 5. eſt Saxon, détruit l'Heptarchie, eſt couronné, &c. 450
Egerton (Scroop) ſes titres. 135
Egg, iſle d'Ecoſſe, ſa deſcrip-

cription. 719
Egliſe Anglicane aſſujettie à l'Egliſe Romaine. 314
Egliſes. 24
Egliſes de Londres. 193. 214. ſerrées par les maiſons. 242
Egliſe de S. Paul brûlée & rebâtie. 215. ſes dimenſions. *ibid.*
Egliſes de Weſtminſter. 216. il y a pluſieurs tombeaux de Rois & Reines. *ibid.*
Egliſes d'Edinbourg, leur nombre. 672
Egliſe Cathedrale de S. André en Ecoſſe, a paſſé pour la plus grande Egliſe de la Chrêtienté. 678
Elections pour le Parlement. 210. ſont nulles quand elles ont été obtenuës par argent. 564. ceux qui ſont exclus des élections. 564
Elgin, ville d'Ecoſſe. 703
Elizabeth Reine dont le regne fut long & glorieux, abolit le Papiſme, eſt le fleau de la Monarchie d'Eſpagne. 480. fait mourir Marie Stuart & le Comte d'Eſſex. 481. autres circonſtances de ſon regne. *ibid.*
Elizabeth d'Angleterre, fille de Jaques I. Epouſe de Frederic Comte Palatin & Roi de Boheme. 512
Elwy (le) riviére. 175
Ely, ville. 150
Ely, ville & port d'Ecoſſe. 678
Embraſement de Londres en 1666. 229. 491. ſes cauſes & ce qu'il conſuma. *ibid.* Actes du Parlement & inſcriptions ſur ce ſujet. 234. autres inſcriptions. 235. 236
Enfans du Roi, comment on les nomme. 438. leur titre eſt Alteſſe Royale. 439. reſpects qu'on leur rend. 440
England, nom de l'Angleterre. 5
Eouſmil, iſle & rocher en Ecoſſe. 721
Epigramme Latine. 302
Epoque Angloiſe. 323
Epsham, ville. 144
Erſilton, ville d'Ecoſſe. 665
Eryff, lac en Ecoſſe. 690
Eſcadres des armées navales. 528
Esk, riviere d'Ecoſſe. 662
Eskdale, ville. *ibid.*
Eſſex (le Comte d') Favori d'Henry VIII. eſt décapité. 477
Eſſex province. 71. ſon territoire. *ibid.*
Eſt. Homme qui ſentoit par ſes incommodités, quand ce vent ſouffloit. 11
Eſtienne couronné Roi par le moien du Clergé. 461. ſon regne fut turbulent. *ibid.*

Etain de Cornoüaille. 23
Eté en Ecoſſe. 629
Etenduë de l'Angleterre. 9. de l'Ecoſſe. 626
Ethelbald, Roi guerrier, épouſe ſa belle mere. 451
Ethelbert, Roi vertueux. 451
Ethelred, Roi malheureux & d'un eſprit foible. 454. il s'enfuit. 455. il eut ſept fils. *ibid.*
Ethelred, Roi guerrier. 451
Ethelſtan, Roi Saxon. 63 eſt magnanime, annèxe la Cornoüaille & les Sorlingues à la Couronne. 452
Ethelwolf, Roi bigot. 451
Etoffes de Norwich, il s'en fait un grand débit. 111
Etoffes & draps d'Ecoſſe. 644
Etrangers en grand nombre s'habitüent en Angleterre. 36. leurs lieux d'aſſemblées à Londres. 218. ſont peu conſidérez des Anglois. 296
Evêchez (Six) érigez par Henri VIII. 475
Evenlode (la) riviére. 122
Evêques, leurs fonctions, leur pouvoir, juridiction & rangs. 361. ſont Barons. 362. leurs titres, priviléges & revenus. *ibid.* vivent bien, ſont bons Chrétiens, & ſavans. 363
Ew (le) riviére d'Ecoſſe. 662
Ewsdale, ville. *ibid.*
Ex (le) riviére. 6
Excommunication majeure. 622
Exercices des Anglois. 319 320
Exeter ville de grand commerce. 63

F.

FAbrique des vaiſſeaux d'Ecoſſe, il n'en reſte que deux fregates. 780
Faira, iſle Orcade. 729
Fair-iſle, ou Belle-iſle, iſle d'Ecoſſe. 735
Falkland, ville avec une maiſon Royale en Ecoſſe. 675
Falmouth, ville. 65
Famille Royale. 437
Familles Nobles de Galloüay en Ecoſſe. 659
d'Ananſdale. 661
de Liddeſdale. 662
de Tiviotdale. 662. 663
de Twedale. 664
de Merche. 664. 665
de Lothian. 666
de Fife. 676
de Sterlingshire. 681
de Lenox. 682
de Cunningham. 688
de Kyle. 688
de Carrick. 689
de Cantire. 689
d'Argyle. 690
d'Angus. 695
de Merns. 695

de

de Buchan. 702
de Murray. 703
de Sutherland. 707
de Cathneſs. 707. 708
de Strathnarven. 708
des iſles Orcades & de Shetland. 735
Fanal de l'iſle de May, ſa deſcription & la mort de ſon Architecte. 736
Fanaux. 526
Fane, (Thomas) ſes titres. 152
Farfar (le) riviére d'Ecoſſe. 706
Faringdon, ville. 43
Farn, iſle. 119
Favoris puiſſans ſous Edoüard II. Trois ſont décapitez. 466
Favoris, cauſent ſouvent la chute des Princes. 380
Faux Témoins ſont communs. 425. on a trop d'indulgence pour eux. 426
Faux monnoyeurs regardez comme coupables de haute trahiſon. 612
Felonnie, ce que c'eſt. 612
Femmes, Loix qui les concernent. 420. 421. nobles par naiſſance ou par creation, leurs droits & leurs rangs. 422. 423.
Femmes Angloiſes, leurs qualités. 292. ſont belles à Lancaſtre. 96
Femmes violentes & querelleuſes comment ſont punies. 615
Fertilité de l'Angl. 18. de l'Ecoſſe. 639
Feſtins avec profuſion. 531
Feu, gens gagez à Londres pour l'éteindre quand il y prend. 208
Feversham, ville. 92
Fiddich (le) riviére d'Ecoſſe. 702
Fielding (Baſile) ſes titres. 173
Fife province d'Ecoſſe. 675. nombre & noms des villes qui y ſont. 678
Finch, (Charles) ſes titres. 147
Finch (Daniel) ſes titres. 121
Findorne (la) riviére d'Ecoſſe. 702. ſon cours. 703. vers ſa ſource elle s'apelle Hevin. *ibid.*
Fisher (Jean) Evêque de Rocheſter eſt decapité. 477
Flada, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë, la pêche qui s'y fait, rochers qui ſont autour. 720
Flamands, 30000. ſe refugient en Angleterre. 36. 111
Flamſted, Aſtronome. 93
Flandre Eſpagnole occupée par les François, reconquiſe par les Alliez. 507
Flannan-Iſlands, iſles d'Ecoſſe. 721
Fleurs. 22

Flint,

Flint, ville. 175
Flintshire, province. 174
Flota, iſle Orcade, ſon étenduë. 729
Flote de 3600. voiles. 527. entretien de la flote royale. 527. détail des vaiſſeaux qui la compoſent. 530
Foires à Londres. 203
Fontaine de S. Winifred, ſes vertus. 175
Fontaines & ſources d'Ecoſſe. 633. *& ſuiv.*
Forces de la Grande Bretagne par mer & par terre. 523. 527
Forces d'Ecoſſe. 777. ſont petites par mer. 778
Fordon (Jean) Auteur Ecoſſois. 695
Forêts d'Angl. 17. 51. de Scherwood. 120
Forfar, ville d'Ecoſſe. 694
Formalités qui s'obſervent dans les Synodes & autres aſſemblées Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe. 786
Forres, ville d'Ecoſſe. 704
Forth (le) riviére d'Ecoſſe. 635. ſon cours. *ibid.*
Fotheringhay-caſtle, priſon de Marie Reine d'Ecoſſe. 114
Foüay, ville & port. 56
Fourriers, leurs gages. 538
France (la) profite de la molleſſe de Charles II. 490. achete de lui Dunquerque. *ibid.* s'empare de l'Eſpagne & des Païs-bas après la mort du Roi Charles. 504
François I. Roi de France met Henry VIII. dans ſes intereſts par les intrigues du Card. Wolſey. 476
François réfugiez en Angleterre. 36. quartiers qu'ils habitent à Londres. 198
François Comte de Lincoln. 102
Fraſerburg, ville d'Ecoſſe & port. 700
Fraude pieuſe des Moines. 135
Fréderic Electeur Palatin & Roi de Bohéme eſt detroné & chaſſé de tous ſes Etats. 485. ne trouve point de ſupport auprès du Roi Jaques I. ſon Beaupere. *ibid.*
Fromages de Chadder, excellens. 131
Fromartin, territoire en Ecoſſe. 700
Frome, riviére. 66
Fulmar, oiſeau ſingulier. 723. il ſe trouve à Soa & à Borera. *ibid.*

G.

GAjervis, ville. 175
Galeries de la Bource de Londres. 238
Gales (Païs de) erigé en Roiaume. 5. ſa deſcription. 167. ſa ſituation. 168. ſon

ſon étenduë & ſes paroiſſes. *ibid.* ſa diviſion. 169. il y a 4. Evêchez. 170
Gales. *Voi* Prince. Principauté de Galles unie à l'Angleterre. 477
Gali, arbriſſeau. 104
Gallois détruiſent les loups. 23. leur origine, leur langage, leur conſtitution. 183. Hommes ſavans d'entre les Gallois. 184. leur Religion. *ibid.* ils y ſont fermes. 184. 185. leur Hiſtoire. *ibid.* ils ſont ſubjuguez par le Roi Edward. 188. incorporez avec l'Angleterre. 190. Aujourd'hui ils ont deux Lieutenans ou Gouverneurs. 191. Jours où ils ſe diſtinguent par de certaines marques. 322
Galloüay, province d'Ecoſſe. 559
Ganesboroug, ville. 103
Garde du Seau privé. 444
Gardes de la Reine. 543. *Voi* Yeomen.
Gardes à cheval ou du Corps, leur nombre, leurs Officiers, & leur paye. 545
Gardes de la Tour de Londres. 227
Gardes à pié, leur nombre, Officiers & paye. 546
Garderobe, la Grande Garderobe de la Reine ce qu'elle fournit. 542
Gardiner Evêque de Winchester, oppoſé à la Reformation. 477. eſt fait Chancelier d'Angleterre. 479
Gavellan, ville & port d'Ecoſſe. 659
Garniſons d'Ecoſſe, & leurs Officiers. 777
Gatshead, ville & port. 71
Gavenny (le) riviére. 107
Gazettes de Londres & autres pareils Ecrits. 202
Génie des Anglois. 299
Genie de Ecoſſois répond à celui des François. 628
Gens de métier qui ſervent la Reine, prêtent ſerment. 539
Gens de Juſtice, leurs habits. 247
Gentilhomme, titre d'honneur différent d'Ecuyer. 353. à qui il eſt donné. 355
48. Gentishommes de la Chambre privée. 535. 543. établis par Henry VII. 536. leurs Officiers. 544
George, Prince de Danemarc, Baron d'Ockingham. 43. Comte de Kendal. 58. ſa Cour. 551. ſa naiſſance & ſes actions. *ibid.* ſes revenus, eſt Generaliſſime & grand Amiral. 552. Officiers de ſa Cour hauts & ſubalternes. 553

Geor-

George Fitz-Roi, Duc de Northumberland, & ſes autres titres. 116
Gibbons (Grimly) ſtatuaire célébre. 238
Gigay, iſle d'Ecoſſe, qui produit les ingrediens pour teindre en cramoiſi & en feüille morte. 717
Gilb, lac en Ecoſſe. 690
Glamorganshire, province. 179
Glaſcow, ville marchande d'Ecoſſe. 684. ſa deſcription. *ibid.* a depuis la Réformation été zelée pour la Religion Proteſtante. 685
Glaſtenbury, ville. 135
Glencanich, lac ſingulier d'Ecoſſe. 632
Glenelcheg, territoire de Roſs en Ecoſſe. 705
Gloceſter, ville. 75
Gloceſtershire, province. *ibid.*
Goufre de Cory. 630. pluſieurs autres goufres. 631. on y jette quelque choſe pour les amuſer. *ibid.*
Gourdon (les Ducs de) ont beaucoup ſoufert pour leur attachement aux Rois Cath. Rom. 699. Cette famille eſt fort étenduë en Ecoſſe. *ibid.*
Gouvernement d'Angleterre. 417. 428
Gouvernement civil de Londres. 274
Gouvernement militaire. 282
Gouvernement de l'Egliſe. 283
Gouvernement Epiſcopal. 311
Gouvernement d'Ecoſſe. 749
Gouvernement Eccléſiaſtique d'Ecoſſe. 781. eſt Presbyterien. *ibid.* Gouvernement primitif. 781
Grampius, haute montagne d'Ecoſſe. 639. où elle commence. 683
Gramſeg, iſle Orcade. 729
Grantham, ville. 103
Granville (Henri) ſes titres. 134
Graveſend, ville. 92
Greenlow, ville d'Ecoſſe. 665
Greenwich, ville. 93
Grenadiers à cheval parmi les Gardes, leurs Officiers. 546
Gresham (Thomas) Marchand, fondateur de la Bource de Londres. 237
Grey (Henri) ſes titres. 89
Grey (Thomas) ſes titres. 104
Grey (Henry) Duc de Suffolc. 478
Grey (Jeanne fille de Henry, heritiere de la Couronne par le teſtament d'Edoüard VI. eſt décapitée, avec ſon Epoux, Thomas Grey ſon frere

re &c. 479. discours de Jeanne sur l'échafaut. *ibid.*
Grimsby, ville. 104
Groom porter, Officier de la Chambre de la Reine, ses gages. 538
Grooms ou Messagers de la Chambre privée. 536. de la grande Chambre. 537
Guede. 23. 131
Guernsey (isle). 520
Guerre civile sous Charles I. 486
Guets de nuit. 601
Guildhall ou Maison de ville de Londres. 240
Guilford, ville capitale de Surrey. 143
Guillaume le Conquerant. 7. 458. ses faits, il regne en tiran, bâtit la tour de Londres. *ibid.* il est toujours en guerre. 459
Guillaume II. ou Rufus, est tué par malheur à la chasse &c. 459
Guillaume III. son dernier Discours au Parlement. 375. clément jusqu'à l'excès. 381. Guillaume & Marie regnent conjointement. 498. 499. avec beaucoup de peines causées par les différens partis. 500. tous deux genereux, pieux & bienfaisans. *ibid. & suiv.* Guillaume a esté mal servi & s'est laissé prévenir. 506
Guinées. 332
Gurioch, ville d'Ecosse. 701
Guycliff, Guy de Warwik. 150

H.

H*Abeas Corpus*, privilége. 419
Habitans de Londres, les quartiers où ils se logent. 194
Haddington, ville d'Ecosse. 674
Hallifax, ville. 176
Hamilton, ville d'Ecosse. 685
Hamilton (le Duc d') est concierge hereditaire du palais d'Edinbourg. 669. est descendu d'une Fille de Jaques III. & déclaré proche heritier de la Couronne d'Ecosse. 685. autres Seigneurs de cette même famille. *ibid.*
Hamlets, quartiers dependans de la Tour de Londres pour les milices. 223
Hampshire, province. 78
Hamptoncourt, palais. 220
Hanover (George Auguste) Prince Electoral, ses titres en Angleterre. 48
Harangs. 109
Harangs d'Ecosse, leur pêche, leur prix. 649. leur abondance & le grand trafic qui s'en fait. 650
Haries isle d'Ecosse, ce qu'elle produit. 711

Harlech, ville. 176
Harold fils du Comte Godwin & Roi d'Angleterre fut vaincu & tué par Guillaume Duc de Normandie. 457
Harold, pié de liévre. 456. regne en tiran, ſon corps, eſt déterré & jetté dans la Thamiſe. *ibid.*
Hartford, ville. 82
Hartfordshire, province. *ibid.*
Hartlepool, ville. 70
Harwich, ville & port. 147
Haſtings (George) ſes titres. 87
Haſtings, ville, un des Cinq Ports. 147
Hatfield, ville. 84
Haverford-weſt, ville. 182
Hauteurs des Anglois. 295
Hawick, ville d'Ecoſſe. 663
Hebrides. Voi iſles d'Ecoſſe.
Henley, ville. 126
Henry I. ou Beauclerc ſupplante ſon frére & ſe fait Roy. 459. ſon regne, ſa cruauté pour ſon frére, il paſſoit pour ſavant. 460
Henry II. fils de Mathilde. 462. *Voi* Mathilde. Il bannit Thomas Becket Archevêque de Cantorbie. 463. il rapelle Becket qui eſt aſſaſſiné dans ſon Egliſe. *ibid.* Penitence honteuſe du Roi. *ibid.* il eſt heritier des provinces de Touraine, Anjou & le Maine en France, & épouſe l'heritiére de l'Aquitaine, comprenant le Poitou, la Saintonge & la Guienne. 462. reannèxe Cumberland & Weſtmorland à la Couronne d'Angl. *ibid.*
Henry III. mépriſe ſes Sujets, eſt mis en priſon, devient contemptible. 465
Henry IV. ou de Bullingbrook, de Lancaſtre, ſon regne eſt turbulent. 468
Henry V. ou de Monmouth, conquérant de la France. 107. 468. libertin en ſa jeuneſſe, puis retenu. 469. ſon droit à la Couronne de France. *ibid.*
Henry VI. bigot, laiſſe regner la Reine, ſes guerres contre Richard Duc d'Yorc. 469. eſt fait priſonnier, puis rétabli, ſe retire en Ecoſſe, eſt Chef de la faction de Lancaſtre, ou la Roſe rouge. 470
Henry VII. épouſe Eliſabeth d'Yorc & par là unit les deux branches, eſt rafiné politique. 473. eſt avare, & bâtit l'Egliſe Collégiale de Weſtminſter, laiſſe ſes coffres pleins. 47
Henry VIII. eut ſix femmes,

mes, ſon regne & ſes exploits. 474. 475. renonce au Pape. 475. a écrit contre Luther en faveur de l'Egliſe Romaine. *ibid.* il éteint les revoltes: & fait en divers tems des choſes oppoſées. 476
Heptarchie d'Angleterre. 4. 5
Herauts d'armes ſont au nombre de 3. en Angleterre. 254. 256. 540
Herbert (Arthur) ſes titres. 64
Herbert (Thomas) ſes titres. 176. 181
Hereford, ville. 85
Herefordshire, province. *ibid.*
Hermetra, iſle d'Ecoſſe. 722
Hern (le) riviére d'Ecoſſe. 678
Hexham, ville. 119
Heytesburi, ville. 156
Highlanders, ou Montagnards d'Ecoſſe, leur langage. 740
High-Stward, premier Magiſtrat de Weſtminſter. 284
Hindon, ville. 155
Hirt, iſle. *Voi* S. Kilda.
Hiſtoire d'Angleterre eſt fort variée. 149
Hitchin, ville. 84
Hivers triſtes & longs. 12. Hiver long & rude en 1684. *ibid.* encore plus longs & plus rudes en Ecoſſe, 628
Hodney (le) riviére. 177
Hodſon, maiſon Royale. 84
Holdenbey, château où Charles I. fut priſonnier. 114
Holderneſs, ville. 165
Holland, partie de Lincolnshire. 101
Hollande, bien peuplée. 35. attire les Etrangers. 297
Holles (Jean) ſes titres. 118
Holy-head, ville. 171
Holy-iſland, iſle. 120
Honneur, Dames d'Honneur, Filles d'Honneur de la Reine. 540
Hopitaux. 26. 159
Hopital de Greenwich pour les matelots. 93. 266. 525. toutes ſes particularités. 268. *& ſuiv.* il a été fondé par le feu Roi Guillaume, & la Reine Anne le fait achever. 270
Hopital de Chelſey des Invalides. 106. 266. nombre des perſonnes qui y ſont entretenuës, & gages des Officiers. 267. ordre qui s'y obſerve, & d'où ſe tire l'entretien de la maiſon. 268. 525
Hopital de Chriſt. 259
de S. Barthelemi. 260
deux autres & celui des Lunatiques, ou Bedlam. 260
de S. Thomas, & de la

Chartreuſe ou de Sutton 26. bénéfices, gouverneurs, privilèges & ſtatuts de ce dernier. 262. 263
d'Hoxton pour les pauvres Chapeliers. 265
Hopital de S. Thomas à Edinbourg. 671
de Herriot. *ibid.*
Hornby, ville. 98
Hotelleries (150) qui ſont autant de bureaux de commerce. 326
Hôtels de Londres abatus pour les rebâtir. 196
Houward (Henry Bowes) Comte de Barkshire. 42
Houward (Thomas) Duc de Norfolc. 110. ſes autres titres. 111. 145
Houward (Charles) Comte de Carliſle. 59
Houward (Henry Stafford) ſes titres. 137. ſon pére eſt décapité. *ibid.*
Houward (Henry) Comte de Suffolc. 139
Houward (Catherine) eſt decapitée. 475
Hoy, iſle Orcade, ou l'on ne perd point le Soleil de veuë, la nuit, au ſolſtice d'Eté. 626. 627. eſt montueuſe. 727. ſon étenduë. *ibid.*
Huiſſiers d'Egliſe. 374
Huiſſiers de la Chambre privée, leurs gages. 436. de la Chambre de préſence, leurs gages. *ibid.*
Huiſſier au bâton noir. *ibid.*
Huiſſiers ſubſtituez à tous ceux-ci, leurs gages. 537.
Huiſſier à la baguette noire, ſa fonction au Parlement, il a ſous lui un Subſtitut Crieur, & un Huiſſier ſubalterne. 564
Huîtres de Colcheſter. 73
Huîtres des iſles d'Ecoſſe. 654
Hull, ou Kingſton upon Hull, ville. 160
Humber (le) riviére. 15. 101
Hungerford, ville. 43
Huntington, ville. 87
Huntingtonshire, province. 86
Hyde (Laurence) ſes titres. 90
Hyde (Henry) ſes titres. 155. 156

I.

JAlouſie des Anglois. 295
Jaques Duc de Monmouth, décapité. 107
Jaques Duc de Barwick. 119
Jaques I. d'Angleterre & VI. d'Ecoſſe. 481. ſes Ancêtres; eſt délivré de pluſieurs conſpirations; épouſe Anne de Danemarc; fait 2. voiages en Danemarc. 482. noms & mariages de ſes Enfans. 483. ne fait rien pour ſon gendre l'Electeur Pala-

latin. *ibid.* eſt ſavant mais peu ſoldat, ſa deviſe, autres circonſtances de ſon regne. 484
Jaques II. d'Angleterre & VII. d'Ecoſſe, ſappe les fondemens de l'Etat. 379. 381. 516. ſon Regne eſt court & malheureux. 493. il a un zele outré pour le Papiſme, & admet un Jéſuite au Conſeil d'Etat. 494. ſon chagrin contre l'Egliſe Anglicane & ſes démarches en faveur du Papiſme. 495. ſe ſauve en France & y meurt. 497. 498. parle de ſon pouvoir abſolu en Ecoſſe. 754
Jardin de ſimples. 124. à Edinbourg. 671
Jarretiere des Chevaliers de l'Ordre, & leurs autres marques de diſtinction. 349
Jarrow, ville. 70
Jayet. 109
Iddle (le) riviére. 120
Jean ſans terre perd les provinces que l'Angleterre poſſédoit en France, le Pape met ſon Royaume à l'interdit, il eſt detrôné & remonte ſur le trône. 464
Jed (le) riviére d'Ecoſſe. 662
Jedburg, ville. *ibid.*
Jerſey, iſle. 520
Jeſcar, iſle d'Ecoſſe. 720
Ila, iſle d'Ecoſſe. Son étenduë, ce qu'elle produit, ſes mines, &c. 713
Ilcheſter, ville. 135
Impatience des Anglois. 294
Impôt mis par Charles I. de ſon chef ſur le peuple. 485
Imprimerie pour les Ecrits publics à Londres. 219
Imprimerie de la Reine à Edinbourg. 671
Impropriations. 367
Inch-Garvy, iſle d'Ecoſſe. 737
Incommodités de Londres. 212
Indépendans. 312
Innerara, ville d'Ecoſſe. 690
Innerkithing, ville & port d'Ecoſſe. 678
Innerlochi, ville d'Ecoſſe. 691
Innerneſs, province & ville d'Ecoſſe. 704
Innerury, territoire en Ecoſſe. 701
Inſcription Romaine à Sterling. 680
Inſcription d'une Statuë de Charles II. à la bource de Londres. 238
Inſcriptions. *Voi* Embraſement.
Inſcriptions à S. Columbus, iſle d'Ecoſſe. 718
Inſpecteurs des Parcs & forêts. 538
Inſpecteur general des bâti-

timens. 539
Invaſions peu à craindre en Angleterre. 8
Joïaux du Couronnement. 224
Jona, iſle. *Voi* S. Columbus.
Jour naturel comment ſe compte. 323. ſa longueur en Ecoſſe & aux Orcades. 626
Jours de réjoüiſſances & d'actions de graces en Angleterre. 320. 321
Jours de jeûne. *ibid.*
Jours, le plus long & le plus court en Angleterre. 8
Jours d'offrande de la Reine, Jours à Collier, & Jours de Communion. 549
Ipſwich, ville. 140
Irlande en partie conquiſe par Henry II. 462. 519. érigée en Royaume, ſous Henry VIII. 477. 519. ſoumiſe par le Roi Guillaume III. 502
Irwin, ville d'Ecoſſe. 687
Irwin (le) riviére. 688
Iſis, (l') riviére. 75. 154
Iſles d'Ecoſſe au nombre de 300. 709. iſles occidentales. *ibid.* les noms des principales. *ibid.* de celles du ſecond rang. 714. petites iſles. 716. iſles des Pygmées, pourquoi ſont ainſi nommées. 721
Itchin (l') riviére. 78
Ithanceſter, ville ruinée, 74
Juges. *Voi* Colléges.
Juges du Roi Charles I. pendus. 489
Juges des eaux & forêts. 542
Juges de Paix, *Juſtices of the Peace*, dequoi ils connoiſſent. 599. 601. ils ſont comme des Commiſſaires de quartier, comment ils procédent. 603. ſont Juges entre les maitres & les ſerviteurs. *ibid.*
Juifs. 315
Jura, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë, ce qu'elle produit, longue vie des hommes qui y ſont. 713
Jurez. 279. 284. 274. 419. 599. excuſent ceux qui ſe ſont défaits eux-mêmes. 600
Jurez de la province, ou grands Jurez, leur nombre & leurs fonctions. 604
Jurez comment ils procédent, comment on les choiſit & le ſerment qu'ils prêtent. 606. *& ſuiv.*
Jurez d'Ecoſſe. 773
Juridiction de la Tour de Londres. 227
Juſtice, la maniére de rendre juſtice : les tribunaux ont ſouvent changé en Ecoſſe. 772

K.

K.

KEith, ou Inch-Keith, iſle d'Ecoſſe, ſa deſcription & ſon étenduë. 736
Keith, famille des Seigneurs de l'iſle de Keith, leurs dignités. 737
Kelſo ville d'Ecoſſe. 662
Ken (le) riviére. 152
Kendal, ville. 152. donne le titre de Comte au Prince George de Dannemarc. 153
Kennet (le) riviére. 43. 154
Kenſington, Palais. 220
Kent, province. 87. où ont été les premiers Chrétiens. *ibid.* ſes priviléges. *ibid.*
Keſteven, partie de Lincolnshire. 101
Keſwick, ville. 59
Kidderminſter, ville. 158
Kilmarnock, ville d'Ecoſſe. 687
Kimbolton, ville. 87
Kincardin, ville d'Ecoſſe. 699
Kingſton, ville. 143
Kinroſs, ville d'Ecoſſe. 679
Kirkubrigt, ville & port d'Ecoſſe. 659
Kirton, ville. 104
Knapdale, partie de la province d'Argyle. 690
Knaresboroug, ville. 164
Knolls (Chevalier) 90
Kintail, partie de la province de Roſs. 705
Kirkwal, ville de Pomona, ſeule ville dans les Orcades. 726. les Cours de Juſtice s'y tiennent. *ibid.* deſcription de ſon Egliſe: ſon Collége, ſes Officiers. 726. 727
Kiſſinul, iſle d'Ecoſſe, dont les habitans ſont papiſtes. 721
Kittiwan, oiſeau particulier de l'iſle de May. 735
Knox, inſtrument de la Réformation en Ecoſſe. 748
Kyle, province d'Ecoſſe. 688

L.

LAboratoire d'Oxford. 124
Lacs d'Ecoſſe. 632
Lady, titre d'honneur des Femmes. 352
Laine d'Angleterre. 19
Lambert fils d'un Boulanger veut paſſer pour Richard Duc d'Yorc, eſt pris & fait tournebroche du Roi. 473
Lambeth-houſe palais. 90
Lammer-Moor, hautes montagnes d'Ecoſſe. 639
Lancashire, ou Lancaſter, province Palatine. 94. il y a beaucoup de Catholiques Romains. 96. réunie à la Couronne. *ibid.*

Lancaſter, Lancaſtre, ville. 96
Lancaſtre (Jean Duc de) Régent ſous le Roy Edoüard III. 437
Lancaſtre (la Branche de) 468. ſa faction ſous le nom de la Roſe Rouge. 470
Landaff, ville & Evêché. 179
Lanerk, ville d'Ecoſſe. 683
Langages differens en Ecoſſe, les raiſons de cette diverſité. 741
Lanternes à Londres. 203
Langage des Anglois. 286. uſage du langage Norman en Juſtice. *ibid.* Perfections de cette langue. 287. difficulté de la parler, & quelques exemples. 288. 289
Lapis calaminaris. 23. 131
Largis, ville d'Ecoſſe. 687
Lavant (le) riviére. 146
Laud Archévêque de Cantorbie, eſt decapité. 485
Lauder (le) riviére d'Ecoſſe. 666
Lauderdale, partie de la province de Merche. *ibid.*
Launceſton, ville. 56
Lea (la) riviére. 71
Leak (Robert) ſes titres. 61
Lean (le) riviére. 120
Lee (Edoüard Henry) ſes titres. 137
Leeds, ville. 99
Leg (George) ſes titres. 64
Leiceſter, ville. 99
Leiceſtershire province. *ibid.*
Leith, port d'Edinbourg. 666. 673
Lempſter, ville. 86
Lennard (Thomas) ſes titres. 146
Lenox, province d'Ecoſſe. 681
Lenox (Charles) ſes titres. 162
Lenox famille illuſtre en Ecoſſe. 682
Lermont (Thomas le rimeur) 665
Leſley territoire en Ecoſſe. 701
Leven (le) riviére d'Ecoſſe. 681
Leverpool, ville & port. 99
Levin (le Comte de) Gouverneur du château d'Edinbourg. 668
Lewes, ville. 146
Lewis iſle d'Ecoſſe, ce qu'elle produit. 710. 711
Liaiſon entre la France & l'Ecoſſe. 747
Liberté de conſcience artificieuſement publiée par Jaques II. 495
Lichfield & Coventry, 2. villes qui ſont un même Evêché. 137
Liddel (le) riviére d'Ecoſſe. 661
Liddeſdale, province d'Ecoſſe. *ibid.*
Lieutenans de Provinces. 282. 526

Lin-

Lincoln, ville. 102
Lincolnshire, province. 101. diviſée en trois parties. *ibid.*
Lindſey, partie de Lincolnshire. 101
Lingay, iſle d'Ecoſſe. 721
Linge. 20.
Linlithgow, ville d'Ecoſſe. 675
Lion, Roi d'armes en Ecoſſe. 788
Liſmore, iſle d'Ecoſſe où l'on trouve des mineraux. 717
Liſte des 113. Rois d'Ecoſſe. 755. 756
Liſte des Nobles d'Ecoſſe. 763. —— 768
Liſte des Pairs, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons ou Lords, & Pairs Eccléſiaſtiques de la Grande Bretagne. 790. —— 799
Lochabar, province d'Ecoſſe. 691
Loch Fin (la baie de) en Ecoſſe. 689
Loch-breyn, baie d'Ecoſſe. 705
Loch Ew lac d'Ecoſſe. *ibid.*
Lochmaben, ville d'Ecoſſe. 660
Loch-Neſſe grand lac d'Ecoſſe, ſon étenduë. 704. ſa profondeur, il ne gêle point. 705
Loch-Ow, Lac en Ecoſſe où il y a diverſes iſles. 689
Loch Rian, ville & port d'Ecoſſe. 659
Loch-Skin, lac en Ecoſſe, ſon étenduë. 707
Loi Salique traitée des chimére. 520
Loix d'Angleterre. 417. leur défaut. 425
Loix Parlementaires. 417
Loix Martiales & Foreſtiéres. 419
Loix Municipales. *ibid.*
Loix qui concernent les femmes. 420. 421
Loix à l'égard des enfans. 423
Loix à l'égard des Serviteurs. 424
Loix à l'égard des apprentifs. 424. 425
Loix rudes contre les debiteurs inſolvables. 426. 727. raiſons de leur ſévérité. 427
Loix pénales exercées contre les *Diſſenters*. 492
Loix municipales à Edinbourg. 673
Lomund, lac en Ecoſſe, ſon étenduë. 682. 683. on le paſſe ſur des planches couvertes de bottes de terre. *ibid.*
Lon le) riviére. 95
Londres (ville de) ce qu'elle contient de peuple. 36. 194. villages & bourgs qui ſont autour. 105. 204. ſa deſcription. 191. ſon étenduë. 193. ſes ruës &

ſes maiſons. *ibid.* eſt bien pourveuë d'eau douce. 199. de maiſons à biére & à vin. 201
Londſdale, ou Kirby-Londſdale, ville. 153
Lord, titre d'honneur. 344
Lord Gardien & Lords Juſtices, Régens en l'abſence du Roi. 437
Lord Protecteur Cromwel. 487
Lorn, province d'Ecoſſe. 690
Loſſie (la) riviére d'Ecoſſe. 703
Lothian, province d'Ecoſſe. 666. fertile & bien peuplée. *ibid.*
Loups détruits. 24. ils ſont communs en Ecoſſe. 708
Louter, (le) ſes propriétés & vertus. 655. 656
Lowlanders, Ecoſſois du plat païs, leur langage. 740. 741. 746
Lowther (Richard) ſes titres. 153
Lowther (le) riviére. 152
Lucius premier Roi Chrétien. 47
Ludlow, ville. 130
Lugderſale, ville. 156
Lumley (Charles) ſes titres. 162
Lundey, iſle. 56
Lutterworth, ville. 109
Luxford-lake, bras de mer. 67
Lyer oiſeau ſingulier de l'iſle de Hoy. 727
Lyme, ville & port. 67
Lyn, ville & port. 111

M.

MAcclesfield, ville. 53
Magaſin d'armes. 524
Magiſtrats d'Edinbourg. 672. 673
Maidſtone, ville. 90
Maidenhead, ville. 4
Mainland. *Voi* Pomona. 726
Maires, leur Cour. 616. 617
Maires de Londres & d'Yorc ont le titre de Lords. 160
le Lord Maire de Londres. 274. ſa grandeur, ſon autorité, ſes fonctions. 275. 282. ſon élection & la ſolemnité du jour qu'il entre en charge. 276. 277.
réponce d'un Maire de Londres à Jaques I. 15
Maiſon du Parlement d'Edinbourg, ſes chambres, ſes apartemens, ſon inſcription. 669
Maiſon de correction à Edinbourg. 672
Maiſons de Londres, leur commodité & propreté. 134. leurs incommodités. 135. raiſon pourquoi elles ſont legérement bâties. 136. ſont aujoúrd'hui bien aëriées. 317. boiſées, *ibid.*

Mai-

Maiſon de ville. *Voi* Guild-hall.
Maiſon de travail & de correction. 270. 271
Maiſon des Aſſiſes. 272. 273
Maiſons Royales, deux à Weſtminſter. 218
Maiſons de campagne Royales. 26
Maiſons de campagne de la Nobleſſe. 26
de Barkshire. 44
de Bedfordshire. 45
de Buckinghamshire. 46
de Cambridgshire. 50
de Cheshire. 53
de Cornoüaille. 56
de Cumberland. 59
de Darbyshire. 62
de Devonshire. 65
de Dorſetshire. 68
de Durham. 71
d'Eſſex. 74
de Gloceſtershire. 77
de Hampshire. 82
de Hartfordshire. 84
de Herfordshire. 86
de Huntingtonshire. 87
de Kent. 93
de Lancashire. 98
de Leiceſtershire. 100
de Lincolnshire. 104
de Middleſex. 106
de Monmoutshire. 108
de Norfolc. 112
de Northamptonshire. 115
de Northumberland. 119
de Nottinghamshire. 121
de Oxfordshire. 126
de Rutland. 128
de Shropshire. 130
de Sommerſetshire. 135
de Staffordshire. 138
de Suffolc. 141
de Surrey. 145
de Suſſex. 148
de Warwickshire. 151
de Weſtmorland. 153
de l'iſle de Wigt. 82
de Wiltshire. 156
de Worceſtershire. 158
de Yorcshire. 166
de Denbigshire. 174
de Mongommerishire. 177
de Brecknockshire. 177
de Carmardenshire. 179
de Glamorganshire. 180
Maître, Le Grand Maître. 532. 534
Maîtres des garderobes fixes. 537
Maître de la garderobe mouvante. *ibid.*
Maître des tentes & maître du jeu de paume, maître du jeu de boule, maîtres des bateaux de promenade. 538
Maître de la Chambre aux joyaux. 537
Maître des Comedies bals & maſcarades. 538
Maîtres du pont de Londres. 229
Maître des Cérémonies, créé par Jaques I. 483. à deux Officiers ſous lui. 538
Maître (Grand) de l'Artillerie.

lerie. 525
Maître des chiens de chaſſe. Maître Fauconnier. 439
Maître de la grande garderobe : Officiers & métiers qui dépendent de lui. 542
Maîtres de la Chancelerie, leurs fonctions. 594
Maître Canonnier. 525
Maître Jardinier. 538
Maladies à quoi les Anglois ſont ſujets. 323. 324. Maladie Epidémique ſous trois regnes. 324. 325
Malden, ville. 73
Malmsbury, ville. 155
Malpas, ville. 53
Man (iſle de) 60
Mancheſter, ville. 97
Maniére de juger les criminels. 604
Mannors (Jean) ſes titres. 127
Mansfield, ville. 121
Manufactures d'Angleterre. 328
Marbre, Carriéres de marbre nouvellement découvertes. 32. 54. 136. dans un promontoire d'Ecoſſe. 705
Marchandiſes du crû d'Angleterre. 328. celles qui viennent des Indes Orientales. 331
Marchez & boucheries de Londres. 200. Autres Marchez & poiſſonnerie. 201
Maréchal (le grand) 446. ſes fonctions, rang & droits. 447
Maréchal des cérémonies. 538
Marée qui monte & deſcend quatre fois en 24. heures. 67. Marées irréguliéres & contremarées dans les mers d'Ecoſſe. 631
Marguerite Reine femme de Henry VI. fait la guerre à Edoüard IV. eſt faite priſonniére avec ſon fils. 421
Marguilliers. 373
Marie I. Reine d'Angleterre fait couper beaucoup de têtes. 478. rétablit le Papiſme, fait brûler 4. Evêques & empriſonner Eliſabeth ſa ſœur, 479. perſecute les Réformés, épouſe le Prince d'Eſpagne, perd Calais. 480
Marie Stuart Reine d'Ecoſſe priſonniere dans l'iſle de Levin. 675
Marie. *Voi* Guillaume III.
Marine - Navi - office, ou bureau de la marine, les officiers qui y ſervent & leurs gages. 529. 530
Marlboroug (le Duc de) ſes exploits. 507
Marques de la Royauté. 429
Marr, province d'Ecoſſe. 695. abonde en diverſes denrées. 696
Marſley-Hill, Colline. 29. 85

Maſ-

Maſſacre de 200000. Anglois en Irlande. 485
Matelots 20000. ſubſiſtent ſur la Tamiſe. 14
Mathilde Princeſſe d'Angleterre & Imperatrice veuve, diſpute la Couronne d'Angleterre & ſe cache dans un cercüeil pour ſe ſauver. 461
Matraval, ville. 177
May (iſle de) en Ecoſſe. 735. ſon étenduë, & ce qu'elle produit. *ibid.*
Medecins Empiriques, communs à Londres, & pourquoi. 249
Médecins de la Reine (4) leurs gages. 539
Medway, (le) riviére. 15. 88
Megala, iſle d'Ecoſſe. 722
Membres du Parlement, leur nombre. 38. *& ſuiv.* ſervent à leurs propres frais. 565. doivent prêter les ſermens, donnent leurs voix ſur le champ, ſans conſulter leurs Villes, abjurent le Prince de Galles. 570. Membres de la Chambre Baſſe abſens volontairement ſont envoiez querir par un Sergent d'armes. 580. *& ſuiv.*
Menay (le) riviére. 172
Menteith, ville d'Ecoſſe. 679
Merche, ou Mers province d'Ecoſſe. 664
Merionetshire, province. 176
Mernock, iſle d'Ecoſſe. 716
Merns, province d'Ecoſſe. 695
Mers Britanniques, les Anglois en prétendent la Souveraineté. 521. Mers d'Ecoſſe. 630. *& ſuiv.*
Merſey (le) riviére. 51. 95.
Merton, Lac. 95
Meſſagers (40) leurs gages. 538. 539
Meſures d'Angleterre. 335. de la terre. 337. 338. Meſures receptives. 336. Termes de meſures particuliéres au commerce. 338. de poids. *ibid.*
Métaux. 23
Meurtres diſtinguez en trois ſortes. 619
Middleſex, province. 104
Middleton (Hugh) Chevalier honoré d'une ſtatuë. 199
Middlewich, ville. 53
Miel. 22. 78
Milanois & autres païs d'Italie reconquis ſur les François. 509
Milburnport, ville & port. 135
Milfordhaven, ville & port. 169. 181
Milices de Londres. 282. d'Angleterre. 525. 526. qui les fournit. *ibid.*
Milices d'Edinbourg. 673
Milices d'Ecoſſe quelles elles étoient autrefois, & ſur quel

quel pié les derniers Rois les avoient miſes. 753. détail des milices d'aujourd'huy, & leurs Officiers. 777
Millenaires. 312
Minchead, ville & port. 135
Mines d'étaim & de cuivre. 54
Mines d'Ecoſſe, de fer, de plomb, d'étaim, de cuivre, & autrefois il y en a eu d'argent & d'or. 646
Miniſtres, comment on les examine en Ecoſſe. 784. 785.
Miniſtres des Egliſes d'Edinbourg, leur nombre. 672
Mœurs des Anglois. 315. corrompuës par l'exemple de leurs derniers Rois Stuarts. *ibid.*
Moffet, ville d'Ecoſſe. 661
Moines de l'iſle de May promettent fertilité aux femmes qui iront en devotion à l'Egliſe de S. Adrien. 736
Momie. 124
Monarchie d'Angleterre eſt héréditaire. 440
Monk (le Général) Duc d'Albemarle. 488. fait remonter Charles II. ſur le trône. 489
Monkton, proche d'Edinbourg. 633
Monmouth, ville. 107
Monmoutshire, 106. a été une province du Païs de Galles. 170
Monnoie de la Grande Bretagne. 332. 333. Les monnoies ſe trouvant rognées ſont réformées dans un tems difficile. 500. 501
Monnouw (le) riviére. 107
Mont S. Michel. 54
Montacute, Montagne pointuë. 135
Montagnes de Cheshire. 51
Montagnes d'Ecoſſe. 638. de la province de Galloüai. 659
Montaguë (Charles) ſes titres. 97. 163
Montgommery, ville. 176
Montgommery (Roger Comte de) 129
Montgommery (Roger de) Norman. 176
Montgommeryshire, province. 176
Montroſs, ville & port d'Ecoſſe. 694
Monumens antiques. 27
Monumens à Londres. 228. *Voi* Pyramide.
Moor (Thomas) Chancelier d'Angleterre, eſt décapité. 477
Morpeth, ville. 119
Moruë qui ſe pêche en Ecoſſe, eſt bonne & en abondance. 652. les principaux endroits où on la pêche. 653
Mountsbay. 54

Muck, isle d'Ecosse, son étenduë. 719
Mulgrave, château. 165
Mull, isle d'Ecosse, son étenduë, ses baies, ce qu'elle produit. 712
Muraille de 27. lieuës, nommée la muraille des Pictes. 18. 32
Murailles de Londres. 214
Murailles d'Edinbourg. 672
Murray, province d'Ecosse. 702. païs beau, & abondant. *ibid.*
Musæum Ashmoleanum à Oxford. 124
Musæum Balfurianum à Edinbourg. 671
Musiciens, leurs gages. 539
Musselburg, ville & port d'Ecosse. 666. 673
Myrtoo, Lac singulier en Ecosse. 632

N.

NAdder (le) riviére. 154
Nairn, ou Nairne, ville d'Ecosse. 703
Nairne (la) riviére d'Ecosse. 702. son Cours. 703
Namur assiégée deux fois, & prise. 503
Nantwich, ville. 53
Naseby, ville. 114
Negoce fort estimé en Angleterre. 355
Neiges long-tems sur la terre en Ecosse. 629
Nen (le) riviére. 101
Ness (le) riviére d'Ecosse. 705
Netherbow, maison de la monnoie à Edinbourg. 671
Nevil (George) 108
Newark, ville. 121
Newbery, ville. 43
Newboroug, ville. 171
Newcastle, ville. 116. où il se fait un grand negoce de charbon. 117. le feu y brûle toûjours pendant six mois. *ibid.*
Newmarket, bâti par Charles II. 26
Newport, ville. 81. 108
Newport (François) ses titres. 130
Newport-Glascow, port d'Ecosse. 684
Newton, ville. 180
Nith (le) riviére d'Ecosse. 660
Nithsdale, province d'Ecosse. *ibid.*
Nobles, leur différence en Angl. 343. leurs titres, degrés d'honneur, & nombre. 343. *Voi* Rang & Famille.
Nobles d'Ecosse, leur liste. 763. —— 768
Noblesse riche. 345. 355. Petite Noblesse. 350. moins respectée en Angleterre qu'ailleurs. 353. sur tout quand elle n'est pas riche. *ibid.* ne déroge point en négociant. 354

No-

Nobleſſe d'Ecoſſe, les rangs qui la diſtinguent. 787
Noël (Batiſte) ſes titres. 103
Nonce du Pape receu à Londres ſous Jaques II. 496
Nonconformiſtes. 311. leurs lieux d'aſſemblée à Londres. 193. 217. leur diſcipline. 313. Loix faites contre eux. 314. careſſez par Jaques II. 495
Norfolc, province. 109
Normandie ſujette à l'Angleterre, combien de tems. 438
Normans conquierent l'Angleterre. 7. ſont conquis à leur tour par les Anglois. 460. 520. à qui il ne reſte de cette conquête que quatre petites iſles. 520
North-Allerton, ville dont le Pr. El. d'Hanover eſt Vicomte. 163
Northampton, ville brûlée & promtement rebâtie. 113
Northamptonshire, province. *ibid.*
Northumberland (Duc de) Vicomte de Falmouth, Baron de Pontefract. 56
Northumberland (le Duc de) eſt puiſſant ſous le regne d'Edoüard VI. 477. Il marie ſon fils avec Jeanne Grey. 478. *Voi* Edoüard VI. Il eſt décapité. 478
Northumberland, province. 115. où il y a des mines de charbon & de plomb. *ib.*
North-Ronalſa, iſle Orcade, ſon étenduë. 730
Nort-Viſt, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë, & ce qu'elle produit. 711. 712
Nortwich, ville. 53
Norwich, ville. 110. bien peuplée. 111. il s'y fait un grand commerce. *ibid.* ſa ruine & ſon retabliſſement. 110
Nottingham, ville. 120
Nottinghamshire, province. 120
Nourriture des Anglois. 317
Nyd (le) riviére. 159

O.

Oak (Royal) ou Chêne Royal. 137
Oakham, ville. 127. Coutume d'y mettre un cheval à l'amende. 128
Offices d'embas & leurs Officiers. 533. autres Officiers leurs gages. *ibid.*
Offices & Officiers des Cours de Juſtice, leur grand nombre eſt fort préjudiciable. 597
Officiers du bureau de la monnoie dans la Tour de Londres. 223. du bureau de la poſte generale. 342
Officiers de la Tour. 226.

Officier de la p rte. 227
grands Officiers de l'Etat. 346. quels ils ſont, leur nombre & leur rang. 441
Officiers particuliers de la Reine comme Bibliothecaire, Hydrographe, Poëte, Peintres, Notaire public &c. 539
Officiéres de la Chambre ou la Reine couche. 540
Officiers hauts & bas des Ecuries de la Reine. 541. 553
Officiers de la Reine independans. 541. *& ſuiv.*
Officiers des Gardes à cheval, leurs rangs. 546. des Gardes à pié, leurs rangs. 547
Officiers qui gouvernent Edinbourg. 672. *& ſuiv.*
Officiers de Juſtice d'Ecoſſe ont ſouvent changé. 772
Offrandes de la Reine & les jours qu'elles ſe font. 549
Oies de mer, où font leurs œufs & comment ils écloſent. 731
Oiſeaux abondent en Ecoſſe. 641
Old-Sarum, ville. 156
Orange (le Prince d') paſſe en Angleterre avec une flote. 497
Orateur de la Chambre des Seigneurs eſt le Chancelier. 566
Orateur des Communes quand eſt choiſi. 567. ſes fonctions. 568
Oratoi e de la Reine. 547. 550. ceux qui le ſervent. 550
Orcades, ou *Orkney*, iſles d'Ecoſſe. 725. leur nombre. *ibid.* ſont bien peuplées, les habitans ſont ſains & robuſtes; il n'y a point d'arbres, ou peu, ce qu'elles produiſent. 730. Rois des Orcades, & leurs autres Seigneurs. 731. leurs habitans. 746
Ordination. 367. 368. 369
Ordre militaire eſt compoſé de 4. Corps. 543. le nombre & les fonctions de chaque corps, leurs gages, leurs armes &c. *ibid. & ſuiv.*
Ordre de la Jarretiere, ſon ancienneté. 348. ſon ſeau, & ſes Officiers. 349. feſtins des inſtallations. *ibid.* Potentats qui l'ont receu. 350
Ordres de Chevalerie d'Ecoſſe. 787. 788
Ordres dans l'Egliſe Anglicane. 367. formalités pour entrer dans les Ordres. 368
Ordres divers des Sociétés des gens de Juſtice. 247
Original de la Proteſtation des Bohémiens contre le Concile de Conſtance, pour

pour avoir brûlé Jean Hus & Hierôme de Prague, gardé à l'Univerſité d'Edinbourg. 671
Origine des Anglois. 285
Ormond (le Duc d') ſes autres titres. 177
Oronſa, iſle d'Ecoſſe. 717
Os de ſeche ſe trouvent en Ecoſſe, leur uſage. 657
Osborn (Thomas) ſes titres. 163. 165
Ouſe, riviére de Norfolc. 16
Ouſe, riviére d'Yorc. *ibid.* & 158
Orford, ville. 141
Oxford, ville. 122
Oxfordshire. 122

P.

PAbbay, iſle d'Ecoſſe. 722
Pages, ſorte d'Officiers de la Chambre de la Reine, leurs gages. 537
Pages of the Backſtairs, leurs gages. 541
Pairs d'Angleterre. 343. d'Ecoſſe & d'Irlande. 346
Paix de Ryſwyck. 503
Palais de S. James à Londres. 204
Palais Royal n'eſt point ſujet à d'autres juridictions qu'à celle du Palais. 534
Palatine, *Voi* Branche.
Palais d'Edinbourg, ſa deſcription. 666
Panchans des Anglois. 291
Papa-Stronza, iſle Orcade. 729
Papa-Weſtra, autre iſle Orcade. *ibid.*
Papauté & Eſclavage ſe donnent la main. 432
Pape, l'indigne pénitence qu'il ordonne à Henry II. 463. met le Royaume d'Angleterre à l'interdit pour un leger ſujet, & fait chaſſer Jean ſans terre. 464. excommunie Henry VIII. & met ſon Royaume à l'interdit. 475
Papiſtes, ou Catholiques Romains impérieux. 312. Loix contre eux. 312. 313
Paquebots, quand & d'où ils partent. 341. pour les Indes Occidentales. 342
Parc du palais d'Edinbourg. 669
Parcs de Londres. 204
Parjure eſt trop legérement puni. 425
Parlement de la Grande Bretagne, ſa conſtitution. 561. addition des Deputés d'Ecoſſe. *ibid.* ſa deſtination, & quand il s'aſſemble. 562. 563. le pouvoir de le convoquer ou diſſoudre reſide dans le Souverain. 563. ce que la Reine pratique en recevant l'Orateur des Communes, & en aſſiſtant

tant aux ouvertures des Parlemens. 568. 569. Ensuite elle y assiste souvent incognito. 569. Ajournement, prorogation & dissolution du Parlement, ce que signifient. 585
Parlemens triennaux. *ibid.* comment certains procès criminels s'y instruisent & s'y jugent. 589. leur pouvoir. 591
Parlement d'Ecosse, son pouvoir & ses prérogatives. 750. retranchez sous les derniers regnes. 751. *& suiv.* pompe de ses Séances. 759. 760. Changemens faits depuis l'Union des deux Royaumes sous Jaques VI. & I. d'Angl. 753
Paroisses & Eglises de Londres. 193
Paroisses d'Ecosse, leur nombre. 782
Parret (le) riviére. 131
Partis différens qui sont en Angleterre. 375. ce que le Roi doit faire pour ou contre. 381. raisonnemens pour & contre la contrariété des partis. 381. 382
Pasley, ville d'Ecosse. 687
Pasteurs nouvellement établis, leurs devoirs. 371. D'où ils tirent leurs revenus. 372
Paston (Guillaume) ses titres. 111
Patrons d'Eglises. 370
Paulet ou Pawlet (Charles) ses titres. 80. 154. 155
Paulet (Comte) ses autres titres. 135
Pauvres Chevaliers de Windsor. 350
Paye des Officiers de la marine & des matelots. 528. 529
Peak, ville. 60
Peebles, ville d'Ecosse. 664
Pembroke, ville. 181
Pembrokeshire, province. 180
Pêches d'Ecosse capables d'enrichir le Royaume. 649. *& suiv.*
Pendennis, château. 56
Penreth, ville. 59
Pensance, ville & port. 56
Pentland-Hills, Montagnes d'Ecosse. 639
Penypost, ou Poste d'un Sou, dans Londres. 205
Perkin veut passer pour Richard Duc d'Yorc, est reconnu en France & en Ecosse, & pendu à Tiburn. 473
Perles d'Ecosse, où elles se pêchent. 656. usage des petites perles dans la médecine. 656. 657
Peterboroug, ville. 114
Perth, ville d'Ecosse, & port. 692
Perthshire, province d'Ecosse.

coſſe. 692
Peter-head, ville & port d'Ecoſſe. 700
Pevenſey, ville & port. 148
Pictes. 4. 739. ont été poſſeſſeurs d'une partie de l'Ecoſſe. 755
Pierpont (Evelyn) ſes titres. 67
Pierre fragile nommée *Elf arrowheads*, ſes ſingularités. 696
Pierre de 36. piés, où il y a un trou & un lit taillé. 727. 728
Pierres figurées, aux Orcades. 731
Pierres prodigieuſes. 27. pierres ſinguliéres. 32. belles pierres. *ibid.* pierres à aiguiſer. 702
Pierres grandes, au nombre de 39. élevées & poſées d'une façon ſinguliére. 711
Pierreries qui ſe trouvent en Ecoſſe. 647. 648
Pilier érigé en trofée, en Ecoſſe. 704
Pilori, ſupplice leger pour de grands crimes. 426. eſt commun. 613. 614
Places de Londres qui ſont belles. 197. places agréables autour de Londres. 144
Places fortes dans quelques iſles d'Ecoſſe. 711
Plaids, étoffes de laine d'Ecoſſe. 643
Plim (le) riviere. 64
Plimouth, ville & port. *ib.*
Pluralité des bénéfices a un bon & un mauvais côté. 372
Poids d'Angleterre. 335
Pointe du Lezard. 54
Poiſſons qui ſe trouvent en abondance dans l'Ecoſſe. 653
Poiſſons particuliers aux Orcades. 731
Poitevins en grand nombre, ſous Henri III. en Angleterre. 36
Pollac, anguille delicate d'Ecoſſe. 683
Polleſworth, ville. 150
Pomona, ou Mainland, iſle Orcade, ſon étenduë, ſes mines, ports & ville. 726
Ponts. 26. Pont de Londres, ſes dimenſions. 228
Pontefract, ou Pomfret, ville. 162
Pontpool, ville. 108
Pool, ville & port. 67
Ports d'Angleterre. 9
Port de Falmouth. 54
Portland, iſle. 68
Port-Patrick, ville & port d'Ecoſſe. 659
Portraits de tous les Rois d'Ecoſſe ſont dans la gallerie du palais d'Edinbourg. 668
Portſey, iſle. 80
Portſmouth, ville & port. *ib.*
Poſtes. 339. bien réglées. 340.

340. à peu de frais. *ibid.*
jours de poſte. *ibid.*
Poſtulant pour un bénéfice, comment eſt examiné, pourveu, & mis en poſſeſſion. 370. 371
Potteril (le) riviére. 58
Poudres, jour ou conſpiration des poudres. 482
Pourſuivans au Collége des Hérauts d'armes. 256
Pouvoir légiſlatif en qui réſide. 428
Pouvoir arbitraire détruit les Royaumes & les ſujets. 434. raiſons d'un Auteur Anglois contre ce pouvoir. 376. *& ſuiv.*
Powis-land (le Prince de) 177. 186. 188
Presbytériens. 311. 312. gouvernement Presbytérien en Ecoſſe. 785
Préſéance entre les Nobles & les Députés d'Angleterre & d'Ecoſſe réglée par l'Union. 788. 789
Préſentation aux bénéfices d'Angleterre. 369
Préſident du Conſeil d'Etat. 444. 558
Preſſez à mort, leur condamnation & leur ſupplice. 613
Preſtain, ville. 183
Preſton, ville. 98
Preſton-Pans, ville & port d'Ecoſſe. 666
Priéres annuelles au ſujet de l'embraſement de Londres. 334
Princes fils d'Edoüard III. leurs noms & titres. 467
Prince des Aſturies, fils aîné des Rois d'Eſpagne. 438
Prince George. *Voi* George.
Prince de Galles, fils aîné d'Angleterre. 51. ſes autres titres & ſes revenus. 439. la maniére dont ſe fait ſon inveſtiture de la Principauté. *ibid.*
Prince de Galles, né ſous Jaques II. 496. proclamé Roi d'Angleterre à S. Germain en France. 504
Princeſſes filles d'Angl. 439
Princes Catholiques. *Voi* Proteſtant.
Printems en Ecoſſe. 629
Priſons de Londres. 272
Priſonniers à la Tour de Londres, ce qu'ils paient pour leur entrée. 226
Priſonnier pour crime qui avoüe, ou qui nie, comment on procéde contre lui. 605. *& ſuiv.*
Priviléges de la grande Nobleſſe. 346. 347
Privilége du Clergé, ce que c'eſt. 609
Priviléges des Bourgeois de Londres. 210
Priviléges & pouvoir du Parlement. 586. 591
Priviléges des Membres du Parlement. 590
Procédures pour juger les

criminels. 605
Proclamation du Souverain non fondée en Droit, eſt invalide. 558
Productions des mers, des lacs & des rivières d'Ecoſſe. 648
Profetie de Cadwallader accomplie en Henri VII. 190
Profetie de Banquho. 691
Profondeurs ſinguliéres. 29. 303
Profuſion de vivres autrefois à la Cour d'Angleterre. 531
Promenades couvertes à Londres. 205
Propreté des Anglois. 291
Proteſtant, Royaume Proteſtant gouverné par un Prince Catholique ne peut être en ſureté. 505. 516
Proteſtation des Bohémiens. *Voi* Original.
Provinces, 40. en Angleterre. 37. 38. 39. *& ſuiv.* leurs deſcriptions. 41
Provinces d'Ecoſſe, leur liſte. 627. *& ſuiv.*
Prym (Monſieur) raſſemble les régîtres de la Tour de Londres. 226
Puits extraordinaires. 29. 30. où l'on entend du bruit. 114. 633. où il y a flux & reflux. 152. Puits d'eaux medecinales en Ecoſſe. 634. Puits de Ste Catherine proche d'Edinbourg. 635
Punch, breuvage Anglois. 319
Punitions Eccléſiaſtiques. 622. *& ſuiv.*
Purbeck, iſle. 68
Puritains. 311
Pyramides par rang. 28
Pyramide à Londres. 228. piéce hardie, ſa deſcription, & ſes inſcriptions. 230. *& ſuiv.*

Q.

QUakers, Trembleurs. 312. leurs ſuperſtitions. 313
Quarter-Seſſions. 604
Quatre Tems (les) 367
Queenboroug, ville. 94
Querelles entre les Anglois. 294
Queſtion ou torture n'eſt point en uſage en Angleterre. 615

R.

RAby caſtle, ville. 70
Radnor, ville. 182
Radnorshire, province. *ibid.*
Raillerie d'un Ambaſſadeur d'Eſpagne qui n'avoit point veu le Soleil en Angleterre. 12
Raleigh (le Chevalier) eſt décapité. 481. 483
Ramſey, ville. 87

Rangs & ſéances des Seigneurs du Parlement dans leurs Chambres. 567
Rangs d'honneur qui s'obſervent parmi la grande Nobleſse & leurs Fils. 345. parmi la petite Nobleſse. 355
Rangs d'honneur entre la Nobleſse & le commun peuple. 356
Raſay, iſle d'Ecoſſe. 715
Ratcliff (François) ſes titres. 165
Rats, mangent les blés d'une iſle, & les habitans meurent de faim. 719
Raz de Portland. 68
Reading, ville. 42
Receveurs de l'Echiquier. 556
Recorder, magiſtrat de Londres. 278, 280
Recteur & Vicaires Eccléſiaſtiques. 367. 373
Reek (le) riviére. 99
Réformation de la monnoie en Angleterre. 334.
Réformation de l'Egliſe Anglicane. 304. comment on y proceda. 305
Réfugiez François bien receus & aſſiſtez par les Anglois. 296
Régent de France le Duc de Bedford; Regent d'Angl. le Duc de Gloceſter, établis par Henry V. 469
Régitres de Londres s'envoient à la Tour. 225
Reguelice. 22
Reine de la Grande Bretagne. *Voi* Anne. ce qu'elle poſſede en Europe, 418. En Amérique. 521. en Aſie & en Afrique. *ibid.* dans l'iſle Ste Helene. 522
Reines de famille étrangére, comment reſpectées & dotées. 438
Religion des Anglois. 303. par qui la foi Chrétienne leur a été portée. *ibid.* ils retombent dans le paganiſme. 304. qui eſt enſuite détruit. *ibid.*
Renfrew, ville d'Ecoſſe. 687. donne le titre de Baron au Prince d'Ecoſſe. *ibid.*
Repas des Anglois. 318
Reproches que les Anglois ſont difficiles à gouverner, mal fondé. 380
République d'Angleterre change 2. fois de forme. 487
Reſpect qu'on rend au Roi. 431
Revenu annuel des terres. 37. des maiſons non loüées avec les terres. *ibid.*
Revenus des bénéfices d'Angleterre. 372
Revenus du Roi de la Grande Bretagne. 431
Revenus de la Reine en détail

tail. 553. *& suiv.*
Revenus extraordinaires, selon les tems. 554
Revenus de la Couronne d'Ecoſſe, en détail. 774
Reveuë des Membres de la Chambre des Communes du Parlement. 580
Ribble (la) riviére. 95
Ribcheſter, ville. 98
Rich (Edoüard Henri) ſes titres. 102. 149
Richard Duc d'Yorc victorieux 83. arme contre Henry VI. 469. eſt Chef de la faction d'Yorc ou de la Roſe blanche, eſt tué dans une bataille. 470
Richard I. Cœur de Lion ſe ſignale dans la Terre Sainte. 463. eſt arrêté en Allemagne, gagne une bataille en France, & y eſt tué à un ſiege. *ibid.*
Richard II. ſe laiſſe gouverner par ſes Favoris, réſigne ſa Couronne, eſt rélégué & aſſaſſiné. 468
Richard III. le Néron d'Angleterre. 472. eſt de la Branche de Lancaſtre, ſon regne, eſt tué en une bataille. 472
Richemond, ville. 162
Richemont, grand bourg. 144
Ripley, ville. 164
Rippon, ville. 161
Rites de l'Egliſe Anglicane. 311
Rivel, ville d'Ecoſſe. 661
Riven, ville d'Ecoſſe. 704
Rivers (le Comte) Vicomte de Colcheſter. 73
Riviéres d'Angleterre 14. petites riviéres de Staffordshire. 136. de Suffolk. 139. de Surrey. 142
Riviéres d'Ecoſſe. 635
Robert Comte de Leiceſter. 100. Cette dignité eſt ancienne. *ibid.*
Roc de S. Vincent qui produit le criſtal. 133
Rochford, ville. 73
Rocher de Mounts-bay ſe peut remuer. 28. Rochers ſinguliers. 32
Rocheſter, ville. 90
Roden (le) riviére. 129
Rodrigue Roi de Galles partage mal à propos ſon Roiaume. 186
Rogneurs de monnoie, regardez comme coupables de haute trahiſon. 612
Roiaumes d'Angl. Ecoſ. & Galles. 5
Rois Bretons. 3
Roi de la Grande Bretagne Chef de l'Egliſe. 431. ne reconnoît que Dieu au-deſſus de lui. 432. ne donne la préſéance qu'à l'Empereur. 433. liſte de la ſucceſſion des Rois. 449
Rois qui ont été fameux. 433

Rois peuvent être puiſſans ſans un pouvoir arbitraire. 434. ceux qui regnent par la douceur ſont heureux. 436
Rois mineurs. 436
Rois d'armes. 255. 256
Rois Normans d'Angleterre. 458
Rois d'Ecoſſe, leur pouvoir. 749. leur ſucceſſion. *ibid.* leur prérogative & celle du Parlement. 750. leur liſte. 755. 756
Romains deſcendent dans la Gr. Bretagne. 3
Roña, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë. 719
Roſe Rouge (la) 468. Roſe rouge & Roſe blanche, deux factions. 470
Roſemond, Concubine de Henri II. empoiſonnée. 125
Roſs, province d'Ecoſſe. 705
Rotheram, ville. 164
Rouſa, iſle Orcade, ſon étenduë. 729
Routing-well puits ou l'on entend du bruit avant les tempêtes. 633
Roxburg, bourg d'Ecoſſe. 662
Royſton, ville. 84
Ruës de Londres. 197
Ruglen, ville d'Ecoſſe. 685
Rum, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë. 715
Ruſſel (Edoüard) ſes titres. 141
Rutland, province. 127
Rumney ville des cinq ports. 92
Rumney (le) riviére. 107
Ruſſel (Milord) eſt decapité. 491
Ruſſel Comte d'Orford, Amiral, gagne la bataille de la Hogue. 502
Rye (la) ville & port. 147
Rygate, ville. 143

S.

Sackville (Lionnel Cranfield) ſes titres. 66. 104
Sacre du Roi. 429
Sacriſtain. 374
Sacriſtie, elle élit les Officiers des Egliſes paroiſſiales. 373
Sacs de laine ſur quoi s'aſſied une partie des Seigneurs du Parlement. 566. 567
Safran. 22. 71. 74. 109
Saint Aidan, un des Apôtres d'Angleterre. 120
S. Albans, martir. 83
S. Albans ville & abbaïe. 83
S. André, ville d'Ecoſſe. 676
S. Aſaph ville & Evêché. 175
S. Cohus Inch, iſle d'Ecoſſe. 737
S. Davids, ville & Evêché. 182

S. Edmund le martir. 140
S. Columbus, isle d'Ecosse, ou sont les tombeaux de 40. Rois d'Ecosse & de 4. d Irlande. 717. 318
S. Edmundsbury, ville ainsi nommée du nom d'Edmund le martir. 140
Ste Heléne. 81
S. Jean (Paulet) ses titres. 103
S. Johnstown, ville & port d'Ecosse. 692
S. Ives, ville. 87
S. Kilda isle d'Ecosse entourée de rochers. 722. ses habitans sont Protestans sobres & devots. *ibid.*
S. Noots, ville. 87
S. James, maison Royale. 218
Sales publiques. 25. 80
Sales ou Hôtels des Corps des métiers. 239
Sale de Westminster, sa description. *ibid.* est bâtie par Guillaume II. 459
Sales de Lambeth & de Middle-temple magnifiques. 242
Sales des Colléges. *ibid.*
Sale de l'Université d'Edinbourg. 671
Salisbury, ville & Evêché. 154
Salpêtre. 23
Salwarp (le) riviére. 157
Sanchar, ville d'Ecosse. 660
Sanda, isle Orcade, son étenduë. 728
Sandham, ville & baie. 81
Sandrera, isle d'Ecosse. 722
Sandwich, ville & un des Cinq ports. 91
Sang Breton. 55
Sardines, leur pêche. 54
Savans Anglois du tems passé. 300. ce qui contribuë à faire beaucoup de Savans en Angleterre. 302
Savans de l'Université d'Edinbourg. 670. de l'Academie du vieux Aberdeen. 697. de l'Academie du nouveau Aberdeen. 699
Saumons, leur pêche en Ecosse. 651. il y en a beaucoup, on en transporte, & il s'en peut faire un grand trafic. 652
Savoie (la) palais où les François ont une Eglise Episcopale. 218. 219
Savoie, le Duc de Savoie & le Prince Eugéne de Savoie, grands guerriers & victorieux. 508. 509
Savoie. *Voi* Branche.
Saxons Anglois, ou Anglo-Saxons, leur origine. 47.
Saxons remontent sur le trône d'Angleterre, 426. deviennent une même nation avec les Danois. *ibid.*
Scaliger s'est trompé dans les caractéres qu'il a donnez aux Anglois. 303
Scalpa, isle d'Ecosse, son etenduë. 719

Scar-

Scarboroug, ville & port. 161
Scarsdale, valée. 6
Schaftsbury, ville. 67
Scheffields (Jean) ſes titres. 45. 165
Schepey, iſle. 94
Schomberg (le Maréchal de) 497. eſt tué au paſſage de la Boyne. 502
Sciences cultivées par les Ecoſſois. 747
Scilly, iſle. 57
Scoon, ville d'Ecoſſe. 693
Scots, anciens Scots, leurs qualités. 691
Scout, oiſeau particulier de l'iſle de May. 735
Séchereſſes dangereuſes. 13
Secretaires d'Etat, leur rang. 346. il y en a deux principaux, 559. leurs fonctions, *ibid.* pour les affaires étrangeres chacun à ſa province. *ibid.* leurs appointemens, leur rang, leurs Sous-Secretaires & Clercs. 560
Secretairie. 560
Seigneurs de Terres Seigneuriales y font tenir leurs Cours. 617. dequoi elles connoiſſent & quand elles tiennent. 618
Sel. 19. 53. 131
Selkirk, Comté en Ecoſſe. 664
Sénéchal (grand) d'Angleterre. 441. ſes titres, ſes fonctions, ſon rang. 442
Sergens en Droit, ſont les Docteurs. 344
Serment de Suprémacie. 369
Serment contre la Simonie. 370
Serment eſt trop legérement déféré. 425. Souvent violé. 599
Serviteurs. *Voi* Loix.
Seſſions, Cour des Seſſions, ou Juges de Paix. 599
Seſſions d'Ecoſſe. 770
Sevenoke, ville. 92
Severne, riviére. 15. 74. 169
Seur (la) fameux Statuaire. 221
Sewers ſervent la Reine à table. 536
Seymour (Charles) ſes titres. 132
Shapinsha, iſle Orcade, ſon étenduë. 728
Sheals, ville & port. 70
Sheffield, ville. 164
Sherborn, ville. *ibid.*
Sherburn, riviére. 149
Scherifs & Sous-Scherifs Magiſtrats de Londres. 279. & des autres provinces. 615. leurs fonctions, par qui ils ſont élus, leurs Cours & le tems où ils les tiennent. 615. 616. Sous-Sherifs. *ibid.*
Shetland (les iſles de) *ultima Thule*, froid climat; on y voit lire toute la nuit, leurs marchés, elles n'ont point de correſpondance

avec les autres païs, dépendans d'Ecoſſe, ce qu'elles produiſent. 734. 735. les habitans ſont Proteſtans. 735. 746
Shire, ſa ſignification. 40
Shrewsbury, ville. 129
Shropshire, province. *ibid.*
Simples. 22. 124
Situation d'Ecoſſe. 626
Skie, iſle d'Ecoſſe, ſon giſement, en quoi elle abonde. 709. 710
Soa, iſle d'Ecoſſe. 722. ſes habitans ſont pauvres, robuſtes, ſujets à la lépre. 723. ils n'ont que deux cordes en commun pour grimper ſur les rochers, & y prendre des oiſeaux & leurs œufs. 724
Société Royale par qui fondée & où s'aſſemble. 251. ſes découvertes. *ibid.* nombre & qualité de ſes Membres, le tems & lieu de ſes aſſemblées, & ſon gouvernement. 252
Sociétes pour la recréation, à Londres. 202
Sodomie en horreur chez les Anglois. 316
Soleil. *Voi* Raillerie, & Hoy, iſle.
Solemnité de l'aſſemblée du Parlement. 565
Solway Frith, bras de mer d'Ecoſſe. 660
Sommers (Milord....) ſes titres. 158
Sommerſet (le Duc de) cle d'Edoüard VI. & P
teſteur du Royaume. 4
Somerſetshire, provin
1
Sommerſethouſe, maiſo
Royale. 21
Sophie Princeſſe d'Hanove
premiére Princeſſe Pro
teſtante du ſang Roia
d'Angleterre. 514. le
Princes ſes Enfans. 515
Sorciers & Sorciéres à Lancaſtre. 96
Sorlingues, iſles. 56
Soulisker, iſle ou rocher d'Ecoſſe. 720
Source qui a flux & reflux. 29
Sources d'Ailweſton, l'une douce l'autre ſalée. 31. chaude & froide. *ibid.* neuf Sources dans un rocher. *ibid.* Autres Sources voiſines, d'eau douce & d'eau ſalée. 150
Source medecinale qui guerit tous les maux, dans l'iſle d'Ila. 713
Source en Ecoſſe dont l'eau ſe petrifie & la pierre fait de bonne chaux. 633. autre ſource ſemblable dans une des iſles. 716
Souterrains qui paroiſſent être des tombeaux, & d'autres encore. 29
Souterrains dans l'iſle de Skie de 7. milles de longueur. 710. dans l'iſle d'Ila.

d'Ila. 713
Southampton, ville. 78
South-Ronalsa, isle Orcade, son étenduë. 728
South-Vist, isle d'Ecosse, son étenduë, son lac, qualités de ses habitans. 712
Southwark, ville qui sert de fauxbourg à Londres. 143
Souveraineté du Roi d'Angleterre, jusqu'où s'étend. 429. 430. 435
Souveraineté du Roi d'Ecosse. Different là-dessus. 757. raisons de part & d'autre, *ibid. & suiv.*
Sow (le) riviére. 137
Spencer (Charles) ses titres. 70
Sperma ceti, se trouve en Ecosse. 657
Spey (le) riviére d'Ecosse, son Cours. 637. 703
Spithead. 81
Stafford (le Comte de) est décapité. 485
Stafford, ville. 137
Staffordshire, province. 136
Stamford, ville. 103
Stanhop (Philippe) 62
Stanley (Jaques) Seigneur de l'isle de Man, & ses autres titres. 61
Statuës en Angleterre. 221. celle de Charles I. comment conservée. *ibid.* deux de Charles II. 222
Statuës de la bource de Londres. 237. 238
Sterlin ou Sterlingshire, province d'Ecosse. 679
Sterling, ville d'Ecosse. *ibid.* il y a un Château & un Gouverneur, sa description. 680
Steward de la Maréchaussée. 535
Stonar, ville & port. 94
Stone-Heng. 27
Stones, ville. 105
Stoure (la) riviére, Petite Stoure, autre riviére. 71
Stowmarket, ville. 141
Stranrawer, ville d'Ecosse. 659
Strathbogy, Baronnie en Ecosse. 701
Strathern, province d'Ecosse. 678
Strath Erric, lac singulier d'Ecosse. 631
Strathawin, ville d'Ecosse. 701
Strath-yla, territoire en Ecosse. 701
Strath-Navern, province d'Ecosse. 707. il n'y a que des bourgs & villages. 708
Stretham, ville. 144
Stroma, isle d'Ecosse. 725
Stronsa isle Orcade, son étenduë. 728
Stroud, ville. 77
Stroud (le) riviére. 75
Stuarts, leur famille. 481. le premier Prince qui prit ce nom, & de qui est des-

deſcenduë la famille Royale. 691
Sturbridge, ville. 158
Succeſſion à la Couronne d'Angleterre. 440. Succeſſion des Rois. 449. eſt réglée aujourd'hui dans la ligne Proteſtante, premiérement en faveur de la Maiſon d'Hanover, pour toute la Grande Bretagne unie. 505. 509. *Voi* Branche.
Sudbury, ville. 141
Suffolc, province. 138
Suif abonde en Ecoſse. 643
Sunderland, ville. 70
Supplices qui ſont pratiquez en Angleterre. 611. *& ſuiv.*
Suppliciez peuvent être enterrez en terre ſainte. 613
Surrey, province. 142
Suſsex, province. 145
Sutherland, province d'Ecoſse. 706
Sutton (Monſieur) fondateur de l'hôpital de Sutton, ſes mœurs & ſa pompe funébre. 264. ſon anniverſaire. 265
Swal (le) riviére. 159
Swanſey, ville. 180
Swenon Roi Danois ravage l'Angleterre. 454. 455. meurt. *ibid.*
Synagogue à Londres. 218
Synodes d'Ecoſse, leur nombre. 782. Synodes provinciaux. 785. Synodes nationaux, de qui ſont compoſez. 786

T.

TAble ronde. 80
Tailles de l'Echiquier. 556
Talbot (Thomas) ſes titres. 130
Talc ſe trouve en Ecoſse. 646
Tallard (le Maréchal de) priſonnier en Angleterre. 507
Tame, ville. 126
Tapiſseries, la mode s'en paſse, & l'on boiſe. 317
Tavanſay, iſle d'Ecoſse, ſon étenduë. 722
Tave (la) riviére. 179
Taunton, ville. 135
Taw, riviére. 65
Tay, riviére d'Ecoſse. 635. a une cataracte. 636. Tay, lac d'où elle ſort. 692
Tayn, ville & port d'Ecoſſe. 607
Teith (le) riviére d'Ecoſse. 679
Tees (le) riviére. 159
Tempérament des Anglois. 290
Temples, les deux Temples. 244. leur fondation & à quoi ils ſervent maintenant. *ibid.* leur Egliſe où il y a des effigies de Chevaliers Templiers. 245

Tems changeans. 13
Terraſſe de Windſor. 43
Terre à pipes. 69
Terre à foulon en Ecoſſe. 646
Terroir de l'Angleterre. 18. d'Eſſex. 71. eſt fort bon en pluſieurs iſles d'Ecoſſe. 651
Teſmoins trop facilement admis. 427
Teſt, riviére. 78
Teſtament de Charles Roi d'Eſpagne au profit du Duc d'Anjou. 504
Tewksbury, ville. 76
Textalon, château en Ecoſſe. 675
Thame (la) riviére. 122
Thamiſe (la) riviére, ſon cours. 14. eſt formée de la Thame & de l'Iſis. 122
Thanet, iſle. 94
Theatre d'Oxford. 124
Thetford, ville. 110
Thryn (le) riviére. 109
Thurſo, ville & port d'Ecoſſe. 707
Thyane (Thomas) Vicomte de Weymouth. 67
Tilbury Fort. 74
Timbalier, ſes gages. 539
Tine, riviére. 16. 70. ſon pont de pierre. 71
Tire-jy, iſle d'Ecoſſe, ſon étenduë. 715
Titres de Sa Majeſté Britannique. 522
Titres des Grands d'Angleterre. 344
Tiviot (le) riviére d'Ecoſſe. 663
Tiviotdale, province d'Ecoſſe. 662
Tivy (le) riviére. 169. 178
Toiſon d'Or (Ordre de la) 26
Tombeau de Vortimer. 33
Tone (la) riviére. 131
Topsham, ville & port. 64
Tor (le) riviére. 131
Torbay, baie. 65
Torrington, ville. 64
Torture, queſtion non pratiquée en Angleterre. 31
Tour de Londres, on y fabrique la monnoie, les archives y ſont. 222. ſert d'arſenal. 524
Tourbes. 95
Towceſter, ville. 114
Tremblement de terre, ſon effet. 28
Towy (le) riviére. 178
Trahiſons haute & petite, comment ſont punies. 611. 612
Traité de partage pour l'Eſpagne avec la France. 504
Trente (la) riviére. 16. 101
Tréſorerie, ſes Officiers. 555
Tréſoriére des menus de la Reine. 540
Tréſorier de la Chambre. 541
Tréſorier (le grand) 443. 444. 555
Tréſorier de la maiſon de la Reine, ſes gages. 533
Tréſorier ou Chamberlain de Londres. 279

Trom-

Trompettes (ſeize) leurs gages. 539
Trône; quand la Reine eſt abſente du Parlement, les Seigneurs ſaluent pourtant le trône. 569
Trophées de Bleinheim dans la ſalle de Weſtmunſter. 240. de Ramillies à Guildhall. *ibid.*
Trophées. 27. 28. dans *l'iſle de Skie.* 716
Trou de voute d'Egliſe pour éprouver la chaſteté des femmes. 161
Truites de Fordwich. 88
Truro (Charles de) ſes titres. 183
Truro, ville & port. 56
Tufton (Thomas) ſes titres. 94
Tunbridge, ville. 92
Turridge, riviére. 64
Tuteurs des Rois mineurs. 436
Twede (la) riviére. 16. 635
Twedale, province d'Ecoſſe. 663

V.

VAiſſeaux de guerre coutent à bâtir. 527
Valay, iſle d'Ecoſſe. 721
Valentines Fêtes parmi les Anglois. 322
Valeur des Anglois. 293. des Ecoſſois. 747
Vanité des Anglois. 295
Vanité des autres nations leurs voiſines.
Vaterſa, iſle d'Ecoſſe.
Ver, riviére.
Vergers ont ſoin de la chapelle de la Reine. 5
Vertu cultivée par beaucoup d'Anglois. 3
Vicaires, Eccleſiaſtique 367. 37
Vice-chambellan, ſes fonctions. 53
Villers (Barbara) ſes titres 164
Villes Epiſcopales. 36. Villes à marché, leur nombre. 37
Viſions, ou *the Second ſight* des habitans des iſles occidentales d'Ecoſſe, en quoi conſiſtent. 724. 725
Ulles-Water, lac. 57
Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe en une même Monarchie. 509. avantages de cette Union. 510
Univerſités. 25. de Cambridge. 48. d'Oxford. 123. le nombre des Profeſſeurs & des Etudians. *ibid.* ſont rétablies par Alfred & Henry I. 460
Univerſité d'Edinbourg. 669. ſes Officiers, ſon bâtiment, ſes Profeſſeurs. 670
Univerſité de S. André en Ecoſſe, ſes Colléges. 677
de Glaſcow. 684
Voix pour les élections des Parlemens, quand on eſt qualifié pour la donner.

565. termes dans leſquels on donne ſa Voix pour les Bils. 578. *& ſuiv.* dans la Chambre des Seigneurs. 580
Voleurs de grands chemins reprimez. 339. ne ſont pas cruels. *ibid.*
Vortiger Prince Breton. 4
Uppingham, ville. 128
Uſage du feu & des chandelles aprés huit heures du ſoir interdit en Angl. par Guillaume le Conquerant. 458
Usk (l') riviére. 107. 108. 169. 177
Usk, ville. 108
Uxbridge, ville. 105

W.

WAchop (le) riviere d'Ecoſſe. 662
Wachopdale, ville. *ibid.*
Wainfleet, ville. 104
Wainfleet (Guillaume) Evêque de Wincheſter. *ibid.*
Wakefield, ville. 164
Walden, ville. 73
Wallingford, ville. 43
Walſingham, ville. 112
Ware (la) riviére. 70
Ware, ville. 84
Warf (le) riviére. 159
Warner Evêque de Rocheſter a fondé un hopital. 92
Warrington, ville. 98
Warwick, ville. 149
Warwick (Gui de) ſa valeur. 453
Warwick (le Comte de) ſurnommé *Make-King* ou faiſeur de Rois. 47
Warwickshire, province. 148
Wash (le) riviére. 127
Waveney (le) riviére. 109
Weik, ville d'Ecoſſe, & port. 707
Weland (le) riviére. 101
Wellingborough, ville. 114
Wels, ville. 134. *Voi* Bath.
Wem, ville. 130
Wensbeck (le) riviére. 119
Weſtminſter, cité. 192. Son Egliſe où ſe fait le couronnement des Rois. 216. ſon étenduë, ſes paroiſſes, ſa juridiction. 283
Weſtminſter-hall, palais. 219
Weſtmorland, province. 151. 663
Weſtra, iſle Orcade, ſon étenduë. 729
Weſtwater-lake, lac en Ecoſſe. 663. qui a une prodigieuſe quantité de poiſſon. 664
Wever (le) riviére. 51
Weymouth, ville & port. 67
Wheat-ear, oiſeau ſingulier. 143
Whit-hall, palais. 219
Whitehaven, ville & port. 59
Whitehorn, ville d'Ecoſſe. 659
Wickham (Guillaume) 80
Wicleff (Jean) Reformateur. 467

Wigan, ville. 98
Wigt, isle, 33. autrefois un Royaume. 34. sa description. 81
Wigton, ville d'Ecosse. 659
Willi (le) riviére. 154
Wilton, ville. 155
Wiltshire, province. 153
Winchelsea, ville. 147
Winchester, ville & riche Evêché. 79
Winder, lac. 95
Windrush (le) riviére. 122
Windsor (Otker) Comte de Plimouth. 64
Windsor, ville. 43. & château où sont installez les Chev. de la Jarretiére. 221
Witham (le) riviére. 101
Wirksworth, ville. 62
Withey, ville. 126
Wolsey Cardinal. 140. corrompt Henry VIII. 475. aspire au Papat, hait Charles Quint. 476. est fils d'un Boucher est fier & hautain. *ibid.*
Wolverhampton, ville. 137
Wood de Largo fameux Capitaine de mer, sous Jaques IV. d'Ecosse défait le Chev. Bull, Anglois. 779
Woodstok, ville, domaine de la Couronne aliené en faveur du Duc de Marlborough. 125
Woolwich, ville. 92
Worcester, ville & Evêché. 157
Worcestershire, province. 1
Wren (le Chevalier Christophle) fameux Architect 21
Wrexham, bourg. 17
Wriothesly Duc de Bedford 4
Wry-Nose, montagne. 5
Wye (la) riviére. 75. 101
Wye, ville. 92

Y.

YAre (la) riviere. 109
Yarmouth, ville dans l'isle de Wigt. 81
Yarmouth, ou Grent-Yarmouth, ville & port en Norfolc 111. riche par la pêche des harangs. *ibid.*
Yeomen, portent les plats sur la Table de la Reine. 536
Yeomen of the Gard, gardes à pertuisane. 537. leur nombre, leurs tems de faction, leurs Officiers. 544. 545
Yorc (la Maison ou Branche d') Chef du Parti ou faction de la Rose blanche. 470. *Voi* Richard.
Yorc (le Duc de) ensuite Jaques II. est suspect de conspiration. 491
Yorc, ville. 159
Yorckshire, province. 158
Youre (la) riviere. 159
Ythan (l') riviére d'Ecosse. 700

Z.

ZUileſtein (Guillaume) Comte de Rochford. 73

FIN.
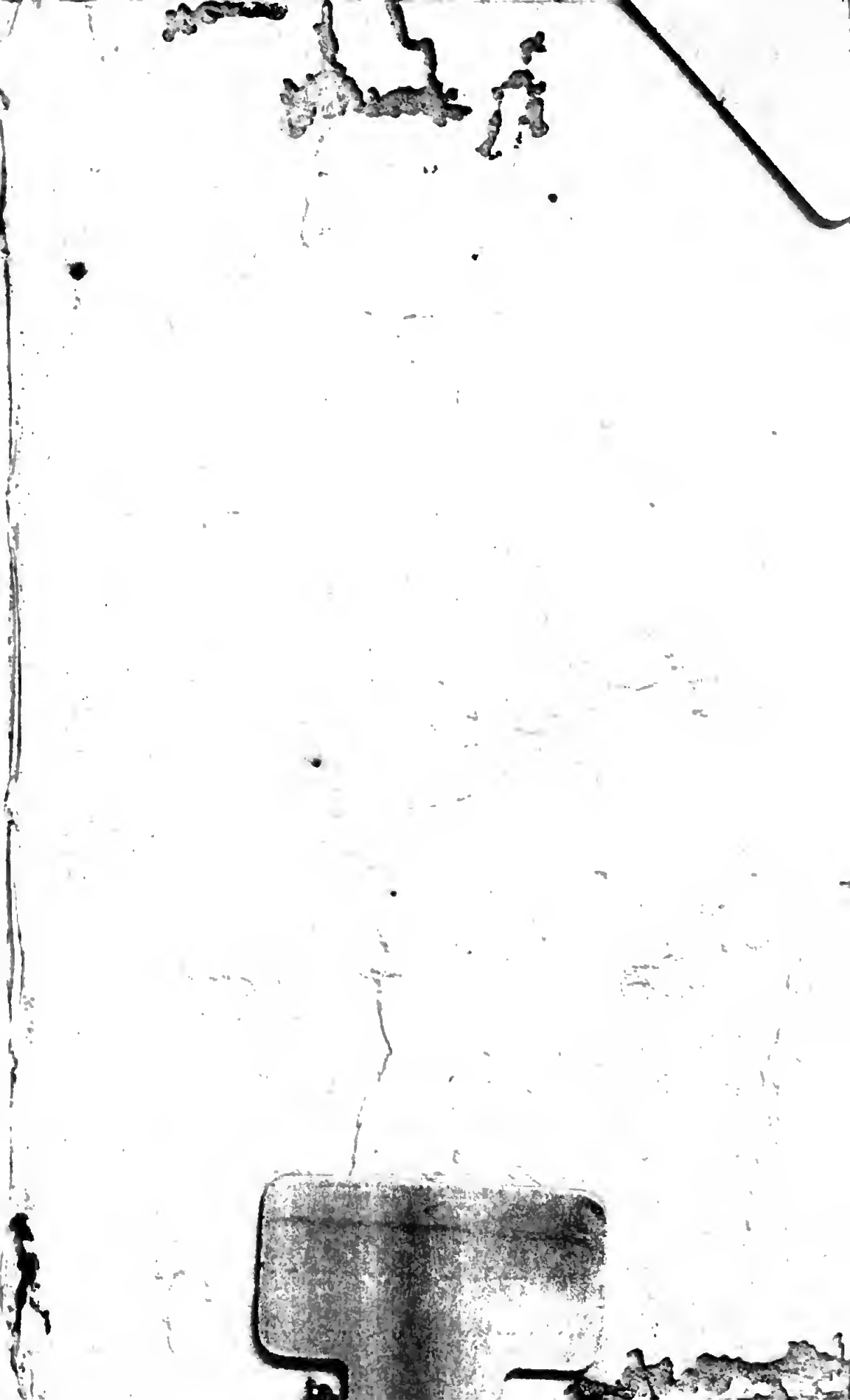
A01 14 74682